image
not
available







JOURNAL DES SCAVANS,

Pour le Mois de

JUILLET.

1716.

Augmenté de divers Articles, tirez des

MEMOIRES DE TREVOUX.

TOME LX.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.

MD CCXVI.

AVIS.

ON trouve à Amsterdam chez les WAESBERGE les Livres ſuivans:

JO. TAUFFRERI Palladium Calvinianis ereptum ſive de abſoluto reprobationis decreto. 4.

JOH. BRUNNEMANNI Tractatus Juridicus de Inquiſitionis proceſſu. 4.

JO. BURCARDI VERPOORTEN. Schediaſma de inveſtitura allodiorum, ejuſdemque Originibus, uſu & auctoritate. 4.

JAC. WILH. FEUERLINI Medicina intellectus ſive Logica e Dn. BUDDEI Logica ſuisque in eam prælectionibus in Theſes redacta. 4.

JO. PELECII affectuum Humanorum Morborumque cura, ſive de paſſionibus animi, earumque mortis ac remediis. 12.

Prælectiones Academicæ Medicæ ſive Specimen novæ Pathologiæ Theoretico-practicæ. 4.

LAUR. ALBERT DELII & Rivuli omnium N. T. vocum. 12.

Lutecnii Sophiſtæ paraphraſis proſaica in Oppiani Ixeutica, nunc primum ex Mſs. Græcæ edita & Latina verſione donata ab ERASMO WINDINGIO. 8.

JOACH. FRIDER. FELLERII Monumenta varia inedita, variiſque linguis conſcripta, trimeſtre quintum. 4.

GODEFRI. HECHTII de Hendrici Guelfii Bojaariæ & Saxoniæ Ducis inſignibus Gentilitiis unde Leonis Elogium tulit Commentarius. 4.

NUCLEUS Hiſtoriæ Univerſalis ab orbe condito ad Machabeorum tempora facili & perſpicua methodo per millenaria & ſecula digeſtæ. 8.

HENRICI LEONH. SCHURZFLEISCHII curæ poſteriores ad notitiam principalis Bibliothecæ Vinarienſis. 4.

THORMODI. TORFÆI Groenlandia Antiqua ſeu veteris Groenlandiæ Deſcriptio. 8.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Pour le Mois de Juillet MDCCXVI.

Status præsens Ecclesiæ Græcæ : in quo etiam causæ exponuntur cur Græci *moderni*, novi Testamenti Editiones *in Græco-Barbara* lingua factas acceptare recusent. Præterea additus est in fine status nonnullarum controversiarum, ab ALEXANDRO HELLADIO Nat. Græc. impressus A. R. S. MDCCXIV. C'est-à-dire : *L'Etat present de l'Eglise Grecque ; & les raisons qui engagent les Grecs d'aujourd'hui à refuser les Traductions du nouveau Testament faites en Grec vulgaire. On y a joint une exposition de quelques controverses. Par* Alexandre Helladius, *Grec.* 1714. in 12. pagg. 400.

DANS le Journal du Mois passé, p. 603. nous avons donné l'idée des huit premiers Chapitres de cet Ouvrage. M. Helladius nous apprend dans le neuviéme les raisons qu'ont eûës les Grecs de rejetter les Versions Grecques-vulgaires du nouveau Testament. Après avoir dit en general que ces Versions sont inutiles & même ridicules, il fait les remarques suivantes : 1. Il n'est point de Version qui ne soit très-défectueuse, sur-tout quand la Langue n'est point fixée, & reçûë uniformément. Or rien de moins uniforme que le Grec moderne. La signification des termes varie suivant les païs : les mêmes mots qu'un Thessalien employe à marquer une chose serieuse, font rire un Thrace, un Macedonien, un Insulaire. 2. Les endroits de l'ancien Texte qui peuvent causer quelque difficulté, sont trop peu nombreux, pour faire desirer une Version. 3. Dans les Versions dont il s'agit, on retrouve toutes les obscuritez du Texte. 4. Les Auteurs de ces Traductions, au lieu d'être exactement fideles, ont favorisé par des interpretations frauduleuses, les préjugez dont ils s'étoient laissez prévenir. 5. Si les Grecs cessoient de lire le Texte original, ils perdroient absolument le goût de la pureté & de l'élegance de l'ancien style : ils aban-

abandonneroient la Lecture des Peres & des autres bons Auteurs, & ils tomberoient dans une parfaite barbarie. Traduire en Grec vulgaire le Grec de l'Ecriture, afin de le rendre plus intelligible, *c'est, ajoute* M. Helladius, *une entreprise à peu près aussi serieuse que seroit celle d'un homme qui traduiroit en Latin corrompu les Ouvrages de Ciceron & de Virgile, afin de faciliter l'intelligence de ces Auteurs à la populace Polonoise ou Hongroise.*

Comme on avoit prétendu que les nouvelles Traductions contribueroient beaucoup à inspirer la pieté aux Grecs, l'Auteur tâche de montrer dans le Chapitre 10. que *ses compatriotes excellent dans la pratique de toutes les vertus sans un tel secours.* Il fait l'éloge des Moines de saint Basile, & principalement de ceux qui habitent le mont Athos. Il celebre leur regularité, leurs longs jeûnes, & l'hospitalité qu'ils exercent à l'égard des étrangers. La sainteté des Caloïers se communique à toute l'Eglise Grecque, parce que c'est des Monasteres que l'on tire les *Prelats* de cette l'Eglise. Ils apprennent aux peuples ce qu'ils ont appris eux-mêmes dans la solitude. On trouve ici une grande partie de ce que divers Auteurs ont dit de favorable pour les Grecs, sur la maniere d'assister aux Offices dans les

Eglises, sur les abstinences, & sur la fermeté dans la Religion Chrétienne. L'abstinence & le jeûne occupent encore M. Helladius dans le Chapitre 11. & après en avoir assez long-temps entretenu ses Lecteurs, il fait le procès aux Allemands, dont les mœurs lui paroissent infiniment opposées à la frugalité Grecque. Il parle des verres Germaniques, des vases figurez qui représentent des animaux, ou d'autres objets, & qu'il faut vuider d'un seul trait, quoi qu'ils soient d'une grandeur énorme. Il attribuë à ceux qu'il veut dépeindre toutes les grossieretez dont les gens yvres sont capables dans les cabarets, puis les faisant sortir comme des forcenez l'épée à la main, il les montre courans les ruës toute la nuit, & frappans à tors & à travers tout ce qu'ils rencontrent. Il ne prétend pas au reste s'écarter des regles de l'équité dans le contraste des deux Nations : car il veut bien avouër, & qu'il y a des yvrognes parmi les Grecs, & qu'on trouve parmi les Allemands des hommes sobres & vertueux.

Les trois Chapitres suivans renferment des Observations sur le peu d'uniformité de la Langue Grecque moderne. On voit dans le 15 Chapitre une critique de la premiere & de la seconde Edition de la Version Grecque vulgaire du nouveau Testament. La premiere parut par les soins

foins de Maxime Calliopolite
Cyrille Lucar ne negligea ri
faire agréer à sa Nation, mai
d'en venir à bout, il revolta
& elle fut rejettée avec in
1. *Dans* cette édition le texte
sion ne s'accordent pas ensemb
ducteur & l'Imprimeur ayan
leuss yeux deux différens exem
Texte, d'où il est arrivé entr
autres inconveniens, que très-
versets paralleles n'ont pas ent
rapport juste. 2. Maxime est t
une infinité de fautes d'orthog
tirent à conséquence, & qu
les Livres sacrez au mépris &
leries des libertins. 3. Il s'est con
sa Traduction, non aux expli
saints Peres, mais à la version
re de Beze, homme qui avoit d
singulieres, & qui pour ce qu
l'intelligence du Texte n'étoit
comparable aux Grecs „ Q
„ ajoute M. Helladius, de l'E
„ corrompuë de Seraphin,
„ le jour à Londres l'an 1703
„ le plus leger me la feroit re
„ entiere, ou si je voulois
„ quer toutes les fautes, il fa
„ j'eusse la main d'Hercule. I
„ ne de lacunes, de versets co
„ uns avec les autres, d'expre
A 4

„ ques, de termes Italiens, &c." Ces Editions étant ſi détectueuſes, les Patriarches, les Evêques Grecs, n'ont donc pû ſe diſpenſer de les rejetter, conclut l'Auteur : elles ne ſont pas même dignes d'être lûës par les Païſans. Il s'applique après cela à juſtifier ſa Nation au ſujet de l'excommunication, de la dépoſition, & de la mort de Cyrille Lucar, dont il cite une Lettre Italienne, par laquelle on voit que ce Patriarche n'étoit pas plus de la Religion Grecque, que Calvin même: voici ſes paroles : *Percio ho voluto ſcriver à V. R. e conteſtarvi, che mi ſiate teſtimonio, ſe io muoro, que io muora Catholico Orthodoxo nella ſede de N. S. Gieſu Chriſto, nella Dottrina Evangelica conforme la Confeſſione Belgica..... Abhorriſco li errori delli Papiſti, e le ſuperſtitioni delli Greci : provo, abbracio la dottrina del Dottore meritiſſimo Giovane Calvino, e di tutti che ſentono con lui.* L'Auteur demande avec quelle confiance les Grecs pouvoient recevoir de la main d'un tel homme le nouveau Teſtament de Maxime. Celui de Seraphin fut ſolemnellement anathematiſé & brûlé dans la ſalle du Patriarche de Conſtantinople, l'an 1704. C'eſt un fait que les Sçavans ont ignoré juſqu'à preſent, remarque l'Auteur.

Le Chapitre 16. eſt employé à faire connoître fort particulierement ce Seraphin.

phin. Né à Mitylene, il y
fance, & fut à l'âge de 20
rang de Lecteur par son E
qu'on n'eut point du t
lui former le cœur & l'espr
pas de parvenir au Diacon
près. Ce nouvel honneur
passions, & multiplia ses c
le trouble parmi les Clercs
avec lesquels il étoit obligé
Evêque fatigué des plainte
qu'on lui en faisoit, l'emm
à Constantinople, & le re
Patriarche Callinique, q
bientôt que la paix ne po
où étoit Seraphin. Douce
tout fut inutilement mis en
le corriger. Ayant fait faire
un sceau semblable à celui
il se donna à lui-même de
Lettres de recommandation
Moscovie & en Pologne,
de grosses sommes d'argent
ter, à ce qu'il disoit, des
tiens. Cette quête faite,
France par Smyrne, & se m
sur le pied de Prêtre Grec,
ladius remarque la modestie
car ayant en son pouvoir le
chal, il ne tenoit qu'à lui de
tropolitain. La cueillette
à Paris; on ne dit pas si el

bondante à Rome, à Venise, à Vienne, qu'il visita tout de suite : mais elle fut bonne en Moscovie où il se fit voir une seconde fois avec de nouvelles Lettres testimoniales. De là il s'en retourna à Mitylene en traversant la Saxe, l'Italie, & la Mer.

Le zele de son Evêque ne s'étoit point rallenti ; & Seraphin trouva moins suportables que jamais les reprimandes de ce Prélat. Il quitta donc de nouveau son païs ; revit l'Italie & la France, & s'embarqua pour l'Angleterre. Arrivé dans cette Isle, il fit semblant d'y être venu pour étudier, & il s'attira la bienveillance de plusieurs personnes illustres, entre autres du Docteur Woodroff, & de Henri Ludolf. „ Nous passerons sous silen-„ ce les debauches où il se plongea dans „ ce païs-là, dit M. Helladius ; les Chi-„ rurgiens qui le traiterent les connois-„ sent assez." Accusé d'un crime très-énorme il fut obligé de se faire raser, & de s'enfuir de nuit en Hollande. Notre Auteur prétend que ce fut par les conseils de Seraphin, que trois jeunes Grecs de Smyrne abandonnerent l'Université d'Oxford pour se mettre entre les mains des Missionnaires Catholiques qui les conduisirent à Rome. Quoi qu'il en soit, l'acquisition ne fut pas heureuse. Un de ces écoliers fils d'un riche Marchand de

Smyr-

Smyrne, declara qu'il v
renvoyât dans son païs, &
déclaration non-seulement
naces de faire maltraiter
Missionaires, mais aussi pa
dereglée. Ses débordemen
especes forcerent enfin les
le congedier. Les deux a
rent la nuit, & s'étant
Livourne sur des vaisseaux
repasserent en Angleterre,
roff les reçût avec une j
leuse. Notre Auteur revien
Il se tint en Hollande t
qui lui fut necessaire pour
longue barbe, puis il alla se
ter par les Sçavans de Halle
tic. La Moscovie l'attira
la troisiéme fois. Il sçût t
aliquot centenos aureos, en r
Majesté Czarienne de belles
scellées. Il seroit inutile de
les autres courses que Sera
core en Allemagne, en I
Hollande, & même en M
nous fermerons son article
nous avec M. Helladius,
quant avec M. Helladius,
mal reçû du Czar à ce quatri
il alla à Bender joindre le
de. qui en fit son Interprete
On trouve dans le 17. C
censure détaillée des erreurs &

repanduës dans la Version de Maxime. Dans le 18. l'Auteur examine la troisiéme Edition du Nouveau Testament Grec-vulgaire faite à Halle par les soins de M. Franckius en 1710. Il avouë que les Imprimeurs & les Correcteurs d'Imprimerie ont fait exactement leur devoir dans cette Edition; mais il assure en même temps qu'elle est remplie de barbarismes, & que Don Liberio Colleti qui a presidé à cet Ouvrage, n'étoit qu'un ignorant & un imposteur. Les preuves de cette ignorance font le sujet du dernier Chapitre. Il n'y a rien de fort approfond dans le petit abregé de controverses qu termine ce volume.

*Le Manuel d'*EPICTETE*, avec cinq Traitez de* SIMPLICIUS, *sur des sujets importan pour les mœurs & pour la Religion: Traduit en François avec des Remarques. Par M* DACIER, *de l'Académie Royale des Inscriptions, Secretaire perpetuel de l'Academie Françoise, & Garde des Livres du Cabinet du Roi.* A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, Imprimeur ordinaire du Roi, & de l'Académie Françoise, ruë saint Jacques, à la Bible d'Or. 1715. in 12. pagg. 410. sans la Préface, qui en occupe 78. & la Table.

LA premiere Piece que nous présente ce second volume de M. Dacier, est un *Nouveau Manuel d'Epictete* tiré des Dissertations de ce Philosophe qui nous ont été conservées par *Arrien*. Comme leur trop grande longueur, jointe aux redites dont elles sont pleines, ne les rendoit gueres susceptibles d'une Traduction Françoise, M. Dacier a pris le parti d'en extraire ce qui lui a paru le plus propre à convaincre l'esprit, & à faire impression sur le cœur; & il en a composé des Maximes dans le goût de celles du premier Manuel, ou pour mieux dire, de celles de l'Empereur *Marc-Antonin*. La plûpart sont mot-à-mot, & telles qu'on les lit dans l'original. Il y en a seulement quelques-unes, auxquelles l'Auteur s'est permis d'ajouter quelques expressions empruntées de certaines maximes qu'il a omises; & quelques autres, dans lesquelles il a renfermé tout le sens du Chapitre d'où elles sont extraites. Du reste, il a (dit-il) toûjours religieusement observé de ne rien prêter au dogme, & d'employer les termes mêmes, dont *Arrien* s'est servi: Et quand il a inseré (continuë-t-il) quelques mots, qui ne sont pas d'*Epictete*, ce n'a jamais été pour farder la doctrine de ce Philosophe, mais pour faire des liaisons, ou pour rendre

ces maximes plus vives, & reveiller l'attention du Lecteur. *Arrien* nous apprend qu'il les avoit toutes recueillies, telles qu'elles ſortoient de la bouche d'*Epictete* ſur le champ & ſans preparation ; & qu'on ne pouvoit entendre parler ce Stoïcien ſans en être touché, & ſans entrer dans la paſſion qu'il vouloit inſpirer ; tant il étoit perſuadé lui-même, & tant il donnoit d'ame & de force à ſes diſcours. M. Dacier trouve que ce ſecond Manuel eſt plus fort que le premier, en ce qu'il enſeigne des veritez qui manquent manifeſtement à l'autre, & qui ſont les veritables fondemens des mœurs.

M. Dacier n'oublie pas, dans la Préface qu'il a miſe à la tête de ce ſecond Tome, de ſe juſtifier ſur le reproche que quelques Auteurs lui ont fait, d'avoir *chriſtianiſé* les Païens: & ſes moyens de juſtification ſe réduiſent à declarer 1. Qu'en traduiſant les Ouvrages des Païens, il a toûjours conſervé toute la fidelité d'un veritable Interprête, ſur tout dans ce qui regarde les dogmes, & que jamais perſonne n'a été plus éloigné que lui du deſſein impie de les deguiſer, pour rendre ces Philoſophes reſpectables, en les égalant à nos Auteurs ſacrez : 2. Qu'il révere ces grandes veritez qu'il a plû à Dieu de découvrir aux Gentils : mais qu'il déteſte leurs erreurs, & qu'il n'y en a

pas

pas une seule qu'il n'ait combatuë: 3. Qu
n'y a point de Chrétien tant soit p
instruit des veritez de la Foi, dont il
préfere la Science à celle de tous
Philosophes: 4. Que si ses accusateu
sans s'amuser, comme ils font, à répa
dre des reproches vagues, l'attaquent
vec preuves en main, c'est-à-dire,
rapportant les Textes originaux qu'il
corrompus, & les fausses Interprétatio
qu'il y a données; il leur en sçaura b
gré, & se corrigera.

Il nous fait ensuite un détail abregé
la vie & des Ouvrages d'*Arrien*: apr
quoi il tombe sur la *Dissertation critiq*
de M. l'Abbé *Terrasson* touchant l'Ilia
d'*Homere;* Dissertation qui paroissant to
juste au moment que M. Dacier achevo
sa Préface, lui donne occasion de l'a
longer de 62 pages, dans lesquelles
porte son jugement sur l'Ouvrage de ce
Abbé en general, & en examine plu
particulierement quelques endroits.
ne peut goûter, par exemple, la distinc
tion que M. *Terrasson* établit entre l
Logique & la Philosophie, en disant *Qu*
la Logique ne consiste proprement qu'à bie
tirer les conséquences d'un principe quel qu'i
soit; au lieu que la Philosophie écarte tou
les préjugez, pour aller jusqu'au vrai prin
cipe de la question. M. Dacier prétend
que c'est la Logique seule qui doit fai
tout cela.

M. l'Abbé *Terrasson* avoit dit, Que *c'est à cet esprit Philosophique*, c'est-à-dire, à cet esprit de discussion & d'examen, né dans le dernier siecle, *qu'est venu échoüer Aristote après deux mille ans.* M. *Dacier* n'en convient pas, & soutient que la reputation d'*Aristote* s'est maintenuë depuis la naissance de cet esprit Philosophique ; ce qu'il prouve par les Eloges que l'Auteur de l'*Art de penser* donne à ce Philosophe en combattant ses erreurs.

Sur le progrès que M. *Terrasson* fait faire à la Poësie, dont *il place l'enfance au temps d'Homere, l'adolescence au temps de la florissante Athenes, & la maturité au temps de César & d'Auguste :* M. Dacier observe, Que c'est pourtant dans le temps de la florissante Athenes, & dans celui de César & d'Auguste, qu'*Homere* a été le plus admiré & le plus loüé ; & que ce n'est gueres la coûtume, que dans l'adolescence & dans la maturité, l'on rappelle & l'on admire si fort les bégayemens de l'enfance : Que suivant cette gradation, il faudroit que le Thyeste de *Varius* eût été non seulement comparable aux plus belles Piéces du Théatre d'Athenes, comme le dit M. *Terrasson*, mais qu'il leur eût été fort superieur, puisque l'Ouvrage de la maturité doit avoir un grand avantage sur ceux de l'adolescence : Qu'il s'ensuivroit même de ce pro-

progrès ſuppoſé par l'Auteur de la D
tation, que ſi la Poëſie étoit dans ſa
turité au temps d'Auguſte, elle de
être aujourd'hui dans ſa caducité.

Nons paſſons, pour abreger, par d
quelques autres articles, ſur leſquel
Dacier n'eſt point d'accord avec M.
raſſon. Tel eſt en premier lieu le c
pliment par lequel cet Abbé croit de
feliciter l'Académie Françoiſe, ſur ce
le premier rayon de cette lumiere Ph
ſophique qui a diſſipé les tenebres d
prévention au ſujet des belles Lettres
ſorti de cet illuſtre Corps. Telle eſt
core la cenſure, & de la conduite de
crate qui refuſa de ſe ſauver de ſa priſ
& de l'emploi que M. Dacier fait
l'exemple de S. Paul, pour autoriſer u
pareille conduite. Telle eſt enfin la no
velle Poëtique, ſubſtituée par M. *Terr*
ſon à celle d'*Ariſtote* & à celle d'*Hora*
Venons preſentement au point capital
la réponſe de M. Dacier; c'eſt l'endro
où il entreprend ſon adverſaire ſur l'apo
logie que celui-ci fait de l'Opera, dan
le premier volume de ſa Diſſertation.

M. Dacier n'attaque ici M. *Terraſſon*
par rapport à l'Opera, que du côté de
la Morale. Mais pour mettre mieux le
Lecteur au fait de cette diſpute, nou
devons d'abord lui faire remarquer, Qu
M. *Terraſſon*, en traitant cette matiere

ne s'eſt propoſé que ces quatre choſes : 1. de montrer Que l'Opera n'eſt pas moins ſuſceptible de Morale, que les autres Poëmes Dramatiques : 2. de déterminer quelle eſt l'eſpece de Morale qui convient à cette ſorte de Poëme : 3. de prouver que l'Opera, rendu moral, autant qu'il doit l'être, n'eſt pas un ſpectacle plus condamnable que la Tragedie, & qu'il peut même devenir plus utile, à certains égards : 4. de faire voir, Que pluſieurs des Opera de *Quinault* offrent toute la Morale convenable à ce genre de Poëſie, & de les défendre contre l'injuſte cenſure de *Deſpreaux*. Cela une fois poſé, examinons à preſent en quoi conſiſtent les griefs de M. Dacier.

Sur ce que dit M. l'Abbé *Terraſſon*, Qu'*il ne croit pas, qu'il ſoit contre la Morale civile, d'introduire des chœurs de bergers & de bergeres, qui s'aimant avec innocence, & dans des vûës legitimes, s'invitent mutuellement à la tendreſſe & à la fidelité*; M. Dacier lui demande, *ſi l'Opera s'eſt tenu dans ces bornes*; après quoi il ajoute, *Comment M. Terraſſon oſe-t-il avancer une imagination, ſi chimerique, qui eſt dementie par tant de maximes abominables, qui contrediſent ouvertement la Religion?* Mais cet Abbé ne pourroit-il pas lui répondre, *les Opera que je prétens juſtifier, ne ſont point ceux où ſe trouvent*

ces

ces maximes abominables: ce sont seulement ceux où l'on s'invite mutuellement à la tendresse & à la fidelité, en s'aimant dans des vûës legitimes: ce qui n'offre rien d'abominable, ni qui contredise ouvertement la Religion. Cette réponse sembleroit d'autant mieux fondée que M. *Terrasson*, dans l'endroit même cité par M. Dacier, dit en termes formels, *Que les Poëtes, qui ont attention aux bonnes mœurs, ne doivent point employer la voix des peuples & des bergers à débiter des maximes qui autorisent une jouïssance indistincte de toute sorte de plaisirs:* Que *cela seroit peut-être excusable dans des chœurs tels que ceux qui assistent au sommeil de Renault, parce que le Poëte les donne comme seducteurs: mais* Que *cette pratique est très-condamnable dans les chœurs composez de personnages, qu'on ne presente point comme vicieux.* Il est visible que par là M. *Terrasson* proscrit d'avance & condamne sans quartier non-seulement tous les Chœurs d'Opera, que M. Dacier lui allegue dans la suite de sa Préface, (*pages* 60 *&* 61,) mais encore tout ce qui pourroit y ressembler.

M Dacier reproche en second lieu à M. l'Abbé *Terrasson*, Que pour autoriser tous les désirs qu'excite la beauté du sexe, ainsi que toutes les folies qu'elle fait dire, & dont tous les Opera sont pleins, il employe l'exemple du Patriar-

che

che Jacob, *qui n'est point repris dans l'Ecriture, d'avoir préferé Rachel à Lia à cause de sa beauté.* Nous ne pouvons dissimuler ici, qu'ayant consulté le Livre même de cet Abbé, (*page* 237.) nous avons trouvé, Qu'il n'allegue l'exemple de Jacob, déja allegué par le *Catechisme du Concile*, que pour justifier le conseil, *de favoriser les mariages*, que Mentor donne à Idomenée, dans la longue citation que ce même Abbé a faite de *Telemaque*, pages 235 & 236 de son article : & qu'il y avertit, avec une précaution si grande qu'elle en est peut-être excessive, *Que l'Eglise préfere le celibat au mariage : mais que, selon la Theologie même, les Princes doivent néanmoins favoriser les mariages : seul moyen légitime d'augmenter les peuples, & qu'ils doivent contribuer ainsi à l'exécution du précepte naturel du Createur, croissez & multipliez*: Doctrine que M. *Terrasson* a prise mot-à-mot du fameux P. *Alexandre*, Dominicain très-severe, & qu'il cite au bas de sa page. On ne peut s'empêcher, après cela, d'être un peu surpris, que M. Dacier rebatte vingt-fois ce même trait, comme si cet Abbé avoit dit de l'Opera, ce qu'il ne dit que d'un mariage légitime.

Troisiéme grief de M. Dacier. Selon M. *Terrasson*, comme il faut supposer le penchant qu'auront aux plaisirs la plûpart des

des Rois, qui n'atteindront pas au même degré de pieté, que Louïs le Grand, les Poëtes qui travaillent aux ſpectacles, peuvent ſe regarder en un certain ſens, comme les premiers, & peut-être les ſeuls maîtres de Morale, qu'auront les Rois. *Dons cette penſée, ils doivent inſpirer aux Princes les vertus qui peuvent contribuer au bonheur de leurs ſujets.* On voit par-là que cet Abbé ne regarde l'Opera que comme un pis-aller pour les Princes qui ne ſeront pas dans la grande pieté, ou qui ne voudront fréquenter d'autre Ecole que l'Opera: & que ſuivant cette ſuppoſition, il exhorte les Poëtes à les inſtruire dans ce lieu-là même. Cependant, M. Dacier, après avoir cité les propres termes de ſon adverſaire, les rebat par tout à contre-ſens, comme ſi M. *Terraſſon* avoit dit, *Que les Rois doivent aller à l'Opera, comme à leur veritable Ecole.* M. Dacier prête un tour auſſi favorable à ce que dit cet Abbé, *Que la vertu étant préſentée dans un Opera avec tous les charmes qui peuvent l'accompagner, & chantée, pour ainſi dire, par la voix des Sirenes, ne ſçauroit être rebutée:* & il ſoutient, Que l'idée de, *chanter la vertu*, eſt incompatible avec celle que tous les Auteurs nous donnent des *Sirenes*. Il ne paroît pas moins indigné des propoſitions ſuivantes, qui ſembleroient néanmoins ſe-

ſelon le ſens qu'elles offrent naturellement, ne devoit effaroucher perſonne : *Il eſt quelquefois avantageux* (dit l'Abbé) *de préſenter le devoir aux Princes ſous le nom de plaiſir : car comme il ne s'agit ici que des vertus humaines & civiles, c'eſt à leur égard principalement qu'il eſt vrai de dire, que la douceur eſt plus propre à inſtruire les hommes, que la dureté & la ſécchereſſe.* Sur quoi M. Dacier s'écrie, *Quelle malheureuſe Philoſophie ! Quelle affreuſe déciſion !*

Au ſujet des Cenſeurs de l'Opera, M. l'Abbé *Terraſſon* avoit avancé Que *lorſqu'un Cenſeur, tel que* Deſpreaux, *c'eſt-à-dire un homme ſans miſſion & ſans crédit dans la Religion, un homme qui n'a compoſé que des Ouvrages profanes, un homme qui dans ſon Art Poëtique loue les Poëſies amoureuſes de* Tibulle, *&* d'Ovide, *approuve les galanteries de l'Ode, ne bannit point l'amour de tous chaſtes écrits : Que lors, donc, qu'un Auteur de cette eſpece vient faire la fonction de Theologien & de Predicateur, & qu'il déclame contre les ſpectacles maintenus par la vigilance du Prince & des Magiſtrats dans l'obſervation la plus exacte de l'honnêteté civile, au lieu d'être un Auteur moral, comme il penſe l'être, il n'eſt qu'un vain Réformateur, parce que la ſeule Morale qui convienne à un Auteur de cette eſpece, eſt celle qui va à l'avantage actuel & temporel de la Societé.*

M.

M. Dacier prétend qu'il n'y a pas la moindre parité entre l'Opera que condamne *Despreaux*, & les Poësies permises dont il donne des leçons : & que sans déroger à ces leçons, il a fort bien pû, & même qu'il a dû condamner l'Opera. Or ces Poësies *permises* (selon M. Dacier) & qui ne peuvent entrer en aucune comparaison avec l'Opera, sont les Elegies amoureuses de *Tibulle*, l'Art d'aimer d'*Ovide*, les Odes galantes & Bachiques d'*Anacreon* & d'*Horace*, &c.

Nous ne pourrions, sans allonger excessivement cet extrait, rendre compte de tous les autres articles moins importans de la Censure de M. Dacier, qu'il termine ainsi : „ Je ne parlerai point „ *des erreurs moins considerables* dont „ tout le Livre de M. l'Abbé *Terrasson* „ est rempli ; comme sur le sujet du Poë„ me épique, sur les caracteres des Hé„ ros, sur les mœurs, sur la Musique, „ sur les Dieux, sur les allégories, sur „ l'emploi de l'Ecriture sainte, sur la „ composition & sur le style. *On jugera* „ *de tout l'Ouvrage par cet échantillon* ; „ *c'est par tout le même esprit Philosophi*„ *que* de M. *Perrault* & de *Desmarets* : „ *par tout la même force de raisonnement*, „ la même finesse de critique, & la mê„ me capacité, avec encore plus de „ présomption, &c."

Com-

Comme le ſecond Manuel d'*Epictete*, recueilli par M. Dacier, peut en quelque façon paſſer pour un Ouvrage nouveau : nous ne pouvons gueres nous diſpenſer d'en donner ici aux Lecteurs une eſpece d'avant-goût, en tranſcrivant au hazard quelques-unes des Maximes contenuës dans les quatre Livres qui le compoſent.

I. 26. „ *Y a-t-il une Providence ?* dit „ un Epicurien. *Il me coule inceſſamment* „ *du nez une pituite qui me déſole.* Eſcla- „ ve que tu es, pourquoi as-tu donc „ des mains ? N'eſt-ce pas pour te „ moucher ? *Mais ne vaudroit-il pas* „ *mieux*, répond l'Epicurien, *qu'il n'y* „ *eût point de pituite au monde ?* Et ne „ vaudroit-il pas mieux encore te mou- „ cher, que d'accuſer la Providence ?

60. „ Mon ami, pourquoi marches-tu „ redreſſé, comme ſi tu avois avalé une „ aulne ? *Je voudrois être admiré de tous* „ *les paſſans, & entendre dire à droite &* „ *à gauche, voila un grand Philoſophe.* „ Qui ſont donc ces gens, dont tu veux „ attirer l'admiration ? Ne ſont-ce pas „ ces mêmes gens dont tu dis qu'ils ſont „ fous ? Tu veux donc être admiré des „ fous ? Ah ! le grand fou !

67. „ *Je veux être aſſis à l'amphithea-* „ *tre, au banc des Senateurs.* Mon Dieu, „ tu vas te faire bien de la peine, & être „ bien preſſé. *Mais je ne ſçaurois voir*

com-

„ *commodément les jeux sans cela.* Ne les
„ voi point; quelle necessité que tu voyes
„ les jeux? Et si c'est l'envie d'être assis
„ à ce banc qui t'y fait aller, attends
„ qu'on sorte. Quand le spectacle sera
„ fini, tu iras t'asseoir à ce banc si desiré,
„ & tu y seras fort à ton aise.

„ 69. Tu as pitié des aveugles, des
„ boiteux; pourquoi n'as-tu donc pas
„ pitié des mechans? Ils sont méchans
„ malgré eux, comme les autres sont
„ boiteux & aveugles.

„ II. 11. Pourquoi naissent les épics?
„ N'est-ce pas pour meurir & pour être
„ moissonnez ensuite, quand ils sont
„ mûrs; car on ne les laisse pas là sur leur
„ tuyau comme s'ils étoient consacrez?
„ *Que s'ils* avoient du sentiment, penses-
„ tu qu'*ils* fissent des vœux pour n'être
„ jamais coupez? Non sans doute. Ils
„ regarderoient comme une malediction
„ de n'être point moissonnez. Il en est
„ de même des hommes. Ce seroit une
„ malediction pour eux de ne pas mou-
„ rir. Ne pas mourir pour l'homme,
„ c'est pour l'épic n'être jamais mûr, &
„ n'être jamais moissonné.

„ 40. Quand je suis embarqué, & que
„ je ne vois plus que le Ciel & la Mer,
„ cette vaste étenduë d'eau qui m'envi-
„ ronne, m'efraye, comme si, en fai-
„ sant naufrage, je devois l'avaler toute

„ entiere; & je ne pense pas, qu'il ne
„ faut que trois mesures d'eau pour me
„ noyer. De même, dans un tremble-
„ ment de terre, je m'imagine que la
„ ville entiere va me tomber sur le corps,
„ & je ne pense pas qu'une tuile suffit
„ pour me casser la tête. Ah! malheureux
„ esclave de l'opinion!

„ 55. Tu vois jouër ensemble ces pe-
„ tits chiens; ils se caressent, ils s'ac-
„ collent, ils se flattent, ils te paroissent
„ bons amis. Jette un petit os au milieu
„ d'eux, & tu verras. Telle est l'ami-
„ tié des freres, & celle des peres & des
„ enfans. Qu'ils ayent à disputer une
„ terre, un champ, une maîtresse; il
„ n'y a plus ni pere, ni frere, ni en-
„ fant.

„ III. 9. Les hommes mols ne se pren-
„ nent non plus aux preceptes de la Phi-
„ losophie, que le fromage mou à l'ha-
„ meçon.

„ 16. Un enfant met sa main dans un
„ pot à ouverture étroite, où il y a des
„ noisettes & des figures. Il en emplit
„ sa main tant qu'elle en peut tenir, &
„ ne pouvant la retirer si pleine, il se met
„ à pleurer. *Mon enfant, laisses en la moi-
„ tié, & tu retireras ta main assez garnie.* Tu
„ es cet enfant. Tu desires beaucoup,
„ & tu ne peux l'obtenir; desire moins,
„ & tu l'auras.

24. Que

„ 24. Que font les enfans quand ils
„ sont seuls? Ils s'amusent, ils amassent
„ des cailloux & du sable, dont ils font
„ de petits châteaux, qu'ils detruisent
„ ensuite. Ainsi, ils ne manquent ja-
„ mais d'amusement. Ce qu'ils font par
„ *folie* & par enfance, ne sçaurois-tu le
„ faire par sagesse & par raison? Nous
„ avons par tout des cailloux & du sa-
„ ble. D'ailleurs, nous avons tant à
„ bâtir en nous, tant à détruire. Ne
„ nous plaignons point d'être seuls.

„ IV. 28. On jette dans le public des
„ figues & des noisettes. Les enfans se bat-
„ tent pour les ramasser; mais les hom-
„ mes n'en font aucun compte. On dis-
„ tribuë des gouvernemens de province;
„ *voilà pour les* enfans. Des Prétures,
„ des Consulats; voilà pour les enfans.
„ Ce sont pour moi des figues & des
„ noisettes. Il m'en tombe par hazard
„ une sur ma robe; je la reçois & je la
„ mange. C'est tout ce qu'elle vaut;
„ mais je ne me baisserai point pour la
„ ramasser, & je ne pousserai personne."

Nous n'avons garde de faire l'injustice au *Nouveau Manuel*, d'en présenter au Public ces diverses maximes, comme un *échantillon*, par lequel il doive *juger du reste de l'Ouvrage*: & de lui dire, *c'est par tout le même esprit Philosophique, par tout la même force de raisonnement*: &c. Nous invi-

invitons, au contraire, ce même Public, à suspendre son jugement, & à ne le porter, qu'après avoir lû ce *Manuel* d'un bout à l'autre, & en avoir pesé la doctrine avec l'équité d'un Juge degagé de tout interêt & de toute prévention.

Nous ne devons pas oublier de dire un mot des cinq Dissertations de *Simplicius*, qui sont la seconde partie de ce volume. En voici les sujets. 1. Ce que c'est que la liberté de l'homme, & d'où elle vient. 2. Que les calamitez qui arrivent dans le monde, ne sont pas des maux mais des biens; & de leur utilité. 3. Que le mal n'existe point par lui-même; & les erreurs affreuses qui suivent de cette opinion, qu'il y a un principe du mal, comme il y a un principe du bien. 4. Des différentes liaisons des hommes, & des devoirs qu'elles exigent necessairement. 5. Que les Dieux existent, que leur providence s'étend sur tout, & qu'ils gouvernent l'Univers parfaitement & avec justice.

„ Toutes ces matieres (dit M. Dacier) „ sont traitées avec beaucoup de sagesse „ & de profondeur: & l'erreur y est „ confonduë avec beaucoup de netteté „ & de force. Cette lecture ne peut „ être que très-utile: elle est même né„ cessaire, car toutes les objections que „ les incredules & les libertins ont faites

„ par-

„ parmi les Païens contre les saines opi-
„ nions, nos incredules & nos libertins
„ les renouvellent encore aujourd'hui,
„ malgré les grandes lumieres que la Re-
„ ligion Chrétienne a apportées dans le
„ *monde*."

Au reste, nous apprenons, en achevant cet Extrait, que M. l'Abbé *Terrasson* prépare une Réponse en forme, aux objections de M. Dacier, sur l'article de l'*Opera*; & qu'elle doit paroître au premier jour.

Apparatus ad Bibliothecam maximam veterum Patrum & antiquorum Ecclesiasticorum Scriptorum Lugduni editam, *in* quo quidquid ad eorum Scripta, & *Doctrinam*, variosque scribendi & docendi modos pertinet, Dissertationibus criticis examinatur & illustratur. TOMUS II. De Scriptoribus Latinis tertii, & quarti sæculi, qui Christianæ Religionis veritatem adversus Ethnicos vindicaverunt. Opera & Studio Domni NICOLAI LE NOURRI Presbyteri & Monachi Ordinis sancti Benedicti, è Congregatione sancti Mauri. C'est-à-dire: *Introduction à la Lecture des saints Peres, & des autres Ecrivains Ecclesiastiques, compris dans le grand Recueil imprimé à Lyon. On examine & on explique dans des Dissertations*

tions critiques tout ce qui concerne leur Doctrine, leurs Livres, & leur méthode. TOME II. *qui traite des Ecrivains Latins du troisiéme & du quatriéme siecle, qui ont défendu contre les Payens la verité de la Religion Chrétienne. Par Dom* Nicolas le Nourri *Prêtre & Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur.* A Paris, chez Jean-Baptiste Delespine Imprimeur & Libraire Ordinaire du Roi, ruë saint Jacques, à l'image saint Paul. 1715. in fol. coll. 1814.

LE premier volume de ce grand Ouvrage parut en 1703. imprimé chez M. Anisson, alors Directeur de l'Imprimerie Royale. Dom le Nourri y examine les Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques des deux premiers siecles de l'Eglise. Il commence ses Dissertations sur le premier siecle, par des remarques sur le caractere des Ecrivains qui y ont fleuri, & sur les Heresies & les Heretiques qu'ils ont combattus. Il examine ensuite les anciennes Liturgies, l'Epître de saint Barnabé, les trois Livres d'Hermas, les Livres attribuez à Prochorus & à saint Lin, les Epîtres de saint Ignace Martyr, de saint Polycarpe, & celle dont on fait Auteur saint Martial; les Oeuvres de saint Denys Areopagite, les Recognitions de saint Clement, l'Ecrit d'Aristée touchant

chant les 72 Interpretes, & enfin les Oracles des Sibylles. L'Auteur ſuit la même méthode dans ſes recherches ſur le ſecond ſiecle : car après des Obſervations generales ſur les Ecrivains & les Heretiques, il en fait de particulieres ſur les Ouvrages de ſaint Juſtin, d'Athenagore, de Theophile d'Antioche, de Tatien, de ſaint Irenée, & de Clement d'Alexandrie. Voila en gros ce que renferme le premier volume de Dom le Nourri : nous en avons parlé plus au long dans le temps même *.

On trouve à la tête du ſecond volume dont nous allons rendre compte une Préface très-inſtructive, qui contient le *plan des diſputes* que les Ecrivains *Chrétiens du troiſiéme* & du quatriéme ſiecles avoient avec les Païens. Ceux-ci ſoutenoient leur Religion par l'ancienneté, & par les prodiges : ils mépriſoient la Religion Chrétienne, ſous prétexte de nouveauté ; & ils accuſoient les Fideles de crimes atroces, dont l'imputation les faiſoit paroître Auteurs des calamitez publiques. Les Chrétiens trouverent au contraire la vraie cauſe de ces calamitez dans l'impieté de leurs adverſaires ; impieté qui ſe montroit & dans le choix de leurs Dieux, & dans les ceremonies de leur culte, & dans la corruption de leurs

* XVII. Journ. du 30. Avril 1703. p. 426.

mœurs. Ils prouverent en même temps la verité de la Religion Chrétienne ; par les Propheties dont les Juifs mêmes, leurs plus grands ennemis, étoient dépositaires ; par les miracles incontestables que J.C. & ses Disciples avoient operez ; par la puissance actuelle que les Chrétiens avoient sur les Démons que les Gentils prenoient pour des Dieux ; par l'excellence & la sainteté de la Religion Chrétienne ; & par la constance admirable des Martyrs.

Dom Le Nourri développe toutes ces preuves dans ce second volume, à mesure que les Ecrivains dont il éclaircit les Ouvrages, les fournissent. Il remarque qu'un assez grand nombre de Critiques ont prétendu que ces Ecrivains avoient à la verité détruit parfaitement les superstitions payennes : mais qu'ils n'avoient pas établi & prouvé de même la Religion Chrétienne. Sur cela Dom Le Nourri distingue deux choses dans la Religion Chrétienne ; sçavoir la verité de cette Religion, & les mysteres qu'elle renferme. Il n'y a, selon lui, rien à desirer dans les Ouvrages des Auteurs dont il s'agit, par rapport au premier point ; ni même par rapport au second si on ne considere que l'essence & l'existence des mysteres. Mais si on fait attention à la maniere de les expliquer, il avouë que les

les anciens Ecrivains ont pû tomber dans quelques imperfections, qui étoient d'autant plus pardonnables, qu'il n'est point donné à l'esprit humain de comprendre parfaitement des choses si sublimes. Il ne faut au reste ni multiplier sans raison ces imperfections, ni s'en saisir pour établir des erreurs. Dom Le Nourri examine sans préjugé tous les reproches qu'on a faits à ces Ecrivains si dignes de veneration; & s'étant apperçû que des exemplaires fautifs avoient assez souvent trompé les Critiques : il s'est donné la peine de revoir les textes & de les rectifier sur de bons Manuscrits ; ce qui a fait évanouïr un assez grand nombre de prétenduës erreurs. Parmi les autres il y en a beaucoup qu'une explication favorable, mais naturelle, rapproche du Dogme. Pour les veritables méprises, Dom Le Nourri ne les dissimule pas.

Ce volume contient six grandes Dissertations. L'Octavius de Minutius Felix est le sujet de la premiere. Dans la seconde on explique les sept Livres d'Arnobe contre les Payens. Les Ouvrages de Lactance sont la matiere de la troisiéme. La quatriéme concerne l'Apologetique de Tertullien, ses deux Livres contre les Gentils, & sa Requête au Proconsul Scapula en faveur des Chrétiens. Dans la cinquiéme Dom Le Nourri fait

de sçavantes Observations sur le Livre de saint Cyprien contre Demetrianus, & sur l'Ouvrage du même Pere contre les Idoles. La derniere Dissertation regarde le Livre de Lucius Cecilius *De mortibus persecutorum.* Ceux qui ont voulu attribuer ce Livre à Lactance trouveront un examen de leurs preuves dans cette Dissertation. Ces deux noms *Firmianus Lactantius* ne paroissent pas dans l'unique manuscrit qui nous reste de cet Ouvrage. Cela seul pouvoit empêcher de l'attribuer à Lactance, mais d'un autre côté le desir qu'on avoit d'orner d'un nom celebre une découverte très-importante, n'étoit pas destitué de raisons. Saint Jerôme dit que Lactance avoit composé un Livre *De persecutione*, titre qui ne laisse pas d'avoir du rapport avec le titre *De mortibus persecutorum :* d'ailleurs le style du Livre dont il est question paroissoit ressembler à celui de Lactance.

Mais, selon Dom Le Nourri, la difficulté qui se tire de ce que le nom de Lactance manque au titre, subsiste toûjours. On ne sçauroit faire du Livre *De persecutione*, & du Livre *De mortibus persecutorum*, un même Livre, parce qu'on n'a nulle idée du premier de ces Ouvrages, saint Jerôme ne nous en ayant conservé que le seul titre. A l'égard du style, Dom Le Nourri remarque à peu près autant

de

de rapport entre celui de Lucius Cecilius, & celui de Lactance, qu'il y en a entre les tenebres & la lumiere; le style du premier étant aussi obscur en bien des endroits, que le style du dernier est clair par tout. L'obscurité de Cecilius naît d'une brieveté embarrassée, laquelle ne convient nullement à Lactance, qui par l'élegance de sa Latinité a merité le nom de *Ciceron Chrétien*. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet: une nouvelle litteraire que nous avons publiée depuis peu * nous en dispense. Nous ajouterons seulement, après notre Auteur, qu'il y a déja eu plusieurs Editions du Livre *De mortibus persecutorum*. La premiere parut à Paris en 1679. par les soins du sçavant & laborieux M. Baluze: la seconde à Oxford en 1680. avec une Préface de M. Fell Evêque de la même ville: la troisiéme à Oxford en 1680. à la fin des Ouvrages de Lactance, par les soins de Thomas Spark: la quatriéme à Abo en Finlande la même année: la cinquiéme l'année suivante à Cambridge, à la suite des Oeuvres de Lactance: la sixiéme en 1692. à Utrecht avec des notes par les soins de Paul Baudri. Le Pere Le Nourri donna la septiéme en 1710. à Paris. Personne que lui n'avoit examiné le manuscrit depuis M. Baluze. Le même Livre a été don-

* Mois de Juin 1716. p. 698.

donné au Public traduit en François par M. de Maucroix en 1680. & traduit en Anglois par M. Burnet. Sur cette Traduction Angloiſe un Anonyme le traduiſit de nouveau en François, & le publia à Utrecht en 1687.

Oeuvres de M. PAVILLON, *de l'Académie Françoiſe.* A la Haye, chez Henri du Sauzet. 1715. in 12. pagg. 229.

ETIENNE PAVILLON, dont on nous donne l'Eloge à la tête de ce Recueil, ſe diſtingua pendant quelque temps dans la charge d'Avocat General au Parlement de Mets : ayant quitté fort jeune le Barreau & la ville de Mets, „ il vécut *en Philoſophe ſur qui la fortune* „ *n'a aucun pouvoir.* Son cabinet & ſes „ amis lui tinrent lieu de tout. Le goût „ & la délicateſſe qui regnoient dans ſes „ Ouvrages, les faiſoient admirer ſans „ qu'on en connut l'Auteur." Il ne reſta pas cependant caché autant qu'il le ſouhaitoit. L'Académie qui connoiſſoit tout ſon merite le choiſit en 1691. pour remplir la place de M. Benſerade. Le Diſcours qu'il fit pour remercier cette illuſtre Compagnie, parut ſi beau & fut prononcé avec tant de grace, que les Auditeurs ne purent s'empêcher de marquer leurs ſentimens par des applaudiſſe-

mens

mens publics. M. Pavillon mourut le 10. Janvier 1705. âgé de 79. ans. M. l'Abbé Bignon fit son éloge à l'Academie des Inscriptions & des Medailles. Quoique ce discours ait été fait sur le champ, ceux qui l'ont entendu en parlent comme d'une des pieces des plus vives qui ayent paru en ce genre.

M. Pavillon sçavoit à fond (selon l'Auteur de son éloge) l'Histoire ancienne & moderne, les meilleurs Auteurs de la Grece & de l'Italie. Il étoit exact à ses devoirs sans aucun fard, devot sans hypocrisie, severe pour lui-même, indulgent pour les autres, dont il cherchoit à excuser les foiblesses. Il connoissoit parfaitement la Religion, & il s'est souvent servi avec avantage des lumieres qu'il avoit acquis par une longue étude sur ce sujet, pour ramener à la veritable Eglise les personnes que l'erreur en avoit separé. Tout ce qu'il écrivoit étoit ingenieux, délicat, rempli de pensées brillantes. Il faisoit des chef-d'œuvres en badinant. Jusqu'à present on n'avoit vû que quelques pieces de M. Pavillon dans des Recueils de l'Academie, ou dans des Recueils de Poësie : le Public ne peut avoir que beaucoup de reconnoissance pour celui qui a rassemblé toutes les Oeuvres de ce sçavant Académicien. On y trouve des pieces en vers & en prose. Entre ces

Poëſies, il y en a de badines, d'amoureuſes, de ſerieuſes, de morales & même pluſieurs de Chrétiennes; nous en raporterons quelques exemples.

Voici une des Stances de l'Auteur tirée de ſa piece ſur la corruption des mœurs, contre celui qui ſacrifie tout à ſon interêt.

Si ſon crime produit une riche abondance
Il n'y voit plus rien d'odieux,
Ou s'il eſt vrai qu'il voit l'horreur de ſon offence,
Le profit qu'il en tire eſt ce qu'il voit le mieux.
Selon le rang qu'on tient le crime ſe meſure,
Il change chez les Grands de nom & de nature,
L'injuſtice chez eux n'eſt que raiſon d'Etat:
Les crimes ſont permis en bonne politique,
Et toute leur noirceur diſparoit à l'état
Que la Fortune communique.

Les reflexions ſur la fragilité de la beauté que M. Pavillon adreſſe à une Demoiſelle, ont paru vives & fort ſenſées: après lui avoir repréſenté que la beauté ſe perd preſque auſſi-tôt que l'éclat d'une fleur, il dit:

Que direz-vous, Iris, quand la nouvelle image
De votre difforme viſage

Peinte

Peinte dans un miroir vous remplira de peur,
Quand ne vous trouvant plus à vous-même semblable,
Vous croirez contempler un phantôme effroyable
En contemplant votre laideur.
Voyant ces traits changez & cette couleur blême
Vous vous chercherez en vous même,
Et vos yeux attentifs ne vous trouveront pas:
Et vous serez surprise autant que d'un prodige,
De ne voir point en vous seulement un vestige
De tant de differens appas.
Vous vous fuirez, Iris, & votre propre fuite
Vous justifiera la conduite
De ceux qui quitteront l'empire de vos Loix:
Et vous verrez qu'on souffre un tourment *bien étrange*,
Alors que l'on reçoit l'affligeante loüange
D'avoir été belle autrefois.
Dans ce piteux état la fin de votre vie
Sera l'objet de votre envie:
Elle seule sera votre felicité
Et la cruelle Mort vous sembleroit humaine,
Et la douce rigueur vous sauver de la peine
De survivre à votre beauté.
Ouvrez donc votre oreille à des conseils si sages,
Eloignez ces pensers volages,
Les frivoles desseins & les jeunes desirs:
Detachez votre cœur de vos attraits fragiles;

Et meprisant ces fleurs en épines fertiles;
Cherchez les solides plaisirs.

Ce sont ces pieces de morale ou celles de pieté dont l'Auteur de l'éloge de M. Pavillon a entendu parler, quand il a dit que l'Académicien se peint dans ses Ouvrages : car ses Pieces d'amour ne tendent toutes qu'à établir la morale d'Horace & d'Anacreon, qu'à louër l'inconstance des amans volages, qu'à représenter la vertu comme un ennemi des plaisirs, dont la jeunesse ne doit pas écouter les leçons : c'est en suivant les principes de cette morale que l'Auteur dit à une jeune Demoiselle qni avoit épousé un Suisse:

Ce grand nom qui n'est que du vent
Auquel tant de plaisirs chaque jour on immole,
Enfin cet honneur decevant,
Dont les femmes font leur idole
Ne s'étend pas si loin chez le sexe savant :
Je sai qu'il nomme amour un vice,
Et qu'il défend le favori,
Alors qu'on épouse un mari :
Mais il ne défend rien quand on épouse un Suisse.

Ces traits sont des productions d'un Poëte qui badine & sur lesquels on ne doit

doit pas juger de sa morale. Comme on ne doit pas toûjours le croire amoureux quoi qu'il adresse des vers à quelque Iris ou à quelque Silvie, ordinairement les Iris & les Silvies des Poëtes sont des personnages imaginaires.

Dans les trois Lettres en prose qui ont pour titre les conseils desinteressés, M. Pavillon explique à une jeune Demoiselle, ce qu'elle doit observer pour le choix d'un amant, comment elle doit éprouver la constance de celui qu'elle veut choisir, & de quelle maniere elle se conduira pour se faire long-temps aimer. Dans une autre Lettre en vers & en prose l'Auteur depeint l'amour desinteressé; peinture qui sert à expliquer ce qu'il avoit dit de l'amour dans les trois Lettres precedentes. Ces conseils ne peuvent pas être mis si souvent en pratique que ceux-ci qu'il adresse à un nouveau marié.

Pour être heureux époux, soyez toûjours Amant,
Que bien plus que le Sacrement.
L'Amour à jamais vous unisse,
Et pour faire durer le plaisir entre vous,
Que ce soit l'Amant qui jouïsse
De tout ce qu'on doit à l'Epoux.
Pour vivre sans débats dans votre domestique,
Le moyen le plus sûr & peut-être l'unique
Le voici, qu'en deux mots je vais vous découvrir.
Ne

Ne vous attendez point d'être chez vous le maître,
Mais si l'on veut bien le souffrir
Contentez-vous de le paroître.
Quoi qu'on vous vienne debiter
Que rien ne vous fasse douter,
Pleinement convaincu que votre épouse est sage :
Car sans cet article de foi
Qu'on doit croire toûjours & souvent malgré soi,
Point de salut en mariage.

Nous ne raporterons pas un plus grand nombre d'exemples, tous ceux qui aiment la Poësie naturelle & délicate, auront recours au Livre même, les pieces entieres leur feront plus de plaisir que des morceaux détachez, qui perdent une partie de leur grace quand on ne voit pas ce qui precede ou ce qui suit.

JOH. CHRISTOH. WOLFII Prof. Pub. Linguarum Orient. Bibliotheca Hebræa. C'est-à-dire : *Bibliotheque Hebraïque, ou Notice des Auteurs qui ont écrit en Hebreu, & des Livres qu'ils ont composez ou traduits en cette Langue: par* Jean Christophe Wolfius *Professeur des Langues Orientales.* A Hambourg, chez Chrétien Liebezeit. 1715. in 4. pp. 1161. sans la Préface & les Tables.

MR.

MR. WOLFIUS parle dans cette Bibliotheque de 2231. Auteurs qui ont écrit en Hebreu. Comme il nous fait connoître dans la Préface les Livres dont *il s'est servi* pour executer son dessein & *la méthode* qu'il a suivie dans cet Ouvrage, nous avons crû en devoir donner ici le précis.

Gesner dans son Catalogue universel & dans ses Pandectes parle d'un grand nombre de Livres Hebreux : mais M. Wolfius le reprend de ce qu'il n'a point été assez exact à bien remarquer les titres des Livres, le dessein des Auteurs, l'année & le lieu de l'impression. Les Continuateurs de Gesner, George-Matthias *Konig & Christophe* Hendreich ont aussi par*lé* des Auteurs qui ont écrit en Hebreu. Les Historiens & les Chronologues comme Genebrard dans sa Chronographie, Jean Henri Alsted dans son Thresor Chronologique, & M. Basnage dans son Histoire des Juifs, peuvent être d'un grand usage pour ceux qui cherchent à s'instruire de cette matiere. Aux Historiens M. *Wolfius* joint les Auteurs des Bibliotheques Saintes & Théologiques, Sixte de Sienne, Possevin. Celestin de Montmarsan, M. Simon, le P. le Long, Nicolas Antoine, Lipenius, Hoornbeck, Muller, Cisenmenger, le P. Morin, &c.

Mais

Mais tous ces Auteurs n'ont pas prétendu traiter cette matiére à fond, il n'en est pas de même des deux Buxtorfs. Jean Buxtorf a fait imprimer en 1613. à Basle un Livre sur les abbreviations des Hebreux, avec une Bibliotheque Rabbinique disposée par ordre alphabétique suivant les titres des Livres. Jean Buxtorf fils du précédent fit réïmprimer cet Ouvrage avec des augmentations, & une liste de plusieurs Mss. que lui avoit communiqué un Juif nommé Jacques Romain. Serammius & Burcklin ont fait de nouvelles additions à ce Livre, qui ont été insérées dans les Editions de 1696. & 1708.

Jean Plantavitius qui est mort, selon Moreri, en 1651. a joint à son Ouvrage intitulé *Florilegium Rabbinicum*, une Bibliothéque Hebraïque. Quoique cet Auteur ait suivi très-souvent Buxtorf, il s'est quelquefois éloigné des sentimens de ce sçavant homme. M. Wolfius lui reproche d'avoir fait plusieurs fautes pour s'être trop fié aux Catalogues des Juifs, & à ce qu'ils lui avoient dit. Jean Henri Hottinger qui est mort en 1667. a employé une partie de sa Bibliothéque Orientale à faire une liste des Auteurs Hebreux rangez sous onze Classes différentes, suivant les matiéres des Livres. Hottinger n'a presque rien dit qui ne se trouve dans Buxtorf.

Après

Après Hottinger vient Jules Bartolocci de Celleno Religieux de l'Ordre de Cisteaux & Abbé de S. Sebastien aux Catacombes. Cet Auteur qui est né en 1613. mourut au mois d'Octobre 1687. Sa grande Bibliotheque Rabbinique en quatre volumes fut imprimée à Rome en 1675, 1678, 1684, & 1693. Le P. Bartolocci suit l'ordre alphabétique non pas des titres des Livres, comme avoient fait ceux qui l'avoient précédé, mais des noms des Auteurs. Le Pere Charles Joseph Imbonato Milanois Religieux du même Ordre que l'Abbé Bartolocci, a eu soin de l'Edition du dernier volume de la Bibliothéque Rabbinique, il y a ajouté un cinquiéme volume en 1694. sous le titre de *Bibliotheque Latine & Hebraïque*, où il donne une liste des Auteurs qui ont écrit contre les Juifs, ou de leurs antiquitez, & de leur Langue. Les Bibliothéques d'Italie & d'Allemagne ont fourni au P. Bartolocci une infinité de choses qui ne se trouvent pas dans les Auteurs qui ont écrit sur la même matiére avant lui. M. Wolfius convient que cette Bibliothéque est la meilleure de celles qui ont paru jusqu'à present. Ce qui ne l'empêche pas d'en remarquer les défauts, qui sont, selon lui, 1. de s'en rapporter presque toûjours aux Juifs sans examiner ce qu'ils avancent suivant les regles d'une exacte

exacte critique; 2. d'avoir voulu refuter trop sérieusement les extravagances des Rabbins, 3. d'avoir mal traduit une infinité d'endroits du Talmud & des Rabbins, 4. de s'être trop arrêté à des Auteurs *chimeriques*, 5. d'avoir confondu plusieurs Auteurs en un seul, ou de n'avoir fait qu'un seul Auteur de plusieurs, ou de donner comme des Livres anonymes ceux dont il fait ailleurs connoître les Auteurs, d'avoir parlé des mêmes Auteurs sous différentes Lettres. Les Livres des Hebreux ne sont pas *le seul* objet du Livre de l'Abbé Bartolocci, il s'attache à faire connoître le tems de la vie, les actions principales, l'état & l'âge des Auteurs, & des autres personnes qui se sont distinguées parmi les Juifs par leur érudition, ou par quelque invention utile à la Societé. Mais ce qui a le plus grossi son Livre ce sont de longues Dissertations souvent ennuyeuses, parce qu'on y trouve plus d'érudition Rabbinique que de jugement.

A l'égard des Juifs qui ont travaillé sur cette matiere, après le Talmud & l'Auteur du *Seder Olam Rabba*, le premier que M. Wolfius nous indique est Scherita Gaon Auteur du x. Siécle, qui dans son Livre de *Juchasin* donne la suite des Docteurs Hebreux; les Rabbins *Abraham ben dior*, Abraham Zachut, Gedalia Jachia-

des,

des, David Gantz, Samuël Algasi, ont suivi l'exemple de Scherita Gaon. Le Rabbin Immanuel Aboad Espagnol, dans la *Nomologie* imprimée à Amsterdam en 1629. continua l'Histoire commencée par les Rabbins dont nous venons de parler. *Daniel* Levi de Barrias fit la même chose dans sa *Démocratie* imprimée à Amsterdam en 1685. Le Rabbin Mardochée fils de Nisan, dont notre Auteur a fait imprimer le Traité en 1715. lui a fourni les Auteurs de la Secte des Karaïtes, qui sont peu connus aux autres Juifs. Le Rabbin Schabtai fils de Joseph Juif Polonois a donné au Public une Bibliothéque Hebraïque plus complete que tous les Rabbins sous le titre de *Schifetei Jechenim*: c'est-à-dire *les lévres des Dormans*. Cette Bibliothéque est en même tems réelle & nominale, car l'Auteur dans une partie range les Livres par matiéres, & dans une autre partie il suit la liste alphabétique des Auteurs. Quoique M. Wolfius se soit servi de cet Auteur & qu'il paroisse l'estimer beaucoup, il ne laisse pas de remarquer que Schabtai n'est pas plus instruit de la Chronologie & de l'Histoire de sa propre Nation que le sont ordinairement les autres Juifs, qu'il n'a point de critique, qu'il a copié jusques aux fautes de Buxtorf, qu'il a confondu des Auteurs différens, qu'il a fait deux

Au-

Auteurs d'une même personne, défauts dont il est bien difficile que les Bibliographes soient exempts.

A l'égard de M. Wolfius, voici quel est le dessein de son Ouvrage, il range les Auteurs qui ont écrit en Hebreu dans l'ordre alphabétique ; il remarque quelqu'une des principales circonstances de la vie des Ecrivains, sur-tout le temps de leur naissance ou de leur mort, quand il en est instruit : il donne le titre, la forme & le sujet de leurs Livres, l'année & le lieu de l'impression. Le fond de cet Ouvrage est celui de l'Abbé Bartolocci abregé, réduit dans un ordre plus commode : & dégagé de ces longues Dissertations qui fatiguoient inutilement les Lecteurs. Notre Auteur assûre qu'il a comparé les articles de la grande Bibliothéque Rabbinique dont il s'est servi, avec les autres Bibliographes Hebraïques. Aussi remarque-t-il souvent dans son Livre la différence d'opinion qui se rencontre entre les différens Auteurs ; ce qu'il a observé afin de résoudre lui-même ces difficultez ou de donner lieu aux Sçavans de les examiner. Pour ne pas être un simple abréviateur : & pour donner quelque chose de son fond, M. Wolfius a parcouru plusieurs Bibliothéques de Rabbins & d'autres personnes habiles dans les Langues Orientales ; ce qui lui a donné lieu

lieu de relever plusieurs fautes de ceux qui avoient écrit avant lui sur la Bibliographie Hebraïque. Nous ne rapporterons ici aucun des articles de cette Bibliothéque, de peur de rendre notre extrait trop long sur une matiere qui n'est pas du goût de beaucoup de personnes, nous nous contenterons d'observer qu'on y trouve des Commentateurs de l'Ecriture, du Talmud, des Historiens, des Poëtes, des Philosophes, des Medecins, beaucoup de Cabalistes, des Mathématiciens, des Astronomes, & même des Auteurs d'Apologues. Mais quand les Juifs sçauroient tous ces Livres par cœur, ils n'en seroient pas beaucoup plus habiles. Pour tirer quelque leger profit de *la lecture des Rabbins*, il faut beaucoup de discernement, & d'érudition, autrement on ne fait que se charger la mémoire d'une infinité de choses inutiles, fausses, & ridicules.

M. Wolfius promet de donner au plûtôt un second volume de cet Ouvrage qui comprendra les Auteurs des Livres Saints, ceux qui ont travaillé au Talmud, & à la Guemare, les Livres des Hebreux qui sont sans nom d'Auteur, des additions à ce premier volume que lui ont fourni les Bibliothéques de quelques Juifs, entre autres celle du Rabbin David Oppenheimer Chef de la Synagogue de Prague.

A la fin de la Bibliothéque M. Wolfius a fait réïmprimer un Livre qui avoit été imprimé in 8. à Paris en 1651, mais qui étoit devenu très-rare, c'eſt la liſte des Mſſ. Catholiques que Jean Pic Comte de la Mirandole avoit fait traduire en Latin. Cette liſte ne pouvoit être recherchée qu'à cauſe de ſa rareté, auſſi c'eſt la ſeule raiſon qui a engagé M. Wolfius à la donner au Public, car il en fait fort peu de cas: ce qu'on y peut remarquer c'eſt que ces Mſſ. dont s'eſt ſervi Pic de la Mirandole ne ſont pas moins ridicules que tous les autres Traitez Caballiſtiques. On prétendoit enſeigner dans ceux-ci la maniére d'engendrer des mâles, l'art d'expliquer les ſonges, de connoître naturellement l'avenir, & ſans le ſecours des mauvais eſprits: on y examinoit les queſtions, ſi les Demons mangent, s'ils boivent: on y parloit des différentes tranſmigrations que les Cabaliſtes diſoient que ſouffriroient les ames de ceux qui avoient entretenu un commerce défendu avec des femmes étrangeres, & mille autres choſes de cette nature. Quelques peu ſenſées que ſoient les queſtions propoſées & décidées dans ces Livres, Gafarel dans ſa Préface a ſoûtenu que Pic de la Mirandole les regardoit comme compoſez par Eſdras. Cependant ces Mſſ. portent le nom de Docteurs Juifs Modernes, des Rab-

Rabbins *Levi Menachen*, d'Eleazar Kocton, de Shem Tou fils de de Joseph ; & le Comte de la Mirandole dans son Traité contre les Astrologues en cite un passage sous le nom d'Eleasar de Garnok un des Rabbins des derniers siécles. Gafa*rel étoit trop habile*, dit M. Wolfius, *pour n'avoir pas fait d'attention à la force* de cette preuve ; mais il étoit bien aise de donner du relief au Mss. qu'il publioit, en le faisant passer pour un Ouvrage qu'on devoit regarder comme composé du tems d'Esdras. Cette espece de *charlatanerie*, ajoute notre Auteur, convient fort au caractere de Gafarel, comme on le peut reconnoître par ses Ouvrages, & par ce que rapportent de lui ceux qui l'ont con*nu particulierement.*

Les Curiositez de Paris, de Versailles, de Marly, de Vincennes, de S. Cloud, & des environs, avec les adresses pour trouver facilement tout ce qu'ils renferment d'agréable & d'utile. Ouvrage enrichi d'un grand nombre de figures. Par M. L. R. A Paris, Quai des Augustins, chez Saugrain l'aîné, Libraire Juré de l'Université, près la ruë Pavée, à la Fleur-de-Lys. 1716. in 12. pagg. 456.

L'AUTEUR de ce Recueil execute d'une maniere succincte, mais néan-

moins assez exacte, ce qu'il promet dans le titre. Comme il suppose qu'on verra ce qu'il indique, il s'est dispensé d'entrer dans des descriptions longues, & qui après tout auroient toûjours été au-dessous des objets mêmes. Il suppose aussi que ses Lecteurs ont beaucoup d'affaires; qu'ils sont la plûpart ici pour peu de tems; & qu'ainsi ils approuveront fort qu'il se soit borné dans ce volume à leur faire connoître les choses ou necessaires, ou utiles. „ Telles sont, dit-il, les addresses „ pour trouver facilement toutes les *ruës*, „ Palais, Châteaux, Hôtels, Eglises, „ Paroisses, Chapelles, Monasteres & „ Communautez d'hommes, de femmes, „ & de filles, Hôpitaux, Colleges, Pla„ ces, Ponts, Portes, Fontaines, Quais, „ Ports, Marchez, Bureaux de Paris & „ des environs, & beaucoup d'autres „ commoditez aussi agréables qu'utiles." Les figures dont il a orné son Livre sont au nombre de soixante. Elles sont de Vincent le Sueur qui les a gravées en bois assez proprement.

Dans la Description du Château de Vincennes, en parlant de la Tour, il rapporte une vieille inscription en vers François, gravée en grosses lettres, sur une table de marbre noir élevée contre le mur de la porte de la haute Tour, du côté gauche. Suivant cette inscription la

Tour

Tour fut commencée sous Philippe de Valois, & l'édifice fut conduit jusqu'au rez de chaussée:

Qui bien considere cet œuvre,
Si comme se montre & decœuvre,
Il peut dire que oncques à Tour
Ne vit avoir plus noble atour.
La Tour du Bois de Vincennes
Sur Tour neuves & anciennes
A le prix. Or sçavez en ça
Qui la parfit, ou commença:
Premierement, Philippes Loys
Fils Charles, Comte de Valois,
Qui de grand proneësse abonda,
Jusque sur la terre la fonda,
Pour s'en soulacier & ébatre,
L'an trois cens trente trois & quatre.

Le Roi Jean la continua jusqu'au 3. étage.

Après vingt & quatre ans passez,
Et qu'il étoit ja trepassé,
Le Roi Jean cet Ouvrage
Fit lever jusqu'au tiers étage
Dedans trois ans: par mort cessa.

Elle fut achevée par Charles V. Fils du Roi Jean.

Mais Charles Roi son fils laissa,
Qui parfit en brieuves saisons

Tours, Ponts, Brayes, Fossez, Maisons.

Sur la fin de l'Inscription le Poëte ne s'oublie pas.

Maistre Philippes Ogier témoigne
Tout le fait de cette besoigne.

Nous remarquerons en passant que notre Auteur assûre que Philippe de Valois fonda la Tour en 1361. Il se trompe sans doute. Maître Philippe Ogier *dit* que ce Prince la fonda en 1337: *que le* Roi Jean, 24 ans après, c'est-à-dire en 1361. reprit l'Ouvrage, & qu'il le continua pendant trois ans, jusqu'à sa mort, qui arriva effectivement en 1364. Pour Philippe de Valois il étoit mort dès l'an 1350.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences. Année 1712. *avec les Memoires de Mathematique & de Physique, pour la même année; Tirez des Registres de cette Academie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1714. in 4. pagg. 106. pour l'Histoire, pagg. 342. pour les Memoires. Planches 18. Et à Amsterdam, chez P. de Coup. 1715. in 12. pagg. 138. pour l'Hist. pagg. 447. pour les Mem.

Nous

NOUS avons donné dans notre premier Extrait*, le détail des articles de Physique générale & d'Anatomie, contenus dans ce volume. Il nous reste présentement à rendre compte des articles concernant la Chymie, la Botanique, & les Mathématiques.

La Chymie en fournit cinq : un sur *le nouveau Phosphore* de M. *Homberg* ; un autre, sur *la Bryone* ou *Coulevrée*, par M. *Boulduc* ; un troisiéme sur *les couleurs des précipitez de Mercure*, par M. *Lemeri* le fils ; un quatriéme sur *les acides du sang*, par M. *Homberg* ; le dernier, encore de M. *Homberg*, contient la *Méthode de copier les pierres gravées*. Celui-ci ne se trouve que dans les Mémoires ; les deux premiers ne se lisent que dans la partie historique : les deux autres paroissent & dans l'Histoire & dans les Mémoires.

1. On sçait que le nouveau Phosphore de M. *Homberg* est une poudre qui ne jette aucune lumiere, mais qui s'enflamme de cela seul qu'on l'expose à l'air. L'Auteur en a expliqué ailleurs les opérations, avec toute l'exactitude nécessaire. M. *de Fontenelle* ébauche ici le Systême physique de cette proprieté singuliere de s'enflammer, qu'a ce Phosphore. Elle dépend (selon lui) des mêmes causes,

* Mois de Juin 1716. p. 674.

qui produisent la chaleur de la chaux sur laquelle on a versé de l'eau. La chaux, dépouillée de toute son humidité, par la calcination, se charge d'une infinité de particules de feu, qui s'engagent dans ses pores. L'eau entrant avec impétuosité dans cette pierre calcinée, y excite la chaleur, soit par la violence du frottement, soit en dégageant de leurs prisons les parties ignées. De même, le Phosphore de M. *Homberg* est une matiére parfaitement dessechée, ouverte, & empreinte de particules de feu, mais remplie outre cela de sel fixe, qui est beaucoup plus avide d'humidité que la simple terre, & conservant malgré la forte calcination beaucoup d'huile, qui de sa nature est très-inflammable. Son sel fixe la met en état de recevoir de la simple humidité de l'air, le même ébranlement, que l'eau cause aux parties de la chaux; & son huile la dispose à s'enflammer, ce qui n'arrive point à la chaux, à moins qu'on n'y mêle quelque matiére sulphureuse aisément inflammable. Par-là (continuë l'Historien) l'on peut facilement expliquer les autres phénoménes du nouveau Phosphore.

2. Il résulte de l'analyse que M. *Boulduc* a faite de la racine de Bryone, ainsi que de plusieurs autres purgatifs, Que cette racine n'a que des principes salins,

&

& nulle résine; Qu'elle a plus de vertu, prise en substance, que de toute autre maniére; Que l'infusion de cette plante dans le vin blanc, est préférable à l'infusion dans l'eau, & aux décoctions; Que la dose de cette racine est d'une drachme, lorsqu'elle est séche, & de quatre, lorsqu'elle est verte: Q'enfin, l'extrait du suc vaut mieux que l'extxait de la racine, lorsqu'il ne s'agit que de vuider les eaux.

3. M. *Lémeri* le fils prétend que les précipitez du Mercure dissous par l'esprit de Nitre, ne doivent leurs différentes couleurs qu'à la nature des Alkali employez pour cette précipitation. Ces Alkali sont ou volatiles, ou fixes. Les volatiles, formant un fluide très-subtil, ont laissé échapper les particules ignées qui ont servi à les *volatiliser*. Les fixes, au contraire, dans la calcination, se sont chargez d'une grande quantité de ces mêmes particules, qu'ils tiennent emprisonnées. Or c'est à l'introduction de ces particules dans les pores du Mercure dissout, où elles prennent la place des acides qui s'engagent dans les pores de l'Alkali, que notre Académicien attribuë les couleurs des précipitez. Les Alkali volatiles ne fournissant aucunes particules de feu, laissent paroître le précipité sous la couleur blanche, qui est la couleur naturelle du Mercure; & si ce blanc est quelquefois

ſale & noirâtre, cela vient de l'huile brûlée, que ces ſels ont enlevée avec eux, dans la diſtilation. Les Alkali fixes communiquent à ces mêmes précipitez une couleur jaune d'autant plus forte, qu'ils contiennent une plus grande quantité de particules ignées, propres à remplir les locules du précipité, d'où les acides ſont ſortis. Il eſt ſi vrai que ces particules de feu ſont capables de lui donner cette couleur, que le Mercure calciné *à crud*, & par conſéquent impregné de ces particules autant qu'il peut l'être, devient rouge, ce qui eſt le dernier période du jaune. On ne peut douter, d'ailleurs, que les ſels fixes ne renferment beaucoup de ces corpuſcules ignés, puiſque le Thermometre plongé dans de l'eau s'éleve conſiderablement, lorſqu'on fait diſſoudre quelque ſel fixe, dans cette liqueur.

4. Quelque uſage qu'on ait fait juſqu'ici des acides du ſang, pour expliquer quantité de phénomenes qui arrivent dans les animaux; il y a néanmoins des Philoſophes & des Médecins, qui révoquent en doute l'exiſtence de ces acides du ſang. Les expériences réïterées de M. *Homberg* décident la queſtion, en nous apprenant, que par une forte diſtilation, l'on tire enfin du ſang des animaux, & du ſang humain, une liqueur rouſſe qui aux eſſais chymiques donne également les marques

&

& d'acide & d'Alkali, puisqu'elle rougit la teinture de tournesol, ce qui est le propre des seuls acides; & qu'elle fermente avec l'esprit de sel, comme font les Alkali. Il paroît d'abord surprenant, que les acides & les Alkali se trouvent ensemble, sans agir les uns sur les autres & sans s'unir en formant un sel moyen. M. *Homberg* rend raison de cette merveille, en observant, que la regle générale qu'on s'est faite de l'action des acides sur les Alkali, n'est vraye sans aucune restriction, que dans la jonction des acides minéraux avec les Alkali quelconques: mais qu'il n'en est pas de même dans la jonction des acides des végétaux ou des animaux avec les Alkali volatiles; la pénétration qui produit l'effervescence, ne s'y faisant, que lorsqu'ils nagent ensemble dans une quantité convenable de phlegme; au lieu que quand il y en a trop ou trop peu, ils n'ont point d'action l'un sur l'autre. Or dans la liqueur rousse tirée du sang, il y a trop peu de phlegme De seize Livres de sang humain réduites à six par la séparation de la sérosité, & par l'évaporation de la partie aqueuse insipide, M. *Homberg* a tiré environ une once de la liqueur rousse en question. L'analyse chymique des vipéres, des limaçons rouges & sans cocques, des mouches, des cantharides, des fourmis, du lait, de la sueur,

de l'urine, & des excremens de plusieurs animaux, lui a donné quelque quantité de cette même liqueur.

5. La maniére de copier sur le verre coloré les pierres gravées, imaginée & exécutée par l'ingénieux M. *Homberg*, consiste en une manœuvre, dont la description ne pouvant être abbregée, ne sçauroit entrer dans cet extrait, & doit être lûë dans le Mémoire même de cet Académicien.

Les diverses Observations de Chymie se réduisent à celle que M. *Lémeri* nous communique touchant une dissolution d'or faite dans l'eau regale ordinaire, précipitée par l'esprit volatil de sel armoniac joint à quelques goutes d'huile de tartre, & qui dans la fermentation considerable, dont cette opération est toûjours accompagnée, exhala des fumées d'une odeur forte & toute semblable à celle du Romarin : phénomene, qui lui parut nouveau, dans un sel urineux, tel que le sel armoniac.

Les articles de Botanique sont au nombre de quatre, sans compter les *diverses Observations*. Des deux premiers, qui se trouvent dans l'Histoire & dans les Mémoires, l'un, sur *les fleurs & les graines des Fucus*, est de M. *de Réaumur*, l'autre, sur *les Figues*, est de M. *de la Hire* le cadet. Les deux derniers articles, entierement renvoyez aux Mémoires, sont une

Ob-

Observation d'une proprieté singuliere du Dracocephalon, par le même M. *de la Hire*; & une *description du Corispermum*, par M. *Jussieu*.

1. Il n'y a qu'un genie aussi fécond & aussi universel que celui de M. *de Reaumur*, qui puisse suffire à des recherches & à des découvertes en tout genre. C'est de quoi l'on rencontre des preuves éclatantes, non-seulement dans ce volume, mais dans les précédens, où les Mémoires de ce sçavant & laborieux Académicien enrichissent presque également la Physique générale, l'Anatomie, la Botanique, & les Mathématiques. Ce qu'il nous donne ici, sur les fleurs & les graines des *Fucus*, est la suite d'un de ses Mémoires de l'année 1711. touchant *les fleurs & les graines de diverses plantes marines*. Dans ce 1er. Mémoire, il nous avoit fait la Description de plusieurs *Fucus*, dont les fleurs sont semées par petits bouquets sur leurs feuilles, & les graines renfermées dans l'épaisseur de ces mêmes feuilles. Presentement il nous parle d'autres sortes de *Fucus*, qui ont des fleurs ou plus longues ou plus courtes, d'une différente couleur, & diversement formées; d'autres especes, qui semblent n'en avoir point du tout; de certaines, dont les semences sont répanduës dans toute l'épaisseur de la feuille, ou renfermées dans des gousses, qui ne sont

que la membrane même de la feuille relevée par endroits & renflée, &c. d'un *Fucus*, dont les couleurs verte, bleuë, & de pourpre, paroissent belles & vives dans l'eau, & dégenerent à l'air en un brun rougeâtre; d'une petite plante *parasite*, qui naît sur une espece de *Fucus*, comme une mousse, & dont la petitesse n'a pas empêché M. *de Reaumur* d'en découvrir les graines ou du moins les capsules qui les envelopent : &c.

2. On n'avoit regardé la figue, jusqu'à present, que comme un simple fruit. Cependant c'est un fruit qui renferme sa propre fleur; & cette fleur est du genre de celles qu'on nomme *fleurs à étamines*. M. *de la Hire* le cadet, à qui l'on est redevable de cette découverte, partage une figue en trois espaces, selon sa longueur. Le plus proche de la queuë, & le plus grand, sans comparaison, contient les graines, qui sont autant de petits noyaux garnis de leur amande, envelopez d'une chair ou parenchyme, portez dans un calice decoupé en quatre ou cinq parties, & surmontez d'un filet fourchu, qui tient lieu de pistille. Le second espace est rempli par des corps blanchâtres, longs d'environ deux lignes & attachez aux parois internes de la figue par un pédicule assez gros, à l'extrêmité duquel est un calice découpé en trois, d'où s'élevent trois

trois autres pédicules terminez chacun par une capsule pleine d'une infinité de petits grains, qu'on n'apperçoit qu'avec le microscope. Ces pédicules sont les étamines de la fleur, ces capsules sont les sommets des étamines, ces petits grains forment la poussiere des sommets; & il n'en faut pas davantage pour composer une veritable fleur. La poussiere des sommets s'insinuant dans les pistiles dont nous venons de parler, communique à la graine la fecondité, suivant le Systême rapporté dans l'histoire de 1711. A l'égard du troisiéme espace de la figue, il n'est remarquable que par quelques petites feuilles, qui servent à boucher l'ouverture de ce fruit appellée *ombilic*.

Il est parlé dans les diverses Observations Botaniques, 1. des fleurs & des fruits du *Mays* ou bled de Turquie, examiné par M *Geoffroi* le cadet: 2. de certains fruits composez de citron, d'orange & de lime, observez par M. *Chevalier*, dans le jardin de S. Martin de Pontoise: 3. d'un extrait, tiré par M. *Boulduc*, des têtes vertes & récentes du pavot rouge ou coquelicoq, & qui a toutes les bonnes qualitez de l'*opium*, sans en avoir les mauvaises, réüssissant principalement, lorsqu'il est question de calmer les toux violentes & opiniâtres: 4. de la maniére de féconder les palmiers femelles, qui con-

sistc

fiste à mettre dans leurs premiers rejettons entr'ouverts au Printems, une petite branche de la fleur du palmier mâle, sans quoi les dattes du palmier femelle ne viendroient point à maturité, seroient d'un goût désagréable, & n'auroient pas de noyau. Il ne faut qu'un palmier mâle, pour féconder deux ou trois cens femelles; & *il semble* (dit l'Historien) *que ces mâles, à la maniére du païs où ils vienent, ayent leur serrail.* Cette Observation, tirée par M. *Jaugeon*, des Mémoires manuscrits de l'Ambassade de M. *de Nointel* à Constantinople, confirme ce que M *de Tournefort* avoit avancé, sur ce sujet, dans la Préface de ses *Institutions Botaniques.*

Les Mathématiques fournissent 14 Articles: sçavoir, six de *Géometrie*, trois d'*Astronomie*, un d'*Optique*, & quatre de *Méchanique.*

Des six articles concernant la Géometrie, il y en a trois absolument renvoyez aux Memoires, sçavoir, 1. la *Solution de deux Problêmes geométriques*, par M. *Varignon*: 2. les remarques de M. *de la Hire*, sur la Geométrie de *Descartes*: 3. l'Ecrit de M. *Bomie*, sur *la Tractrice*, dont l'extrait est dans l'Histoire de 1711. Des trois autres articles, le premier sur l'*application des régles de Diophante à la Géometrie*, & le deuxiéme sur *la methode de*

de Descartes pour les Tangentes, (l'un & l'autre de M. *Rolle*) ne se trouvent que dans la partie historique : & le troisiéme sur *le rayon de la Developpée*, par M. *Varignon*, est dans l'Histoire & dans les Mémoires.

1. Lorsqu'on a une équation de Courbe géometrique un peu élevée, on ne sçait pour ainsi dire, ce qu'on a, l'on n'y voit rien qui donne aucune idée du chemin que cette Courbe fait par rapport à son axe, de son contour, de ses branches, &c. Le prémier moyen qui s'offre pour en prendre quelque connoissance, c'est de supposer l'axe divisé selon la suite des nombres naturels, en sorte que la premiere *Abscisse* soit 1. la seconde, 2. la troisiéme 3. &c. On substituë successivement dans l'équation ces nombres 1. 2. 3. &c. à la place de l'inconnuë qui exprime les *Abscisses*, & cette équation n'ayant plus qu'une inconnuë, qui est celle des *Ordonnées*, on voit quelle est la grandeur des *Ordonnées* pour chaque *Abscisse* correspondante. Ces substitutions fournissent un moyen de tracer l'image de la Courbe & d'en avoir quelque idée; mais ce moyen est assez imparfait, en ce qu'on ne trouve souvent pour les valeurs des *Ordonnées*, que des nombres incommensurables, toûjours incommodes dans le calcul, & obscurs par eux-mêmes. Com-

me

me les Anciens ne reconnoissoient point les incommensurables pour de veritables nombres, *Diophante* les évite dans les solutions de ses Problêmes, & employe pour cela une adresse particuliere. Or c'est justement cette adresse, que M. *Rolle* a voulu transporter à la méthode de décrire les Courbes par leur Equation. Un second inconvenient des substitutions de 1. 2. 3. &c. c'est que les intervalles de ces nombres étant fort grands, il arrive quelquefois à la Courbe, dans ces intervalles, des choses très-remarquables, & dont cependant on ne s'apperçoit point. On remédie à cela en prenant les limites des racines de l'Equation, lorsqu'elle est devenuë determinée; & M. *Rolle* a donné des méthodes pour ces limites.

2. Les remarques de ce même Académicien sur *la méthode des Tangentes* trouvée par *Descartes*, ne vont qu'à la mettre en état d'être employée generalement selon l'intention de son Auteur, & pour cela, M. *Rolle* prétend qu'elle a besoin de précautions, ou de Suplémens, dont *Descartes* n'a point parlé. En examinant la Méthode des Tangentes, il a voulu approfondir aussi le mystere de *la Construction des Egalitez*.

3. Le cercle *osculateur* d'un point quelconque de la Courbe qui résulte du developpement d'une autre Courbe, & que M. *de*

M. *de Fontenelle* appelle la *Développante*, eſt toûjours tel, qu'il touche & coupe cette *Développante* en même temps. La raiſon en eſt, que ce cercle ayant deux de ſes côtez infiniment petits de ſuite communs avec la *Développante*, ou pour mieux dire, exactement poſez ſur deux côtez égaux de cette *Développante*, par l'un il la touche en dehors, du côté de l'origine du developpement, & par l'autre il la touche en dedans, du côté oppoſé, & la coupe ainſi en vertu de ce double attouchement. Il eſt aiſé de juger qu'il doit y avoir, pour un même point de la *Développante*, une infinité d'autres cercles, non pas *oſculateurs*, mais ſimplement touchants, dont l'*Oſculateur*, en qualité de touchant, ſera une eſpece. Comme il eſt touchant en dedans & en dehors en même temps, il ſera moyen entre un ordre de cercles, qui ne ſeront touchans qu'en dedans, & un autre ordre de cercles, qui ne ſeront touchans qu'en dehors. De plus, comme il eſt touchant & coupant dans le même point, il ſera moyen entre un ordre de cercles tous touchans dans le même point, & coupants en différens points, du côté de l'origine du développement; & un autre ordre de cercles touchans dans ce même point & coupants en différens points du côté oppoſé. C'eſt de quoi M. *Varignon* don-

donne ici les démonſtrations : & il détermine géometriquement ſur le rayon *oſculateur* le point ou centre, où ſe fait le changement de cercles coupants & touchants, en cercles ſimplement touchants, &c.

Il s'agit, dans les trois articles d'Aſtronomie, 1. de l'*inclinaiſon du quatriéme Satellite de Jupiter*, déterminée, par l'Obſervation de M. *Maraldi*, à deux degrez 52 minutes, & reconnuë moindre ſeulement de trois minutes, que celle qu'avoit déterminée M. *Caſſini* : 2. des *Obſervations de l'Eclipſe de Lune* du 23. Janvier, faites par MM. *de la Hire* & *Maraldi* : 3. de la Comparaiſon que M. *de la Hire* a faite des Obſervations de cette Eclipſe à Paris avec celles de M. *Wurtzelbaur* à Nuremberg. De ces trois Articles le premier paroît dans l'Hiſtoire & dans les Mémoires : les deux autres ne ſe liſent que dans les Mémoires.

Dans l'article d'Optique, dont l'Hiſtoire ſeule fait mention, M. *de la Hire* explique, par une raiſon fort naturelle, pourquoi le fond des yeux du chat paroît dans l'eau fort éclairé, & diſparoît abſolument à l'air : phénomene, qui avoit donné lieu à une conteſtation entre cet Académicien & M. *Meri*. M. *de la Hire* obſerve donc, que la Cornée étant à l'air, fait l'office d'un miroir convexe,

qui

qui renvoye assez vivement au spectateur, sa propre image, & l'empêche par-là de voir aucun autre objet au delà de la Cornée. Mais quand cette même Cornée est dans l'eau, comme elle lui devient physiquement homogéne, elle n'est plus un miroir convexe : elle ne forme avec l'eau qu'une surface plane, au travers de laquelle on voit ce que l'on verroit au travers de l'eau seule.

Les deux premiers Articles de Méchanique ont place dans l'Histoire & dans les Memoires. Dans l'un, M. *de la Hire* recherche & détermine géometriquement l'effort que fait *la poussée des voutes*. Dans l'autre, M. *Saulmon* examine *le mouvement d'un solide plongé dans un fluide*. Les 2 derniers, absolument renvoyez aux Memoires, sont 1. la suite d'un morceau de M. *Parent*, imprimé en 1704. sur *la Méchanique avec frottement & sans frottement*: 2. une invention de M. *de la Hire* le fils pour arrêter un carosse, dont les chevaux prennent le mors aux dents.

M. *de Fontenelle* nous apprend, en finissant son détail historique, que M. *de Reaumur* a donné dans le cours de l'année 1712, la Description de l'art du *Miroitier* : M. *Lémeri*, celles de la *Lessive* & du *Savonage* : & que l'Académie a approuvé une *Machine pour élever les eaux*, qui est de l'invention du Sieur l'*Heureux*,

&

& qui n'eſt que la vis d'*Archimede* ingenieuſement exécutée.

L'Hiſtoire eſt terminée par les Eloges de MM. *Berger* & *Caſſini*: & les Memoires le ſont par la Deſcription de deux plantes, ſçavoir, le *Ricinoïdes*, d'où l'on tire le *Tourneſol*, & l'*Alypum Monſpeliatum* ou le *frutex terribilis* : Ouvrage de M. *Niſſolle*, envoyé par la Societé Royale de Montpellier à l'Académie, pour entretenir l'union intime qui doit être entre elles, comme ne faiſant qu'un ſeul corps.

C'eſt à regret, que dans la néceſſité où nous ſommes d'abréger, nous ne pouvons nous étendre ſur ces derniers Articles, entre leſquels celui qui contient l'Eloge du fameux M. *Caſſini* eſt un des plus intereſſans, non-ſeulement par le fond de la matiere, mais par le tour ingénieux & toûjours nouveau que l'Hiſtorien ſçait donner aux Piéces de ce genre.

L'Hiſtoire de la Vie & du Miniſtere du B. Abbé IDESBALDE *ſous Thierri d'Alſace Comte de Flandres, avec une Diſſertation ſur l'orthodoxie du culte des Saints, le tout enrichi de Notes Critiques & Morales ſur la Politique, par M**. Docteur en Theologie, aux dépens de l'Auteur.* A Bruxelles, chez Jean Leonard Libraire & Imprimeur, ruë de la Cour. 1715. in 12. pagg. 390.

UNE

UNE vie du bienheureux Idesbalde composée en Flamand par un Religieux de l'Abbaïe de Dunes, un ancien Memoire manuscrit, & quelques Mémoires particuliers sont les sources dont notre *Auteur* a tiré ce qu'il rapporte. Comme toutes ces pieces ne lui fournissoient pas de quoi remplir le volume qu'il avoit dessein de donner au Public, il a inseré dans son Ouvrage les évenements du 12. siécle qu'il a crû avoir plus de liaison avec son sujet, & une Dissertation sur le culte des Saints & de leurs reliques. Nous donnerons ici le précis des faits qui peuvent faire connoître la vie & le caractere de ce bienheureux Abbé.

Idesbalde Vander Gracht, c'est-à-dire *du fossé*, naquit dans le Comté de Flandres sur la fin de la derniere année de l'onziéme siécle. La maison dont il sortoit tenoit un rang considerable dans la Province. Il n'étoit encore âgé que de sept à huit ans quand ses parens obtinrent pour lui de Gertrude Comtesse de Flandres un Canonicat dans l'Eglise Collegiale de sainte Walburge. Idesbalde n'étoit point encore tonsuré quand il reçût les provisions de son Benefice, „ & „ il n'avoit point d'autres dispositions qui „ le rendissent capable de le posseder „ que ses inclinations vertueuses & mo-
„ des-

„ deftes ,& le crédit de fes parens." Idesbalde paffa fa jeuneffe dans la retraite & les Oeuvres de pieté , il ne prit cependant poffeffion de fon Benefice, que plus de 30. ans après en avoir été pourvû. Cette conduite ne peut point paffer pour reguliere , & il condamna depuis cette inobfervance des regles Ecclefiaftiques que l'ufage de ce temps-là autorifoit.

Idesbalde ayant réfolu de fe confacrer au Seigneur reçût les Ordres facrez de l'Evêque de Teroüenne fon Ordinaire, il fut ordonné Prêtre l'an 1127. La famine qui affligea la Flandre fous le gouvernement de Charles le Bon donna occafion à Idesbalde d'exercer fa charité pour les pauvres. Les malheurs qui fuivirent le martyre du Comte Charles, & les divifions que cauferent les prétentions de plufieurs Princes fur la Flandre firent paroître encore plus fa liberalité & fa pieté.

La mort de Guillaume & l'avenement de Thierri d'Alface au Comté de Flandre rendirent la tranquillité à ce païs. Thierri d'Alface ayant entrepris pour la feconde fois le voyage de la Terre fainte, voulut laiffer auprès de la Comteffe Sybile fon époufe un Ecclefiaftique vertueux & habile, qui fut en état de l'aider de fes confeils dans le gouvernement du Comté. Il jetta les yeux fur le bienheureux Ides-

Idesbalde. On ne put l'obliger à accepter cet honneur que d'autres auroient recherchez, qu'en lui représentant qu'il étoit de la gloire de Dieu & du bien du peuple qu'il se chargeât du Ministere. Une entrée si sainte dans un poste si délicat obtint du Ciel à Idesbalde (ce sont les *paroles* de notre Auteur,) toutes les graces necessaires pour s'en acquitter au delà même des esperances que Thierri en avoit conçûës.

„ Il étoit accessible à tous par devoir, „ officieux par bonté, & bienfaisant sans „ ostentation : qui que ce soit ne sortoit „ d'avec lui qui ne fut disposé à être ou „ plus vertueux ou moins dereglé. Prudent & circonspect dans ses discours, „ autant qu'il étoit ouvert dans ses manières, il s'engageoit rarement par des „ promesses, mais il étoit d'une fidelité „ scrupuleuse à tenir sa parole. Toûjours occupé à plaire uniquement à „ Dieu par une vie interieure & penitente & au-dessus des évenemens, il „ ne cessa jamais de se rendre digne de „ la confiance de ses Princes par un travail „ assidu & par des soins infatigables, soit à „ démêler les rapports imposteurs d'avec „ les avis des sujets fideles, soit à faire remarquer à la Regente ceux de son Conseil qui pouvoient opiner par prévention „ ou par interêt, soit enfin à soutenir les

„ droits du Souverain ſans opprimer la „ liberté des peuples." Il fit par ſa ſageſſe conclure un Traité entre la Comteſſe Sybile, le Roi d'Angleterre, le Comte de Hainaut & le Comte de Saint Paul qui s'étoient emparés de pluſieurs Villes de Flandres.

Thierri d'Alſace étant revenu couvert de gloire de la Terre Sainte, Idesbalde lui demanda la permiſſion d'aller reſider à ſon Canonicat. La reforme que les Chanoines de Sainte Walbruge avoient mis dans leur Chapitre ſuivant les exhortations de S. Bernard anima le zele du nouveau Chanoine. La Science du chant qu'il avoit appris dès ſa jeuneſſe, & la belle voix qu'il avoit reçû de la nature engagerent ſes Confreres à le charger de la conduite du chant. Il employoit le tems des intervales qui ſeparent les heures du ſervice divin, à l'étude, à la méditation, à la viſite des pauvres & des malades. Le Comte Thierri qui alloit quelquefois à Furnes, & qui étoit ſouvent témoin de la pieté d'Idesbalde, voulut l'engager à retourner à la Cour; mais ce pieux Chanoine le ſupplia de trouver bon qu'il réparât le ſcandale qu'il avoit cauſé en manquant pendant pluſieurs années de réſider à ſon Benefice.

Idesbalde, pour n'être plus expoſé à une tentation ſi délicate, réſolut de ſe reti-

retirer dans un Monaſtere. Après s'être démis de ſon Benefice & après avoir diſtribué tout ſon bien aux pauvres, il prit l'habit de Ciſteaux dans l'Abbaïe de Dunes, où S. Bernard avoit mis lui-même la reforme. Quelque tems après ſa profeſſion, ſon Abbé nommé Robert le fit Portier, & enſuite Procureur du Monaſtere. Au lieu de s'abandonner dans ce poſte à un attachement preſque idolâtre pour les avantages temporels de ſa Communauté, il ſe relâchoit ſans peine ſur les droits les plus legitimes qu'on vouloit lui conteſter, & ſans recourir à la juſtice, il ſe contentoit de remontrer doucement à ceux qui vouloient chicaner, le grand préjudice que ces prétentions injuſtes feroient à leur ſalut. Il exerça pendant quelques années cet emploi; on lui permit enſuite de rentrer dans les exercices du Cloître à condition qu'il rempliroit l'Office de Chantre, fonction penible, mais agreable pour un veritable ſolitaire.

Robert Abbé de Dunes ayant été choiſi pour Succeſſeur de S. Bernard, Alberon fut choiſi pour être Abbé de Dunes. Les infirmitez d'Alberon l'ayant obligé quelques années après à ſe demettre de ſon Abbaïe, il propoſa Idesbalde pour remplir ſa place : l'Abbé de Clairvaux y conſentit, & les Religieux reçûrent avec

plaisir pour Superieur, celui qu'ils souhaitoient tous d'avoir pour chef. L'humble Idesbalde se soumit sans résistance à cette élection. Ce ne fut ni le dégoût de la sujettion ni l'ambition de la superiorité, remarque notre Auteur, qui lui fit donner si facilement son consentement, mais le desir d'être le serviteur de ses Confreres, & le plaisir de se voir engagé plus étroitement qu'aucun autre à pratiquer tous les devoirs de la vie Monastique.

On admira la sagesse avec laquelle il maintint aux Dunes l'austerité de la reforme : quand on lui conseilloit de moderer ses aumônes & de faire un fond de reserve, il répondoit que la Providence ne les abandonneroit pas, & quand on lui proposoit de se bâtir un quartier separé, il disoit qu'il se garderoit bien d'introduire le luxe dans le cloître.

Mais ce qui contribua le plus à relever le merite du bienheureux Idesbalde, ce fut son zele pour la Canonisation de S. Bernard. Après avoir été à Clairvaux & à Cisteaux pour recueillir les preuves authentiques de la sainteté & des miracles de cet illustre Abbé, il partit pour l'Italie. Il fut presenté au Pape Alexandre III. par le bienheureux Pierre Archevêque de Tarentaise. Le Pape qui étoit alors à Anagnie, lui dit que les agitations de l'Italie ne lui permettoient point

d'exe-

d'executer ce qu'il souhaitoit par rapport à la Canonisation de S. Bernard, mais qu'il alloit en France, & qu'il y assembleroit un Concile où cette affaire seroit traitée avec toute l'attention qu'elle meritoit. Il exhorta ensuite l'Archevêque de *Tarentaise* & l'Abbé de Dunes de travailler à ramener les Schismatiques à l'obéïssance du S. Siege. Après avoir travaillé quelque tems à rappeller au sein de l'Eglise Catholique les partisans de l'*Antipape* Victor, il retourna à son Abbaïe de Dunes : il en sortit ensuite pour aller solliciter de nouveau la Canonisation de S. Bernard au Concile de Tours. Le grand nombre de personnes qui presenterent des Requêtes pareilles, obligea le Pape à remettre à un autre tems la Canonisation du Fondateur de Clairvaux. Idesbalde soumis aux ordres de la Providence, & content d'avoir fait tout ce qu'il avoit pû pour l'honneur de son illustre Fondateur, se retira dans son Monastere, qu'il vit pendant les quatre dernieres années de sa vie croître tous les jours en nombre de Religieux & en pieté. Il mourut d'une apoplexie le 18. Avril 1167. la vingt quatriéme année de sa profession, & l'onziéme de sa prelature. Il fut inhumé dans l'Eglise du Monastere, & regreté de ses Religieux, du peuple & des pauvres.

Soixante-douze ans après, comme on vouloit transporter ce saint dépôt dans la nouvelle Eglise de Dunes, on ouvrit le cercueil, & le corps parut aussi sain & aussi entier que s'il avoit été inhumé tout recemment. En 1624. ce cercueil fut tiré avec des peines infinies de dessous les ruines du Monastere de Dunes, l'Evêque d'Ipres permit d'exposer à la veneration du Public le corps du bienheureux Abbé, qui étoit encore frais & flexible. L'Infante Isabelle, le Marquis de Spinola, le Cardinal de la Cueva, & l'Internonce de Bruxelles furent le même jour les témoins de ce miracle qui faisoit beaucoup de bruit en Flandre. En 1627. l'Abbé Campmans effrayé des menaces & des tentatives des Religionaires de Zelande transfera son Monastere à Bruges. Le corps du bienheureux Idesbalde y fut porté : notre Auteur prétend que cette translation fut accompagnée de plusieurs miracles, & qu'il s'en est fait encore depuis à son tombeau assez pour le canoniser.

Cette histoire du culte du bienheureux Idesbalde fait le sujet du second Livre, mais comme elle ne pouvoit remplir que peu de pages, l'Auteur a mis à la tête de ce Livre sa Dissertation sur le culte des Saints & de leurs Reliques. Il a recueilli avec ordre & avec précision dans cette

cette piece, ce que les Theologiens Catholiques ont dit de plus solide sur ce sujet contre les Protestans.

Les notes sur la politique que l'Auteur promet dans son titre ne sont pas en grand nombre, l'Auteur auroit pû en retrancher quelqu'une contre le dernier de nos Rois dont les étrangers ont eux-mêmes fait l'éloge.

Deorum & Heroum, Virorum & Mulierum illustrium Imagines antiquæ illustratæ versibus & prosâ ab HENRICO SPOOR. C'est-à-dire : *Les Estampes des Dieux, des Heros, des hommes & des femmes illustres de l'antiquité, avec des explications en vers & en prose.* A Amsterdam, chez Pierre de Coup. 1715. in 8. pagg. 199.

JOSEPH TESTANA qui étoit, selon M. Spoor, un des plus habiles Peintres de son siecle, avoit fait le portrait de plusieurs personnes illustres de l'antiquité, qu'il avoit tiré sur des Medailles & des Agathes antiques. M. de Wit connu dans les *Païs-Bas* par sa riche Bibliotheque, étant en Italie acheta ces tableaux du Testana, & ensuite il les communiqua à notre Auteur, qui les fit graver par le nommé Pierre Bodart. M. Vander Mark voulut bien communiquer à M.

Spoor quelques Agathes antiques fort bien travaillées, qui repréſentoient Alexandre, Cleopatre, &c. M. de Montfort lui fournit des Médailles de Trajan, d'Adrien, d'Antonin le Pieux, de Philippe, qui avoient été trouvées aux environs d'Utrecht. Les planches qui ſe trouvent dans ce Livre montent au nombre de ſix vingt. Au-deſſous de chaque planche il y a une explication en proſe qui contient un ſommaire de la vie du Heros ou du Sçavant qui y eſt repréſenté. A côté il y a des vers qui ſervent auſſi à faire connoître la perſonne dont la planche offre le portrait. Quelques courtes que ſoient les explications en proſe de M. Spoor, il entre quelquefois dans des queſtions de critique, mais ſes Obſervations ne paroîtront pas toûjours fort heureuſes. Il dit, par exemple, en parlant d'Helene mere de Conſtantin qu'on lui attribuë l'invention de la vraye Croix, mais que cette prétenduë invention n'eſt qu'une fable faite à plaiſir pour étourdir le peuple. Sur quoi M. Spoor ſe fonde-t-il pour traiter de fable un fait que les plus ſeveres Critiques n'ont pas conteſté? Sur le ſilence d'Euſebe de Ceſarée qui ne parle pas de cette invention quoi qu'il décrive avec tant d'exactitude les Egliſes qu'Helene & que Conſtantin avoient bâti dans la Paleſtine. Cet argument negatif

gatif & par conséquent très-foible par lui-même est absolument détruit par le témoignage des Auteurs du quatriéme & du cinquiéme siecle, Rufin, Socrate, Sozomene & Theodoret, saint Cyrille de *Jerusalem*, *saint* Ambroise de Milan, *saint Paulin* de Nole, qui parlent tous de l'invention de la vraye Croix par sainte Helene, comme d'un fait qui n'est point contesté.

Au-dessous des explications des planches faites en vers, il y a de petites piéces de deux ou de quatre vers qui n'ont ordinairement nul rapport, ni avec la planche ni avec l'explication. M. Spoor a appellé énigme une de ces petites pieces, il auroit dû leur donner presque à toutes le titre d'énigme plûtôt que celui d'épigramme, car ce n'est qu'après beaucoup de peine qu'on peut en deviner le sens. Le Public en pourra juger par une de ces épigrammes prises à l'ouverture du Livre, l'Auteur parle de la monnoye.

Illa ego quæ mundi reginam gigno moneta
Debebit cunctis Virgo placere Diis.
Ludite, qui sapiunt, sum Virgo Virginis instar,
Si non casta satis, sum tibi cauta satis.

Sous ce stile énigmatique notre Auteur cache quelquefois des pensées si li-

bres, qu'il n'auroit pas osé les exprimer dans une Langue plus chaste que la Langue Latine.

* *Deux Questions de Medecine proposées par M.* GASTALDI, *Docteur & premier Professeur de Medecine à Avignon*, pour des Actes publics; *la premiere touchant la salive, si elle est la liqueur qui contribuë le plus à la digestion des alimens. La seconde touchant la Maladie du Païs.*

LA salive, dit Mr. Gastaldi, tire son nom du sel qu'elle contient, & ce sel n'est pas d'une seule espece, il est partie Alkali, partie acide volatil: elle contient aussi des parties oléagineuses, & en a peu de terre. Composée de tant de différentes parties, elle devient un dissolvant propre à cette variété d'alimens dont nous nous nourrissons. L'état naturel & loüable de la salive, c'est qu'elle soit un peu plus visqueuse que l'eau commune, & beaucoup moins que le lait; & elle se maintient en cet état par le moyen des esprits & des particules d'air qui s'y insinuent.

C'est la salive, continuë-t-il, qui nous fait sentir la saveur des alimens, par une douce fermentation qu'elle cause avec eux dans la bouche, & par laquelle elle dé-

* Tirées des *Mem. de Trev.* Juill. 1715. p. 1244.

dégage leurs sels qui pénetrant la langue excitent le sentiment du goût. C'est elle qui coulant imperceptiblement dans l'estomac, & s'y fermentant, donne de l'appétit. D'où il conclut, que la fermentation des alimens dans l'estomac, c'est-à-dire, la digestion, se fait aussi par la salive. On a vû dans ces Mémoires au mois de Février de l'année derniere art. 17, que Mr. Gastaldi tient pour la fermentation.

A quelle autre liqueur attribuer cette fermentation qu'à la salive descenduë avec les alimens & qui les pénétre ? Ce ne sauroit être à un ferment particulier & filtré par les glandes qui ont été découvertes dans les membranes de l'estomac : car outre que c'est encore une chose assez douteuse qu'il y ait un tel ferment, & que les Anatomistes ne le trouvent point, il faut au moins convenir qu'il est en petite quantité, & qu'il n'a nulle proportion avec la masse des alimens qui sont reçûs dans l'estomac. Tout ce qu'on peut donc lui attribuer, c'est que se mêlant avec la salive, il en augmente l'agitation & l'activité.

Quant à la bile & au suc pancréatique, ces liqueurs ne se mêlent aux alimens que hors de l'estomac & après la digestion faite, & par conséquent n'en sont point la cause. D'ailleurs l'une par son âcreté,

l'autre par ſon acidité, ne ſont propres qu'à cauſer une fermentation tumultueuſe, qui troubleroit plus la digeſtion, qu'elle ne la favoriſeroit. C'eſt pour obvier au déſordre qu'elles feroient, qu'elles coulent en petite quantité par rapport aux alimens.

Ce qui acheve, ſelon Mr. Gaſtaldi, de mettre ſon ſentiment en évidence, c'eſt qu'une ſalive vicieuſe rend la digeſtion vicieuſe. Elle péche ou dans la quantité ou dans la qualité; ſi elle abonde en phlegme qui diſſout & affoiblit les ſels qu'elle contient, s'enſuivent le manque d'appetit & l'indigeſtion: ſi elle diminuë notablement, ou vient à manquer tout-à-fait, comme dans les fiévres ardentes; alors c'eſt un dégoût de la nourriture, & il ne reſte de digeſtion que pour les nourritures liquides. Si elle devient âcre, trop ſalée, aigre, amére, douce, maligne; le goût en eſt dépravé & la digeſtion ne ſe fait pas bien. Il arrive pourtant quelquefois en ces différens cas, que les autres humeurs du corps ſe conſervent en leur état naturel; ce qui prouve qu'il faut recourir à la ſalive pour la digeſtion.

Mais les oiſeaux qui ſe nourriſſent de grains, s'objecte Mr. Gaſtaldi, & d'autres animaux n'ont point de ſalive; il faut donc chercher une autre cauſe de la digeſtion. Il répond que ces animaux ont

des

des glandes dans l'œſophage & dans l'eſtomac, qui répandent une liqueur analogue à la ſalive, & qui produit le même effet.

L'autre queſtion eſt curieuſe : il s'agit de ce qui s'appelle *la Maladie du Païs*, qui eſt un regret de l'avoir quitté & un déſir inquiet d'y retourner. On a vû par une triſte expérience dans ces dernieres guerres, combien cette Maladie du Païs eſt pernicieuſe.

L'occaſion qu'a eûë Mr. Gaſtaldi d'en traiter, fut un jeune homme de condition & d'environ vingt ans, envoyé à Avignon pour étudier. Il n'y eut pas été un mois, que ſans aucune cauſe viſible il demeura ſans appetit ; il ſouffrit des inſomnies, une laſſitude dans tout le corps, la reſpiration embarraſſée, une triſteſſe ſi grande qu'à peine proferoit-il une parole, ſinon en ſecret qu'il lui échappoit de dire en ſoupirant ô mon Païs, ô ma Mere. On lui fit prendre des cordiaux qui ne le ſoulagerent point. Le conſeil de Mr. Gaſtaldi eut ſon effet, ce fut de retourner en ſon païs. A la nouvelle ſeule du retour le jeune homme ſe ſentit mieux, & ſe remit en parfaite ſanté auprès de ſa chere Mere.

Mr. Gaſtaldi s'étant appliqué à rechercher les cauſes de cette Maladie, en a trouvé d'éloignées & de prochaines. Les éloignées ſont différentes entre-elles. 1. U-

ne maladie dangereuse & longue, sur tout si les secours manquent, reveille dans un étranger l'amour & le désir de son Païs. 2. La différence d'air, qui fait une grande impression sur les corps. Quand d'un air pur, leger, agité par les vents, on passe dans un autre grossier, pesant, chargé de vapeurs, le premier ressort des esprits & du sang est trop pressé & ne suffit plus; par conséquent le mouvement du sang devient plus lent & la masse s'épaissit, d'où naissent les pesanteurs & les lassitudes. 3. Le changement de nourriture, la diversité de manieres & de coutumes, quelquefois des railleries à essuyer, & mille circonstances, chacune petite en soi, & qui toutes ensemble font de la peine. Ainsi Mr. Gastaldi remarque que les Suisses sont plus sujets que les autres Nations à la Maladie du Païs, parce qu'ils ne trouvent pas ailleurs l'air de leurs Montagnes & leurs laitages.

Les causes prochaines sont dans les esprits & dans les fibres du cerveau. Les esprits tiennent de la grossiéreté du sang & sont moins subtils, en sorte que le souvenir de la chere patrie revenant souvent à l'esprit, ils font par leurs masses de profondes traces dans les fibres du cerveau; c'est donc par là qu'ils continuent de couler, & qu'ils détournent l'ame de toute autre pensée que de celle de la patrie.

Ces

Ces causes Physiques sont bonnes à l'égard de ceux qui passent d'un air subtil à un air grossier; mais il faudra les changer à l'égard de ceux qui au contraire passent d'un air grossier à un air subtil.

Quel remède à cette Maladie? Il y en a un assûré pour le prévenir: c'est d'être mieux & plus agréablement dans le Païs où l'on est que dans le sien propre, d'y faire mieux ses affaires, d'y trouver de plus grands avantages chacun selon son goût.

Si le mal a gagné, le promt remède est de retourner en son Païs. Mais si le retour est impossible, il convient de convaincre le malade de l'impossibilité présente, & lui faire espérer qu'elle ne durera pas long-tems, & cependant lui procurer des divertissemens, comme de petits voyages, afin de détourner son imagination; ensuite user de remèdes apéritifs & émollients, propres à rendre au sang sa fluidité, aux esprits leur volatilité, & aux fibres du cerveau leur flexibilité; recommander le bain, appliquer des cataplâmes. Si les forces sont diminuées, il faut tâcher de les rétablir par les cordiaux, & par une bonne nourriture légère & succulente.

Histoire du Regne de Louïs XIII. Roi de France & des principaux évenemens ar-

rivez pendant ce Regne dans tous les païs du monde. A Paris, chez François Montalant, à l'entrée du Quai des Auguſtins, proche le Pont S. Michel. 1716. in 12. 3. voll 1. vol. pagg. 472. 2. vol. pagg. 512. 3. vol. pagg. 657. deux volumes qui contiennent un Recueil de Pieces concernant l'Hiſtoire de Louïs XIII. chez le même Libraire. 2. voll. in 12. 1. vol. pp. 699. 2. vol. pp. 559.

LES Auteurs qui ont écrit l'Hiſtoire generale de France, comme Mezerai & le Pere Daniel en ſont demeurez à Louïs XIII. De ceux qui ont travaillé ſur le Regne de ce Prince les uns n'ont eu en vûë que de juſtifier certains Miniſtres ſelon leurs interêts ou leurs paſſions, comme Dupleix; d'autres ſe ſont déclarez avec trop de partialité pour le gouvernement de la Reine Mere. Quelques Hiſtoriens affectionnez à ce Prince n'ont rapporté que les évenemens dans leſquels le Roi avoit agi par lui-même. „ Pour „ ce qui eſt de l'hiſtoire du Sieur le Vaſſor „ imprimée en Hollande, on ne peut la „ regarder que comme une mauvaiſe rap„ ſodie de certains Mémoires du tems, „ jointe à des reflexions envenimées con„ tre les Regnes de Louïs XIII. & de „ Louïs XIV. indignes, je ne dis pas „ d'un François de Nation, mais même „ d'un

„ d'un honnête homme de quelque Na-
„ tion qu'il fut."

C'est ce défaut d'histoire du Regne de Louïs XIII. ou complette, ou exacte qui a engagé notre Auteur à travailler *sur un sujet si interessant. Il proteste qu'il s'est en quelque sorte dépouillé de la qualité* de bon François pour s'attacher à dire non-seulement la verité, mais encore toutes les veritez : dans cette vûë il a recueilli les Histoires generales & particulieres, les Mémoires tant imprimés que manuscrits qui se trouvent dans les Bibliotheques, sur-tout dans celle du Roi, & dans celle de sainte Geneviéve, il s'est attaché à ne rapporter aucun fait qui ne se trouve attesté par des Auteurs du tems dignes de foi qu'il cite à la marge. L'Auteur en racontant ces faits ne prend aucun parti, & il ne fait aucune de ces reflexions ordinaires aux Auteurs qui prétendent découvrir les vûës, les desseins, & les motifs des personnes dont ils rapportent les actions. On a laissé aux Lecteurs à se déterminer d'eux-mêmes sur les faits, & à chercher les causes des faits dont ils verront les circonstances. C'est apparemment pour laisser cette liberté plus entiere à ses Lecteurs que notre Historien n'a fait que fort peu de portraits. Quand on fait quelques reflexions sur la conduite & sur les démarches d'un homme, on en connoît facilement le caractere. A l'é-

A l'égard du ſtile il eſt, comme le dit l'Auteur, ſimple, naturel, & net, ſans ornement & ſans affectation ; ceux qui cherchent dans ces ſortes de Livres le détail & les circonſtances des faits liront celui-ci avec plus de plaiſir, que les perſonnes qui aiment à ne trouver que des deſcriptions vives, des penſées brillantes & neuves, des portraits délicats.

C'eſt ſur-tout dans les Harangues que quelques Hiſtoriens ont cherché à faire paroître leur éloquence & leur eſprit. L'Auteur de la nouvelle hiſtoire de Louïs XIII. n'a point eu la même occaſion. Car il n'y donne aucune Harangue de ſa façon, les Diſcours qu'il rapporte, ſont tels qu'ils ont été prononcés, & les Lettres comme on les a écrites. Cette methode eſt plus conforme aux regles de l'Hiſtoire, que celle de ces Hiſtoriens qui rapportent non ce qu'on a dit, mais ce qu'ils croient qu'on auroit dû dire.

Comme l'Hiſtoire de France eſt neceſſairement liée avec ce qui s'eſt paſſé dans les païs voiſins, même dans les Etats les plus éloignés, l'Auteur a joint aux évenemens du Regne de Louïs XIII. des Chapitres particuliers ſur les affaires étrangeres.

Le premier volume comprend ce qui s'eſt paſſé depuis la mort d'Henri IV. juſqu'à la clôture des Etats generaux, c'eſt-

à-dire

à-dire les huit derniers mois de l'année 1610. les années 1611, 1612, 1613, 1614. & les six premiers mois de 1615. Il y a un Chapitre pour les affaires de France de chaque année & un Chapitre pour les affaires étrangeres. Les évenemens les plus considerables par rapport à la France sont le Procès de Ravaillac, les troubles arrivez sous la Regence de Marie de Medicis, la disgrace du Duc de Sulli, la haine des Princes contre le Maréchal d'Ancre & contre sa femme, la prison & l'évasion du Duc de Vendôme, la retraite du Prince de Condé & son retour à la Cour, le mariage du Roi, la tenuë des derniers Etats generaux qu'on ait vû en France. A l'égard des affaires étrangeres on voit dans ce volume les contestations entre plusieurs Princes au sujet de Cleves & de Juliers, le partage qui s'en fit entre deux Princes d'Allemagne, la défaite des Turcs par les Persans & par les Galeres de Malthe, les Morisques chassez d'Espagne, la guerre entre l'Empereur & les Turcs, les troubles de Transilvanie; & le Chapitre douziéme où l'Auteur traite des affaires Ecclesiastiques qui se sont passées jusqu'à la majorité de Louïs XIII. ne regarde que les premieres disputes à l'occasion du Livre d'Edmond Richer sur la puissance Ecclesiastique & sur la Seculiere, les condamnations prononcées par le

Par-

Parlement contre les Livres de Mariana, de Bellarmin, de Suarez, Livres qu'il falloit proscrire pour prevenir les attentats contre la personne de nos Rois. Les établissemens des Jacobins reformez, des Carmes Déchaussez à Paris, & de la Congregation des Prêtres de l'Oratoire de France, & la construction de plusieurs édifices publics font le sujet du treiziéme & du quatorziéme Chapitre, enfin dans le quinziéme & dernier Chapitre on parle des hommes illustres par le rang qu'ils tenoient dans l'Etat, par des exploits militaires, par des negotiations ou par leur Science qui sont morts depuis 1610. jusqu'en 1615. L'Auteur dit en parlant de Duhaillan que son Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à Charles VII. n'a rien de ce qui peut plaire à de veritables connoisseurs. Il louë Nicolas le Fevre Precepteur de Louïs XIII. d'avoir vecu' dans la retraite avec la politesse & l'enjouëment d'un homme de Cour, & à la Cour avec le recueillement & la regularité d'un Solitaire.

Le second volume contient ce qui s'est passé depuis la tenuë des Etats Generaux jusqu'à la fin de l'année 1617. la retraite du Prince de Condé, les différentes rencontres entre les troupes du Roi & celles de ce Prince, son retour à la Cour, sa prison, la mort du Maréchal d'Ancre & la

la condamnation de sa femme, & les ceremonies pour le mariage du Roi, sont les faits les plus interessans de ce volume par rapport à la France : la suite des disputes au sujet de Cleves & de Juliers, les guerres qu'a soutenu le Duc de Savoye *contre le Duc de* Mantouë & le Roi d'Espagne, *la* déposition du Sultan Mustapha, la découverte des Terres australes vers le détroit de Magellan fournissent la matiere des Chapitres qui regardent les affaires étrangeres. Dans l'article des affaires Ecclesiastiques l'Auteur donne l'histoire de quelques imposteurs, d'Antoine de Dominis & de la censure de son Livre. Pierre de Gondi Evêque de Paris, Adrien d'Amboise Evêque de Treguier, Achille de Harlai premier President du Parlement de *Paris*, Jacques Auguste de Thou, & Villeroi Secretaire d'Etat sont les personnes illustres dont on remarque la mort. L'abregé de la vie d'Auguste de Thou n'est point un des endroits des moins interessans de ce volume. L'Auteur observe que dans l'Edition des Mémoires d'Etat de Monsieur de Villeroi faite à Paris en 1665. on a ajouté plusieurs Lettres, des Memoires, des Instructions & des Traitez qui ne sont pas de ce Ministre.

Le troisiéme volume, quoique beaucoup plus gros que les deux premiers, est desti-

destiné tout entier à l'histoire de l'année 1618. on y voit la retraite de Marie de Medicis à Blois, les mesures qu'elle prit avec le Duc d'Epernon pour sortir de cette ville, les troubles que cette évasion excita dans le Royaume, la maniere dont cette Princesse se reconcilia avec le Roi, les guerres d'entre l'Empereur Ferdinand & Frederic Prince Palatin au sujet du Royaume de Boheme. Le Chapitre troisiéme de ce volume contient l'histoire de l'origine & du progrès des contestations entre les Gomaristes & les Arminiens au sujet de la Predestination & de la Grace, du Synode de Dordrecht, & de la condamnation de Barnevelt. Ce Chapitre comprend près de 200 pages. C'est pourquoi l'Auteur a cru devoir reserver pour le commencement de son quatriéme volume les affaires Ecclesiastiques de France, & les autres articles qui regardent l'année 1618.

Pour donner une idée du style de l'Auteur, nous transcrirons ici ce qu'il dit au commencement de son troisiéme volume sur l'éducation & le caractere de Louïs XIII. „ Madame de Montglas femme du „ premier Maître d'Hôtel du Roi eut „ l'honneur d'être choisie pour sa Gou„ vernante. Comme on apprehendoit „ que l'air de Fontainebleau ne fut point „ assez temperé, on envoya le jeune

„ Dau-

„ Dauphin à saint Germain en Laye, où
„ il fut élevé dans les premieres années
„ de son enfance; Gilles de Souvrai de-
„ puis Maréchal de France, fut chargé
„ de son éducation. Pluvinel un des plus
„ *habiles Ecuyers de son tems eut ordre*
„ *de lui apprendre à monter à cheval,*
„ *& Despreaux les premiers élemens*
„ des belles Lettres. Dès que le jeune
„ Dauphin eut atteint l'âge de six ans,
„ le Roi résolut de lui faire une maison.
„ Alors tous ceux qui cherchoient à aug-
„ menter leur fortune ou leur reputa-
„ tion, commencerent à briguer les
„ charges & les emplois qui pouvoient
„ les approcher du Prince. Le poste de
„ Precepteur fut l'objet de l'ambition de
„ plusieurs Sçavans. Le Cardinal du Per-
„ ron eut beau solliciter, courir, presser,
„ & demander cette Charge pour son fre-
„ re, offrant même de l'aider, il n'eut
„ pas alors assez de credit pour l'empor-
„ ter. D'autres personnes puissantes em-
„ ployerent en vain leur credit & leurs
„ recommandations en faveur de Scaliger
„ & de l'Abbé Tyron. Mais tout cela
„ fut inutile, le Roi n'y eut aucun égard
„ & chargea de cet important emploi
„ Vauquelin des Ivetaux. Vauquelin
„ resta auprès du jeune Louïs pendant
„ près de deux ans : mais après la mort
„ d'Henri IV. soit jalousie du côté des
„ Cour-

„ Courtisans, ou qu'effectivement ce „ Precepteur fut coupable, du moins „ fut-il accusé de crimes dont il ne put „ se purger ou du moins ne voulut-on „ pas recevoir les raisons qu'il apportoit „ pour sa justification. Ainsi il fut obligé „ de quitter la Cour & de se retirer d'au- „ près du jeune Prince. Marie de Me- „ dicis en confia l'éducation au sçavant „ & illustre Nicolas le Fevre qui n'accep- „ ta cette Charge qu'avec peine. Etant „ mort peu de tems après, Fleurance „ Rivaut habile Mathematicien, qui jus- „ qu'alors avoit été Sous-Precepteur, fut „ nommé en sa place, il eut l'honneur „ d'être auprès du jeune Roi jusqu'au „ tems de sa majorité. Ce fut sous ces „ habiles maîtres que Louïs XIII. fut „ instruit de ces grandes maximes de droi- „ ture qui lui ont fait donner le nom de „ Louïs le Juste. Après avoir appris les „ principes de la Langue Latine, il s'appli- „ qua à l'Italien & à l'Espagnol." Il sçavoit à fond l'histoire ancienne & la moderne, le nom, les emplois & la famille de ses Courtisans. „ La difficulté „ que ce Prince avoit eu de s'énoncer dès „ son enfance n'avoit pas peu contribué „ à cultiver sa Mémoire, & à donner „ lieu à la reflexion. Cela servit beau- „ coup à former cette heureuse habitu- „ de qu'il avoit de choisir des termes ex- „ pres-

„ pressifs, & propre à marquer ce qu'il
„ vouloit dire. Ces termes néanmoins
„ loin de répandre une certaine secheres-
„ se & une certaine sterilité dans sa con-
„ versation ne servoient qu'à l'animer &
„ à le rendre plus agreable. Loin que
„ *le sel* & le brillant de ses expressions
„ *eut rien* de choquant ni qui pût offen-
„ ser personne, toute l'attention de
„ Louïs XIII. étoit d'éviter ces railleries
„ fines & piquantes, & ces medisances
„ criminelles qui n'aboutissent qu'à faire
„ *divulguer* & connoître les défauts d'au-
„ trui sans y apporter aucun remede. Il
„ ne pouvoit pas même souffrir qu'on dit
„ du mal de personne en sa presence.
„ Quant à ses mœurs elles étoient irre-
„ prochables, chaste & temperant dans
„ *sa* conduite, ennemi de tous les dis-
„ cours trop libres, ayant en horreur les
„ juremens, doux & benin de son natu-
„ rel, aimant à faire plaisir, ne voulant
„ choquer personne, familier avec ceux
„ qui l'approchoient, & toûjours prêt à
„ faire du bien. Ses plaisirs furent toû-
„ jours innocens.... Au reste, ce Prin-
„ ce étoit naturellement brave & actif,
„ *cependant* il paroissoit trop facile, &
„ *avoit* un penchant à se laisser conduire
„ par ses Ministres; & quelque peine à
„ s'appliquer aux affaires de l'Etat. D'ail-
„ leurs il ne prenoit pas facilement de

„ resolution. mais quand une fois il en
„ avoit pris une, il étoit difficile de l'en
„ faire revenir."

A l'égard du Recueil de Pieces concernant l'Histoire de Louïs XIII. nous nous contenterons de remarquer que les deux volumes contiennent un grand nombre de pieces importantes & curieuses rangées par ordre chronologique depuis 1610. jusqu'en 1631. que plusieurs de ces Pieces n'avoient point encore été imprimées, & que les autres étoient dispersées dans plusieurs Ouvrages différens qu'il étoit difficile de rassembler.

La curiosité qu'on a naturellement de sçavoir ce qui s'est passé dans son païs, sur-tout sous les derniers regnes, fera recevoir avec plaisir la suite de cette Histoire, que l'Auteur promet de donner dans peu de tems.

Effusion de Cœur, ou Entretien spirituel & affectif d'une Ame avec Dieu sur chaque verset des Pseaumes & des Cantiques de l'Eglise. Par un Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. A Paris, chez Jacques Vincent, ruë & vis-à-vis l'Eglise saint Severin, & à l'Ange. 1716. in 12. 4. voll. 1. vol. pagg. 560. 2. vol. pagg. 506. 3. vol. pagg. 512. 4. vol. pagg. 535.

IL y a au commencement de cet Ouvrage un petit Avertissement. L'Auteur y remarque d'abord que de tous les Livres de l'Ecriture il n'y en a point sur lequel on ait tant écrit que sur celui des Pseaumes. ,, Il n'y a pas, ajoute-t-il, ,, lieu de s'en étonner puisque c'est celui ,, de tous qui est d'un usage plus repandu ,, & plus continuel; qui renferme le plus ,, de veritez & de mysteres; & qui fournit une plus abondante matiere d'instructions, & de reflexions." Il observe ensuite que ce Livre convient à toutes sortes de personnes; que c'est un tresor commun où tous les fideles peuvent prendre de quoi s'instruire, s'animer, se soutenir, se consoler, & se guerir; que c'est le langage du peuple de Dieu; le chant de ses serviteurs & de ses Ministres, la voix de son Eglise & de son Epouse. ,, C'est, poursuit-il, un abregé de tout ,, ce qui est contenu dans l'Ecriture. Tout ,, ce qu'il y a de preceptes dans la Loi, ,, de faits considerables dans les Livres ,, historiques, de regles de morale dans ,, ceux de Salomon, d'oracles dans les ,, Prophetes, de perfection dans l'Evangile, y est en quelque maniere renfermé." L'Auteur conclut que plus l'usage est commun dans l'Eglise, plus il importe de rendre cet usage saint & utile.

Il assure que c'est dans la vûë de contribuer à un si bon effet, qu'il a entrepris, cet Ouvrage. Il y a mis le titre d'*Effusion de cœur*, parce qu'il a tâché d'y exprimer ses pensées & ses sentimens en la presence du Seigneur, d'une maniere affective & où le cœur eut la meilleure part. „ La methode que l'on s'est pro-
„ posé d'y suivre, dit-il, ç'a été d'entrer
„ autant que l'on a pû dans l'esprit du
„ Prophete; de se remplir des veritez
„ dont il paroît lui-même penetré: de
„ les exprimer par des reflexions & des
„ entretiens qui tendissent à la pratique:
„ de se revêtir de ses sentimens en priant
„ avec lui lorsqu'il prie, en gemissant
„ lorsqu'il gemit: & de fonder tout ce-
„ la sur la lettre même du Pseaume, &
„ sur les explications que saint Augustin
„ & les autres Peres y ont données."

Nous n'avons rien à ajouter à cette exposition precise que l'Auteur fait & de son sujet, & de ses vûës, & de sa methode. Les Lecteurs qui n'auront pas encore jugé de l'execution par le Livre même, pourront s'en donner une idée en parcourant l'échantillon qui suit. C'est le plus court des Pseaumes:

PSEAU-

PSEAUME CXVI.

Toutes les Nations invitées à loüer Dieu Parce qu'il a affermi sa misericorde sur toutes.

1. *Laudate Dominum omnes gentes: Laudate eum omnes populi.*	1. Nations, louëz toutes le Seigneur: Peuples, louëz-le tous.

De tous les devoirs que nous sommes obligés de vous rendre, il n'y en a point ni de plus étendu, ni de plus indispensable que celui de vous louër. Il s'étend sur toutes les Nations & sur tous les Peuples: & il ne souffre ni exception, ni dispense. Tous, soit Juifs, soit Gentils, vous doivent des louanges, parce que vous êtes le Dieu de tous: mais elles vous sont principalement dûës, par ceux dont vous êtes particulierement le Dieu: & qui sont appellez à vous louer, par une grace singuliere, & par la destination même de leur état. Soyez beni, Seigneur, de m'avoir fait cette misericorde: mais rendez-moi encore fidele à en profiter. Faites que je prenne pour moi les paroles que votre Prophete adresse à tous les Peuples: & que me considerant comme leur voix, & leur interprete auprès de vous, je me serve de cette consideration

 pour

pour m'animer moi-même à rendre parfait le sacrifice de louanges que je vous offre. Je vous le dois en mon nom, & au nom de toutes les Nations: faites que je réünisse en moi, s'il est possible, le zele & l'ardeur de toutes les Nations.

2. Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus: & veritas Domini manet in æternum.

2. Parce qu'il a confirmé sur nous ses misericordes: & que la verité du Seigneur subsiste éternellement.

Affermissez, je vous prie, en moi la misericorde que vous m'avez faite, en me rendant moi-même ferme & constant dans votre amour, & dans l'attachement à votre service. Car que me serviroit-il de vous aimer & de vous servir, si je cessois de le faire, & si je passois de votre amour & de votre service, à celui d'un Etranger? Tout consiste à y perseverer, parce que c'est à la perseverance que vous avez attaché le salut. C'est la misericorde stable & permanente que je vous demande. Vous m'avez appellé à un état de stabilité: j'en ai même fait le premier de mes engagemens: mais mon vœu ne guerira pas mon cœur de sa legereté, & de son inconstance, si votre amour ne le chan-

change, & s'il ne le fixe, & ne l'affermit. C'est à lui que ma guerison est reservée. C'est l'amour de la vanité qui me rend inconstant, & infidelle à mes promesses : il faut que ce soit l'amour de la Verité qui m'affermisse pour toûjours, & qui me rende fidele comme vous.

Histoire Romaine depuis la Fondation de Rome jusqu'à present, par Demandes & par Réponses, tirée des plus sçavans & des plus celebres Auteurs, dediée à Monseigneur le Duc de Chartres. A Paris, chez Claude Robustel, ruë saint Jacques, à l'image saint Jean. 1716. 2. voll. 12. I. vol. pagg. 682. II. vol. pagg. 582.

CETTE Histoire est divisée en deux Tomes, le premier contient le recit de ce qui s'est passé dans l'Empire, depuis Romulus jusqu'à Constantin V. du nom: & le second depuis Charlemagne jusqu'à Charles VI. aujourd'hui regnant. L'Auteur pour mettre son Ouvrage plus à la portée des jeunes gens, qu'il a eu ici principalement en vûë, l'a redigé par Demandes & par Réponses. Demande. *Qui a été le premier Roi de cette ville fameuse qui a donné des Loix à l'Univers?* Réponse. *C'a été Romulus, dont elle a tiré son nom. On le croyoit fils de Mars & de la Vestale Rhea Sylvia.*

 De-

pour m'animer moi-même à re
fait le sacrifice de louanges qu
offre. Je vous le dois en mo
au nom de toutes les Nations
je réünisse en moi, s'il est
zele & l'ardeur de toutes le

2. *Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus: & veritas Domini manet in æternum.*

Affermissez, je vo
misericorde que vous
rendant moi-même fe
amour, & d
ervice. Car
mer & de v
re, & fi
x de votr
er? Tout
que c'est
ttaché l
ble &
de. V
stabliré
mes e

ge, & s'il ne le fixe, & ne l'affer-
C'est à lui que ma guerison est re-
te. C'est l'amour de la vanité qui
rend inconstant, & infidelle à mes
esses : il faut que ce soit l'amour de
la verité qui m'affermisse pour toûjours,
& qui me rende fidele comme vous

Histoire Romaine depuis la Fondation de Rome jusqu'à present, par Demandes & par Réponses, tirée des plus sçavans & des plus celebres Auteurs, dedié à Monseigneur le Duc de Chartres. A Paris, chez Claude Robustel, ruë saint Jacques, à l'image saint Jean. 1716. 2. voll. 12. I. vol. pagg. ... II. vol. pagg. 582.

CETTE Histoire est divisée en ... Tomes, le premier con... qui est passé dan... jusqu'à C...

le mo-
... que
... corps
Auteurs
...eur siecle
...s moder-
ont laissé
... décadence

raison qu'un
suivi depuis
I. qui gouver-
seroit de quel-
, & que l'on
amassé dans un
uë, ce qui est
de volumes, &
rouve dans cette
en deux volumes
concerne l'Empire
e.
ître la situation
ns avoir quel-
es des change-
dans la maniere
sans sçavoir ce que
es Etats de l'Empi-
; ce que c'est que le
le College des Prin-
Villes Imperiales qui
ter aux Diettes & aux
e la Nation Germanique.

Demande. *N'y eut-il rien de remarquable à la naissance de Romulus ?* Réponse. *On dit qu'il fut exposé sur le Tybre avec son frere Remus, & qu'ayant été jetté sur le rivage, une louve les alaita.*

Demande. *Que peut-on croire de cette fable?* Réponse. *Il est vrai-semblable qu'une femme nommée Lupa, qui signifie Louve, touchée de compassion pour ces petits jumeaux, les prit, & les alaita.*

Tout le Livre continuë ainsi, excepté vers la fin du second Tome, où l'Historien en donnant diverses considerations sur l'état present de l'Empire, change de methode, & fait un discours suivi.

Plusieurs Auteurs ont travaillé en divers temps sur l'Histoire Romaine : mais leurs Ouvrages, à ce qu'on remarque dans la Préface de ce Livre, ne sont que des morceaux, & comme des lambeaux détachez : Tite-Live, poursuit notre Auteur, Corneille-Tacite, Valere-Maxime ont fait paroître les grands talens qu'ils avoient pour écrire l'Histoire. Florus, Justin, Suétone, Plutarque, nous ont laissé de beaux monumens. *Egesippe Auteur très-ancien, originaire de Judée, faisant profession du Christianisme, Eutrope, Paul Orose, Appien d'Alexandrie; Sextus Aurelius a fait un abregé de l'Histoire Romaine, le morceau de Velleius Paterculus, la conjuration de Catilina, l'Histoire de la guerre*

Ju-

Jugurtine de Saluste, peuvent servir de modeles à tout le monde; mais ce ne sont que des pieces détachées qui ne font point un corps d'histoire. Une infinité d'autres Auteurs qu'on ne cite point. ont écrit dans leur siecle sur l'Histoire Romaine. Parmi les modernes Coeffeteau & Tillemont nous ont laissé les vies des Empereurs jusqu'à la décadence de l'Empire.

Notre Auteur a cru avec raison qu'un corps d'Histoire Romaine suivi depuis Romulus jusqu'à Charles VI. qui gouverne aujourd'hui l'Empire, seroit de quelque utilité pour le public, & que l'on seroit bien aise de voir ramassé dans un Ouvrage de peu d'étenduë, ce qui est dispersé dans une infinité de volumes, & c'est l'avantage qu'on trouve dans cette *Histoire*, où l'on verra en deux volumes mediocres tout ce qui concerne l'Empire tant ancien que moderne.

On ne peut bien connoître la situation de l'Empire moderne, sans avoir quelques notions préliminaires des changemens qui y ont été faits dans la maniere du Gouvernement, & sans sçavoir ce que c'est que la division des Etats de l'Empire en trois Colleges; ce que c'est que le College Electoral, le College des Princes, & celui des Villes Imperiales qui ont droit d'assister aux Diettes & aux Déliberations de la Nation Germanique.

il faut sur toutes choses être instruit de ce que contient cette fameuse Bulle d'Or, qui est comme la Loi generale de l'Empire, & qui regle la forme & le plan de ce qu'on doit faire dans les circonstances particulieres où il s'agit de déliberer sur la maniere du Gouvernement, par exemple, quand il faut élire un Roi des Romains, mettre quelque Prince au Ban de l'Empire, ou faire quelque changement considerable dans l'Etat. Or c'est ce que l'Auteur expose d'une maniere très-curieuse dans des Considerations qui font dix-sept Articles. Le premier est sur le College Electoral : le second sur le College des Princes : le troisiéme sur celui des Villes Imperiales : le quatriéme sur les Cercles de l'Empire : le cinquiéme sur les différens Tribunaux : le sixiéme sur les changemens arrivez dans l'Empire: le septiéme sur la forme du Gouvernement present de l'Empire : le huitiéme sur la Dignité & sur l'Election du Roi des Romains : le neuviéme sur les Etats particuliers d'Allemagne : le dixiéme sur les Privileges des autres Principautez de l'Empire: le onziéme sur les principales Maisons d'Allemagne : le douziéme sur la Bulle d'Or : le treiziéme sur plusieurs Concordats & Bulles pour le Reglement de l'Empire : le quatorziéme sur le Traité d'Ausbourg, communément appellé

la

la Paix de Religion : le quinziéme sur le Traité de Westphalie : le seiziéme sur les Capitulaires des trois derniers Empereurs. Leopold, Joseph, & Charles VI. le dix-septiéme enfin, sur les Princes de la Maison d'Autriche, descendans de l'Empereur Rodolphe d'Aspurg.

Tout ce Livre est écrit d'une maniere methodique & très-propre à faciliter l'étude de l'Histoire Romaine à ceux qui en veulent avoir une connoissance abregée, sans s'engager dans de profondes lectures.

Reflexions Morales sur les Evangiles, pour servir de sujet de Meditation chaque jour de l'année. A Paris, chez Jean de Nulli, ruë S. Jacques, à l'Image S. Pierre. 1716. in 12. pagg. 678.

CET Ouvrage a été composé à la priere d'un jeune Religieux. „ Chaque „ Article renferme les trois parties ordi„naires de toutes les Meditations. On „ représente d'abord ce qu'il y a de plus „ utile & d'édifiant à considerer dans le „ sujet. On passe ensuite à la Reflexion „ sur ses devoirs & ses défauts, pour „ former une resolution convenable à „ ses besoins, jointe à une Priere qui „ en doit faire toute la force."

Après avoir donné le plan & le but de

cet Ouvrage, nous n'avons qu'à transcrire ici une de ces Meditations, pour faire connoître de quelle maniere l'Auteur a executé son dessein. Voici quelles sont les Reflexions de l'Auteur pour le jour de Pâques, sur ces paroles de S. Marc: *Il est ressuscité, il n'est plus ici.*

„ Jesus-Christ étant ressuscité pour no-
„ tre justification, comme il étoit mort
„ pour nos pechez, nous sommes égale-
„ ment obligez de ressusciter avec lui,
„ par une vie toute nouvelle, comme à
„ mourir au peché, & à la vie de l'hom-
„ me criminel. C'est pour nous persua-
„ der cette verité, qu'il s'est fait le mo-
„ dele de cette vie spirituelle que nous
„ devons mener, comme il l'a été de
„ notre mort mystique au peché; il faut
„ donc pour imiter sa Resurrection, mar-
„ quer par toute notre conduite que nous
„ vivons comme n'étant plus de ce mon-
„ de, c'est-à-dire que nous sommes
„ morts à la vanité, à l'amusement des
„ Creatures, & à nous-mêmes; que
„ nous ne vivons plus que pour Dieu &
„ en Dieu, & de la vie de Dieu même
„ par l'esprit du nouvel homme, & par
„ sa grace. Demandons ardemment à
„ Jesur-Christ dans ce jour de son triom-
„ phe & de sa gloire, un détachement
„ parfait de toutes les choses visibles,
„ une indifférence pour la vie presente,

„ en ſorte que nous n'en uſions que par
„ neceſſité & comme en paſſant, & dans
„ un deſir continuel de la vie future."

Après les Meditations pour tous les jours de l'année, faites ſur les Evangiles de chaque Dimanche, l'Auteur a mis des Meditations pour les principales, & pour le renouvellement des Vœux que font de temps en temps les perſonnes engagées dans l'état Monaſtique.

Extrait d'une Réponſe de Monſieur de MESSANGES *à une Lettre Italienne écrite de Rome ſur ſon nouveau Syſtême du Monde.*

MONSIEUR,

Je ſuis ravi que mon Syſtême du Monde ait été en mon abſence le ſujet de vos entretiens ; & je ſuis très-obligé à M. l'Abbé de Ponthia notre ancien ami commun d'avoir fait ſervir ſes excellentes lunettes, qu'il travaille avec tant d'art, à vous verifier par votre propre experience comme vous me le marquez, mes nouvelles découvertes ſur les mouvemens des Cieux. Sur tout j'aime le précis que vous me faites de mon Syſtême, & que vous appellez la recapitulation de mes écrits. Vous me priez de vous faire ſçavoir ſi j'en

j'en suis content & si je trouve qu'il réponde juste à mes idées : j'aurai l'honneur de vous dire qu'on ne peut pas plus exactement ramasser en abregé ce que j'ai donné sur ce sujet. Voici vos termes: vous dites, Monsieur, que le principe du nouveau Systême du Monde que j'ai inventé & mis au jour dans ma jeunesse, consiste en une découverte que j'ai faite & qui avoit été jusqu'alors inconnuë à tous les hommes, à sçavoir que le Soleil & la Terre sont deux Globes de même nature, qui tournent tous deux non-seulement sur leurs centres, mais encore d'un mouvement planetique & periodique, décrivant un orbe chacun dont l'un a ses nœuds dans l'autre, & sont entr'eux concentriques. Vous ajoutez que de ce principe il en résulte encore un second par convenance avec celui-là, à sçavoir, que les Etoiles jusqu'alors prétenduës & nommées fixes, aussi bien que le Soleil avoit été prétendu par une partie des Astronomes & la Terre par tous les autres, sont pareillement des Globes errans de même nature que la Terre & le Soleil, ayant chacune, comme eux, un mouvement périodique dont les orbes sont inégaux, les uns plus vastes, les autres moins, les uns concentriques entre eux, les autres non, selon que les Phénomenes peuvent le faire designer ayant toûjours égard à l'Op-

l'*Optique*. Voila, dites-vous, Monsieur, les deux principes généraux de mon Systême, qui ont tant de liaison entre eux, que l'un est la source de l'autre, & qu'ils ne sont proprement qu'un même principe tous deux.

C'est-là, continuez-vous, *l'œuf & l'idée* de mon hypothése; d'où, sans excentricité, sans mouvement de trepidation, ni autres mouvemens du firmament, ni de crystalins, ni de différences d'apogée, ni tant d'autres inventions stériles & peu naturelles que le seul embaras des Astronomes a produites, se tire naturellement & de soi-même, par les seules regles de la Mechanique, l'explication des phénomenes les plus difficiles, comme on le peut voir, dites-vous, par *l'éclaircissement* succint que j'en ai donné il y a près de quarante ans.

Vous vous étonnez ensuite, & avec beaucoup de raison, qu'après un si grand nombre d'années, pendant lequel ce Systême a été publié, premierement à l'Académie Royale des Sciences, expliqué ensuite publiquement dans les Colleges de l'Université de Paris, & dans celui des Revérens *Peres* Jesuites, imprimé à Paris en deux Editions différentes, & inferé dans les Mémoires de Paris & d'Hollande; il se soit trouvé des gens assez remplis d'injustice, pour oser trente ans

après

après dire qu'ils venoient de l'inventer, & pour faire mettre dans des Journaux Publics de Litterature des mensonges si manifestes. J'ai de la joye que vous ayez vû & aprouvé, comme vous le dites, le reproche que je leur en fais non-seulement dans le Journal de Trevoux du mois de.... de l'année 1706. mais encore dans l'écrit même que j'ai mis au jour exprès pour cela, imprimé à Paris en 1705. chez la veuve Grou, ruë de la Huchette, au Soleil d'or, & Pierre Bienfait, quai des Augustins, à l'image saint Pierre. Vous ajoutez avec la même politesse, que j'ai autrefois remarquée en vous, que cette criante imposture ne peut être qu'un effet de la bonté de mon Systême, qui a donné de l'envie. Vous entrez ensuite dans des loüanges que je vous prie de retrancher : je ne puis vous en passer qu'une seule que vous donnez à mon Ouvrage, lorsque vous dites que vous avez admiré la simplicité d'un Systême où tout l'Univers n'a qu'une seule & même face la plus uniforme qui se puisse imaginer, puisque tous les Globes y sont supposez de même nature & s'y meuvent de même façon chacun dans son orbe par des revolutions periodiques, formant divers pelotons d'orbes concentriques sans autres différences que celle de la grandeur & de la situation, comme l

ſe trouve légérement figuré dans l'eſtampe qui le repréſente.

Enfin, Monſieur, vous finiſſez vos reflexions par celle-ci, que ce qui vous a plû davantage dans cette nouveauté, c'eſt *une certaine remarque eſſentielle que j'y fais & qui ſuit neceſſairement de mon premier principe, laquelle eſt, que par ce même principe qui dit que le Soleil & la Terre ſont tous deux Planettes, & que leurs orbes ſont concentriques, mon Syſtême eſt double, & peut ſe prendre de deux différentes manieres ; dont l'une admette, que le Soleil décrive le plus petit de ces deux orbes, & la Terre le plus grand ; l'autre qu'il decrive le plus grand, & la Terre le plus petit. Cette ſeconde maniere vous a charmé, dites-vous, par un effet que j'en tire, qui eſt, que par cette ſupoſition qui fait décrire à la Terre le plus petit de ces deux cercles, il n'eſt point neceſſaire de ſupoſer que l'axe du mouvement journalier de la Terre incline ou décline pour éviter d'être oblique à l'axe du Monde : mais qu'au contraire on peut établir que ces deux axes ſoient paralleles entre eux, ſans rien changer à celui du Monde & ſans attribuer à celui de la Terre aucun mouvement d'inclinaiſon ou de déclinaiſon pour conſerver ce parallelisme.* Vous aimez, dites-vous, cette derniere ſimplifi-

plification que j'aporte par là dans la nature par raport à nous , vous m'en demandez un éclairciſſement plus étendu que je ne l'ai donné dans le Journal de Trevoux, où vous trouvez que je ne l'ai que legerement touché, & que pour l'entendre il faudroit que vos amis, qui le deſirent comme vous, y donnaſſent un peu trop d'application. Je vous l'éclaircirai de maniere, Monſieur, qu'ils pourront l'entendre ſans peine : mais comme l'explication parfaite n'en peut pas être fort courte, ſi je la donnois ici cela paſſeroit l'étenduë permiſe dans un Journal.

NOUVELLE LITTERAIRE.

NOUS croyons devoir faire part au Public d'une feuille volante imprimée qui nous eſt tombée entre les mains, & qui contient une Lettre Latine du Pere Pez ſçavant Benedictin, datée du premier jour de Janvier de cette année 1716. Le Pere Pez y dit d'abord qu'il y a long-temps qu'il travaille par l'ordre de ſes Superieurs à la compoſition d'une *Bibliotheque Benedictine*, dans laquelle doivent entrer tous les Ecrivains de l'Ordre depuis ſaint Benoît juſqu'à preſent , en quelque païs qu'ils ayent vêcu. Entrepriſe immenſe, & qui paroîtra très-difficile, remarque-t-il,

il, soit que l'on considere l'étenduë d'un tel sujet, soit qu'on fasse attention à la nonchalance de nos ancêtres, aux revolutions des Monasteres, aux incendies des Bibliotheques, aux guerres, à l'éloignement des lieux, &c. Malgré ces difficultez le Pere Pez assure qu'il a tellement avancé son Ouvrage, qu'on pourroit le mettre tout entier sous la presse dans deux ans d'ici. Il auroit même déja commencé à le faire imprimer, si on ne lui avoit fortement représenté les inconveniens ordinaires de la precipitation lorsqu'il s'agit de ces sortes de Recueils. Il faudroit, lui a-t-on dit, que vous eussiez bien du goût pour *les Suplémens*, & *les Additions*, qui néanmoins causent toûjours du repentir aux Editeurs trop vifs; de l'embarras, & du degoût, aux Lecteurs. Plusieurs Monasteres très-celebres par leurs grands hommes, ne vous ont encore rien fourni, pourquoi hâter la publication d'un Ouvrage défectueux; & que vous importe que les ignorans s'impatientent? Cet remontrances, en l'engageant à différer encor l'Edition de la Bibliotheque Benedictine, lui ont donné le temps d'écrire cette Lettre circulaire, pour inviter tous les Sçavans, & principalement ceux de son Ordre, à lui envoyer des Mémoires: & afin de leur faire mieux comprendre ce qu'il souhaite d'eux, il ex-

expose à leurs yeux le plan de son Ouvrage.

La Bibliotheque Benedictine est divisée en treize siecles : il y en a autant que l'Ordre de saint Benoît subsiste. On voit à la tête de chaque siecle une Dissertation où il est parlé de l'état de l'Ordre dans ce temps-là, soit par rapport aux Lettres & aux beaux Arts, soit par rapport aux disputes de Religion. Les Ecrivains Benedictins sont placez dans le corps du Livre, suivant l'ordre chronologique : Pour ceux dont l'Auteur n'a pû sçavoir ni le temps de la mort, ni même le temps dans lequel ils ont fleuri, il les renvoye à la fin de l'Ouvrage, où ils trouveront place dans une Table alphabetique. Comme sa methode est la même qu'a suivie le Pere Mabillon dans *les Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît*, il fera imprimer sa Bibliotheque dans la même forme, afin qu'on puisse avoir dans une suite de volumes à peu près semblable, tout ce que l'Ordre a produit de Saints & de Sçavans. Il exhorte les Religieux de la Congregation de saint Maur de continuer donc & de conduire jusqu'à ce temps-ci l'Ouvrage du Pere Mabillon : ce qui est d'autant plus faisable, que nous n'avons jamais manqué, dit-il, d'hommes venerables, ni de femmes illustres par leur pieté.

Dans

Dans chaque article il ramasse autant que cela est possible, tout le détail qui concerne l'Ecrivain dont il est question : son nom, sa patrie, le lieu où il a fait profession, ses Maîtres, ses Disciples, ses amis, ses études, ses emplois, ses avantures, ce que les Sçavans ont pensé de lui, son âge, sa mort. Le Pere Pez s'étend moins sur les sujets fort connus, que sur ceux qui ne le sont pas beaucoup. Les Peintres, les Musiciens, les habiles Copistes, ne sont pas oubliez, non plus que les Auteurs anonymes. L'éloge de chaque Ecrivain est accompagné de la liste de ses Ouvrages manuscrits ou imprimez. On indique, à l'égard des imprimés, le lieu, le temps de l'impression, la forme du Livre, le nom de l'Imprimeur. Les Editions qu'on appelle Gothiques, & qui ont paru depuis 1443. jusqu'en 1500. sont marquées avec un soin particulier. A l'égard des manuscrits, on en donne les titres, on apprend en quel lieu ils se conservent, on en transcrit les commencemens. L'Auteur prie ceux qui voudront lui en faire connoître quelques-uns, de prendre la même peine; & il ajoute que si on lui envoye quelque manuscrit important qui n'ait pas encore paru, & qui ait été composé avant l'an 1500. il le

le fera imprimer tout au long. Il croit au reste ne devoir pas mepriser le moindre écrit ; chroniques abregées de Monasteres, vies de Religieux, Collection de Donations, Chartes, Privileges ; &c. tout est placé dans les listes, parce qu'il n'est pas juste que d'obscures archives cachent plus long-temps tant de monuments qui peuvent être utiles, sur-tout par rapport à l'Histoire Ecclesiastique.

Le plan de la Bibliotheque Benedictine ainsi exposé, le Pere Pez supplie instamment les Superieurs des Monasteres, de charger quelques-uns de leurs Religieux, 1. de dresser un Catalogue exact de tous les Ouvrages, soit imprimez, soit manuscrits, qui ont été composez par des Religieux du Monastere même où se fera la recherche : 2. de faire outre cela un Catalogue qui renferme les Ouvrages des Auteurs Benedictins qui ont vêcu dans d'autres Monasteres, en quelque païs qu'ils soient situez. Il leve du mieux qu'il peut les difficultez qui pourroient se rencontrer dans l'execution de ses desirs. Le travail deviendra leger, si beaucoup de personnes le partagent dans la meme maison. Les écritures difficiles à lire ne doivent pas arrêter : Il y a toûjours quelqu'un dans les Monasteres, ou dans leur

leur voisinage, qui sçait déchiffrer les caracteres les plus embarrassans. En passant il avertit ceux qu'une longue experience n'auroit pas encore rendu fort habiles, de ne pas toûjours prendre pour l'Auteur d'un écrit le personnage dont le nom se trouve à la fin. On lit quelquefois au bout d'un manuscrit : *explicit per manum Rudberti* (ou de quelque autre) *Monachi : finivi in Dei nomine : hunc librum scripsit Fr. Joannes hujus loci Monachus, &c.* Et à moins que d'autres circonstances ne découvrent le contraire, ces noms ne sont que des noms de Copistes.

Le Pere Pez dit à la fin de sa Lettre circulaire, que les Mémoires qu'on lui envoyera lui seront fidelement rendus, pourvû que le paquet porte cette adresse: *Patri Bernardo Pez Benedictino Mellicensi & Bibliothecario* ; & au-dessous, *Mellicii, vulgò Molk in Oesterreich*, ou *Vienna Austria in Molker-Hof.* Cela peut être vrai pour les terres de l'Empereur & de l'Empire : mais ailleurs le plus sûr sera de recommander les envois aux Peres Benedictins.

TA-

TABLE

DES LIVRES, &c.

JUILLET 1716.

FIN.

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

Pour le Mois
D'AOUT.
1716.

Augmenté de divers Articles, tirez des

MEMOIRES DE TREVOUX.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.
MDCCXVI.

AVIS.

ON trouve à Amsterdam chez les WAESBERGE les Livres suivans:

THORMODI TORFÆ Historia Vinlandiæ Antiquæ seu partis Americæ Septentrionalis. 8.

—— —— Hrolfi Krakii. 8.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, par TILLEMONT, Tome septiéme. 12.

Lettres d'Amour d'une Religieuse Portugaise, écrites au Chevalier de C. nouvelle Edition. 12.

Antiquus Liber generationis Jesu Christi sive argumenta, Beneficia & Cultus Mariæ 12.

THEOD. DASSOVII Justa animadversio in cordati Evangelici inanem loquacitatem. 4.

LUD. MELCH. FISCHLINII Mysterium primogeniti omnis Creaturæ accuratius expensum sive examen novitiæ Hypotheseos Petersenii. 4.

JOD ANDR. HILTEBRANDI Schediasma de Vocatione interna sive arcana ad studium & Ministerium Theologicum. 4.

S. IGNATII DE LOYOLA Apophthegmata sacra per singulos anni Dies distributa. 12.

GODOF. LUDOVICI de Scriptis Anonymis & Pseudonymis in causa Religionis a progressu coercendis. 8.

JO. AND. PLANERI Tractatus de Gynæceo docto. 4.

PETRI POIRET Vera & cognita omnium prima sive de natura Idearum disquisitio Theologico-Philosophica. 12.

SAM. CHRIST. TEUBER, Pia, orthodoxa & concors Harmonia Satisfactionis Christi & Sanctimoniæ Christiadum demonstrata. 4.

ANDR. VIRGINII Commentatio de Ministerio Ecclesiastico. 4.

JO. ZUCHETTI Diarium excerptum ex Scriptis S. Theresiæ. 8.

JOURNAL DES SÇAVANS,

5

Pour le Mois d'Août MDCCXVI.

Reflexions Morales avec des Notes sur les Actes des Apôtres, sur l'Epitre de S. Paul aux Romains, & sur les Epîtres de S. Paul aux Corinthiens, traduites en François. A Paris, chez Montalant, à l'entrée du Quai des Augustins, proche le Pont S. Michel. 1716. in 12. 3. voll. 1. vol. & cinquiéme de tout l'Ouvrage pagg. 662. 6. vol. pagg. 392. 7. vol. pagg. 547.

VOICI la suite d'un Ouvrage dont nous avons fait connoître les premiers volumes dans le temps qu'ils parurent *. A la tête du cinquiéme volume qui renferme les Actes des Apôtres, on trouve un Avertissement où l'Auteur se précautionne contre les soupçons injustes qu'on pourroit avoir qu'il eut voulu

* Journ. de Février 1714. p. 194.

lu indiquer quelques personnes en particulier lorsqu'une necessité indispensable l'a obligé de multiplier les Reflexions sur les devoirs des Pasteurs, „ & d'instruire „ les Fideles par rapport aux tems d'er- „ reurs. Malgré l'attention que nous „ avons euë, dit-il, il peut arriver que „ ce que nous avons dit avec une entie- „ re simplicité & dans la seule vûë d'é- „ difier, on en prenne quelquefois occa- „ sion de faire des applications odieuses. „ Ce qu'un œil simple & droit ne voit pas „ dans une Reflexion morale, un œil „ malin pretendra l'y découvrir: ce que „ nous n'aurons pas dit, on prétendra „ peut-être que nous l'avons pensé & „ voulu faire penser. Et c'est sur quoi „ nous croyons devoir reclamer par a- „ vance l'équité du Public." Il demande ensuite si ce qu'on s'imagineroit être inseré dans des peintures de mœurs, pour être appliqué à quelqu'un en particulier, est de nature à être dit en general, dans tous les tems, & par quiconque écriroit sur la même matiere? Si une Reflexion morale dont la malignité voudroit abuser en l'appliquant aux personnes, suit naturellement du texte dont on l'a tiré? Si enfin ce qu'on prétendroit qu'un Auteur auroit pensé & voulu faire entendre, il a pû le penser dans les tems où son Livre a été fait & imprimé? Il répond que

que dans le premier cas un Auteur eſt préſumé avoir ſuivi ſimplement ſon ſujet; & que l'application qu'on feroit de ſes paroles doit être miſe ſur le compte de ceux qui auroient la malignité de la faire. Il dit ſur le ſecond cas, que ſi c'eſt *le texte qui produit naturellement la Reflexion telle qu'elle eſt*, il ne ſeroit pas juſte d'attribuer à un Auteur des vûës particulieres pourquoi il l'auroit faite. La troiſiéme queſtion lui donne lieu d'obſerver que faute de ſe mettre dans les circonſtances dans leſquelles un Auteur a écrit, on lui imputera des penſées & des intentions qu'il eſt impoſſible qu'il ait euës. Il faudra au moins, ajoute-t-il, pour lui attribuer de la malignité, lui attribuer auſſi le don de prophetie. Après s'être ainſi précautionné, il reflechit ſur ſes précautions mêmes. Il craint qu'on ne les regarde comme un excès de délicateſſe. „ Mais, dit-il, des Ecrivains qui „ font profeſſion de pieté, doivent auſſi „ faire gloire de porter juſqu'au ſcrupu-„ le la crainte de bleſſer perſonne."

On ſe ſouvient ſans doute que la methode que l'Auteur ſuit conſiſte à faire un ſommaire exact de chaque Chapitre; à mettre ſur deux colomnes le texte Latin & la verſion Françoiſe; à interrompre ces colomnes par des reflexions plus ou moins longues, ſuivant l'importance des

des ſujets que fourniſſent les verſets qui précedent : & à éclaircir par des Notes placées à la fin de chaque Chapitre, toutes les difficultez dont l'explication auroit pû diſtraire : ils ne convenoient pas que le travail de l'eſprit interrompit l'ouvrage du cœur.

En voulant donner un échantillon qui proportionné à notre meſure pût ſervir à renouveller l'idée de ce Commentaire, nous avons été un peu embarraſſez ſur le choix. A la fin nous avons cru que ce qui regarde les verſets 28. 29. & 30. de l'Epitre aux Romains ſeroit d'autant plus propre à notre deſſein, que les ſentimens de l'Auteur à l'égard de quelques dogmes importans, & ſon menagement pour les Theologiens qui ne penſent pas comme lui, y doivent paroître d'une maniere toute particuliere.

28. *Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis qui ſecundum propoſitum vocati ſunt ſancti.*	28. Nous ſçavons au reſte que toutes choſes concourent à l'avantage de ceux qui aiment Dieu; de ceux qui ſelon le deſſein qu'il a formé, ce ſont appellez pour être Saints.

Siant Paul ne dit point qu'il n'arrive jamais de mal à ceux qui aiment Dieu; il ſça-

ſçavoit trop à combien de maux ils ſont expoſez pendant cette vie : il dit ſeulement que leur amour pour Dieu fait tout ſervir à leur avantage. L'adverſité les humilie, ſans les abbatre ; les honneurs & les loüanges les font ſouvenir de ce qu'ils doivent être ; les mépris & les humiliations, de ce qu'ils ſont en effet : leurs fautes mêmes ne ſervent qu'à ranimer leur ferveur & leur vigilance. — La cupidité eſt ſemblable à ces inſectes qui changent en venin le ſuc des plus belles fleurs ; & la charité, à l'abeille, qui convertit tout en miel. — Nous ſommes tous appellez à être Saints, & nous ſommes Saints dès que nous aimons Dieu. L'amour divin eſt en même tems le principe & la conſommation de la ſainteté.

29. *Nam quos præſcivit, & prædeſtinavit confor mes fieri imaginis filii ſui, ut ſit ipſe primoge itus in multis fratribus.*

29. Car ceux qu'*il* a vûs par ſa preſcience, il les a auſſi predeſtiné *dd* pour être conformes à l'image de ſon fils, *ee* afin qu'il ſoit lui-même le premier né entre pluſieurs freres.

Ceux que Dieu a prevû devoir acquerir par le bon uſage de ſa grace la ſainteté à laquelle ils ſont appellez, il les a

predeſtinés pour être ſemblables à ſon fils par la participation à ſes ſouffrances ſur la Terre & à ſa gloire dans le Ciel. Peuvent-ils ſe plaindre qu'il traite des enfans adoptifs comme il a traité ſon fils unique ? S'il avoit fallu poſſeder les honneurs & les richeſſes pour être conformes à Jeſus-Chriſt, & pour porter la marque des Elûs, c'eſt pour lors que nos plaintes auroient pû paroître juſtes. Mais il ne faut que ſouffrir ; & quel eſt l'homme, depuis le Prince juſqu'au Berger, qui ne puiſſe le faire ? —— *Jeſus-Chriſt eſt le premier né entre pluſieurs freres*, parce qu'il eſt fils par nature, & les autres par adoption ; & parce qu'il a été prédeſtiné le premier pour être la cauſe & la fin de la Prédeſtination des hommes, auſſi bien que le modele des prédeſtinez.

30. *Quos autem prædeſtinavit, hos & vocavit : & quos vocavit, hos & juſtificavit : quos autem juſtificavit, illos & glorificavit.*	30. Or ceux qu'il a prédeſtinez, il les a auſſi appellez *ff* : & ceux qu'il a appellez, il les a auſſi juſtifiez : & ceux qu'il a auſſi juſtifiez, il les a auſſi glorifiez.

Dieu appelle les hommes par ſa grace ; il juſtifie par ſa miſericorde ceux qui répondent à ſa vocation ; enfin il glorifie ceux

ceux qu'il a justifiez & qui perseverent dans la Justice. Voici tout ce que nous devons sçavoir sur le Mystere de la Predestination : nous sommes appellez au salut, & nous ne pouvons perir que par notre faute, en manquant de repondre *fidelement à la grace* de cette vocation.

NOTES.

c c. v. 28. 29. 30. *Ceux qui selon le dessein qu'il a formé.* L'intelligence de ces versets aussi bien que des Chapitres suivans, est devenuë très-difficile à cause des explications différentes qu'en ont données les Docteurs Catholiques par rapport à leurs différens Systêmes sur les matieres de la Grace & de la Predestination. Ce n'est pas ici le lieu, & ce ne fut non plus jamais notre dessein de prendre parti, ou de vouloir décider sur des questions aussi épineuses, & qui sont d'ailleurs si fort au-dessus de la portée du commun des Fideles. Cependant l'application qu'on a toûjours faite du texte de l'Apôtre à ces matieres, nous oblige d'y entrer comme malgré nous. Mais nous n'y entrerons qu'avec toute la retenuë & les menagemens possibles : & si nous paroissons quelquefois pencher plus d'un côté que d'un autre, ce sera sans préjudice d'aucun des sentimens que l'Eglise permet de soutenir.

1. Par ces paroles: *ſecundum propoſitum*, preſque tous les Interpretes Grecs entendent le *propos* ou la bonne volonté de l'homme, & non pas la volonté ou le *deſſein* de Dieu. Selon eux l'Apôtre a voulu exprimer par là que tout ne doit pas être attribué à la vocation; puiſque tous ceux qui ſont appellez ne ſont pas ſaints. *Toutes choſes contribuent à l'avantage*, non de tous ceux qui ſont appellez, mais *de ceux qui par la cooperation de leur volonté ſuivent la vocation de Dieu.* Il ne faut pas croire que ces ſaints Docteurs ayent regardé la volonté de l'homme comme la cauſe de la grace, ou qu'ils lui ayent attribué le merite de la vocation. Ce ſeroit leur imputer une erreur Pelagienne dont S. Auguſtin lui-même, qui ſe ſert de leur autorité, les a crus fort éloignez. Cependant quelque orthodoxe que puiſſe être cette explication, elle paroît contraire au ſens de l'Apôtre, les autres endroits où il joint le deſſein & la volonté de Dieu à la vocation & à l'élection, ne permettent gueres de douter qu'il n'ait voulu auſſi en cet endroit parler du deſſein de Dieu, & non de la volonté des hommes.

2. Les Peres Grecs & pluſieurs autres Interpretes expliquent ces paroles *vocatis ſanctis* appellez pour être ſaints, de la vocation à la grace de la foi & de la ſanctifi-

tification, dont ils croyent que S. Paul a voulu ſeulement parler dans cette Epitre. Suivant ce ſentiment, ces paroles: *vocatis ſanctis*, ne ſont que l'explication des précedentes, *diligentibus Deum*; c'eſt-à-dire à ceux que Dieu a appellez à la grace de l'*Evangile*, à ceux qui aiment & qui *ſervent Dieu* dans la Loi nouvelle. Les autres après S. Auguſtin, expliquent ce texte, de la Prédeſtination éternelle, ou de la vocation efficace, à la gloire. Alors ces paroles *vocatis ſanctis*, reſtraignent & limitent celles-ici: *diligentibus Deum*. Toutes choſes concourent à l'avantage de ceux qui aiment Dieu, de ceux, dis-je, qu'il a predeſtinez & qu'il a appellez ſelon ſon propos; c'eſt-à-dire, ainſi que l'explique S. Auguſtin, qu'il a appellez *en la maniére qu'il ſçaît être propre afin que l'homme ne rejette point la vocation*: *Quos ita vocat quomodo eis aptum eſt ut ſequantur: ſic eum vocat quomodo ſcit congruere; ut vocantem non ſpernat.* Ces deux explications, ſoit par rapport à la vocation à la foi, ſoit par rapport à la vocation à la gloire, ſont toutes deux Catholiques, fondées ſur l'autorité des Interpretes anciens & modernes.

Quoi que la premiere nous ait paru plus conforme au texte de l'Apôtre, qui eſt d'encourager les Fideles à la patience par la vûë de leur vocation & des fa-

veurs qu'ils ont reçûës de Dieu, nous tâcherons cependant dans la suite de ne rien dire par où nous paroissions désaprouver ou condamner le sentiment opposé : nous bornant uniquement à ce qui peut contribuer davantage à l'édification des Fideles, & nous souvenant de l'Avertissement de S. Augustin, qu'il faut leur parler du mystere de la Prédestination en telle maniere, que chacun ait lieu d'esperer qu'il sera du nombre des prédestinez, & soit persuadé qu'il n'en sera exclu que par sa faute.

dd v. 29. *Ceux qu'il a vû par sa prescience, il les a aussi prédestinez.* Plusieurs joignent ensemble ces deux mots : *prescivit & prædestinavit*, en cette maniere : *ceux que Dieu a prévus qui seront conformes à l'image de son Fils, & qu'il a prédestinez pour cela, ceux*, dis-je, *qu'il a ainsi prévûs, & prédestinez, il les a appellez*, & le reste du verset 30. c'est cette prescience de Dieu qui fait la certitude infaillible de l'évenement en faveur des Elûs. Dieu ajoutant au secours interieur de sa grace, le secours exterieur de sa prescience & de sa providence, les choses ne peuvent manquer d'arriver, selon qu'il les a arrangées. La Prédestination même, selon S. Augustin, n'est autre chose que l'arrangement que Dieu fait de ses Ouvrages par sa prescience : *In suâ quæ falli mu-*

mutarique non potest præscientia, opera sua futura disponere, id omnino, nec aliquid quidquam est, prædestinare. Il faut pourtant remarquer que quelques-uns expliquent le mot *præscivit*, comme s'il marquoit un acte de la volonté : ceux que Dieu a approuvez, pour qui il a eu de la prédilection.

ee *Pour être conformes à l'image de son fils.* Pour exprimer en eux-mêmes l'image de Jesus-Christ, par leur patience dans leurs afflictions, & par la pratique des autres vertus dont le Sauveur leur a donné le modele ; afin que Jesus-Christ qui est le Fils unique par nature, ait plusieurs freres par adoption, ausquels il communique le droit d'entrer dans l'heritage des enfans.

ff v. 30. *Il les a aussi appellez.* Il les a appellez à la Foi par la prédication de l'Evangile, & par des graces interieures telles qu'il a sû être propres pour qu'ils ne resistassent point à leur vocation. Et ceux qu'il a ainsi appellez, il les a justifiez par l'infusion de la grace sanctifiante, qu'ils ont reçûë dans le Baptême, & par la remission de leurs pechez. Et ceux qu'il a justifiez, il les a glorifiez; c'est-à-dire, selon les Peres Grecs, il les a distinguez & rendus considerables par l'adoption divine, & par les droits extraordinaires du S. Esprit, qui leur ont été

 com-

communiquez ἐδόξασε *magnificavit*. Ceux qui appliquent les paroles de l'Apôtre à la Prédestination à la gloire, leur donnent ce sens : les predestinez après avoir été appellez & justifiez dans cette vie, seront glorifiez dans l'autre. *Il les a glorifiez*, c'est-à-dire il les glorifiera, & leur communiquera la gloire éternelle.

Il reste à l'Auteur trois volumes à donner pour rendre complet son Ouvrage sur le Nouveau Testament. Il assûre qu'il ne les fera pas attendre long-tems.

Voyage de l'Arabie heureuse, par l'Ocean Oriental & le détroit de la mer Rouge, fait par les François pour la premiere fois, dans les années 1708. 1709. 1710. *avec la Relation particuliere d'un Voyage fait du port de Moka à la Cour du Roi d'Yemen, dans la seconde expedition des années* 1711. 1712. & 1713. *Un Memoire concernant l'Arbre & le fruit du Caffé, dressé sur les Observations de ceux qui ont fait ce dernier Voyage, & un Traité historique de l'origine & du progrès du Caffé, tant dans l'Asie que dans l'Europe, de son introduction en France, & de l'établissement de son usage à Paris.* A Paris, chez André Cailleau. 1716. vol. in 12. pagg. 403. Et à Amsterdam, chez Steenhouwer & Uytwerf. in 12. pagg. 344.

IL est necessaire d'informer les Lecteurs, de la maniere dont l'Auteur s'y est pris pour rendre complette cette Relation du Voyage de l'Arabie Heureuse. Il y a peu d'années que dans le nouveau Mercure qui s'imprimoit à Trevoux, il parut une petite Relation du Voyage de Moka, laquelle piqua fort la curiosité du public; notre Auteur qui avoit parcouru une partie de l'Orient sans entrer dans l'Arabie, & qui étoit bien aise d'être plus instruit qu'il ne l'étoit sur ce Païs-là, se mit à lire la Relation dont il s'agit, mais n'en ayant pû tirer presque aucun secours parce qu'elle étoit trop succinte, il chercha, comme il nous le raconte dans sa Préface, à lier commerce avec le principal Capitaine de l'Armement qui étoit aussi le Chef & le Directeur de cette expedition, le même dont il est parlé dans le recit du Mercure. Il y réüssit par le moyen d'un ami qui lui procura plusieurs Lettres & divers Mémoires de la part de ce Capitaine. Dans la suite le même Capitaine étant venu à Paris pour des affaires de commerce qui l'y retinrent six mois, notre Auteur profita de l'occasion pour tirer de lui tous les éclaircissemens necessaires. Enfin cette matiere paroissant à notre Historien de plus en plus curieuse & agréable, il s'est appli-

appliqué à dresser une Rélation complette du Voyage de l'Arabie Heureuse.

Il fait parler dans cette Relation l'Auteur des Lettres & des Mémoires, c'est-à-dire le Voyageur lui-même. A l'égard du Traité de Commerce & des Lettres des Puissances du Païs, lesquelles sont inserées ici, comme le Directeur dont nous venons de parler en avoit des Traductions faites sur les lieux, par gens peu versez dans la Langue Françoise, notre Auteur n'a pas voulu s'y fier, & pour cette raison il a obtenu les Originaux mêmes, lesquels ont été traduits par M. Petits de la Croix, Secretaire Interprete du Roi, & Professeur en Arabe au College Royal de France.

Le principal sujet de cette Relation regarde proprement le Royaume d'Yemen, c'est-à-dire la plus belle & la plus renommée partie de l'Arabie Heureuse. On trouve ici une Carte de ce Royaume, dressée par M. Delisle, qui pour la rendre exacte non-seulement a consulté les Mémoires originaux des Voyageurs, & conferé même avec le Député François qui fut envoyé à la Cour du Roi d'Yemen : mais a examiné ce que les plus fameux Geographes Arabes, entre autres le Cherif Edrisi, & Abulfeda, ont écrit de ce Païs. On ne peut douter que le Public ne reçoive très-favorablement cette Relation, où il trou-

trouvera des éclairciſſemens très-curieux & très-fidelles ſur un Païs juſqu'ici peu connu des Geographes, & des Voyageurs François. L'article où il eſt parlé du Roi d'Yemen n'eſt pas un des moins agreables du *Livre.* L'Arabie en general eſt comme l'on ſçait, ce vaſte Païs qui s'étend depuis le Detroit de la Mer Rouge juſqu'au Golfe ou Sein Perſique, & depuis l'Ocean Oriental ou la grande mer des Indes juſqu'aux frontieres de la Syrie, de la Paleſtine & de l'Egypte, formant la plus grande preſqu'Iſle qui ſoit dans le Monde connu. On ſçait auſſi la diviſion ordinaire de ce grand Païs en trois Arabies, qui ſont la Deſerte, la Petrée, & l'Heureuſe : diviſion qui n'a pas été ſuivie des Geographes & des Hiſtoriens Orientaux. Ceux-ci ont partagé toute l'Arabie en divers Royaumes qui ſont encore aujourd'hui poſſedez par des Rois & des Princes particuliers, leſquels ne dependent ni du Grand Seigneur, ni du Roi de Perſe. Entre ces Royaumes l'un des plus conſiderables eſt celui d'Yemen; il comprend la plus grande partie du Païs qui a été nommé Arabie Heureuſe. Le Prince qui gouverne aujourd'hui ce Royaume fait ſa reſidence ordinaire à Mouab, ville ſituée dans les Montagnes à plus de cent lieües de Moka, & qu'il a fait bâtir; c'eſt le plus agréable ſejour de l'Arabie Heureuſe.

reuse. Voici ce qu'on nous dit ici de ce Prince dans une Relation particuliere du Voyage de Moka à la Cour d'Yemen, fait dans la seconde expedition des années 1711. 1712. 1713. „ C'est un vieillard „ de 87. ans lequel a épousé à cet âge „ une jeune Turque de dix-huit ans. Il „ est bien fait, mediocrement basané, & „ d'une physionomie agréable, ses ma- „ nieres sont genereuses, & l'acueil qu'il „ fit à des François qui lui furent depu- „ tez de quelques Vaisseaux arrivez à „ Moka en est une marque. On ne peut „ exprimer l'attention qu'il eut pour que „ ces François fussent bien traitez à sa „ Cour; il leur envoyoit souvent des plats „ de sa table, & il avoit donné des or- „ dres precis pour tout le reste ; mais „ ces Deputez ne purent jamais s'accom- „ moder des mets qu'on leur présenta, „ où l'épicerie ; & sur tout la canelle „ dominoient à l'excès. Ces mets étoient „ pour l'ordinaire de la chair de cabri, „ de veau, & de mouton coupée par „ petits morceaux, & bouilli ensemble „ avec du ris, & des raisins secs; on leur „ servoit encore du bœuf étrangement „ aprêté, & quelquefois de la volaille, „ que les Arabes écorchent immédiate- „ ment après l'avoir tuée, & à laquelle „ ils font sur le champ une friture : ils „ en usent de même à l'égard des autres

„ vian-

„ viandes qu'ils apprêtent ſans leur donner le temps de ſe mortifier; pour du gibier ils n'en mangent jamais ; leur pain aſſez inſipide eſt fait à peu près comme les galettes de bled ſarazin que *l'on mange en Bretagne* & *en Normandie. Ils ne* ſervent point de vin quoi qu'il y ait des vignobles aux environs de Mouab, & ils ne preſentent d'autre boiſſon que de l'eau & du café. Les Deputez François ne pouvant donc s'accommoder de cette maniere de vivre demanderent qu'on leur fournit ſeulement les viandes neceſſaires & qu'on leur laiſſa le ſoin de les accommoder. Sur quoi on les ſatisfit agréablement & avec une exactitude étonnante.

„ Le *Palais* du Roi eſt fort grand, mais rien n'eſt plus ſimple & moins recherché que ce qui en concerne la ſtructure; les meubles en ſont très-ſimples auſſi & on en peut juger par ceux de la chambre du Roi, où l'on ne voit autre choſe qu'une eſtrade couverte de tapis, & pour toute décoration une ſimple Indienne qui regne tout autour de la chambre, & qui eſt ſeulement de la hauteur de cinq ou ſix pieds. Cette Indienne ne commence de chaque côté qu'à l'endroit où finit l'eſtrade qui ſert de lit. La perſonne même

„ du

„ du Roi se ressent de cet air de simpli
„ cité, on ne lui a point vû d'autre ha-
„ bit que d'un drap assez fin de couleur
„ verte ou jaune , sans aucune espece
„ d'ornement , ayant les jambes & les
„ pieds nuds, avec des babouches à la
„ Turque. Pour toute distinction il
„ porte par dessus son turban une espece
„ de voile de soye blanche, qui lui cou-
„ vre toute la tête, tombe sur le devant,
„ & se nouë sous le menton, à peu près
„ comme une coëffe de femme. Ce
„ Prince prend la qualité d'Imam, c'est-
„ à-dire de Prêtre ou de Pontife de la
„ Loi de Mahomet, ce qui pourroit être
„ la cause de cette étrange simplicité que
„ nous venons de remarquer, car dans
„ le Mahometisme en general, on voit
„ les Mouftis, les Imams ordinaires, les
„ Cadis même , & les Ministres de la
„ Justice, observer dans leurs habits &
„ dans tout ce qui les regarde, une mo-
„ destie extraordinaire. Pour ce qui est
„ de la vie particuliere du Roi d'Yemen,
„ elle est assez uniforme. Il se leve dès
„ que le jour paroît, il dîne à neuf heu-
„ res pour se recoucher à onze heures du
„ matin. A deux heures precises après
„ midi on bat les tambours & on jouë
„ des hautbois. Celui qu'on appelle le
„ chef des tambours ou le Tambour Ma-
„ jor, a seul le privilege d'entrer dans
„ dans

„ dans l'appartement du Prince éveillé ou „ endormi. C'est un Turc de Nation „ assez plaisamment équippé, portant „ une ceinture extraordinaire toute gar- „ nie de grandes plages & de crochets „ d'argent, & une palme en broderie sur „ le devant de son turban, sans parler „ d'une chaîne d'argent qui en fait plu- „ sieurs fois le tour d'une maniere bizar- „ re. Dès que le reveil du Roi est an- „ noncé par cet Officier, le Roi est visi- „ té par les Princes & par les Grands, „ qui l'entretiennent jusqu'au temps des- „ tiné à la priere ou aux affaires. Ceux- „ ci ne l'approchent jamais sans lui pren- „ dre & lui baiser la main droite qu'il „ tient sur son genou. Il y a aussi des „ temps destinez à la promenade, & à „ la visite des femmes. Enfin ce Prince „ termine la journée en se couchant re- „ gulierement à onze heures du soir, a- „ près avoir soupé à cinq : mais si quel- „ que chose est capable de relever la sim- „ plicité qu'on a remarquée, & de faire „ éclater en lui la Majesté Royale, c'est „ la marche qu'il fait tous les Vendredis „ pour aller au lieu destiné à la priere „ Tout le monde sçait que chez les Mu- „ sulmans le Vendredi est le jour de de- „ votion ou d'assemblée, lequel repond „ au Samedi des Juifs, & au Dimanche „ des Chrétiens. Cette marche commen-

„ ce

„ ce par mille Soldats à pied , & qui
„ vont en bon ordre , après avoir fait
„ une decharge à la sortie du Palais. Par-
„ mi ces Soldats il y a deux rangs qui
„ portent des Drapeaux coupez en poin-
„ te, ausquels on donne le nom de Dra-
„ peaux de Mahomet & d'Ali. Les Sol-
„ dats sont suivis immediatement de deux
„ cens Cavaliers de la garde du Roi, mon-
„ tez sur de fort beaux chevaux. Ces
„ Cavaliers, outre les armes ordinaires,
„ sçavoir le sabre & la carabine, portent
„ des demi-piques dont le fer est orné de
„ franges; les Officiers de la maison du
„ Roi & ses Courtisans superbement
„ montez suivent cette Cavalerie; & à
„ une certaine distance on voit paroître
„ le Roi monté sur un très-beau cheval
„ blanc, fort paisible, & qui depuis long-
„ temps ne sert qu'à monter le Prince.
„ Il a à ses côtez les deux Princes ses fils
„ richement parez, montez sur des che-
„ vaux de prix. Un Officier fort haute-
„ ment monté porte au Roi un grand pa-
„ rasol ou plûtôt une espece de dais sous
„ lequel il marche à couvert du soleil,
„ ce dais est de Damas verd , avec une
„ espece de falbala d'une étoffe rouge,
„ d'environ huit poulces de hauteur, qui
„ regne tout autour, & qui est enrichie
„ d'une crepine d'or. Au-dessus du dais il y
„ a un globe d'argent doré & par dessus le
„ glo-

,, globe une petite pyramide aussi dorée.

,, Immediatement devant le Roi un de ,, ses Officiers porte l'Alcoran enfermé ,, dans un sac de drap rouge, un autre ,, Officier marchant derriere le Roi porte ,, son sabre, dont la poignée & le four-,, reau sont fort enrichis. Tant que la mar-,, che dure les tambours ne cessent de bat-,, tre, les timbales de sonner, & les haut-,, bois de jouër. Tout cet appareil n'est ,, que pour aller dans la plaine voisine, en-,, viron à un quart de lieuë de Mouab, où ,, il y a un pavillon dressé pour recevoir ,, le Roi, & qui est aussi destiné pour lui ,, servir d Oratoire & de Mosquée. Le ,, Roi seul entre dans cette tente, il y ,, reste une heure entiere à remplir les ,, fonctions de son Ministere & de sa qua-,, lité d'Imam, lesquelles consistent à com-,, mencer ou à entonner la priere publi-,, que, & à faire ensuite une espece de ,, prône ou de sermon. Les Princes & ,, tous ceux qui ont accompagné le Roi, ,, font leur priere en même temps que ,, lui, en l'imitant en toutes choses pour ,, les ceremonies requises, car cette tente ,, est fort ouverte, & presque tout le ,, monde peut voir l'Imam. Après la ,, priere & le prône, le Roi remonte à ,, cheval au son des timbales, des tam-,, bours, & des hautbois, & il fait sa ,, marche pour le retour, avec la même

,, pom-

„ pompe qu'il eſt venu. Les Soldats font
„ pluſieurs décharges à la ſortie de la ten-
„ te, & le peuple, des vœux & des ac-
„ clamations. On a de la peine à com-
„ prendre comment ce Prince ayant bâti
„ une nouvelle ville avec un Palais pour
„ y faire ſa réſidence ordinaire, n'a pas
„ fait conſtruire une ſeule Moſquée, en
„ ſorte qu'il eſt obligé d'aller faire ſa prie-
„ re en pleine campagne de la maniere
„ qu'on vient d'expoſer. C'eſt un myſ-
„ tere qui ne roule peut-être que ſur la
„ mefiance du Prince Arabe, qui non
„ content d'avoir mis ſa perſonne en ſu-
„ reté & à couvert par une longue ſuite
„ de montagnes, n'oſe encore s'enfer-
„ mer dans un temple où il pourroit être
„ ſurpris par ſes ennemis, ou trahi par
„ ſes propres ſujets, comme le fameux
„ Ali gendre de Mahomet, lequel fut
„ aſſaſſiné dans une Moſquée le jour de
„ l'aſſemblée ou de la priere publique des
„ Muſulmans.

„ Le Royaume d'Yemen n'eſt pas
„ hereditaire, & le Prince qui ſe fait le
„ plus d'amis, ou qui a le plus de force
„ ou d'intrigue l'emporte d'ordinaire ſur
„ ſes concurrens. Cependant le Roi
„ aujourd'hui regnant prend des meſures
„ pour aſſurer de ſon vivant la couronne
„ à ſon fils aîné, que tout le monde re-
„ garde déja comme ſon ſucceſſeur.

„ Le

„ Le Roi d'Yemen a un grand nom-
„ bre de femmes qu'il entretient à sa Cour,
„ & ce nombre monte à six ou sept cens,
„ leur Serail est dans un Château de
„ Mouab. Ces femmes sont de diverses
„ Nations, elles vont & viennent du
„ Château au Palais; où il y en a au
„ moins trente de logées : leur voiture
„ ordinaire est un chameau, elles sortent
„ ayant le visage couvert d'un voile de
„ toile peinte fort fine, & fort claire. La
„ plûpart des femmes de ce païs portent
„ un grand anneau d'or au bout du nez qui
„ est percé pour recevoir cet ornement.
„ Leur coûtume est de se noircir le des-
„ sous des yeux, & de se frotter les mains
„ & les pieds d'une certaine drogue qui
„ donne à ces parties une couleur vive,
„ & rend les ongles fort rouges, ce qui
„ passe en Arabie, & ailleurs dans l'O-
„ rient, pour une beauté." Nous fini-
rons ici, il faudroit copier le Livre en-
tier pour en rapporter tout ce qu'il ren-
ferme de curieux. Le Mémoire & le Traité historique qui sont à la fin, & qui concernent le Caffé meritent un article à part. Nous en parlerons dans le Journal prochain.

LAMBERTI BOS L. Gr. Professoris Ordin. Animadversiones ad Scriptores quosdam Græcos: accedit Specimen

Animadversionum Latinarum. C'est-à-dire : *Remarques sur quelques Auteurs Grecs avec un essai de Remarques sur les Auteurs Latins*, *par* Lambert Bos *Professeur en Langue Grecque*. A Franeker, chez François Halma Imprimeur Ordinaire des Etats de Frise. in 8. pagg. 201. pour les Remarques sur les Auteurs Grecs. pagg. 84. pour les Auteurs Latins.

LA Critique a servi dans ces deux derniers siecles à expliquer une infinité de passages des anciens Auteurs, que le changement & la transposition d'un mot ou d'une lettre, l'omission d'une syllabe. ou une maniere d'abreger extraordinaire rendoit inintelligibles. Mais les Critiques n'ont pas toûjours également réüssi, quelquefois en voulant changer la leçon commune des endroits qu'ils n'entendoient pas, ils ont corrompu un texte pur sous pretexte de le reformer ; souvent aussi ils ont laissé par inadvertance des fautes faciles à corriger & qui rendent inintelligibles les endroits dans lesquels elles se trouvent. M. Bos pour nous donner des exemples de ces deux différentes especes de fautes examine dans son Livre plusieurs passages d'Aristophane, de Menandre, de Dion Cassius, de Philostrate, d'Iamblic, de Lucien, d'Ana-

creon,

creon, de Joſephe l'Hiſtorien Juif, d'Heſychius, de Suidas, de Tite-Live, de Jules Ceſar & d'Horace. Il y remarque non-ſeulement les fautes des anciens Editeurs ou Interpretes, mais encore celles dans leſquelles il prétend que ſont tombez les plus *fameux* d'entre nos Critiques *modernes*, comme MM. Grævius, Gronovius, le Fevre, Perizonius, Kuſter, Bentley, le Clerc, M. & Madame Dacier, &c. notre Auteur en attaquant ces Critiques du premier ordre, a expliqué ſes *raiſons* avec tant de menagement & de politeſſe, qu'il ne doit pas craindre de s'en faire des ennemis; à moins qu'il ne ſe rencontre parmi eux quelques-uns de ces *Litterateurs* qui croyent qu'on ne doit pas impunément n'être point de leur avis. Pour faire connoître la methode de M. *Bos*, nous traduirons quelques-unes de ſes Remarques ſur les deux Poëtes Lyriques Anacreon & Horace.

Dans la neuviéme Ode Anacreon demande à une colombe d'où elle vient, & qui eſt-ce qui l'a parfumée, enſuite on lit ce vers dans les Editions ordinaires.

Τίς ἐστι σοι ; Μέλει δ'έ.

Pluſieurs Critiques ont donné leurs conjectures ſur ce vers. Henri Etienne & M. le Févre liſent τί δ' ἐστί σοι μέλημα; *de quoi te ſoucies-tu?* Morel, Henri Etien-

ne, & M. de Longepierre font aussi parler la colombe seule dans ce vers τίς ἐςί; σοι μέλει δὲ, *tu voudrois bien sçavoir qui est-ce qui m'envoye.* D'autres lisent τίς ἐςι σοι; μέλει δὲ, *quel est ton maître, je voudrois le sçavoir.* M. le Clerc dans le onziéme volume de sa Bibliotheque Choisie, lit τίς ἐςί σοι μελητής, *qui est-ce qui a eu soin de te si bien orner?* Madame Dacier lit τί δ' ἐςί σοι; μέλει δὲ, notre Auteur adopte cette leçon; il prétend que la colombe & le Poëte parlent dans ce vers. La colombe, selon lui, dit, *qu'est-ce que cela te fait?* & le Poëte répond *j'ai mes raisons pour en être en peine.* Ensuite il justifie par plusieurs passages d'Aristophane, & la phrase d'Anacreon, & l'explication qu'il y donne.

M. le Févre & Madame Dacier croyent que la 23 Ode n'est point d'Anacreon, à cause de ces deux vers.

ἵν' ἂν θανεῖν ἐπέλθῃ
λάβῃ τι καὶ παρέλθῃ

où l'infinitif θανεῖν est mis sans article pour le nom θάνατος: mais les Poëtes, dit M. Bos, ôtent souvent l'article pour remplir leur mesure, il en rapporte plusieurs exemples tirez d'Homere & d'Eschile.

Horace dans sa premiere Ode dit:

Sunt

« *Sunt quos curriculo pulverem Olympicum*
Collegisse juvat, metaque fervidis
Evitata rotis, palmaque nobilis
Terrarum dominos, evehit ad Deos.

Au lieu d'*evehit* dans le dernier vers, M. Bentley lit *evehere ad Deos*, & il a inseré cette leçon dans son Horace, il paraphrase ainsi cet endroit, *sunt quos juvat palma Olympica, quæ nobilis est vel ad Deos immortales victorem evehere*, cette phrase *nobilis evehere*, est une phrase imitée du Grec par les Latins, selon M. Bentley, comme *impotens sperare*, *celer excipere*. Ce qui a déterminé le Critique Anglois à adopter cette leçon qui n'est appuyée sur aucun manuscrit, c'est qu'il prétend que le verbe *juvat* qui se trouve dans cette strophe, se rapporte à toutes les conditions dont il est parlé dans les strophes suivantes, & même à la derniere qui regarde la qualité de bon Poëte, qui est la seule qu'Horace ambitionne. Quoi que cette maniere de lire & d'expliquer cet endroit paroisse fort ingénieuse à M. Bos, il ne sçauroit approuver un changement qui n'est point necessaire, & qui donne une leçon contraire à l'autorité de tous les manuscrits. Selon lui, en retenant la leçon commune, on explique fort aisément cet endroit, pourvû qu'on repete le mot *quos* qui est sous-en-

tendu la seconde fois, en construisant ainsi, *Sunt quos curriculo pulverem Olympicum collegisse juvat, & quos meta fervidis, &c.* Si l'on conserve la leçon ordinaire, ajoute M. Bos, on voit bien mieux la liaison qu'il y a entre toutes les parties de l'Ode, sur-tout entre ces deux endroits *evehit ad Deos* & *me doctarum edera præmia frontium Dis miscent superis.* D'ailleurs *evehere* paroît être dur dans cet endroit à cause de l'élision; *evehit* au contraire est plus doux & plus naturel.

Dans l'Ode 3 du premier livre des Odes d'Horace, M. Bentley suivant les manuscrits a mis

Nil mortalibus ardui est,

au lieu d'*arduum* qui étoit dans les Editions ordinaires, &

Seu pascat agnâ, sive malit hædo,

au lieu d'*agnam* & *hædum*. M. Bos approuve ces deux changemens.

Nous ne rapporterons point d'autres exemples pour ne pas fatiguer les personnes qui n'aiment pas ces remarques de Grammaire.

Histoire du Commerce & de la Navigation des Anciens. A Paris, chez François Fournier, ruë S. Jacques; & Antoine Ur-

Urbain Coutelier, Quai des Augustins. 1716. in 12. pagg. 446.

LE sçavant Auteur de cet excellent Ouvrage fait remonter avec beaucoup de vrai-semblance l'origine du Commerce *jusqu'à la naissance* du Monde. „ Caïn, „ dit-il, étoit Laboureur, & Abel Berger; nous concevons que Caïn fournis- „ soit à Abel des bleds & des fruits de la „ terre pour sa nourriture; & qu'Abel en „ échange fournissoit à Caïn des peaux „ & des laines pour s'en revêtir, & des „ laitages, & peut-être des viandes pour „ sa table. Car il n'est pas tout-à-fait „ constant que Dieu n'ait permis aux „ hommes l'usage de la viande qu'après „ le déluge, comme quelques-uns se le „ persuadent." Après avoir soûtenu ce sentiment de bonnes reflexions, il demande ce qu'auroit fait Tubalcaïn de ces Ouvrages de cuivre & de fer qu'il préparoit, s'il n'en avoit trafiqué avec ses voisins. „ Considerons, ajoute-t-il, „ la fabrique de ce grand Ouvrage de l'ar- „ che, & à quel point il falloit qu'on „ eût poussé le Commerce pour avoir „ pû construire un tel bâtiment; com- „ bien on y employa de materiaux, com- „ bien d'outils, combien d'ouvriers, quel- „ les machines, quelle industrie?" La confusion des Langues, & la dispersion des

des peuples rendirent après le Déluge le Commerce & plus difficile, & plus necessaire. Les mers, remarque l'Auteur, furent d'abord d'un grand obstacle, & ensuite d'une grande utilité par l'invention de la navigation, dont nous pouvons regarder Noé comme le premier Auteur dans la fabrique de l'arche suivant l'instruction & les preceptes de Dieu.

Le Commerce étant une fois établi & par terre & par mer, le superflu de chaque Nation servit à remplir les besoins des autres Nations. Les Ismaëlites & les Madianites trafiquerent en Galaad & en Egypte. Joseph remplit les coffres de Pharaon de l'argent qu'il tira des bleds qu'il avoit eu soin d'amasser. Les Egyptiens & les Pheniciens, les plus anciens Navigateurs dont parle l'Histoire, parcoururent la plûpart des mers qui étoient le plus à leur portée. Les Egyptiens s'emparerent principalement du Commerce d'Orient par la mer Rouge; & les Pheniciens de celui d'Occident par la Mer Mediterranée: quoi que ces derniers n'eussent pas renoncé au trafic de l'Orient & se servissent souvent du port qu'ils avoient à la pointe de la mer Rouge; comme les Egyptiens sortoient souvent aussi des bouches du Nil pour negocier dans les ports de l'Occident. La Mythologie s'accorde avec ces remarques tou-

touchant les Egyptiens. Osiris Roi & Dieu Egyptien est le Bacchus des Grecs. Il apprend aux hommes l'art de vendre & d'acheter. Il va conquerir les Indes. Sesostris autre Roi d'Egypte imite son exemple, Danaüs arrive d'Egypte en Grece dans une galere, sorte de vaisseau qu'on n'y avoit jamais vûë. Les exploits de Melcarthus, Hercule des Pheniciens, rendirent celebres leurs premieres Navigations.

Les Hebreux imiterent leurs voisins. Les Navigations heureuses qu'ils firent sous Salomon qui tira tant de richesses d'Ophir, & de Tharsis, montrent assez qu'ils étoient déja sçavans dans l'art de voguer. L'Auteur appelle Ophir la côte orientale d'Afrique, & en particulier le païs de Sophala, Region très-abondante en or: & selon lui, Tharsis étoit le nom general de toute la côte occidentale d'Afrique & d'Espagne, & en particulier de la côte voisine de l'embouchure de la riviere de Guadalquivir, païs fertile en argent. Il prétend que dès le tems de Salomon, le Cap de Bonne-Esperance étoit connu, frequenté, & souvent doublé; qu'il le fut même assez long-tems après; & que les Portugais à qui on a voulu attribuer la gloire de la découverte de ce Cap, ne l'ont que retrouvé. Il ne prouve pas ici ce fait par rapport au tems de Salomon; par rap-

port aux tems qui ont suivi il expose les Observations qu'on va lire. „ Longtems avant Pline, dit-il, & même avant „ Auguste, le chemin étoit ouvert pour „ sortir de la Mer Mediterranée, par le „ Détroit de Cadix, & faire le tour de „ l'Afrique jusqu'à la mer Rouge. Ce „ que Pline a écrit sur ce sujet, merite „ une grande attention. Il rapporte *sur* „ la foi de Cœlius Antipater celebre Historien qui vécut du tems de la sedition „ des Gracques, que dès lors les vaisseaux „ partis de la côte d'Espagne alloient „ trafiquer en Ethiopie. Ce fut la voie „ que tinrent ces vaisseaux Espagnols „ dont Pline dit que Caïus Cesar, fils „ d'Agrippa, adopté par Auguste, vît les „ débris dans le Golfe Arabique. Il ajoute que Hannon Carthaginois, pendant „ que les affaires de sa Nation étoient „ florissantes navigea depuis le Détroit de „ Cadix, jusqu'à l'extrêmité de l'Arabie, „ & laissa une Relation exacte de son „ voyage : comme Himilcon son compatriote fut envoyé au même tems „ pour reconnoître les côtes de l'Europe. Pline ajoute encore sous l'autorité de Cornelius Nepos, Historien très-estimable, & très-fidelle, que de son „ tems un certain Eudoxus fuyant la „ poursuite de Ptolomée Lathurus Roi „ d'Egypte, s'embarqua sur le Golfe Arabique & aborda à Cadix."

Les

Les expeditions d'Osiris, & de Sesostris, & les frequents voyages des anciens dans les Indes, font juger à l'Auteur, que les Chinois & la plûpart des Indiens doivent leur origine aux Egyptiens. Cette conjecture est fortement appuyée de la conformité des dogmes & des mœurs. *Les Chinois* ont eu dans tous les tems une grande aversion pour les Negocians étrangers, toute pareille à celle que Strabon attribuë aux anciens Egyptiens : ils ont comme avoient ceux-ci de doubles lettres, & on trouve quelque affinité entre leurs Langues ; on sçait l'attachement immemorial des Indiens à la doctrine de la Metempsychose & au culte de la Vache. Les Chinois autrefois maîtres de toutes les Indes, ont, à ce qu'ils disent, étendu leur Empire jusqu'au Cap de Bonne-Esperance. Ce qui paroît certain c'est que l'usage de la Boussole est très-ancien parmi eux.

La Navigation & le Commerce fleurissoient chez les Perses dès le regne de Semiramis, & ce peuple sçût profiter de fort bonne heure de son heureuse situation entre le Pont Euxin, la mer Caspienne, & les mers des Indes & d'Arabie. Les Perses & leurs voisins firent d'ailleurs un grand Commerce par terre ; & ce dernier Commerce dura long-tems. Les marchandises des Indes & de la Chine descen-

doient, selon l'Auteur, dans la mer Caspienne par la riviere d'Oxus, & de cette mer, en remontant le fleuve Cyrus, s'approchoient du Pont Euxin, d'où elles se répandoient dans toute l'Europe. „ Paul „ Centurion, Genois, continuë l'Auteur, voulut rouvrir ce chemin du tems „ du Pape Leon X. & il proposa au Czar „ Basile, de faire venir les Marchandises „ des Indes à Astracan, pour leur faire „ remonter le Volga, les transporter à „ Moscou, & ensuite à Riga par les ri- „ vieres de Mosca & de Duna; & de „ ga dans l'Europe par la mer Baltique. „ Mais il ne fut pas écouté. Frederic „ Duc de Holstein, Prince plein de ver- „ tu, qui m'a autrefois honoré de sa bien- „ veillance, ne fut pas plus heureux lors- „ qu'il tenta de faire réüssir ce même pro- „ jet pour le Commerce des Soyes, de- „ puis la Perse jusques dans le Holstein, „ par cette Ambassade dont l'histoire a „ été écrite avec tant de candeur & de „ bon sens par Adam Olearius, avec qui „ j'ai entretenu une liaison assez étroite. „ Ce Prince ne fit que suivre en cela un „ pareil dessein qui avoit été conçû en „ France dès l'année 1626." On pourroit à present reprendre ce dessein avec beaucoup d'utilité.

Il est aisé de juger que les Navigations des Egyptiens se terminerent d'abord à

l'Arabie, où le Commerce s'établit par conséquent. Les Indiens y portoient leurs marchandises ; & il paroît que la ville d'Aden étoit le lieu du concours des deux Nations. L'Arabie est si avantageusement située, qu'Alexandre avoit résolu *d'y mettre le siege de l'Empire qu'il meditoit*, quand il auroit mis fin à ses conquêtes. Et ce fut la reputation de cette même contrée qui obligea Auguste à envoyer Ælius Gallus pour la subjuguer. Les anciens Ethiopiens par la mer Meridionale trafiquoient avec les Arabes Orientaux, avec les Perses, & avec les Indiens; & par le Golfe Arabique ils trafiquoient avec les Egyptiens, les Arabes Occidentaux, & les Syriens, & par ces peuples avec toute l'Europe. Le Nil leur étoit encore d'un grand secours pour voiturer leurs marchandises vers le Nord & en Egypte. Ils se servoient pour cet usage de petits navires legers, les uns d'une seule piece de bois, les autres de joncs tissus ou cousus ensemble sans fer ni goudron.

Carthage Colonie de Tyr égala ou même surpassa cette ancienne ville qui avoit été pendant tant de siecles comme le centre du Commerce de l'Univers. On voit ici les entreprises, les navigations hardies, les découvertes de Charge, & enfin sa destruction par les Romains. On

y trouve aussi l'Histoire abregée de tous les peuples qui successivement se sont emparez de l'Empire de la mer; des Lydiens, des Pelasges, des Tyrrheniens, des Spinetes, des Rhodiens, des Phocéens, & de plusieurs autres. On y parle de l'expedition d'Alexandre, du changement qu'elle apporta au commerce, du voyage de sa flotte dans la mer des Indes. L'Histoire de ses Successeurs fournit de curieuses remarques à notre Auteur, qui met ensuite dans un grand jour le commerce & les Navigations des Romains, des Corinthiens, des anciens Anglois, des Gaulois, des Francs, & des anciens Espagnols; sans oublier ce qui concerne Alexandrie, & Constantinople, Villes aussi celebres par leur trafic que par leurs fondateurs. Nous voudrions pouvoir nous étendre davantage sur un fond si riche & si varié; mais ce que nous venons de rapporter suffit pour faire connoître le merite de l'Ouvrage, & pour piquer la curiosité du Public.

LAURENTII HEISTERI Mæno-Francofurtensis Med. Doct. &c. De cataracta, glaucomate, & amaurosi Tractatio, &c. *Altorfi*, C'est-à-dire: *Traité de la cataracte, du glaucome, & de la goute sereine: par* Laurent Heister *de Francfort sur le Mein, Docteur en Me-*

de-

decine, Professeur d'Anatomie & de Chirurgie. A Altorf, de l'Imprimerie de Jod. Guill. Kohelis. 1713. vol. in 8. pp. 368. Se trouve à Amsterdam, chez les Waesberge.

CE Traité est fait d'après ceux que Messieurs Maître-Jean & Brisseau ont donné sur la même matiere, mais on prétend avoir encheri sur ces Auteurs, & on dit dans la Préface que les Lecteurs verront dans ce Livre un grand nombre de *Découvertes*, d'Observations, & de raisonnemens qui ne se trouvent point ailleurs. On commence par l'étymologie du mot de cataracte, puis on vient à la définition de cette maladie, & ensuite on se propose de rapporter le sentiment des Anciens sur le siege du mal. Selon eux, dit l'Auteur, la cataracte est une pellicule produite dans l'humeur aqueuse, tantôt devant & tantôt derriere la prunelle & l'iris ; en sorte que cette pellicule bouche l'ouverture de la prunelle, & empêche l'entrée de la lumiere dans le chrystalin, ou sur la retine. Il se moque de ce sentiment sans le refuter, se contentant de dire qu'on n'y peut penser sans rire. Après quoi il vient à l'opinion de Messieurs Maître-Jean & Brisseau, qui instruits par plusieurs experiences, ont transporté, dit-il, le siege de la cataracte dans le chrys-

chryſtalin, & ont reconnu qu'elle n'étoit autre choſe que l'opacité ou l'obſcurciſſement de ce même chryſtalin. A cette occaſion il traduit en Latin ce que ces deux Auteurs ont dit de plus conſiderable ſur le ſujet dont il s'agit, & c'eſt en cela que conſiſte la principale partie de ſon Livre. Nous avons donné l'extrait des Livres de M. Maitre-Jean & Briſſeau dans nos Journaux *. C'eſt pourquoi nous ne repeterons point ce qu'on rapporte ici de leurs écrits.

M. Heiſter prétend après M. Briſſeau, que la différence qu'il y a entre la cataracte & le glaucome, c'eſt que la cataracte eſt une maladie du chryſtalin, & le glaucome une maladie de l'humeur vitrée, qui devient opaque, en ſorte que cette opacité paroît à travers le chryſtalin à peu près comme un corps coloré que l'on place ſous un diamant ou un chryſtal, paroît à travers le diamant ou le chryſtal. Notre Auteur répond à diverſes objections, & il explique enſuite les différences, les cauſes, & les ſignes tant diagnoſtiques que prognoſtiques de la cataracte, & il finit par divers enſeignemens ſur la maniere de traiter cette maladie, ſoit par les medicamens, ſoit par la Chirurgie, & il entre là-deſſus dans un détail qui ne laiſſe rien à deſirer. L'article qui regarde la goute ſereine, termine

* Suplém du Mois d'Août 1707. p. 401. & Mois de Juin 1709. p. 438.

mine le Livre, il eſt concis, mais bien détaillé. L'Auteur définit la goute ſereine, *une abolition de la vûë, ſans aucun vice qui ſe laiſſe appercevoir en dehors, ſi ce n'eſt que la prunelle paroit un peu plus grande qu'à l'ordinaire, & preſque immobile.* Il fait voir que le ſiege de cette maladie peut être ou dans la ſubſtance corticale du cerveau, ou dans la ſubſtance medullaire, ou dans le nerf optique, ou dans la retine. Il explique les différentes cauſes & les différens ſignes de la goute ſereine, & il finit par ce qui en regarde le traitement. Au reſte cet Auteur a emprunté des écrits de M. de Woolhouſe un grand nombre d'articles conſiderables, dont il auroit pû faire honneur à ce ſçavant Oculiſte; c'eſt ce qu'on peut voir en liſant les ſept Diſcours que M. Woolhouſe a publiez contre les Syſtêmes de Meſſieurs Briſſeaux & Antoine Maître-Jean, & qui ſont imprimez en ſept Mercures conſecutifs, à commencer par celui du mois d'Avril 1709. Il a encore beaucoup profité des deux Lettres de ce celebre Oculiſte ſur la cataracte, & dont M. le Clerc a donné un extrait dans le 2. Tome de la Bibliotheque Choiſie.

M. de Woolhouſe a combattu par des raiſons & des experiences très-fortes le Syſtême dont il s'agit; il ſeroit à ſouhaiter que M. Heiſter ſe fût donné la peine

peine de répondre aux objections de cet Auteur, autrement que par *non sufficiunt*, comme il s'est contenté de faire. Il avertit p. 12. & 13. qu'il a approfondi avec exactitude la dispute qui s'est élevée depuis peu d'années au sujet de la cataracte. Cependant à la page 16. il dit qu'ayant fait l'ouverture d'un œil cataracté, *il y* trouva la même chose que MM. Antoine & Brisseau ont trouvée dans les yeux attaquez de cette maladie, le chrystalin opaque comme une perle, sans aucune *cuticule* dans l'humeur aqueuse, &c. Sur quoi nous remarquerons que M. Heister auroit pû se ressouvenir que MM. Antoine & Brisseau ne s'accordent point ensemble touchant la vraie cataracte, puisque le premier prétend qu'en cette maladie il y a dans l'humeur aqueuse aux environs du chrystalin des *accompagnemens* ou *appendices alterez*, & que le second au contraire veut que la cataracte consiste essentiellement dans le desseichement ou l'opacité simple du chrystalin, ce qui est le glaucome de M. Antoine, bien caracterisé. De plus, M. Brisseau fait consister le glaucome dans l'alteration incurable de l'humeur vitrée. Ajoutons que M. Heister dit avoir trouvé l'humeur vitrée parfaitement saine & entiere, & que MM. Antoine & Brisseau disconviennent autant entre eux sur cet article que sur le pre-

precedent, comme on le peut voir en consultant leurs propres paroles.

Nous passons plusieurs autres endroits semblables, de peur de fatiguer les Lecteurs par ces discussions.

מפתח התלמוד הגדול sive Clavis Talmudica Maxima. C'est-à-dire : *La grande Clef du Talmud, donnée au Public par les soins d'*HENRI-JACQUES VAN-BASHUYSEN, *Docteur en Theologie, Professeur Ordinaire d'Hanovre, & Associé de l'Académie des Sciences de Berlin.* De l'Imprimerie d'Hanovre pour les Langues Orientales, aux frais de l'Auteur 1714. in 4. pagg. 140. pour les Dissertations. pagg. 550. pour le corps de l'Ouvrage. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

Il étoit naturel avant que de donner la Clef du Talmud, de faire connoître le Talmud, & ce qu'on en doit penser. Aussi Monsieur van-Bashuysen a-t-il employé sa premiere Dissertation à contenter sur ce sujet la curiosité de ses Lecteurs. Il remarque d'abord que les Papes Gregoire IX. Innoçent IV. Jules III. & Paul IV. avoient fait tous leurs efforts pour faire brûler les exemplaires du Talmud ; mais que Pie V. avoit voulu qu'on tolerât ce livre, pourvû qu'il ne pa-

parût pas avec le titre de Talmud, & qu'on en retranchât toutes les injures & les calomnies qui pourroient s'y trouver contre la Religion Chrétienne. Notre Auteur prétend ensuite qu'on doit préferer la moderation de Pie V. conforme à l'avis du Cardinal Hadrien, de Reuchlin, & d'Erasme, au zele des autres Papes, qu'il qualifie de zele *outré*, il soutient: 1. Que ce qu'on traite de fable dans le Talmud, ne sont que des apologies & des allegories autorisées par l'Ecriture Sainte: 2. Que le nombre des choses serieuses & utiles l'emportent sur les bagatelles qu'on trouve quelquefois dans le Livre: 3. Que l'obscurité dont on l'accuse est plûtôt un effet de l'ignorance des Lecteurs, que du stile de l'Ouvrage: 4. Que les choses ridicules qu'il contient peuvent servir à faire voir aux Juifs le ridicule de leurs pratiques; que si le mêlange des choses ridicules avec celles qui sont utiles devoient faire proscrire un Livre, on n'en souffriroit presque aucun parmi nous: 5. Que les blasphêmes qu'on y remarque contre J. C. & la Religion Chrétienne, ne doivent pas empêcher qu'on ne le lise, parce que ces blasphêmes ne font pas beaucoup d'impression sur les personnes bien instruites. Les avantages qu'il pretend qu'on retire de la lecture du Talmud sont, de connoître par cette Lecture les senti-

ſentimens des Juifs, leurs anciennes coûtumes, & les tours de quelques phraſes Hebraïques, qui peuvent ſervir à expliquer pluſieurs endroits de l'Ancien Teſtament & du Nouveau, & de pouvoir confondre les Juifs par leurs propres principes.

Notre Auteur diſtingue deux eſpeces de Talmud, l'un de Jeruſalem, l'autre de Babylone. Le premier, ſelon lui, a été compoſé vers l'an 230. par le Rabbin Jochanan; il ſoutient que le ſecond, qui eſt le plus connu, a été redigé vers l'an 500 par *Raf* & par *Mar* ſon compagnon, & que l'un & l'autre de ces Talmuds a la Miſne pour fondement. La Miſne eſt, à ce que prétend notre Auteur, un Recueil des traditions Judaïques fait par le Rabbin Juda, ſurnommé le Saint, ſous l'Empire d'Antonin le Pieux. Le Talmud de Babylone eſt diviſé en ſix Chapitres. Le premier traite des Semences, le 2. des Fêtes, le 3. des Femmes, le 4. des Pertes, le 5. des choſes ſaintes, le 6. des Purifications. Les Rabbins *Obadia de Bertenora*, Moïſe fils de Maimon, & Salomon Jarchi, qui étoit François, ſont les plus fameux Commentateurs du Talmud. Mais quelle foi doit-on ajouter aux traditions du Talmud? L'Auteur répond qu'il y en a pluſieurs qui viennent de Moïſe même, & qui ont été conſervées

chez

chez les Juifs ; qu'en general, quand ce Livre n'eſt pas contraire à l'Ecriture Sainte, on ne doit pas lui donner moins d'autorité qu'on en donne à ce que rapportent les Hiſtoriens Prophanes Quinte-Curce, Juſtin & Cornelius Nepos.

Dans la ſeconde Diſſertation notre Auteur entreprend de prouver par l'*Ancien* Teſtament, que les Juifs ſe convertiront avant la fin du Monde, pour embraſſer la Religion Chrétienne ; qu'ils rentreront en poſſeſſion de la Judée, dont ils n'ont été chaſſez qu'à cauſe de leurs iniquitez, & qu'ils rebâtiront le Temple de Jeruſalem. Mais il ſoutient contre quelques Theologiens Allemands, qu'il n'y aura parmi eux alors ni Sacrifice, ni Circonciſion.

Ce que l'Auteur appelle la Clef du Talmud, & qui compoſe le corps de ſon Ouvrage, comprend trois Traitez écrits par trois différens Rabbins, pour l'intelligence du Talmud.

Le premier de ces Traitez, eſt intitulé, *Les chemins éternels.* Le Rabbin Joſué Levita qui en eſt l'Auteur, lui a donné ce titre, parce qu'il indique dans ce Traité les voyes qu'il faut ſuivre pour entendre les reglemens du Talmud. Ce Rabbin y explique l'ordre de la Miſne & de la Guemare, la maniere de raiſonner des Auteurs de ces Livres, le ſens qu'on doit don-

donner à certaines expreſſions qui ſe rencontrent ſouvent dans ces Livres. Conſtantin l'Empereur de Appyck Profeſſeur de Leyde, a fait imprimer pour la premiere fois cet Ouvrage du Rabbin Joſué Levita, qui l'a traduit en Latin. Cette nouvelle Edition eſt en deux colomnes, l'une pour l'Hebreu, l'autre pour la Traduction Latine de l'Empereur. Il y a des notes au bas de quelques pages, dans leſquelles l'Auteur de la nouvelle Edition remarque des leçons meilleures que celles de l'Empereur qu'il a tiré de pluſieurs Mſſ.

Le ſecond des Traitez dont eſt composé la grande Clef du Talmud, a pour titre : *La Clef de la Guemare*, compoſée par le Rabbin Eliacim Panzi. Ce Traité a été traduit en Latin, & enrichi de notes par Chriſtophe-Henri Ritmeyer. Avant que cette Verſion de Ritmeyer parut, le texte Hebreu avoit été déja imprimé à Veniſe en 1622.

M. van Bashuyſen ne s'attribuë point d'autre gloire par rapport aux deux premiers Traitez, que celle d'avoir eu ſoin de la nouvelle Edition. A l'égard du troiſiéme, il l'a tiré des tenebres, comme il le dit lui-même, il l'a mis en Latin, & il a joint à la Traduction des Notes pour éclaircir le texte. Ce Traité a pour titre : *Livre de l'uſage du Talmud*, dans le-

lequel on apprend à expliquer les endroits les plus difficiles du Talmud. Que les Acheteurs, ajoute le titre, se hâtent & n'épargnent point l'argent; car ce Livre est curieux à lire, & utile à ceux qui l'ont lû. Recueilli par Uri-Phaybes, fils du Rabbin Aaron Levita.

Ceux qui s'appliquent à la Langue Hebraïque, n'ont pas peu d'obligation à M. van-Bashuysen, de leur avoir procuré des Traitez qu'il a composez, ou des Livres qui étoient devenus rares qu'il a fait réimprimer, pour faciliter l'étude de cette Langue.

Reflexions sur la Critique. Par M. DE LA MOTTE, *de l'Académie Françoise. Troisiéme partie.* A Paris, chez Dupuis. 1715. in 12. pagg. 139. Et à la Haye, chez H. du Sauzet. 1716. in 12. pp. 87.

NOUS avions reservé cette troisiéme partie des Reflexions de M. de la Motte, pour en rendre compte au Public conjointement avec la quatriéme, que nous croyions sur le point de paroître. Mais comme elle n'a point encore été publiée, & que peut-être nous l'attendrions vainement; nous nous sommes déterminez à donner enfin l'extrait de cette troisiéme partie.

Elle contient l'Apologie que M. de la Mot-

Motte fait de ſon Iliade; & il eſpere s'en tirer avec d'autant plus de ſuccès, qu'il ne s'y propoſe d'autre but que de chercher la verité. Dans cette vûë, il prétend condamner ſon propre Ouvrage en bien des choſes, & en juger naïvement, c'eſt-à-dire ſans cette prévention trop ordinaire aux Commentateurs; en un mot, comme il voudroit que Madame *Dacier* eût jugé d'*Homere*. Bien entendu auſſi, qu'en vertu de cette franchiſe, il ne fera aucun ſcrupule de s'approuver lui-même ſur pluſieurs points; & que ſans croire être orgueilleux, il ne tombera point dans la modeſtie ridicule, de s'avouër tout-à-fait ignorant en Poëſie, quoi qu'en diſe Madame *Dacier*.

Avant que de s'engager dans aucun détail, il a jugé à propos de faire l'hiſtoire de ſon Ouvrage, pour mettre mieux les Lecteurs au fait, & de ſon deſſein, & de la maniere dont il l'a executé. Cet Ouvrage doit ſa naiſſance à l'eſſai que fit M. de la Motte, de traduire en vers le premier Livre de l'Iliade, après la tentative malheureuſe de feu l'Abbé *Régnier*, ſur le même ſujet, dans le tems que la diſpute touchant les Anciens étoit la plus échauffée entre *Perrault* & *Deſpreaux*. Ce dernier ne pût refuſer ſon ſuffrage à la Traduction de notre Auteur, & lui dit même qu'il aimeroit preſque autant avoir

traduit l'Iliade comme M. de la Motte venoit d'en traduire le premier Livre, que d'avoir composé l'Iliade même.

M. de la Motte ne comptoit point alors de continuer un Ouvrage, dont l'étenduë & la difficulté effrayoient également (dit-il) sa paresse & son peu de genie. Mais ayant été reçû dans l'Académie Françoise, & voulant contribuer de son talent, à remplir les seances publiques par quelque lecture; il reprit le dessein de traduire l'Iliade, & se mit à travailler sur le second, le troisiéme & le quatriéme Livres, avec la même sorte de fidelité qu'il s'étoit prescrite sur le premier; c'est-à-dire, en n'y faisant que des changemens legers, quoi que frequens, & se donnant encore pour Traducteur, malgré bien des libertez. Cette methode lui parut insuffisante pour les Livres suivans, à cause des repetitions, des détails ennuyeux, des épisodes peu interessans, & des caracteres démentis, dont ces Livres sont pleins: mais ne pouvant se résoudre néanmoins à perdre les beautez répanduës dans l'Iliade, il forma le projet de les rapprocher & de les soutenir par d'autres. Ayant donc embrassé toute la matiere, & l'ayant disposée avec reflexion, il executa enfin les huit derniers Livres de son Iliade sur le nouveau plan qu'il s'en étoit fait.

De

De ces huit livres, il en a recité sept aux assemblées publiques de l'Académie; & l'on se ressouvient encore de l'accueil favorable qu'ils y ont reçû. L'impression les a exposez au jugement de trois sortes de Lecteurs; c'est-à-dire de ceux qui ne les ont presque pas lus; de ceux qui les ont lus, sans les comparer avec l'original; & de ceux qui ont fait cette comparaison, du moins en partie. Les premiers n'en pensent pas bien (dit l'Auteur) parce que trouvant de quoi s'ennuyer dans les quatre premiers Livres, ils jugent de tout le reste sur la foi de ce premier ennui. Parmi les seconds (continuë-t-il) ceux qui n'ont point de goût pour la Poësie, ont dû être fatiguez d'une pareille lecture: ceux au contraire qui aiment la Poësie, ont senti quantité de beaux vers dans l'Ouvrage; mais ils n'ont loüé l'Auteur que sur les derniers Livres, & se sont rangez sur les quatre autres, avec le plus grand nombre. Entre ceux qui ont comparé M. de la Motte avec *Homere*, les adorateurs de l'antiquité ont regardé le nouveau Poëme avec indignation, à cause des retranchemens & des changemens. Les Sçavans non prévenus ont trouvé *les retranchemens raisonnables, & les corrections heureuses:* mais ils ont jugé que l'Auteur *n'en avoit pas encore assez fait, & lui ont compté pour fautes bien*

des choses qu'il a conservées d'Homere ; & quelques-uns même ont été jusqu'à condamner absolument son choix. Que prétendoit-il faire (disoient-ils) *d'un Ouvrage aussi défectueux ? Et ne devoit-il pas sentir qu'Homere perceroit à travers tous les voiles qu'il pourroit lui prêter ?*

Après ce préambule historique, M. de la Motte entre en matiere, & distinguant dans son Poëme le fond des choses, & la versification ; il commence par l'examen du premier point, & renvoye le second à sa quatriéme partie.

Il avouë d'abord, sur le fond des choses, que la diversité de desseins qui le fait Traducteur par rapport aux quatre premiers Livres de l'Iliade & presque Auteur par rapport aux huit derniers, met déja dans cet Ouvrage une sorte de difformité, d'autant plus nuisible au succès, que le Poëme commence par des choses que M. de la Motte a censurées lui-même, & ausquelles il a, pour ainsi dire, averti de s'ennuyer. Telles sont le procedé brutal d'Agamemnon à l'égard de Chrysés ; la querelle grossiere d'Agamemnon & d'Achille ; les pleurs pueriles de ce Heros, & ses plaintes d'enfant à sa bonne mere : ce Jupiter enchaîné par les Dieux, & qui ne doit son salut qu'à un Geant ; la feinte absurde d'Agamemnon pour éprouver son armée, l'épisode comique

&

& ridicule de Therſite. L'Auteur ne veut pourtant pas, que le tort qu'il a eu d'adopter tous ces faits, quoi que fort adoucis, dans ſon Iliade, retombe tout-à-fait ſur le Poëte Grec : & il convient que le plus grand vice d'*Homere* quant au *fond* des choſes, eſt d'être né dans un ſiecle groſſier. „ Il a fait (dit l'Auteur) „ à peu près comme un païſan, qui doüé „ naturellement de l'organe le plus Poë-„ tique, ne ſeroit jamais ſorti de ſon „ village. Cet homme pourroit faire un „ Poëme, où le genie perceroit à tra-„ vers le défaut de ſa matiere : mais que „ ſeroit-ce que ſes Heros ? Des ruſtres „ fiers & vigoureux, qui feroient trem-„ bler les autres : en un mot, des Ajax „ & des Achilles. La différence des temps „ *produit* le même effet que celle des „ lieux. *Homere* a peint ce qu'il voyoit ; „ c'eſt tout ce qu'il pouvoit faire ; mais „ ce qu'il a peint eſt devenu choquant."

M. de la Motte montre enſuite en quel ſens il eſt vrai de dire que la Poëſie n'eſt qu'une imitation de la nature. Cette nature (ſelon lui) doit être une nature choiſie ; & cette imitation doit être une *imitation* adroite, qui conſiſte à ne prendre des choſes que ce qui en eſt propre au deſſein que ſe propoſe le Poëte. Sur ce principe, l'Auteur définit la Poëſie, *l'Art qui par le Diſcours en vers, imite la na-*

nature avec choix, & avec un dessein sensible de donner certaines idées, ou d'exciter certains sentimens. Or suivant cette définition (continue M. de la Motte) il manque à la Poësie d'*Homere* d'être l'imitation d'une belle nature; & lui-même est personnellement défectueux, en ce qu'il manque souvent de dessein, ou que du moins il ne peint pas les objets d'une maniere conforme au dessein qu'il paroît avoir.

C'est sur cette idée, que l'Auteur examine sa maniere d'imiter *Homere* dans les quatre premiers Livres. Il choisit, pour cela trois exemples; le discours d'Agamemnon à Calchas, & celui de Nestor tirez du premier Livre; & le discours d'Agamemnon aux Grecs, après le songe par lequel Jupiter lui ordonne d'attaquer Troye (dans le second Livre.) Il rapporte d'abord ces discours, tels qu'on les lit dans le Poëte Grec; & il en fait une critique détaillée, qui ne tourne point à l'avantage d'*Homere*: après quoi vient la Traduction ou l'imitation que M. de la Motte nous a donnée de ces Discours, dans laquelle, malgré toutes les précautions qu'il prend pour sauver ou tout au moins pour adoucir les fautes, les imprudences & les incongruitez de l'original, son imitation est encore vicieuse. „ Ce que je conserve d'*Homere* („ dit-

„ (dit-il) l'emporte ſur ce que j'y change;
„ je ne m'en plains pas, & j'ai bien mé-
„ rité pour n'avoir pas eu la hardieſſe de
„ tout corriger, qu'on ne me tînt pas
„ compte de mon art même à diminuer
„ certains défauts."

M. de la Motte ſe juſtifie après cela ſur ſa maniere d'imiter *Homere* dans les huit derniers Livres: & il avertit que c'eſt dans ces Livres, qu'il donne occaſion aux grandes douleurs de Madame *Dacier*. „ Le nom de fol orgueil ne lui
„ ſuffit pas (dit-il) pour qualifier mon
„ crime, elle déclare qu'elle ne ſçauroit
„ lui trouver de nom. *Il étrangle* (dit-
„ elle avec ſaiſiſſement) *dans un ſeul de*
„ *ſes Livres, ſix Livres entiers d'Homere;*
„ *& quels Livres! Il réduit l'un en huit vers,*
„ *l'autre en ſeize, l'autre en cinquante,*
„ *enfin quatre Livres admirables, & où tout*
„ *eſt précieux, en cent vingt-quatre vers;*
„ *& quels vers!* Cela eſt vrai (continue
„ notre Auteur) le calcul eſt exact, &
„ voilà préciſement mon crime. Ma-
„ dame *Dacier* en eſt dans une auſſi gran-
„ de agitation qu'Agamemnon, quand
„ il voyoit moiſſonner ſes troupes par
„ Hector, & *que les larmes couloient de*
„ *ſes yeux comme deux ſources abondantes*
„ *qui ſe précipitent du haut d'une mon-*
„ *tagne.* Je ſuis fâché (pourſuit-il) de
„ la voir dans cet état; & ſi ſa douleur

„ eſt ſincére, je lui en demande pardon, „ quoi que je n'en ſois que la cauſe in„ nocente." Il prétend, en effet, que ne s'étant propoſé, dans ces huit derniers Livres, que de choiſir ſeulement dans l'Iliade ce qui lui en paroiſſoit ou plus pathetique, ou plus eſſentiel à l'action; quand ce qu'il a ſupprimé *ſeroit* beau, il ſuffiroit pour le mettre à couvert de tout reproche, que ce qu'il a choiſi ne le fût pas moins. Cependant tous ces retranchemens ſe réduiſent aux répétitions, qui en y comprenant les formules, ne font gueres moins de la ſixiéme partie de l'Iliade; aux harangues des combattans; aux deſcriptions anatomiques des bleſſures, qui occupent quelquefois cinq ou ſix pages. „ J'avouë (dit l'Auteur) que ce ſont-là des beau„ tez, que je n'ai ni *imitées* ni *ſenties*; „ mais il me paroît que mon dégoût „ eſt le goût general; & ſi c'eſt-là ce que „ Madame *Dacier* appelle *corruption du* „ *goût*, elle a raiſon d'en accuſer tout „ ſon ſiecle."

Du reſte, Monſieur de la Motte voulant juſtifier ſes retranchemens par le vice des choſes qu'il a ſupprimées, choiſit préciſement les exemples que Madame *Dacier* cite pour preuves inconteſtables du mauvais goût de l'Académicien. C'eſt ce qu'on pourra voir dans le Livre même,

me, par rapport aux *images*, aux *comparaisons*, aux *sentences*, aux *discours*, & aux *sentimens*.

Grammatica Hebraïca à punctis aliisque inventis Massorethicis libera. C'est-à-dire : *Grammaire Hebraïque degagée des points-voïelles, & d'autres embarras inventés par les Massorethes.* A Paris, chez Jacques Collombat, Imprimeur Ordinaire du Roi, ruë S. Jacques au Pelican. 1716. in 12. pagg. 497.

DE toutes les Langues, l'Hebraïque est celle dont nous avons le plus de Grammaires. Il n'est presque point de Professeur en cette Langue un peu distingué, qui n'en ait publié une de sa façon : & qui voudroit se donner la peine de les rassembler toutes, en formeroit une Bibliotheque assez nombreuse. Il paroît cependant que c'est fort inutilement qu'on les a ainsi multipliées. Comme jusqu'ici elles ont toutes été formées, suivant les idées des Massorethes, elles ne sont que des copies les unes des autres.

Il n'en est pas de même de celle dont nous allons donner l'extrait. Pour les principes, elle est différente de toutes celles qui ont paru jusqu'à present. L'Auteur (nous avons appris que c'est M.

Masclef, Chanoine d'Amiens) rejette les points des Massorethes, & se propose d'enseigner l'Hebreu sans ce secours. L'entreprise merite sans doute que l'on donne un extrait un peu détaillé de son Ouvrage.

Il est divisé en deux parties. Dans la premiere, qui contient presque la moitié du Livre sous le nom de Prolegomenes, M. Masclef établit les fondemens & les preuves de sa methode, & répond à toutes les objections qui lui ont été faites de divers endroits, ou qu'il a pû prevoir qu'on pourroit lui faire.

Il suppose 1. avec d'habiles Critiques, que les points Hebreux n'ont été inventez que plus de mille ans après que la Langue Hebraïque a cessé d'être en usage.

2. Que la Grammaire que les Massorethes ont dressé sur ces points est encore plus recente.

Il suit, selon lui, de ces deux principes, que puis qu'on a autrefois appris l'Hebreu sans points, & sans la Grammaire des Massorethes, on ne peut pas lui objecter que son entreprise soit impossible : rien n'empêchant que l'on ne fasse aujourd'hui ce qui s'est fait autrefois & pendant tant de siecles.

Il s'applique à prouver 3. que les Massorethes qui ont inscrit les premiers dans le texte Hebreu les points que nous y

voyons

voyons presentement, & qui par là en ont fixé la prononciation, ignoroient non-seulement comment on prononçoit l'Hebreu lorsqu'il étoit une Langue vivante, mais qu'ils l'ont effectivement fait prononcer d'une maniere différente de celle dont on le prononçoit dans les premiers temps. Comme ce principe est un des principaux appuis de sa methode, il l'expose avec soin, & d'une maniere qui lui paroît devoir satisfaire tous ceux qui ne sont pas trop prevenus en faveur du Rabbinage.

Il tâche de montrer 4. que pour aprendre exactement l'Hebreu, & en penetrer le vrai sens, il est indifférent de quelle maniere on le prononce, dès que la prononciation dont on se sert exprime suffisamment tous les caracteres qui en composent les mots, & que l'on appelle consonnes. Qu'il est de même fort inutile de sçavoir comment on le prononçoit lorsqu'il étoit encore une Langue vulgaire. Il s'arrête peu sur ces propositions, parce qu'elles lui paroissent n'avoir presque pas besoin de preuves.

Il conclut de ces quatre principes qu'on peut abandonner la prononciation des Massorethes, & conséquemment qu'il n'y a aucun risque à dresser une Grammaire sur une prononciation toute nouvelle, & entierement différente de la leur.

Il propose un cinquiéme principe, qui est, selon lui, la base de sa methode, & duquel il resulteroit qu'on doit effectivement abandonner la prononciation des Massorethes. C'est que pour lire le texte Hebreu dans sa pureté, & l'entendre dans son vrai sens, il le faut necessairement lire & expliquer independemment des points des Massorethes. Les preuves qu'il apporte de cette décision lui sont communes avec d'excellents Critiques, qui ont donné à ce sentiment une grande apparence de verité. Il a pourtant ajouté quelques preuves qui lui sont particulieres.

Il conclut de ce principe avec les mêmes Critiques, & sur-tout avec Louïs Cappel, qui paroît être son Auteur favori, que pour avoir une Grammaire Hebraïque qui puisse contenter les personnes vraiment habiles, il faut qu'elle enseigne cette Langue par les seuls caracteres que l'on appelle consonnes, & independamment des points.

Il examine après cela ce qui a empêché ces Sçavans, si consommez dans ce genre d'étude, de construire une Grammaire Hebraïque sans points, après en avoir si bien fait sentir la necessité, & si hautement publié les avantages; & il montre par un passage de la Critique sacrée de Louïs Cappel, que cet empêche-

chement eſt uniquement venu de ce qu'ils ne connoiſſoient point de maniere de lire l'Hebreu plus ſure & plus commode que celle des Maſſorethes.

Par conſéquent, ſelon M. Maſclef, tout le nœud de l'entrepriſe conſiſte à trouver une maniere de lire l'Hebreu plus *ſûre*, & plus commode que ne l'eſt celle de ces Rabbins. Il n'eſt donc queſtion que de comparer la maniere des Maſſorethes avec la ſienne.

Or en faiſant cette comparaiſon, on voit, ſelon lui, 1. que la maniere des Maſſorethes n'eſt ni ſûre ni commode. 2. la ſienne au contraire a tout enſemble ces deux caracteres.

La maniere des Maſſorethes n'eſt point ſûre. On appelle une maniere de lire *ſûre*, lorſqu'elle nous repréſente ſon original dans toute ſa pureté, & ſans aucun changement qui puiſſe faire ſoupçonner que le ſens en ſoit alteré. Or il eſt clair, dit l'Auteur, que la maniere des Maſſorethes, loin d'avoir cet avantage, a le défaut oppoſé. Elle mêle au texte ſacré des points qui en determinent le ſens, & qui ayant été inſcrits par des hommes legitimement ſuſpects aux Chrétiens, & même à tous les Sçavans; donnent ſujet de craindre que le ſens que ces points font naître dans l'eſprit, ne ſoit différent de celui que l'Auteur ſacré a eu en vûë.

Cette maniere n'eſt point commode: puiſque les regles de la ponctuation des Maſſorethes, ſont ſujettes à mille changemens qui épouvantent ceux qui commencent à apprendre l'Hebreu, & qui reduiſent ceux qui le ſavent déja paſſablement, à ne le pouvoir ni interpreter, ni même lire ſans points : à quoi néanmoins aſpirent tous ceux qui ſe livrent à ce genre d'étude.

Il n'en eſt pas ainſi de la nouvelle maniere : mais pour en juger, il faut neceſſairement expliquer en quoi elle conſiſte.

On ſçait que la difficulté de lire l'Hebreu ſans points, ne vient que de ce qu'on croit n'y voir pas de voyelles : & que ſans voyelles il n'eſt pas poſſible d'articuler aucune ſyllabe. Les Hebreux & preſque tous les autres Orientaux, étoient peu exacts ſur l'article des voyelles. Pour remedier à ce défaut l'Auteur fait premierement paſſer les ſix caracteres א, ה, ו, ח, י, ע, pour de veritables voyelles, & il prouve par des paſſages très-formels que les anciens les ont effectivement reputé telles. Voila donc une partie de la difficulté levée : Mais ce n'eſt point aſſez. Car il y a grand nombre de ſyllabes & même de mots entiers, où il ne ſe trouve aucune de

ces

ces voyelles. Le reste de la difficulté consiste donc à sçavoir où il faut suppléer des voyelles, & quelles voyelles il faut suppléer. Il apprend l'une & l'autre par cette seule regle, sçavoir, que *toutes les fois que deux consonnes se suivent immediatement en un même mot, il faut entre ces deux consonnes sous-entendre la voyelle auxiliaire de la premiere de ces deux consonnes.* Il appelle voyelle *auxiliaire* d'une consonne, celle qui la suit immediatement dans le nom artificiel que les Grammairiens lui ont donné, & par le secours de laquelle ce nom est prononcé. Ainsi la voyelle auxiliaire de Beth est *e*, celle de Ghimel est *i*, celle de Daleth est *a*. Il faut donc sous-entendre un *e* après Beth, un *i* après Ghimel, un *a* après Daleth, &c.

Cette maniere de lire l'Hebreu, continuë l'Auteur, est très-sure: puisque les voyelles que l'on y sous-entend pour faciliter la lecture, ne signifiant rien, & ne determinant en aucune maniere le sens des mots où on les sous-entend, il n'est nullement à craindre qu'elles detournent le texte en des sens étrangers. Elle est très-commode, puisqu'elle ne consiste qu'en une seule regle très-courte, très-claire, qui n'est sujette à aucune exception, & qui se peut facilement apprendre en moins d'un quart-d'heure, & s'executer couramment sur toute sorte

de texte Hebreu en moins d'un jour.

Après avoir comparé les deux manieres de lire l'Hebreu, l'Auteur compare les deux ſortes de Grammaires, formées ſur ces deux manieres différentes. Selon lui, la Grammaire ordinaire eſt longue, difficile, pleine de puerilitez & de minuties, propre à donner un mauvais tour à *l'eſ*prit, & à dégouter de l'étude de l'Hebreu ceux même qui ont le plus d'interêt de le ſçavoir. La nouvelle au contraire eſt courte & facile : puiſque les difficultez de la Grammaire ordinaire viennent des points qui ſont bannis de la nouvelle. Il trouve auſſi qu'elle eſt favorable aux anciennes verſions de l'Ecriture Sainte, & ſur-tout à la Vulgate, qui ſouvent ne differe de l'Hebreu, qu'à cauſe de la ponctuation : Elle eſt propre enfin à apprendre toutes les anciennes Langues Orientales ſans points, ainſi qu'il le juſtifiera, à ce qu'il aſſûre, ſi cette Grammaire parvient à une ſeconde Edition, ayant des Grammaires Chaldaïque, Syriaque & Samaritaine ſur le même modele toutes prêtes à y joindre.

Il répond enſuite à vingt-neuf objections : & comme il a eu deſſein de ſe rendre utile à ceux qui commencent, & qu'il a cru important de lever juſqu'aux moindres difficultez que ces objections leur feroient naître, il les examine toutes dans

dans un grand détail, où il nous est impossible de le suivre. Nous passons aussi les instructions qu'il donne dans le dernier article des Prolegomenes, sur la route que doivent tenir ceux qui veulent apprendre l'Hebreu.

Sur le corps de la Grammaire nous *nous* contenterons de remarquer qu'elle ne differe des Grammaires ordinaires que parce qu'elle en retranche les points & toutes leurs suites. Ce que l'Auteur dit *de l'ancienne* prononciation des Lettres *Hebraïques*, fera plaisir à tous les Hebraïsans, aussi-bien que la peine qu'il s'est donnée de reduire en vers techniques, les regles des verbes defectifs. Les difficultez que causent ces verbes paroissent *ici reduites* à très-peu de chose.

Nous finirons en observant qu'il seroit à *souhaiter* que les Sçavans examinassent cette Grammaire à fond. L'Auteur rapporte les objections du Pere de Quadros Jesuite de Salamanque, & il n'en laisse aucune sans réponse. On croit pouvoir dire que si les objections sont plausibles, les réponses le sont aussi: & qu'ainsi c'est une nouvelle raison pour engager & le Pere de Quadros & les autres Sçavans à produire toutes leurs difficultez, l'Auteur paroissant en état de soutenir son Systême. C'est le vrai moyen de sçavoir quel jugement on en doit porter. Cet Ouvrage

vrage est imprimé assez correctement & en très-beaux caracteres.

Jugement des Sçavans sur les Auteurs qui ont traité de la Rhetorique, avec un précis de la Doctrine de ces Auteurs. Tome second. Par M. GIBERT *ancien Recteur de l'Université de Paris, l'un des Professeurs de Rhetorique du College Mazarin.* A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë S. Jacques, vis-à-vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes. 1716. in 12. pagg. 470.

DANS le premier volume de cet Ouvrage imprimé chez Etienne, M. Gibert rapporte les jugemens des Sçavans sur les Auteurs Grecs & Latins qui ont écrit de la Rhetorique jusqu'au tems de Quintilien; dans ce deuxiéme volume il fait connoître ce qu'ont pensé les personnes les plus habiles sur les Maîtres d'éloquence qui ont écrit depuis Quintilien jusqu'au milieu du dix-septiéme siecle.

M. Gibert traite dans ce volume de trente-six Auteurs. Nous nous contenterons de parler ici de quelques-uns des principaux. Après avoir donné le précis des préceptes contenus dans les instructions de Quintilien, & marqué les beautez & les défauts de cet Ouvrage, il ré-

résume ainsi tout ce qu'il en a dit. „On
„ voit le jugement que nous devons faire
„ de Quintilien. C'est d'abord un fond
„ inépuisable de bon sens, ajoutons mê-
„ me de probité & de droiture, sur-tout
„ parce qu'il ne veut point qu'on se
„ charge de mauvaises causes, ni qu'on
„ en defende aucune par de mauvais ar-
„ tifices. Mais exceptons de cet éloge
„ & ces défauts de candeur que j'ai re-
„ marquez (parce qu'il a donné comme
venant de son fond ce qu'il avoit tiré
d'autres Ecrivains) „ & les loüanges ser-
„ viles dont il a comblé Domitien peut-
„ être par necessité, mais toûjours contre
„ sa conscience, comme l'a observé M.
„ Dodwel, qui convient qu'on ne peut
„ guere le défendre sur cet article. A-
„ près cela on trouve en le lisant que
„ la beauté de ses expressions y semble
„ par tout disputer le prix à la beauté des
„ pensées, que le nombre de ses grandes
„ & solides reflexions égale presque ce-
„ lui de ses termes, & que la noblesse
„ de ses sentimens ne cede en rien à
„ l'étenduë de ses connoissances. Il parle
„ de tant de choses différentes, il les
„ fait venir si à propos, soit pour é-
„ gayer, soit pour orner, soit pour
„ agrandir sa matiere, que vous diriez
„ que la nature n'est faite que pour lui,
„ & qu'elle lui obéit. Ses premiers Li-
„ vres

„ vres donnent d'admirables instruction
„ pour l'éducation de la jeunesse, le
„ corps de son Ouvrage fournit de gran-
„ des lumieres pour les études les plus
„ avancées, ces derniers Livres sont un
„ riche repertoire de magnifiques haran-
„ gues sur l'éloquence du Palais. Si dans
„ ces preceptes il y a quelque chose d'i-
„ nutile pour une Rhetorique, il n'y a
„ rien d'inutile pour les Amateurs de
„ l'éloquence, ils peuvent faire usage de
„ tout & mettre tout à profit. Quand
„ même les choses qu'il dit en certains
„ endroits ne leur serviroient de rien,
„ soit à cause qu'elles ne sont pas exac-
„ tement vrayes, soit pour quelqu'autre
„ raison, la maniere de les dire leur sera
„ toûjours très-utile. On y respire par
„ tout un air de noblesse, l'amour de la
„ vertu & du vrai merite, un respect
„ sincere pour les grands hommes, l'ap-
„ plication au travail, le goût de l'élo-
„ quence solide, & un juste discerne-
„ ment de la fausse."

M. Gibert dit en commençant l'article de Quintilien, que cet Auteur étoit de Calaguris Ville d'Espagne, qui se nomme à present Calahorra; mais dans une note marginale il propose une opinion toute opposée. „ On prétend que Quin-
„ tilien étoit de Calahorra, nous dit-il,
„ parce qu'il est appellé *Calagurritanus*,
„ sur-

„ surnom qu'il peut avoir eu à cause du „ sejour qu'il avoit fait dans cette Ville, „ quoi qu'il fut né à Rome. Ce que M. Gibert nous propose dans cette note comme une conjecture se trouve justifié, à ce que prétendent quelques Sçavans, par plusieurs endroits du Livre même de Quintilien. Si le Public goûte cette opinion, en ôtant à l'Espagne la gloire d'avoir produit ce sçavant Maître de l'éloquence, on ôtera à Quintilien la gloire que lui donnent ses Panegyristes, d'avoir connu toutes les délicatesses de la Langue Latine, & d'avoir aussi bien écrit en Latin que s'il étoit né à Rome.

Après avoir parlé de Quintilien, notre Auteur fait quelques reflexions sur l'Edition que Monsieur Rollin donna au Public des Institutions de l'Orateur en 1714. Dans le Journal du Mois d'Avril 1715. p. 430. nous avons remarqué en rendant compte de cet Ouvrage, que plusieurs Sçavans se formaliseroient des retranchements que le nouvel Editeur avoit fait en plusieurs endroits. M. Gibert est du nombre de ces Sçavans, il voudroit „ pour „ les personnes avancées, que M. Rollin „ se fut contenté d'imprimer en d'autres „ caracteres les choses qu'il a retranché, „ parce que ces personnes doivent être „ bien aises d'avoir Quintilien entier; il „ voudroit aussi pour les jeunes gens,

„ que

„ que M. Rollin prenant ce parti, eut
„ poussé cette diversité de caracteres bien
„ plus loin qu'il n'a poussé les retranche-
„ mens qu'il a fait, parce que le reste
„ est encore trop long de beaucoup pour
„ ceux qui commencent." Il y a encore un bon tiers de choses étrangeres à l'art dans ce que M. Rollin nous propose, & ce qu'il y a d'essentiel est traité d'une maniere trop diffuse. C'est pourquoi M. Gibert aimeroit mieux qu'on tirât les principes de Quintilien, & qu'on en composât une Rhetorique, que de faire lire Quintilien même aux Ecoliers. Notre Auteur ne convient pas avec M. Rollin de la preference qu'il a donné à Ciceron sur Aristote, il lui reproche d'avoir parlé avec mépris dans sa Préface de ceux qui enseignent la Rhetorique dans les Ecoles, de ne s'être point expliqué assez nettement sur l'éloquence de la Chaire, d'avoir fait consister l'éloquence de Ciceron *dans de petites fleurs*, & sur cet article, il compare son Antagoniste à cet Officier, qui disoit que M. de Turenne étoit un joli homme.

A l'égard des quinze Rheteurs que M. Pithou fit imprimer en 1599. ces Auteurs étoient contemporains de Quintilien, ou ils ont vêcu quelque tems après lui. On les appelle les petits Rheteurs, dit M. Gibert, ou pour la petitesse de leurs

Li-

Livres, ou pour le peu d'estime qu'ils meritent, ou pour les deux raisons ensemble.

Quoi qu'on trouve parmi ces petits Rheteurs un Aurelius Augustinus, il ne faut pas croire que la Rhetorique que *M. Pithou* a fait imprimer dans ce corps *soit de S.* Augustin: ,, pour peu qu'on ,, connoisse le stile du Saint, il est aisé ,, de voir que l'Ouvrage n'est point de ,, lui."

Ce qui a fait mettre à plus juste titre *S. Augustin* au nombre des Maîtres de *l'éloquence*, est son quatriéme Livre de la Doctrine Chrétienne ; le dessein de l'Evêque d'Hyponne dans ce Livre est d'instruire les Predicateurs de la maniere dont ils doivent parler au peuple; il leur avoit enseigné dans les trois Livres precedens la maniere d'étudier l'Ecriture Sainte & d'y apprendre les veritez qu'ils doivent prêcher.

Après S. Augustin Erasme est le premier qui ait donné des regles aux Predicateurs, il n'a presque fait qu'appliquer à la chaire ce que les Païens avoient dit de l'éloquence du Barreau, son *Ecclesiastes* ou Orateur Evangelique est rempli de bons preceptes, mais on ne peut le regarder que comme une compilation de Memoires sur cette matiere, ausquels l'Auteur n'avoit pas mis la derniere main.

Le

Le Traité de Jacques Louïs Strebé originaire de Rheims, & contemporain d'Erasme, du choix & de l'arrangement des mots, est fort utile, selon M. Gibert. „ Sa maniere d'écrire est par tout „ noble, harmonieuse & proportionnée „ à sa matiere. Ses preceptes sont so- „ lides; les exemples courts, faciles, „ choisis avec jugement."

Notre Auteur ne juge pas si avantageusement de la Rhetorique de Vivès Espagnol, qui est mort vers le milieu du quinziéme siecle, il ne nous la représente que *comme un vrai cahos* & un amas de passages recueillis sous différens lieux communs.

Ramus qui promet aux jeunes gens avec tant de faste de leur tracer une nouvelle route pour arriver à l'éloquence, qui méprise Aristote, Ciceron & Quintilien, ne fait que des Observations fausses, communes, ou inutiles, & ses Ouvrages sont tombez dans le mépris; c'est un avis, ajoute notre Auteur, aux Ramus de tous les siecles. Quelques personnes ont crû que le Traité de l'*Institution Oratoire* qui ne regarde que l'élocution, dédié à l'Université de Paris, sous le nom d'Omer Talon, étoit de Ramus: ceux qui suivent cette opinion, se fondent sur le nom *Talon*, qu'ils font venir d'un mot Grec qui signifie Rameau verd;

&

& sous lequel ils prétendent que Ramus s'est caché. Mais l'histoire de l'Université, dit M. Gibert, détruit absolument cette vision, puisqu'on y voit Omer Talon, qui en 1534. prête serment entre les mains du Recteur nommé de Meri.

M. *Bayle* a cru que les quatre Livres *de l'Orateur* imprimez sous le nom du Jesuite Arriaga, n'étoient pas de cet Auteur, parce que le P. Sotuel n'en parle pas. A l'argument negatif tiré du silence du P. Sotuel notre Auteur oppose les témoignages positifs de Dom Nicolas Antonio & d'Alegambe, le titre du Livre, l'avant-propos du Libraire, l'aprobation d'un Provincial des Jesuites qui attribuë ce Traité au P. Arriaga.

M. *Gibert* parle avec éloge de la *Rhetorique* Ecclesiastique d'Augustin *Valerio* Evêque de Veronne & Cardinal, de celle du P. Loüis de Grenade, de la maniere de prêcher de François Didac de l'Etoille Cordelier Espagnol, de la Rhetorique du P. Soare Jesuite, & du chemin de l'éloquence sacrée de Dom Godi Benedictin de Clugni. Nous nous contenterons d'indiquer ces Auteurs pour parler du Garde des Sceaux du Vair, & de la *dispute* de M. Gibert avec les Journalistes d'Hollande.

M. du Vair Garde des Sceaux & premier President du Parlement de Paris, a

composé son Traité de l'Eloquence Françoise pour servir de Préface aux Traductions de plusieurs Discours de Demosthenes & de Ciceron, il examine d'abord pourquoi l'éloquence Françoise étoit *si basse de son temps*, il en raporte trois raisons. La premiere, le défaut de grandes affaires & en même temps celui d'une juste recompense, la seconde que les *Rois*, les Princes, & les Nobles de France negligeoient cette étude, la troisiéme la difficulté de cet Art qui demande des talents que la nature ne donne que rarement & des qualités qu'on n'aquiert qu'avec peine. Pour animer les Orateurs & pour rendre les François celebres par leur éloquence M. du Vair croyoit qu'il ne falloit que leur proposer de beaux modeles, comme les plus belles pieces de Ciceron & de Demosthenes. Ce n'étoit point remedier à toutes les causes du mal que cet illustre Garde des Sceaux avoit d'abord proposé.

A l'occasion de l'harmonie des paroles dont parle Courcelles dans sa Rhetorique, M. Gibert rapporte sa dispute avec les Auteurs du Journal Litteraire de la Haye. En voici l'occasion. Notre Auteur ayant avancé après Denis d'Halicarnasse, que la prose de Demosthenes n'a tant de force & tant de charmes que parce qu'elle ressemble à de très-beaux vers sans tomber

dans

dans le vice de faire des vers en prose, & que la Poësie d'Homere n'est si digne d'admiration, que parce qu'elle a l'air d'une belle prose sans être néanmoins prosaïque. Pour rendre cette espece de paradoxe sensible, il ajoutoit, „ lorsqu'on „ se promene sur terre on aime le bord „ de l'eau, & lorsqu'on se promene sur „ l'eau, c'est un plaisir de voir la terre, „ il est aisé de faire l'application." Les Auteurs du Journal Litteraire ont dit qu'ils n'étoient point assez éclairez pour comprendre par cette similitude le Paradoxe qu'il s'agit de démontrer. Les éclaircissemens que leur donne M. Gibert, consistent à dire que la prose de Demosthenes n'a tant de force & de charmes, selon Ciceron, que parce qu'elle *est nombreuse*, & par conséquent que *parce qu'elle* ressemble à des vers. La Poësie n'est parfaitement belle que parce qu'elle est si aisée que les paroles ne paroissent pas avoir gêné le Poëte pour faire la mesure; avoir cet air aisé c'est ressembler à la prose, donc la Poësie n'est parfaitement belle du côté du tour, que lorsqu'elle ressemble à la prose.

Denis d'Halicarnasse trouve dans Demosthenes, des pieds & une cadence qui le conduisent presque à des vers, il montre dans Homére un arrangement de mots tel qu'il auroit pû l'avoir s'il eut voulu

parler en prose. Voila donc la proposition qu'il appelle Paradoxe, prouvée par un exemple sensible.

A l'égard de la comparaison de M. Gibert il en fait ainsi l'application. ,, Lorsqu'on se promene sur terre on aime le ,, bord de l'eau, mais on seroit fâché ,, de tomber dedans : lorsqu'on se *pro*- ,, mene sur l'eau c'est un plaisir de voir ,, la terre, mais on ne voudroit pas que ,, le bateau allât s'y briser. Ainsi quand ,, on parle en prose on cherche l'agré- ,, ment des vers sans en vouloir *faire*, ,, & quand on parle en vers on cherche ,, l'air aisé de la prose, & néanmoins ,, on ne veut point être Prosaïque." Cet éclaircissement qui rend à present sensible la pensée de notre Auteur terminera apparemment la dispute. Il n'y a même personne qui ne convienne de la pensée de Denis d'Halicarnasse, pourvû qu'on ne regarde que le tour des phrases & l'arrangement des mots, car on doit reconnoître le génie Poëtique en dérangeant les mots & en rompant la mesure de la Poësie, comme le fait voir Horace sur les vers d'Ennius.

M. Gibert nous avertit au commencement de ce volume qu'il en donnera bientôt un troisiéme, qui contiendra les Auteurs qui ont traité de la Rhetorique depuis le milieu du dix-septiéme siécle jusqu'à present.

Les

Les Oeuvres de VIRGILE, *Traduction nouvelle, avec des Notes Critiques & Historiques, par le P.* F. CATROU, *de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Jean Barbou, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Benoît, aux Cicognes. 1716. in 12. 6. vol. les Bucoliques, Tome premier pagg. 298. les Georgiques, Tome 2. pagg. 495. l'Eneïde, Tome 3. pagg. 496. Tom. 4. pagg. 499. Tom. 5. pagg. 412. Tom. 6. pagg. 456. Sous presse à Amsterdam aux depens de la Compagnie des Libraires.

LE Pére Catrou donna au Public il y a quelques années une Traduction des Bucoliques de Virgile, accompagnée d'*Observations* sçavantes, curieuses, & nouvelles. L'heureux succès de cet Ouvrage estimé par les Etrangers comme par les François, est un préjugé favorable pour la Traduction de toutes les Oeuvres de Virgile & pour les Dissertations qui viennent de paroître. Nous ne parlerons pas ici du premier volume qui est déja connu; mais nous rendrons compte des Georgiques & de l'Eneïde.

Il y a quatre parties différentes à considerer dans l'Ouvrage du Pere Catrou, le texte de Virgile, la Traduction, les notes marginales & les Dissertations, qui sont

sont à la fin de chaque Livre des Georgiques & de l'Eneïde.

Dans le texte on trouvera quelques endroits qui ne sont pas conformes aux Editions ordinaires du Poëte Latin. Mais le P. Catrou ne fait jamais aucun changement sans en avertir le Lecteur. La leçon nouvelle qu'il propose est toûjours autorisée par les anciennes Editions, ou par les manuscrits de Rome, de Florence, &c. dont Pierius a recueilli les Variantes avec tant de soin. Lorsqu'il a trouvé deux leçons différentes ou dans les manuscrits, ou dans des Editions anciennes & correctes faites sur les manuscrits, il a suivi celle qui lui a paru faire le sens le plus parfait.

Des Traducteurs, les uns ne s'attachent qu'à représenter la pensée de leur Auteur, sans s'assujettir au tour & à la maniere d'écrire, d'autres suivent si servilement leur modele, que de peur de s'en écarter ils *captivent*, pour ainsi dire, leur stile : „ Pour éviter l'un & l'autre défaut, dit le Pere Catrou, je me suis „ efforcé de rendre assez fidelement Virgile pour qu'on ne perdît point l'original de vûë en s'attachant à la copie: „ & par des liaisons imperceptibles j'en „ ai tellement uni les parties entre elles, „ qu'on pût se passer de texte pour appercevoir les beautez de l'Ouvrage....

„ J'ai

„ J'ai meſuré mon ſtile ſur celui de Vir-
„ gile. J'ai affecté de la ſimplicité lorſ-
„ qu'il en affecte. Comme lui j'ai été
„ précis dans les préceptes qu'il donne.
„ Je me ſuis élevé lorſqu'il s'éleve, &
„ j'ai répandu de l'amenité dans les en-
„ droits où il a jugé à propos d'en ré-
„ pandre."

Dans les Obſervations qui ſont au bas des pages ſur la Fable, la Geographie, l'Hiſtoire Naturelle, & l'Hiſtoire Romaine, notre Auteur ſe rencontre avec les Commentateurs, mais il lui étoit impoſſible de ne les pas rencontrer en puiſant dans les mêmes ſources. Il y a cependant des remarques nouvelles, & celles qui lui ſont communes avec les Auteurs qui l'ont précedé ſont plus claires, plus courtes & moins chargées d'érudition inutile que les notes ordinaires.

C'eſt dans les Diſſertations que le Pere Catrou rend compte des raiſons qui l'ont déterminé à faire quelque changement dans le texte, qu'il expoſe d'une maniere étenduë les explications ſingulieres qu'il donne à certains paſſages ſur leſquels les Critiques ſont partagez, qu'il fait ſentir les beautez de ſon original, qu'il en avouë de bonne foi les défauts en quelques endroits.

Virgile dans ſes Georgiques, outre l'Agriculture, a parlé de pluſieurs ma-

tieres qui regardent l'Astronomie, la Geographie, & les mysteres de sa Religion. Pour bien entrer dans sa pensée sur tant de matieres différentes, il ne falloit pas examiner ce qu'on pratique & ce qu'on pense aujourd'hui, mais ce que pratiquoient & ce que pensoient les anciens. Dans cette vûë le Pere Catrou a consulté Varron, Columelle & Pline sur ce qui regarde l'Agriculture; Pline, Ptolomée, Mela & Stephanus ont été ses guides pour la Geographie; Aratus & Pline pour l'Astronomie. S'il eût consulté sur ce dernier article M. Cassini ou M. de la Hire en faisant Virgile plus exact Astronome que son siecle ne comportoit, il ne l'eût pas montré tel qu'il fut.

On avoit bien remarqué avant le P. Catrou que Virgile avoit retouché ses Georgiques, & qu'il y avoit ajouté certains traits qui ne conviennent pas au tems auquel il les avoit publiées la premiere fois. Mais personne n'avoit marqué l'époque de ce changement, notre Auteur l'a fixé à l'an de Rome 724. il prouve cette datte par la vie de Virgile que Donat a composée, & par les faits historiques. que le Poëte a mêlé à ses préceptes d'Agriculture, pour faire sa cour à Auguste. Ces évenemens, selon le Pere Catrou, tombent juste sous l'année

née 734. de Rome. Par le moyen de cette découverte il donne un grand jour à divers points d'Histoire que Virgile a sçû faire entrer habilement dans son Poëme. On trouve plusieurs applications de cette remarque dans les Dissertations qui sont à la fin de chaque Livre des Georgiques.

Dans les Dissertations sur le premier Livre, le Pere Catrou fait voir, que Virgile auroit pû ranger avec plus d'ordre les Dieux qu'il invoque au commencement de son Ouvrage, que dans ce vers *quique novas alitis non nullo semine fruges*, il faut lire *nullo de semine* suivant les manuscrits; que ces mots *tardis te mensibus addas*, qu'il adresse à Auguste, marquent le changement qui se fit à Rome du nom du mois de *Sextilis* en celui d'Auguste, après les trois Triomphes consecutifs décernés à ce Prince en l'année 724. que *tardi menses* ou plus longs ce sont les mois d'Eté. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la maniere dont notre Auteur explique ces quatre vers.

Ergo inter se se paribus concurrere telis,
Romanos acies iterum videre Philippi;
Nec fuit indignum superis, bis sangu ne nostro
Emathiam & latos Hami pinguescere campos.

La Ville de Philippe que tous les Geo-

graphes placent dans la Thrace, a vû l'action où Octavien & Antoine vainquirent Brutus & Cassius; mais comment cette Ville éloignée de plus de quatre-vingt lieuës de Pharsale, & qui est dans la Thessalie, a-t-elle vû l'action où Jules Cesar fut vainqueur de Pompée? Comment peut-on dire que par les guerres civiles la Thessalie a été deux fois engraissée du sang des Romains. Aucune des Réponses que les Commentateurs ont données à cette difficulté n'a satisfait le Pere Catrou. Voici celle qu'il propose. Selon Lucain, Manilius & Ovide, dont il rapporte les autoritez, les batailles de Pharsale & de Philippe furent données dans le même endroit; cet endroit, selon ces Poëtes, est en Thessalie ou en Macedoine, *Emathiis campis*, il y avoit donc une Philippe dans les campagnes de Pharsale, où se sont données ces deux batailles. L'Histoire vient au secours des Poëtes & les autorise. Florus au Chapitre 2. du Livre 4. dit en parlant de la bataille de Pharsale: *Philippicis campis, Urbis, imperii, generis humani fata commissa sunt.... Prælio sumpta Thessalia est.* Et au Chapitre suivant où cet Historien raconte cette bataille que gagnerent Octavien & Antoine devant Philippe, il marque le même champ que pour la bataille de Pharsale, *eandem illam quæ fatalis Cneio Pompeio*

peio fuit Arenam insederant. Le Geographe Stephanus met aussi une Ville de Philippe en Thessalie. On peut objecter au P. Catrou que le mont *Hæmus* dont il est parlé dans ces vers de Virgile est en Thrace, il répond que Servius le met en Thessalie, aussi-bien que Virgile dans le second Livre des Georgiques, qu'Horace le joint avec le Pinde qui est en Thessalie. Soit verité, soit tradition Poëtique, l'Hæmus est souvent attribué à la Thessalie. Appien met en Thrace la Ville de Philippes, devant laquelle Brutus fut vaincu par Auguste. Mais un Historien d'Egypte qui écrivoit du tems d'Adrien, doit-il l'emporter sur les Romains qui vivoient au tems dont ils parlent?

Virgile dans son second Livre des Georgiques, dit en parlant de la soye,

Vellera quæ ut foliis depectant tenuia Seres.

Ce qui signifie à la lettre, les peuples appellez *Seres* cardent le duvet qu'ils ont recueilli sur les arbres. Les Romains, comme le remarque le Pere Catrou pour faire entendre cet endroit, avoient l'usage de la soye du tems d'Auguste, mais ils ne sçavoient pas qu'elle fut l'ouvrage de petits vers. Ils s'imaginoient que c'étoit un duvet que la nature repandoit sur les arbres, qu'on en détrempoit les feuil-

les dans l'eau, & que les peuples appellez *Seres* après en avoir ainsi tiré le duvet en faisoient des filets déliés. Virgile a suivi cette opinion, & Pline l'a adoptée depuis lui. Pausanias est le premier qui parle de la soye comme de l'ouvrage de petits vers. Le Pere Catrou place les *Seres* dans la partie septentrionale de la Chine, vers cette muraille fameuse qui separe cet Empire de la Tartarie.

Les Interpretes sont fort partagez sur le sens qu'on peut donner à ce vers du quatriéme Livre des Georgiques.

Quâque pharetratæ vicinia Persidis urget.

Et on demande comment la Perse qui est separée de la haute Egypte par l'Arabie, peut la presser. Pour se tirer de cette difficulté le Pere Catrou soutient que Virgile donne souvent aux peuples le nom des Nations dont ils sont descendus; c'est pourquoi le Poëte dénote Cumes par le nom de Chalcis, parce que Chalcis étoit la capitale de l'Eubée, & que Cumes étoit une fondation des peuples d'Eubée. Ce Poëte appelle aussi les Hetrusques Lidiens, parce que c'étoit une colonie de Lidiens. Virgile a donc pû dire, ajoute notre Auteur, que la Perse presse l'Egypte, s'il y a eu une colonie Persanne établie proche la haute Egypte. Or cet éta-

établissement d'une colonie Persanne dans la Libye qui est contiguë à la haute Egypte, étoit un fait reçû chez les Romains; Saluste en avoit parlé sur la foi d'un manuscrit d'Hiempsal écrit en Langue Punique, par lequel il paroît que les Perses étant en Afrique, & y ayant pris le nom de Numides, s'étoient emparez de la Libye. Virgile, ajoute-t-on, étoit fort curieux de l'histoire des Colonies, & il a voulu profiter de ce qu'on disoit alors à Rome de cette transplantation des Persans en Afrique.

Nous ne rapporterons ici qu'un morceau de la Traduction des Georgiques du Pere Catrou, par lequel on pourra juger du reste. C'est l'histoire du vieillard de Cilicie qui commence au vers 125. du 4. livre.

„ Je me souviens d'avoir vû proche „ de Tarente, dans ces lieux où le Galeze roule lentement ses eaux, un bon „ vieillard né en Cilicie. On ne lui avoit „ donné que quelques arpens d'un terrain abandonné, encore n'étoit-il propre ni à être ensemencé de grains, ni „ à nourrir des bestiaux, ni à être planté „ de vignes. Il en fit un jardin. Il y „ planta des legumes loin à loin entre „ des buissons, tout autour il garnit ses „ plattes bandes de lis, de verveines & „ de pavots. Avec ces richesses il se

 „ croy-

„ croyoit heureux comme un Roi. En
„ effet lorsque le soir il retournoit au lo-
„ gis, il trouvoit son soupé dans son jar-
„ din, sans recourir au marché. Il cueil-
„ loit toûjours la premiere rose au Prin-
„ tems, & le premier fruit mûr en Au-
„ tomne. En Hyver lorsqu'il geloit à
„ pierre fendre, & que les rivieres é-
„ toient prises, il cueilloit déja de l'a-
„ chante dans son jardin. Par là il in-
„ sultoit au Printems & à l'Eté, dont il
„ avoit prévenu la lenteur par sa diligen-
„ ce. Il étoit aussi le premier à voir ses
„ abeilles multipliées par de nouveaux
„ essains. Personne ne le devançoit à
„ presser les rayons de ses ruches; aussi
„ avoit-il eu le soin d'orner son jardin
„ de tilleuls & de pins. Enfin il étoit
„ sûr de cueillir en Automne autant de
„ fruits sur ses arbres que le Printems y
„ avoit vû naître de fleurs. On lui est
„ redevable d'avoir trouvé l'art de trans-
„ planter de vieux ormes, d'anciens poi-
„ riers, des pruniers tout greffés, &
„ portant déja du fruit, enfin des planes
„ assez touffus, pour faire des repas sous
„ leur ombre, tout cela pour en former
„ des allées tirées au cordeau."

Dans un autre Journal nous parlerons des volumes suivants de cet Ouvrage qui comprennent l'Eneïde.

Avis & Reflexions sur les Devoirs de l'Etat Religieux, pour animer ceux qui l'ont embrassé à remplir leur vocation. Ouvrage utile non-seulement aux Religieux, mais encore à toutes les personnes qui veulent vivre dans le monde avec une pieté solide. Par un Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. Troisiéme Edition plus correcte & plus ample que les précedentes. A Paris, aux depens de François Godard Libraire de Rheims. 1716. in 12. 3. voll. 1. vol. pagg. 344. 2. vol. pagg. 452. 3. vol. pagg. 448.

L'AUTEUR preposé pendant plusieurs années à l'instruction des jeunes Religieux de son Ordre, crut qu'il leur seroit avantageux de lire ce qu'ils avoient entendu dans ses Discours, ce qui l'obligea à mettre la main à la plume. Le succès qu'eut cet Essai invita l'Auteur à de nouveaux soins. Il augmenta son Livre, & separant avec exactitude les diverses matieres les unes des autres il y mit un ordre nouveau. Mais, dit-il, cet Ouvrage étant tombé entre les mains de quelques personnes de différens Ordres Religieux de l'un & de l'autre sexe, elles me presserent si fort de le donner au Public, que je fus enfin obligé de me rendre à leurs desirs, dans l'esperance qu'il seroit de

quelque utilité aux Religieux qui souhaitent sincerement remplir les obligations de leur état. Et afin de le rendre également propre aux Religieux des autres Ordres, & particulierement à ceux qui comme nous (Benedictins) font profession d'une vie retirée & penitente ; j'y mis de nouveau la main pour en retrancher ce qui ne convenoit qu'aux Religieux de notre Congregation, que j'avois seulement en vûë lorsque je l'entrepris. Il prevoit deux objections principales ; l'une, qu'il exige des Religieux trop de perfections : l'autre, qu'il exagere trop les moindres fautes où ils tombent. Sur la premiere il dit qu'on ne sçauroit demander trop de perfection à des personnes qui au sentiment des Peres, font profession d'imiter la vie des Apôtres, d'égaler la pureté des Anges, & de tendre à une sainteté consommée. Par rapport aux fautes qu'on prétendroit qu'il exagere, il observe que les Religieux obligés comme ils sont à une perfection si sublime ne peuvent sans se rendre très-criminels mener une vie basse & rampante : Qu'il faudroit ne pas connoître la sainteté de l'Etat Religieux, pour ne pas trouver étrange qu'on s'en écarte par une conduite où l'on ne voit rien que d'animal & de charnel. Oh que les fautes les plus legeres des Religieux, ajoute-

joute-t-il, paroiſſent monſtrueuſes, lorſque dans les lumieres d'une vive foi, on les enviſage auprés de la ſainteté infinie de Dieu.... On ne ſçait ſi ce ne ſeroit pas cependant au ſujet de cet article, qu'il fait ſur la fin de ſon avertiſſement, cette autre remarque : „ Comme il eſt de la „ *prudence* de ne pas trop s'arrêter à „ certaines verités de foi, qui touchées „ d'une maniere un peu vive, ſeroient „ capables de faire de trop fortes im- „ preſſions ſur les conſciences délicates „ & ſcrupuleuſes, l'on conſeille aux per- „ ſonnes de ce caractere, de paſſer le- „ gerement ſur certains endroits de cet „ Ouvrage un peu forts, qui pourroient „ les embarraſſer, & troubler le repos „ de leur conſcience. Il faut veritable- „ ment craindre & ſe précautionner dans „ l'affaire du ſalut, mais il ne faut point „ ſe troubler ni perdre la paix interieure, „ puiſque cela ne ſerviroit qu'à nous é- „ loigner davantage de notre but."

Le premier volume renferme dix Chapitres, qui traitent du ſoin qu'on doit avoir de ſon ſalut & de ſa perfection, de la vocation à l'Etat Religieux, du mépris du monde, de la foi, de l'eſperance, de l'amour de Dieu, de l'amour propre, de la devotion, & de la ferveur. Nous mettrons ici quelques échantillons du Chapitre de l'amour propre. „ L'a-

„ mour propre, dit l'Auteur, eſt un „ levain d'iniquité qui corrompt toute „ la maſſe de nos actions, de nos penſées, & de nos deſirs; un germe de „ malice, dont les racines ſont ſi profondes & ſi multipliées, qu'on ne ſçauroit les arracher; une ſemence de peché, qui malgré tous nos ſoins, produit continuellement quelque nouveau „ fruit d'injuſtice: C'eſt un ver fatal qui „ comme celui qui fit ſecher le lierre de „ Jonas, fait mourir en nous la charité „ divine, & qui corrompt tous les fruits „ de Juſtice que nous nous efforçons de „ produire. C'eſt une lepre univerſelle, „ qui nous couvre d'ulceres & de pourriture: C'eſt une corruption generale „ qui penetre juſqu'au fonds de nos entrailles, & juſqu'à la moelle de nos „ os: C'eſt un venin funeſte qui attaquant le cœur, ſe repand de là dans „ tout notre homme ſpirituel: C'eſt „ une hydre à cent têtes qui renaiſſent „ & qui ſe multiplient à meſure qu'on „ les coupe. L'amour propre eſt un voleur domeſtique qui à nos yeux enleve tout ce que nous avons de plus précieux, ſans que nous ayons le courage de nous y oppoſer: C'eſt un ami „ perfide qui faiſant ſemblant d'être dans „ nos interêts, nous trahit & nous perd „ ſans reſſource: c'eſt un impoſteur dont

„ les

„ les artifices ſont impenetrables, qui
„ engage tout le monde dans ſes pieges,
„ & dont tout le monde ſe fait un plaiſir
„ d'être la dupe : c'eſt un Comedien
„ qui joue mille perſonnages divers, &
„ ſe traveſtit en mille différentes manie-
„ res, pour venir à bout de tous ſes deſ-
„ ſeins. L'amour propre eſt un ſeditieux
„ qui cauſe des ſoulevemens continuels
„ dans le Royaume interieur de notre
„ ame : c'eſt un tyran qui uſurpe l'Em-
„ pire de notre cœur, & y exerce ſans
„ ceſſe mille violences, & mille injuſti-
„ ces : c'eſt le funeſte auteur de tous
„ nos déſordres, le pere infortuné de
„ tous nos crimes, la ſource fatale de
„ tous nos dereglemens. Il n'eſt point
„ de peché qui n'en tire ſa naiſſance....
„ C'eſt le Dragon à ſept têtes & à dix
„ cornes de l'Apocalypſe, parce que les
„ pechés capitaux en ſortent, & qu'il
„ attaque toutes les Loix du Decalo-
„ gue." Après avoir ajouté pluſieurs autres peintures de l'amour propre à celle-ci, il fait voir en detail que cet amour infecte tout, & que tout lui donne occaſion de s'enraciner & de croître. L'attachement à la vie & à la ſanté, les perfections du corps, les biens, les plaiſirs, les honneurs, les emplois même les plus ſantifians, les talens naturels de l'eſprit, les dons de la grace, & la pratique des ver-

vertus, sont les principaux objets que l'Auteur examine. Il instruit ensuite ses Disciples à combatre & à vaincre ce dangereux amour.

Dans le second volume il parle de la fidelité à la grace, de la solitude, du silence, de l'oraison, de l'office divin, de la Confession, de la Communion, du vœu de stabilité, du vœu de conversion de mœurs, de l'obéïssance, de l'observation des regles, & des Offices exterieurs. En traitant du vœu de stabilité il addresse ce Discours énergique à un Religieux inconstant : „ Vous vous imaginez que dès „ que vous serez sorti du cloître, toutes „ vos peines cesseront, & que vous vi„ vrez content : mais vous vous trom„ pez beaucoup; vous serez au contrai„ re infailliblement malheureux, pen„ dant toute votre vie, si vous faites „ cette démarche. Car d'une part, Dieu „ irrité de l'injure que vous lui aurez „ faite en le quittant vous privera de „ toutes ses consolations, vous abandon„ nera au trouble, à la tristesse, à l'in„ quiétude, au chagrin : il apesantira sa „ main sur vous, & vous accablera de „ peines & d'afflictions qui peut-être „ vous jetteront dans le desespoir. D'au„ tre part, votre conscience vous bour„ rellera sans cesse, elle vous reprochera „ que vous avez fait casser votre pro-

„ fes-

„ fession sans nulle raison legitime; que „ vous avez exposé faux au saint Pere; „ que quand même il y auroit eu quel- „ que nullité, vous ne deviez pas quiter „ le Createur pour la creature, le Ciel „ pour la Terre, donner un sujet de scan- „ *dale* dans la Religion; où les esprits „ *foibles* pourront prendre exemple sur „ vous & se perdre à votre imitation... „ Le Monde d'ailleurs n'aura que du me- „ pris pour vous. Palliez tant qu'il vous „ plaira votre sortie, ce sera toûjours „ une *action* qu'il condamnera, & une „ tache qui vous deshonorera auprès de „ lui. Il vous regardera toûjours com- „ me un apostat, comme le sel affadi de „ l'Evangile, qui n'est bon qu'à être „ *foulé* aux pieds. Il vous fera de san- „ glans affronts dans les occasions en „ vous reprochant votre apostasie, & en „ vous rebutant comme indigne d'avoir „ part à ses faveurs."

Les matieres du troisiéme volume sont, la conduite qu'il faut garder avec les Superieurs, leurs obligations, la conformité à la volonté de Dieu, la charité du prochain, la pauvreté, la chasteté, l'humilité, *la* mortification & la penitence, *la patience* & l'amour de la croix, la prudence & la vigilance Chrétienne, & la perseverance.

L'Auteur fait remarquer que quoi que cet

cet Ouvrage ne soit proprement que pour les Religieux, il ne laissera pas néanmoins d'être utile aux personnes qui vivent dans le siécle. „ Car si un Religieux, dit-il, est un parfait Chrétien, „ qui fait profession de la perfection E- „ vangelique, il est certain que genera- „ lement tous les Chrétiens sont obligez „ par les vœux de leur Baptême, quoi „ qu'en un degré moins parfait, à la „ pratique des mêmes vertus, à quoi „ s'oblige un Religieux par les vœux de „ sa profession."

Dissertation sur les Eaux Minerales de Bourbonne les Bains. Par le Sieur GAUTIER, *Architecte-Ingenieur & Inspecteur des grands chemins, Ponts & Chaussées du Royaume. par Arrêt du Conseil du 27. Mars* 1714. A Troyes, chez Pierre Michelin, Imprimeur du Roi & Marchand Libraire, près l'Hôtel de Ville. 1716. brochure in 12. pagg. 46.

LES eaux dont il s'agit, sont en Champagne, dans le Bassigni, Election de Langres, à six lieuës de cette ville, dans le fond d'un valon, dont la pente du ruisseau de Borne qui le parcourt, va de l'ouest à l'est. Ce ruisseau se jette dans la riviere d'Espance, celle-ci dans la Saone au-dessous de Chatillon, & la Saone dans le

le Rhône à Lyon. Les eaux minerales de Bourbonne sont dispersées en plusieurs sources, & on s'en sert contre diverses maladies. On les appelle eaux de *Bourbonne*, dit l'Auteur, à cause de la bonté de leurs bouës; en sorte que Bourbonne est dérivé de *bourbe bonne*. Ces eaux sont chaudes & remplies d'un sel qui a beaucoup de rapport avec le sel marin, notre Auteur recherche l'origine de cette chaleur & de ce sel. Quant au sel les uns veulent qu'il vienne de la mer par des canaux souterrains, d'autres disent qu'il y a des mines de sel dans la terre, comme à Cardonne en Espagne, en Pologne, & ailleurs, où l'on en tire de gros blots, qu'on enleve du fond des montagnes. Au travers de ces mines il y a des eaux courantes qui se chargent de ces sels, & qui forment des Fontaines salées, comme sont en Bourgogne celles de Salins, en Lorraine celle de Rozieres. Ceux qui prétendent, dit notre Auteur, que la mer fournit tous ces sels par des canaux souterrains ne le prouvent pas: ainsi, poursuit-il, ce n'est rien dire, & on ne voit pas que les montagnes de sel de Cardonne augmentent chaque jour par des canaux souterrains, on trouve au contraire qu'elles diminuent à vûë d'œil par le travail des hommes qui en levent journellement des blots à l'usage de tout le mon-

monde. Ce feroit ici le lieu de réfoudre la queftion, mais notre Auteur la laiffe pour venir à celle qui concerne la chaleur des eaux. Quelques-uns prétendent que cette chaleur vient du fel marin dont elles font empreintes, d'autres l'attribuent à un mêlange de nitre, d'autres à un fel volatil, & d'autres à des feux *fou*terrains. L'Auteur n'eft d'aucun de ces fentimens. Il dit, 1. Que fi le fel marin eft la caufe de la chaleur de ces eaux, l'eau de la mer qui en eft bien plus empreinte devroit donc être bouillante. 2. Que fi c'eft le mêlange du nitre, les eaux de Bourbonne devroient être glacées, puifque tous les nouveaux Philofophes veulent que la glace ne foit telle que par des molecules de nitre qui embaraffent les parties de l'eau. 3. Que ce ne fçauroit être le fel volatil, puifque ce fel qui s'attache au-deffus des fources, en s'évaporant, ne petille point fur les charbons ardens. D'où il s'enfuit, conclud M. Gautier, que pour rendre les eaux de Bourbonne chaudes comme elles font, il faut qu'il y ait autre chofe que des fels que ceux qui fe tirent par les operations de Chymie.

Pour ce qui eft des feux fouterrains, voici de quelles armes il fe fert pour combattre ce fentiment. *Pourquoi ces foyers ainfi embrafez dans les entrailles de la*

la terre, donneroient-ils de la chaleur à une ſource ſalée en un endroit, & n'en donneroient pas à tant d'autres ailleurs qui ſont beaucoup plus abondantes; & par quelle raiſon ces feux qui ſeroient dans la terre, échaufferoient-ils plûtôt une ſource que pluſieurs autres voiſines de celles des bains, qui ſont d'un froid à glacer? Pourquoi enfin ces feux ſe feroient ils ſentir à diverſes ſources chaudes ainſi particulieres, & ne ſe communiqueroient-ils pas aux mers, & aux montagnes voiſines, qu'on pourroit appercevoir par des ſoupiraux? Comment ces feux ſouterrains pourroient-ils ſubſiſter ſans prendre de l'air par quelque endroit afin de s'entretenir par une circulation, comme font tous les feux de l'Univers, & ne s'éteindroient-ils pas par le liquide des ſources?

Après ces paroles M. Gautier avertit qu'il va donner ſes ſolutions en qualité de Phyſicien, & entrant auſſi-tôt en matiere pour expliquer un Phenomene où, dit-il, l'on n'a vû goute juſques aujourd'hui, il acquite ainſi ſa parole. *Je commence & je dis pour prouver ce que je ne connois pas, que l'odeur du ſouphre avec le ſel marin, & l'eau mêlée enſemble ſont à la cauſe qui les produit & que je connois, comme la chaleur qui en provient, & qui ſort avec eux, dont je connois les différens degréz par le moyen du Thermometre ſont au mineral, au metail, & à tout autre corps,*

& cause par le moyen duquel ou de laquelle elle est produite, & que je ne connois pas, & qu'il faut chercher. C'est ici le nœud gordien, dont personne n'a encore pû trouver le bout, je vais l'entreprendre. Je connois certainement, 1. l'eau qui sort des sources minerales de Bourbonne, 2. le sel qui est mêlé. 3. De même que l'odeur de souphre & le degré de chaleur qu'on apperçoit aux eaux en sortant. Le premier subsiste toûjours de même que le deuxiéme : mais pour le troisiéme qui est la chaleur, elle diminuë entierement aprés quelque temps que l'eau minerale est hors de la Fontaine : cela me fait connoître que l'agent qui la produit ne subsiste plus, qui est ce qu'il faut chercher. Il ne me reste donc plus quand l'eau minerale est hors des bains qu'une eau froide sans mouvement empreinte d'un sel marin mêlé avec tout autre volatil, nitreux, tel qu'on voudra. On sçait que la terre est composée de differens mineraux & metaux : je suis prévenu que dans le terroir de Bourbonne, il s'y trouve de la mine de fer, de même qu'à Perno, village éloigné de Bourbonne à une demi-lieuë, vers Serqueux, & en plusieurs autres endroits aux environs. J'ai pris pour cet effet sept onces de limaille de fer, que j'ai mêlé avec deux onces de souphre ad libitum, *pilé deux gros de sel, & de l'eau suffisamment : j'ai mis le tout dans un vase, & au milieu de ces matieres j'ai placé un Ther-*

Thermometre, un de ceux de la maniere de Florence, que j'ai gradué avec deux soyes, dont l'une rouge marquoit le degré de chaleur du jour de l'operation 18. Août 1715. & l'autre au-dessus, éloignée de cette premiere de 30 lignes qui marquoit le degré de chaleur de la fontaine de Bourbonne où l'on boit les eaux, pris dans un verre seulement plein d'eau de la source & non dans le bassin de la fontaine, comme étant trop chaude pour pouvoir faire casser le Thermometre. C'étoit à trois heures après midi que je commençai mon operation, à cinq heures qui est deux heures après, la chaleur de toutes ces matieres, quoi qu'en fort petite quantité, a fait monter le Thermometre à la hauteur & au même degré que la chaleur de la source de Bourbonne, j'ai retiré pour lors du milieu de ces matieres le Thermometre, crainte qu'il ne cassât, & sentant que la chaleur augmentoit dans le vase de verre, qu'à peine je pouvois la souffrir, j'ai versé de l'eau sur toute la matiere, en sorte qu'elle nageoit par dessus d'un bon travers de doigt, j'ai eu la satisfaction de voir sur cette eau une infinité de couleurs différentes qui se répandoient en forme de cercle en différents endroits, quand on y touchoit avec le doigt pour former ce qu'on appelle la queuë de Paon, que l'on voit nager sur lès eaux minerales de la source de Bourbonne que Messieurs les Medecins disent être du bitume ou

huile bitumineuse, & que je n'estime être, suivant mon peu de genie pour ces sortes de choses, qu'une graisse ou huile de souphre que le fer a separé du corps du souphre, ou celui-ci du fer, comme l'on trouvera bon, c'est à Messieurs les Chymistes à decider la question.

Voilà l'experience que rapporte notre Auteur pour faire voir à quelle cause, selon lui, on doit attribuer la chaleur des eaux de Bourbonne. Il dit qu'il y *trouve la même analogie que celle qu'on voit arriver à ces eaux*, & il ajoute qu'il doit conjecturer *que ce que l'art vient d'inventer est le même que ce dont la nature se sert dans le sein de la terre pour donner la qualité aux eaux de Bourbonne telle qu'on la trouve aujourd'hui*. Nous passons quelques autres reflexions; ce que nous venons de rapporter suffit pour mettre les Lecteurs en état de juger de cette Dissertation.

JO. ALBERTI FABRICII SS. Theologiæ Doct. & Prof. pub. Bibliothecæ Græcæ volumen septimum. C'est-à-dire : *Septiéme volume de la Bibliotheque Greque d'*Albert Fabricius, *Professeur en Theologie*. A Hambourg, chez Christien Liebezeit. 1715. in 4. pagg. 790. Se trouve à Amsterdam, chez les Waesberge.

LE

LE profit que les Sçavans tirent de la Bibliotheque de M. Fabricius, leur fait recevoir avec plaisir les volumes qu'il donne de tems en tems au public. Ce septiéme Tome fait la troisiéme partie du cinquiéme Livre, & commence par le septiéme Chapitre de ce Livre. L'Auteur y traite des Grammairiens Grecs anciens & modernes depuis l'empire d'Hadrien jusqu'à notre temps. Il fait connoître ceux qui ont été imprimés, & ceux dont les Ouvrages n'ont pas encore été rendus publics. Il indique dans quelles Bibliotheques on trouve les derniers. Il donne en Grec dans ce Chapitre, l'Art Grammatical de Denis de Thrace, copié par Holstenius, dont le Mss. se trouve à Hambourg.

Le huitiéme Chapitre contient la liste des Ouvrages de Julien l'Apostat, avec laquelle Monsieur Fabricius a fait réimprimer quelques Lettres Grecques de cet Empereur que Muratorius avoit tiré d'un manuscrit de la Bibliotheque Ambrosiene, & qu'il avoit fait imprimer dans ses Anecdotes. Ces Lettres ne se trouvent pas dans les Editions des Oeuvres de Julien. Les Traitez de Julien contre la verité de la Religion Chrétienne ont donné occasion à notre Auteur d'inserer dans ce Chapitre une liste des Sçavans qui ont

* *Lettre écrite à Mr. l'Abbé* TRICAULT DE BELMONT, *sur le second Canon du Concile de Gironne. A Perpignan le* 21. *Février* 1714.

JE vous ai parlé, Monsieur, plusieurs fois dans mes Lettres de Mr. l'*Abbé* Dom Joseph Taverner & d'Ardennes, neveu de Monseigneur l'Evêque de Gironne & son grand Vicaire, & je vous ai marqué souvent que son application à l'étude & aux belles Lettres égaloient son merite & sa naissance. Vous en jugerez par la Réponse qu'il m'a faite sur votre sentiment, touchant le second Canon du Concile celebré à Gironne en 517. que vous croyez regarder les quatre Tems de la Pentecôte. Il n'est pas de votre avis, & je suis persuadé que vous ne serez pas fâché que je vous rapporte ses raisons, qui me paroissent assez solides. Voici donc la Traduction de sa Lettre.

„ Le Concile de Gironne de l'an 517. „ se trouve imprimé dans toutes les col- „ lections des Conciles d'Espagne, & le „ second canon dont il est question s'y „ lit en ces termes : *De Letania. Ut ex-* „ *pleta solemnitate Pentecostes, sequenti* „ *septimana à quinta feria usque ad Sab-* „ *ba-*

* Tirée des *Mem. de Trev.* Nov. 1714. p. 1973.

„ *batum, abstinentia celebretur.* Nous
„ trouvons ce même canon dans la col-
„ lection des Conciles reçûs dans l'Eglise
„ d'Espagne, manuscrit qui est de plus
„ de 500 ans, & que l'on conserve dans
„ la Bibliotheque de la Cathedrale de Gi-
„ ronne. Voici comme il y est conçû:
„ *De Letania. Ut expleta solemnitate Pente-
„ costes, sequens septimana à quinta feria
„ usque in Sabbato per hoc triduo abstinen-
„ tia celebretur.* Ce sont à peu près les mê-
„ mes termes dans lesquels ce Canon est
„ rapporté dans les imprimez, à quelques
„ fautes de Latinité près que la barba-
„ rie des tems & l'ignorance des Copis-
„ tes y ont glissées. Mr. Du Pin rap-
„ porte ainsi ce Canon, dans sa Biblio-
„ theque Ecclesiastique : *Par le second.
„ Il est reglé que dans la semaine qui suit
„ les fêtes de la Pentecôte, on fera une abs-
„ tinence & des Litanies depuis le Jeudi
„ jusqu'au Samedi.* Je n'entens pas assez
„ la force de vos termes François, pour
„ juger si par ces mots, *une abstinence*,
„ Mr. Du Pin a entendu que les Peres
„ du Concile en établissant ces Litanies,
„ ou Rogations, n'ordonnerent que *quel-
„ que abstinence*, ou s'il met seulement
„ ce mot, *une*, par rapport au Jeudi,
„ sous-entendant que le Vendredi & le
„ Samedi l'*abstinence* y étoit naturelle-
„ men ordonnée. On comprend par le

„ ſens naturel du Canon que l'abſtinence
„ fut jointe aux Litanies pour ces trois
„ jours.

„ Ces Litanies, ou Rogations, furent
„ ordonnées dans la ſemaine de la Pente-
„ côte, pour demander à Dieu la con-
„ ſervation des fruits de la terre : nous
„ trouvons dans l'hiſtoire des Evêques
„ d'Auxerre que l'Evêque Gualderic les
„ établit dans ſon Dioceſe : *Hanc in ſua*
„ *ſtatuiſſe Eccleſia ſaluberrimam conſuetu-*
„ *dinem, ut omnes ſui Epiſcopatus Dioce-*
„ *ſani Sacerdotes, cum ſuis Parroquianis,*
„ *per dies Pentecoſtes feſtivos cum crucibus*
„ *atque vexillis ad principalem ſancti Ste-*
„ *phani conveniant aulam, luſtratis in gyro*
„ *cunctis Abbatiis, ibique ab Archidiacono*
„ *ſpiritualis Verbi reficiantur epulis, & dein-*
„ *de ſi Epiſcopus extiterit, percepto Bene-*
„ *dictionis munere alacres redeant ad pro-*
„ *pria cum gratiarum actione.*

„ La même ceremonie (née ſans dou-
„ te de la diſpoſition du Concile de 517.)
„ a été obſervée régulierement dans l'E-
„ gliſe de Gironne durant les anciens
„ tems : dans la ſuite on s'en relâcha,
„ à cauſe de la Fête de Sainte Tecle pa-
„ trone de la Province, qui fut placée
„ dans ces jours ; mais les continuels
„ malheurs dont le Dioceſe fut affligé
„ quelque tems après, ayant été attri-
„ bué à la ſuppreſſion qui s'étoit faite des

„ Li-

„ Litanies, elles furent bientôt rétablies.
„ Voici comme en parle le Ceremonial
„ de Gironne : *Istud festum recesserat ab
„ aula propter introductionem festi sanctæ
„ Teclæ, sed quia experimento probavimus
„ quod singulis annis tota hæc patria per-
„ cutiebatur, & devastabatur grandine &
„ tempestate, & modo peccatis vigentibus
„ fuit bellis atrocissimis & intestinis afflicta;
„ igitur ad laudem & gloriam Spiritus sanc-
„ ti quo Filius diligitur à Patre & Pater à
„ Filio, & quo isti duo servant unitatem
„ pacis, ut ipse postulet pro nobis pacem, &
„ fructuum ubertatem, fuit ordinatum, ut
„ celebrius festum istud ad pristinam redu-
„ catur observantiam, atque culturam,
„ quod de cetero ista die post celebrationem
„ horarum & Missæ majoris, quia matu-
„ tinalis non dicitur, fiat omni anno pro-
„ cessio per totam civitatem, in qua eundo
„ decantetur Letania & omnes Sancti Dei
„ suo ordine invocentur, ut intercedant
„ pro nobis ad Deum, ut omnis pax detur,
„ & abundantia fructuum, ad laudem
„ Dei; & est introductum consuetudine quod
„ Sacerdos qui Missam celebrat duobus sibi
„ assistentibus deferat crucem qua solet ado-
„ rari tempore septimanæ passionis.* Cette
„ Procession se fait encore tous les ans
„ le mardi de la Pentecôte; mais on n'ob-
„ serve aucune abstinence ce jour-là.

„ Cela présupposé, on voit clairement

„ que le second Canon du Concile de
„ Gironne dont nous parlons, en com-
„ mandant l'abstinence le Jeudi, Vendre-
„ di & Samedi de la semaine de la Pen-
„ tecôte, n'a eû aucunement en vûë les
„ quatre tems de cette semaine, ainsi
„ que quelques-uns le pensent, mais
„ qu'il a seulement voulu que la solem-
„ nité de ces Litanies, ou Rogations,
„ fût (afin qu'elle se fît avec plus de dé-
„ votion) accompagnée de l'abstinence
„ de la chair & du vin, & cela se prou-
„ ve par le Canon 3. du même Concile,
„ où parlant des Litanies qui se font aux
„ Kalendes de Novembre, les Peres or-
„ donnerent qu'elles seroient accom-
„ pagnées de l'abstinence de la viande &
„ du vin le Jeudi, Vendredi & Samedi:
„ *Quibus tamen diebus à carne & à vino*
„ *abstinere decrevimus.* Ce qui s'observe
„ encore actuellement en quelques Dio-
„ céses de Catalogne, où l'on fait absti-
„ nence la semaine des Litanies majeu-
„ res, quoique l'on ne jeûne pas ces
„ jours-là.

„ On doit donc faire une grande dif-
„ férence entre les jeûnes des quatre Tems
„ & l'abstinence des jours auxquels on
„ chante les Litanies. Le premier est
„ aussi ancien que l'Eglise, & de tradi-
„ tion Apostolique, ainsi que le pense
„ S. Leon, qui enseigne que ce jeûne est
„ ve-

„ venu de la doctrine du S. Esprit. Il
„ est vrai que dans l'ancienne Eglise on
„ n'observoit ces jeûnes que trois fois
„ dans l'année; & ce fut le Pape S. Ca-
„ lixte qui ordonna qu'ils se feroient
„ quatre fois l'an, sçavoir, en hyver,
„ au printems, en été & dans l'automne.
„ *Hujus observantiæ utilitas*, (dit S. Leon,
„ dans son Sermon 76. *de jejunio decimi*
„ *mensis*) *Dilectissimi, in Ecclesiasticis est*
„ *constituta jejuniis, quæ ex doctrina Spi-*
„ *ritus sancti, ita per totius anni circulum*
„ *distributa sunt, ut lex abstinentiæ omni-*
„ *bus sit adempta temporibus, si quidem*
„ *jejunium vernum in Quadragesima, æsti-*
„ *vum in Pentecoste, autumnale in mense*
„ *septimo, hyemale autem in hoc qui est*
„ *decimus celebramus.* Socrate, qui vi-
„ voit dans le V. siécle, parle du jeûne
„ des quatre Tems dans le Chapitre 10.
„ du 2. Livre de son Histoire Ecclésiasti-
„ que, aussi-bien que S. Isidore, lequel
„ dit que l'on jeûne après la Pentecôte
„ pour accomplir la parole du Seigneur,
„ que l'on jeûneroit après le retour de
„ l'Epoux dans le sein de son Pere.

„ Mais l'abstinence des Litanies, ou
„ Rogations, n'est pas si ancienne que
„ le jeûne des quatre Tems, & n'a pas
„ été si universellement observée dans
„ l'Eglise. Tout le monde sçait bien
„ que S. Mamert Evêque de Vienne fut

„ en 474. l'instituteur des Litanies des „ jours qui précedent l'Ascension; & sans „ y avoir égard l'Eglise de Tarragone „ celebroit ces Litanies dans la semaine „ de la Pentecôte & au mois de Novembre, & l'Eglise d'Espagne les ordonna „ dans le mois de Decembre. S. Mamert, dans l'institution de ses Litanies „ y joignit non-seulement l'abstinence, „ mais encore le jeûne, au lieu que le „ Canon en question du Concile de Gironne n'ordonna dans la dite Province „ que l'abstinence de viande & du vin, „ sans obliger au jeûne.

„ Je le repete donc, la différence qu'il „ y a entre le jeûne des quatre Tems & „ l'abstinence des Litanies, c'est que celui-„ là vient, selon S. Leon, de la Doctrine même du S. Esprit, & que celle-„ ci n'a eû pour institutrice que la pieté „ de quelques Saints Evêques, qui l'ont „ établie dans l'Eglise avec les Litanies, „ pour implorer la misericorde de Dieu „ dans les necessitez publiques.

„ De tout ceci il faut conclure que le „ second Canon du Concile de Gironne „ de l'an 517. ne peut point être appli-„ qué aux quatre Tems de la Pentecôte, „ puisque ceux-ci étoient établis dans l'E-„ glise dès les premiers tems, & que le „ jeûne y est uni, au lieu que les Lita-„ nies dans cette semaine n'ont été insti-

„ tuées

„ tuées que 500 ans après: auxquelles,
„ afin que ces prieres fuſſent plus ferven-
„ tes & plus efficaces, on ordonna que
„ l'abſtinence ès jours du Jeudi, Vendredi
„ & Samedi ſeroit jointe. Le Canon
„ dont il eſt queſtion a ſeulement ajou-
„ té aux jeûnes de cette ſemaine de la
„ Pentecôte l'abſtinence de viande & de
„ vin, par rapport aux Litanies qui s'y
„ commençoient, & au jeûne du Ven-
„ dredi & du Samedi l'abſtinence du vin."

Monſieur l'Abbé Tricault ſouhaite que le Public ſoit inſtruit qu'il ſe rend aux raiſons de Monſieur l'Abbé Taverner. Un vrai Sçavant n'a point de peine à ſe rendre à la verité, quand elle ſe fait voir ſans nüages: un faux Sçavant craint de ceder, il s'obſtine dans ſon erreur, & il oppoſe à la verité des nüages de ſa façon.

Notitia Bibliothecæ, &c. C'eſt-à-dire: *Notice de la Bibliotheque du Prince de Weimar, par* HENRI SCHURZFLEISCH. *Avec des diverſes leçons & corrections de Saumaiſe ſur la Chronique Latine de S. Jerôme, & des Obſervations & corrections ſur la Chronique Grecque d'Euſebe, & ſur la Chronique Paſchale.* A Jene. 1715. in 4. pagg. 295. Se trouve à Amſterdam chez les Waesberge.

ON-

ON croiroit ſuivant ce titre que l'Auteur de l'Ouvrage nous va donner une Notice de la Bibliotheque du Prince de Weimar, où l'on devroit trouver le Catalogue des Livres de cette Bibliotheque : mais ç'a été là ſon moindre *ſoin*. Occupé de toute autre choſe il dit, premierement, que les Druides venus d'Angleterre en France, ſont enſuite paſſez en Allemagne, y ayant porté les Sciences. Il eſt vrai qu'il convient qu'ils ne ſont venus en Allemagne que du tems de Clovis; mais par où prouve-t-il qu'ils y ſoient venus ? Comment l'Auteur qui déclare qu'il ne veut pas s'attacher à des Fables, juſtifiera-t-il que cette tranſmigration des Druides en Allemagne n'en ſoit pas une ? Ce qui ſuit de l'établiſſement des études en Allemagne eſt beaucoup mieux fondé. L'Auteur auroit fait plaiſir au Public de faire l'Hiſtoire des anciennes Bibliotheques d'Allemagne, comme il dit qu'il l'auroit pû faire : mais parce qu'il n'y en a preſque plus, ſelon lui, de veſtige, il s'eſt hâté (ce ſont ſes termes) de venir aux tems modernes, & il ne fait commencer les Bibliotheques d'Allemagne qu'au tems auquel l'Art de l'Imprimerie a été inventé : il cite les noms des grands Auteurs que les gens de Lettres reſpectent, & entr'autres celui de

Ro-

Rodolphe Agricola; qui n'est pas néanmoins un des plus considerables. Il rapporte l'établissement de la Bibliotheque d'Heidelberg, & prétend que toutes les autres Bibliotheques de l'Europe ne lui étoient pas comparables. Comme elle a passé dans la Bibliotheque Vaticane, & que l'Auteur ne veut pas faire honneur à cette derniere, il avance qu'on en a distrait plusieurs Livres avant qu'ils fussent portez à Rome, & pour dépriser la Bibliotheque Vaticane, il dit qu'en 1527. une partie des Livres qui la composoient furent brûlés.

La Bibliotheque d'Heidelberg fut la la premiere établie en Allemagne : mais ensuite on y en forma plusieurs autres, entr'autres celle de Vienne, commencée par les soins de Frederic III. & ensuite augmentée par ses Successeurs. L'Auteur la prefere à toutes les Bibliotheques de l'Europe, quoique celles du Vatican & celle du Roi de France soient au-dessus. Il faut pardonner à un Auteur la complaisance qu'il a pour son païs : quoi qu'il dise des manuscrits Grecs de la Bibliotheque de Vienne, tous les Sçavans conviendront qu'ils ne sont pas à comparer avec ceux de la Bibliotheque du Roi de France.

On convient avec l'Auteur que les belles Lettres sont necessaires pour soutenir les

les Etats, c'eſt une maxime certaine: mais qu'elles ayent fleuri, comme il le prétend, en Saxe, à Wittemberg & en d'autres endroits d'Allemagne, avant ces derniers tems, c'eſt ce qu'il auroit bien de la peine à prouver, & il ſeroit aiſé de le renvoyer à des tems bien nebuleux qui ont certainement duré pendant pluſieurs ſiecles.

A l'égard de l'éloge qu'il fait de Guillaume-Erneſt Duc de Saxe, nous n'avons ſur ce ſujet qu'à applaudir au jugement de l'Auteur, ſans qu'il ſoit neceſſaire que nous faſſions l'extrait de l'éloge qu'il donne de ce Prince.

Enfin l'Auteur vient à la Bibliotheque qui devoit être ſon principal ſujet, il parle des ſoins que l'on a pris pour l'enrichir de Livres. Le Cabinet des Curioſitez n'eſt pas oublié, on nomme pluſieurs perſonnes de merite qui ont contribué à l'augmentation de cette Bibliotheque : on louë le Prince, du ſoin qu'il prend de la conſerver & de l'augmenter, nous ſouſcrivons à ces éloges : mais pourquoi ſi cette Bibliotheque eſt ſi parfaite & ſi complete, l'Auteur qui nous en promettoit dans ſon titre une Notice, ne nous en a-t-il rien dit de particulier? Point d'Indice, point de Catalogue, pas même une notion generale de cette Bibliotheque.

II.

Il eſt vrai que ce n'étoit pas ſon principal but, & qu'il ne vouloit nous donner que les leçons & les corrections de Saumaiſe ſur la Chronique Latine de ſaint Jerôme, & ſur la Chronique d'Euſebe, c'eſt ce qui fait le corps de cet Ouvrage depuis la page 40. L'Auteur a fait à ces notes une Préface où il cite beaucoup d'Ecrivains nouveaux, entr'autres M. Dupin : mais à l'egard de ce dernier il ſe trompe quand il dit que M. Dupin a confondu Euſebe de Ceſarée avec Euſebe de Capadoce. En liſant le quatriéme ſiecle de la Bibliotheque Eccleſiaſtique de cet Auteur, on trouvera la diſtinction de ces deux Euſebes, bien marquée.

A l'égard des notes de Saumaiſe ſur la Chronique de ſaint Jerôme, & de celles qui ont été ajoutées ſur le Grec de la Chronique Paſchale, ce ſont pour la plûpart des minuties & des différentes leçons qui ne peuvent entrer dans un Journal.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE PARIS.

ON a imprimé & débité dans cette Ville deux Lettres de trois ou quatre feuillets chacune, avec le titre important de

de *Lettre de M***. à M****. SUR CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS REMARQUABLE DEPUIS LA REGENCE. Quelques reflexions par rapport aux disputes de Religion; quelques éloges du feu Roi, & du Regent; & un assez grand nombre de traits contre les gens d'affaires; faisoient la matiere de la 1re *Lettre*. La seconde renfermoit la liste des nouveaux Conseils, celle de la derniere nomination aux Benefices, un Discours du Recteur de l'Université; & on y faisoit, en passant, mention de la sagesse des Conseils, d'une Déclaration contre les Banqueroutiers, de celle qui se préparoit contre les Financiers, & de la magnificence des Bals. Il paroissoit que ces petites Lettres seroient suivies de plusieurs autres sous le même titre; mais *un* ordre de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans a empêché cette continuation.

Le Sieur Thiboust Libraire-Imprimeur vend chaque semaine une brochûre in 12. qui contient les affiches de Paris, des Provinces & des païs étrangers. La premiere de ces brochûres est du 20. Février de cette année 1716. Ce Recueil comprend les affiches des matieres de pieté, des Ordonnances, de quelques Arrêts de Cour souveraine, des Livres, des ventes publiques, des spectacles, & d'autres affiches.

ches pour les Sciences & les beaux Arts. Par là on pourra lire commodément dans son Cabinet des placards dont on ne sçauroit voir dans les ruës qu'une partie. On prétend même que la posterité trouvera dans ces brochûres des choses dont elle sera bien aise d'être instruite ; qu'elle apprendra par les affiches des Livres quels sujets auront plus exercé les esprits dans un certain temps; quelles Pieces de Theatre ont été plus long-temps du goût du Public.

Le Directeur de la Monnoye des Médailles a rassemblé les 65 Rois de France en une suite métallique, où il espere que l'homme le plus studieux trouvera ce qu'il auroit peine à recueillir de ses seules Lectures. Et comme la verité qu'il a recherchée avec soin, doit faire le plus grand prix de son Ouvrane, il n'a rien épargné pour l'exprimer tant dans les têtes que dans les revers.

Cependant les portraits originaux des Rois de la premiere race, & d'une partie de la seconde, étant très-rares, il n'oseroit assurer que les desseins qu'il a suivis soient d'une ressemblance parfaite : mais au défaut de la certitude, il n'a rien négligé de ce qui pouvoit établir à cet égard une probabilité équivalente. Il a consulté les monnoyes qui nous

nous reftent de ces Princes, les fceaux, les cachets, les bas-reliefs, les tombeaux, les Defcriptions, les Memoires; de forte que fi dans les derniers de nos Rois, c'eft-à-dire depuis faint Louïs, il a eu affez de preuves pour convaincre l'efprit, il a dans les premiers affez de conjectures pour fixer l'imagination. Et comme malgré cette obfcurité il n'a pas été fi difficile de connoître les habits & les ornemens qui étoient en ufage dans ces temps-là, il croit pouvoir garentir la verité de ceux qu'il a employez. Pour ce qui eft des revers on y a marqué le rang de chaque Roi, l'année de fa naiffance, le commencement de fon regne, fes principales actions, & le genre de fa mort, fa race, & fon degré de parenté avec fon fucceffeur. On a marqué par des étoiles, certains doutes fur le temps des évenemens, & fur le degré de parenté de quelques Rois, n'ayant pas été poffible de les décider; les fentimens des Auteurs s'étant trouvé trop partagez.

On auroit dû, ce femble, ne donner que 63 Rois, parce qu'Eudes & Raoul n'étoient pas du fang Royal; mais comme ils ont été couronnez, & que tous les Hiftoriens unanimément les mettent au rang des Rois de France, honneur

qu'ils

qu'ils ont merité par toutes les actions qui ſignalent les plus beaux regnes, on n'a pas cru devoir les exclurre. Ceux qui ſont venus après eux ne leur ont point envié ce titre, & le Tombeau d'Eudes ſe voit encore à ſaint Denis avec cette inſcription, ODO REX. Cependant comme ce glorieux titre ne ſupplée point au droit du ſang, on les a diſtinguez, pour ne point interrompre la ſucceſſion de la ſeconde race. On leur a fait des revers qui différent des autres par le caractere du chiffre, & par la briéveté des Legendes. Voici la ſignification des Lettres & marques qui ſe trouvent ſur ces nouvelles Medailles. P, ſignifie *pere*. F, *frere*. N, *neveu*. C, *couſin*. Lorſque la ligne directe a manqué, & que la collaterale a ſuccedé, l'on a mis du 2. au 3. ou du 4. au 5. ainſi du reſte. L'étoile * ſignifie l'incertitude des Auteurs ſur un même fait. Mort, avec une capitale en Romain, veut dire *Mort naturelle*: & avec une capitale en Italique, mort violente. Les chiffres 1. 2. 3. 4. & les ſuivans juſqu'à 65. ſervent à mettre les Medailles dans leur ordre.

TA-

TABLE DES LIVRES, &c.

Août 1716.

FIN.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Pour le Mois de

SEPTEMBRE.

1716.

Augmenté de divers Articles, tirez des

MEMOIRES DE TREVOUX.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.

MDCCXVI.

AVIS.

ON trouve à Amsterdam chez les Waesberge les Livres suivans :

Joh. Jodoci Beckii Annotationes succinctæ ad G. A. Struvii Jurisprudentiam Romano-Germanicam forensem. 8.

Georg. Tob. Pistorii Thesaurus Parœmiarum Juridicarum centuria secunda & tertia. 8.

Joh. Bened. Schartow Medulla Juris Justinianei sive Brocardica & Regulæ Juridicæ. 8.

——— Medulla Juris feudalis sive succinctæ Regulæ & Theses Theoretico-Practicæ. 8.

Christ. Knaut Methodus plantarum genuina qua Notæ Characteristicæ per tabulas delineantur. 8.

Amad. de Benignis Variorum intra Italiam monumentorum Inscriptiones. 8.

Catalogus omnium Librorum magni operis Lulliani proxime publico communicandi. 8.

Christ. Cellarii Breviarium Antiquitatum Romanarum. 8.

Hieron. Freyeri fasciculus Poëmatum Græcorum ex antiquis ac recentioribus Poëtis collectus. 8.

Geor. Alb. Hagendorn Ethica tripartita sive Doctrina Moralis. 8.

Jo. Jac. Lehmanni Commentatio de mutatione studiorum juxta normam Juris naturæ & prudentiæ. 4.

P. Ovidii Nasonis Opera Petrus Burmannus ad fidem veterum Exemplarium castigavit. 12. 3. *voll.*

Godof. Wageneri Allocutiones & Disputationes varii argumenti. 8.

Jo. Christ. Wolffii Pseudo Origenis Philosophumena novis Notis illustrata. 8.

JOURNAL DES SÇAVANS,

5

Pour le Mois de Septembre MDCCXVI.

Memoire concernant l'Arbre & le fruit du Caffé, dressé sur les Observations de ceux qui ont fait le dernier Voyage de l'Arabie Heureuse. Traité historique de l'origine & du progrès du Caffé, tant dans l'Asie que dans l'Europe ; de son Introduction en France, & de l'établissement de son usage à Paris. A Paris, chez André Cailleau. Et à Amsterdam, chez Steenhouwer & Uytwerf.

LE Memoire & le Traité historique dont il s'agit, sont à la fin du *Voyage de l'Arabie Heureuse* dont nous avons donné l'Extrait dans le dernier Journal. La description du Caffé, la maniere dont on cueille ce fruit, & celle dont on le prepare dans le païs, pour en faire une boisson, sont la principale matiere de ce Memoire. Les Arabes prennent ordinai-

nairement le Caffé presque aussi-tôt qu'il est cuit sans le faire reposer, toûjours sans y mettre du sucre, & dans de fort petites tasses. „ Il y en a parmi eux qui
„ font enveloper la caffetiere d'un linge
„ mouillé, en la retirant du feu, ce qui
„ fait d'abord précipiter le marc du Caffé,
„ & rend la boisson plus claire, il se fait
„ aussi par ce moyen une petite crême
„ au-dessus, & lorsqu'on le verse dans
„ les tasses, il fume beaucoup davanta-
„ ge, & forme une espece de vapeur
„ grasse, qu'ils se font un plaisir de re-
„ cevoir à cause des bonnes qualitez qu'ils
„ y croyent.

„ Les gens de distinction ont une au-
„ tre maniere qui leur est particuliere,
„ ils ne se servent point de la feve du
„ Caffé, mais seulement des écorces ou
„ coques de ce fruit, en la maniere sui-
„ vante. On prend l'écorce du Caffé
„ parfaitement mûr, on la brise & on
„ la met dans une petite poële ou terri-
„ ne sur un feu de charbon, en tournant
„ en sorte qu'elle ne se brûle pas comme
„ le Caffé, mais qu'elle prenne seule-
„ ment un peu de couleur. En même
„ temps, on fait bouillir de l'eau dans
„ une caffetiere, & quand l'écorce est
„ prête, on la jette dedans avec un quart
„ au moins, de la pellicule, & on laisse
„ bouillir le tout comme le Caffé ordi-
„ naire.

„ naire. La couleur de cette boiſſon eſt „ ſemblable à celle de la meilleure biere „ d'Angleterre. On tient ces écorces „ dans des lieux fort ſecs & bien enfer- „ mez, parce que l'humidité leur donne „ un mauvais goût. Les François qui „ à la Cour du Roi d'Yemen n'ont point „ pris d'autre Caffé, diſent que c'eſt quel- „ que choſe de bon & de délicat : ils „ ajoutent qu'il n'eſt pas néceſſaire d'y „ mettre du ſucre, parce qu'il n'y a au- „ cune amertume à corriger, & qu'au „ contraire on y ſent une douceur agrea- „ ble, cette boiſſon s'appelle *le Caffé à* „ *la Sultane*, & on en fait un grand cas „ dans tout le païs."

L'Auteur remarque qu'on ne peut gueres la preparer avec ſuccès que ſur les lieux, parce que pour peu que ces écorces de Caffé, qui déja n'ont pas beaucoup de ſubſtance quand elles ſont trop ſeches, ſoient tranſportées ou gardées, elles perdent beaucoup de leur qualité, qui conſiſte principalement dans la fraîcheur. Le Memoire finit par une Obſervation que nous ne croyons pas devoir paſſer ſous ſilence, c'eſt que c'eſt une erreur de s'imaginer comme on fait en Europe, Que les Arabes jaloux d'un bien qui ne vient que parmi eux, ne laiſſent ſortir de leur païs aucune feve de Caffé qu'ils n'ayent fait paſſer par le feu, ou

par l'eau bouillante, pour en detruire le germe, & empêcher par là que ce fruit ne naisse ailleurs. L'Auteur fait voir par des faits incontestables, la fausseté de ce sentiment. Le Traité historique renferme plusieurs particularitez curieuses tant pour ce qui concerne l'origine & le progrès du Caffé dans l'Asie & dans l'Europe, que pour ce qui regarde son introduction en France, & l'établissement de son usage à Paris. On y voit entre autres choses, comment le Caffé après s'être établi à la Mecque, y fut condamné par le Gouverneur, à la solicitation des devots qui le firent passer pour une boisson contraire à la Loi, & comme enfin il fut retabli par ordre du Sultan d'Egypte. La défense qui en fut faite d'abord alla si loin, qu'un particulier ayant été surpris chez lui comme il en buvoit, fut rigoureusement puni, & ensuite promené sur un âne, dans les places publiques. Cette rigueur ne fut pas de longue durée, car le Sultan d'Egypte, loin d'approuver le zele indiscret de son Gouverneur de la Mecque, lui ordonna bien-tôt de revoquer sa défense, & d'employer seulement son autorité pour empêcher les desordres, s'il y en avoit dans les Maisons de Caffé, ajoutant que parce qu'on peut abuser des meilleures choses, même de l'eau de la fontaine de *Zemzem*, si respectable à tous

les

les Musulmans, ce n'étoit pas une raison plausible pour les défendre absolument. La fontaine de *Zemzem*, au reste, selon les Musulmans, est celle que Dieu fit paroître en faveur d'Agar & de son fils Ismaël dans le Desert, elle est dans l'enceinte du Temple de la Mecque, les Mahometans en boivent par dévotion, & lui attribuent de grandes vertus. Il fallut que le Gouverneur obéït malgré lui, & ce ne fut pas la seule satisfaction que le Sultan donna au peuple de la Mecque : car ayant découvert que ce Gouverneur qui affectoit une morale si severe en apparence, étoit un concussionaire & un voleur public, il lui donna un successeur, qui après avoir reçû des ordres pour lui faire rendre compte de sa conduite, le fit enfin mourir.

Le sort qu'eut le Caffé à Constantinople, n'est pas moins singulier. Dans le temps que l'usage de cette boisson y paroissoit le mieux établi, les Imams, les Officiers des Mosquées, les Derviches, les Devots de profession, & enfin les Prédicateurs se déchaînerent contre le Caffé, soutenant qu'il étoit défendu par la Loi. Après beaucoup de bruit, & de déclamations inutiles, tous les Devots se réünirent pour obtenir une condamnation authentique de cette boisson. Pour cela ils s'aviserent de soutenir que le Caffé

rôti étoit une espece de charbon, & que tout ce qui avoit rapport au charbon étoit défendu par la Loi. Ils vinrent à bout de faire fermer les boutiques de Caffé, & il fut ordonné aux Officiers de Police, d'empêcher que l'on ne prît du Caffé de quelque maniere que ce fut. Cependant quelque rigueur qu'ils exerçassent pour l'exécution de cette défense, ils ne purent jamais empêcher totalement, l'usage particulier du Caffé. On eut beau même la renouveler sous le regne d'Amurath III. La licence à l'égard d'une boisson si agreable, qu'on ne pouvoit d'ailleurs venir à bout de faire regarder comme contraire à la Religion, ne fit que s'augmenter de plus en plus, & chacun continua de prendre du Caffé chez soi.

Les Officiers de Police n'y voyant plus de remede, permirent pour de l'argent que l'on en vendît, pourvû que ce ne fut pas en public, de sorte qu'on en alloit prendre en des lieux particuliers, la porte fermée, ou chez de certains Marchands, dans l'arriere-boutique. Il n'en fallut pas davantage pour rétablir peu-à-peu les Caffez publics, jusques là même que les Devots & les Predicateurs, qui avoient si fort crié contre cet usage, commencerent eux-mêmes à prendre du Caffé.

On recherche ici en quel temps le Caffé

sé a passé en Europe, on y observe qu'en 1657, il fut apporté à Marseille, & que l'usage ne s'en introduisit alors que parmi un petit nombre de personnes; mais que dans la suite, & environ l'an 1660. plusieurs Marchands de Marseille, qui avoient fait un long sejour dans le Levant, ne pouvant se passer de Caffé, en apporterent à leur retour, & en rendirent l'usage plus commun. Qu'enfin vers l'année 1671. quelques particuliers s'étant avisez d'ouvrir à Marseille, pour la premiere fois, des boutiques de Caffé, presque tout le monde se mit à en prendre, ce qui donna occasion aux Medecins du païs, de déclamer fortement contre cette boisson. On rapporte ici tout ce qu'ils firent pour la décrier. ils n'oublierent rien, pour en venir à bout, mais leurs déclamations, qui n'étoient fondées pour la plus grande partie, que sur de faux raisonnemens, & sur des erreurs de fait, n'eurent pas plus de force contre le Caffé, qu'en avoient eu autrefois les déclamations des Prédicateurs des Musulmans.

Avant l'année 1669. on n'avoit point vû de Caffé à Paris, mais cette année-*là*, *distinguée* dans l'Histoire par l'Ambassade solennelle de Soliman Aga, qui fut envoyé au Roi, par le Sultan Mehemet IV. doit passer pour la veritable époque, de la premiere introduction du

Caffé à Paris : car cet Ambassadeur & les gens de sa suite y en apporterent une grande quantité. On termine ce Traité historique par un endroit tiré du *Traité des Alimens du Carême*, composé par M. Andri Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, où ce Medecin enseigne une nouvelle maniere de se servir du Caffé. Comme cet endroit a paru digne à notre Auteur d'être rapporté tout entier, & qu'il peut en effet être utile à plusieurs personnes, nous avons cru que les Lecteurs ne seroient pas fâchez de le trouver ici. Nous le rapporterons donc pour finir cet Extrait.

Nouvelle maniere de se servir du Caffé, inventée par M. ANDRI *Medecin de la Faculté de Paris.*

„ Jusqu'ici on n'a reconnu qu'un moyen
„ pour se servir du Caffé, qui est de le
„ brûler. Il y en a un autre néanmoins,
„ auquel il est étonnant qu'on n'ait point
„ encore pensé, c'est de tirer la teinture
„ du Caffé, comme on tire celle du Thé,
„ & d'en faire par cette methode toute
„ simple, une boisson d'autant plus sa-
„ lutaire qu'on n'y peut rien soupçonner
„ d'aduste ; & que de plus elle doit con-
„ tenir un extrait naturel de ce qu'il y
„ a dans le Caffé de moins fixe & de plus

„ éthe-

„ étheré , c'est-à-dire la partie la plus
„ mercurielle, la plus legere, & en mê-
„ me temps la plus douce de ce mixte,
„ au lieu qu'en le brûlant on est cause
„ qu'il se dissipe beaucoup de ce principe
„ mercuriel, de cet esprit doux & subtil.
„ Toûjours est-il certain que par la pré-
„ paration ordinaire le Caffé perd consi-
„ derablement de son poids : & si on
„ veut l'éprouver, on verra que le déchet
„ est de cent vingt grains sur une once,
„ c'est-à-dire de près de deux gros : di-
„ minution trop grande pour que la dissi-
„ pation des esprits volatils, qui sont les
„ premiers à s'évaporer, n'y ait beau-
„ coup de part : quoi qu'il en soit, voi-
„ ci comment se doit preparer cette bois-
„ son. Il faut prendre un gros de Caffé
„ en feve, bien mondé de son écorce ; le
„ faire bouillir l'espace d'un demi quart
„ d'heure au plus, dans un demi-septier
„ d'eau, ensuite retirer du feu la liqueur
„ qui sera d'une belle couleur citrine, &
„ après l'avoir laissé reposer quelque
„ temps, bien bouchée, la boire chaude
„ avec du sucre : cette boisson exhale
„ une odeur douce qui se dissipe aisé-
„ ment, & elle a un goût agreable : elle
„ fortifie l'estomac, elle corrige les cru-
„ ditez & debarasse sensiblement la tête.
„ Mais une qualité particuliere qu'on y
„ trouve, c'est qu'elle adoucit l'âcreté

„ des urines, & ſoulage la toux la plus
„ opiniâtre; nous en avons fait l'expe-
„ rience ſur pluſieurs malades. Le mê-
„ me Caffé qu'on a employé la premie-
„ re fois, retient encore aſſez de ſa ver-
„ tu pour pouvoir ſervir une ſeconde,
„ & même une troiſiéme; ce qui vient
„ de ce que ce fruit qui ne ramolit preſ-
„ que point en bouillant, eſt d'une tiſſu-
„ re extrêmement compacte, qui em-
„ pêche que ce qu'il contient de plus ſub-
„ til ne s'évapore tout d'un coup. Si on
„ laiſſe bouillir long-temps ce Caffé, la
„ couleur ſe charge, & la liqueur de-
„ vient verte comme du jus d'herbe, elle
„ eſt moins bonne alors parcequ'elle eſt
„ trop remplie de parties terreſtres; elle
„ laiſſe même au fond du vaiſſeau un peu
„ de limon verd, ce qui marque aſſez la
„ groſſiereté de ces mêmes parties. Il
„ faut donc prendre garde de la faire
„ trop bouillir. Avec cette précaution
„ on peut s'aſſurer d'avoir une boiſſon
„ merveilleuſe pour produire les effets
„ ſalutaires que nous venons de marquer:
„ il y a même lieu de croire que ſi l'u-
„ ſage s'en introduit, ce ne ſeront pas là
„ les ſeuls avantages qu'on en pourra
„ retirer."

Telle eſt la maniere de prendre le Caf-
fé, inventée par M. Andri, & rappor-
tée dans le Livre de notre Auteur: ſur
quoi

quoi nous remarquerons qu'ayant fait usage de cette boisson nous avons découvert qu'outre les qualitez, qu'on vient de rapporter elle a celle de soutenir les forces contre l'inanition; ensorte qu'étant prise à jeun on peut se passer plus long temps de nourriture, sans en être incommodé: c'est de quoi se convaincront aisément, ceux qui en voudront faire l'experience.

Histoire de l'Eglise, par M. l'Abbé de CHOISI. *Tome huitiéme, depuis* 1403. *jusqu'à* 1528. A Paris, chez Antoine Dezalier, ruë S. Jacques, à la Couronne d'or. 1716. in 4. pagg. 433.

LES quatre-vingt cinq années que renferme ce huitiéme volume ont fourni à M. l'Abbé de Choisi une si grande quantité de choses memorables, qu'on peut assûrer qu'il plaira du moins autant à ses Lecteurs par ce dernier travail, qu'il leur a plû par tous les autres. Il remarque avec raison que plus on approche des derniers tems, plus il est dangereux de faire des bevûes; ce qui l'a engagé à un renouvellement d'application. Il espere qu'en donnant encore deux volumes, il pourra achever un Ouvrage qui l'occupe depuis quinze ans. „ Plusieurs de mes „ amis, dit-il, peut-être plus sages que

„ moi, veulent bien me permettre de „ faire encore le seiziéme siecle. (Il n'y „ est question que des Lutheriens & des „ Calvinistes ;) mais ils ne veulent pas „ que j'aille plus loin. Je ne sçaurois dire „ encore ce que je ferai, je sçai seule- „ ment qu'un bon Historien doit tout „ dire, poser les questions controversées, „ les appuyer par les plus fortes raisons „ de part & d'autre, rapporter les déci- „ sions intervenuës, & en demeurer là. „ Voilà l'idée que je me suis faite en „ commençant, il y a plus de trente ans, „ l'histoire de Philippe de Valois : idée „ que je crois avoir suivie dans les petits „ Ouvrages qui me sont échappez. Je „ me flatte qu'à mon âge, je ne chan- „ gerai point de maniere, & ne dégui- „ serai jamais la verité." Avec de tels principes, & une telle resolution, M. l'Abbé de Choisi fera plaisir au Public de pousser son Histoire de l'Eglise jusqu'à la fin du dix-septiéme siecle & en deçà. En témoignant sa reconnoissance aux Auteurs vivans qui l'ont aidé dans son travail, il dit que le R. P. Alexandre, & M. Dupin sont des sources inépuisables dans les matieres Ecclesiastiques; & que le R. P. Daniel lui a fourni une infinité de traits particuliers de l'Histoire de France, qu'il a enchassés comme des pierres précieuses. Ce Tome contient le 26, le

27, & le vingt-huitiéme Livre de l'Histoire de l'Eglise. Nous en allons extraire quelques évenemens à notre ordinaire.

Le rétablissement de la France par la valeur de Jeanne d'Arcq, surnommée la Pucelle d'Orleans, est sans doute un des plus merveilleux évenemens du vingt-sixiéme Livre. Après avoir battu les Anglois, fait lever le siege d'Orleans, soumis tout ce qu'il y avoit de places entre cette ville & Rheims: „ la Pucelle assista en „ habit de guerre à la ceremonie du sa-„ cre de Charles VII. son étendart élevé „ auprès de la personne du Roi ; & à la „ fin de la Messe : *Enfin*, lui dit-elle, „ *gentil Roi, or est executé le plaisir de* „ *Dieu, qui vouloit que vous vinssiez à* „ *Rheims recevoir votre digne sacre, en* „ *montrant que vous êtes vrai Roi, &* „ *celui auquel le Royaume doit appartenir.* „ Le Roi pour lui témoigner sa recon-„ noissance, l'annoblit avec toute sa fa-„ mille, lui fit changer le nom d'Arcq „ en celui du Lis, & lui donna pour ar-„ mes d'azur à l'épée d'argent, posée „ en pal la pointe en haut, la poignée „ & la garde d'or, surmontée d'une Cou-„ ronne, & accôtée de deux fleurs-de-lis „ même. Le village de Donremi, lieu „ de sa naissance, fut déchargé de toutes „ impositions, privilege qui lui a été con-„ firmé par Louïs XIII. La Pucelle, pour-„ suit

„; suit l'Auteur, vouloit se retirer dans
„ son village après avoir fait lever le sie-
„ ge d'Orleans, & fait sacrer le Roi à
„ Rheims, les deux points de sa mission
„ étoient accomplis, le Ciel ne lui en
„ demandoit pas davantage. Cette pen-
„ sée étoit bonne : mais elle n'eut pas
„ la force de la suivre ; les applaudisse-
„ mens des gens de guerre l'engagerent
„ à continuer un mêtier qui ne lui étoit
„ pas naturel ; elle s'imagina que la Fran-
„ ce avoit encore besoin de son bras. Elle
„ montra toûjours beaucoup de valeur
„ & de conduite, mais la plûpart des
„ entreprises qu'elle fit ensuite furent
„ malheureuses : elle mena le Roi au
„ siege de Paris qui ne réüssit pas, &
„ s'étant enfermée dans Compiegne que
„ les Anglois assiegeoient, elle fut prise
„ à une sortie, & conduite à Rouën, où
„ on lui fit son procès. Pierre Cauchon
„ presida à son jugement en qualité d'Au-
„ mônier du Roi d'Angleterre. Il lui
„ demanda en l'interrogeant, si elle é-
„ toit en la grace de Dieu. *Helas!* lui ré-
„ pondit-elle, *qui le peut sçavoir ; si j'y*
„ *suis, Monseigneur, Dieu m'y tienne : si*
„ *je n'y suis pas, Dieu m'y mette.* Un bon
„ Religieux étant venu pour l'exorciser,
„ & faisant beaucoup de signes de Croix :
„ *ne craignez rien, mon Pere,* lui dit elle,
„ *approchez, je ne m'envolerai pas.* Enfin
„ après

„ après beaucoup de procedures & de faux
„ témoins ouïs, on la déclara heretique,
„ & l'on la livra aux Juges Seculiers de
„ Rouën, qui la condamnerent à être
„ brûlée toute vive. Le jeune Roi Hen-
„ ri VI. étoit alors à Rouën. Le Duc
„ de Bedford l'avoit fait venir d'Angle-
„ terre pour ranimer son parti, décou-
„ ragé par les conquêtes de Charles VII.
„ & dans l'esperance que les Anglois lui
„ donneroient de plus grands secours.
„ On lui fit ratifier la condamnation de
„ la Pucelle : il étoit important aux An-
„ glois de mettre dans l'esprit du peuple,
„ qu'elle étoit sorciere, & que Dieu ne
„ l'avoit pas envoyée. Ce fut dans ces
„ derniers momens qu'elle parut au-des-
„ sus de sa renommée : elle joignit la
„ douceur & la patience des Chrétiens
„ à la magnanimité des Heros : elle re-
„ garda la mort comme la fin de ses pei-
„ nes, & le commencement de son bon-
„ heur, & mourut tranquille à l'âge de
„ vingt & un an, en exhortant les Fran-
„ çois à rentrer dans leur devoir, & en
„ menaçant les Anglois de la colere de
„ Dieu. Le Pape Calixte III. vingt-
„ quatre ans après, nomma Jean Juve-
„ nal des Ursins Archevêque de Rheims,
„ & Guillaume Chartier Evêque de Cou-
„ tances, Commissaires Apostoliques
„ pour revoir son procès. Ils se trans-
„ por-

„ porterent à Rouën ; on reconnut sa
„ soumission à l'Eglise, & l'innocence de
„ sa vie. Le Duc d'Alençon & le Comte
„ de Dunois déposerent que ses actions
„ passoient les forces humaines, & qu'il
„ y avoit du divin. Le Sire de la Tri-
„ mouille rapporte les conversations par-
„ ticulieres qu'elle avoit euës avec le Roi,
„ où elle lui avoit dit des choses que per-
„ sonne ne sçavoit que lui, & lui avoit
„ fait des prédictions que l'évenement a-
„ voit verifiées : enfin par un jugement
„ solemnel, les Commissaires déclarerent
„ qu'elle étoit morte martyre pour la dé-
„ fense de sa Religion, de son Roi, & de
„ son païs."

M. l'Abbé de Choisi décrit dans le même Livre le siege & la prise de Constantinople par les Turcs. Voici la description du dernier assaut. „ Mahomet disposa son
„ infanterie vis-à-vis des breches; & pour
„ la soutenir, il fit ranger en bataille cent
„ mille Spahis, prêts à mettre pied à ter-
„ re, si cela étoit necessaire. Il ordonna
„ à Zagan Bacha de la mer, de faire a-
„ vancer vers la ville les vaisseaux & les
„ galeres qui étoient dans le port, & sur
„ lesquels on avoit élevé des plates-for-
„ mes avec du canon, afin que l'attaque
„ se fit en même tems de toutes parts.
„ Après avoir donné de si bons ordres,
„ fait sa priere à Dieu, & s'être recom-
„ man-

„ mandé à son Prophete; il marcha vers „ la porte Karsie, où la breche étoit la „ plus grande, à la tête de dix mille Ja- „ nissaires, qu'il encouragea par ses pa- „ roles, par ses juremens, & par son ex- „ emple, renouvellant à haute voix la „ promesse qu'il avoit déja faite à ses „ Soldats de leur laisser piller la Ville. „ Ils courent aussi-tôt à la breche avec de „ grands cris, & se font tuer à l'envi l'un „ de l'autre. On attaquoit avec fureur, „ on se défendoit avec courage; l'Em- „ pereur (Constantin Paleologue) qui „ avoit communié le matin, y étoit en „ personne avec Justinien (noble Genois, „ son Lieutenant General) qui ne le quit- „ toit point. Les Turcs combattirent „ tout le jour à la faveur de la fumée du „ Canon, & la nuit à la lueur du feu: „ le combat étoit encore douteux, & il „ paroissoit même que les Janissaires „ commençoient à se rebuter: l'Empe- „ reur qui s'en apperçut monta à Cheval, „ & courut entre les deux enceintes de „ murailles, criant: *courage, Soldats, Dieu* „ *combat pour nous.* La joye des vain- „ queurs paroissoit déja dans les yeux des „ Grecs, lorsque Justinien fut blessé à la „ cuisse d'un coup de fleche, & à la main „ d'un coup d'arquebuze. Ces blessures „ étoient legeres; mais à la vûë de son „ sang, ce Heros, qui ne le fut pas ce

„ jour-

„ jour-là, perdit tout ſon courage, & „ quitta ſon poſte pour ſe ſauver dans la „ ville. En vain l'Empereur le conjura „ de demeurer au moins quelques mo- „ mens, & s'offrit à le panſer lui-même: „ la peur lui avoit tourné la tête, il s'en- „ fuit, traverſa la ville à pied, & ſe jetta „ dans une barque qui le paſſa à Galata. „ Les troupes qu'il commandoit ſe voyant „ abandonnées d'un tel General, cru- „ rent que tout étoit perdu, & ſe ſau- „ verent en foule à la Ville. L'Empe- „ reur accompagné de quelques Princes „ Paleologues & Comnenes, ſe fit tuer „ avec eux ſur la breche. Les Turcs for- „ cerent par tout, même du côté du „ port, ils arborerent le Croiſſant ſur les „ murailles, & ſuivant la promeſſe de „ Mahomet, pillerent la Ville trois jours „ durant..... Elle fut priſe le 29 de Mai „ après quarante-deux jours de ſiege. Il „ ne faut pas s'étonner, obſerve l'Au- „ teur, qu'un Prince auſſi brave & auſſi „ habile que Mahomet réüſſit dans tou- „ tes ſes entrepriſes. Toûjours maître de „ lui-même, ſes paſſions lui étoient auſſi „ ſoumiſes que ſes Janiſſaires. Après le „ ſac de Conſtantinople, un Bacha lui „ amena une jeune Princeſſe nommée I- „ rene, dont la beauté avoit ébloui les „ yeux & moderé la fureur des Soldats „ les plus barbares. Il l'admira comme

„ les

„ les autres, & s'abandonna à ses charmes trois jours durant sans donner ordre à rien. Les Janissaires commencerent à murmurer : un Visir osa lui en faire des reproches. Le lendemain il fit venir devant les Officiers de sa garde la Princesse fort parée, leur laissa quelque tems admirer sa beauté, la prit par les cheveux, tira son sabre & lui coupa la tête : *c'est ainsi*, leur dit-il, *que Mahomet en use avec l'amour.* Trois jours après, sur un leger prétexte, il coupa la tête au donneur d'avis."

Les deux autres Livres abondent en faits aussi dignes de curiosité que ceux qu'on vient de rapporter. Les articles de Jean Pic de la Mirandole, & d'Ange Politien, terminent le vingt-septiéme Livre. Les guerres d'Italie sous Charles VIII. & Louïs XII. font la principale matiere du vingt-huitiéme.

Les Oeuvres de VIRGILE, *Traduction nouvelle, avec des Notes critiques & historiques, par le P.* F. CATROU, *de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Jean Barbou, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Benoît, aux Cicognes. 1716. in 12. 6 vol. les Bucoliques, Tome premier pagg. 298. les Georgiques, Tome 2. pagg. 495. l'Eneïde, Tome 3. pagg. 496. Tom. 4. pagg. 499.

Tom.

Tom. 5. pagg. 412. Tom. 6. pagg. 456. Sous presse à Amsterdam aux depens de la Compagnie des Libraires.

DANS le Journal du Mois passé p. 197. nous avons parlé de ce que le P. Catrou a fait sur les Georgiques de Virgile, nous avons présentement à rendre compte de son travail sur l'Eneïde. Sa Préface est une comparaison d'Homere avec Virgile. Notre Auteur laisse le Poëte Grec en possession d'être le pere de la Fable & des inventions Poëtiques, le guide de tous ceux qui se sont élevés jusqu'au genre Heroïque. Il convient de la fecondité de ses productions, de la noblesse de ses idées, de la pompe de ses descriptions, des saillies vives de son esprit, de cette rapidité de Discours qu'on ne peut suffisamment faire sentir dans les Traductions; il avouë que le Poëte Grec a été plus favorisé de la Nature que le Latin, dont les Ouvrages tiennent plus de l'art & de la reflexion; que le premier a été transporté par son enthousiasme, que l'autre compte ses pas & mesure ses démarches. Cependant il soutient qu'Homere avec un génie beaucoup superieur à Virgile, faute d'attention ou de modele, n'a donné que des Poëmes inferieurs à l'Eneïde. Notre Auteur, pour justifier cette proposition, fait le parallele de l'Iliade & de l'Eneïde. Se-

Selon lui, l'un & l'autre de ces deux Poëtes a choisi des sujets très-avantageux & très-interessans, mais il ne les trouve pas égaux dans la maniere de l'executer. Homere & Virgile ont représenté les Dieux pleins de passions, & ils étoient obligez de le faire pour suivre la Theologie reçûë dans leur patrie, mais le premier semble quelquefois les avoir confondu avec la lie du peuple; nulle décence dans leur expression, nul égard au temps & au lieu où ils font éclater leur courroux, nulles mesures, nuls ménagemens. Le second a temperé par la politesse les passions des Divinitez dont il a orné son Poëme. „ Quoi que les passions soient „ les mêmes dans les personnes du grand „ monde & dans le simple peuple, elles „ s'expriment différemment dans les unes „ & dans les autres. Il étoit de la bien- „ seance de marquer les passions des Dieux „ au moins par les mêmes caracteres que „ ceux qui les distinguent dans les per- „ sonnes polies."

Agamemnon qui, selon le P. Catrou, est le Heros de l'Iliade, n'a pour caractere que la conduite & la prudence, encore cette prudence souffre-t-elle une grande Eclipse dès le commencement du Poëme, où l'on voit Agamemnon irriter le plus brave de ses guerriers en lui enlevant une esclave cherie. L'heroïsme d'A-

d'Achille se réduit à la valeur, encore cette valeur n'est-elle qu'une impetuosité naturelle, qu'amour de la vengeance & du carnage. Enée dans Virgile paroît avec la conduite d'Agamemnon, la valeur d'Achille, la prudence & la sagesse d'Ulysse & de Nestor. C'est l'assemblage de toutes ces vertus qui fait le veritable Heros.

La Fable qui comprend les fictions, qui les arrange, qui suspend l'action du Poëme, paroît au Pere Catrou beaucoup mieux employée par Virgile que par Homere, même quand Virgile emprunte d'Homere. C'est ce qu'il entreprend de justifier par la comparaison de Calypso & de Didon, des jeux celebres sur le tombeau d'Anchise, & de ceux qui se font sur celui de Patrocle, du bouclier d'Achille, & de celui d'Enée.

Homere étoit né plus Orateur que Virgile, dit notre Auteur, mais les Harangues de Virgile paroissent plus judicieuses & plus mesurées sur les regles que celles que fait faire le Poëte Grec à ses Heros. Virgile a eu dans Ciceron un modele d'éloquence, Homere n'a point eû le même avantage.

Pour la versification & l'harmonie, le Pere Catrou donne la préference au Poëte Grec : mais il ajoute qu'on est suffisamment dédommagé par les solides beau-

tez

tez de l'Eneïde, de cette *inferiorité assez peu sensible* de stile, que les Sçavans remarquent dans la versification Latine.

Qu'importe, ajoute-t-il, que Virgile se soit formé sur Homere, qu'il ait puisé dans ses Poëmes, s'il en a réüni les beautez, *s'il les a ameliorées.* „ On ne se dé-„ goûte point d'aller à Rome faire des é-„ tudes de Sculpture, parce que les ex-„ cellentes statuës qui y restent y ont été „ transportées de la Grece." Peut-être Virgile a-t-il moins emprunté d'Homere, qu'Homere lui-même n'avoit emprunté des traditions des Grecs, dont il parcouroit les Villes & les Bourgades, mandiant leurs traditions & leurs suffrages. „ Il est incertain si le mot de rap-„ sodie qu'on lit à la tête de ses Livres, „ ne veut pas dire qu'il ne fit que met-„ tre en ordre des bruits en partie fabu-„ leux, déja semez par toute la Grece."

Une partie des Dissertations que le P. Catrou a mis à la fin de chaque Livre de l'Eneïde est employée à fortifier ce qu'il a dit dans sa Préface pour élever Virgile au-dessus d'Homere, dans l'autre partie de ces Dissertations il applique les regles qu'Aristote nous a donné du Poëme Epique à la pratique de Virgile. On pourra juger par le précis de ces Dissertations, de la maniere dont l'Auteur execute ce qu'il promet dans sa Préface.

Les quatre vers qu'on lit ordinairement à la tête de l'Eneïde *ille ego &c.* sont de Virgile, selon le P. Catrou, & ils ont été retranchez par Varius & Tucca dans la revision qu'ils firent de l'Eneïde, ils ont montré leur bon goût par ce retranchement. Dès le tems de Martial on voit que ce Poëme commençoit *arma virumque cano.*

Notre Auteur soutient que le but particulier que Virgile s'est proposé a été de représenter l'établissement d'une colonie Troyenne en Italie, & d'apprendre aux Princes à fonder de pareilles colonies, malgré les traverses qu'on rencontre dans une si penible entreprise. Cet établissement est l'action du Poëme, comme on le voit par les premiers vers, où Virgile donne une idée plus distincte de son dessein particulier, qu'Homere ne l'a fait pour l'Iliade & l'Odyssée.

On reproche à Virgile d'avoir fait souvent frissonner Enée dans le peril, & de lui avoir fait verser des larmes. Un Heros, répond le P. Catrou, peut ressentir les premiers mouvemens de la crainte, pourvû que ces mouvemens ne l'empêchent pas de demeurer ferme dans le danger, & d'être brave dans l'action, un Heros peut aussi être tendre & verser des larmes, pourvû qu'il n'en verse qu'à propos, tel est le caractere d'Enée dans Virgile,

gile, caractere choisi avec d'autant plus d'adresse que c'étoit celui d'Auguste, suivant le portrait que les Historiens nous font de ce Prince.

Des Critiques voudroient que Virgile, pour mettre plus d'ordre, eût commencé son Poëme par le second Livre, afin de conduire son Heros de Troye en Italie, mais c'est vouloir réduire un Poëme au goût des Annales. Virgile en représentant d'abord son Heros touchant presque l'Italie, *reveille la suspension*, qui fait l'ame de la Poësie, donne de la compassion pour Enée, fait souhaiter de le voir sortir de Carthage, & trouve le moyen d'apprendre à ses Lecteurs ce qui s'est passé pendant plusieurs années, sans donner plus d'étenduë à son Poëme que le tems d'une année solaire.

Comme la surprise de Troye par les Grecs enfermez dans un grand cheval de bois, paroît peu vrai-semblable, le P. Catrou soutient qu'il faut distinguer dans un Poëme la vrai-semblance historique, de la vrai-semblance poëtique. La premiere doit se rencontrer dans l'action, comme elle se rencontre dans l'établissement d'Enée en Italie : la seconde suffit dans le nœud, c'est-à-dire dans les incidens qui suspendent l'execution de l'action. Or la vrai-semblance Poëtique ne se rencontroit pas moins dans la surprise de Troye

par le cheval de bois, que dans l'hiſtoire de Jupiter & de Junon ; preſque tous les Poëtes Grecs & Latins ont parlé de ce cheval. On en faiſoit une fête à Rome aux Ides de Decembre.

Le Pere Catrou dit que le Palladium dont il eſt parlé dans le ſecond Livre de l'Eneïde, & qui devint la ſtatuë tutelaire de Rome étoit composé des os de Pelops; il cite pour établir cette opinion Arnobe & ſaint Clement d'Alexandrie, qui le ſoutiennent. Il ajoute que, ſuivant Calliſtrate ancien Hiſtorien, Pallas Roi d'Arcadie, donna cette ſtatuë à Chriſé ſa fille mariée à Dardanus, qui l'appella le preſent de Pallas, & qui le plaça dans la Ville de Troye dont il eſt le fondateur. Notre Auteur conjecture que cette ſtatuë a fait imaginer une Déeſſe Pallas, & qu'on l'a repréſentée comme une Déeſſe fiere & belliqueuſe, parce que le Palladium étoit la figure d'un jeune homme armé. Ulyſſe & Diomede, comme le rapporte Denis d'Halicarnaſſe n'enleverent que la copie du Palladium, Enée ſauva l'original & le porta en Italie.

Les 22 vers du ſecond Livre de l'Eneïde, où l'on voit Enée qui veut tuer Helene, ſont de Virgile, à ce que prétend le P. Catrou, & ils ſont dignes de lui pour le ſtyle, mais Varius & Tucca les avoient retranchez, parce qu'il étoit peu judicieux de

de mettre dans le cœur d'un Heros un dessein aussi lâche que celui de tuer une femme. C'est un endroit répréhensible que Virgile auroit peut-être corrigé s'il eût revû son Eneïde.

Notre Auteur ne veut pas qu'on reproche à Virgile d'avoir représenté Enée comme peu attentif à ce qui regardoit Creüze sa femme; il lui avoit ordonné de le suivre de loin, afin que n'étant point tous réünis on ne les remarqua pas si facilement, l'évenement ne répondit point à ses soins, mais est on responsable des évenemens? Les perils ausquels Enée s'exposa depuis pour la recouvrer, justifient sa tendresse pour Creüze.

Les Sçavans ont toûjours regardé le troisiéme Livre de l'Eneïde comme un Ouvrage rempli d'une profonde érudition, comme une source de l'ancienne Geographie & des traditions les plus reculées. Le Pere Catrou fait remarquer sur ce sujet dans ses notes marginales, la conformité des meilleurs Historiens sur ces articles avec Virgile.

Pour répondre aux Critiques qui demandent s'il est vrai-semblable qu'Enée ait prononcé sans interruption un Discours aussi long que celui qui compose le second & le troisiéme Livre de l'Eneïde, M. de Segrais observe que ce Discours ne comprend que quinze cens vers qu'on peut

prononcer en deux heures, notre Auteur ajoute que le Poëte n'étoit point obligé de rapporter toutes les interrogations & les interruptions qui ont donné du répos à Enée, il s'est contenté de marquer en general qu'Enée fut souvent interrompu par Didon.

Dans les Dissertations sur le quatriéme Livre le Pere Catrou parle de l'anacronisme de Virgile au sujet de Didon, & des autres objections que les Critiques font contre Virgile sur les avantures de cette Princesse. Il prétend qu'on ne doit pas faire un crime au Poëte qu'il commente, d'avoir réüni le Fondateur de Rome & la Fondatrice de Carthage, & d'avoir tiré de cette réünion, de grandes beautez pour son Poëme, parce qu'on ne connoissoit pas à Rome de son temps l'époque de la fondation de Byrsa. Quand même les Sçavans en auroient eu quelque idée, étoit-il obligé d'entrer dans la profondeur des tems, où on ne trouvoit guere alors que de l'obscurité? Mais si le Poëte a pû réünir Enée & Didon, du moins devoit-il lui donner un caractere qui se soutînt toûjours. Il la représente d'abord comme une Princesse sage, disent les Critiques, toûjours attachée à son devoir & à son premier mari; à ces soins succede une passion tendre, & à cette passion l'excès de la fureur. A cette ob-

objection le P. Catrou répond que Virgile représente par tout Didon, comme une femme extrême dans les passions qui la transportent, & artificieuse dans toutes ses demarches; il prétend que ce caractere se soutient dans tout ce Livre.

Quelques Critiques ont avancé que l'action de l'Eneïde étoit double, & qu'on pouvoit regarder la fin de l'histoire de Didon comme un Poëme complet, sur quoi le P. Catrou remarque que l'action d'un Poëme doit être simple & unique, mais qu'il peut y avoir plusieurs nœuds, c'est-à-dire plusieurs incidens qui suspendent l'execution de l'action, que les artifices de Didon pour retenir Enée forment un de ces incidens, mais que le Lecteur ayant appris la fin malheureuse de Didon, ne s'arrête pas à ce fait, & qu'il souhaite de voir comment Enée s'établira en Italie, ce qui est le but de son Poëme. Il avouë cependant qu'il y a une perfection dans la conduite de l'Iliade qui ne se trouve pas dans celle de l'Eneïde, c'est que dans l'Iliade ses obstacles naissent l'un de l'autre. Achille se retire du camp, c'est le premier obstacle à la prise de Troye: Patrocle prend ses armes, il va combatre à sa place, il est tué, Achille va le venger, il trouve un nouvel obstacle à la prise de Troye dans la valeur d'Hector. Au lieu que dans l'Eneïde Di-

don arrête Enée, elle se donne la mort, cette mort devient sterile pour le reste du Poëme; la resistance de Turnus & de Mezence qui fait le second obstacle à l'établissement de la colonie Troyenne, n'a point de raport au premier.

La tempête qui jette Enée dans le commencement du 5. livre, sur les côtes de Sicile, est du corps de la fable; mais les jeux qu'il y fait celebrer sont des évenements épisodiques; ce sont des dependances de l'action moins necessaires à la verité, mais si habilement jointes qu'il faut de bons yeux pour s'appercevoir qu'elles sont *postiches*. Virgile vouloit flatter Auguste qui fit faire des jeux pareils en l'honneur de Jules Cesar.

La descente d'Enée aux Enfers dans le 6. livre, est encore une action qui n'étoit point essentielle à l'établissement de la colonie Troyenne en Italie, mais comme le plus grand lustre de cet établissement se tire des hommes fameux qui sont sortis de cette colonie, il faloit les faire connoître à Enée, & c'est ce que Virgile execute dans son sixiéme Livre, c'est un accident de l'action même, qui sans cela deviendroit moins interessante. Le P. Catrou souhaiteroit que Virgile n'eût pas mis dans un bois de Myrtes Pasiphaë avec Evandre & Laodamie; celles-ci ont été les victimes de l'amour conjugal, l'au-

tre

tre qui a rendu ſon nom infame par ſes débauches, ne devoit paroître que dans le Tartare. C'eſt une faute contre les bonnes mœurs.

M. Bochard a prétendu qu'Enée n'avoit point été en Italie, le P. Catrou lui oppoſe l'autorité de Denis d'Halicarnaſſe, qui dit pour prouver le ſejour d'Enée en Italie, qu'on trouve des veſtiges de ſon paſſage dans tous les lieux où il a ſejourné, comme des villes de Sicile qui le reconnoiſſent pour fondateur, un vaſe à Otrante avec cette inſcription, *c'eſt Enée qui l'a donné.* Il répond aux objections de M. Bochard, que quand Homere dit qu'Enée a regné ſur les Troyens, il veut parler de la colonie d'Italie ; ſi Strabon fait regner Aſcagne dans la Troade, il donne à Enée un autre enfant qui l'accompagne en Italie. Si l'on trouve des ſepulcres d'Enée en pluſieurs lieux, on en érigeoit de même pour les grands hommes dans tous les Païs où ils avoient été, & où regnoient quelques-uns de leurs deſcendans. On ne voit aucun mêlange de Phrygien dans la Langue Latine, mais une colonie peu nombreuſe a-t-elle pû faire changer la Langue du païs, quelques mots Phrygiens qu'on a recueilli avec ſoin de différens endroits ſuffiſent-ils pour faire decider que le Latin ne tient point du Phrygien? Varron ne fait ve-

nir aucun mot Latin de cette Langue, mais il n'en fait venir aucun de l'Hebreu quoique plusieurs mots Latins tirent leur origine de la Langue Hebraïque, Varron ne sçavoit ni l'Hebreu, ni le Phrygien. Quand Enée n'auroit jamais été en Italie, Virgile auroit-il eu tort de se servir d'une opinion reçûë, que l'Empereur avoit interêt de faire valoir. Virgile auroit pû feindre un personnage ignoré dans l'Histoire, il a donc pû suivre la tradition de son païs sans en examiner la verité.

Est-il vrai-semblable, dit Macrobe contre le 7. Livre de l'Eneïde, qu'un cerf percé d'un coup de fleche ait été la cause de la guerre d'Italie ; mais il n'a point fait reflexion, répond le P. Catrou, que la veritable cause de la guerre est le mariage d'Enée & de Lavinie, & que ce cerf n'est qu'une occasion des premiers troubles dont Junon & Alecton se servent ensuite pour animer Turnus, qui étoit porté d'ailleurs à faire la guerre par son amour & son interêt.

Dans les Dissertations sur le huitiéme Livre le P. Catrou prefere le Bouclier que Virgile donne à Enée, à celui qu'Homere donne à Achille : le dernier est chargé de cent images qui n'ont gueres de raport entre elles, ou qui n'ont qu'une liaison mediocre avec l'action de l'Iliade. L'histoire Romaine qui est représentée sur

ſur le bouclier d'Enée a une liaiſon bien plus neceſſaire avec la fin de l'Eneïde. „ L'Iliade entiere n'a rien de ſi ingenieu- „ ſement flateur pour la Grece, que ce „ morceau de l'Eneïde pour Auguſte."

Il y a des Critiques qui reprochent à *Virgile* d'avoir mis dans ſes derniers Livres une duplicité de Heros parce qu'il peint Turnus auſſi brave qu'Enée. Il faloit, dit le P. Catrou, qu'il donnât à Enée un adverſaire digne de lui, comme Hector dans l'Iliade eſt un digne adverſaire d'Achille. Turnus n'eſt point le Heros du Poëte Latin, mais un obſtacle de l'établiſſement des Troyens en Italie, & ſa mort en eſt le dénouement. Virgile dans cet endroit paroît au P. Catrou plus judicieux qu'Homere, parce qu'Hector qui a de la valeur, de la moderation, des *ſentimens* humains, eſt vaincu, pendant qu'Achille qui n'a qu'une bravoure brutale, eſt victorieux, au lieu que dans l'Eneïde Turnus formé ſur le modele d'Achille, honore Enée par contraſte, & juſtifie les Dieux par ſa chûte.

La longue harangue faite aux Troyens, par Numanus pendant que les troupes ſont au pied des murailles de la ville qu'elles aſſiegent, paroît au P. Catrou ſortir de la vrai-ſemblance.

L'action d'Enée & le Diſcours qu'il tient après la mort de Lauzus dans le

dixiéme Livre de l'Eneïde paroissent incroyables suivant la maniere presente de combattre, mais tout ce détail ne sortira poin tdes regles de la vrai-semblance, selon notre Auteur, si l'on considere que suivant l'ancienne maniere de combattre que Virgile avoit pris d'Homere, il y avoit souvent des combats singuliers, pendant lesquels les deux armées demeuroient dans l'inaction. Le P. Catrou n'aprouve pas dans ce dixiéme Livre le long Discours plein de reflexions morales que Mezence fait à son cheval dans un temps où l'on n'aime ni à badiner, ni à moraliser. Il condamne aussi dans le neuviéme Livre tout ce que fait Enée pour empêcher qu'on n'apporte à Turnus une épée fabriquée par Vulcain, tandis qu'il en a une qui vient du même Forgeron. Ne falloit-il pas le réprésenter assez brave pour ne point craindre de combattre Turnus avec des armes égales?

Il s'est trouvé des Critiques qui ont cru que le Poëme de Virgile n'étoit point achevé, parce qu'on n'y voit point le mariage d'Enée avec Lavinie, ni Enée en possession de l'Italie. Mais comme dès le onziéme Livre, on étoit convenu de ce mariage si Turnus étoit vaincu, il n'étoit point necessaire de repeter, la colonie fut établie, Enée épousa Lavinie. Une volonté qui n'est suspenduë que par les

les obstacles qu'y forme Turnus, est censée acomplie dès que Turnus n'est plus.

Nous finirons par deux Observations generales que fait le P. Catrou sur le Poëme Epique : la premiere, que les Divinités du Paganisme n'auroient point dû entrer dans le Poëme Epique, même avec les adoucissemens de Virgile, parce que l'Epopée au lieu d'instruire devient un sujet de scandale, lorsqu'on voit le Ciel rempli d'une Nation plus passionée & souvent moins raisonnable que les hommes. La seconde remarque est que, selon notre Auteur, l'objet du Poëme Epique n'est pas d'enseigner une verité morale. Car en suivant ce principe les Apologues seroient un Poëme plus parfait que le Poëme Epique, parce qu'ils montroient à découvert le but de leur Auteur, au lieu que ce but seroit dans l'Epique envelopé d'un grand nombre d'évenemens, & abandonné aux conjectures de tous ceux qui voudroient moraliser sur une longue fiction.

Reflexions sur l'utilité des Mathematiques, & sur la maniere de les étudier. Avec un Essai d'Arithmetique démontrée. Par J. P. DE CROUZAS, *Professeur en Philosophie & en Mathematique à Lausanne.* A Amsterdam, chez l'Honoré & Chatelain. 1715. in 8. pagg. 220.

MR. de Crouzas, qui s'eſt déja fait connoître avec diſtinction par pluſieurs Ouvrages, ſe propoſe deux choſes dans celui-ci, dédié à M. l'Abbé BIGNON. L'une eſt de relever le merite & l'utilité des Mathématiques, en ſatisfaiſant aux objections de ceux qui travaillent à les rabaiſſer. L'autre eſt de donner, par un *Eſſai d'Arithmetique*, le plan d'une methode ſimple & facile d'enſeigner ces Sciences, même aux enfans.

Ce n'eſt point à ceux qui décrient les Mathématiques, ſans y être initiez, qu'il addreſſe ſes reflexions. C'eſt uniquement à ceux qui n'étudient ces Sciences, que pour acquerir le droit de combattre l'eſtime que les autres en font. Quelque perſuadé que ſoit l'Auteur, que la vie humaine doit aux Mathématiques une partie de ſes ornemens, & qu'elles ſont très-propres à donner de la penetration, de la ſolidité & de la juſteſſe à l'eſprit; il ne laiſſe pas d'être frappé de deux grandes objections que l'on forme ſur ce ſujet; & il s'applique à les réſoudre.

La premiere de ces objections mettant ces Sciences en parallele avec le hazard, donne tout l'avantage à celui-ci. C'eſt le hazard (dit-on) qui dans la direction de l'aiman, a fourni un ſecours plus ſûr pour les latitudes, que tout ce que la

Rai-

Raiſon avoit inventé depuis pluſieurs ſiecles ; c'eſt encore lui qui a fait rencontrer dans l'arrangement de deux morceaux de glace, une aide à la vûë, que les Mathématiciens ne s'aviſoient pas ſeulement de chercher : en un mot, leurs plus grandes découvertes ſe ſont faites en tâtonnant, & ſont moins le fruit de leurs raiſonnemens, que de l'experience.

L'Auteur répond, Que le hazard & les ſens n'ont rien découvert dans les Arts, que la Raiſon ne l'ait porté plus loin, & ne ſe le ſoit rendu comme propre en le perfectionnant : Qu'on n'auroit tiré aucun avantage de la direction de l'aiman, ni pour la navigation, ni pour la Gnonomique, ſi les Mathématiciens n'avoient ſçû corriger l'erreur de ſa déclinaiſon, & conſtruire la bouſſole : Que ce qu'a produit le hazard au ſujet des lunettes, eſt un rien, en comparaiſon de ce que le raiſonnement, & la main des ouvriers qu'il a guidée, y ont ajouté dans la ſuite: Que la découverte des mouvemens periodiques des Satellites de Jupiter, des momens & de la durée de leurs Eclipſes, & l'art d'en tirer des conſéquences pour la juſte détermination des Longitudes, ne ſont point un jeu du hazard, mais l'effet d'une Raiſon éclairée & d'une application infatigable : Que les Mathématiques non-ſeulement ont perfectionné la Peinture,

l'Ar-

l'Architecture, tant civile que militaire & navale, la Navigation, la Musique, l'Horlogerie, & tout ce qui est du ressort de la mechanique, mais que leur utilité s'étend encore sur toute la Physique, & sur la connoissance de l'histoire, qui étant évidemment liée à la connoissance des temps, ne sçauroit se garentir des errreurs du calcul chronologique, que par le secours des Mathématiciens du premier ordre; enfin Que quand il seroit vrai que tout ne se seroit trouvé jusqu'ici qu'en tâtonnant; toûjours faudroit-il ouvrir les yeux de l'esprit pour le pouvoir comprendre; & que c'est joüir en homme de ce que les objets exterieurs nous offrent d'agreable & d'utile, que de joindre au plaisir passager que nos sens en reçoivent, la solide satisfaction d'en déveloper la nature & d'en comprendre les causes.

On objecte en second lieu, que l'étude des Mathématiques loin de donner de l'étenduë à l'esprit, le borne au contraire & le renferme dans un petit cercle d'objets, au delà desquels il ne voit goute; ce qui est si vrai, que la plûpart des Mathématiciens, étant mis sur des matieres différentes de leurs nombres & de leurs figures, sont incapables d'en décider, & qu'ils ne sont pas plus éclairez que les autres hommes sur le fait de la Religion,

soit

soit par negligence, soit par meprise; auquel cas on doit s'en prendre au défaut de justesse de leur esprit; puisque ce n'est point avoir l'esprit juste, que de negliger l'étude de la Religion, ou de s'y méprendre.

M. de Crouzas répond, Que les secours qu'on peut raisonnablement esperer des Mathématiques, se réduisent à s'affermir dans l'habitude de distinguer cette évidence qui contraint & qui force, de la simple vrai-semblance, qui laisse des doutes; & d'aller ainsi de certitude en certitude, sur quelque sujet que ce puisse être: Que les faux raisonnemens de quelques Mathématiciens concluent si peu au désavantage des Mathématiques, que c'est en s'écartant de la methode qu'elles prescrivent, qu'il tombent dans le Paralogisme; & qu'ils seroient sujets à des égaremens plus frequents & plus considerables, si la précision & l'exactitude géometrique à laquelle ils se sont habituez de longue main, ne les soûtenoit contre l'erreur: en un mot, Que les Mathématiques fortifient la Raison, sans la rendre infaillible; & que c'est tout ce qu'on peut en exiger.

L'Auteur examine ensuite, si la prérogative singuliere qu'ont ces Sciences, de composer un Systême de veritez sans mêlange d'erreurs, est principalement dûë

dûë à la nature même des matieres qu'on y traite, ou à la methode qu'on y suit & au tour d'esprit qu'on prend en les étudiant. Il fait voir que les quatre grandes sources de nos erreurs, c'est-à-dire, les *préjugez*, les *passions*, *l'embarras* des *expressions*, & l'excessive *composition* des objets, n'influant point du tout, ou presque jamais dans les Mathématiques, il n'est pas étonnant que l'esprit humain, quoique si sujet à se méprendre, soit venu à bout de former un tel Systême. Il prétend, qu'on doit plûtôt feliciter les Mathématiciens, d'avoir travaillé sur des sujets d'une nature à ne pouvoir faire illusion, que de partager la gloire de leur succès entre l'excellence de leur methode & celle de leur genie d'un ordre superieur aux autres : car (selon lui) par tout où l'objet de leurs études a été susceptible des causes qui font tomber dans l'erreur, ils se sont trouvés des hommes comme les autres.

C'est de quoi M. de Crouzas produit divers exemples. La celebre definition qu'*Euclide* donne du *Point*, & cette proposition, *qu'un cercle & une ligne droite ne se peuvent toucher qu'en un seul point*, sont des suites des *préjugez*, à ce que prétend l'Auteur. Les *Passions* (continuë-t-il) jouënt aussi leur rôle chez les Mathématiciens; puisque c'est la gloire, le point d'hon-

d'honneur, l'admiration superstitieuse de l'antiquité, qui empêchent les Auteurs de certaines theories sur la Quadrature du cercle & le mouvement perpetuel, de convenir des Paralogismes qu'elles renferment; qui font naitre des contestations sur des Problêmes, d'une longue & subtile discussion; & qui portent à nier qu'une methode ignorée des Anciens puisse contenir des veritez. Les Mathématiciens (poursuit-il) n'ont pas toûjours été assez en garde contre *l'équivoque* des *termes*; comme la dispute sur *l'angle de contingence*, & la question autrefois agitée avec tant de chaleur, *si l'unité est un nombre ou la racine des nombres*, en font foi. M. de Crouzas trouve aussi des exemples de cette équivoque, dans l'emploi que les Algebristes font des termes de *plus* & de *moins*, des noms de *sur-solide*, de *quarré-cube*, de *racine cubo-cubique*, & dans ce qu'ils nous disent sur les *incommensurables*: & il s'applique à mettre ces exemples d'équivoque dans tout leur jour. Les sujets *mixtes* & *composez* ont encore induit les Mathématiciens en erreur. C'est ainsi qu'au lieu de fonder les Méchaniques sur ce qui constituë la force du mouvement comme sur leur veritable principe, les Anciens les ont établies sur un principe abstrait, & qui n'est pas même éloigné de pétition de principe, au senti-

ſentiment de l'Auteur: ce qu'il s'efforce de prouver par l'examen qu'il fait de la maniere dont *Archimede* démontre le principe des Méchaniques : ſur quoi nous renvoyons au Livre même.

M. de Crouzas vient enſuite aux moyens de perfectionner la methode de traiter les Mathématiques. Deux inconveniens lui paroiſſent y faire obſtacle ; le caractere du genie de ceux qui s'appliquent à ces Sciences; & la maniere dont ils les étudient. Pour ne rien dire ici des eſprits mediocres, qui étant tout au plus en état de comprendre & de retenir ce qu'ils ont lû & relû , ſont abſolument incapables d'inventer ; l'Auteur ſouhaiteroit que les genies du premier ordre qui s'attachent aux Mathématiques, ſe corrigeaſſent de deux choſes; l'une, de ſe livrer tout entiers à leur Art, ce qui leur fait negliger les principes des autres Sciences, & les rend moins propres à en raiſonner juſte ; l'autre, d'abuſer de leur vivacité naturelle, qui leur fait parcourir quantité d'objets d'un coup d'œil, d'où il arrive que ſur des ſujets fort compoſez & où l'erreur ſe gliſſe facilement , ils vont avec trop de précipitation, décident pluſieurs queſtions à la fois, & négligent l'exactitude, l'ordre & la netteté.

Quant à la maniere d'étudier les Mathématiques, voici les changemens que l'Au-

l'Auteur voudroit y apporter, Il eſtime que les démonſtrations devroient toûjours préceder les pratiques; parce que (ſelon lui) c'eſt s'accoûtumer aux tenebres, que d'agir, ſans ſçavoir pourquoi l'on agit d'une certaine façon. Il prétend, de plus, *qu'il ne* ſuffit pas de démontrer; mais *qu'il f*aut chercher les Démonſtrations les plus ſimples; & que pour juger ſi une démonſtration a autant de ſimplicité que le ſujet en comporte, il n'y a qu'à comparer ſa concluſion avec les principes d'où on la tire, leſquels doivent toûjours être plus ſimples. Il ſouhaitteroit, outre cela, que toutes les démonſtrations fuſſent tirées de la generation même des choſes, afin qu'un Diſciple pût non ſeulement ſe convaincre que ſon maître ne le trompe point, mais encore voir par quelle route on devient maître, & apprendre à le devenir à ſon tour. Cette méthode ſoulageroit extrêmement la mémoire; & faute de l'avoir ſuivie (obſerve l'Auteur) on voit tous les jours des gens qui, après avoir appris l'Arithmétique & la Geométrie, diſent tout naïvement, *J'ai ſçû autrefois tout cela, mais depuis un an ou deux*, plus ou moins, *j'en ai perdu les idées, & je ne ſçais plus ce que c'eſt.*

M. de Crouzas donne encore à ceux qui enſeignent pluſieurs avis très-utiles pour mettre leurs Eleves en chemin d'inven-

sentiment de l'Aute...
prouver par l'examen...
ne sont Archimede...
des Mechaniques...
voyons au Livre...

M. de Crousaz...
yens de perfection...
ter les Mathém...
miens lui paroiss...
caractere du g...
quent à ces Sç...
ils les étudient...
esprits mediocre...
état de compre...
ont lui & nulle...
bles d'invention...
que les genies...
tachent aux M...
sent de deux d...
tout entiers à...
negliger les...
ces, & les re...
sonner juste :...
vivacité natur...
rir quantité d'...
il arrive que...
où l'erreu...
avec tro...

ment & de trouver eux-mêmes. Il est
... (selon lui) de ne passer
... à aucune proposition, qu'après
s'être rendu parfaitement familieres celles
qui la précedent. Car (dit-il) en rap-
pellant les preuves sur lesquelles sont é-
tablies les propositions dont on va se ser-
vir pour principe, on voit en quel sens
elles sont veritables, & en quel sens il
est permis d'en tirer des consequences.
Sans cela elles deviennent souvent é-
quivoques, & jettent dans l'erreur, sur...
tes les matieres où l'equivoque a lie...
c'est (continue-t-il) de quoi la Mo...
gine est un exemple perpetuel. I...
donc que l'on se fasse une Loi co...
te, de ne supposer quoi que ce soi...
ne rien laisser passer d'obscur, ...
les détours, & d'aller toujours à...
choses par les routes les p...
Autrement (poursuit-il) il...
tard, dans les Mathématiques...
l'obscurité & la longueur...
disgressions, font tomber dans...
en donne quelques exemples...
tez des plus habiles...

venter & de trouver eux-mêmes. *Il* eſt très-important (ſelon lui) de ne paſſer jamais à aucune propoſition, qu'après s'être rendu parfaitement familieres celles qui la précedent. Car (dit-il) en rappellant les preuves ſur leſquelles ſont établies les propoſitions dont on va ſe ſervir pour principe, on voit en quel ſens elles ſont veritables, & en quel ſens il eſt permis d'en tirer des conſéquences. Sans cela elles deviennent ſouvent équivoques, & jettent dans l'erreur, ſur toutes les matieres où l'équivoque a lieu: & c'eſt (continuë-t-il) de quoi la Morale de *Spinoza* eſt un exemple perpétuel. Il veut donc que l'on ſe faſſe une Loi conſtante, de ne ſuppoſer quoi que ce ſoit, de ne rien laiſſer paſſer d'obſcur, d'éviter les détours, & d'aller toûjours à ſes concluſions par les routes les plus ſimples. Autrement (pourſuit-il) il arrive tôt ou tard, dans les Mathématiques même, que l'obſcurité & la longueur ceſſant d'être ſuſpectes, font tomber dans l'erreur. Il en donne quelques exemples éclatans, tirez des plus celebres Mathématiciens. Le premier exemple eſt un paralogiſme qui ſe trouve dans la démonſtration que le P. *De Chales* donne de la 48. propoſition du premier Livre de ſa *Dioptrique*. Le ſecond exemple, eſt la maniere dont les PP. *Preſtet* & *Lami* démontrent ce Théorême,

rême, *Qu'un nombre entier, qui n'a pas pour ſa racine un entier, ne ſçauroit avoir pour ſa racine une fraction* : maniere qui a d'abord l'air d'une *petition de principe*, & qui manque de netteté. On peut voir l'examen qu'en fait notre Auteur.

De toutes ces Obſervations il tire cette conſéquence, Qu'au lieu que les Mathématiciens n'établiſſent la plûpart de leurs propoſitions que ſur une longue enfilade de démonſtrations, & qu'on ne les voit naître qu'après une longue & penible *genealogie* ; il faudroit s'appliquer à trouver des principes, qui ſerviſſent de preuves immediates à pluſieurs propoſitions : & M. de Crouzas eſt perſuadé qu'on en trouveroit beaucoup plus qu'on ne penſe, ſi l'on ſe donnoit la peine de les chercher. Il termine l'expoſition de ſa methode en ajoutant, qu'il voudroit faire commencer l'étude des Mathématiques dès l'âge de dix ans & plûtôt, pour deux raiſons ; 1. afin que ces principes devinſſent ſi familiers aux enfans, qu'ils égalaſſent chez eux preſque les notions communes : 2. afin qu'au lieu d'exercer uniquement leur mémoire, comme on le fait ordinairement, on les accoutumât de bonne heure à faire uſage de leur raiſon. L'Auteur répond à quelques difficultez ; après quoi il donne quelques avertiſſemens ſur ſon *Eſſai d'Arithmetique démontré*.

Il assûre que cet Essai roule sur des principes plus simples & d'une application plus aisée & beaucoup moins embarrassée d'exceptions & de varietez, que ne le sont les principes de la Grammaire, qu'on regarde vulgairement comme l'occupation la plus à portée de l'enfance. Il ne tire ses preuves ni de l'Algebre, ni de la Geometrie. Il pose pour unique fondement la *nature du nombre*; & de ce seul principe, en allant de conséquences en conséquences, naturelles & immediatement tirées les unes des autres, on voit naître tout ce qu'il établit. Il ne distingue point la regle de Trois en *directe* & *indirecte*; ayant remarqué combien cette distinction embrouille non-seulement les commençans, mais ceux même qui sont avancez. Il ne parle point des regles de *fausse position* non plus que de l'*extraction des racines*, dont une médiocre teinture d'Algebre rend les pratiques aisées, au lieu que l'Arithmétique ne peut les faire comprendre que par de grands détours.

Du reste, cet Essai contient 14 Chapitres. On traite dans le premier, *de l'Arithmetique en general*; dans le second, *de l'Addition*; dans le troisiéme, *de la Multiplication*: dans le quatriéme, & le cinquiéme, *de l'examen de l'Addition & de la Multiplication, en ôtant les neuvaines*: dans le sixiéme, *de la Soustraction*:

dans

dans le ſeptiéme, *de la Diviſion :* dans le huitiéme, *de l'examen de la Diviſion :* dans le neuviéme, *Des uſages de la Diviſion :* dans le dixiéme, *Des Fractions :* dans le onziéme, *De l'Addition & de la Souſtraction tant ſimples que composées, des ſommes qui contiennent des eſpeces différentes :* dans le douziéme, *De la regle de Trois :* dans le treiſiéme, *De la regle de trois composée :* dans le dernier, *Des différentes applications de la regle de trois :* c'eſt-à-dire, *de la regle d'interêt, de la reduction des eſpeces & des meſures, des regles de ſocieté ſimple & composée, & de la regle de mélange.*

Traitez des Ponts, où il eſt parlé de ceux des Romains & de ceux des Modernes, de leurs manieres, tant de ceux de maçonnerie que de charpente, & de leur diſpoſition dans toutes ſortes de lieux. Des projets des Ponts, des materiaux dont on les conſtruit, de leurs fondations, des échafaudages, des cintres, des machines, & des batardeaux à leurs uſages, de la différence de toutes ſortes de Ponts, ſoit dormans ou fixes, ſoit mouvans & flotans, volans, tournans, à couliſſes, Pons-levis à fleche, & à baſcule &c. avec l'explication de tous les termes des Arts qu'on employe à la conſtruction des Ponts, & les figures qui démontrent leurs dif-

différentes, parties. Et les Edits, Declarations, Arrêts & Ordonnances qui ont été rendus à l'occasion des Ponts & Chaussées, ruës, Bacs, rivieres. Des coutumes observées sur ce fait; de leur entretien, des garanties, des peages, & des Reglemens sur les carrieres. A Paris, chez André Cailleau, Quai des Augustins, près la ruë Pavée, à S. André. 1716. vol. in 12. pagg. 215.

LE sujet des Ponts n'a jusqu'ici été traité à fond par aucun Auteur. Scamozzi, Palladio, Serlio, &c. ont seulement donné des modeles de Ponts, de maçonnerie & de Ponts de charpente; Vitruve & Vignolle n'en ont rien dit; en sorte que l'Ouvrage dont il s'agit peut être regardé comme quelque chose de nouveau, personne avant M. Gautier, à qui on en est redevable, n'ayant donné de regles pour la construction des Ponts. Le titre que nous venons de rapporter fait voir que ce Traité est très-étendu. L'Auteur après avoir parlé des Ponts en general, parle de la rapidité des eaux sous les Ponts, & des moyens de l'éviter. Il parle de l'abaissement des eaux des rivieres, & de la maniere de les détourner pour établir les fondations d'un Pont, puis il vient aux outils dont on se sert pour travailler aux Ponts, il passe de là à l'em-

l'emploi des bois, aux qualitez qu'ils doivent avoir, à leur coupe, à leur mesure, aux pilots & pals à planches, aux cintres, mortoises, & poutres armées, aux machines & engins à enlever, à conduire & à épuiser; aux parties des Ponts de maçonnerie, & à leur proportion; aux culées & aux ailes; aux piles, aux avant-becs, aux angles, aux voussoirs, & à un grand nombre d'autres matieres dont le détail seroit trop long. Cet Ouvrage est accompagné d'un Dictionnaire où l'on trouve l'explication de tous les termes qui concernent les Ponts & la construction des Ponts, ce que c'est, par exemple, que voussoirs, Verrin, Tourillon, &c. *Voussoirs*, sont les principales pierres qui forment l'arche d'un Pont & son bandeau. *Verrin* est une machine composée de deux vis, laquelle sert à élever de gros fardeaux. *Tourillon* est une grosse cheville de fer laquelle sert d'essieu à toute chose tournante, comme à un Pont-levis.

L'Auteur ne se contente pas d'expliquer tous les mots d'art qui sont usitez dans la construction des Ponts, il donne encore par des figures en Taille-douce, une description exacte des choses que ces mots signifient. Il a fait graver outre cela les Ponts les plus remarquables, tant de l'antiquité que d'àpresent & on

a le plaisir de voir ici en vingt-six planches bien des curiositez sur ce sujet.

De tous les Ponts qui ayent jamais été, aucun n'a égalé en grandeur celui que Trajan fit élever sur le Danube. Comme ce fleuve est extrêmement large, il falloit que le Pont fut fort long. Aussi étoit-il composé de vingt arches, hautes de 150. pieds. Leur ouverture d'une pile à l'autre étoit de 160. pieds ce qui faisoit une longueur de Pont d'environ 600 toises, c'est-à-dire de 490 toises de Paris, l'ancien pied Romain étant de douze pouces du pied de Paris. Les dimensions d'un pareil Ouvrage sont presque au-dessus de toutes les idées des Architectes d'aujourd'hui: Les piles de ce beau Pont qu'Adrien successeur de Trajan fit abbatre de peur que les Barbares ne vinssent porter leurs armes jusques dans l'Empire Romain, se voyent encore dans le milieu du Danube.

On met aussi au rang des Ponts renommez dans l'Histoire, celui que Darius fit faire sur le Bosphore de Thrace; celui de Xerxès sur l'Hellespont, celui de Pyrrhus projeté sur le Golfe Adriatique, & celui de Cesar sur le Rhin. Les Romains, remarque notre Auteur, avoient encore à Rome de très-beaux Ponts sur le Tibre. L'Empereur Adrien fit bâtir le premier, qui est le Pont *Ælius*, à pre-

present le Pont S. Ange, le plus beau de tous ceux qui sont aujourd'hui à Rome, & dont une partie est représentée dans la planche premiere. Ce Pont fut appellé *Ælius* du surnom de l'Empereur Adrien, qui le fit bâtir auprès de son Mauzolée, à present le château S. Ange : il étoit garni au-dessus, d'une couverture de bronze, supportée par quarante-deux colomnes. Le deuxiéme Pont étoit le Pont Triomphal, représenté, planche deuxiéme; ce Pont n'est plus, on en voit les ruines dans le Tibre. Le troisiéme étoit le Pont nommé *Janiculensis*, à present Ponte-Sixte, à cause que le Pape Sixte IV. l'a fait rétablir. Il étoit anciennement de marbre. Le quatriéme, le Pont *Cœstius*, à present dit *de S. Barthelemi*, rétabli par l'Empereur Valentinien : le cinquiéme Pont *Fabricius* ou *Tarpeius*, à present *Ponte-Caspi*, représenté dans la planche troisiéme. Le sixiéme, le Pont *Senatorius* ou *Palatinus*, à present *Di Santa-Maria*, représenté, planche quatriéme. Le septiéme le Pont *Horatius*, un des plus beaux de Rome, & dont on voit encore les ruines dans le Tibre. Notre Auteur dans la planche cinquiéme en rapporte l'élevation telle qu'un Auteur Italien l'a fait voir dans son Ouvrage des antiquitez de Rome. Ce Pont ressemble à un portique ou à un arc de triomphe,

 il fut

il fut plusieurs fois rétabli du tems des Romains, la premiere par le Roi *Ancus Martius*, puis par *Horatius Cocles*: ensuite par *Æmilius Lepidus* Preteur ; quelque temps après par l'Empereur Tibere. Il fut encore renversé sous l'Empire d'Othon, & puis rétabli par *Antoninus Pius*. Le huitiéme enfin, nommé *Milvius* est hors de Rome, & au-dessus de deux *mille*, sur la voye Flaminienne, on en voit la figure, planche sixiéme. Après avoir fait le détail de ces Ponts anciens, M. Gautier parle des Ponts modernes, il commence par ceux d'Avignon, du S. Esprit, & de Lyon sur le Rhône : le premier est abbattu, & il n'en reste que quelques arches, le deuxiéme subsiste en entier, & c'est un des plus beaux Ponts de l'Univers, on en voit tout au long la figure dans la planche septiéme. Une chose particuliere à ces trois Ponts, c'est que leur plan n'est pas en droite ligne, sur-tout dans ceux d'Avignon & du S. Esprit. L'angle est peu sensible dans celui de Lyon, mais pour les deux autres ils font une courbure très-visible, dont la convexité s'oppose au courant du Rhône. M. Gautier rapporte l'histoire de ces trois Ponts, on la peut voir dans le Livre. Le Pont de Lyon sur le Rhône est composé de vingt arches, on l'appelle le Pont de la Guillotiere; on

en

en voit la façade, planchè ſeptiéme. M. Gautier vient enſuite au Pont-Royal des Tuilleries. & au Pont-Neuf de Paris, au Pont de Londres, & à un grand nombre d'autres dont il a ſoin de donner les figures, & de rapporter avec beaucoup d'exactitude les particularitez. Il ſeroit à ſouhaiter que parlant des Ponts les plus conſiderables de l'antiquité, il n'eût pas oublié le fameux Pont du Gar.

Vie de M. TAISAND, *Treſorier de France en la Generalité de Bourgogne & Breſſe.* A Dijon. chez Arnauld-Jean-Baptiſte Augé, Imprimeur & Libraire, ruë de la Portelle, à la Bible ſacrée. 1715. brochure in 4 pagg. 17.

COmme les Vies des Sçavans ſont une des plus conſiderables parties de l'Hiſtoire Litteraire, nous ne négligeons pas même les ſimples brochures de ce genre; & nous leur donnons place d'autant plus volontiers dans notre Journal, que c'eſt un azile ſûr pour ces ſortes de Piéces fugitives, qui ont coûtume de diſparoître promptement du commerce & de la Mémoire des hommes. Le Juriſconſulte dont il eſt ici queſtion, meritoit d'être garenti de l'oubli avec d'autant plus de ſoin, qu'il a ſçû faire uſage de ſon eſprit & de ſes talens, pour l'enrichiſſement

de la République des Lettres, en publiant divers Ouvrages d'une utilité reconnuë. C'eſt Dom *Claude Taiſand*, Religieux de Ciſteaux, & fils du défunt, qui par cette eſpece d'Eloge funebre, dont nous allons donner l'extrait, rend ſes derniers devoirs à ſon pere.

Pierre Taiſand naquit à Dijon le 7 Janvier 1644. de Jean Taiſand Conſeiller au Bailliage de cette même ville, & de Maguerite Vallot, ſœur d'un fameux Avocat de ce nom. Après avoir fait ſes premieres études au College de Pont-à-Mouſſon, il reçût de M. *Vallot* ſon oncle les premieres teintures de la Juriſprudence, dans laquelle il ſe perfectionna enſuite par un cours de deux années, qu'il fit à Toulouſe. Son cours achevé, il vint à Orleans, où il prit ſes dégrez & ſoutint ſes Thêſes à l'âge de 18 ans, avec l'applaudiſſement de tous ceux qui l'entendirent. De retour à Dijon, il y plaida ſa premiere cauſe à 21 ans & ſuivit le Barreau avec diſtinction pendant l'eſpace de 16 années. On lit pluſieurs de ſes Plaidoyers en entier, dans les Journaux récents du Parlement de Paris.

Il vint dans cette ville, en 1673, & y plaida pluſieurs cauſes au Parlement avec tant de ſuccès, que M. *Boſſuet* ſon parent, alors Evêque de Condom, n'oublia rien pour lui faire prendre un établiſſe-

bliſſement à Paris, en renonçant à la Province. Mais l'attachement de M. Taiſand pour ſa famille l'emporta ſur des offres ſi obligeantes. Il ne laiſſa pas néanmoins, pendant ſon ſéjour à Paris, de former des liaiſons étroites avec les Sçavans, aſſiſtant regulierement aux conferences qui ſe tenoient chez M. le premier Préſident *de Lamoignon*, & chez Mademoiſelle *de Scuderi*: de ſorte, qu'avant ſon départ pour Dijon, il compoſa, & fit imprimer un Diſcours Academique *ſur la Science du ſalut*, qui fut comme le premier fruit de ſes occupations litteraires.

Etant retourné à Dijon, il y épouſa Mademoiſelle du Bois, dont il a eu douze enfans, leſquels ſont tous morts du vivant de leur pere, à la reſerve de deux, qui ont embraſſé la profeſſion religieuſe. Quelque temps après, M Colbert voulant mettre auprès de ſes fils un habile Juriſconſulte qui leur enſeignât le Droit, jetta les yeux pour cette fonction ſur M. Taiſand, dont il connoiſſoit le merite: mais la foible complexion de cet Avocat ne lui permit pas d'accepter ce parti. La délicateſſe de ſa poitrine le mettant même hors d'état de plaider avec autant d'aſſiduité qu'il avoit fait juſqu'alors; il profita de cette eſpece de loiſir pour travailler à *l'Hiſtoire du Droit Romain*, qu'il dédia à M. *Boſſuet*, depuis Evêque de

Meaux, & qu'il fit imprimer à Paris en 1678. *in* 12. Nous avons rendu compte de cet Ouvrage dans notre Journal du lundi 13. Juin de cette même année 1678, p. 234. (& non pas 1673. comme on le trouve cité dans cette vie, *page* 9.)

En 1680, il traita d'une charge de Tréſorier de France à Dijon, & en obtint les proviſions la même année. Sa Compagnie ſe repoſoit ordinairement ſur lui du ſoin de dreſſer les Lettres & les Mémoires, qu'elle étoit ſouvent obligée d'envoyer aux Miniſtres ; & le rendoit même arbitre des affaires les plus importantes. Cependant ſon exactitude à remplir les devoirs de ſa charge, ne l'empêchoit pas d'aider de ſes conſeils & de ſa plume, ceux qui venoient le conſulter: & ſes avis étoient autant de déciſions, qui annonçoient le gain ou la perte des procès aux parties. Ce ſuccès lui inſpira la penſée de travailler à un *Commentaire ſur la Coûtume generale du Duché de Bourgogne*, & de faire des remarques qui puſſent engager les Plaideurs, s'il étoit poſſible, à devenir eux-mêmes Juges de leurs différens. Il fit donc imprimer à Dijon en 1698 ce Commentaire.

En 1703. les Etats Generaux de la Province de Bourgogne s'étant aſſemblez, M. Taiſand, en qualité de Tréſorier de France, préſenta les Lettres patentes du Roi

Roi pour la tenue des mêmes Etats, dont il fit l'ouverture par un Discours applaudi de toute l'assemblée. Il donna les années suivantes quelques Ouvrages de pieté; entre autres, les *Priéres du pecheur penitent*, imprimées à Dijon en 1707, & un *Discours Académique sur la veritable & la fausse humilité*, publié dans la même ville en 1712.

M. Taisand ne voulant plus s'occuper que de l'affaire de son salut, se defit de sa charge, après l'avoir exercée pendant plus de 26 ans avec une parfaite integrité, & s'être vû en qualité de Doyen, Président de sa Compagnie. Quelques jours avant sa mort, le Roi à qui il avoit eu l'honneur de présenter plusieurs de ses Ouvrages manuscrits, le gratifia d'un Médaillon d'or, sur l'un des côtez duquel sa Majesté est representée, avec cette légende LUDOVICUS XIV. REX CHRISTIANISSIMUS, & sur le revers, les quatre Princes ses fils & petits-fils, avec cette inscription FELICITAS DOMUS AUGUSTÆ. Il mourut le 12 Mars 1715. âgé de 72 ans.

Il a laissé plusieurs Ouvrages manuscrits, entre autres, des *Questions sur le Droit Civil, Canonique, Coutumier & François*; un *Traité des Criées & Decrets*; les *Vies des plus celebres Jurisconsultes, tant anciens que modernes, Latins, François*,

Espagnols, *Italiens*, *Allemands*, &c. Un *Recueil des bons mots, choisis des anciens & des modernes*; des *Etymologies Grecques rangées par ordre alphabetique*; une *Traduction Françoise des trois Livres des Loix de Cicéron*; une *Traduction de Catulle*; un *Discours sur la Peinture*; un autre *du Mariage & de l'amour conjugal*; un autre *des Esprits, & s'il en revient*; &c. Dom *Claude Taisand* fils du défunt, nous promet la publication de la plûpart de ces Ouvrages.

MICHAÆLIS BERNHARDI VALENTINI Archiatri Hassiaci & Prof. Medic. Gisseni, Historia Simplicium reformata, sub Musei Museorum titulo ante hac in vernaculâ edita, jam autem in gratiam exterorum, sub directione, emendatione & locupletatione Auctoris, D. JOH. CONRADO BECKERO Medico Alsfeldensi Latio restituta. Accedit India Litterata Lingua Belgica primum in Germanicam translata, nunc vero ad desiderium exterorum Latinitate donata, longè auctior reddita, novisque figuris æneis illustrata CHRISTOPHORO BERNHARDO VALENTINI M. B. filio. *Francofurti ad Mœnum, ex Officinâ Zunnerianâ, apud Joannem Adamum Jungium.* 1716. C'est-à-dire: *Traduction Latine de l'Histoire des Simples*,

ples, reformée, de Michel Bernard Valentini, *&c. Par* J. Conrad Becker *Docteur en Medecine. On y a joint l'*Inde Lettrée, *traduite en Latin par* Christophle Bernhard Valentini *fils de* Michel Bernard Valentini. A Francfort sur le Mein, vol. in fol. pagg. 664. Se trouve à Amſterdam chez les Waesberge.

CETTE Hiſtoire des ſimples comprend les mineraux, les vegetaux & les animaux. L'Auteur donne la deſcription de chaque ſimple, & en expoſe en détail les vertus. L'article des mineraux commence par les terres, comme ſont la terre ſigillée, le Bol d'Armenie, l'Argille, la terre de Catechu, l'Ocre, la Craye, &c. Aux terres ſuccedent les ſels, comme le ſel gemme, le ſel commun, l'alum, le ſalpêtre, le borax, le vitriol, &c. Enſuite viennent les ſouphres, les reſines, les huiles, &c. Puis les pierres précieuſes, les cryſtaux, &c. les metaux, les marcaſſites, le mercure; & enfin les eaux minerales & les coraux. L'article des vegetaux commence par les graines, & par les racines, continuë par les feuilles & les fleurs, & finit par les écorces, les bois, les fruits & les ſucs. Dans celui des animaux, l'Auteur parle d'abord des mumies, de la graiſſe humai-

 ne,

ne, du crâne humain, &c. Puis il vient aux animaux à quatre pieds, aux oiseaux, aux poissons, aux insectes. *L'Inde Lettrée* qui est à la fin du Livre, est un Recueil de Lettres qui contiennent diverses descriptions de plantes & plusieurs Relations curieuses sur ce sujet. Comme nous ne sçaurions donner l'Extrait de tant de choses différentes, nous nous bornerons à deux articles, que le hazard nous a fait tomber sous la main. *De la Torpille.* ,, La Torpille est assez sembla-
,, ble à la Raye, si l'on en excepte la
,, queuë, mais elle a le corps un peu
,, plus arrondi, & son dos est marqueté
,, de diverses taches. On remarque que
,, ce poisson a deux paupieres, dont
,, l'interieure est transparente, & lui per-
,, met de voir lors même qu'il les fer-
,, me. Mathiole, & Redi, ont don-
,, né une ample description de ce pois-
,, son, on les peut consulter là-dessus.
,, La Torpille a cela de propre que lors-
,, qu'on la touche, on se sent tout en-
,, gourdi; cet engourdissement consiste
,, en un froid penetrant qui se saisit de
,, tous les membres, & qui gagnant jus-
,, ques au cœur fait trembler tout le
,, corps. Le tremblement est plus grand
,, si l'on touche le poisson avec le pied,
,, & il est moindre si on le touche avec
,, la main. Il est plus grand encore si
,, on

„ on le touche lorſqu'il eſt dans l'eau.
„ On prétend que cet effet vient d'un
„ certain mouvement que fait le poiſſon
„ pour s'échapper dès qu'il ſe ſent tou-
„ ché, on peut conſulter ſur ce ſujet *Eſ-*
„ *tienne Lorenſini* Auteur Italien, dans
„ ſon Anatomie de la Torpille, impri-
„ mée à Florence en 1678. La Torpil-
„ le n'engourdit pas ſeulement l'homme
„ qui la touche, elle rend immobile juſ-
„ qu'aux poiſſons qui la heurrent. Pline
„ dit que les pêcheurs reſſentent le mê-
„ me engourdiſſement lorſqu'ils viennent
„ à la toucher avec leurs rames ou avec
„ leurs filets, mais c'eſt une erreur. On
„ demande s'il n'y a point de moyen
„ de ſe défendre de ce poiſſon, en ſorte
„ qu'on puiſſe le toucher ſans en être
„ ainſi engourdi. Le moyen en eſt fa-
„ cile, il n'y a qu'à s'empêcher fortement
„ de reſpirer durant le tems qu'on le tou-
„ che. Ce que nous diſons ici de la Tor-
„ pille, eſt auſſi vrai que ce que l'on dit
„ du remore eſt faux. On prétend que
„ ce poiſſon, tout petit qu'il eſt, a la
„ force d'arrêter un vaiſſeau qui court à
„ pleines voiles. *Pline*, *Scaliger*, *Aldro-*
„ *vandus*, *Olearius*, & pluſieurs autres Au-
„ teurs ont donné dans cette fable, &c.

Des yeux d'Ecreviſſes.

„ Les pierres d'Ecreviſſes autrement
„ nom-

„ nommées yeux d'Ecreviſſes, ſont de
„ petits corps blancs, durs, ronds, con-
„ vexes, d'un côté, & plats de l'autre,
„ ayant du côté plat une petite cavité,
„ leſquels ſe trouvent dans l'eſtomac des
„ Ecreviſſes mâles, aux mois de Mai,
„ de Juin & de Juillet. Il y a des char-
„ latans qui fabriquent des yeux d'Ecre-
„ viſſes, & qui y réüſſiſſent ſi bien, que
„ les Droguiſtes les plus experts s'y laiſ-
„ ſent ſouvent tromper: mais voici un
„ moyen pour découvrir la tromperie.
„ Il faut les écraſer & jetter deſſus un
„ peu d'eſprit de ſel. Si les yeux d'E-
„ creviſſes ſont vrais, il s'excitera une
„ fermentation, s'ils ſont faux il ne s'en
„ excitera point, à moins toutefois qu'ils
„ ne fuſſent faits avec des coquillages.

„ Les yeux d'Ecreviſſes naturels ont
„ la vertu d'adoucir les humeurs âcres,
„ d'émouſſer, d'abſorber & de précipi-
„ ter les acides, c'eſt pourquoi ils con-
„ viennent dans les ardeurs d'eſtomac,
„ dans la colique, dans la pleureſie, dans
„ la gravelle, dans les fievres continuës,
„ dans les fievres erratiques. Les Ecre-
„ viſſes entieres ont la même vertu,
„ on les écraſe avec la coquille. on
„ en fait des bouillons qui ne ſont pas
„ moins bons aux ſains qu'aux mala-
„ des."

Il nous ſeroit facile d'extraire de notre

Au-

Auteur plusieurs autres exemples : mais ceux-là suffisent pour donner une idée de sa methode, qui est la même dans tout le reste. Cet Ouvrage ne contient rien de nouveau : mais c'est un bon repertoire, & on peut le regarder comme un excellent abregé de tout ce qui se lit ailleurs de plus curieux & de plus utile sur la matiere medicale.

Gallia Christiana in Provincias Ecclesiasticas distributa quâ series & historia Archiepiscoporum, Episcoporum & Abbatum Franciæ vicinarumque ditionum ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur & probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis. C'est-à-dire : *La Gaule Chrétienne, divisée par Provinces Ecclesiastiques, qui comprend la suite & l'histoire des Archevêques, des Evêques & des Abbez de la France & des Provinces voisines, depuis l'origine des Eglises jusqu'à notre temps, avec plusieurs actes qui servent de preuves, imprimez à la fin de chaque volume. Par Dom* DENYS DE SAINTE MARTHE *Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. Tome I.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard Imprimeur du Roi & de l'Académie Françoise. 1715. in folio. pagg. 1329. pour l'histoire, pagg. 210. pour les Ac-

Actes, sans les Tables qui sont fort amples.

IL est fort utile & fort agreable de connoître l'origine & l'établissement des Eglises, & l'histoire des Prelats qui les ont gouvernées, mais rien n'est plus difficile que l'execution d'un Ouvrage qui puisse donner une juste connoissance de ces matieres. Jean Chenu donna au Public au commencement du dernier siecle un Ouvrage de cette nature sous le titre de Chronologie des Evêques de France. Claude Robert ajouta plusieurs articles au Livre de Chenu, & disposa le tout dans un plus bel ordre; mais ce Livre étoit encore bien éloigné de sa perfection. Robert n'avoit pas parlé de plusieurs Eglises considerables, & il n'avoit point eu connoissance de plusieurs actes qui pouvoient beaucoup servir à la composition de son histoire. C'est ce qui engagea Messieurs de sainte Marthe, dont le nom sera toûjours illustre dans la Republique des Lettres, de réünir les Mémoires qu'ils avoient sur cette matiere, & dont ils avoient communiqué quelques parties à Chenu & à Claude Robert. Le Clergé de France assemblé en 1646. les exhorta à executer un si beau projet. Leur histoire est divisée en quatre Tomes; le premier traite des Archevêques; le second

&

& le troisiéme, des Evêques; le quatriéme, des Abbez. Les derniers volumes ne furent imprimez qu'après leur mort.

Comme il est presque impossible que les premiers qui traitent une matiere si vaste & si difficile ayent une connoissance exacte de tous les faits qui y doivent entrer, on a remarqué plusieurs omissions & plusieurs fautes dans la Gaule Chrétienne de MM. de Sainte Marthe. Personne n'étoit plus en état que le Pere de Sainte Marthe de donner au Public une Histoire des Eglises de France plus exacte & plus complette que les precedentes. Le Clergé l'excita à travailler à cet Ouvrage, qui fera beaucoup d'honneur à l'Eglise Gallicane, & à l'Auteur qui a travaillé sous ses ordres. Il rend compte de son travail dans la Préface qui est à la tête de ce premier volume.

Pour connoître ce qu'il falloit retrancher du Livre de MM. de Sainte Marthe, & ce qu'il y falloit ajouter, notre Auteur a examiné avec soin l'Ouvrage entier, il a remonté jusqu'aux sources dont les faits qu'on y avance sont tirez, il a consulté tous les Auteurs qui y sont citez. Mais comme depuis 1656. que ce Livre a été imprimé, on a rendu publics plusieurs actes anciens dans des collections qui ont paru sous le titre de Spicilege, de Mêlange, d'Analectes, le Pere de

Sain-

Sainte Marthe a trouvé dans ces collections de quoi remarquer les fautes qui étoient échapées à ceux qui l'avoient precedé, & des faits qui augmentent de beaucoup cette Histoire.

Il ne s'est point contenté de consulter les Livres imprimez, il a eu recours aux manuscrits. Dom Claude Etiennost, Dom Etienne de Laura, Dom Edme Martenne, Dom Ursin Durand, Dom Jacques Roger, & plusieurs autres Religieux de sa Congregation, lui ont fourni un grand nombre de pieces curieuses qu'ils avoient recueillies en parcourant presque toutes les Eglises du Royaume. Le Pere de la Tour General de l'Oratoire & le Pere Le Long lui ont communiqué les Memoires que Pierre de Sainte Marthe Seigneur de Meré, Louïs-Abel de Sainte Marthe General de la Congregation de l'Oratoire, & le Pere François-Maximilien de Sainte Marthe aussi Prêtre de l'Oratoire, avoient recueilli, dans la vûë de donner une nouvelle Edition de la Gaule Chrétienne. Il a trouvé dans la Bibliotheque du Louvre & dans celle de M. Colbert, des pieces dignes de l'attention des curieux. Plusieurs Sçavans, entre lesquels il remarque en particulier MM. Dufourni, de Clerambaut & d'Hosier, se sont fait un plaisir de lui communiquer ce qu'ils pouvoient avoir de singulier sur

la

la matiere qu'il avoit entrepris d'éclaircir.

Toutes les matieres qui devoient entrer dans l'Ouvrage étant recueillies, il falloit donner un ordre à cet Ouvrage; celui qu'avoient suivi MM. de Sainte-Marthe n'a pas plû à notre Auteur, il a cru qu'il valoit mieux après l'histoire de chaque Eglise Metropolitaine, donner celle des Evêchez qui en dépendent, & parler après chaque Evêché des Abbaïes qui y sont situées: par là le Lecteur peut voir en même temps tout ce qui a rapport à l'histoire d'un Archevêché.

A la tête de l'histoire de chaque Province on a mis des Cartes geographiques par le moyen desquelles on connoît la situation de la ville Metropolitaine, des Eglises suffragantes, & des Abbaïes. On souhaiteroit que notre Auteur, suivant l'exemple de MM. de Sainte Marthe, eut ajouté aux Cartes particulieres une Carte generale de la France Ecclesiastique, afin qu'on pût appercevoir d'un coup d'œil la situation de toutes les Provinces, comme on apperçoit dans les Cartes particulieres la situation des différens Evêchez.

Les pieces nouvelles qui doivent servir de preuves à l'Histoire, sont à la fin de chaque volume. Ces pieces pour la plûpart n'ont point encore été imprimées. Il y en a plusieurs qui peuvent servir

non-

non-seulement pour l'Histoire Ecclesiastique & pour l'Histoire profane de France, mais encore pour la Theologie, la Discipline Ecclesiastique & la Jurisprudence. Le Pere de Sainte Marthe soutient que les Chartres qu'il rapporte ne doivent pas être suspectes, car ces pieces, dit-il, sont anciennes, & ceux qui en contestent la verité avouent qu'elles ont été faites avant qu'on ait eu une connoissance exacte de l'histoire des Eglises & des Abbaïes. Comment donc auroit-on parlé si exactement de tant d'Evêques & de tant d'Abbez, si ces pieces n'avoient pas été faites dans le temps même dont elles sont dattées ?

Pour qu'on puisse ranger les évenemens dans un ordre chronologique, & connoître les Papes & les Princes sous lesquels les faits sont arrivez, le Pere de Sainte Marthe a fait placer à la fin du premier volume une table chronologique des Papes, des Empereurs, des Rois de France, des Rois de Bourgogne, & des Rois d'Espagne qui ont possedé quelques-uns des païs qui font aujourd'hui partie de l'Eglise Gallicane.

Au plan de cet Ouvrage notre Auteur joint dans sa Préface quelques reflexions sur l'établissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules. Il prétend qu'elle y a été prêchée du temps des Apôtres,

ou

ou au moins du temps des hommes apostoliques : la raiſon qu'il en rend, c'eſt que J. C. a ordonné aux Apôtres de prêcher à toutes les Nations, que leur voix s'eſt fait entendre par toute la terre. Il ajoute que, ſelon ſaint Cyrille de Jeruſalem, ſaint Jean Chryſoſtome, Theodoret, ſaint Jerôme & ſaint Gregoire Pape, l'Evangile a été prêché en Eſpagne, Il croit que ſaint Paul en allant en Eſpagne, ou en revenant de ce païs a établi ſaint Trophime à Arles, ſaint Creſcent à Vienne, & ſaint Paul à Narbonne. Pour confirmer cette opinion ſur l'établiſſement de la Religion dans les Gaules, le Pere de ſainte Marthe rapporte un paſſage de ſaint Juſtin qui dit qu'il n'y a point de peuple barbare auquel on n'ait prêché J.C. crucifié, un endroit où ſaint Irenée ayant avancé la même choſe que S. Juſtin ajoute que la foi eſt la même dans la Germanie & dans l'Eſpagne que dans l'Orient. Notre Auteur répond au paſſage de Sulpice Severe que les Critiques citent ordinairement contre l'ancienneté de l'Egliſe de France, que cet Hiſtorien attaché aux erreurs des Millenaires & des Pelagiens, eſt moins digne de foi que ſaint Hilaire, qui ſoutient que l'Evangile avoit été prêché chez tous les peuples avant la deſtruction de Jeruſalem; qu'Euſebe de Ceſarée, qui rapporte que Creſ-

Crescens alla dans les Gaules, que tous les Auteurs Ecclesiastiques du V. & du VI. siecle qui suivent sur les premiers Apôtres de la France la tradition que les Critiques modernes ont contestée. En suivant ce Systême il prétend que si nous n'avons point une suite de Pasteurs dans les anciennes Eglises de France depuis ces hommes apostoliques, jusqu'à la fin du troisiéme ou au commencement du quatriéme siecle, c'est que ces Eglises ont été vacantes pendant la persecution, ou que les Catalogues des Prelats se sont perdus pendant ces temps de trouble. Ainsi les anciennes opinions que les Critiques croyent avoir le mieux combattuës, trouvent encore des défenseurs. Après cet extrait de la Préface venons au corps de l'Ouvrage.

Il y a depuis long-temps de grandes disputes entre quelques-uns des Archevêques de France, sur le rang & les prééminences de leurs Eglises. Le Pere de Sainte Marthe, pour ne point entrer dans ces contestations, a suivi l'ordre alphabetique dans l'arrangement des Archevêchez, comme avoient fait MM. de Sainte Marthe dans leur Histoire de la Gaule Chrétienne. Ainsi Albi qui est le dernier Archevêché selon la date de l'érection, se trouve à la tête de tous les autres. Le premier Tome qu'on vient de donner au pu-

public comprend l'hiſtoire de cinq Archevêchez, Albi, Aix, Arles, Avignon, & Auch, de vingt-ſix Evêchez qui en dépendent, & de plus de cent Abbaïes de l'un & de l'autre ſexe, & de différens Ordres qui ſe trouvent dans ces cinq Archevêchez. On voit bien qu'il ne nous eſt pas poſſible de ſuivre l'Auteur dans tout ce détail, nous nous contenterons de donner un précis de ce qui regarde le Dioceſe d'Albi, on pourra par cette partie juger de toutes les autres.

Albi, comme le remarque le Pere de Sainte Marthe, eſt une des anciennes Villes & des plus conſiderables de la premiere Aquitaine, elle eſt du reſſort du Parlement de Thoulouſe, & elle a longtems dépendu de l'Archevêché de Bourges; quelques Auteurs anciens l'appellent Albige. C'eſt de cette Ville que les Heretiques Albigeois ont pris leur nom. Elle eſt ſituée ſur la riviere du Tarn dans un terroir fertile; l'Egliſe Cathedrale eſt une des plus belles de France, elle eſt conſacrée ſous l'invocation de ſainte Cecile Vierge & Martyre. Ses Chanoines vivoient autrefois ſous la regle de S. Auguſtin. Boniface VIII. les ſeculariſa en 1297. Le Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Chantre, d'un Sous-chantre, de *trois* Archidiacres, d'un Théologal, & de vingt Chanoines; les Prebendes ſont

à la collation de l'Evêque. Plusieurs des Prélats de cette Eglise ont été honorés du Chapeau de Cardinal. Ce fut le Pape Innocent XI. qui l'érigea en Metropole à la priere de Louïs XIV. L'Archevêque a pour Suffragans les Evêques de Castres, de Mande, de Rodés, de Cahors & de Vabres. Il a avec d'autres revenus très-considerables la Seigneurie de la Ville d'Albi. Le Diocese est composé de trois cens vingt-sept Paroisses. Dom Luc d'Acheri a donné dans le septiéme Tome de son Spicilege une Chronique des Evêques d'Albi.

Messieurs de Sainte-Marthe ne comptent que soixante & huit Evêques d'Albi jusqu'au tems de l'érection de cette Eglise en Archevêché. Notre Auteur parle de 86 Evêques. Saint Clair qu'on regarde comme le premier Evêque d'Albi, a souffert le martyre à Lectour, selon la tradition du païs; mais les actes de son martyre sont si corrompus, qu'on ne peut gueres y ajouter de foi. Le P. de Sainte Marthe ne dit pas le tems dans lequel ce Saint a vêcu, non plus que celui d'Anthime qu'on lui donne pour Disciple & pour Successeur. Après lui vient Diogenien, dont parle Gregoire de Tours, vers l'an 406. le même Historien parle en plusieurs endroits avec éloge de S. Salvi qui est le septiéme Evêque d'Albi. De

Conf-

Conſtant neuviéme Evêque qui vivoit encore en 647. Meſſieurs de Sainte Marthe paſſoient à Lupus élu en 869. cet eſpace de deux ſiecles eſt rempli par notre Auteur de neuf Evêques, entre leſquels eſt Citruinus, dont il donne l'Epitaphe, & Saint Amarand qui avoit été Abbé de Moïſac. Entre Eloi qui étoit Evêque en 886. & Froter qui tenoit le ſiege d'Albi en 960. & non en 890. comme le mettent Meſſieurs de Sainte Marthe, notre Auteur a placé Adolin, Godoleric, Paterne, Angevin, Miron & Bernard qu'il a mis avant Froter. Sous l'article d'Amelius trente-deuxiéme Evêque qui vivoit en 1031. on voit des faits trop ſinguliers pour ne les pas remarquer ici. Un Vicomte nommé Bernard & Froterius qui étoit Evêque (on croit que c'étoit de Niſmes) vendirent l'Evêché d'Albi à *Guillaume*, fils de Bernard Aimard, pour en jouir après la mort d'Amelius, moyennant une partie des biens de l'Evêché qu'ils ſe réſervoient, & une ſomme d'argent qui devoit être payée à eux & au nommé Ponce, à la charge que ſi Guillaume décedoit ſans avoir été ſacré, l'Evêché paſſeroit à Pierre frere de Guillaume. Ponce, qui n'avoit alors qu'une partie de l'Evêché d'Albi, étant devenu proprietaire du total, le lega par ſon teſtament à ſa femme Majora. *Quapropter*

ego in Dei nomine Pontius, porte ce teſtament, *dono tibi dilectæ ſponſæ meæ Majoræ Epiſcopatum Albienſem*. Sous les Evêques ſuivans on voit de grandes conteſtations entre les Senechaux de Carcaſſone & de Beziers, & les Evêques d'Albi au ſujet de la Juriſdiction.

Depuis le cinquantiéme Evêque d'Albi juſqu'au ſoixante-huit, il y en a pluſieurs qui ont été honorez du Chapeau de Cardinal, les autres ſont preſque tous diſtinguez ou par leur naiſſance, ou par leurs grands emplois. Armand Duprat Cardinal, Legat du Saint Siege en France, Chancelier de ce Royaume, & Archevêque de Sens, fut auſſi Evêque d'Albi. Le premier des Archevêques de cette Ville fut Hyacinte Serronni Romain d'origine, & Religieux de l'Ordre de ſaint Dominique. Il eut pour Succeſſeur M. le Goux de la Berchere aujourd'hui Archevêque de Narbonne; qui étant chargé par l'aſſemblée du Clergé de 1710. d'examiner le deſſein qu'avoit le Pere de Sainte Marthe de donner une nouvelle Edition du *Gallia Chriſtiana*, & d'en faire le rapport, n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire l'éloge de l'Ouvrage, & engager l'aſſemblée à donner à l'Auteur des marques de ſon eſtime, ainſi qu'il paroît par la déliberation qui fut priſe alors en ſa faveur, & qui eſt rapportée à

la

la tête de l'Ouvrage. Le Siege d'Albi eſt à preſent rempli par M. de Neſmond, ci-devant Evêque de Montauban.

Après avoir parlé des Evêques & des Archevêques d'Albi, le Pere de Sainte Marthe donne la liſte des Prevôts de cette Egliſe qui ſont venus à ſa connoiſſance par le moyen des Cartulaires de l'Egliſe d'Albi & de ceux de l'Abbaïe de S. Salvi. Un de ces Prevôts nommé Gerard Reginon fut choiſi par le Pape Martin V. pour punir par les peines Eccleſiaſtiques Jean Comte d'Armagnac, & pluſieurs autres Seigneurs qui favoriſoient les Schiſmatiques dans l'Aquitaine.

Il y a eu pluſieurs Abbaïes dans le Dioceſe d'Albi qui ne ſubſiſtent plus. Celle de Viaux eſt la plus ancienne. Elle a eu pour fondateur l'Evêque ſaint Eugene qui étoit ſorti d'Afrique dans le tems de la perſecution des Vandales. Le Monaſtere de Troclare étoit double, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Il devint ſur la fin du deuxiéme ſiecle une dépendance du Monaſtere de ſaint Victor de Marſeille. Sainte Segolene ſeconde Patrone de l'Egliſe Cathedrale d'Albi étoit Abbeſſe de Troclare vers l'an 770. Bellecelle, de l'Ordre de S. Benoît, fut du nombre des Monaſteres qui ſe ſoumirent à la reforme de ſaint Benoît d'Aniane. Il n'y a à preſent que quatre Ab-

baïes dans le Diocese d'Albi, saint Salvi qui est dans la Ville, Galliac de l'Ordre de saint Benoît, Candele de l'Ordre de Cisteaux, & sainte Catherine Monastere de femmes. L'Eglise de saint Salvi a eu d'abord des Abbés : vers le milieu du onziéme siecle elle a été remplie par des Chanoines Reguliers. Leur Superieur n'a que le nom de Prevôt, *mais il officie avec la Mitre & la Crosse.* Le Chapitre l'élit, & l'Archevêque d'Albi le confirme. Le Pere de Sainte Marthe parle de trois Abbés de saint Salvi & de quarante-trois Prevôts.

A l'égard de l'Abbaïe de Galliac il n'en est point parlé avant le dixiéme siecle; on y suivit la regle de saint Benoît, jusqu'au tems du Pape Paul III. qui la secularisa. Le Chapitre est composé d'un Abbé seculier, d'un Doyen, de douze Chanoines & de plusieurs autres Beneficiers inferieurs. La liste n'est composée que de trente-trois Abbés, tant Reguliers, que Seculiers, depuis 972. jusqu'à present.

Candel de l'Ordre de Cisteaux a été fondé dans le douziéme Siecle, on y compte quarante Abbez : les Abbez sont Reguliers, quoi qu'il y en ait eu un commendaraire en 1616.

L'Abbaïe de Sainte Catherine fut fondée en 1333. & composée de Religieues de Saint Augustin qu'on y avoit fait ve-

venir du Monastere de Thoulouse; en 1486. on congedia les Religieuses Augustines pour y en mettre d'autres en leur place, de l'étroite observance de sainte Claire.

Voici le sujet de quelques-uns des actes inserez à la fin du volume pour servir de preuve à l'Histoire de l'Eglise d'Albi. La Bulle d'érection de l'Evêché d'Albi en Archevêché par le Pape Innocent XI. qui pour recompenser l'Archevêque de Bourges, lui donne & à ses Successeurs une pension de 15000. l. à prendre sur le nouvel Archevêché. L'acte de la dotation & de la consecration de l'Eglise de Galliac par Froter Evêque d'Albi; l'acte par lequel Bernard & Froter vendent l'Evêché d'Albi, le testament de Ponce qui en fait un don à sa femme, une Chartre pour la Réformation de l'Eglise d'Albi, une sentence qui juge que l'Evêque d'Albi n'ayant point marqué où il vouloit être inhumé, doit avoir sa sepulture dans la Cathedrale, quoi que l'Eglise de saint Salvi fut le lieu ordinaire de la sepulture des Evêques. Traité fait entre saint Louïs & Bernard Evêque d'Albi au sujet de la Jurisdiction sur la Ville, ordre donné par Philippe Roi de France à l'Evêque d'Albi de se trouver à Arras avec ses Soldats pour combattre le Comte de Flandres; Arrêt du grand Conseil qui enjoint à Hugues Evêque d'Albi de

se rendre auprès du fils aîné de France pour prendre des mesures avec lui sur ce qu'il avoit à faire après la prison du Roi Jean. Ces pieces sont au nombre de vingt-quatre, & toutes fort curieuses.

Comme il y a dans ces Chartres & dans celles qui les suivent plusieurs termes de la basse Latinité, que ceux qui ne sont point accoûtumés au Latin des derniers siecles, ont peine à entendre; le Pere de Sainte Marthe en a donné un Glossaire. Plusieurs de ces termes ne se trouvent pas expliqués dans le Glossaire de Ducange, les conjectures qu'il donne pour les expliquer sont fort heureuses. Il y a quelques mots sur lesquels l'Auteur avouë qu'il n'a pû découvrir la signification. Tel est le mot *Saged*, que Ducange n'a point expliqué. Voici la phrase où il se trouve, *ne unquam clam nec* SAGED, *nec justitiam vel consuetudinem aliquam.... facere præsumant.* Dans une Chartre rapportée par feu M. de Marca dans l'Histoire de Bearn, il y a une phrase conçûë en même terme, *ne unquam clam nec* SAJED, *nec justitiam, nec consuetudinem aliquam in omni Nugarolinsi villâ facere præsumant.* Nous croyons qu'il s'agit dans ces deux Chartres de droits de Justice & de droits Seigneuriaux, & que ces phrases signifient que les Seigneurs *ne pourront faire faire aucune exécution par leurs*

leurs Sergents, ni rendre la justice, ni lever aucun droit Seigneurial qu'on appelle coûtume d'une maniere cachée. En effet, *Sajo* ou *Sagio* dans les anciens titres signifie un Sergent, *Sagionia* un Office d'Huissier, comme le remarque Ducange; d'où on peut conclure que *Saged* ou *Sajet* est une exécution faite par un Huissier. Que coûtume soit un droit feodal, c'est ce que n'ignorent pas ceux qui ont un peu lû les anciens titres sur ces matieres.

Dans une chartre rapportée à la page 127. une femme nommée Artherale renonce au *Velleïen*. Il s'agit en cet endroit du Senatus-Consulte qui a tiré son nom de Velleïus qui en étoit l'Auteur, & qui déclare nulles les obligations contractées par les femmes pour autrui. Artherale renonce dans cet acte au droit que lui donnoit ce Senatus-Consulte.

On voit par cet Extrait combien cette Chronique de l'Eglise de France est au-dessus de celles qui ont paru jusqu'à present. Si quelques Sçavans avoient encore sur cette matiere quelques pieces qui meritassent d'y être inserée, le P. de Sainte-Marthe les prie de les lui communiquer : la maniere obligeante dont l'Auteur en a usé dans le premier volume, & l'excellent usage qu'il fait de ces pieces, doit les exciter à lui accorder cette grace pour les volumes suivans,

que le Public attend avec impatience.

Histoire des Ordres Monastiques, Religieux & Militaires, & des Congregations seculieres de l'un & de l'autre sexe. Tome troisiéme & quatriéme qui comprennent les Congregations & les Ordres Militaires qui ont été soumis à la regle de saint Augustin. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, ruë saint Jacques à la Bible d'Or. 1715. 3e. vol. pagg. 456. 4e. vol. pagg. 464.

DANS les Journaux de l'année 1714. * nous avons rendu compte des deux premiers volumes de cette Histoire des Ordres Monastiques, Religieux & Militaires, & des Congregations seculieres de l'un & de l'autre sexe. Nous avons remarqué que l'Auteur sur chaque Ordre en faisoit connoître l'origine, la fondation, le progrès, la décadence des uns & leur suppression, l'agrandissement des autres par le moyen des différentes reformes; qu'il raportoit la vie des Fondateurs & des Reformateurs, & qu'il avoit fait faire un grand nombre de planches, pour représenter les différens habillements de ces Ordres & de ces Congregations. Le pre-

* Mois de Février, p. 150. & Mois de Mars, p. 243.

premier volume, comme nous l'avons obſervé alors, regarde les Ordres qui ſe ſont formés en Orient, & tous ceux qui étant ſortis de l'Orient ſe ſont établis en Occident. Dans le ſecond volume l'Auteur traite des différentes Congregations de Chanoines Reguliers. Dans ceux-ci il parle des Congregations qui font profeſſion de la regle de ſaint Auguſtin, quoique les ſujets qui les compoſent n'ayent pas la qualité de Chanoines Reguliers.

Notre Auteur convient avec les Critiques qui ont examiné de plus près la vie de ſaint Auguſtin, que ce Saint avoit établi en Afrique un Monaſtere de Religieux, différent de celui qu'il avoit auprès de l'Egliſe d'Hippone pendant ſon Epiſcopat, & qui n'étoit compoſé que de Clercs: mais il avouë que c'eſt une queſtion fort difficile de ſçavoir ſi les Religieux qui prennent la qualité d'Hermites de ſaint Auguſtin, tirent leur origine des Moines d'Afrique établis par l'Evêque d'Hippone; ce qu'il y a de certain c'eſt que le Pape Alexandre IV. en 1254. réünit pluſieurs Congregations qui vivoient ſous différentes regles, & dont les principales ſuivoient celles de ſaint Auguſtin. Ce Pape les ſoumit toutes à la regle de ſaint Auguſtin, & il voulut qu'elles fuſſent gouvernées par un ſeul General. En 1287. on examina les premieres conſtitu-

titutions de cet Ordre ſous le Generalat de Clement d'Auximas. Elles furent reçûës encore dans le Chapitre tenu à Ratisbonne en 1299, on en dreſſa de nouvelles l'an 1580 qui furent approuvées par le Pape Gregoire XIII.

Il ſe peut faire, dit le P. Helyot, que quelques-unes des Congregations qui formerent l'Ordre des Hermites de ſaint Auguſtin ayent eu pour fondateurs des Moines d'Afrique qui étoient paſſés en Italie après la perſecution des Vandales. Mais il eſt conſtant que celle des Jean-Bonnites & des Hermites de Toſcane, *qui* étoient les plus conſiderables, n'avoient dans leur origine aucune regle, & que celle de ſaint Auguſtin leur fut donnée par le Pape Innocent IV. Les Jean-Bonnites tirent leur nom du bien-heureux Jean Bon natif de Mantouë, qui fonda un Monaſtere dans la Romandiole. Quelques Ecrivains Auguſtins ont ſoûtenu que Saint François d'Aſſiſe avoit été Diſciple de Jean Bon; mais comment ſe peut-il faire, remarque notre Auteur, que ſaint François qui avoit des Diſciples en 1209. ait eu pour maître le Bienheureux Jean Bon, qui, ſelon Conſtance Lodi de ſaint Gervais Religieux qui a écrit ſa vie ſur des memoires exacts, ne s'eſt retiré du monde qu'en 1209. Si les Papes avoient regardé les Hermites de ſaint Auguſtin com-

comme les veritables enfans de saint Augustin, ils n'auroient pas donné la préséance sur eux aux Ordres de saint François & de saint Dominique.

L'Office de Sacristain de la Chapelle du Pape auquel sont attachez de grands privileges, se donne toûjours à un Religieux Augustin. Saint Nicolas de Tolentin, saint Thomas de Villeneuve Archevêque de Valence, & saint Jean Facond sont les plus illustres Saints de cet Ordre; ceux qui lui ont fait le plus d'honneur par leur Science sont Onuphre Panuini de Veronne, Christian Lupus natif d'Ipres, & le Cardinal Noris.

Depuis l'union generale des Hermites de saint Augustin, il s'est formé plusieurs Congregations particulieres; quelques-unes sont éteintes, comme celle de Saxe, dont est sorti Luther, d'autres se sont unies aux Augustins; d'autres subsistent encore sous le General de l'union, & sont gouvernées par des Vicaires particuliers. La reforme des Augustins Dechaussés établie d'abord en Portugal & en Espagne par le P. Thomas de Jesus, qui nâquit en 1520. s'étendit ensuite en Italie, en Allemagne, en France, & même dans les Indes; elle compose plusieurs Provinces, chacune de ces Provinces a son Provincial de la reforme, qui est soumis au General de tous les Augustins.

Il y a plusieurs Monasteres de Religieuses Augustines dont quelques-unes sont soumises aux Hermites de saint Augustin, d'autres ne dependent que des Evêques, leurs habits sont fort différens pour la forme & pour la couleur.

Les Augustins prétendent faire remonter le tiers Ordre établi dans plusieurs de leurs Monasteres jusqu'au temps de saint Augustin : ils mettent au nombre de leurs tierçaires sainte Geneviéve, saint François d'Assise, le Bienheureux Gerard fondateur de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, &c. mais notre Auteur prétend que le tiers Ordre des Augustins est moins ancien que ceux de saint Dominique & de saint François, & qu'il n'a été autorisé que par le Pape Boniface IX. l'an 1401. Les Filles de saint Thomas de Villeneuve établies par le P. Ange le Proust, dont la principale Maison est à Paris au Fauxbourg saint Germain, sont de ce tiers Ordre.

Ce que notre Auteur dit dans le Chapitre douziéme & dans les suivans sur les Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem appellés présentement Chevaliers de Malthe, & sur les Religieuses de cet Ordre, est trop connu pour que nous en donnions ici le précis. Ce que nous en pourrions dire ne suffiroit pas pour ceux qui n'en ont pas de connoissance & nous renvoyons

ces

ces personnes au Livre du P. Helyot. Elles y pourront satisfaire leur curiosité sur l'état present de cet Ordre & sur son origine, il en est de même de ce que notre Auteur dit sur l'Ordre de saint Dominique. Nous nous contenterons de remarquer ici que le P. Helyot comme zelé défenseur de l'Ordre de saint François, entre au Chapitre vingt-neuviéme, dans une dispute pareille à celle qu'il avoit soutenu au commencement de ce volume contre les Augustins. En voici le sujet.

Quelques Ecrivains de l'Ordre de saint Dominique prétendent que saint François a composé la regle pour son tiers Ordre sur celle que saint Dominique avoit donnée à ses tierçaires. Pour combattre cette opinion le P. Helyot se sert de l'autorité du Bienheureux Raymond de Capouë General des Dominicains, qui dit que le tiers Ordre de saint Dominique ne fut établi qu'après la mort de ce Saint, & sur les débris de celui de la milice de J. C. qui étoit devenu inutile, & que ce fut le P. Munio de Zamorra septiéme General qui leur fit des reglements. Cette regle fut approuvée par Innocent VIII. l'an 1405. comment saint François qui mourut en 1226. dit notre Auteur, auroit-il pû se servir de la regle du tiers Ordre de saint Dominique composée par Zamorra en 1285. Il y a dans ce tiers Ordre

Ordre des filles qui sont veritablement Religieuses, & qui font des vœux solemnels.

L'Ordre de la Merci qui a saint Pierre Nolasque pour fondateur, étoit d'abord composé de Prêtres & de Chevaliers. Les sept premiers Generaux de cet Ordre étoient Chevaliers. Mais les Prêtres qui se trouvoient en plus grand nombre *dans* les Chapitres generaux, ayant ensuite élu pour General l'un d'entre eux, ces élections furent confirmées par les Papes Clement V. & Jean XXII. qui imposerent silence aux Chevaliers. Cet ordre rigoureux déplut aux Chevaliers, dont plusieurs quitterent l'Ordre de la Merci, pour entrer dans celui de Montesa que le Roi d'Arragon avoit établi nouvellement dans ses Etats, & à qui il avoit donné les biens des Templiers. Les autres Chevaliers se sont depuis separez des Prêtres de la Merci, & ceux qui prennent aujourd'hui la qualité de Chevaliers de cet Ordre font profession de la regle de saint Benoît.

Sur la fin de ce troisiéme volume notre Auteur parle de l'Ordre des Servites, des Alexiens, ou Cellites, des Clercs & des Hermites de saint Jerôme, & des Congregations de Religieuses qui sont de ces différens Ordres. Il ne nous est pas possible de le suivre sur toutes ces matieres, & d'en donner un précis.

Nous

Nous rendrons compte dans un autre Journal du quatriéme volume de cette Hiſtoire.

*Apologie d'*HOMERE, *où l'on explique le veritable deſſein de ſon Iliade, & de ſa Theomythologie. Par le Pere* HARDOUÏN, *de la Compagnie de Jeſus.* A Paris, aux dépens de Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale. 1716. in 12. pagg. 331. ſans la Table.

VOICI une Apologie d'*Homere* d'un tour ſingulier, & qui ne reſſemble à aucune de celles qu'on a faites juſqu'ici de ce Poëte. L'Auteur, toûjours fecond en découvertes ingenieuſes & qui tiennent ſouvent du paradoxe, continuë par cet Ouvrage à donner des preuves de cette ſagacité qui ne demeure jamais court, qui ne trouve rien d'impenetrable, & qui ſe fraye de nouvelles routes au travers des ſujets les plus rebattus. Il ſe propoſe ici deux choſes : l'une, d'expliquer quel eſt le veritable deſſein d'*Homere* dans l'Iliade, & de faire voir que tous ceux qu'on lui a ſuppoſez ſont faux, d'où il ſuit que toutes les critiques qu'on en a faites tombent d'elles-mêmes : l'autre, de montrer que les Divinitez introduites dans ce Poëme ne ſont rien moins que ce qu'on en penſe d'ordinaire, & qu'en les prenant pour

pour ce qu'elles sont veritablement, tout se soutient à merveille, & qu'il n'y a nulle extravagance à sauver dans le Systême Theomythologique d'*Homere*.

I. Le dessein de ce Poëte dans l'Iliade n'est point de faire une description ingenieuse du siege de Troye, comme quelques-uns l'ont avancé; car (dit le Pere Hardouïn) il n'y auroit pas là d'unité de dessein, telle que l'exige un Poëme Epique. Ce n'est pas non plus de la valeur surprenante d'Achille qu'il est question, ainsi que d'autres l'ont cru: en effet (remarque l'Auteur) Achille est presque par tout un brutal & un emporté, impitoyable, inflexible, un mauvais cœur : sa valeur pretenduë surprenante ne paroît qu'un jour, & dans la seule action où il tuë Hector abandonné par Apollon, & trompé par Minerve. Ceux qui ont pensé que la colere d'Achille est l'action choisie de l'Iliade, & qu'*Homere* a voulu faire sentir à la Grece combien la discorde est fatale à ceux qu'elle divise, n'ont pas mieux rencontré que les autres, suivant le Pere Hardouïn. Car (dit-il) la *colere pernicieuse* d'Achille n'est qu'une passion; & une passion, quelle qu'elle soit, ne sçauroit être le sujet d'un Poëme Epique. D'ailleurs (continuë-t-il) quelle liaison peut avoir la colere d'Achille avec Enée sauvé par les Dieux, toutes les fois qu'il se

se trouve dans un peril éminent ? De plus, quelle est la fin de l'action ? est ce la cessation de cette colere, & le retour du Heros à sa premiere tranquillité? Mais s'il cesse d'être en colere contre Agamemnon, c'est pour aller combattre avec fureur contre Hector. La rançon & les funerailles de celui-ci, décrites dans le dernier Livre, seroient donc encore une autre cessation de la colere d'Achille contre son ennemi.

L'Auteur prétend qu'*Homere* n'écrivoit pas pour la Grece, mais principalement pour son païs, c'est-à-dire pour cette côte de l'Asie Mineure où étoit Troye, & l'Ionie : Que la Grece, d'où venoient Agamemnon & Achille, étoit pour lui comme pour ses compatriotes, un païs ennemi, un objet d'aversion : Que c'est pour cette raison que ce Poëte semble prendre à tâche de deshonnorer les Grecs, en faisant commettre à leur Chef Agamemnon, tant de fautes de jugement & de conduite, contre la justice & contre l'art de commander, & en décrivant les bassesses inutiles que font les Grecs pour appaiser Achille, un Thessalien, un étranger ; & l'indignité avec laquelle ils souffrent les circonstances de son retour, humiliantes & outrageantes pour Agamemnon & pour eux.

Le dessein d'*Homere* dans l'Iliade, & son

son principal objet, est donc (selon le Pere Hardouin) la destruction entiere de la maison de Priam, maison criminelle, & maudite ou abandonnée des Dieux; destruction commencée par la mort d'Hector, unique soutien de cette maison, & predite par Neptune, quant au reste de cette branche infortunée: & en même temps c'est le transport de la couronne de Troye dans la branche collaterale, & dans la personne d'Enée, qui en restoit seul, & qui étoit un Prince pieux, juste, brave, & cheri des Dieux. Cela posé (dit l'Auteur) on rend aisément raison de tous les Episodes, on en voit l'enchaînement, on les ramene tous à un seul point de vûë, on y goûte le plaisir de l'unité. *Homere* nous apprend lui-même dans le titre de son Ouvrage (poursuit le Pere Hardouin) qu'il a prétendu lier ainsi tous les épisodes; car c'est (selon l'Auteur) ce que signifient ces mots: *Iliados Homêrou hê alpha rhapsodia*; c'est-à-dire; *Premier Livre des épisodes, sur 24 de l'Iliade, qui sont liez & cousus ensemble*, pour ainsi parler (*Rhapsodia.*) L'Auteur s'applique à faire voir la liaison des plus considerables de ces Episodes, & insiste particulierement sur la necessité de faire entrer Enée dans la piece, puisque tout doit aboutir, quoi qu'indirectement, à son élevation. Il falloit (dit-il) en faire un bra-

brave, & l'Achille des Troyens; un Prince pieux, juste, sans défaut, qui meritât d'être destiné par les Dieux à la Royauté. Mais il faut le sauver toutes les fois que son ardeur l'exposera trop au danger; puisqu'il reste seul de la branche collaterale d'une très-illustre maison, à laquelle les Dieux avoient attaché la couronne.

L'Auteur observe qu'Enée soutient fort bien son personnage dans toute l'Iliade. Il paroît, dès le second Livre, à la tête des Chefs de l'armée Troyenne, comme conducteur des Dardaniens. On louë sa justice & sa probité dans l'onziéme Livre, en disant que les Troyens le respectoit comme un Dieu. Il se signale dans le combat dès le cinquiéme livre; Dans le sixiéme lui seul avec Hector arrête les troupes qui fuyoient, ranime leur courage, & fait enfin plier les Grecs. dans le treiziéme il fait des prodiges de valeur contre Idomenée. Il aide, dans le quatorziéme, à sauver Hector. Au quinziéme Hector & lui chassent les Grecs jusques dans leurs vaisseaux. Dans le seiziéme il défend de son mieux le corps de Sarpedon. Dans le dix-septiéme il releve le courage d'Hector qui plioit. Dans le vingtiéme enfin un des premiers acteurs du combat est Enée qui s'avance à la tête des combattans pour attaquer Achille lui-même, dont il perce le bouclier.

Par

Par tout (remarque le Pere Hardouïn) les ennemis même d'Enée avouënt que c'est un adversaire redoutable, & qui souvent dans les combats avoit paru teint du sang de ses ennemis: & Neptune au vingtiéme livre predit Que la maison de Priam doit entierement perir, que c'est Enée qui doit regner sur les Troyens, & après lui toute sa posterité, pendant une *longue* suite de siecles. Par là (dit l'Auteur) *Homere* flattoit adroitement la famille qui regnoit à Troye de son temps (c'est-à-dire plus de 370 ans après la prise de cette même ville) en marquant que cette maison descendoit d'Enée: ce qui détruit sans replique le voyage de celui-ci en Italie, lequel n'est qu'un Roman. Cela n'empêche pourtant pas (ajoute le Pere Hardouïn) que les Romains ne tirent leur origine des Troyens; non des Troyens fugitifs avec Enée, comme on l'a cru, mais des Troyens envoyez avec Tithon par Laomedon son pere, pour établir une Colonie. Cette origine (selon l'Auteur) est indiquée sur une Medaille publiée par M. *Seguin*, & qui a pour inscription d'un côté, ΙΛΙΕΩΝ, & de l'autre ΕΚΤΩΡ, qui n'est pas le nom du Heros, mais qui presente les Lettres initiales de ces quatre mots ΕΚ Τρώων Ὡρμῶντο Ῥωμαῖοι; *les Romains sont issus des Troyens.*

Le Pere Hardouïn va au devant d'une ob-

objection qui s'offre naturellement, & qui est tirée du silence d'*Homere* dans la proposition de l'Iliade, tant par rapport à la maison de Priam, que par rapport à Enée. Il étoit superflu (repond l'Auteur) que le Poëte exposât son dessein dans la proposition de son Poëme, après l'avoir exprimé si nettement dans le titre. En effet (dit-il) *Ilias* en Grec, s'il est mis seul, & comme substantif, ne peut signifier autre chose que la ville d'*Ilus* (comme *Demetrias* signifie la ville de *Demetrius*) ou bien la Maison & la posterité d'*Ilus*. *Ilias*, dans un titre, est donc la ville ou la maison d'*Ilus* établie ou détruite. Ce n'est ici ni l'une ni l'autre établie. Ce n'est point aussi Troye détruite. Il est donc clair (continuë le Pere Hardouïn) que c'est le sort de la Maison d'*Ilus*; c'est sa posterité déchûë du trône à la mort d'Hector, où finit le Poëme : & le mot d'*Iliade* emporte necessairement le transport de la couronne de cette branche à une autre ; de celle d'*Ilus* à celle d'*Assaracus*, dans la personne d'Enée son arriere-petit-fils. C'est (poursuit l'Auteur) comme si l'on intituloit aujourd'hui un Poëme Epique Latin, *Valesias*. Car ce titre ne signifieroit autre chose en y feignant une catastrophe heroïque, comme celle d'Hector, que la fin ou le sort des *Valois*; & la suite necessaire, qui étoit que

que l'auguste Maison de Bourbon montât sur le trône. *Homere*, en homme de bon sens (ajoute le Pere Hardouïn) a pris pour titre de son Iliade un nom d'homme, & en a usé de même dans l'Odyssée. L'*Iliade* est la fin de la maison d'*Ilus*, comme l'*Odyssée* est la fin des voyages d'*Ulysse*. Si le Poëte ne parle pas de son principal dessein dès l'entrée de l'Iliade; de même au commencement de l'Odyssée il ne dit pas un seul mot du retour & de la reconnoissance d'Ulysse, qui est néanmoins la fin du Poëme.

L'Auteur employe le reste de sa premiere partie à justifier en peu de mots *Homere*, sur la description des jeux funebres de Patrocle, placée au 23 livre; sur la prétenduë folie des personnages de l'Iliade; sur la coûtume des Heros de ce Poëme, de depouiller ceux qu'ils tuent dans le combat; sur le caractere d'Hector; sur les Discours que le Poëte fait tenir par les victorieux à ceux qu'ils ont tuez, & aux chevaux qu'ils montent : & sur le discours du cheval d'Achille à son maître, &c. après quoi le P. Hardouïn passe à sa seconde partie, dans laquelle il expose en détail ce qu'*Homere* entendoit par ses Divinitez, & explique les principales fables de l'Iliade.

II. L'Auteur pose d'abord pour principe, Que les Divinitez de l'Iliade ne sont

ont pas des ſubſtances animées ou intellectuelles : Que dans tout ce Poëme, il ne paroît pas le moindre veſtige d'Eſprits, ſoit de l'Eſprit infini, qui eſt le vrai Dieu; ſoit des Eſprits que nous appellons Anges ou Demons: Que la Terre, le Soleil & la Lune, & les autres Planetes ou les Etoiles fixes, ne ſont point du nombre des Dieux qu'*Homere* fait agir. quoi que ce fuſſent, néanmoins, les Divinitez, auſquelles on ſacrifioit dès lors : il conclud de là, Que les Divinitez de l'Iliade ne ſont preſque que les vertus & les bonnes qualitez, que la Nature ou le Deſtin donne aux hommes, & principalement aux Heros; comme la beauté, la nobleſſe, la force, la grandeur d'ame, la fidelité conjugal, la politeſſe & l'affabilité, l'eſprit guerrier, la prudence, l'addreſſe ou l'induſtrie, l'amour du gain ; les Arts même, comme la Muſique & la Navigation : Que ce ſont toutes ces qualitez, que le Poëte, pour égayer ſa compoſition, anime & perſonifie : Que comme Homere ne connoiſſoit point d'autre origine de ces bonnes qualitez, que la Nature ou le Deſtin, dont il faiſoit un Dieu, toutes les vertus & les bonnes qualitez qui en émanent, ſont auſſi, ſelon lui, autant de Divinitez ſubalternes: Que comme ces bonnes qualitez ou Divinitez ont quelquefois des interêts differens, cela

donne lieu au Poëte de les oppofer les unes aux autres, fans qu'il tombe pour cela dans l'impieté ou l'abfurdité où nous tomberions, fi nous faifions ainfi contefter ou difputer les Saints entre eux ou avec le vrai Dieu.

Après l'établiffement de ce Syftême general, l'Auteur defcend dans le particulier & fait paffer en revûë tous les *Dieux* de l'Iliade. *Jupiter* (dit-il) n'eft point un Dieu qui ait fait le Ciel & la Terre, qui ait créé le Soleil & la Lune, & les autres Planetes & Etoiles, ni qui s'en qualifie le Maître : ce n'eft, dans *Homere*, que le Deftin ou la Nature & fes influences, c'eft-à-dire, la caufe occulte & neceffaire de tous les phenomenes ou meteores de l'air, de tous les évenemens fublunaires, de toutes les bonnes qualitez des hommes. *Qu'on parcoure* (dit l'Auteur) *tous les vers de l'Iliade où Jupiter eft nommé : on y verra que ce Dieu n'eft que ce que je viens de dire :* C'eft une peine que le P. Hardouïn épargne au Lecteur, par le foin qu'il a pris lui-même de raffembler ici tous les paffages de l'Iliade, où il eft fait mention de ce Dieu ; ce qui occupe 86 pages, c'eft-à-dire, plus d'un quart de ce volume.

Le *Ciel*, dans *Homere*, n'eft jamais celui des Planetes ou celui des Etoiles fixes ; ce n'eft (felon l'Auteur) que l'Air qui s'étend depuis la Terre jufqu'au Ciel Lunaire.

ire. De même l'*Olympe* n'est jamais le
el ; mais la plus haute montagne de
hessalie, qui perce les nuës, & que les
recs ont choisie par cette raison, pour
tre le sejour des Dieux de la Grece. *Ju-
on* est par tout dans l'Iliade, le Destin
ui distribuë aux Dames leurs bonnes qua-
tez ; c'est la grandeur d'ame qui les ani-
ne ; & sur-tout, c'est la fidelité conju-
gale, qui poursuit l'injure qui lui a été
faite, dans l'enlevement d'Helene : &
c'est pour cela qu'elle favorise les Grecs.
Minerve Pallas est l'addresse dans les Arts,
& principalement celle des gens de guerre
pour réüssir dans leurs entreprises, par
stratagême ou autrement. *Mars* est l'es-
prit guerrier, l'ardeur guerriere ou la
discorde, la dissention, la querelle. *Nep-
tune* est le destin de tout ce qui se fait sur
mer ; & l'art de bien conduire un vaisseau,
un cheval, ou un char. *Thetis* est la Scien-
ce de la Marine ou de la Navigation : *Fils
de Thetis* est dans l'Iliade, un homme ex-
pert dans la Marine, & par cette raison,
tantôt un Marinier, tantôt un Officier
general sur mer. *Vulcain* est le feu d'ici
bas, sur-tout lorsqu'il est employé dans
les Arts par les Armuriers, les Orfevres
& autres ; & conséquemment, ce sont
aussi ces Ouvriers-là même, servans sur
la flotte ou pour elle. *Mercure* est le desir
du gain, & l'amour du butin. *Apollon*

eſt l'art de bien tirer de l'arc, de lancer la pique, de conduire le betail, de jouër des inſtrumens, de bien augurer. *Diane* eſt l'art de bien tirer de l'arc à la chaſſe. *Vénus* eſt l'affabilité, l'art de plaire, les manieres honnêtes, douces, engageantes, inſinuantes, qui gagnent les cœurs; & par deſſus cela, l'inclination ou la paſſion pour les femmes. *Iris* eſt toute penſée ou conſolante, ou inſtructive, que le Deſtin envoye. *Dis* eſt le deſtin & le ſejour des morts ſous terre: &c. Le P. Hardoüin s'applique à montrer la juſteſſe de toutes ces allegories, par l'uſage qu'il en fait pour l'explication de tous les endroits où *Homere* met en œuvre le miniſtere de ſes prétenduës Divinitez. Nous allons en rapporter quelques exemples, par leſquels on pourra juger du reſte.

I. Exemple. Sur ce qu'*Homere* (Iliade 5) fait dire à Minerve *que Mars qui avoit promis à elle & à Junon de favoriſer les Grecs, s'eſt mis du côté des Troyens, malgré ſes promeſſes*; l'Auteur obſerve, qu'il paroiſſoit plus raiſonnable que l'eſprit guerrier (*Mars*) fût tout entier du côté de la bonne cauſe, c'eſt-à-dire du côté de la fidelité conjugale (*Junon*.) Mais que ſi les Troyens auſſi n'avoient été braves, il n'y eut eu ni grand honneur pour les Grecs, ni d'épiſodes nobles dans le Poëme: Qu'il a donc fallu que le

le Poëte mît Mars du côté des Troyens, opposé à Minerve, qui étoit du côté des Grecs. „ Et c'est-là justement (ajoute „ le P. Hardouïn) le prétendu adultere „ de Mars & de Vénus, dont parle *Home-* „ *re* au huitiéme Livre de son Odyssée: „ mais il ne dit point que ce soit un a- „ dultere, ou que Mars ait corrompu „ Vénus. C'est gâter sa Fable & en dé- „ truire le sens, que d'en parler ainsi. „ C'est la guerre même de Troye, que „ le Poëte fait chanter à Ulysse, en cet „ endroit-là, sous cette fiction, qui „ commence au vers 266. *Mars & Vé-* „ *nus* (dit-il) c'est-à-dire l'esprit guerrier „ & la Ville de Troye qui soutenoit les „ amours de Pâris, *resolurent de se joindre* „ *dans la Maison de Vulcain, & de souil-* „ *ler sa couche*; c'est-à-dire, de se servir „ des armes qu'on gardoit dans l'arsenal, „ mais qui eussent dû être employées à „ de meilleurs usages. *Mars & Venus* „ *formerent tous deux secretement ce dessein.* „ *Mais le Soleil les vit, & le dit à tous.* „ *Vulcain, celebre pour son art, fit des chaî-* „ *nes, pour lier tellement Mars & Venus,* „ (l'esprit guerrier & la Ville de Troye „ attachée aux amours d'Alexandre *lors-* „ *qu'ils se joindroient, qu'ils ne se pour-* „ *roient remuer*: ce qui ne signifie autre „ chose, sinon que les Troyens, lors- „ qu'ils prirent les armes, qu'il ne leur

 „ con-

„ convenoit pas de prendre pour un tel
„ sujet, furent tellement resserrez dans
„ la Ville, qu'ils ne purent plus faire au-
„ cune sortie. *Vulcain se plaint alors, que*
„ *Vénus n'est pas une honnête femme*: c'est-
„ à-dire, que les Troyens avoient tort
„ de prendre les armes pour un sujet si
„ peu honnête. *Mercure de son côté dit*
„ *à Apollon, qu'il se joindroit aussi volon-*
„ *tiers à Vénus*: c'est le corps des Mar-
„ chands Troyens qui dit aux Soldats
„ Arbalestriers, qu'il fera les frais de cet-
„ te guerre. *Les Dieux en rirent. Neptu-*
„ *ne seul n'en rit pas. Il pria Vulcain de*
„ *delier Mars, & qu'il le dédommageroit.*
„ C'est la flotte des Grecs, qui agissoit
„ fort serieusement, & qui obligea enfin
„ les Troyens de mettre bas les armes.
„ Après quoi *Mars s'en alla en Thrace y*
„ *faire la guerre, & Venus* (ou l'amour
„ des femmes) *en Chypre*. Voilà (con-
„ clud l'Auteur) le vrai sens de cette Fa-
„ ble, qui est de cent vers; & sur la-
„ quelle on fait un gros procès à *Home-*
„ *re*, parce qu'on ne l'entend pas.

„ II. Exemple. Vulcain raconte (*Ilia-*
„ *de* 18.) Que *sa mere voulant le cacher, par-*
„ *ce qu'il étoit boiteux*: c'est-à-dire, voulant
„ enfermer & faire travailler au fond des
„ vaisseaux, au fond de cale, les Orfevres
„ & Armuriers necessaires à la flotte, parce
„ qu'*ils boitoient des deux hanches*, c'est-à-
„ dire,

„ ... les armes pour ...
... honnie. Mercure de ...
„ ... Apollon, qu'il se ...
... à Venus : c'est le corps
... chands Troyens qui dit au
„ Arbalêtriers, qu'il fera les ...
„ te guerre. Les Dieux en rirent
„ me ... n'en rit pas. Il pria ...
„ ... Mars, & qu'il le dedom...
„ C'est la flotte des Grecs, qui
„ fort serieusement, & qui oblige
„ les Troyens de mettre bas les ...
„ Après quoi *Mars s'en alla en Th...*
„ *faire* la guerre, & *Venus* (ou ...
„ des femmes) *en Chypre.* Voilà
„ clud l'Auteur) le vrai sens de ces
„ *ble, qui est* de cent vers; & ...
„ quelle on *fait un gros procès* à ...
re, parce qu'on ne *l'entend pas.*
„ II. *Exemple.* Vulcain raconte ...
de 18.) Que *sa mere voulant le cacher ...*
... qu'il étoit boiteux : c'est-à-dire, vou...
... nfermer & faire travailler au fond ...
... isseaux, au fond de cale, les Orfev...
Armuriers necessaires à la flotte, par...
... *boitoient des deux hanches,* c'est-...
„ dire,

„ dire, qu'ils tr...
„ Troyens, qu...
„ *loin de sa mer...*
„ dire, que ce...
„ bien loin de...
„ Grece qui de...
„ gale naturell...
„ le parti de le...
„ faire travaill...
„ pour les Gre...
„ *souffert, si T...*
„ *l'Ocean, ne l...*
„ Ouvriers au...
„ s'ils n'avoien...
„ sur les vaisse...
„ *ans, trava...*
„ *Ouvrages* : c...
„ de Troye, ...
„ passez : *dan...*
„ *à leur faire ...*
„ *coliers, des b...*
„ les femmes ...
„ marins. *Ce...*
„ *la mer roulo...*
„ toûjours à fo...
„ *sonne sçût où...*
„ *rynome* : il ...
„ nées-là que ...
„ *est juste* (aj...
„ *aujourd'hui ...*
„ ne, qui m'a...
„ l'Ouvrage à...
„ vivre."

Si nous ne craignions d'allonger trop cet Extrait, nous rapporterions encore la maniere, dont l'Auteur explique la Fable de Niobe. On peut voir cette explication allegorique dans le Livre même, page 270. ainsi que l'explication du bouclier d'Achille, par laquelle le P. Hardouïn termine cet Ouvrage. Il *prétend* qu'on s'est fort mépris, presque *en tout* ce qu'on a dit jusqu'à present, de ce bouclier; dont le sujet general (selon lui) est *le Tableau de la Grece*, ou l'histoire du païs d'Achille & des Grecs de l'armée.

JOAN. HENRICI BOECLERI Bibliographia Critica Scriptores omnium Artium atque Scientiarum ordine percensens, nunc demum integra & emendatiùs edita, accessionibusque ex reliquis scriptis Boeclerianis aucta, recensuit JOAN. GOTTLIEB KRAUSE, qui etiam Præfationem, animadversiones, & indices adjecit. C'est-à-dire: *Bibliographie Critique, où il est parlé de ceux qui ont écrit sur les Arts & sur les Sciences; par M.* Boecler, *nouvelle Edition corrigée & augmentée par M.* Krause, *qui y a joint une Préface, des remarques & des Tables.* A Leipsic, aux frais des heritiers de Jean Grossius. 1715. in 8. pagg. 904. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

On

On a imprimé plusieurs Ouvrages de M. Boecler, malgré lui, & très-imparfaitement, même pendant sa vie. Depuis qu'il est mort, le nombre de ces Editeurs trop officieux s'est encore augmenté. Si ce zele lui faisoit honneur, l'ignorance & la hardiesse de ceux qui en étoient animez le deshonoroient sans doute, puisqu'au sortir de leurs mains les écrits de ce sçavant homme paroissoient remplis de fautes. Cette Bibliographie fut imprimée en 1678. à Germanople, comme le portoit le titre, sans nom d'Editeur, ni de Libraire. Sous le nom de Germanople, il falloit entendre Francfort sur le Mein ; les Libraires étoient Schrey, & Hamm ; & Samuël Schottel étoit l'Editeur. L'illustre M. Obrecht son allié trouva, à ce qu'on assûre, fort mauvais qu'il se fut donné ce soin-là ; persuadé que l'intention de M. Boecler n'avoit jamais été que la Bibliographie fut imprimée. On ne laissa pas d'en donner une seconde Edition dans la même Ville en 1696. Edition beaucoup plus fautive que la premiere. Cela en faisoit desirer une qui fut correcte : quantité de Sçavans paroissoient vouloir y mettre la main, M. Krause les prévient. Dans celle-ci, 1. on ne trouve plus les fautes d'impression qui défiguroient les deux autres. L'énumera-

tion qu'il fait d'une partie de ces fautes, étonne; la plûpart des noms propres n'y sont pas reconnoissables : qui pourroit reconnoître Valderus dans Valdonus, Braspergius dans Brasserus, Pisanus dans Pisorius, Barocius dans Baronius, Bonnæus dans Borromæus, Justus dans Ireltus, Vomelius dans Cornalius, Gyrellus dans Cicelius, Coccinius dans Celinus, &c. 2. M. Krause a remis dans cette Edition l'ordre que M. Boecler s'étoit prescrit. 3. Il a ajouté à l'Ouvrage les Chapitres qui y manquoient, & ausquels M. Boecler renvoye, quoi qu'il ne les eut peut-être pas encore faits lorsqu'il mourut. Les additions dont il s'agit ont néanmoins été tirées principalement de ses écrits, & c'est en l'assûrant que M. Krause fait une remarque curieuse sur M. Boecler, qui est qu'il étoit fort clair & fort intelligible quand il dictoit sur le champ & sans préparation; mais que lorsqu'il avoit le tems de mediter son sujet, & qu'il le mettoit par écrit à loisir; le choix qu'il faisoit de ses expressions, & le soin qu'il prenoit de renfermer beaucoup de choses en peu de mots, le rendoient souvent obscur, & selon M. Fechtius, presque inintelligible.

Ce volume contient 48 Chapitres. Les cinq premiers regardent les Arts méchaniques, les Grammairiens, les Commentateurs,

teurs, les faiseurs de Dictionnaires, les Critiques, les Rheteurs, les Orateurs, ceux qui ont publié des Lettres, les Poëtes & ceux qui ont écrit sur la Poëtique, les Chronologues, les Geographes, & les Genealogistes. Les 22. Chapitres suivans traittent des Historiens, c'est-à-dire, & des Auteurs qui ont écrit sur l'Art même, & de ceux qui ont travaillé soit à l'Histoire universelle, soit à l'Histoire particuliere d'un Païs, d'une Nation, d'un homme, &c. Les Ecrivains qui ont eu pour objet les Mathématiques, la Logique, la Physique, la Métaphysique, la Morale, la Théologie, le Droit, la Medecine, remplissent le reste des Chapitres.

En parlant de Demosthene, M. Boecler observe qu'on a grand tort de donner ses Harangues à lire aux enfans. Les hommes les plus habiles, ont, selon lui, de la peine à les entendre, à cause des difficultez qui naissent de la matiere même, & à cause des rapports qu'elles ont aux Loix d'Athenes qui ne sont pas assez connuës. D'ailleurs le fil du discours y est souvent interrompu: la contradiction des témoins, les Réponses soudaines de la partie, un commencement de sedition, l'indignation du Juge, d'autres circonstances, forçoient l'Orateur à changer de langage. Les Philippiques sont pourtant

moins embarrassées que les autres, & M. Boecler en tolere la lecture dans les Colleges, aussi-bien que la lecture des Epitres. Après avoir loüé Homere comme on le loüe ordinairement, il observe que quoi que les bons Poëtes modernes ayent excellé en divers genres, aucun d'eux n'a cependant osé entreprendre un Poëme Epique, rien n'étant plus difficile qu'un tel Ouvrage. Il dit qu'on trouve à peine dans les Universitez, des Professeurs en Langue Grecque qui soient en état d'expliquer Homere à la jeunesse ; & que pour le bien entendre il faut le lire tout entier, & ne se pas contenter d'en parcourir un ou deux Livres.

Son Catalogue des Auteurs de l'Histoire de France ne s'étend pas bien loin. Il loüe beaucoup & avec raison les Recueils de Messieurs du Chesne. Il semble preferer les détails de l'Inventaire de Jean de Serre à l'Histoire de Dupleix, qu'il estime pourtant à cause de l'élegance qu'il croit y voir; mais il remarque que quelques-unes des Editions de l'Inventaire sont mutilées. La Version Latine de l'histoire de Philippe de Commines par Sleidan n'est pas à beaucoup près si exacte que celle qu'en a faite Barthius; mais pour le stile, Sleidan est préferable à Barthius, selon M. Boecler. M. de Thou auquel nul Historien Latin moderne n'est

com-

comparable, ne s'eſt point renfermé dans les ſeules affaires de France.

Dans l'article des Auteurs Moraux, on trouve une cenſure de l'Ouvrage que l'Empereur Antonin s'addreſſe à lui-même. L'orgueil Stoïque dont ce Prince étoit rempli, fait qu'il s'y vante de choſes dont ni lui, ni aucun autre homme n'étoit capable. Ce n'eſt ni une pure Diſſertation, ni une Hiſtoire. Le peuple, & les Sçavans du bas & du moyen ordre, en jugent magnifiquement, trompez par le faux éclat de la Philoſophie des Stoïciens : mais les vrais Sçavans ne ſe laiſſent pas ainſi ſeduire. On n'apperçoit dans cet Ouvrage ni ſuite, ni liaiſons; *Scopa diſſoluta, calx ſine arena* : c'eſt un centon, un ramas d'extraits, qu'Antonin n'a jamais tiſſu. On y rencontre à la verité çà & là quelques beaux traits; mais c'eſt s'expoſer à la riſée, que de faire de ſi grands éloges d'un Livre ſans ordre, & compoſé avec une negligence qu'on ne pardonneroit pas à un Ecrivain mediocre. Ce jugement de M. Boecler n'a nullement plû à M. Fabricius, cité par M. Krauſe dans les remarques qui ſuivent ici la Bibliographie. M. Krauſe tâche de défendre M. Boecler, en diſant, 1. que c'eſt moins à lui qu'à ſes Diſciples, qui pouvoient changer à leur gré ce qu'il leur dictoit, qu'il faut attribuer cette criti-

que: 2. que quand on la lui attribueroit, on ne laisseroit pas d'être embarassé à y découvrir de quoi le blâmer. Il n'est pas le seul qui ait dit que l'Ouvrage n'étoit pas d'Antonin, puisque Xilander, Jonsius, Vossius, & Barthius, ont été de même sentiment. A l'égard du défaut de liaison il ne faut que des yeux pour le voir, & M. Fabricius lui-même ne sçauroit le nier. Pour ce qui est de la vanité qui étoit comme le caractere de la secte des Stoïciens, il est difficile qu'on ait aujourd'hui l'indulgence de l'approuver, ajoute M. Krause.

Jus Pastorum titularium & Ecclesiarum Parochialium ad oblationes, decimas & maximè novales. C'est-à-dire : *Le droit des Curez & des Eglises Paroissiales sur les oblations, les dixmes, & surtout les novales; contre une Dissertation de Z. B.* VAN-ESPEN *Docteur en l'un & l'autre Droit de l'Université de Louvain, avec une Dissertation pour l'irrevocabilité des Curez de l'Ordre de Prémontré. Par* NICOLAS RICHARD *Bachelier en Theologie & Curé de Saint Gilles de Bruxelles, &* THOMAS SAMES *Avocat en la Cour Superieure de Brabant.* A Liege; & se vend à Bruxelles, chez Joseph T'serstevens. 1716. in 12. 2. voll. premier vol. pp. 130. 2. vol. pp. 568.

COM-

COMME ce Traité du Droit des Curez sur les dixmes, est un Mémoire composé à l'occasion d'un procès entre les Religieuses de Cortemberg & le Curé de Leest, nous commencerons par faire connoître l'état de la question avant que de rendre compte des raisons des deux parties.

En 1129. Burchard Evêque de Cambrai donna à l'Abbaïe des Religieuses Benedictines de Cortemberg, les Autels, c'est-à-dire les Eglises Paroissiales d'Homback & de Leest, pour jouïr de tous les revenus de ces Eglises, à condition que les Prêtres qui seroient établis pour gouverner ces Eglises, recevroient l'Institution Canonique, & le soin des ames des mains de l'Evêque. En vertu de cette donation le Monastere de Cortemberg est entré en possession de tous les revenus de ces deux Eglises; on prétend même qu'il a joui des dixmes novales comme de celles qui se recueilloient sur les terres qui étoient cultivées en 1129. Les Religieuses cederent une portion de dixmes au Curé pour sa portion congruë. Le Curé de Leest demanda la portion congruë en argent, elle fut augmentée insensiblement; & en 1650. l'Archevêque de Malines la fixa à 400. florins par chacun an, sans y comprendre le casuel & la

la Maiſon du Curé. En 1707. le Vicaire perpetuel de Leeſt prit la dixme ſur quelques terres nouvellement défrichées, prétendant qu'outre ſa portion congruë, il devoit avoir encore les dixmes ſur les novales. Les Religieuſes prirent l'action du Curé pour un trouble de poſſeſſion, & elles obtinrent un Arrêt au Parlement de Malines qui les maintint en poſſeſſion de recueillir toutes les dixmes tant anciennes que novales de la Paroiſſe de Leeſt. Le Curé s'opposa à l'Arrêt de maintenuë. M. Van-Eſpen, conſulté par les deux parties, avoit donné ſon avis en faveur des Religieuſes; pour le ſoutenir il compoſa une Diſſertation Canonique ſur *les anciennes incorporations & donations des Egliſes*, dont voici le précis.

M. Van-Eſpen prétend que quand un Evêque a donné une Egliſe Paroiſſiale à un Monaſtere, le Monaſtere acquiert la proprieté de tous les biens & de tous les revenus qui peuvent appartenir à cette Egliſe, & qui lui appartiendront dans la ſuite, parce que les Papes & les Conciles qui parlent aux Moines de ces Egliſes, les appellent *vos Egliſes* & *vos propres biens*. Enſuite il raiſonne ainſi : tous les biens d'une Egliſe incorporée à un Monaſtere appartiennent en propre à ce Monaſtere: or les Novales ſont partie des biens de l'Egliſe incorporée, donc les Novales ap-

appartiennent au Monaſtere ; enſuite il cite Zipœus & Wameſius, deux des plus fameux Juriſconſultes de Flandres, qui décident que les novales de l'Egliſe incorporée à un Monaſtere, appartiennent à ce Monaſtere, parce qu'elles font parties des fruits de l'Egliſe dont les revenus leur ont été cedez.

Il eſt vrai que le Monaſtere ne jouït de tous les revenus qu'à la charge de donner au Curé de quoi ſubſiſter honnêtement. Ce qu'on lui donne pour ce ſujet peut conſiſter ou dans une portion de dixme, ou dans une penſion fixe & déterminée. Mais quand le gros Décimateur a abandonné une portion de dixmes, ou payé la penſion, la charge eſt entierement acquitée, & le droit des gros Decimateurs reſte dans tout ſon entier.

A ces raiſonnemens le Defenſeur des Religieuſes de Cortemberg, joint la poſſeſſion dans laquelle elles ſont de percevoir les dixmes des novales, comme celle des terres nouvellement défrichées. Elles ſont, dit-il, en poſſeſſion, en vertu d'un titre univerſel de Décimatrices ſur la Paroiſſe de Leeſt, & par conſequent tout ce qui devient ſujet à la dixme dans cette Paroiſſe ne peut point leur être conteſté; comme on ne conteſte pas au proprietaire d'une ſeigneurie, l'acroiſſement qui ſe fait à ſa ſeigneurie par le moyen de l'alluvion. Il

Il ajoute que de droit commun ces novales doivent appartenir aux Religieuſes, parce que le titre du benefice qui donne droit aux novales eſt uni au Monaſtere, & que le titre de Vicaire perpetuel ne donne droit que ſur une portion congruë. La déciſion du Chap. 1. *de præſcript. in 6.* qui paroît contraire à ce principe, regarde, ſelon M. Van Eſpen, ceux qui perçoivent les dixmes par privilege, & par une ſimple ceſſion du droit de dixme, & non les Monaſteres à qui les Evêques ont donné la proprieté des Egliſes, & de tous leurs revenus.

M. Richard dans ſa Réponſe à cette Diſſertation, ne ſe contente pas d'examiner ſi le Curé de Leeſt a droit ſur les Novales de ſa Paroiſſe. Il va beaucoup plus loin, & il entreprend de prouver que les Religieuſes de Cortemberg n'ont aucun droit ſur les dixmes anciennes, non plus que ſur les Novales de cette Paroiſſe. Quoique nous ſoyons perſuadez qu'il n'y a point de Tribunal dans lequel on voulut adopter ces propoſitions ſur les dixmes anciennes; nous ne laiſſerons pas de remarquer ſes raiſons.

Il ſoutient, 1. Que les Evêques n'étant que les adminiſtrateurs des biens de l'Egliſe, n'ont pas pû dépouiller les Paroiſſes pour enrichir les Monaſteres. 2. Que l'union des titres des Cures faite aux

aux Monasteres sans necessité & sans utilité, doit être déclarée nulle suivant les principes de la Jurisprudence Canonique. 3. Que ces unions sont injustes par rapport aux Pasteurs qu'elles dépouillent de la juste recompense de leur travail; & par rapport aux Fabriques ausquelles on a ôté par ces unions des revenus destinez à leur entretien, par rapport aux pauvres de la Paroisse, qui ne trouvoient plus chez leurs Pasteurs de secours à leurs miseres. Ces raisons sont accompagnées de citations de Peres & de Canons de Concile, dont les Lecteurs trouveront la compilation plus penible qu'utile pour la décision de la contestation qui est à decider entre l'Abbaïe de Cortemberg & le Curé de Leest.

A l'égard de la question des dixmes Novales à laquelle M. Richard auroit dû s'attacher, & qui ne fait cependant que la plus petite partie de l'Ouvrage, il raisonne ainsi contre la Dissertation Canonique de M. Van Espen. Une donation faite par un particulier à un autre, de tous ses biens, ne comprend que ceux qu'il avoit lors de la donation, & par conséquent la donation des dixmes d'une Paroisse faite par un Evêque à un Monastere, ne comprend que les dixmes des terres qui étoient cultivées dans le temps de la donation. Donc s'il y a quelque terre qui ait été cultivée depuis, la dixme en appartient

au

au Pasteur de cette Paroisse, qui de droit commun doit avoir les dixmes de sa Paroisse. Le droit universel que s'attribuent les Monasteres sur tous les revenus des Paroisses unies à leur manse, est si mal fondé, ajoute M. Richard, qu'ils se rendroient ridicules s'ils vouloient s'attribuer les legs & les donations faites au Pasteur de la Paroisse, depuis la prétenduë *incorporation.* Le Pape Innocent III. *Extra de decimis*, Ch. 29. decide expressément que les novales appartiennent de droit commun à l'Eglise Paroissiale. Le Concile de Westmunster tenu en l'an 1200. défend à toutes autres personnes qu'aux Curez, de prendre la dixme des terres nouvellement cultivées. Le Concile de Bordeaux de l'an 1255. s'exprime en ces termes: *Prohibemus ne quisquam de cætero Clericus aut Laïcus occasione veteris decimæ novalia recipiat, sed à Parochialibus Ecclesiis, in quibus novalia excreverunt, liberè possidenda permittat, usibus Ministrorum Ecclesiæ profutura.* Le privilege accordé au Monastere, de percevoir les dixmes d'une Paroisse, étant odieux, & contre le droit commun, ne doit pas être étendu d'un cas à l'autre, comme le remarque Rebuf, & ne doit pas s'appliquer aux dixmes qu'on perçoit sur les terres nouvellement défrichées.

Voilà les raisons des deux parties. Si une

une queſtion pareille ſe preſentoit en France, elle ne ſeroit pas difficile à decider, car les Curez y ont une portion congruë fixée à cent écus, ou une partie de dixmes pour leur tenir lieu de portion congruë. Dans le premier cas, les Curez ne jouïſſent, ſuivant la Declaration de 1686. des dixmes novales, que ſur les terres qui ont été défrichées depuis qu'ils ont fait l'option de la portion congruë. Dans le ſecond cas, on leur accorde les dixmes novales conformément au Ch. *Statut. de decimis in* 6. à moins que les gros Decimateurs n'ayent un titre formel pour la perception des novales. En Flandres il peut y avoir des uſages particuliers ſur leſquels il faut attendre la déciſion des Juges de Malines.

La Diſſertation qui regarde les Curez de l'Ordre de Premontré, n'eſt qu'un morceau d'un grand Ouvrage de M. Karg, imprimé à Valenciennes en 1712. L'Auteur entreprend d'y faire voir que l'Abbé de Beaulieu, de l'Ordre de Premontré, n'a point pû revoquer ſans le conſentement de l'Evêque de Liege, un de ſes Religieux Curé de Loverral, qui eſt une Paroiſſe du Dioceſe de Liege. L'Auteur y montre que ſuivant le droit commun les Cures doivent être deſſervies par des titulaires perpetuels; que ſi l'on permet aux Abbez, contre cette regle ge-
ne-

nerale, de revoquer les Religieux Curez, ce ne doit être que du consentement des Evêques, dont ces Religieux dépendent plus que de leurs Abbez. Il montre qu'en France où est le Chef de l'Ordre, les Superieurs des Premontrez ne peuvent revoquer leurs Religieux Curez, que du consentement des Evêques; enfin que le statut du Chapitre general de Premontré en 1630. qui permet la revocation sans aucun consentement des Evêques, suppose qu'elle a été accordée par les Evêques, ou que s'il ne la suppose pas, ce statut abusif ne doit point être executé; parce que ces Religieux assemblez dans leur Chapitre, n'ont pas pû déroger aux droits des premiers Pasteurs de chaque Diocese.

NOUVELLE LITTERAIRE.

UNE personne de Lettres fort versée dans le Grec, ayant remarqué qu'une des difficultez qui arrêtent le plus dans l'intelligence de cette Langue vient de ce qu'on est accoûtumé à expliquer le Grec par le Latin, & le Latin par le François, a cru qu'il seroit très-utile de remedier à cet inconvenient. Pour cela il a formé le projet d'un Dictionaire Grec & François. Mais comme Henri Etienne, & les

les autres qui ont pris soin de faire de semblables recueils, se sont bornez à ramasser & à expliquer les termes dont l'usage est plus ordinaire dans les Auteurs, & qu'ils n'ont point touché aux expressions & aux significations moins communes, le dessein de notre Auteur dans son Dictionaire, est d'y renfermer non-seulement les termes usitez, mais encore les termes les plus rares & les plus singuliers, d'y marquer autant qu'il se pourra les significations qu'on a oubliées dans les autres Dictionaires, & qui varient suivant les différentes combinaisons d'un même mot. Il aura soin de citer avec exactitude les Auteurs ; & pour rendre son Ouvrage plus à la portée d'un chacun, il y mettra les dialectes, les temps un peu difficiles ou irreguliers, les cas irreguliers, les différens regimes. Il traduira les mots Grecs par les expressions Françoises les plus précises, sans néanmoins oublier les mots Latins qui paroîtront designer exactement la signification du Grec. Il marquera aussi les mots François pris du Grec, & les tours qui sont communs aux deux Langues.

Le travail dont il s'agit étant long & difficile, l'Auteur prie les Sçavans de l'aider de leurs lumieres, & il s'engage à témoigner sa reconnoissance à ceux qui lui auront donné quelques éclaircissemens : il avertit par un imprimé qui court, qu'on pour-

pourra pour cela s'adresser chez Pierre Augustin le Mercier, ruë saint Jacques, à saint Ambroise; & chez Laurent Seneuse Libraire, Quai des Augustins, à l'Ecu de Bretagne. Dans cet imprimé est un petit extrait que l'Auteur a tiré de la lettre B, sur laquelle seule il avertit qu'il y a deux cens mots ajoutez. Pour montrer le plan il y a mis quelques-uns de ces mots avec trois ou quatre de ceux qui se trouvent dans les Dictionaires.

TABLE

DES LIVRES, &c.

SEPTEMBRE 1716.

JOURNAL DES SCAVANS,

Pour le Mois
D'OCTOBRE.
1716.

Augmenté de divers Articles, tirez des
MEMOIRES DE TREVOUX.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.

MDCCXVI.

AVIS.

ON trouve à Amsterdam chez les WAESBERGE les Livres suivans:

Cité Mystique de Dieu, Miracle de sa toute puissance, abime de la Grace, Histoire divine & la Vie de la très-sainte Vierge Mere de Dieu notre Reine & Maitresse, par la sœur Marie de Jesus Abbesse d'Agreda. 4. 3. voll.

Dictionaire du Bon Menager de Campagne & de Ville, par le Sieur LIGER. 4. 2 Tom. Paris.

Communion sainte ou Traité sur la necessité & les Moiens de communier dignement par M. BASNAGE. *Neuviéme Edition.* 8.

Anecdotes de Suede ou l'Histoire Secrete des Changements arrivez dans la Suede sous le regne de Charles XI. 8.

Actes, Mémoires & autres Pieces Authentiques, concernant la paix d'Utrecht. Tom. 5. 6. 12.

Captifs, Comedie de Plaute, traduite en François avec des Remarques par Mr. COSTE. 8.

Histoire ou Contes du tems passé avec des Moralitez par Mr. PERRAULT. 12.

Mémoires & Reflexions sur les principaux évenemens du Regne de Louïs XIV. & sur le Caractere de ceux qui y ont eu la principale part par Mr. L. M. D. L. F. 8.

Oeuvres de Mr. ROUSSEAU. 12. 3. voll.

Reflexions sur la Critique par Mr. de la MOTTE *troisiéme partie.* 12.

Imitation de Christo y menos precio del mundo compuestos por TOMAS DE KEMPIS. 18.

Introducion a la Vida devota por Francisco de Salas traducida por el Abad. de VAYRAC. 12.

El Arte Frances. con un tratado de la poesia por el Abad. de VAYRAC. 12. 2. voll.

VAL. ERN. LOESCHERI Breviarium Theologiæ Exegeticæ. 8.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Pour le Mois d'Octobre MDCCXVI.

Memoire sur la question, s'il est vrai que le Seigneur preside aux évenemens du sort ou du hazard par une providence particuliere & immediate, & si les jeux de hazard en deviennent plus criminels. Envoyé d'Aix par M. A. B. de M. C. A. P. D. P.

ON est aujourd'hui assez en garde contre les qualitez occultes en matiere de Physique, & les anciens préjugez ont enfin cedé à la penetration des Philosophes du dernier siecle, de qui nous avons appris à remonter jusqu'aux causes mechaniques des effets naturels, & s'il arrive qu'elles échappent à notre connoissance, nous aimons mieux à leur exemple avouër ingenuement la foiblesse de nos lumieres, que de la deguiser sous des termes obscurs & embarrassez, qui ne donnent aucun éclaircissement.

Il est surprenant après cela qu'en cer-

taines occasions nous suivions encore les anciens préjugez ; & qu'il y ait des effets purement naturels, que nous expliquons par des qualitez de la nature de celles dont notre siecle a reconnu l'illusion & l'inutilité, comme il arrive lorsque nous faisons dépendre du sort, de la fortune, ou du hazard, certains évenemens dont les causes nous sont cachées, comme si nous voulions faire revivre l'idée de cette fatalité surnaturelle, qu'on regardoit autrefois comme une Divinité. Il ne convient plus à des Philosophes éclairez & Chrétiens, de faire intervenir sans necessité ce qu'ils ont de plus respectable, dans des évenemens qui ne dépendent que des Loix generales établies dans la Nature par le souverain Createur, ni de penser que le Seigneur veuille presider en particulier, & immediatement à tout ce qu'on entend par les noms de sort & de fortune, en sorte que pour regler ces sortes d'évenemens, il cesse de suivre (s'il est permis de parler ainsi) ces Loix si sages, pour agir suivant d'autres Loix particulieres & arbitraires., ce qui ne seroit rien moins qu'un miracle, à quoi le Philosophe comme le Chrétien ne doit pas legerement recourir, principe d'ailleurs qui conduiroit à cette étrange conséquence, (*a*) *qu'il n'y auroit point*

(*a*) C'est ce que M. de la Placette reproche à M.

point d'Académie de jeu, où il ne se fit plus de miracles en un jour, qu'il ne s'en est fait en mille ans pour l'établissement de la Religion.

Ceux qui font ainsi Dieu le seul Auteur immediat des évenemens du sort, regardent le sort comme une espece de consultation par laquelle l'homme s'adresse à Dieu, & le prie de faire connoître sa volonté sur certaines choses dont il lui laisse la décision: & pour le prouver ils disent, que l'on ne doit pas douter que sa sagesse n'ait presidé dans le sort que jetta Josué pour le partage de la Terre de Chanaan, & dans ceux dont se servirent David, Salomon, Nehemie, dans l'ancienne Loi, & les Apôtres dans la nouvelle, d'où ils concluent que le Seigneur doit presider dans tous les sorts sans exception, par cette raison, (b) *qu'il n'y a aucune différence naturelle entre le sort d'importance, & le sort de bagatelle, & qu'on ne sçauroit prouver que Dieu en acceptant de regler l'un, refuse de se mêler de l'autre, puisque du côté de Dieu la nature du sort, & ses droits sont toûjours les mêmes, & que du côté des hommes il n'y a aucune différence ni dans leur action, ni dans leur convention.*

 Ces

à M. de Joncourt dans le Livre intitulé: *Traité des jeux du hazard défendus*, imprimé en 1714.

(*b*) Ce sont les termes dont se sert M. de Joncourt dans la premiere de ses quatre Lettres sur les jeux de hazard, imprimées en 1713.

Ces raiſons ont été employées à la verité dans une vûë bien loüable, puiſque ç'a été pour en tirer cette conſéquence, qu'il eſt indigne d'un Chrétien de conſulter Dieu dans les jeux de hazard, & qui dépendent d'une eſpece de ſort, parce que c'eſt faire de ſa decision le ſujet de leurs amuſemens & de leurs injuſtices. Mais pourquoi charger ainſi d'un nouveau crime les jeux déja ſi criminels par eux-mêmes, en faiſant voir aux Joueurs qu'ils outragent directement la divine Providence toutes les fois qu'ils oſent la conſulter ſur un interêt vil & mépriſable? Et pourquoi ne pas craindre que s'ils apperçoivent le peu de ſolidité de cette ſuppoſition, & avec combien peu de fondement on veut qu'une Providence particuliere regle leurs jeux autrement que tous les autres accidens purement naturels, ils ne regardent bientôt ces jeux comme beaucoup moins condamnables, & peut-être enfin comme permis?

Il eſt donc important de dévoiler cette pieuſe erreur dont la Morale Chrétienne n'a pas beſoin pour faire voir que les jeux de hazard ſont illicites; ſes decisions ne doivent être fondées que ſur la verité, & il n'eſt pas permis de laiſſer penſer qu'elle s'en éloigne jamais, quelque bien qui puiſſe en revenir, ce qui n'arriveroit pas même en cette occaſion. On affoibliroit plû-

plûtôt une bonne cause en la soutenant par de mauvaises raisons, parce qu'elles repandent une certaine méfiance sur celui qui les propose, & que nous sommes tous naturellement portez à croire que celui qui a voulu nous imposer dans une occasion, nous impose de même dans toutes les autres.

Nous devons donc à l'interêt de la Verité cet aveu sincere, que la divine Providence ne decide pas dans les évenemens des jeux de hazard par une volonté immediate & déterminée, & qu'elle y suit, comme dans tous les autres effets naturels, les Loix generales, & les regles qu'elle a si sagement & si universellement établies dans la nature: nous le devons encore à la charité Chrétienne, & ceux qui sont plongez dans la passion du jeu ne se portent que trop souvent à des exclamations impies contre la divine Providence, qu'ils croyent interessée en particulier dans chaque évenement, dès qu'il dépend de ce qu'ils appellent hazard ou fortune; ne seroit-ce pas rendre moins frequens des crimes si communs, que de faire voir au contraire que le Seigneur ne preside dans leurs occupations mondaines qu'autant que son intervention & son secours sont necessaires pour conserver, & maintenir tout ce qu'il a créé, & pour empêcher qu'ils ne retombent eux-mê-

mes dans leur premier neant. Ils connoîtroient peut-être alors que ce n'est qu'à eux seuls qu'ils doivent attribuer la source & l'origine de ce qu'ils appellent malheur ou infortune dans le jeu, & que dans ces occasions il y a bien moins de raison d'accuser le sort, ou le hazard, que de se plaindre de la temerité avec laquelle ils ont voulu decider à l'aveugle sur un évenement à venir, dépendant de diverses circonstances presque toutes hors la portée de leurs connoissances & de leur pouvoir, & de s'être en cet état soumis à une perte réelle, au cas où ils réüssiroient mal dans cette espece de divination.

Ce n'est en effet qu'une espece de *divination* que tout ce qui porte le nom de bonheur ou d'infortune dans le jeu, & l'incertitude des évenemens n'est veritablement une chose incertaine, qu'à cause que nous ne sçaurions rien prévoir dans l'avenir, à moins que nous n'ayons auparavant une parfaite connoissance de tout ce qui doit concourir à la production des effets que nous attendons, ce qui est précisément ce qu'on a voulu nous cacher dans ces sortes de jeux; s'ils étoient tels que nous pussions les soumettre à notre penetration, nous cesserions dès lors d'y faire presider aucun hazard, & nous predirions avec certitude tout ce qui doit

en

en arriver; c'eſt ainſi que le nombre de points qu'un coup de dez doit découvrir n'eſt incertain que parce que nous ignorons & la ſituation des dez avant qu'on les jette, & la force préciſe avec laquelle ils vont être jettez, le nombre enfin & le ſens des tours que cette force exigera; ſi toutes ces choſes nous étoient connuës, nous ſçaurions d'avance ce que nous devons attendre de ce coup de dez, ſur lequel on veut faire preſider un hazard, ou plûtôt une qualité, ou une vertu occulte & incertaine que l'on eſt contraint de rapporter à Dieu, parce que l'on ſent bien qu'elle ne ſçauroit exiſter par elle-même.

Il n'y a cependant du hazard dans cette occaſion que parce que ce qui doit concourir à l'évenement du dez échape à nos lumieres, ce n'eſt que relativement à notre impatience qu'il eſt incertain, mais en lui-même il eſt auſſi eſſentiellement, & auſſi neceſſairement determiné à ſuivre l'impreſſion qu'on va lui donner, qu'une pierre eſt determinée en tombant, à prendre une telle ou telle ſituation, ſuivant la force qu'elle acquiert dans ſa chûte, ſuivant le plan du terrain qui la reçoit, & enfin ſuivant ſa figure particuliere, qui la rend plus ou moins propre à prendre une certaine ſituation; ſi ce qu'on entend par le nom de hazard é-

toit en cette occasion quelque chose de surnaturel, ce ne seroit plus dans la nature que de continuels miracles ; il ne faut pas un moindre concours de circonstances pour placer un grain de sable, ou des feuilles abbatuës par le vent dans l'endroit où nous les voyons s'arrêter, qu'il en faut pour placer un dez sur le nombre 5 ou 6. Il en faut même d'autant plus que ces exemples sont incomparablement plus compliquez qu'un simple coup de dez, à cause que la force, le nombre, le lieu, & la figure des agens, & des sujets, ne sont pas restraints dans des bornes si étroites.

Les divers évenemens que produisent dans les jeux de cartes les différentes combinaisons de leur arrangement ne paroissent à nos yeux des effets du hazard que parce que cet arrangement nous est inconnu. Si un jeu de cette espece étoit reduit dans un certain ordre que nous pussions saisir, & si celui qui les mêle ensuite, nous laissoit la facilité de voir tous les changemens que cet ordre reçoit, il n'y auroit plus à notre égard la moindre apparence de hazard, ou d'incertitude ; instruits de la situation des cartes, nous predirions aisément quelle sera la décision du jeu; mais celui qui n'auroit pas la même connoissance auroit-il moins de droit d'attribuer à l'incertitude du sort,

ce qu'il n'auroit sçû prévoir ? Il n'y auroit donc alors de sort ou de hazard que par rapport aux Joueurs, il n'existeroit que relativement à leurs connoissances, & seroit par conséquent un être de raison par lui-même, puisque les Cartes ne laisseroient pas de suivre inviolablement les regles qui resulteroient de leur arrangement ; dira-t-on lors que les Joueurs sont dans une égale ignorance que le hazard ait alors plus de part à ce qui doit les faire perdre ou gagner.

Il seroit difficile de se proposer rien de surnaturel dans le nombre de pieces de monnoye qu'un Joueur prend dans sa main, rien n'empêche cependant qu'il ne puisse s'exposer à les perdre moyennant une certaine somme contre celui qui devinera ce nombre, sans qu'on puisse imaginer que dès lors le hazard changera la quantité de ces pieces pour faire gagner l'un plûtôt que l'autre ; voila cependant une espece de lotterie qui ne differe des autres qu'en ce que le lot est déja tiré, & qu'il n'est plus question que de choisir le nombre qu'on appelle heureux, mais dans le fond le surnaturel n'agit pas davantage, & le concours du lot avec le billet choisi, dépend autant de la situation des billets, & de la maniere dont ils doivent se presenter à la main aveugle qui les tirera, que le nombre des pieces de mon-

noye depend de la quantité que le Joueur en a prise, il est toûjours question de deviner un nombre entre plusieurs, & il suffit pour ôter tout pretexte d'y faire rien presider de surnaturel, que le billet qui contient le nombre suive naturellement & necessairement la situation qu'on lui donne, & qu'il fût même possible d'en prévoir le succès, si on pouvoit prévoir & connoître precisément le concours de toutes les circonstances suivant lesquelles les billets doivent être tirez.

Ce n'est donc que par la seule incertitude dans laquelle nous sommes en attendant la decision d'un évenement, qu'il peut y avoir de la fortune & du hazard, c'est notre ignorance qui les y produit, & ils n'ont pas plus de realité par eux-mêmes que les qualitez & les vertus occultes que notre siecle a si heureusement rejettées. Ce n'est pas que le nom de vertu ne puisse encore être reçû dans le sens où il exprime une cause qui échape à notre penetration, comme nous pouvons donner le nom de hazard aux évenemens que nous ne sçaurions prevoir; mais il ne faut pas que ces noms déterminent nos idées à rien de divin, ni qui soit au delà des Loix generales que le Seigneur a données à la Nature : sa sagesse ne les interrompt jamais que par des miracles, & ces coups respectables de sa

tou-

toute-puiſſance ne ſont deſtinez que pour des occaſions dignes de les attirer. Il y a à la verité des miracles naturels (pour ainſi dire) ſuivant leſquels il fait ſervir à ſes deſſeins les moindres & les plus naturelles circonſtances, & c'eſt ainſi, par exemple, que la perte ou le gain fait au jeu aura toutes les ſuites qu'il plaît à ſa providence d'en tirer, mais c'eſt toûjours ſans aucun miracle particulier, & ſans qu'il y ait autre choſe de ſurnaturel que l'arrangement & l'ordre infiniment ſage qu'il a établi de tous les temps, autrement il faudroit dire qu'il ne ſe paſſe autour de nous que des miracles continuels, & que nous n'exiſtons nous-mêmes aujourd'hui que par une ſuite infinie d'effets ſurnaturels qui ont conſervé nos peres juſqu'à nous.

Ceſſons donc de confondre l'ordre naturel, & determiné de tous les temps, ſuivant lequel certaines cauſes doivent neceſſairement produire certains effets indépendamment de notre penetration ou de notre ignorance, telles que ſont celles qui produiſent dans le jeu ce que nous appellons ſort, ou hazard, avec l'ordre divin, ſuivant lequel la Nature cede dans certaines occaſions aux volontez de ſon Createur. Ce n'eſt pas à nous à penetrer de quelle maniere la divine Providence agiſſoit dans les ſorts jettez par Joſué,

sué, David, Salomon, Nehemie & les Apôtres, ni si son action étoit alors mediate ou immediate : il nous suffit de sçavoir qu'il lui étoit aussi facile de faire que le sort suivît ses volontez en le dirigeant par une disposition particuliere ; qu'en laissant agir les Loix generales qui ne sont des Loix que parce qu'elles suivent ses volontez, & quand non-seulement dans ces occasions, mais dans tout ce que nous voyons arriver de bien & de mal parmi les hommes, on voudroit supposer autant de miracles particuliers, ne faudroit-il pas convenir avec l'illustre Monsieur de Fontenelle, (a) *que lors même que Dieu fait des coups de sa puissance extraordinaire, & s'affranchit de ces Loix si simples qu'il a établies : on peut croire que le miracle s'execute encore avec le plus de simplicité qu'il soit possible ?* Ainsi le miraculeux dans les sorts dont nous venons de parler, ne consisteroit plus que dans l'arrangement des diverses circonstances qui faisoit concourir les causes secondes avec la volonté de leur Createur, sans sortir des regles immuables, qu'il a prescrites à la Nature ; ce merveilleux arrangement tient encore beaucoup moins du miracle qu'une intervention actuelle, & mediate à chaque effet particulier.

Hif-

(a) Dans les Observations physiques de l'Histoire de l'Académie, année 1710.

Histoire des Ordres Monastiques Religieux & Militaires, & des Congregations Seculieres de l'un & de l'autre sexe. Tome troisiéme & quatriéme, qui comprennent les Congregations & les Ordres Militaires qui ont été soumis à la regle de saint Augustin. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, ruë saint Jacques, à la Bible d'Or. 1715. 3e. vol. pagg. 456. 4e. vol. pagg. 464.

DANS le Journal du Mois passé, p. 322. nous avons rendu compte du troisieme volume de l'Histoire des Ordres Monastiques du P. Helyot & nous avons remarqué que dans ce volume l'Auteur parle des différentes Congregations & des Ordres Militaires qui ont été soumis à la regle de saint Augustin, qu'il avoit promis de faire connoître dans sa troisiéme partie. Le quatriéme volume est une suite de cette troisiéme partie, qui commence vers le milieu du quatorziéme siecle, & qui va jusqu'à notre tems, on est surpris de voir qu'après les Canons faits dans les Conciles, & les Ordonnances des Rois qui défendoient de laisser établir de nouveaux Ordres Religieux, & de nouvelles Congregations, on ait formé & fait autoriser depuis trois siecles plus

plus de cinquante nouvelles Congregations dans le ſeul Ordre qui fait profeſſion de ſuivre la regle de ſaint Auguſtin.

L'Ordre du Sauveur qui eſt un des plus conſiderables de ceux dont parle notre Auteur dans ce quatriéme Tome, fut fondé par ſainte Brigitte Princeſſe de Suéde. Chaque Monaſtere, ſuivant les intentions de la Fondatrice, doit être double, l'un pour les femmes, l'autre pour les hommes ; & les Religieux doivent obéïr à l'Abbeſſe qui eſt leur Superieure, c'eſt ce qu'il y a de plus remarquable dans cet Ordre. L'hereſie qui s'eſt introduite en Suéde, en Angleterre & en Allemagne, lui a fait perdre un grand nombre de Monaſteres : De ceux qui ſubſiſtent à preſent en Allemagne & dans d'autres païs, il y en a pluſieurs où il n'y a que des Religieuſes, qui ſont en ce cas gouvernées par d'autres Prêtres que par les Brigittins. On a parlé diverſement des revelations de ſainte Brigitte. Notre Auteur croit avec les perſonnes qui ont été nommées pour les examiner par les Papes Gregoire XI. & Urbain VI. & par le Concile de Baſle, que ces revelations viennent de Dieu.

Les Clercs Reguliers dont le principal inſtitut eſt de travailler à remettre le Clergé dans ſa premiere perfection, ne ſe ſont établis, ſelon le P. Helyot, que

dans

dans le ſeiziéme ſiecle, les Theatins ſont les premiers qui ayent pris ce nom. Saint Gaetan de Thiene, le Pape Paul IV. & les Peres Boniface de Colle & Paul Consiglieri en furent les fondateurs. Il y a en Italie des Filles Theatines de l'Immaculée Conception . qui forment deux Congregations différentes : les unes ne font que des vœux ſimples , les autres qu'on appelle de l'Hermitage & dont la vie eſt très-auſtere , font des vœux ſolemnels. Les Religieuſes de l'Hermitage reçoivent ce qui leur eſt neceſſaire pour vivre des Filles de la Congregation (c'eſt ainſi qu'on nomme les Theatines qui ne font que des vœux ſimples;) leurs Monaſteres ne ſont ſeparez que par une grande ſalle. Ces deux Communautez ont pour Fondatrice la Mere Urſule Benincaſa , qui les établit au commencement du dix-ſeptiéme ſiecle.

Les Clercs de la Congregation de ſaint Paul appellez Barnabites à cauſe de l'Egliſe de ſaint Barnabé qu'on leur donna dans la Ville de Rome, ſont les premiers Clercs Reguliers après les Theatins. Ils reconnoiſſent, comme les Theatins, pluſieurs Fondateurs , Antoine-Marie-Zacharie de Cremone , Barthelemi Ferrari, & Jacques Antoine Morigia Milanois. Les Religieuſes de cet Ordre ſe nomment Angeliques & Guaſtalines , à cauſe de

Loui-

Louïse Torelli Comtesse de Guastale leur Fondatrice. Notre Auteur fait voir que les faits rapportez par Hospinien contre les Barnabites, & contre leurs filles spirituelles, ne sont que des calomnies. Il avouë que Paule-Antoinette de Nigris fut condamnée par un decret de l'Inquisition, parce qu'elle vouloit passer pour Prophetesse, usurper l'autorité des Prêtres & des Prélats, & troubler la paix de son Monastere ; mais il ajoute avec raison, que c'est une injustice de condamner tout un Ordre pour les fautes d'une Religieuse, & de vouloir l'accuser de crimes pour lesquels elle n'a point été condamnée, afin d'en faire retomber la honte sur les Barnabites.

L'Ordre des Ursulines composé de plusieurs Congregations qui par la diversité de leurs habits, & de leurs usages, forment comme autant de différens Ordres, ont fourni à notre Auteur un grand nombre de Chapitres. Ce n'étoit dans le commencement que de saintes filles réünies par la bienheureuse Angele de Bresse en 1537. qui faisoient des vœux simples & qui demeuroient dans les maisons de leurs parens. Quelques-unes dans la suite s'unirent en Communauté, ces Communautez se répandirent dans différentes Villes de France, & il y en a eu plusieurs qui embrasserent l'état Religieux. Le premier

mier de leur Monastere où elles ayent fait les vœux ſolemnels de Religion fut établi à Paris en 1612. par Madame de Sainte Beuve, & Mademoiſelle Acarie. Il y a à preſent plus de 360. Monaſteres de cet Ordre, mais de différentes Congregations, qui ont toutes des Fondatrices ou des Fondateurs particuliers. Le but de leur Inſtitut eſt d'inſtruire les jeunes filles. Il y a encore dans le Comté de Bourgogne & en Suiſſe pluſieurs maiſons d'Urſulines congregées qui ne font que des vœux ſimples, qui peuvent ſortir de la Communauté & qu'on en peut congedier. Les Urſulines ont tiré ce nom de ſainte Urſule, à qui leur premiere Fondatrice avoit une devotion particuliere, à cauſe du grand nombre de filles qu'on prétend que ſainte Urſule avoit pour compagnes.

Les Prêtres de la Doctrine Chrétienne qui reconnoiſſent pour Fondateur le P. Ceſar de Bus n'étoient d'abord engagez que par des vœux ſimples. Ils devinrent enſuite Religieux par leur union avec les Somaſques; mais cette union ayant été déclarée nulle par le ſaint Siege, & par les Arrêts du Parlement de Paris, ils ſont rentrez dans leur premier état. Les Doctrinaires font, ſuivant la Bulle d'Alexandre VII. les vœux ſimples de chaſteté, de pauvreté, d'obéïſſance & de ſtabilité, dont ils ne peuvent être diſpen-

ſés

ſés que par le Pape, par le Chapitre general, ou par le définitoire general de la Congregation.

La derniere des Communautez qui ſuivent la regle de S. Auguſtin, dont parle notre Auteur, eſt celle que Louïs XIV. établit à ſaint Cyr pour élever les jeunes Demoiſelles auſquelles leurs parens ne ſont point en état de donner une éducation qui réponde à leur naiſſance. Le P. Helyot rapporte le changement qu'on a fait dans la forme de l'habillement de ces Religieuſes en 1707. Les Reglements qu'elles obſervent, les regles qu'elles ſuivent pour l'éducation des Demoiſelles qu'on leur confie, & ce qu'on obſerve pour la reception de ces Demoiſelles dans la maiſon de ſaint Cyr.

Nous ne parlerons pas des autres Congregations dont on donne l'Hiſtoire dans ce volume, pour faire connoître l'Auteur de cet Ouvrage, qu'on doit regarder comme le meilleur de ceux qui ont paru ſur cette matiere juſqu'à preſent.

Le Pere Hyppolite Helyot naquit d'une famille dans laquelle la pieté paroît héréditaire. Dom Ambroiſe Helyot ſon grand oncle mourut en odeur de ſainteté aux Chartreux de Paris 1667. M. Helyot ſon oncle & Madame Helyot Herinx ſa tante firent paroître tant de pieté, qu'on donna leur vie au Public comme

me un modele pour les personnes qui vivent dans le monde. Le Pere Jerôme Helyot qui étoit aussi son oncle, ayant été long-tems Chanoine, passa les dernieres années de sa vie dans la retraite & la pénitence, ayant embrassé le Tiers-Ordre de S. François à Picpus. Ces exemples de vertu exciterent Hyppolite Helyot à se consacrer au Seigneur. Il choisit la Congregation des Religieux Penitens du Tiers-Ordre de saint François. Il refusa toûjours, autant qu'il lui fut possible, toutes les Supériorités qu'on lui offrit. Mais l'obéïssance que les Religieux doivent à leur regle & à leurs Superieurs l'obligerent deux fois d'être Définiteur Provincial. En 1710. on jetta les yeux sur lui pour le faire Provincial, & il ne lui manqua qu'une voix pour être élû. En 1714. le Pere Ildefonce de Bliesma General de tout l'Ordre de saint François, le chargea de presider en qualité de Commissaire au Chapitre General du troisiéme Ordre qui se tenoit à Lyon, commission qu'il executa avec beaucoup de sagesse & de prudence. Il mourut dans le Convent de Picpus le cinquiéme Janvier dernier. Il étoit âgé de cinquante-six ans, dont il en avoit passé 26 dans la Religion. Il a composé quelques Livres de pieté: mais celui de ses Ouvrages qui lui fait le plus d'honneur est son Histoire des

des Ordres Monastiques, dont les quatre premiers volumes ont été imprimez pendant sa vie. Sa mort n'empêchera pas que cette Histoire ne soit complette, parce qu'il a laissé les quatre derniers volumes tous écrits de sa main. Ses Confreres promettent de les donner incessamment au Public. Ce grand Ouvrage est le fruit d'un travail immense; ce que le Pere Helyot y rapporte est tiré de plus de dix-huit cens Auteurs, & de Mémoires qu'on lui a envoyez de toutes les parties de l'Europe, & de plusieurs Provinces de l'Asie. Il a consulté à Rome & à Paris les personnes les plus habiles dans l'antiquité Monastique, & il a travaillé pendant plus de 20 ans à perfectionner cet Ouvrage. Son stile est simple, mais clair & naturel. Le grand nombre de faits considerables qu'il rapporte rendent son Histoire très-interessante. Il a relevé plusieurs fautes de Schoonebek, de M. Hermant, & de plusieurs autres Auteurs qui avoient écrit avant lui sur l'Histoire Monastique en general, ou sur quelque Ordre particulier. Les raisons qu'il rapporte pour ne pas suivre les opinions communes sont solides & proposées d'une maniere modeste & religieuse. Les Critiques qui ne pardonnent pas les défauts même les plus legers ne manqueront pas de reprocher au Pere Helyot d'avoir a-

jouté

jouté foi trop facilement à ce qu'il a trouvé dans les Livres ou dans les Mémoires particuliers sur les établissemens & les Fondateurs des Ordres Monastiques. Il n'y a gueres de Congregation qui n'attribuë son Institution à quelque miracle, & qui ne fasse de son Instituteur un Saint digne d'être comparé aux Benoîts & aux Bernards. On doit quelquefois se défier de ce qu'une prévention naturelle leur fait proposer comme des faits incontestables. Si notre Auteur les avoit examinez avec autant de soin qu'il a examiné tout ce qu'il a crû pouvoir donner quelque atteinte à la gloire du Tiers-Ordre de S. François, peut-être auroit-il retranché un grand nombre d'endroits de son Histoire, qui n'en auroit point été moins utile & moins complette.

Relation du Voyage de la Mer du Sud aux côtes du Chili & du Perou fait pendant les années 1712, 1713, *&* 1714. *dediée à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume. Par M.* FREZIER, *Ingenieur ordinaire du Roi. Ouvrage enrichi de quantité de planches en Taille-douce.* A Paris, chez Jean-Geoffroi Nyon. Etienne Ganeau, & Jacques Quillau. 1716. in 4. pagg. 291. Et sous presse à Amsterdam, chez Pierre Humbert, en 2. voll. in 12.

IL seroit à souhaiter que tous ceux qui voyagent, & qui se proposent d'instruire le public de ce qu'ils ont vû, eussent autant d'exactitude qu'on en trouve dans M. Frezier en lisant cette Relation. Comme on la pourroit soupçonner d'une trop grande ressemblance avec celle du Pere Feuillée, qui a parcouru à peu *près* les mêmes contrées, & qui y a fait comme lui des Observations également curieuses & utiles, il a soin de faire sentir les différences des deux Ouvrages. Une des principales regarde les plans. „ Il „ se trouve, remarque-t-il, des diffé- „ rences considerables entre quelques „ plans du P. Feuillée & les miens, qui „ pourroient faire douter de la justesse „ des uns & des autres : sans mépriser „ les Ouvrages de ce Religieux que j'ho- „ nore, & dont j'estime fort l'érudition, „ on peut dire qu'il s'y est beaucoup „ moins appliqué (aux plans) qu'aux Ob- „ servations de Physique, de Botanique, „ & d'Astronomie, qui étoient son unique „ dessein. D'ailleurs il n'étoit point d'un „ âge propre à de rudes exercices. Pour „ lever de grands plans il falloit un jeune „ homme de fatigue, qui se donnât la „ peine d'aller chercher plusieurs stations „ dans les lieux écartez, couverts, ou „ de difficile accès, faute du secours de

„ cha-

„ chaloupes dont on ne peut diſpoſer „ dans un vaiſſeau Marchand, où l'on „ trouve rarement un Capitaine qui ait „ du goût & de la complaiſance pour „ les gens de Lettres." M. Frezier dit enſuite que l'ouverture de la Baye de la Conception eſt trop grande de près de la moitié dans le plan du Pere Feuillée; que les ruës du Callao (port de Lima) ſont toutes derangées; & que le Baſtion de ſaint Loüis a une face ſans défenſe, quoi *qu'elle en ait une fichante* ſur les lieux. Il ajoute que dans le plan du Callao ce Pere fait la ville qui n'a réellement que 600 toiſes, auſſi grande que l'Iſle de ſaint Laurent qui en a près de 4000, que dans le plan de Lima le quartier de Malambo qui fait au moins un ſixiéme de la Ville, y manque de ſon aveu; que celui du Cercado eſt mis hors de l'enceinte, quoi qu'il ſoit dedans, & que l'on n'y compte que 25 baſtions au lieu de 34. Ces attentions ſont d'un Ingenieur laborieux & correct, l'Auteur en fait d'autres de toutes eſpeces. Les erreurs des Cartes marines Angloiſes ou Hollandoiſes l'occupent dans l'occaſion; & il remarque que le Pere Feuillée par deux Obſervations aſtronomiques à la côte du Chili & une à celle du Perou, confirme pour le gros la reforme de longitudes qu'il a faite ſur la ſimple eſtime, & ſans autre point fixe

que celui de Lima placé à 79 degrez 45 minutes de différence occidentale du Meridien de Paris, ſuivant une Obſervation de Don Pedro Peralta, confrontée avec les Tables de M. Caſſini pour le premier Satellite de Jupiter.

L'Guvrage eſt diviſé en trois parties, dont la premiere contient la traverſée de France au Chili, la ſeconde les voyages aux côtes du Chili & du Perou, & la troiſiéme le retour de la Mer du Sud en France.

M. Frezier s'embarqua à ſaint Malo en qualité d'Officier dans un vaiſſeau de 36 canons, de 350 tonneaux de port, & 135 hommes d'équipage, appellé *le ſaint Joſeph*, commandé par le Sieur du Cheſne Battas. Sorti du port le 3. Novembre de l'année 1711. il fut obligé d'y rentrer le 20. Decembre, le mauvais temps n'ayant pas permis de continuer la navigation. Il ſortit pour la ſeconde fois le 20. Janvier de l'année 1712. En paſſant des Canaries au Cap Verd, il remarqua ſous le Tropique du Cancer des nuages d'un beau verd au coucher du Soleil: *Je n'avois, dit-il, jamais rien vû d'approchant en Europe, & je n'en ai pas vû depuis de couleur ſi vive & ſi belle.* Dans le voiſinage des Iſles du Cap Verd la Mer lui parut très-lumineuſe & très-brillante pendant la nuit. Elle y étincelle,

pour

pour peu que sa surface soit agitée par des poissons ou par des vaisseaux. Sous la ligne, la folle ceremonie que les Navigateurs nomment Baptême, ne fut pas oubliée. On lie les *Catechumenes* par les poignets sur des funins, tendus d'avant en arriere sur le Gaillard pour les Officiers, & sur le pont pour les matelots : & après plusieurs singeries & mascarades, on les détache pour les conduire les uns après les autres au pied du grand mât, où on leur fait prêter serment sur une carte, qu'ils feront aux autres comme on leur a fait, suivant les statuts de la navigation : ensuite on paie pour n'être pas mouillé, mais toûjours inutilement : car les Capitaines ne sont pas même tout-à-fait épargnez.

Un petit sejour qu'on fit à l'Isle de sainte Catherine sur la côte du Bresil, donna lieu à M. Frezier de la reconnoître. Il en fait une description assez detaillée. Les habitans qui sont Portugais souffrent une si grande disette de toutes les commoditez de la vie, qu'aucun de ceux qui apporterent des vivres au vaisseau ne voulut qu'on les lui payât en argent, faisant plus de cas d'un morceau de toile ou d'étoffe pour se couvrir, que d'une piece de metail, qui ne nourrit ni ne garantit personne des injures de l'air. „ Contens pour tout habit d'une chemise &

„ d'une culotte, dit M. Frezier, les plus „ magnifiques y ajoutent une veste de „ couleur & un chapeau : presque per- „ sonne n'a des bas ni des souliers. Néan- „ moins ils sont obligez de se couvrir „ les jambes lorsqu'ils entrent dans les „ forêts : alors la peau d'une jambe de „ tigre leur est un bas tout fait. Ils ne „ sont pas plus delicats pour la nourri- „ ture que pour les habits : un peu de „ mays, des patates, quelques fruits, du „ poisson, & de la chasse, le plus sou- „ vent du singe, les contente. Ces „ gens, du premier abord, paroissent „ miserables, mais ils sont effectivement „ plus heureux que les Europeans, igno- „ rant les curiositez & les commoditez „ superfluës qu'on recherche en Europe „ avec tant de peine, ils s'en passent sans „ y penser, ils vivent dans une tranquil- „ lité que les subsides & l'inégalité des „ conditions ne trouble point." A l'en- trée de la Mer du Sud nos Navigateurs essuyerent une rude tempête. L'Auteur décrit le port & la Ville de Baldivia. Il entra le 18. Juin dans la Baye de la Con- ception.

Penco, ou la Conception est une ville ouverte de tous côtez, & commandée par cinq hauteurs, dont celle de l'Her- mitage s'avance jusqu'au milieu, & la découvre entierement. On n'y voit pour toute

toute défenſe qu'une batterie à barbette, ſur le bord de la mer, qui ne flanque que le mouillage de devant la ville qui eſt à un bon quart de lieuë au Nordoüeſt, laquelle batterie eſt en mauvais état, auſſi-bien que les Canons qu'on y voit. Après avoir parlé du gouvernement Civil, Militaire, Eccleſiaſtique, de cette Colonie Eſpagnole, il décrit les mœurs des Indiens du Chili. Nous rapporterons ici leur maniere de combattre, & quelque choſe de leurs fêtes. Leurs armes ordinaires ſont des piques & des lances qu'ils jettent avec une adreſſe extrême; pluſieurs ont des hallebardes qu'ils ont priſes aux Eſpagnols; ils ont auſſi des haches & des ſabres qu'ils achettent d'eux. Ils ſe ſervent, mais plus rarement, de dards, de fleches, de maſſuës, de frondes, & de laqs de cuir, qu'ils manient ſi adroitement, qu'ils enlacent un cheval à la courſe par telle partie qu'ils veulent. Ceux qui manquent de fer pour les fleches ſe ſervent d'un bois qui étant durci au feu, ne le cede guéres à l'acier. A force de faire la guerre aux Eſpagnols ils ont gagné des cuiraſſes & d'autres armes défenſives; & ceux qui n'en ont pas s'en font de cuir crû qui reſiſtent à l'épée. Pour combattre ils forment des eſcadrons par files de 80 ou 100 hommes; quand les premiers ſont forcez ils ſe ſuccedent

les uns aux autres si vîte, qu'il ne paroît pas qu'ils ayent été rompus. Ils ont toûjours soin de s'assurer une retraite auprès des lacs ou des marais, où ils sont plus en sûreté que dans la meilleure forteresse. Ils marchent au combat avec beaucoup de fierté, au son de leur tambour, avec des armes peintes, la tête ornée de panaches de plumes; & avant que de *donner* bataille le General fait ordinairement une harangue, après quoi ils frappent tous des pieds, & jettent des cris épouventables pour s'encourager au combat. L'Auteur fut témoin d'une de leurs fêtes. Ils monterent à cheval, dit-il, pour courir la poule comme on court l'oye en France, avec cette différence que tous se jettent sur celui qui emporte la tête pour la lui enlever. En courant à toute bride, ils se heurtoient, & ramassoient tout ce qu'ils faisoient tomber à terre. Suivit le repas, dont tout l'appareil consistoit en un grand nombre de tasses faites de callebasses, remplies de pain trempé dans une sausse de vin & de mays. Les Indiens qui traitoient apporterent à chacun des conviez une canne de bambou longue de 18 à 20 pieds, garnie de pain, de viande, & de pommes attachées tout autour. Deux faiseurs de complimens lierent ensuite une conversation publique qui dura plus d'une heure; effet du style

du

du Chili, qui eſt ſi diffus, que pour parler de la moindre choſe, ils remontent à ſon origine, & font mille digreſſions inutiles. Après avoir mangé ils monterent ſur un échafaut dreſſé en amphitheatre, & ſe mirent à chanter au ſon de deux inſtrumens faits d'un morceau de bois percé d'un ſeul trou. Ils s'accordoient alternativement avec une trompette faite d'une corne de bœuf ajoutée au bout d'une longue canne. Cette ſymphonie étoit accompagnée de quelques coups de tambour, dont le bruit ſourd & lugubre repondoit aſſez bien à leurs mines, qui dans le plus fort de leurs exclamations n'avoient rien du tout de gai. Dans leurs chants, qui n'ont ni rime ni cadence, ils racontent l'hiſtoire de leurs ancêtres, ils parlent de leur famille, ils diſent ce qu'il leur ſemble de la fête & du ſujet pour lequel on la fait. Les femmes leur donnoient à boire de la *chica* eſpece de biere qui les enyvre. Ils boivent & chantent quelquefois dix ou quinze jours de ſuite ſans diſcontinuer. Ceux que l'yvreſſe abbat ne quittent pas pour cela la partie : après avoir dormi dans la bouë ils remontent ſur leur theatre pour occuper les places vacantes. Nous les avons vû, ajoute l'Auteur, ſe relever ainſi jour & nuit ; ſans qu'une groſſe pluye & un grand vent puſſent les detour-

ner pendant trois fois 24 heures. Ceux qui n'ont pas de place sur le theatre, chantent en bas, & dansent tout autour avec les femmes, si l'on peut appeller danser marcher deux à deux en se courbant & se redressant un peu vite, comme pour sauter sans quitter la terre.

On trouve ici des descriptions curieuses & exactes de la forteresse & du bourg de Valparaïsso, & de la ville de Santiago capitale du Chili, & de la mine d'or de *Tiltil*. M. Frezier vit à Tiltil cinq ou six de ces moulins que les Espagnols appellent *Trapiches*, & qui sont faits à peu près de la même maniere que ceux dont on se sert en France pour écraser des pommes. Dès que les pierres sont pulverisées, on y jette une certaine quantité de mercure ou vif argent qui s'attache à l'or que la meule a separé de la poudre inutile. On enleve cette poudre ou terre en lavant le tout; & après avoir ramassé la pâte d'or & le mercure qui reste au fonds de l'eau, on la met dans un nouët de toile pour en exprimer le vif argent autant qu'on peut: on la fait ensuite chauffer pour faire évaporer ce qui n'en est pas encore sorti, & c'est ce qu'on appelle de l'*or* en *pigne*. Mais pour degager entierement l'or du mercure, il faut fondre la pigne, & alors on en connoît le juste poids, & le veritable aloi.

Les

Les Mineurs d'or ont cet avantage sur ceux d'argent, qu'ils sçavent chaque jour ce qu'ils gagnent; au lieu que ceux d'argent ne le sçavent quelquefois qu'au bout de deux mois. M. Frezier partit le 11. Mai 1713. de Valparaisso, & passa à Coquimbo. La situation de cette ville, autrement appellée *la Serena*, est toute charmante, & le païs est une espece de paradis terrestre. „ Il semble avoir con-„ servé les delices de l'âge d'or, dit l'Au-„ teur; les hyvers y sont tiedes, & les „ rigoureux aquilons n'y soufflent ja-„ mais. L'ardeur de l'été y est toûjours „ temperée par des zephirs rafraîchissans „ qui viennent adoucir l'air vers le mi-„ lieu du jour: ainsi toute l'année n'est „ qu'un heureux hymen du printemps & „ de l'automne, qui semblent se donner „ la main pour y regner ensemble, & „ joindre les fleurs & les fruits: de sorte „ qu'on peut en dire avec beaucoup de „ verité ce que Virgile disoit autrefois „ de certaine Province d'Italie: *Hic ver* „ *assiduum, &c.*" S'étant embarqué dans un navire Espagnol chargé de bled pour le Callao, dans la route il vit le port de Cobija, qui de tous les ports de cette côte est le plus près de *Lipes* & du *Potosi*, lequel en est néanmoins éloigné de plus de cent lieuës. La ville de Potosi est renommée dans tout le monde par les ri-

 ches-

chesses de la montagne au pied de laquelle elle est bâtie. On y compte plus de 60000 Indiens, & 10000 Espagnols ou Blancs. Le Roi oblige les Paroisses circonvoisines d'y envoyer tous les ans un certain nombre d'Indiens pour travailler aux mines. La plûpart emmenent avec eux leurs femmes & leurs enfans, qu'on voit aller à cette servitude la larme à l'œil. Néanmoins après l'année d'obligation il y en a quantité qui oublient leurs habitations, & s'accoutument à demeurer au Potosi. Les minieres ont beaucoup diminué de leur valeur, & la maison de la monnoye ne bat pas le quart de ce qu'elle faisoit autrefois; il y a eu jusqu'à cent vingt moulins, aujourd'hui il n'y en a plus que quarante, & le plus souvent il n'y a pas de quoi fournir à la moitié. L'Auteur expose avec soin la maniere de tirer l'argent des minieres, & de le mettre en pignes; il fait aussi des remarques curieuses sur la mecanique de la nature dans la formation des metaux.

Il ne se contente pas de donner la description de la ville & de la forteresse du Callao; il donne aussi un état des troupes payées par le Roi d'Espagne dans cette place importante; après quoi il s'étend un peu sur le commerce qui s'y fait. Lima n'est qu'à deux lieuës du Callao. M. Frezier se rendit dans cette capitale du

Pe-

Perou le 2. Octobre 1713. Cet Ouvrage merite un second extrait, qui paroîtra incessamment.

Défense de la Monarchie de Sicile contre les entreprises de la Cour de Rome. Sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur. 1716. in 12. pagg. 412. Reimprimé à Amsterdam chez N. Etienne Lucas, in 8. pagg. 232.

LEs contestations les plus vives & les plus fâcheuses naissent souvent d'une cause bien legere, on en est pleinement convaincu quand on remonte jusqu'à l'origine des différens qui durent depuis plusieurs années entre la Cour de Rome & le Roi de Sicile. En 1711. les Preposez pour la taxe des denrées de la ville de Lipari retirerent quelque retribution pour avoir taxé le prix de certains pois chiches qu'un revendeur tenoit en sa boutique. Le jour suivant ils sçurent que ces pois appartenoient à l'Evêque, qui les faisoit vendre, & qui pretendoit ne pas payer la taxe; ils rendirent l'argent au revendeur, les Jurez & le Gouverneur de l'Isle allerent eux-mêmes trouver l'Evêque, pour appaiser son ressentiment. Cependant l'Evêque de Lipari declara les Preposez excommuniez. Ils eurent recours au Tribunal de la Monarchie (c'est un

Tribunal que le Roi de Sicile, en qualité de Legat né du saint Siege, établit pour juger les causes Ecclesiastiques.) Ils y obtinrent une suspension des censures pour pouvoir ester en jugement, & ils demanderent qu'on procedât sur la nullité de l'excommunication. L'Evêque se plaignit à Rome de cette procedure, & il y obtint des Lettres de la Congregation de l'Immunité, qui portoient que le Pape seul peut connoître des censures decernées par les Ordinaires pour le fait d'immunité Ecclesiastique lezée. Les Evêques de Mazzara, de Catane & d'Agrigente firent publier ces Lettres sans que les Magistrats eussent donné leur *exequatur*, ou Lettres d'attache, suivant l'ancien usage du Royaume. Le Viceroi ayant tâché inutilement d'engager les trois Evêques à revoquer leur publication, la declara nulle par un ordre du 22. Mars 1713. L'Evêque de Catane publia un ordre contraire à celui-ci. Le Viceroi lui fit signifier qu'il eut à sortir du Royaume. En partant il fit publier une sentence d'interdit contre son Diocese, & d'excommunication contre les deux Officiers qui lui avoient signifié l'ordre du Viceroi. L'Evêque d'Agrigente fit la même chose que celui de Catane, l'Archevêque de Messine se contenta de sortir de son Diocese sans prononcer d'interdit. Le Tribunal

bunal de la Monarchie prononça la nullité des interdits & des excommunications, il fit même arrêter les trois Vicaires generaux d'Agrigente qui ne voulurenr pas se soumettre à ce jugement.

Tel étoit l'état de ces contestations quand le Duc de Savoye prit possession du Royaume de Sicile, qui lui avoit été cedé par le Traité d'Utrecht. Le 17. Juin on publia dans Rome une Bulle contre l'Ordonnance du Tribunal de la Monarchie; qui fut ensuite publiée clandestinement en Sicile sans *exequatur*. Il y eut plnsieurs monitoriales envoyées en ce Royaume, tant aux Evêques qu'aux Religieux pour l'execution de l'interdit. L'excommunication fut prononcée à Rome le 25. Janvier 1715. contre le Juge du Tribunal de la Monarchie. La Cour de Rome défendit au Clergé de Sicile de payer la Croisade (c'est une taxe qui se leve pour l'entretien des vaisseaux qui doivent defendre l'entrée de l'Isle en cas d'attaque par les Turcs) & le donatif que le Clergé fait au Roi. Dès que Sa Majesté Sicilienne eut pris possession de ses Etats, elle chercha tous les moyens de terminer ce différent. Les propositions qu'elle fit ne furent point écoutées, non plus que celles de M. le Cardinal de la Trimouille qui s'employa par les ordres des Rois de France & d'Espagne, pour negocier un accommodement.

Après différentes Bulles contre les Officiers du Roi de Sicile, le Pape revoqua le Tribuual de la Monarchie par une Bulle du 19. Février 1715. & par un acte donné le lendemain il établit en Sicile un Tribunal d'une forme toute singuliere. Le 20. Mars 1715. le Procureur General du Roi de Sicile interjetta un acte d'appel de la Bulle du 19. Février, du souverain Pontife mal informé (attendu qu'il avoit prononcé sans entendre les parties) au même souverain Pontife mieux informé, au saint Siege Apostolique, & à ceux à qui on peut legitiment appeller, suivant la disposition des Canons.

Le Livre dont nous allons donner l'extrait peut être regardé comme un plaidoyé composé dans la vûë de soutenir l'appel interjetté par le Procureur General du Roi de Sicile. L'Auteur qui est Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, comme on le dit dans l'Avertissement, remonte jusqu'à la source des privileges de la Nation. Vòici comme il s'explique sur ce sujet.

Quand Roger de Normandie conquit la Sicile, cette Isle étoit sous la domination des Sarazins, les Evêques Catholiques qui y étoient restez relevoient au moins de fait du Patriarche de Constantinople. Dès que Roger s'en fut rendu maître, il en chassa les Sarazins, & soumit

mit l'Isle entiere au saint Siege. Le Pape par reconnoissance lui donna la permission d'établir des Archevêchez, des Evêchez, des Monasteres, de nommer les Evêques & les Abbez, & même d'accorder des exemptions de la Jurisdiction des Ordinaires. Ensuite le Pape Urbain II. pour rendre ce privilege fixe tant pour Roger que pour ses Successeurs, l'an II. de son Pontificat, indiction VII. donna une Bulle qui confirme tous les droits dont il jouïssoit auparavant. Cette Bulle contient trois privileges accordez à Roger & à ses Successeurs. Deux qui sont de droit commun; le premier, de n'envoyer aucun Legat en Sicile sans le consentement du Souverain; le second, de laisser au choix des Souverains les Evêques & les Abbez qu'il jugera à propos d'envoyer au Concile quand le Pape en aura convoqué quelqu'un. Le troisiéme plus singulier, que le Souverain de Sicile pourra faire dans ses Etats tout ce que le Pape y pourroit faire par un Legat, comme si le Pape avoit envoyé le Souverain de Sicile Legat *à latere* dans cette Isle. Cette Bulle est rapportée toute entiere & mot pour mot dans l'Histoire de Gaufredus Historien contemporain qui raconte ce qui s'est passé sous ses yeux, Cette Histoire a été publiée en 1605. par Surita, sur l'Edition de 1578. dediée au

fa-

fameux Antonius Augustinus, & on ne cite aucun manuscrit de Gaufredus dans lequel cette Bulle ne soit inserée. Elle se trouve manuscrite dans des anciennes archives des Eglises de Sicile.

Cependant Baronius qui a attaqué la Monarchie de Sicile par une longue Dissertation qui est inserée dans le onziéme volume de ses Annales Ecclesiastiques, entreprend de prouver que cette Bulle n'est point veritable, sans attaquer les Editions de Gaufredus, qu'il reconnoît pour un Auteur exact & contemporain. Le Cardinal combat d'abord la Bulle par la date & du lieu & du temps, il pretend qu'Urbain II. alla à Salerne à l'indiction v. l'an 10. & non 11. de son Pontificat, & que ce Pape étoit à Rome l'an de l'indiction VII. Notre Auteur répond à cette difficulté, 1. que de l'aveu même du Cardinal cette antidate pourroit venir de la faute du Copiste, & qu'elle n'est point assez considerable pour rejetter la Bulle par cette seule raison: 2. qu'il paroît par un grand nombre de Bulles de ce Pape qu'on les a datées d'une année du Pontificat moins qu'à le prendre dans son commencement: 3. que le Pape Urbain II. a pû se trouver à Rome au Concile de Latran au mois d'Avril 1099. être en Juillet à Salerne, & retourner à Rome où il mourut le 29. Août. Sigonius fait men-

mention de deux voyages d'Urbain II. dans la Pouille & dans la Calabre, l'un en 1097. & l'autre en 1099. Mais Urbain II. dit ce Cardinal, qui a fait paroître tant de vigueur pour défendre les investitures auroit-il ainsi abandonné les droits de l'Eglise à un Prince seculier? Il y a une grande différence, répond notre Auteur, entre les investitures par lesquelles on prétendoit que les Princes temporels donnoient une autorité spirituelle, & la Jurisdiction qui est attribuée à un Souverain comme Legat du Pape: il n'en est pas de la Jurisdiction comme de l'ordre, le Pape confie souvent toute sa jurisdiction à un Prêtre, quelquefois à une Abbesse, pourquoi n'auroit-il pas pû la confier à un Prince souverain? Ce que la Cour de Rome n'accorde pas à un Prince pour des raisons particulieres, elle l'accorde quelquefois dans le même temps à un autre.

Baronius prétend que le privilege d'Urbain II. s'il est veritable, ne regarde que Roger & son fils Simon. Le défenseur de la Monarchie de Sicile répond à cette objection par les termes mêmes de la Bulle, qui porte que Roger & ses legitimes héritiers jouïront de ces privileges. *Quod omni vitæ tuæ tempore, vel Filii tui Simonis aut alterius qui legitimus tui hæres extiterit.* Gaufredus dans le précis qu'il don-

donne de cette Bulle, dit que cette legation a été accordée par le Pape aux Souverains de Sicile pour en joüir comme d'un droit hereditaire, *hæreditaliter ponit*, par le Duc & ses *futurs heritiers à perpetuité*. Or dans le Droit Romain le mot d'heritier ne signifie pas seulement l'heritier du sang, mais encore ceux qui deviennent proprietaires de la chose par testament, par donation, & par quelque convention que ce soit.

Notre Auteur employe le dixiéme Chapitre de sa défense à prouver que plusieurs Papes ont confirmé des privileges accordez aux Souverains de la Sicile par Urbain II. Il rapporte le Concordat passé entre le Pape Adrien IV. & Guillaume Roi de Sicile, par lequel ce Prince reconnoît que le Pape a droit d'envoyer des Legats, de recevoir les appellations, de faire les translations & les consecrations d'Evêque dans les Provinces d'Italie qui sont sous sa domination; mais pour ce qui est de la Sicile il stipule qu'il conservera le droit des appellations, & toutes les autres prerogatives de la legation attachée à sa Couronne. S. Antonin Archevêque de Florence, en parlant de ce Concordat fait par Guillaume, tant pour lui que pour ses Successeurs, le rapporte à quatre chefs; le premier, les élections des Evêques; le second, le droit de legation;

tion; le troisiéme, celui des appellations; le quatriéme, le droit d'assembler des Conciles. Guillaume II. obtint une confirmation de ce Traité, des Papes Urbain II. & Clement III. Pierre de Lura Archevêque de Messine assure avoir vû & lû ces Bulles, dont saint Antonin & Blondus Flavius ont fait mention. Sixte IV. approuva en 1471. l'exemption de la Jurisdiction de l'Ordinaire, accordée par les Rois de Sicile au Monastere de saint Salvador, & dans la Bulle d'exemption, il a fait mention des privileges accordez sur ce sujet au Souverain de Sicile par les Papes Alexandre IV. Innocent IV. Jean XXII. Clement VI. & Calixte III. En 1529. Clement VII. accorda à Charles V. un privilege confirmatif de tous les droits qui lui appartenoient, tant au spirituel qu'au temporel, il n'en a point excepté la Jurisdiction de la Monarchie de Sicile, à cause de la legation, dont il sçavoit que ce Prince exerçoit les droits. Paul III. renvoya en 1544. au Tribunal de la Monarchie Paul de Soris Chanoine de Palerme, qui demandoit que son affaire fut jugée à Rome. Pie V. n'obligea point Philippe II. à renoncer à ce privilege, mais il convint qu'on changeroit quelque chose à la procedure pour en rendre la Jurisprudence plus conforme à celle du Concile de

Tren-

Trente. En 1699. le Cardinal Cavallerini, comme Delegué du Pape, renvoya à la Monarchie de Sicile une cause dont l'Inquisiteur de Malthe pretendoit avoir la connoissance.

Dans le Ch. XI. notre Auteur s'attache à prouver par plusieurs faits que les Rois de Sicile de la race des Princes *Normands* & des Maisons de Suabe, d'Anjou, d'Arragon, d'Autriche & de France ont joüi de tous les droits qui leur sont accordez par la Bulle d'Urbain II. & par les Concordats de leurs Successeurs. Autrefois les Rois de Sicile faisoient exercer cette Jurisdiction par des Commissaires qu'ils nommoient pour chaque affaire. Les Registres de ce Royaume, & les Livres qui traitent de ces droits sont pleins de ces sentences données par des Commissaires. Mais par le Concordat fait entre Pie V. & Philippe II. on convint que le Roi de Sicile établiroit un Juge ordinaire de cette Jurisdiction, qui fut nommé Juge de la Monarchie, pour prononcer sur les appellations interjettées des Sentences des Ordinaires, & pour decider en premiere instance les causes des exempts.

Après ces preuves de confirmation & de possession l'Auteur s'applique à répondre à ce qu'a dit Baronius pour faire voir que le privilege accordé par Urbain II. avoit

avoit été revoqué. Le Pape, dit ce Cardinal, a envoyé des Legats en Sicile, Paul II. Successeur d'Urbain en a envoyé un pour donner le Pallium à l'Archevêque de Palerme; Eugene IV. a donné l'investiture à Alphonse IV. Roi d'Arragon. Le défenseur de la Monarchie de Sicile répond, que l'envoi d'un Legat n'est point incompatible avec une autre legation, suivant le Ch. *Studuisti*, que les faits de Legats envoyez en Sicile ne sont pas constans, que le Chapitre *Significasti* pour l'envoi du Pallium ne regarde pas l'Archevêque de Palerme, suivant les Editions les plus exactes du Droit Canonique, mais les Archevêques de Tolede ou de Pologne. Que les Rois de Sicile ont fait la foi & hommage pour le Royaume de Naples, qu'on appelloit la Sicile au delà du Phare, mais non pas pour la Sicile proprement dite, qu'on appelloit la Sicile au deçà du Phare. On voit par l'acte de foi & hommage d'Alphonse, que c'étoit pour le païs qui est *citra Pharum*, & que ce n'est que pour ce païs qu'il a consenti que les appellations fussent portées à Rome, dans le temps qu'il soutenoit son droit de legation sur la Sicile proprement dite.

A l'égard de la revocation des privileges de Sicile par Innocent III. notre Auteur soutient 1. qu'Innocent III. n'a

point

point dérogé expressément aux Bulles d'Urbain II. d'Adrien IV. & de leurs Successeurs, & qu'une clause generale de style, *nullo prorsus obstante rescripto*, ne détruit pas des Bulles solemnelles: 2. qu'Innocent III. étant tuteur du Roi Frederic qui étoit encore mineur, n'a point pû le depouiller d'un droit qui lui appartenoit par d'anciennes concessions : 3. que les Papes ne peuvent revoquer les privileges des Rois de Sicile. Il rend trois raisons de cette derniere proposition; la premiere, que suivant les principes du Droit les privileges accordez à un Souverain, pour recompense des services rendus à l'Eglise, ne sont pas revocables. La seconde, que la Bulle d'Urbain II. & d'Adrien IV. sont des Traitez faits entre le Pape & le Roi de Sicile, ausquels les Papes ne peuvent point plus déroger qu'au Concordat Germanique, & à celui qui a été fait entre François I. & Leon X. La troisiéme raison, qu'il est de l'interêt de la Sicile de conserver une forme de gouvernement auquel on ne peut donner atteinte sans causer beaucoup de trouble, sans attirer les sujets de cette Isle en Cour de Rome, sans les exposer à des naufrages frequens, si on les oblige d'aller à Rome pour y faire juger leurs contestations. Ce qui devient encore bien plus sensible, ajoute notre Auteur, si l'on con-

considere que le Pape n'a point prétendu revoquer les droits de la legation, mais encore celui de ne recevoir aucunes Bulles sans l'*exequatur*, contre ce qui se pratique dans tous les Etats sous différens noms de Visa, de Pareatis, de Lettres d'attache, &c.

FREDERICI RUISCHII Anatomes & Botanices Professoris, Academiæ Cesareæ curiosorum Collegæ, nec non Regiæ Societatis Anglicanæ membri, Thesaurus magnus & Regius qui est decimus Thesaurorum Anatomicorum in quo præcipuæ corporis humani partes, ceu in statu vivo, nitidissime præparatæ, reservantur. Cum fig. æneis. *Amsteladami, apud Janssonio-Waesbergios.* 1716. C'est-à dire; *Dixiéme & dernier Thresor Anatomique de* Frederic Ruisch. A Amsterdam. 1716. chez les Janssons à Waesberge. vol. in 4. pp. 78.

CE dernier Tresor Anatomique de M. Ruisch n'offre pas moins de curiositez que ceux qu'il a donnés ci-devant, & des premiers desquels nous avons parlé dans les dix-huitiéme & trente-neuviéme Journaux de 1702. p. 449. & 1010. & dans le treiziéme de 1705. p. 342. Il est précedé d'une Préface où l'Auteur rend compte aux Sçavans

vans des soins qu'il s'est donné pour faciliter l'étude de l'Anatomie, en mettant sous les yeux ce que la structure du corps de l'homme & des animaux renferme de plus caché, & en tâchant de surpasser les plus habiles Anatomistes, tant anciens que modernes. Lorsqu'André Vezale eût publié les découvertes singulieres qu'il avoit faites dans ce qui concerne la fabrique admirable du corps humain, tout le monde crut qu'on ne pouvoit aller plus loin sur ce sujet, & que la Science de l'Anatomie étoit déja parvenuë à son plus haut point. Mais les profondes recherches qu'Eustachius & Fallope firent avec tant de succès dans la suite sur la matiere, obligerent bientôt à changer de sentiment, & Vezale lui-même se vît contraint d'avouër que Fallope son Disciple & son antagoniste, avoit apporté de nouvelles lumieres dans l'Anatomie. L'approbation generale que ces Auteurs s'attirerent par leurs Ouvrages, n'ôta point à Casserius & à Aselius l'esperance de les surpasser, & ils firent voir l'un & l'autre qu'on leur avoit encore laissé de quoi immortaliser leur nom dans la posterité.

Guillaume Harvée qui vint ensuite, prouva par l'heureuse découverte qu'il fit de la circulation du sang, qu'avant lui l'Anatomie n'étoit qu'une foible ébauche dont on ne pouvoit presque tirer aucun usa-

usage. Ce sçavant Anglois, dit M. Ruisch, fut comme une étoile brillante qui en fit disparoître plusieurs autres dès son temps, ce qui n'empêcha pas les Pecquet, les Bartholin, les Lower, les Willis, les Graaf, les Swammerdam, les Malpighi, les Nuck, & les Duverney, de briller à leur tour. Mr. Ruisch dit, qu'à l'imitation de ces grands hommes il a cru ne devoir point se borner aux découvertes qui ont été faites avant lui : mais devoir au contraire employer ses efforts pour rendre l'Anatomie encore plus parfaite.

Dans ce dessein il a osé lui seul, il y a plus de cinquante ans, refuter les écrits de Bilsius, l'un des plus celebres Anatomistes de ce temps-là, décrire la veritable structure des conduits lymphatiques, des veines lactées, de l'artere bronchiale &c. suivre le chemin des plus petits vaisseaux, & le rendre sensible aux yeux; & enfin à present qu'il est dans un âge à ne pouvoir se promettre une longue vie, il a eu soin de recueillir toutes ses Observations anatomiques, & de les reduire en un corps d'Ouvrage qu'on peut veritablement appeller, *Musæum Ruischianum Anatomicum*, *le Cabinet Anatomique de Ruisch*, parce qu'en effet ce Cabinet comprend tout ce que l'Auteur a découvert d'utile & de curieux dans l'Anatomie pendant un long espace d'années. M.

Ruiſch avertit qu'il ne s'eſt pas contenté de faire de ſimples deſcriptions des choſes qu'il a obſervées : mais qu'à ces deſcriptions il a joint les choſes mêmes, en rendant ſon Cabinet public : il n'y a pas dans le corps humain de viſcere, de fibre, de membrane, de vaiſſeaux, de glande, de cartilage, pas même d'eſpece de poil, qui dans ce Cabinet ne ſe trouve débrouillé & en ſa forme naturelle. On y voit même le cadavre entier d'un enfant, lequel eſt ſi bien preparé qu'on a peine à diſtinguer ſi c'eſt un cadavre, ou un corps vivant, & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que M. Ruiſch a trouvé le moyen d'en entretenir les parties auſſi ſouples & auſſi flexibles que lorſque le corps étoit encore animé, quoi qu'il y ait près de cinquante ans qu'il le conſerve. Quiconque donc poſſedera ce Cabinet, dit M. Ruiſch, pourra s'en ſervir utilement pour démontrer l'Anatomie aux jeunes Medecins & aux jeunes Chirurgiens. L'Auteur déclare qu'il le vendra à qui voudra l'acheter, & qu'il enſeignera à l'acheteur la maniere de l'entretenir, en ſorte qu'aucune des pieces qui le compoſent ne ſe corrompe. C'eſt un Ouvrage qui a coûté à M. Ruiſch près de ſoixante années de travail, & qu'il donnera à un prix raiſonnable. Quant au dernier Treſor Anatomique que voici, on

on y voit entr'autres curiositez une matrice très-bien preparée, accompagnée de l'ovaire droit, de l'ovaire gauche, des trompes de Fallope, des conduits de l'œuf, des extrêmitez frangées, autrement dites morceau du diable, des ligamens larges, des ligamens ronds, des veines spermatiques, du vagina, &c. une phiole où nage une portion de l'épiderme d'un Ethiopien, dans laquelle on distingue très-sensiblement les extrêmitez des houpes nerveuses. Une autre phiole où l'on voit une portion de la pie-mere avec une petite portion de la substance corticule de cerveau.

Et plusieurs autres pieces semblables, dont le detail seroit trop long.

La Vie du Pere EDMOND AUGER, *de la Compagnie de Jesus, Confesseur & Predicateur de Henri III. Roi de France & de Pologne : où l'on voit l'histoire de l'établissement des Jesuites en France, depuis le regne de Henri II. jusqu'à celui de Henri le Grand. Par le P.* JEAN DORIGNI, *de la même Compagnie.* A Lyon, chez Nicolas de Ville, Libraire, ruë Merciere, à la Science. 1716. in 12. pagg. 404.

LE Pere Edmond Auger parut en France dans un siecle fecond en revolu-

tions d'Etat & de Religion. Il y fut très-ſenſible, obſerve l'Auteur; ſon zele s'enflamma à la vûë du danger dont la Maiſon du Seigneur étoit menacée; avec quel ſuccès, mais avec quelles traverſes? c'eſt ce qu'il eſt difficile d'exprimer. Jamais homme de ſa profeſſion n'eut peut-être plus d'applaudiſſemens dans ſon Miniſtere, & ne fut en même temps plus en butte à toutes ſortes de contradictions. La priſon & le gibet où il fut conduit par les Calviniſtes, & dont il ne fut delivré que par une eſpece de prodige, lui furent comme autant de degrez à l'élevation où il ſe vit dans la ſuite ſous les regnes de Charles IX. & de Henri III.

Il nâquit l'an 1530. ſous le regne de François I. dans un village nommé Alleman, aſſez proche de Sezanne en Brie. Son pere & ſa mere, qui n'étoient pas tout-à-fait dépourvûs des biens de la fortune, eurent un très-grand ſoin de ſon éducation. Après ſes premieres études il alla joindre ſon frere aîné qui étoit à Lyon, & qui y exerçoit la Medecine. Celui-ci charmé des progrès qu'Edmond avoit déja faits dans la Grammaire & dans la Poëſie, l'envoya à Rome au Pere le Févre qu'il connoiſſoit. Quoi que ce Pere fut mort lorſqu'Auger arriva à Rome, on ne laiſſa pas de l'admettre dans la Maiſon des Jeſuites. On l'occupa d'abord

bord en qualité de domestique à aider le Cuisinier ; mais saint Ignace ayant découvert les talens & les excellentes dispositions de ce jeune homme, ne tarda pas à lui faire reprendre ses études, & à le recevoir dans la Compagnie. Il fut employé à enseigner en plusieurs villes d'Italie ; & sur la fin de l'an 1559. le Pere Laynez son General l'envoya en France, avec les Peres Jean Pelletier & Jean Roger. Robert de Pellevé Evêque de Pamiers, les opposa aux Heretiques qui commençoient à seduire ses diocesains. A l'occasion du premier Carême que prêcha à Pamiers le Pere Auger, on parle du grand talent que le Ciel lui avoit donné, & qui le fit toûjours regarder en France comme le premier Predicateur de son tems. „ Il avoit de la Nature, dit le „ Pere Dorigni, tout ce qui pouvoit „ contribuer à former un grand esprit, „ une conception aisée, une imagination „ vive & brillante, qui lui faisoit donner aux choses un tour propre à les „ faire entrer dans l'esprit & dans le cœur „ à la faveur d'une voix charmante, qui „ se portoit sans peine à tous ses Auditeurs jusqu'aux derniers rangs dans les „ auditoires les plus nombreux ; & tout „ cela étoit soutenu d'une capacité profonde, d'une expression la plusn ette „ & la plus facile, mais sur-tout d'une

„ action, que l'œil, le geste, un certain „ air d'autorité, rendoit admirable: d'où „ venoit cet empressement de l'entendre, „ qui lui attiroit des Auditeurs des ex-„ trêmitez de la Province qui l'avoit pour „ Predicateur ; cette attention surpre-„ nante qui attachoit fixement sur lui „ les yeux de plusieurs milliers de per-„ sonnes, sans qu'il se fit, tandis *qu'il* „ parloit, le moindre mouvement qui „ pût troubler le profond silence qui re-„ gnoit dans tout son auditoire ; cet *em*-„ pire qu'il avoit sur les cœurs qu'il tour-„ noit où il vouloit ; enfin tous ces ef-„ fets si extraordinaires de son éloquen-„ ce, que nous rapporterons à mesure „ que les différentes occasions nous les „ représenteront," Le succès que cette éloquence eut à Pamiers y revolta le parti heretique. La cabale, remarque l'Auteur, s'en prit à tout ce qu'il y a de plus saint : ce ne fut que placards les plus injurieux affichez, que libelles les plus atroces repandus dans toute la ville, contre le Pape, contre la Messe, & contre le culte des images ; le serviteur de Dieu n'y fut point épargné ; & l'on se déchaîna contre lui avec d'autant plus de fureur, qu'on le regardoit comme le plus ardent défenseur que l'Eglise Romaine eut alors dans tout le païs : on passa bientôt des injures aux menaces, & des menaces aux

effets

effets les plus violens. Il se vit insulté jusques dans le College, on l'assaillit plus d'une fois à coups de pierres. Edmond sans s'abbattre au milieu de cet orage, continuoit toûjours ses exercices de zele & de charité ; prêt à verser tout son sang pour la Religion.

Il eut besoin de cette disposition au martyre quelques années après à Valence, où il fut surpris par le Baron des Adrets. C'étoit un des hommes le plus cruel qu'il y eut alors au monde, témoin le plaisir brutal qu'il se donna en faisant sauter du haut de la Tour de Montbrison & des rochers de Mornas plus de cent de ses prisonniers, que ses Soldats recevoient sur la pointe de leurs hallebardes & de leurs piques. Il s'empara de Valence avec ses troupes ; La Mothe-Gondrin Lieutenant de Roi de la Province, fut tué de sens froid, contre la foi donnée ; & on se saisit du Pere Edmond, qui fut conduit en prison parmi les cris & les huées des Soldats heretiques, en attendant qu'on eût dressé une potence au milieu de la place publique. ,, Quand tout fut prêt ,, pour l'execution, dit le Pere Dorigni, ,, ravis de pouvoir se vanger de celui qui ,, avoit tant fait de tort à la nouvelle Re- ,, formation, ils lui mettent la corde au ,, cou, & en même temps l'obligent ou de ,, renoncer à la Religion, ou de mar-

„ cher au ſupplice. Edmond ne delibe-
„ ra point... on le vit auſſi-tôt marcher
„ d'un pas ferme & d'un air qui faiſoit
„ éclater au dehors la joye dont ſon
„ ame étoit interieurement penetrée. E-
„ tant arrivé au lieu du ſupplice, il
„ monta l'échelle avec la même tran-
„ quillité qu'il montoit quelques jours
„ auparavant la chaire de la Cathedrale
„ pour y annoncer les veritez de nos
„ myſteres; ainſi bien loin de ſe retrac-
„ ter, comme les Miniſtres de l'erreur
„ l'en preſſoient, il fit de ſa potence
„ comme une chaire, d'où il faiſoit en-
„ tendre dans toute l'étenduë de la pla-
„ ce cette belle voix qui l'avoit rendu ſi
„ celebre. Il commença par rendre de
„ très-humbles actions de graces à Dieu
„ de pouvoir ſigner de ſon ſang la ve-
„ rité de la Religion qu'il avoit eu l'hon-
„ neur de prêcher à tout ce peuple, il
„ ſe repandit enſuite avec tant de force
„ & d'onction ſur l'avantage qu'il y avoit
„ de donner ſa vie pour le Sauveur, qui
„ avoit bien voulu donner la ſienne pour
„ notre ſalut, que toute cette nombreu-
„ ſe aſſemblée ſans diſtinction d'Hereti-
„ ques & de Catholiques, qui à cet é-
„ gard paroiſſoient tous n'avoir qu'une
„ Religion, fondit en larmes, & ſe ſen-
„ tit portée à le delivrer de la mort. Ce
„ fut là l'effet de cette admirable élo-

„ quen-

„ quence, qui dans cette conjoncture „ étant ſoutenuë de toute la force d'en- „ haut, fit de telles impreſſions ſur le „ cœur des Miniſtres même qui avoient „ paru les plus animez contre lui, qu'ils „ furent les premiers à eſſayer de le ſau- „ ver : *Que c'eſt dommage*, ſe diſoient- „ ils entre eux, *de perdre un ſi grand hom-* „ *me! ah quel avantage pour la cauſe com-* „ *mune, ſi on pouvoit la fortifier d'un tel* „ *ſecours !*" En ce moment un d'entre eux fut deputé vers le Commandant pour le prier de ſuſpendre l'execution. Le Baron des Adrets ſe radoucit, & conſentit à tout ce qu'on voulut. La grace annoncée remplit de joie toute la place; le ſeul Pere Edmond parut affligé, inconſolable. Il fut remis en priſon. On peut voir dans l'Auteur quelles attaques il y eſſuya de la part des Miniſtres; & de quelle maniere les Catholiques procurerent ſon évaſion.

Il eſt impoſſible même d'indiquer ici tout ce que ce zelé Miſſionaire fit dans les différentes villes que ſon zele lui fit parcourir. En 1563. il fut appellé à Lyon pour contribuer au rétabliſſement de la Religion Catholique, dont l'exercice y avoit ceſſé depuis un an ou environ. Il prêcha avec autant de ſageſſe que de zele & de force dans les principales Egliſes; il ne s'en trouva pas d'aſſez vaſtes pour

contenir la multitude prodigieuſe de ceux qui s'aſſembloient pour l'entendre. Les Heretiques fremiſſoient ; mais les Catholiques qui veilloient ſans ceſſe à ſa conſervation, le garantirent de leur fureur. Il paroît par toute la ſuite de cette hiſtoire, que les Ligueurs ne furent guéres plus favorables au Pere Edmond que les Heretiques. Ils le perſecuterent même en Italie, où il paſſa ſur la fin de ſa vie dans l'intention de ſervir à la Cour de Rome Henri III. ſon maître & ſon penitent. En apprenant la mort funeſte de ce Prince, il ſe ſentit frappé lui-même au cœur ; & depuis ce temps-là il n'eut plus ſa vigueur ordinaire. Il mourut à Coſme, petite ville de Lombardie le 19. Janvier 1591. Pendant ſa derniere maladie ſes vertus parurent arrivées au dernier degré de perfection ; & quelques momens avant d'expirer il dit à ſon compagnon : *Voyez-vous cette bienheureuſe troupe qui m'attend ? n'entendez-vous point cette agreable melodie avec laquelle ces Saints m'invitent d'aller prendre part à leur bonheur ? Qu'il eſt doux de ſe joindre à cette ſainte Compagnie d'eſprits celeſtes ! allons puiſqu'il faut partir, allons...*

Les principales ſources d'où cette hiſtoire a été tirée, ſont : la vie d'Edmond Auger écrite en Latin par le P. Nicolas Bailli ; l'Hiſtoire de Lyon du Sieur de

Ru-

Rubys, l'Histoire de la même ville du Sieur de saint Aubin : l'Histoire des Evêques de Metz par Meurisse ; l'Histoire de l'Heresie par Florimond de Remond; les Mémoires de l'Histoire de Languedoc par Catel ; la Chronique de Bordeaux par Arnal, des Lettres & d'autres papiers du Pere Edmond même.

JO. GEORGII WALCHII Historia Critica Latinæ Linguæ. C'est-à-dire: *Histoire Critique de la Langue Latine, par M.* Walch. A Leipsic, chez Frederic Gleditsch. 1716. in 12. pagg. 548. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

CET Ouvrage est divisé en treize Chapitres : le premier traite de l'origine & des changemens de la Langue Latine chez les anciens Romains ; les douze autres contiennent les moyens d'apprendre à parler & à écrire purement en Latin.

M. Walch distingue six *âges* différens de la Langue Latine. Le premier depuis la fondation de Rome jusqu'à l'an 514. est un âge de barbarie, pendant lequel les Romains se servirent du langage usité dans le païs appellé *Latium*, dont ils sortoient, qu'ils mêlerent avec le Grec & le langage de quelques autres Nations

dont la ville de Rome se trouva composée. On peut juger de ce langage par les Loix & les Inscriptions conservées dans des Auteurs anciens. Voici une Loi que Festus attribuë à Servius Tullius. *Sei. puer. parentem. verberit. ast. ole. plorasit. puer. deiveis. parentom. sacer. estod.* Ce qui signifie que si un enfant frappe son pere ou sa mere, & que le pere ou la mere s'en plaignent, l'enfant doit être sacrifié aux Dieux des parens. Une Loi des douze Tables qu'Ursinus a tirée de plusieurs Auteurs, est conçûë en ces termes *Sei. in jous. vocat. nei. eat. statim. incapito. antestarier. sei. calvitor. pedem. ve struit. manom. endo jacito. sei. in jous. vocato. morbos. ævitas ve. vitiom. escit. quei. in jous. vocasit. jumentom. dato. sei. nolet. arcerem. nei. sternito.* Ce qu'on traduit ainsi : Si celui qui est appellé en jugement n'y va pas aussi-tôt, appellez des témoins; s'il s'arrête ou s'il veut fuir appellez des témoins ; si une maladie ou son grand âge l'empêche de comparoître, que celui qui l'appelle lui donne une voiture, si ensuite il ne comparoît pas, on n'est point obligé de lui envoyer de litiere. Voici l'inscription faite en l'honneur de Scipion qui fut Consul l'an 414. depuis la fondation de Rome.

Hoinc

Hoinc oino. ploiremi. consentiont. R.
Buonoro. optumo. fuiße, viro.
Luciom. Scipione, filios. Barbati.
Consol. censor. aidilis. hic. fueta.
Hec. cepit. Corsica. Aleria. que. Vrbe.
Dedit. tempestatebus. aide. Mereto.

Cette inscription signifie selon l'interpretation de Jacques Sirmond : *La plûpart conviennent à Rome que Lucius Scipion étoit le plus honnête homme des gens de bien. Il étoit fils de Barbatus. Il fut Censeur, Consul, Edile. Il prit l'Isle de Corse & la ville d'Alerie. C'est avec raison qu'il a consacré un Temple aux Tempêtes.* Ovide nous apprend dans le second Livre des Fastes, que le vieux Scipion voyant sa flotte presque submergée devant l'Isle de Corse, fit vœu de bâtir un Temple à la Tempête, ce qui fut ensuite executé.

On peut juger par ces morceaux & par d'autres semblables qui ont été conservez, de la verité de ce que nous disent Ciceron, Quintilien, Aulugelle & Polybe, que le style de cet ancien temps étoit si confus & si barbare, que les plus habiles ont beaucoup de peine à l'entendre.

Le second âge de la Langue Latine, qui tient le milieu entre l'ancienne Barbarie & la politesse de Ciceron, commence à l'année 514. de la fondation de

Rome, & finit au temps de Ciceron. Ce furent les Poëtes qui commencerent à la perfectionner. Plusieurs Auteurs parlent des Comedies de Livius Andronicus. Nævius fit lui même son épitaphe en quatre vers, qui font voir qu'il n'a pas été exempt de la vanité qu'on reproche à juste titre aux Poëtes qui sont venus après eux.

Mortalis immortalis flere si foret fas,
Flerent divæ camenæ Nævium poëtam.
Itaque postquam est orcino traditus thesauro.
Oblitei sunt Romæ loquier Latinâ Linguâ.

Ces deux Poëtes furent suivis de Porcinius, de Plaute d'Ennius, d'Afranius, de Lucrece, de Terence, &c. Il y eut aussi dans ce temps-là des Orateurs & des Historiens dont Ciceron parle avec éloge. Nous avons encore un Ouvrage de Caton sur le ménage rustique, qu'on ne doit pas mepriser, quoi qu'il ne soit pas comparable à l'Ouvrage de Columelle sur la même matiere.

Le temps que M. Walch donne à l'âge d'or de la Langue Latine est fort court. Il le fait commencer au temps auquel Ciceron a fleuri, & il le fait finir avec le regne d'Auguste. Il ne veut pas même qu'on mette Vitruve qui a fleuri dans ce temps, au nombre des Auteurs de la Latinité la plus pure.

Notre

Notre Auteur appelle l'âge d'argent le tems qui s'est écoulé depuis la mort d'Auguste jusqu'au regne d'Antonin le Pieux. Dans ce temps ont vêcu Phedre, Quinte-Curce, Velleïus, Seneque, l'un & l'autre Pline, &c.

L'*âge d'airain*, qui va, selon notre Auteur, depuis le regne d'Antonin le Pieux jusqu'à celui d'Honorius, est plus rempli d'Auteurs Chrétiens que de Païens. On y a vû fleurir Lactance, Minutius Felix, Tertullien, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Jerôme, saint Augustin, &c. Le style de tous ces Auteurs n'est point égal, & celui de quelques-uns d'entre eux est plus châtié que celui des autres, suivant le païs dans lequel ils étoient nez, les études qu'ils avoient faites, & les peines qu'ils s'étoient données pour polir leur style.

Le dernier âge commence au cinquiéme siecle de l'Eglise, & ne finit qu'au retablissement des Lettres en Italie, M. Walch l'appelle l'âge de fer. Il avouë cependant qu'il y a eu dans ce temps-là des Auteurs qui ont sçû se garantir de la barbarie; c'est ce qui est arrivé particulierement aux Poëtes. Les vers de Sidonius Apollinaris & de saint Paulin de Nole, sont polis & exacts, leurs Lettres sont peu élegantes. Cela vient, selon Cellarius, de ce que ces Auteurs en écri-

vant

vant en vers étoient obligez de lire les anciens Auteurs, de les imiter, & de travailler beaucoup leurs productions, au lieu qu'en écrivant en prose, ils suivoient le génie & le style de leur siecle.

Dans le second Chapitre M. Walch traite des différentes especes de style; ce qu'il dit sur ce sujet est utile, mais commun. Il examine dans le troisiéme Chapitre quels sont les moyens dont on doit se servir pour apprendre bien le Latin. Il les reduit à six principaux, l'étude de la Grammaire, l'usage des Dictionaires, la lecture des anciens Auteurs en prose & en vers, celle des Auteurs modernes, les Observations sur la Langue Latine, & l'imitation des Auteurs dont le style passe pour être exact & poli. Nous nous contenterons de rapporter ici quelques-unes des remarques de M. Walch sur ces différentes matieres, sans donner le précis de chacun des Chapitres de son Livre.

Il avouë qu'on ne peut tirer presque aucun avantage des Livres des anciens Grammairiens, dont on a donné des Recueils au public en différens temps : à l'égard des Grammairiens modernes il les estime davantage, mais il ne croit pas qu'ils conviennent aux jeunes gens, parce qu'ils sont trop chargez de recherches & d'érudition ; d'ailleurs ils ont presque tous écrit en Latin, & il n'est pas naturel

quand

quand on veut apprendre une Langue aux enfans, de leur en donner les regles dans cette même Langue qu'ils n'entendent point,

Notre Auteur voudroit qu'un Dictionaire fit connoître le veritable sens de chaque mot, le style dans lequel il est ordinairement employé, la signification propre & figurée, le sens que lui donnent différens Auteurs, ce qu'on leur a fait signifier dans différens siecles; la maniere dont on a coûtume de l'allier avec d'autres mots; l'origine & l'étymologie de ce mot. Un Dictionaire si parfait est comme la Republique de Platon, qui ne peut exister qu'en idée. M Walch avouë lui-même qu'il est impossible d'executer ce qu'il propose sur les étymologies, parce que le Latin est tiré non-seulement du Grec & des Langues orientales, mais encore des Langues des Marses, des Toscans, &c. dont nous n'avons aucune connoissance.

M. Walch ne se contente pas de faire connoître ce qu'on doit penser du style des Auteurs classiques, l'ordre qu'on doit suivre pour lire leurs Ouvrages avec fruit, il en indique les meilleures Editions d'Hollande, d'Angleterre, de France, &c. A l'égard de celles d'Allemagne, il reconnoît de bonne foi qu'il y en a peu qui meritent d'être recherchées,

1. par-

1. parce que le papier & les caracteres n'en sont pas ordinairement fort beaux, 2. parce qu'il y a en Allemagne peu de manuscrits sur lesquels on puisse revoir le texte. Il releve les défauts qu'on avoit remarquez avant lui dans l'Edition faite en France de quelques-uns des Auteurs imprimez à l'usage de M. le Dauphin, il donne aux Editions de quelques autres de ces Auteurs toutes les loüanges qui leur sont dûës.

En parlant des Auteurs de ces derniers siecles qui se sont distinguez en différens païs par une Latinité pure & exacte. M. Walch en met de François, mais le nombre en est fort petit, parce que les François se sont, dit-il, plus appliquez aux Mathematiques, à la Philosophie, à la Theologie, à l'Histoire, & à leur propre Langue qu'à la Langue Latine. Cependant si l'on donnoit un catalogue de ceux d'entre les François qui ont écrit en Latin avec exactitude & avec politesse, il ne se trouveroit pas moins rempli que celui qu'il fait lui-même des Auteurs des autres Nations.

Ce n'est pas le seul article sur lequel les François ayent à se plaindre de M. Walch, il les accuse de n'estimer que les Ouvrages des Auteurs de leur Nation, & de mépriser ceux des étrangers. Un François qui seroit du caractere que notre Criti-

Critique attribuë à toute la Nation, ne manqueroit pas de remarquer que le titre du Livre de M. Walch ne répond pas à toutes les matieres qui y sont traitées, qu'il y a des Chapitres entiers qui ne sont que des compilations, qu'il s'y trouve des questions traitées d'une maniere trop diffuse, pendant que d'autres questions plus importantes ne sont touchées que fort legerement, que l'Auteur en donnant des regles pour apprendre à écrire purement en Latin, n'a point toûjours suivi les regles qu'il prescrit, & de là il prendroit occasion de decrier l'Ouvrage. Mais le reste de la Nation n'approuveroit point une pareille conduite. Les François avouëront que l'Histoire critique de la Langue Latine n'est point exempte de ces défauts, mais ils soutiendront qu'on ne doit pas à cause de ces défauts rejetter le Livre & mepriser l'Auteur. En effet, il y a dans cet Ouvrage beaucoup d'érudition, un précis assez exact de ce qu'on peut trouver sur ces matieres dans les autres Livres composez sur le même sujet, plus d'ordre qu'on n'en trouve ordinairement dans les Ouvrages des Grammairiens. Ce n'est qu'en rendant justice à ce qu'il y a de bon dans les Ouvrages des étrangers, & en n'épargnant pas les défauts des Auteurs de leur Nation, que les François repondent

aux

aux accuſations de vanité qui ſe trouvent repanduës dans l'Ouvrage de M. Walch. Ils ne trouveront pas même mauvais que l'Auteur n'ait pas moins profité des travaux de M. Baillet Auteur François, que de ceux de M. Fabricius Auteur Allemand.

Nouvelles de la Republique des Lettres. Mois de Janvier & Février 1716. A Amſterdam, chez David Mortier Libraire. 1716. in 12. pagg. 148.

MR. Bernard ayant travaillé pendant onze années à donner exactement les Nouvelles de la Republique des Lettres, il crut après la mort du Sieur Pierre Mortier ſon Libraire, qu'il ne devoit pas continuer ſon Ouvrage. Il fut en effet interrompu pendant quelque tems. Mais les exhortations de ſes amis, les prieres d'un nouvel Imprimeur, & le beſoin d'une occupation amuſante dans une Ville où l'on n'a point beaucoup de Societé, ont engagé l'Auteur à reprendre ſon Ouvrage, & à continuer ſes Nouvelles. Nous avons crû que les François qui ont vû pendant onze années avec plaiſir les Extraits que Monſieur Bernard a donné d'un grand nombre de Livres, ne ſeroient pas fâchez d'être inſtruits de ce renouvellement, & du tems auquel il a commencé. C'eſt ce qui nous a engagé à dire

re un mot de ce volume, contre l'uſage que nous obſervons de ne pas parler des Livres de cette nature quand nous en avons annoncé les premieres parties.

L'Auteur promet de donner tous les deux mois une brochure pareille à celle dont nous venons de marquer le titre. Sa methode n'eſt différente de celle qu'il a obſervé pour les volumes precedents, qu'en ce qu'il a inſeré dans les Extraits de ce dernier plus de reflexions, & que ces reflexions ſont plus longues. Nous ne rapporterons ici qu'une des reflexions de l'Auteur ſur un endroit du Traité de la Gloire de Monſieur de Saci, qu'on a réïmprimé à la Haye en 1715. *Si la gloire n'eſt pas un bien*, dit Monſieur de Saci, *l'infamie certainement n'eſt point un mal; car il n'eſt pas poſſible que la privation de ce qui n'eſt pas un bien ſoit un mal.* Voici la reflexion de l'Auteur des Nouvelles ſur ces paroles „ L'infamie, ſi on prend „ ce mot dans la ſignification qu'il a „ dans notre Langue, n'eſt pas une ſim- „ ple privation de la gloire, c'eſt quel- „ que choſe de plus. Un homme qui „ eſt dans la retraite ignoré de tout le „ monde, n'eſt eſtimé de perſonne: „ mais il n'eſt pas infame pour cela. Il „ n'a pas de gloire: mais il n'eſt pas „ chargé d'infamie. Ainſi la gloire & „ l'infamie pourroient être deux maux

op-

„ opposez, dont le milieu seroit de n'ê-
„ tre ni comblé de gloire, ni chargé
„ d'infamie, & c'est-là sans contredit la
„ moitié du genre humain. Le raison-
„ nement de l'Auteur paroît semblable à
„ celui par lequel on voudroit prouver
„ que la prodigalité est un bien, parce
„ que si elle n'étoit pas un bien l'avarice
„ ne seroit pas un mal. Aprés tout, a-
„ joute Monsieur Bernard, la faute vient
„ peut-être de mon peu de pénétration,
„ qui m'empêche d'appercevoir la soli-
„ dité du raisonnement de Monsieur de
„ Saci."

Des objections proposées avec tant de modération, ne pourront que faire plaisir aux Auteurs, & à ceux qui veulent lire leurs Ouvrages.

* *Mémoire de M.* FRIBARN *sur l'Edition de* BUCHANAN *qu'il prépare.*

‡ ROBERTUS FRIBARNUS, Regius apud *Scotos* Typographus; omnibus bonarum litterarum cultoribus.

S. P. D.

QUum primum novam operum omnium GEORGII BUCHANANI *Scoti* Editionem adornare aggressus sum, id uni-

* Tiré des *Mem. de Trev.* Juillet 1715. p. 1269.

unicè in votis habui, ut ea omnibus ſuis numeris abſoluta, & celeberrimo Auctore digna prodiret. Quo autem hunc, quem animo propoſueram, pleniùs meliùſque aſſequerer finem, duo mihi ſummo ſtudio curanda exiſtimavi. Primùm, ut non modò varia ejus opera hactenùs impreſſa in unum colligerem, ſed ſi qua etiam in publicis privatiſve Bibliothecis deliteſcerent ejus ſcripta typis nondùm vulgata, ea poſſidentium benignitate fretus in lucem eruerem: deinde, ut omnia quàm fieri poſſet emendatiſſima ederentur. Non eſt cur hoc in loco totius operis laboriſque ſuſcepti rationem, de quibus alibi commodiùs ſum dicturus; ſatis hîc arbitror monuiſſe, me, poſtquam permultas variorum GEORGII BUCHANANI operum editiones, & nonnulla etiam eorum exemplaria manuſcripta vel prece vel pretio undique conquiſiviſſem, aliaque inſtituto noſtro neceſſaria ſubſidio comparaſſem, huic jampridem editioni diligenter incubuiſſe; tantoſque jam (favente numine) progreſſus feciſſe, ut ea ad umbilicum propemodùm ſit perducta. Priùs verò quàm ſuprema ei manus imponeretur, ne quid à nobiliſſimo Scriptore profectum mea culpa intercidiſſe quiſpiam jure queratur, omnes, qui rei litterariæ bene cupiunt, hâc publicâ chartâ compellandos, & quàm poſſum obnixè ro-

rogandos censui, ut si quas alias, præter infrà memoratas, habeant Editiones, aut exemplar aliquod manuscriptum Carmenve, aut Epistolam ab eo vel ad eum scriptam, vel aliud quidquam, cujus GEORGIUS BUCHANANUS sit Auctor, quascunque demùm doctorum virorum in ejus opera notas & animadversiones, ea benignè mecum velint communicare. Qui verò huic operi ornando vel perficiendo symbolum ejusmodi aliquod contulerit, me non solùm sedulò curaturum polliceor, ut libri chartæve cum fide restituantur, sed operam insuper daturum, ne beneficii memoria exolescat.

CATALOGUS

Variarum Editionum operum GEORGII BUCHANANI SCOTI, *ut & Codicum manuscriptorum; quibus in nova sua operum ejus omnium Editione usus est* ROBERTUS FRIBARNUS, *Regius apud* SCOTOS *Typographus.*

RERUM SCOTICARUM HISTORIA, Ms. Autograph. *Ex Bibliotheca Academiæ Edimburgenæ*, in fol.

— *Edimburgi, apud Alexandrum Arbuthnetum*, 1582. in fol.

* Adscripta sunt in margine summa rerum capita & animadversiones quædam

dam Autograph. *And. Melvini.*

— *Genevæ, ad exemplar Alex. Arbuthneti*, 1583. in fol.

— *Francofurti ad Mœnum*, 1594. in 8.

— *Lugduni Batavorum, ad exemplar Alex. Arbuthneti*, 1643. in 8.

— *Ultrajecti, apud Petrum Elzevirium*, 1668. in 8.

— *Ibidem*, 1697. in 8.

— *Edimburgi, è Typographæo Georgii Mosmam*, 1700. in 12.

DE JURE REGNI APUD SCOTOS DIALOGUS. *Edinburgi, apud Joan. Rossæum pro Henrico Charteris*, 1579. in 4.

— *Ibidem*, 1580. in 4.

* Item cum præcedentibus Editionibus, præter primam Alexandri Arbuthneti.

PSALMORUM DAVIDIS PARAPHRASIS POETICA. *Apud Henricum Stephanum & ejus fratrem Robertum Stephanum Typographum Regium*, in 8.

— cum ejusdem JEPHTHE Tragœdia. *Apud eosdem*, 1566. in 12.

— cum JEPHTHE. *Antuerpiæ, ex Officina Christ. Plantini*, 1566. in 12.

— cum Psalmis aliquot in versus Græcos translatis. *Argentorati, excudebat Jos. Ribelius*, 1566. in 12.

— cum JEPHTHE & Psalmis aliquot Græcis. *Antuerpiæ, ex Offic. Christo-*

phori Plantini, 1567. in 8.
— cum ornamentis marginalibus, & argumentis Antonii Flaminii in singulos Psalmos. *Argentorati*, 1572. in 8.
— cum JEPHTHE. *Lutetiæ ex officina Rob. Stephani*, 1575. in 12.
— cum JEPHTHE. *Ibid. ex officina Rob. Stephani*, 1580. in 12.
— cum JEPHTHE. *Lond. excudebat Thomas Vautrollerius*, 1580. in 12.
— cum Bezæ Psalmorum Paraphrasi, & JEPHTHE. *Morgiis, excudebat Joann. Le Preux, illust. Dominorum Bernensium Typographus*, 1581. in 8.
— cum argumentis ac melodiis N. Chytræi, ejusdemque collectaneis. *Herborniæ Nassoviorum*, 1590. in 12.
— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Typis Jacobi Stoer*, 1591. in 12.
— cum Bezæ Psalmorum Paraphrasi, & JEPHTHE & BAPTISTE. *Genevæ, apud Franciscum Le Preux*, 1594. in 8.
— cum JEPHTHE. *Lug. Bat. apud Fr. Raphelengium*, 1595. in 12.
— cum argumentis & melodiis N. Chytræi, ejusdemque collectaneis. *Herbornæ Nassoviorum*, 1600. in 12.
— cum JEPHTHE. *Ex officina Plantiniana Raphelengii*, 1603. in 12.
— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Ex Officina Plant. Raphelengii.* 1609. in 24.
— cum JEPHTHE & BAPTISTE.
Sumpti-

Sumptibus Henrici Laurentii, 1618. in 12.

— cum argumentis, melodiis & collectaneis Nath. Chytræi. *Herb. Naſſ.* 1619. in 12.

— cum Ecphraſi Alexandri Julii. *Lond. apud Geo. Eld.* 1620. in 8.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Edinburgi, apud And. Hart*, 1621. in 12.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Lug. Bat. typis Iſaaci Elzevirii, jurati Academiæ Typographi, ſumptibus Henrici Laurentii*, 1621. in 12.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Edinburgi, apud Gid. Lithgo*, 1660. in 8.

— cum JEPHTHE & BAPTISTE. *Edinbugi, apud Geo. Moſman*, 1694. in 12.

— cum Ecphraſi Alexandri Julii. *Edinburgi*, 1694. in 12.

PSALMUS CIV, cum Judicio Gul. Barclaii de certamine G. Egliſemmii cum Buchanano pro dignitate Paraphraſeos ejus Pſalmi. *Londini, apud Georgium Eldum*, 1620. in 8.

PSALMUS CIV, cum Judicio Gul. Barclaii, &c. *Edinburgi apud Hæredes Andreæ Anderſon*, 1696. in 8.

PSALMUS CXX, cum Analyſi organica Joan. Jacobi Beureri, & aliis aliorum ejuſdem Pſalmi Paraphraſibus. *Baſileæ per Sebaſtianum Henrici Petri*, 1586. in 4.

BAPTISTES, ſive Calumnia. *Francofurti*,

furti, apud. And. Wechelum, 1578. in 8.

ALCESTIS Tragœdia, *Lutetiæ, apud Mich. Vascosanum*, 1557. in 4.

TRAGOEDIÆ sacræ & exteræ. *Apud Petrum Sanctandreanum*, 1597. in 8.

De CALETO recepta carmen. *Lut. apud Robertum Stephanum*, 1558. in 8.

FRANCISCANUS ET FRATRES, quibus accesserunt varia ejusdem & aliorum Poemata. *Basileæ*, 1568. in 8.

Th. Bezæ Poemata. Item *Geo. Buchanani* FRANCISCANUS ELEGIÆ, SYLVÆ, HENDECASYLLABI, IAMBI & EPIGRAMMATA, &c. *Apud Hen. Stephanum*, 1569. in 8.

ELEGIÆ, SYLVÆ, HENDECASYLLABI, & BAPTISTES. *Lutetiæ, apud Mamertum Patissonium, Typographum Regium, in offic. Rob. Stephani*, 1579. in 12.

De SPHÆRA libri quinque, cum Supplementis Joan. Pincieri. *Herbornæ, ex Officina Christophori Corvini*, 1587. in 8.

FRANCISCANUS, ELEGIÆ, &c. & Libri de SPHÆRA. *Anno* 1594. in 8.

FRANCISCANUS, ELEGIÆ, SILVÆ, &c. Libri de SPHÆRA, & TRAGOEDIÆ sacræ & exteræ, 2. partibus. *In Bibliopolio Commeliniano*, 1609. in 8.

DE SPHÆRA Libri quinque, cum Commentariis, Supplementis & Argumentis Adami Regii Scoti, *Ms. in Bi-*

Bibliotheca Academiæ Edinburgenæ, in fol.

POEMATA omnia [præter Medeam & Alceſtin.] *Edinb. apud A. Hart*, 1615. in 24.

— cum Medea & Alceſtide. *Apud Abr. Elzevirium*, 1521. in 24.

— *Ex Officina Elzeviriana*, 1628. in 24.

— *Amſtelodami apud Joan. Janſonium Waesberge*, 1640. in 24.

— *Amſt. apud eundem*, 1665. in 24.

— *Amſt. apud Dan. Elzevirium*, 1665. in 24.

— *Edimburgi, apud Joannem Cairns*, 1677. in 12.

— *Londini, apud B. Griffin*, 1686. in 8.

— *Amſtel. apud Henricum Weſtenium*, 1687. in 24.

SATYRA IN CARDINALEM LOTHARINGUM, (quæ in nulla alia ejus operum Editione reperitur) cum aliis ejus & aliorum carminibus. *Apud Iſraelem Taurinum*. 1590. in 8.

VITA ab ipſo ſcripta biennio ante mortem, cum Commentario D. Roberti Sibbaldi Equitis Aurati. Acceſſit *Satyra* in Cardinalem Lotharingum cum ejuſdem Notis. *Edinburgi*, 1702. in 8.

RUDIMENTA GRAMMATICES Thomæ Linacri, ex Anglico Sermone in Latinum verſa. *Lutetiæ ex Offic. Rob. Stephani*, 1546. in 8.

— *Ibidem*, 1550. in 8.
Ad viros sui sæculi clarissimos, eorumque ad eundem EPISTOLÆ, ex Mss. accuratè descriptæ. *Londini*, 1711. in 8.
Eædem EPISTOLÆ cum aliis nonnullis nondum editis, Mss. autograph. *E Bibliotheca Juridica Edinburgensi*, in fol.
Ad Jacobum VI. Scotorum Regem EPISTOLA Mss. autograph. *E Bibliotheca Academiæ Edinburgenæ*, in fol.

Acta Sanctorum Junii, collecta, digesta Commentariis & Observationibus illustrata à CONRADO JANNING, è Societate Jesu Presbytero Theologo. Tomus VI. Pars I. complectens Supplementum addendorum, mutandorum, corrigendorum in quinque Tomis de Actis Sanctorum ejusdem mensis. Item Martyrologium USUARDI Monachi ab additamentis expurgatum castigatum, & quotidianis observationibus illustratum operâ & studio JOANNIS-BAPTISTÆ SOLLERII, ejusdem Societatis Presbyteri Theologi. C'est-à-dire : *Les Actes des Saints du mois de Juin, recueillis, mis en ordre, éclaircis, par plusieurs Observations, par le Pere* Conrad Janning, *Prêtre de la Societé de Jesus. Tome VI. qui contient un Suplément de ce qui se trouve à ajouter, à changer & à corriger dans les*

cinq

cinq Tomes des Actes des Saints du mois de Juin. Et le Martyrologe du Moine Usuard *corrigé & purgé de toutes les additions qu'on y avoit inserées, & éclairci par des Observations par le Pere* Jean-Baptiste du Sollier, *de la Societé de Jesus.* A Anvers, chez Jean-Paul Robin. 1715. in folio. pagg. 274. pour la premiere partie, pagg. 372. pour le Martyrologe.

LE Recueil des Actes de tous les Saints enrichis de notes & de Dissertations sçavantes, est un Ouvrage si considerable, que pour l'executer il faut plusieurs siecles, & un grand nombre d'habiles gens qui se succedent les uns aux autres. Les Jesuites de Flandres ont été assez heureux depuis un siecle, pour trouver toûjours parmi eux des personnes assez habiles & assez laborieuses pour poursuivre ce que Rosweide avoit proposé sur ce sujet, & ce que Bollandus avoit commencé d'executer avec tant de gloire. Quoi que la perte qu'ils ont fait du P. Papebroch soit reparée par le Pere Janning, qui paroît à present comme le chef de ce grand Ouvrage, nous avons cru que la reconnoissance qu'on doit avoir dans la Republique des Lettres pour ceux qui travaillent à l'enrichir, feroit lire ici avec plaisir le précis de la vie du Pere Pa-

pebroch, que le Pere Janning a donné avec plus d'étenduë à la tête de ce sixiéme Tome du mois de Juin.

Le Pere Daniel Papebroch étoit d'Anvers : il naquit au mois d'Avril 1628. Son pere se nommoit Laurent Papebroch, & sa mere Marie Marissaël. Son ayeul avoit quitté la ville d'Hambourg pour s'établir à Anvers, afin de n'avoir point de commerce avec les Heretiques. Après avoir étudié les Humanitez à Anvers, & la Philosophie à Doüai, & s'être distingué dans ces deux villes par son application à l'étude, & par la vivacité de son esprit, il entra chez les Jesuites en 1646. Trois de ses freres suivirent son exemple, & se firent aussi Jesuites.

Il enseigna les Humanitez avec succès à Malines & à Bruges, ensuite il étudia en Theologie à Louvain. Il reçut l'ordre de Prêtrise en 1648. Après la troisiéme année de probation qu'il fit ayant été ordonné Prêtre, il enseigna pendant un an à Anvers la Philosophie à ses jeunes confreres. Depuis ce temps-là il fut toûjours occupé du grand Ouvrage des Actes des Saints. Voici de quelle maniere il y fut d'abord associé.

Les Peres Bollandus & Heinschenius avoient déja donné au public en cinq volumes les Actes des Saints des mois de Janvier & de Février, & on commençoit

çoit à faire imprimer le mois de Mars, quand le Pape Alexandre VII. voulut engager Bollandus à faire un voyage en Italie, pour tirer des Bibliotheques de ce païs, ce qui pourroit convenir à son Recueil. Le grand âge de Bollandus ne lui ayant pas permis d'entreprendre ce voyage, Heinschenius le fit avec le Pere Papebroch, qu'on lui donna pour compagnon. Ils parcoururent toute l'Italie : ils retournerent en Flandres par la France, chargez de pieces curieuses qu'ils avoient recueillies de tout côté, comme les abeilles reportent dans leurs ruches le miel qu'elles ont recueilli sur différentes fleurs.

Dès qu'ils furent de retour à Anvers, Bollandus chargea le Pere Papebroch de travailler à la vie de saint Patrice. Ce coup d'essai qui parut un chef-d'œuvre, fit connoître ce que l'on pouvoit attendre de l'Auteur pour la suite. Bollandus profita des heureuses dispositions de son nouvel associé, & les trois volumes du mois de Mars parurent six ans après le retour du voyage d'Italie, par les soins de Bollandus, d'Heinschenius & de Papebroch. Avant que ces trois volumes fussent imprimez ils perdirent Bollandus leur chef, qui mourut le 12. Septembre de l'an 1665. Le Pere Papebroch ayant examiné pendant un voyage qu'il fit à Luxembourg l'Ouvrage que le Pere Alexandre

Witelmius preparoit sur les antiquitez de Luxembourg, les chartres qu'il y vit lui donnerent lieu de faire quelques reflexions, & ensuite des Dissertations sur l'Art de la Diplomatique, sujet qui a beaucoup de liaison avec l'Histoire, mais très-épineux, & qui n'avoit point été traité par aucun Auteur. Ce que le Pere Papebroch fit sur cette matiere fut inseré dans le mois de Mars. Depuis, le Pere Mabilllon traita ce sujet plus à fond. Il ne parut pas toûjours être de l'avis du Pere Papebroch, ce qui donna lieu à de grandes disputes entre les Jesuites de France & les Benedictins de la Congregation de saint Maur. Malgré cette diversité d'opinions ces deux illustres antagonistes se donnerent depuis des marques d'une estime & d'une affection reciproque.

Le Pere Papebroch fit en 1671. un voyage en Hollande pour y faire imprimer le mois d'Avril, que les Libraires d'Anvers ne vouloient pas achever. Mais les premieres feuilles ayant été brûlées par l'incendie qui arriva chez Blaeu, il revint à Anvers, où Cnobar acheva d'imprimer les trois volumes du mois d'Avril.

Pendant son sejour en Hollande le Pere Papebroch travailla à ses notes sur les Ephemerides des Grecs & des Moscovites. En 1688. parurent les sept volumes qui comprenoient le mois de Mai. Pendant

dant qu'il travailloit aux Actes des Saints de ce mois il fut attaqué de deux maladies. On lui donna dans ce temps pour compagnon le Pere Conrad Janning. Les secours qu'il tira d'Heinschenius, qui étoit alors fort âgé & infirme, ne furent pas considerables. Ce dernier mourut le 11. Septembre 1681.

Le Mois de Juin fut long-temps attendu, parce que le Pere Papebroch & son associé furent obligez de travailler pour la défense des volumes precedens, qu'on attaqua en Flandres, en Espagne & à Rome. En Flandres ils n'eurent affaire qu'à des particuliers ausquels les Jesuites répondirent avec beaucoup d'érudition & de sagesse. En Espagne l'Inquisition de Tolede condamna comme heretiques tous les volumes des Actes des Saints qui avoient paru jusqu'alors. Innocent XII. parlant de cette censure au Pere Janning, lui dit d'un ton moqueur *fiera censura !* Toutes les apologies qui furent publiées, toutes les prieres qu'on fit faire à l'Inquisition pour l'engager à declarer quelles étoient les propositions heretiques qu'elle avoit prétendu censurer, furent inutiles. Les Inquisiteurs de Tolede ne voulurent ni retracter leur jugement, ni faire connoître sur quoi il étoit fondé. A Rome on reçut avec plaisir tout ce qu'ils voulurent écrire contre ceux qui les accu-

ſoient, & on aſſura le Pere Janning qu'il pourroit retourner à Anvers, ſans craindre aucune cenſure. Ces apologies & une maladie qui ſurvint au Pere Papebroch, retarderent l'impreſſion des Actes des Saints du mois de Juin. Enfin le premier volume parut en 1695, le ſecond en 1698, le troiſiéme en 1701, le quatriéme en 1707. le cinquiéme en 1709. ainſi en un demi-ſiecle le P. Papebroch donna au Public dix-huit volumes in folio des Actes des Saints qui achevoient le premier ſemeſtre de l'année. Après de ſi grands ſervices rendus à l'Egliſe & à la Republique des Lettres, il étoit juſte que l'Auteur fort avancé en âge & infirme, ſe repoſât. Il ne travailla plus depuis ce temps au Recueil des Actes des Saints. Il profita cependant de ſon loiſir pour revoir un Traité des Antiquitez d'Anvers, qu'il avoit recueilli dans différens temps, & qu'on promet de faire bien-tôt imprimer. Il mourut le 28. Juin 1714. âgé de quatre-vingt-ſept ans, avec toutes les marques de la plus grande pieté. Le P. Janning louë la pieté, la ſageſſe, la grandeur d'ame, la modeſtie, la docilité, l'affabilité, l'amour de la pauvreté, de la chaſteté, & la pureté ſolide du P. Papebroch. Nous ſouſcrivons volontiers à ſes éloges, dont nous trouvons des preuves dans les Ouvrages du P. Papebroch, & dont le P.

Jan-

Janning eſt plus en état de juſtifier la verite qu'aucun autre, ayant long-temps travaillé avec ce ſçavant Jeſuite. Les Obſervations qui ſont à la tête de chaque Vie recueillie par le P. Papebroch, les Notes qu'il a mis à la fin des Chapitres, ſont des preuves aſſurées de ſon érudition, de ſon jugement & de ſa bonne foi. On peut même dire, ſans ôter à Bollandus aucune partie de la gloire qui lui eſt dûë, comme ayant le premier executé ce grand deſſein, que le P. Papebroch a ſuivi avec plus de ſoin que ſon predeceſſeur, les regles d'une exacte critique, qu'il fait paroître moins d'inclination à ſoûtenir des traditions populaires qui ne ſont point appuyées de preuves ſolides. C'eſt ce que l'on remarque particulierement dans les Volumes qui ont paru depuis la mort de Bollandus.

Le Volume qui paroît ſous le nom ſeul du P. Janning, qui eſt le conducteur de ce grand Ouvrage, eſt un Suplément des cinq Volumes du Mois de Juin. Il eſt compoſé d'additions, de changemens & de corrections à faire dans les cinq Tomes de ce Mois. Comme les additions à la Vie de Saint Norbert ſont un des endroits des plus intereſſans de ce Volume, nous donnerons ici le précis d'une Diſſertation ſur la Tranſlation du Corps de ce Saint.

Le P. Papebroch sur le sixiéme jour de Juin, donne l'histoire de la sepulture de S. Norbert, tirée de la Vie de ce Saint, composée, non par le Bienheureux Hugues son premier Disciple & son Successeur, mais sur ses instructions, par un Chanoine Regulier de Premontré qui vivoit au temps de la mort du Saint: il y ajoute l'histoire de la Translation des Reliques de S. Norbert faite à Prague. Suivant ces pieces, il y avoit eu une contestation entre les Chanoines de la Cathedrale de Magdebourg & de ceux de N. D. qu'il avoit rendus Reguliers, pour la sepulture de S. Norbert. Son Corps demeura plusieurs jours exposé; l'Empereur décida ce différent en faveur des Premontrez de Nôtre-Dame. Le Corps du Saint fut quelque temps après transferé de la Nef de cette Eglise, où on l'avoit inhumé, dans le Chœur, & mis au bas de l'Autel dans un tombeau de marbre blanc. La ville de Magdebourg étant tombée depuis entre les mains des Lutheriens; l'Empereur Ferdinand II. fit transporter le Corps de S. Norbert l'an 1626. à Prague en Boheme. En 1683. Philippe Muller, Prevôt de l'Eglise de Nôtre-Dame de Magdebourg, fit un Ouvrage intitulé *Vindiciæ Norbertinæ*, dans lequel il entreprit de prouver que le Corps de saint Norbert n'avoit point été transferé de l'Egli-

se

ſe de Notre-Dame de Magdebourg dans la ville de Prague Le P. Janning répond dans la Diſſertation, dont nous rendons compte, aux objections de Muller.

L'Auteur Lutherien ſoûtient d'abord, que le Corps de ſaint Norbert n'a point été transferé de la Nef de l'Egliſe, où il a été inhumé , dans le Chœur de la même Egliſe ; par conſéquent que le Corps transferé à Prague & tiré du tombeau qui étoit dans le Chœur, n'eſt pas celui de S. Norbert. Le P. Janning oppoſe à cette premiere propoſition de Muller, l'autorité de la Vie de S. Norbert, qui porte que les Religieux pour avoir toûjours preſent leur illuſtre Fondateur, & pour lui donner de plus grandes marques de leur reconnoiſſance, le firent transferer de la Nef dans le Chœur de leur Egliſe. La ſeule choſe que propoſe Muller pour diminuer l'autorité de cette Vie, eſt de dire qu'elle n'a point été compoſée par le Bienheureux Hugues. Le Pere Janning en convient; mais il ſoûtient qu'elle eſt d'un Auteur con emporain, & que Muller n'a point d'autre raiſon pour la rejetter, ſinon qu'elle rend témoignage de cette Tranſlation qui ne convient point à ſon Syſtême. L'Auteur de la Vie de S. Norbert ne marque point expreſſément le temps de cette Tranſlation; mais il dit qu'elle ſe fit quelques années après

que

que S. Norbert eût été inhumé dans la Nef. Ce n'eſt point une entrepriſe peu vrai-ſemblable, comme le dit Muller; mais un motif de pieté & de reconnoiſſance qui engagea les Religieux à faire cette Tranſlation.

La ſeconde objection de Muller eſt de dire, qu'il n'y avoit pas d'inſcription ſur ce tombeau par laquelle on pût reconnoître que le Corps de S. Norbert y repoſoit. Mais l'inſcription, répond le P. Janning, étoit ſur une piece de marbre attachée à l'Autel, proche duquel étoit le tombeau. Ce marbre paroît avoir été fait pour le tombeau qui étoit dans la Nef, mais n'ayant point pû convenir à celui qu'on avoit mis dans le Chœur, on s'eſt contenté de le joindre à l'Autel proche du tombeau.

Mais il y avoit, dit Muller, une Croix ſuſpenduë ſur le ſepulchre de S. Norbert. Le P. Janning en convient, & il remarque que de l'aveu même de Muller, cette Croix qui étoit autrefois ſuſpenduë ſur le tombeau, étoit encore dans un coin de l'Egliſe de N. D. de Magdebourg.

Muller objecte encore que les habits dont on prétend qu'on a trouvé ſaint Norbert revêtu, ne ſont pas ceux de l'Ordre de Premontré. Notre Auteur demande à ſon adverſairedanss quel ancien Statut de l'Ordre, il a lû dans, quel habit on devoit

voit inhumer les Religieux; où il a vû que ces Statuts étoient obſervez dès l'établiſſement de l'Ordre & par rapport à l'Inſtituteur, où il a trouvé qu'un Evêque qui a été tiré de l'Ordre de Premontré doive être inhumé avec les habits pontificaux, & ſuivant la maniere d'inhumer les Evêques du Siege qu'il rempliſſoit.

Les autres difficultez de Muller ſur le Procès-Verbal de la derniere Tranſlation, auſquelles notre Auteur répond, ſont ſi peu conſiderables, qu'elles ne meritent pas d'être remarquées. Le P. Janning en finiſſant demande à Muller pourquoi il fait tant d'efforts pour perſuader qu'on conſerve dans ſon Egliſe les Reliques de S. Norbert, lui qui ſuivant l'exemple d'Hoſpinien, accuſe ſaint Norbert de magie; & pourquoi il tâche de faire entendre que quand même le Corps du Saint auroit été transferé à Prague, toute la vertu de ce ſaint Corps reſideroit dans les deux tombeaux, & que ce ſeroit là qu'on devroit l'invoquer? Eſt-ce que Muller voudroit faire entendre qu'il faut honorer les Saints? En ce cas, dit le P. Janning, je le congratule d'avoir renoncé aux opinions de ſon parti. Mais il y a bien de l'apparence, ajoûte notre Auteur, que le deſir de tirer quelque profit du culte qu'on pourroit rendre à S. Norbert dans l'Egliſe dont Muller eſt Prevôt, a été

a été le motif qui l'a engagé à faire cette Dissertation.

Nous rendrons compte dans un autre Journal de la nouvelle Edition du Martyrologe d'Usuard, dont la Préface nous a paru meriter une attention particuliere.

Liturgiarum Orientalium Collectio. C'est-à-dire : *Recueil des Liturgies Orientales, par Monsieur* RENAUDOT. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard Imprimeur du Roi, ruë saint Jacques, à la Bible d'Or. 1716. in 4. 2. vol. I. Tome. pp. 545. II. Tome pp. 648.

LES Protestans ont osé avancer que la croyance de l'Eglise Romaine sur la presence réelle, la transubstantiation & le sacrifice de la Messe étoit une doctrine nouvelle introduite par les Latins au plûtôt dans le dixéme siecle. Rien ne fait mieux connoître le peu de solidité de ce Systême, que l'uniformité de sentimens sur ce sujet entre l'Eglise Romaine & les Eglises de Grece & de l'Orient, separées du saint siege depuis tant de siecles, repanduës dans tant de païs différens, & divisées entre elles par les différentes sectes qui les composent. Cette verité a été developpée d'une maniere si sensible dans les Livres qui ont été composez pour prouver la perpetuité de la foi dans l'E-
glise

glise Catholique touchant l'Eucharistie, que toutes les subtilitez des Ministres n'ont pû donner atteinte à la force de cet argument. Le Recueil que vient de donner au Public M. Renaudot, qui employe la connoissance qu'il a des Langues Orientales, à faire voir la conformité de la doctrine des Eglises d'Orient avec celle d'Occident sur différens points de la Religion Catholique, mettra encore ce fait important dans un plus grand jour: car les Liturgies sont des preuves constantes des sentimens de toute une Eglise, des Sçavans & des ignorans, du Clergé & du Peuple.

Le premier dessein de l'Auteur étoit de faire imprimer avec sa Version l'original des Liturgies Cophtiques, Ethiopiennes & Syriaques. Mais le petit nombre des personnes qui auroient été en état de consulter ces originaux, & la dépense excessive qu'il auroit fallu faire pour les caracteres, lui ont fait changer de projet. Sa Traduction est nette, simple; nous pouvons ajouter sur sa parole, & litterale. Elle doit paroître d'autant moins suspecte aux Protestans, que l'Auteur ne semble point approuver les retranchemens, les additions & les changemens qu'on a fait dans les Editions de ces Liturgies qui ont paru à Rome, dans les Etats du Roi de Portugal, & dans d'autres endroits. Au reste,

reste, si quelques-uns des Pretendus Reformez veulent juger par eux-mêmes de l'exactitude de la Traduction, ils pourront consulter les originaux. L'Auteur marque les endroits d'où il les a tirez. Les Sçavans les trouveront à la Bibliotheque du Roi, à celle de M. Colbert, & à celle de M. Seguier, que M. l'Evêque de Metz a fait transporter depuis peu à l'Abbaïe de saint Germain des Prez.

Le premier volume de ce Recueil comprend les Liturgies d'Egypte & celle d'Ethiopie: elles sont precedées de trois Dissertations; la premiere, sur les Liturgies Orientales en general; la seconde, sur les Liturgies Cophtiques en particulier; la troisiéme, sur la Langue Cophtique.

Dans la premiere de ces Dissertations l'Auteur fait voir par le témoignage des Ecrivains Ecclesiastiques des quatre premiers siecles, que pour les parties principales de la Liturgie, on observoit dans les premiers siecles ce qui se pratique aujourd'hui, & qu'il n'y a point de difference sur les points les plus considerables entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine. Ensuite il examine quelle autorité peuvent avoir les Liturgies Orientales. Les Pretendus Reformez les rejettent comme des Ouvrages supposez, parce qu'el-

qu'elles portent le nom de quelque Apôtre ou de quelque Saint à qui on ne peut les attribuer pour peu qu'on soit instruit des regles de la Critique. M. Renaudot avouë que ces Liturgies n'ont pas été composées telles que nous les avons aujourd'hui par les Apôtres, & par les Evêques dont elles portent le nom; mais il soutient avec raison, que le fond des Liturgies ayant été fixé & determiné par les Apôtres qui avoient prêché l'Evangile dans chaque païs, par les hommes apostoliques ou par des Evêques illustres par leur sainteté, on a pû leur attribuer ces Liturgies, quoi que d'autres personnes les ayent redigées dans l'état dans lequel nous les voyons. Elles ont été en usage pendant plusieurs siecles, comme elles y sont encore à present dans les Eglises pour lesquelles elles ont été redigées, ce sont donc des preuves constantes du dogme & des sentimens de ces Eglises sur nos mysteres. D'ailleurs elles sont conformes à tout ce que nous trouvons dans les anciens monumens Ecclesiastiques, par conséquent elles ne contiennent rien qui n'ait été confirmé par un usage de plusieurs siecles avant qu'on les ait redigées par écrit. On n'auroit pû y rien faire inserer de nouveau sur des points importans, sans faire revolter le peuple, puisque ce sont des ceremonies qui sont tous les jours en

usa-

usage. S'il y avoit quelque nouveauté, il faudroit qu'on l'y eut inserée avant les Conciles de Calcedoine & d'Ephese, puisque les Jacobites & les Nestoriens qui se sont separez dans ce temps-là de l'Eglise Catholique, ont conservé la même Liturgie. Il y a des Auteurs qui pretendent qu'on n'a jamais employé dans les Liturgies que trois Langues, l'Hebreu, le Grec & le Latin. Notre Auteur fait voir 1. que l'Hebreu n'a jamais été employé dans les Liturgies, parce qu'il n'étoit plus en usage, 2. qu'on a fait d'abord l'Office dans la Langue de chaque païs, du Grec dans la Grece, en Egyptien dans l'Egypte, en Syriaque dans la Syrie. Mais quand on a changé de langage dans un païs, on a continué de se servir de l'ancien langage pour l'Office, ainsi dans l'Egypte on se sert aujourd'hui des Liturgies Cophtiques, quoi que le Peuple, & même la plûpart des Prêtres, n'entendent pas cette Langue, & on se contente de lire en Arabe l'Epître & l'Evangile.

Pour ce qui est des Liturgies Cophtiques qui font le sujet de la seconde Dissertation, notre Auteur observe, que ce sont celles dont se servent ceux d'entre les Chrétiens Egyptiens qui ne reconnoissent qu'une seule nature en J. C. & qui se sont separez du temps de Dioscore. Ils en ont trois; la premiere est attribuée à saint Basile, la seconde à saint Gregoire le

le Theologien, la troisiéme à saint Cyrille. Ces Liturgies ont été traduites en Arabe, à l'usage du peuple & même des Prêtres, qui n'entendent pas à present la Langue Cophtique.

A l'égard de cette Langue les opinions des Sçavans sont partagées, les uns croyent avec le Pere Kirker, que c'est l'ancienne Langue des Egyptiens, & qu'on peut s'en servir pour expliquer les hieroglyphes & les anciennes inscriptions, d'autres disent que c'est un mêlange de Libyen, d'Arabe & d'Egyptien, formé par le mêlange de differentes Nations barbares, d'autres prétendent que cette Langue n'a jamais été en usage, & que c'est un jargon fait à plaisir. M. Renaudot rejette ces trois opinions ; la premiere, parce qu'on ne peut pas par le moyen du Cophtique expliquer les Obelisques, les Pyramides, les Sphinx, & les anciennes inscriptions Latines; la seconde, parceque dans le Cophtique il ne paroît ni de tour ni d'inflexion Arabe, & que les Libyens dont Vossius veut parler étoient des Mahometans du fond de l'Afrique qui parloient Arabe; la troisiéme, parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'on ait fabriqué, pour ainsi dire, à loisir un langage particulier, & des regles de Grammaire, qu'on ait introduit cette Langue pour le service divin dans toutes les Eglises Ja-
co-

cobites dependantes du Patriarchat d'Alexandrie, qu'on s'en ſoit ſervi dans les actes publics, qu'on ait composé depuis des Gloſſaires pour expliquer cette Langue, & que tout cela ſe ſoit fait ſans que perſonne ait découvert la fraude, ni qu'on en ait parlé. Notre Auteur établit enſuite ſon opinion, qui eſt, que la Langue Cophtique s'eſt formée en Egypte de l'ancienne Langue du Païs, qu'elle a reçû pluſieurs mots tirez du Grec, ſur-tout pour les matieres qui regardent la Religion, qu'elle étoit en uſage avant que les Mahometans ſe fuſſent rendus maîtres de l'Egypte, ce qu'il juſtifie & par d'anciens Hiſtoriens, & par des manuſcrits qui ſont datez du onziéme ſiecle. Le mot de Copht ne vient pas, ſelon M. Renaudot, de la ville de Coptos en Egypte, car le nom de cette ville ne s'écrit pas par un *b*, mais par une *f*: il le derive de l'Arabe *Kibch*, mot dont les Mahometans ſe ſervent pour ſignifier les Chrétiens d'Egypte, & qui eſt un abregé du mot Αἴγυπτος.

Il n'y a que les Jacobites qui ſe ſervent dans le ſervice divin de la Langue Cophtique. Les Melchites ont conſervé le Grec qui étoit devenu comme la Langue vulgaire du païs. C'eſt pourquoi notre Auteur, après avoir traduit les trois Liturgies Cophtiques, non pas ſur les verſions

sions Grecques ou Arabes, mais sur l'original, nous donne en Grec & en Latin les trois Liturgies qui sont à l'usage des Melchites d'Alexandrie, attribuées à saint Basile, à saint Gregoire & à saint Marc. La derniere, qui paroît sous le nom de saint Jacques, avoit déja été donnée au public en 1583. par Jean de saint André Chanoine de l'Eglise de Paris.

La Liturgie Ethiopienne, qui est la derniere de ce volume, est presque toute tirée de la Liturgie Cophtique qui porte le nom de saint Basile, parce que les Ethiopiens ont embrassé les dogmes, la Discipline, & les Liturgies des Jacobites d'Alexandrie. Celle d'Ethiopie est la premiere des Liturgies Orientales qui ait été imprimée en Occident. Elle fut donnée à Rome en 1548. par un Archimandrite d'Ethiopie nommé Pierre, ou autrement *Tesfa-Sion*. L'année suivante elle fut traduite en Latin sous les yeux de cet Ethiopien. M. Renaudot en confrontant la traduction avec l'Original, la trouva si peu exacte qu'il fut obligé d'en entreprendre une nouvelle.

Aux Liturgies d'Egypte, tant Cophtiques que Grecques, M. Renaudot a joint un Ceremonial pour l'élection & la consecration du Patriarche Jacobite d'Alexandrie. Il a trouvé ce Ceremonial dans la Bibliotheque de M. Seguier. Il

a pris de là occasion de faire une ample & sçavante Dissertation sur le Patriarche Jacobite d'Alexandrie. Il fait voir qu'il y a une succession bien justifiée de ces Patriarches depuis Dioscore ; il explique les ceremonies qui s'observent pour leur élection & leur consecration , tant par rapport aux Chrétiens qui l'élisent que par rapport aux Princes Mahometans , il marque les qualitez que doit avoir celui qu'on élit , & les Evêchez sur lesquels s'étend ce Patriarchat.

Outre les pieces originales & les Dissertations dont nous venons de parler , on trouve dans ce volume un Commentaire de M. Renaudot sur la Liturgie Cophtique de saint Basile , & des notes sur les autres Liturgies. Dans ce Commentaire & dans ces notes l'Auteur explique les difficultez qui peuvent naître sur l'explication litterale de quelques endroits du texte , il fait connoître les rits & les ceremonies des Orientaux pour offrir le saint sacrifice, il en fait sentir le rapport avec les usages de l'Eglise Grecque , il explique les dogmes qui peuvent avoir quelque liaison avec plusieurs endroits des Liturgies, & il met dans leur jour les preuves qu'on peut tirer de ces Liturgies contre les Pretendus Reformez, tant sur le Dogme que sur la Discipline. Il ne nous est pas possible de suivre l'Auteur dans ce détail de choses curieu-

curieuſes, intereſſantes & pleines d'éruditions. Nous nous contenterons d'en remarquer ici quelques-unes par leſquelles on jugera du profit qu'on peut tirer des autres.

Dans la Liturgie Cophtique de ſaint Baſile le Prêtre après la conſecration prie le ſaint Eſprit de deſcendre ſur les dons qui ſont ſur l'autel, de les ſanctifier, & de *les rendre ſaints des ſaints*, de faire que le pain ſoit le ſaint Corps de J. C. notre Sauveur, & que le calice ſoit le Sang precieux de la nouvelle alliance & de Notre Seigneur J. C.

Cette priere qu'on appelle invocation ſe trouve, comme le remarque M. Renaudot, dans toutes les Liturgies des Egliſes & des Egliſes Orientales. Gabriel Patriarche d'Alexandrie dit que c'eſt alors que le pain devient le même corps que J.C. a pris dans le ſein de la Vierge. Pluſieurs autres Theologiens Grecs, dont notre Auteur rapporte les autoritez, s'expriment de même. Dans le Concile de Florence Jean de *Turre Crémata* accuſa les Grecs de ſoutenir que l'Euchariſtie n'étoit conſacrée qu'après l'invocation qui ſuit dans leur Liturgie les paroles de J. C. Marc d'Epheſe & preſque tous les Evêques qui étoient avec lui, avouërent qu'ils ſoutenoient cette opinion. Cependant le Pape Eugene les reçut à ſa communion, ſans

exiger d'eux aucune retractation sur cet article. Et dans ce qui se passa depuis sur la rupture de la réünion, on ne parla point de cet article. Les Orientaux, ajoute M. Renaudot, n'ont point eu de part à ces disputes, & on ne doit pas conclure de leur invocation, qu'ils soient de l'opinion de Marc d'Ephese. Ils ne se sont jamais expliquez sur ce sujet, & ils peuvent donner à cette invocation un bon sens, en disant que dans l'administration des Sacremens l'Eglise Latine même, prie souvent *le* Seigneur de faire ce qu'il a déja executé, comme on le prie après avoir baptisé le Catechumene, de repandre sur lui la grace de son esprit saint. Ils regardent cette priere comme si elle étoit faite dans le temps même que le Prêtre prononce les paroles de la consecration. Si c'étoit être heretique que de faire une pareille priere, il auroit fallu la retrancher des anciennes Liturgies Romaines, Gothiques, Mozarabes, & Gallicanes, comme les Censeurs de Rome l'ont fait retrancher des Liturgies Syriennes: ce qui fait connoître que ce n'est point à cette invocation que la Liturgie Cophtique attribuë la transubstantiation, c'est que suivant cette Liturgie, le Prêtre prononce avant la consecration sur le pain & sur le vin, une priere conçûë en mêmes termes que celle qu'il fait immediatement après la consecration.

Quoi

Quoi qu'il en ſoit de cette diſpute, ajoute M. Renaudot, les Calviniſtes n'éluderont point par là la force de l'argument qu'on tire contre eux du dogme des Orientaux ſur la preſence réelle, car quand même on conviendroit qu'ils ne s'accordent pas avec l'Egliſe Latine ſur le moment de la Conſecration, il n'en ſeroit pas moins vrai qu'ils croyent le fond du myſtere, & par conſéquent qu'ils l'ont cru avant leur ſeparation.

Sur la Communion notre Auteur obſerve qu'à Alexandrie on ne donne point le Corps de J. C. aux enfans, mais que le Prêtre trempe ſon doigt dans le Sang precieux, & qu'il le met enſuite dans la bouche de l'enfant. On donne aux Laïcs le Corps de J. C. trempé dans le Sang. On porte l'Euchariſtie aux malades avec reſpect, mais ſi le Prêtre ne peut point abſolument aller à l'endroit où eſt le malade, on peut lui faire porter l'Euchariſtie proprement enveloppée par un Laïc, ou même par une femme.

Dans un autre Journal nous rendrons compte au Public du ſecond volume de ce Recueil, qui comprend les Liturgies Syriennes.

L'Hiſtoire Profane depuis ſon commencement juſqu'à preſent. A Paris, chez Jacques Vincent, ruë & vis-a-vis l'Egliſe S. Severin,

verin, à l'Ange. 1715. & 1716. in 12. Tome troisiéme pp. 546. Tome quatriéme pp. 504. Tome cinquiéme pp. 472. Tome sixiéme pp. 180. pour l'Histoire, pp. 188. pour la Table des Dynasties.

DANS le Journal du Mois de Mars 1715. p. 277. nous avons rendu compte des deux premiers volumes de cet Ouvrage, qui comprennent l'Histoire Profane depuis son commencement jusqu'à l'Empire d'Auguste. Les quatre volumes qu'on vient de donner au Public contiennent un abregé de l'Histoire Profane depuis l'Empire d'Auguste jusqu'au commencement du regne de Louïs XV. L'Auteur y suit la même methode que dans les volumes précedents. Il met dans les Chapitres separez l'Histoire de chaque Nation, & à la fin de chaque volume il donne une Table Chronologique, dans laquelle les faits qu'il a rapportez dans chaque Chapitre sont placez selon l'ordre des tems. Toute cette Histoire est divisée en dix parties, ou époques principales. La quatriéme commence à Auguste & finit à Constantin, la 5. est depuis Constantin jusqu'à l'Empire d'Honorius, la 6. depuis l'Empire d'Honorius jusqu'à celui de Charlemagne, la septiéme depuis l'Empereur Charlemagne jusqu'à la fin du dixié-

dixiéme siecle. La huitiéme depuis le commencement du onziéme siecle, jusqu'à la destruction de l'Empire des Grecs en Orient. La neuviéme depuis la destruction de l'Empire des Grecs jusqu'en l'an 1600 ou environ. La derniere partie contient l'Histoire du dix-septiéme siecle & du commencement du dix-huitiéme jusqu'en 1716.

Comme l'Auteur de ce Livre ne fait qu'indiquer les principaux évenemens de *l'Histoire*, & les personnes qui se sont distinguées par leur Science dans chaque siecle, il faudroit le copier tout entier pour donner une idée des différentes matieres qu'il y a recueillies. Nous nous contenterons d'en transcrire quelques morceaux par lesquels on jugera du reste. Voici ce qu'il dit du regne de l'Empereur Philippe, dans le Chapitre 30 de la quatriéme partie.

„ Philippe étoit Arabe de Nation, & de „ basse extraction; on croit communément qu'il a été Chrétien, même avant „ qu'il fut élevé à l'Empire: mais il n'y en „ a point de preuves convaincantes, au „ contraire il y a plusieurs raisons qui font „ croire qu'il faisoit profession du Paganisme. Quand il auroit été Chrétien il ne „ feroit pas beaucoup d'honneur au Christianisme par la maniere dont il fut élevé „ à l'Empire, par l'homicide de son Prédecesseur

„ seur à qui il devoit son élevation, ni
„ par la conduite qu'il garda dans la sui-
„ te. La penitence qu'on suppose qu'il
„ fit du meurtre de Gordien est encore
„ moins vrai-semblable. Dans le tems
„ qu'il envahit l'Empire les Scythes ou les
„ Gots ravageoient le païs à l'entour du
„ Danube, secourus par les Carpes & par
„ d'autres Barbares. Philippe les défit
„ dans deux combats, & les contraignit
„ de demander la paix, qu'il leur accor-
„ da. Après cette victoire il revint à
„ Rome; il regna peu de temps après
„ paisiblement avec son fils, qu'il avoit
„ déclaré Cesar, & depuis associé à l'Em-
„ pire. Papien, dit Jotapien, se fit dé-
„ clarer Empereur en Orient l'an 249. Il
„ fut bientôt tué, & le trouble appaisé
„ de ce côté-là. En même tems la Mesie
„ & la Pannonie se souleverent, & nom-
„ merent pour Empereur P. Carcilius
„ Marinus. Il fut aussi bientôt tué: mais
„ le trouble ne cessa pas pour cela dans
„ ces Provinces. Philippe choisit De-
„ cius pour aller commander en Mesie
„ & en Pannonie, afin d'y punir les re-
„ belles & d'y établir la tranquillité. De-
„ ce n'y fut pas plûtôt arrivé que les
„ Soldats l'élurent Empereur. Philippe
„ quoi que fort âgé se mit en marche a-
„ vec une forte armée pour aller com-
„ batre celle de Dece. Il donna une ba-
„ *taille*

„ taille près de Veronne, dans laquelle
„ ſes troupes furent miſes en fuite. Il
„ demeura ſur le champ de bataille, &
„ la nouvelle de ſa mort étant venuë à
„ Rome, ſon fils fut tué par les Soldats
„ Pretoriens. Ces évenemens arrive-
„ rent l'an 249 de J. C. vers le mois de
„ Septembre, après que Philippe eut
„ regné cinq ans & quelques mois."

Sur la fin de la quatriéme partie & au commencement de la cinquiéme, notre Auteur parle de l'origine des François & de l'établiſſement de leur Monarchie dans les Gaules. Selon lui, cette Nation, dont il eſt ſouvent parlé dans l'Hiſtoire depuis le regne d'Aurelien, étoit compoſée de divers peuples d'Allemagne qui avoient conſervé leurs libertés : „ elle avoit des
„ Loix, des mœurs, & des coûtumes
„ différentes des autres Barbares; elle
„ occupoit les païs qui ſont entre la Saxe
„ & l'Allemagne proprement dite, c'eſt-
„ à-dire les lieux où ſont à preſent la
„ Hollande & les païs adjacents, entre
„ le Rhin & l'Elbe, ſur les côtes de la
„ mer. Les François ſe rendirent en peu
„ de tems formidables, firent des cour-
„ ſes par mer & par terre dans l'Empire
„ Romain, & ſe conſerverent indepen-
„ dans des Romains. Dans leurs cour-
ſes ils furent tantôt vaincus & tantôt victorieux, ordinairement ennemis des Em-

pereurs, & quelquefois leurs alliés. Quelquefois aussi ils ont été partagez entre eux, les uns étant attachez aux Romains, pendant que les autres vouloient défendre leur liberté.

„ Les François avoient des Generaux „ qui les commandoient, appellez par „ les Historiens *Duces*, *Regales*, *Reguli*. „ Mais on ne voit pas qu'il y eut un Roi „ de toute la Nation: on ne sçait pas „ même, comme le remarque Gregoire „ de Tours, quel a été le nom de leur „ premier Roi, *de Francorum vero Regibus quis fuerit primus ignoratur*. Gre„ goire de Tours ajoute néanmoins que „ l'Historien Sulpice Alexandre dit „ qu'outre leurs Ducs ils avoient un Roi, „ mais dont il ne rapporte point le nom: „ & en effet, Gregoire de Tours n'en „ avoit aucune connoissance. Il parle „ seulement d'un Theodomer fils de Ri„ chimer, qui eut la tête tranchée avec „ sa mere Aschia, & de Clodion ou dit „ Clogion, qui fut ensuite Roi des Fran„ çois.

„ Cependant l'opinion commune est „ que Pharamond fut le premier Roi des „ François, elle n'est fondée que sur la „ Chronique de Tyro Prosper, qui sur „ l'an 418 ou 420 de J. C. marque que „ Pharamond regnoit en France. Par „ ce nom de France, il ne faut pas seu-

„ les

„ lement entendre le païs que les Fran-
„ çois possedoient au delà du Rhin, mais
„ aussi celui qu'ils avoient conquis sur
„ l'Empire Romain : on ne sçait pas si
„ Pharamond est un nom propre, ou si
„ c'est seulement une épithete qui mar-
„ que qu'il a été comme le pere & la
„ tige de la Nation Françoise : car Pha-
„ ramond en Langue Germanique signi-
„ fie *bouche de generation*. Les Auteurs
„ modernes prétendent qu'il étoit fils de
„ Marcomir, & petit-fils de Priam, que
„ Tyro Prosper dit avoir regné en Fran-
„ ce vers l'an 382. de J. C. mais les an-
„ ciens ne nous apprennent rien de par-
„ ticulier de ce Roi, & tout ce qu'en
„ disent les modernes paroît fabuleux.
„ On met sa mort en l'an 428. de J. C.
„ en laquelle on lui donne pour Succes-
„ seur Clodion, dont le nom & l'histoire
„ sont plus certaines." Clodion eut pour Successeur Meroüée son parent. Meroüée laissa les Etats qu'il avoit conquis à son fils Childeric. Notre Auteur rapporte ce qu'on dit communément que Childeric fut chassé par les François, qui élurent pour Roi Egidius General de la Milice Romaine, & qu'il revint quand Viomandus lui eut envoyé la moitié d'un écu d'or, signal dont ils étoient convenus entr'eux. Mais il nous avertit qu'un nouvel Auteur de l'Histoire de France traite

cette histoire de Roman, & qu'il soutient que Childeric ne fut point déposé, ni Egidius élû Roi des François.

Ce que l'Auteur appelle Dynasties est composé de Tables Chronologiques des successions de Souverains de tous les Etats qui sont connus dans l'Histoire Profane. Par le moyen de ces Tables on trouve d'un coup d'œil les dates justes des regnes des Souverains, l'époque de l'établissement des Empires, leur durée, *les* Princes qui regnoient en même *tems* dans differens Etats, & combien chacun a regné. A la tête de chaque Dynastie il y a un petit Discours sur l'origine des Etats, leur situation, & la Religion des Peuples. Quoique l'Auteur regarde comme fabuleux ce qu'on dit des premieres Dynasties Chinoises, il les rapporte telles que le P. Couplet les a mises à la fin des Oeuvres de Confucius. L'Auteur finit son Ouvrage par cette reflexion sur l'ignorance où nous sommes de l'Histoire de la plus grande partie du Monde.

„ Les premiers tems sont absolument „ inconnus, à l'exception de ce que „ l'Histoire Sainte nous en fournit. De„ puis ce tems-là on ne connoît qu'une „ très-petite partie de ce Monde, les „ Grecs, les Romains sont presque les „ seuls peuples dont on ait pendant long„ tems une histoire suivie. Ce que nous

„ avons

„ avons des Egyptiens & des Assyriens „ est très-incertain. Les histoires des Per„ ses & des Medes sont pleines de con„ tradictions & d'obscurités. Tout le „ reste des Nations de la terre est enve„ loppé dans les tenebres & dans l'oubli. „ L'origine des Peuples Barbares qui ont „ inondé toute l'Europe, & fondé tant „ de Royaumes, & leur histoire ancien„ ne est inconnuë. A peine à present „ sçavons-nous le nom d'une infinité de „ Peuples Barbares, & la situation de „ leur païs. Nous nous trouvons ren„ fermés dans un petit cercle, pauvres „ mortels que nous sommes, & de quel„ que habileté que nous nous vantions, „ il faut avouër que nos connoissances „ sont très-bornées non-seulement sur les „ autres Sciences, mais encore sur celle „ de l'Histoire."

Cet abregé est fort propre à donner une teinture de l'Histoire Profane à ceux qui n'en ont aucune connoissance, & peut être utile aux Sçavans pour leur rappeller en peu de mots les principaux faits qu'ils ont vûs dans différens Historiens. Ces derniers se plaindront peut-être de ce que l'Auteur n'a point cité les Historiens dont il a tiré ce qu'il rapporte, comme a fait le P. Petau dans son *Rationarium temporum*. Ces citations auroient servi à rappeller en même tems dans l'esprit &

les faits, & les Historiens qui nous les ont appris.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE PARIS.

LE Sieur Dubuisson Architecte du Roi, acheve de faire graver & imprimer chez lui les Oeuvres de M. Toro *Designateur* & Sculpteur du Roi pour les *Ouvrages* du Parc de Toulon. Ce sont des compositions des plus neuves, des mieux variées, & du meilleur goût qui ayent encore paru. Elles représentent des Soleils, des Ciboires, des Calices, des Lampes, des Candelâbres, & d'autres pieces à l'usage des Eglises; des Trophées, des Têtes, des Cartouches, des Pieds de Tables, des Vases, des Cuvettes, des Surtouts, & d'autres pieces d'Orfevrerie & de Sculpture; des Arabesques & des Grotesques de toutes especes. Ces Ouvrages font connoître avec quel succès l'Auteur a sçû joindre à ses talens naturels les excellentes instructions du celebre M. Puget son Maître. Le Graveur qui est très-intelligent dans le Dessein, s'est soigneusement appliqué à rendre les morceaux tels que l'Auteur les a produits. La correction, l'art de graver, & la propreté des impressions

ſions les rendent également dignes de l'approbation & de la recherche des curieux, & des perſonnes dont l'éducation ou la profeſſion ont quelque rapport au Deſſein.

Cette grande ſuite eſt diviſée par Livres de ſix feuilles de chaque eſpece, pour en rendre le choix libre. On trouvera l'Oeuvre ainſi ſeparée, ou entiere reliée en veau, chez le Sieur Dubuiſſon, ruë de Guenegault, en entrant du côté du Pont-Neuf.

Dom Bernard de Montfaucon Religieux Benedictin de la Congregation de ſaint Maur, ſe diſpoſe à donner au Public un grand Ouvrage François-Latin, dont il vient de faire paroître le programme. Il appelle cet Ouvrage *Antiquitas explanatione, & Schematibus illuſtrata: l'Antiquité expliquée, & repréſentée en figures.* Les ſujets qui y entrent y ſont éclaircis par des Diſcours d'une juſte étenduë; & l'on en voit des repréſentations exactes dans des deſſeins correcls, que la graveure rendra fidellement. Ces deſſeins ont été tracés non-ſeulement d'après ceux qui ont déja été publiés dans tous les Livres d'Antiquités Grecques, Romaines, & autres; mais auſſi d'après un grand nombre de monumens inconnus juſques ici aux Sçavans. Il y en a auſſi quelques-

uns

uns qu'on ne doit qu'à la justesse de l'imagination de l'Auteur, qui déclare qu'il se propose d'expliquer & de représenter en figures tout ce qui en est susceptible dans les anciens Auteurs tant Grecs que Latins, tant Ecclesiastiques que Profanes; & qu'il fera son possible pour ne rien donner que de sûr, c'est-à-dire qui ne soit ou *copié d'après l'Antiquité* ou *figuré sur la description que les Auteurs en font.* Il ajoute qu'il y en aura assez peu de cette derniere espece. L'Ouvrage sera divisé en cinq volumes IN FOLIO: voici la distribution, qu'il en a faite.

Dans le premier volume, dit-il, on traitera de l'origine de l'Idolatrie, des idées que les anciens Payens avoient de leurs Divinités; des Dieux des Grecs, des Romains, de toutes les manieres que les anciens Auteurs les décrivent, & que les monumens les représentent: leurs histoires s'y trouveront aussi, avec toutes les figures qui nous en restent. On donnera raison dans la Préface, pourquoi on a commencé par les Divinités Grecques & Romaines.

Le second Tome sera divisé en deux parties: la premiere contiendra les Dieux des Egyptiens, les Abraxas, ou les pierres Symboliques & Magiques des Basilidiens, & des autres Heretiques de leur tems; les Dieux des Arabes, des Syriens,

des

des Perses, des Scythes, des Germains, des Gaulois, dont on a amassé un assez grand nombre ; des Espagnols, & des Carthaginois. La seconde traitera des Actes de Religion : on y parlera des Prêtres de toutes ces Nations, de leurs habits, de leurs Colleges, des Temples & de toutes leurs parties. Tous les Temples qui restent aujourd'hui, ceux dont le plan & le profil ont été levés dans ces derniers siecles ; ceux qui se trouvent sur les Medailles, y seront représentés en figures. On y verra aussi les différentes formes des Autels, les instrumens qui servoient aux sacrifices & aux autres actes de Religion ; les sacrifices, les fêtes, les vœux, & tout ce qui avoit rapport à la superstition Payenne.

Le troisiéme Tome contiendra tout ce qui regarde la vie civile ; les habits de toutes les Nations, tant des hommes, que des femmes, & des enfans ; tout ce qui servoit à la parure & à l'ornement, les maisons & les appartemens, les meubles de toutes sortes, vaisseaux, chaises, & ce qui regarde la table & la cuisine, les jardins & les Maisons de campagne, les thermes & les bains, les mariages & leurs ceremonies : les grands jeux qui se faisoient dans les theatres, amphitheatres, cirques, & Naumachies, les petits jeux, ce qu'on appelloit *tali*, *latrunculi*, *capilli*.

On

On y parlera de tous les Arts, c'eſt-à-dire, des inſtrumens plûtôt que des Ouvrages de chaque Art en particulier, puiſque ce ſont proprement les Ouvrages des Arts, qui font preſque tout le ſujet de ce Recueil.

Le quatriéme Tome ſera pour la guerre : on y verra les habits militaires anciens de toutes les Nations connuës, les armes offenſives & defenſives de toute eſpece: la Cavalerie des Grecs, Romains, Perſes, Parthes, Scythes, Sarmates, Germains, Gaulois, Numides, Maures; les harnois des chevaux, les ſignes militaires, les combats, les campemens, les ſieges, les machines à prendre les places, (on en a les figures en grand nombre,) la maniere de fortifier les places, & de ſe retrancher: les Ovations, les Trophées, Couronnes, Arcs de triomphe, & tous les Monumens des Victoires. Après viendront les grands chemins, les Chars & Chariots, les bêtes de ſomme, les Ponts, & les Aqueducs. Ce Tome ſera terminé par la Navigation : on y trouvera la forme des Vaiſſeaux, Navires, & Triremes; les Ports, & tout ce qui regarde la Marine.

Les Funerailles feront le cinquiéme Tome. On y parlera d'abord des devoirs rendus aux défunts avant le convoi; enſuite, du convoi, & des ceremonies de

de la Sepulture, de l'usage d'embaumer, ou de brûler les corps, de la forme des Tombeaux & des Mausolées, dont on donnera toutes les especes; des Urnes cineraires : de ce qu'on appelloit *Obrendaria*, *Ossuaria*, *Columbaria*; des Lacrimatoires, des Lampes Sepulcrales, des Consecrations ou Apotheoses, des champs Elisées, & de l'Enfer, selon les idées des Payens.

Ce Recueil sera d'un grand secours pour entendre parfaitement les anciens Auteurs, sur tout les Historiens. Ils ne donnent que les noms des choses dont ils parlent, observe Dom Bernard de Montfaucon; & s'ils en font quelquefois la description, le Lecteur a bien de la peine à s'en former sur leur recit une idée distincte; & le plus souvent il aime mieux passer legerement & n'entendre qu'à demi, que de se tourmenter à chercher des choses dont l'intelligence lui coûte trop. Quand on a la vraie peinture des objets, un coup d'œil fait plus que tous les Commentaires.

Comme les Desseins de notre Auteur sont prêts, & qu'il est en état de mettre au jour son Ouvrage, il pense à une prompte execution, & propose sur cela un expedient.

Les gravûres, dit-il, qui montent à

mille ou douze cens planches *in folio*, contiennent environ quarante mille figures, qui ne peuvent être expediées diligemment qu'en y mettant un grand nombre d'habiles Graveurs; c'est aussi ce qu'on a resolu de faire. Pour faciliter une entreprise de cette conséquence l'Auteur & les Libraires ont été conseillez de suivre l'usage d'Angleterre & d'Hollande, qui est de proposer des souscriptions. Ils prennent d'autant plus volontiers ce parti, que non-seulement les Anglois, mais aussi beaucoup de François, s'offrent déja pour souscrire, & qu'il y a lieu d'esperer qu'en Flandre, en Allemagne, en Espagne, & en Italie, plusieurs feront de même. Le prix pour ceux qui souscrivent est si modique, que les Libraires n'y trouvent guéres au delà de l'argent deboursé; puisque pour mille ou douze cens planches, & environ six cens feuilles d'impression, les Souscripteurs ne donnent pour chaque exemplaire de petit papier en blanc que cent quarante livres; savoir soixante-dix livres presentement, & autant après l'impression, lorsqu'ils prendront les cinq volumes: & pour chaque exemplaire de grand papier en blanc, deux cens livres; sçavoir cent livres d'abord, & autant après l'impression. Quand l'Ouvrage sera imprimé, il coûtera à ceux qui n'auront pas

pas souscrit, 230 livres en petit papier, & 300 livres en grand papier. Ceux qui souscriront remettront leur argent à Dom Bernard de Montfaucon Religieux de l'Abbaïe de saint Germain des Prez, ou aux Libraires, qui sont, Florentin Delaulne, Hilaire Foucault, Michel Clousier, Jean-Geoffroi Nyon, Etienne Ganeau, & Pierre-François Giffart. On donnera à chacun des Souscripteurs la reconnoissance & l'engagement signé de ces Libraires.

Il parut en 1715. une *Vie de Bayle*, imprimée à Geneve sans nom d'Auteur, premierement *in folio* pour être placée à la tête du Dictionnaire du même Bayle; secondement *in* 12. pour être venduë separément. Il courut alors un bruit, que cette Vie étoit de la composition de M. *de la Monnoye*. Celui-ci témoigna par tout le contraire, ne voulant point avoir l'honneur, ou encourir le blâme d'un Ouvrage, auquel il n'avoit nulle part. Il y a près d'un an, qu'il en écrivit encore à la Haye à M. *de Sallengre*, en termes plus forts; sans que toutes ces précautions ayent pû empêcher que cette Vie n'ait paru depuis peu avec ce titre: *Histoire de M. Bayle & de ses Ouvrages, par M. de la Monnoye. A Amsterdam, chez Jacques Desbordes*, 1716. Cela oblige

donc

donc M. *de la Monnoye*, à s'inſcrire en faux contre cette Edition ; & à prendre occaſion en même temps de déſavouër toutes les Editions generalement qui ſe feront de quelque compoſition que ce ſoit, qu'on s'aviſera de lui attribuer ſans ſa participation, conſentant qu'elles ſoient confiſquées, ſupprimées, proſcrites, comme fauſſes, & ſuppoſées ; proteſtant de ſon côté qu'il n'en reconnoîtra aucunes pour legitimes, ſoit Grecques, ſoit Latines, ſoit Françoiſes, que celles *qui ſeront* munies de privileges obtenus à ſa diligence, pour les autoriſer & leur donner cours, ſuivant la forme ordinaire.

DE LA HAYE.

HEnri Du Sauzet Libraire de cette ville imprime un Ouvrage fort conſiderable. C'eſt un nouveau Treſor d'Antiquitez Romaines. *Novus Theſaurus Antiquitatum Romanarum*, &c. par M. *de Sallengre*. Cet Ouvrage remplira pluſieurs volumes *in folio* qui paroîtront ſucceſſivement. Le premier volume ſera en vente dans peu de ſemaines, & le ſecond eſt actuellement ſous la preſſe. Cet Ouvrage contiendra quantité de Traitez également rares & curieux, ſur les coûtumes, les Loix, la Religion, le Gouvernement, les Magiſtrats, la Police, la Diſci-

Diſcipline militaire, les édifices, & autres anciens monumens des Romains. M. *Grævius* a déja publié ſur ce plan ſon *Theſaurus Antiquitatum Romanarum* en douze volumes *in folio*. Le nouveau Treſor quoi qu'entierement indépendant de celui de M. *Grævius*, peut néanmoins être conſideré comme en étant un Suplément & une continuation : auſſi ſera-t-il imprimé dans la même forme; mais le papier en ſera plus beau, le caractere plus net, & la correction en ſera faite avec une exactitude qui ne laiſſera rien à deſirer. M. *de Sallengre* a pris auſſi un ſoin tout particulier de l'Edition, il a lû avec beaucoup d'attention les Traitez qu'il y a inſerez; il en a rendu le texte auſſi correct qu'il lui a été poſſible, après en avoir ôté une infinité de fautes d'impreſſion; & il y a joint un bon nombre de remarques critiques & hiſtoriques ſur les endroits qui avoient beſoin d'être retablis ou éclaircis. Il fera entrer dans les volumes ſuivans quelques Diſſertations de ſa façon, & pluſieurs Ouvrages non encore imprimez de divers Sçavans du premier ordre, concernant les Antiquitez Romaines. On y en trouvera auſſi pluſieurs autres qu'il fera traduire de l'Italien, du François & de l'Anglois en Latin. Comme le Libraire n'a tiré qu'un petit nombre d'exemplaires de cet Ouvra-

vra-

vrage, on doit presumer que dans peu de temps il deviendra rare. On en a tiré aussi quelques exemplaires en grand papier.

TABLE

DES LIVRES, &c.

OCTOBRE 1716.

FIN.

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

Pour le Mois de

NOVEMBRE.

1716.

Augmenté de divers Articles, tirez des

MEMOIRES DE TREVOUX.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE.

MDCCXVI.

AVIS.

ON trouve à Amſterdam chez les WAESBERGE les Livres ſuivans:

JO. CHRIST. PLOETZIUS Imago Angeli Philadelphienſis in Clar. Viro GEORG. HENR. GOETZIO expreſſa. 8.

HENR. GOTTL. REIME de Diſcrimine inter Literas actu ſervientes & non ſervientes. 8.

GUST. GEORG. ZELTNER de Pauli Lautenſack fanatici Noribergenſis fatis & placitis Schediaſma. 4.

CHRIST. ZIPPELI periodologia i. e. Doctrina de Periodorum Structura & Ornatu. 8.

MICH. HENR. GRIBNERI Principia proceſſus Judiciarii & Diſſertatio de litium Ambagibus recidendis. 8.

GER. NOODT Commentarius in Digeſta ſive Pandectas, ex omni vetere Jure collecti, 4.

CHRIST. FRID. PLATHNER Oeconomia Juris Conſiſtorialis, cum decade Quæſtionum. 4.

PAUL VOET de Statutis eorumque concurſu liber ſingularis. 8.

JOAN. FRANC. BUDDEUS de bonarum litterarum decremento noſtra ætate non temere metuendo. 4.

F. J. A CASIMIR, Canonica Philoſophorum ex cujus Obſervatione ubicunque terrarum, etiam apud Indos, Philoſophus habeberis. 4.

CASP. SAGITTARII Memorabilia Hiſtoriæ Luneburgicæ. 4.

Hiſtoire Eccleſiaſtique par Mr. FLEURI, *Tome ſeiziéme depuis l'an* 1198. *juſques à l'an* 1230. 12.

Chef d'œuvre d'un Inconnu, par Mr. le Docteur CHRYSOSTOME MATANASIUS, *quatriéme Edition, revûë, corrigée, augmentée & diminuée.* 8.

Hiſtoire des Perſonnes qui ont vécu pluſieurs ſiecles, & qui ont rajeuni avec le ſecret du rajeuniſſement, par M. de LONGUEVILLE HARCOURT. 12.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Pour le Mois de Novembre MDCCXVI.

Fortitudo Leonina in utraque fortuna Maximiliani Emmanuelis V. B. ac super. Palat. Ducis. Com. Pal. Rheni. S. R. J. Archidap. & Electoris &c. secundum heroïca majorum suorum facta repræsentata, eidemque post felicissimum suorumque in Patriam reditum demississime D. D. D. ab universa Societatis Jesu per Superiorem German. Provinciâ. Anno 1715. C'est-à-dire: *Le courage dans l'une & dans l'autre fortune, de Maximilien-Emmanuel Electeur Duc de Baviere, représenté sous l'emblême d'un Lion, avec les actions Heroïques de ses ancêtres. Ouvrage dédié à Son Altesse Electorale, après son heureux retour dans ses Etats, par la Societé des Jesuites de la haute Allemagne.* A Munik, chez Marie Suzanne Jœklin. 1715. in folio, premiere

 par-

partie pagg. 232. 2. part. pagg. 142.

DEPUIS que le Duc de Baviere Albert le Magnanime a établi les Jesuites à Ingolstat & à Munik, vers le milieu du seiziéme siecle, les Princes de cette Maison se sont attachés à favoriser la Societé, & à lui procurer de nouveaux établissemens. Les Jesuites de leur côté ont témoigné aux Ducs de Baviere leur reconnoissance dans ce païs, par les Ouvrages qu'ils ont composés en différens tems en l'honneur des Ducs de cette Maison. Un évenement aussi mémorable que celui de l'heureux retour du Duc Maximilien Emmanuel dans ses Etats ne pouvoit pas manquer de reveiller leur zele. C'est ce qui leur a donné lieu de composer le Livre dont on vient de voir le titre. On n'a rien menagé pour attirer la curiosité des Lecteurs par les caracteres, par la beauté du papier, & par les figures dont l'Ouvrage est orné. Il est composé d'éloges dont les uns sont en prose, les autres en vers, & d'inscriptions en stile lapidaire.

Des deux parties de ce Livre, l'une comprend les éloges des ancêtres du Duc de Baviere, l'autre les éloges qui sont dûs aux vertus & aux actions heroïques de ce Prince. Ils sont renfermés en 24 emblêmes, qui ont chacune pour corps un Lion,

Lion, apparemment parce que le Lion fait partie des armes de la Maiſon de Baviere. Dans la premiere on voit un Lion qui en ſe montrant met en fuite une troupe de chiens, pour marquer la victoire remportée ſur le Turc devant Vienne. Voici les vers qui l'accompagnent.

Ne trepidate, Leo vigilat, proque omnibus unus,
Imperii ſacras excubat ante fores.
Millia tercentum ſua promunt tela, ſed unus,
Tercentum plus eſt millibus Emmanuel.

Le Duc de Baviere qui prend *Neuheuſt* en pourſuivant les Turcs, eſt repréſenté par un Lion qui renverſe des paliſſades qn'on a fait pour l'arrêter, ce qui eſt expliqué par ces vers.

Dum Leo perſequitur prædam, nil obſtat eunti
Nil obſtare tibi, Maximiliane, poteſt.
Neuſelium tibi, dum prædas hoſteſque ſequenti
Obſtitit, obſiſtens præda fit ipſa tibi.

L'emblême du Lion qui a fourni aux Jeſuites de quoi relever ces deux actions du Duc de Baviere, auſſi bien que la priſe des Villes de Strigonie, de Bude, de Belgrade, &c. & ce que ce Prince a fait en Piedm ont & en Flandres, leur a également ſervi à relever la conſtance de ce Prince dans ſes adverſitez. Ils le compa-

image
not
available

image
not
available

image
not
available

image
not
available

partie. Pour faire connoître de quelle maniere ce dessein est executé, il faudroit transcrire ici une piece de chacune de ces especes différentes : mais comme cela ne se pourroit faire sans rendre notre Extrait trop long, nous renvoyons au Livre même ceux qui voudront satisfaire sur ce sujet leur curiosité.

Liturgiarum Orientalium Collectio. C'est-à-dire : *Recueil des Liturgies Orientales, par Monsieur* RENAUDOT. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard Imprimeur du Roi, ruë saint Jacques, à la Bible d'Or. 1716. in 4.° 2 vol. I. Tome pagg. 545. II. Tome pagg. 648.

NOus avons rendu compte dans le Journal du Mois passé, *p. 450.* du premier volume de ce Reçueil, qui comprend les Liturgies d'Egypte & d'Ethiopie ; il faut presentement faire connoître le second volume, dans lequel l'Auteur donne une Traduction des Liturgies *Syriaques*, tant de celles des Jacobites que de celles des Nestoriens.

La plus ancienne de ces Liturgies Syriaques est celle qu'on attribuë à saint Jacques, le rapport qu'elle a avec les Catecheses de saint Cyrille de *Jerusalem*, fait connoître qu'elle a été en usage dans la Palestine, où l'on parloit Syriaque, & qu'el-

caché les veritables Auteurs, il faut mettre de ce nombre celle de Gregoire, Catholique d'Orient, ſurnommé Abulfarache & Barebri.

M. Renaudot a tiré d'un Mſſ. de la Bibliotheque de Medicis quelques circonſtances de la vie d'Abulfarache que nous raporterons ici. Il naquit en 1226. de parens Chrétiens. Michel frere de ſon pere étoit Patriarche d'Antioche, ſon pere étoit un celebre Medecin, & il ſe diſtingua lui-même par les Livres qu'il compoſa ſur la Medecine & ſur la Philoſophie. Il fut élu Evêque du premier ſiege des Jacobites en Orient après celui d'Antioche, d'où lui eſt venu le titre de *Moſrian*, que Procope traduit *Docteur de l'Orient*. Il faiſoit ſa reſidence ordinaire en Armenie. Il mourut en 1258. à Marage ville de Laderbyjane dans l'ancienne Medie, ſon corps fut porté dans le Monaſtere de ſaint Mathieu. C'eſt le plus ſçavant Evêque qu'ait eu la ſecte des Jacobites; voici la liſte des Ouvrages de cet Auteur, que M. Renaudot a vûë dans les Bibliotheques. Une Grammaire Syriaque dans les Bibliotheques de Colbert & de Medicis, un abregé de Grammaire pour la Dialecte d'Edeſſe, un abregé de la Philoſophie d'Ariſtote, un abregé de Logique, une Philoſophie entiere, un abregé d'Aſtronomie & de Coſmogra-

graphie, des Discours Moraux & Philosophiques, un Traité des preuves de la Religion Chrétienne; un Tresor des mysteres, dans lequel il explique plusieurs endroits de l'Ecriture Sainte suivant les versions des Septante, d'Aquila, de Symmaque, & suivant les sentiments des Peres Grecs & Syriens, ausquels il joint les Auteurs de sa secte, une Collection des Canons & des Loix Civiles, une Histoire des Dynasties, que Pocock a fait imprimer à Oxfort traduite en Latin en 1666, & un abregé de cette Histoire, outre plusieurs autres Ouvrages qui ne sont pas tombez entre les mains de notre Auteur. Les Mss. dans lesquels on trouve la Liturgie d'Abulfarache font connoître qu'on s'en est servi dans les Eglises Syriennes des Jacobites. Entre ces Liturgies modernes il y en a plusieurs dont on connoît le nom des Auteurs, sans que M. Renaudot ait pû découvrir le temps dans lequel ils ont vecu. Ils ont tous la qualité de Patriarches, de Metropolitains, ou du moins d'Evêques. Plusieurs de ces Liturgies Syriaques des Jacobites n'avoient point été encore imprimées, d'autres qu'on avoit donné au Public à Rome avoient été alterées en quelques endroits: notre Auteur a traduit les unes & les autres. Il en faut excepter la Liturgie Syriaque de saint Basile, pour laquelle M.

image
not
available

c'étoit la plus ancienne & la plus respectable après celle de saint Jacques, pourquoi n'a-t-il pas donné le Commentaire de Maron sur la Liturgie de saint Jacques, dont il a fait tant d'éloges? Notre Auteur promet de faire voir dans un autre Ouvrage, que ce Maron est un Patriarche supposé, & que les Maronites ne peuvent justifier tout ce qu'ils avancent sur ce sujet.

Quand Abraham Echellensis fit imprimer à Rome ses Liturgies sous le titre de Missel Caldaïque, les Reviseurs y firent plusieurs changemens, sur-tout par rapport aux paroles de la consecration, qu'ils voulurent reduire à la forme de l'Eglise Romaine, ils retrancherent aussi l'invocation qui se fait immediatement après les paroles de la consecration; changemens, dit M. Renaudot, qui prouvent que ces Censeurs étoient plus versez dans la Theologie Scholastique, que dans l'Histoire de l'Eglise & de sa Discipline. Par cette conduite on ne peut qu'irriter les Orientaux ou en faire des hypocrites, & rendre inutiles aux Catholiques ces Liturgies imprimées, lorsqu'ils veulent s'en servir contre les Prétendus Reformés. Changer quelques formules anciennes, & laisser dans les Liturgies les éloges des Jacobites, c'est, ajoute notre Auteur, rejetter le moucheron & avaler le chameau. L'E-

L'Eglise des Nestoriens ou des Chrétiens Orientaux s'est formée des Disciples de Nestorius, qui se voyant chassé de l'Empire Romain après le Concile d'Ephese, se retirerent en Mesopotamie, où Cosroës Nuschiruanon Roi des Perses les favorisa, & leur donna l'Eglise d'Edesse. Ils ont trois Liturgies, la premiere est attribuée aux saints Apôtres; ces saints Apôtres sont nommés Adé & Maris, dont ils rapportent plusieurs choses qu'il n'est pas possible d'accorder avec l'Histoire Ecclesiastique. Ce qu'il y a de certain c'est que tous les Orientaux tiennent qu'Adé ou Thadé prêcha dans la Mesopotamie, avec Maris son Disciple. Les Nestoriens établis depuis dans ce païs ont pû conserver la Liturgie qui y étoit en usage. Cette Liturgie est écrite d'une maniere fort simple, ce qui fait connoître son antiquité. D'ailleurs l'Eglise de Malabare établie au plus tard dans le huitiéme siecle par les Nestoriens, a conservé cette premiere Liturgie.

La seconde des Liturgies Nestoriennes est de Theodore de Mopsueste; la troisiéme porte le nom de Nestorius, & on y remarque en quelques endroits les principes de l'Heresie Nestorienne. Les Portugais avoient resolu entre eux de faire jetter au feu toutes les Liturgies des Eglises de Malabare, parce qu'elles les a-

voient

voient reçûës des mains des Neſtoriens, & les obliger à ſe ſervir d'une Liturgie Syriaque que l'on avoit demandé au Pape. Ce deſſein n'ayant point réüſſi, ils firent reformer la Liturgie de ſaint Jacques. Les Cenſeurs qu'ils choiſirent reduiſirent les paroles de la conſecration à celles de l'Egliſe Romaine, quoiqu'on n'eut jamais condamné une forme pareille à celle de la Liturgie Neſtorienne dans les autres Egliſes Greques & même dans des Liturgies Latines, comme l'Ambroſienne, la Moſarabe & la Gothique. Ils retrancherent l'invocation du ſaint Eſprit après la conſecration, & ils ajouterent la ceremonie de l'élevation de l'Hoſtie & du Calice immediatement après la conſecration. Ce n'eſt point ſeulement dans les Egliſes des Indes que les Neſtoriens celebrent le ſervice divin en Syriaque, ils obſervent la même pratique dans le fond de la Tartarie & du Turqueſtan. On peut preſumer la même choſe de l'Egliſe qu'ils avoient autrefois à la Chine: car la pierre qu'on y a trouvée en 1625. en caracteres Chinois & Syriaques, contient en l'une & en l'autre Langue l'hiſtoire de la Miſſion des Neſtoriens qui ont prêché l'Evangile dans la Chine.

Nous obſerverons, après M. Renaudot, ſur toutes ces Liturgies Orientales, qu'elles paroiſſent en avoir été tirées; que les

les plus anciennes sont les plus simples, que les modernes sont d'un style plus fleuri, & chargées d'épithetes, suivant la maniere d'écrire des Syriens & des Arabes, qu'on y trouve par tout des expressions plus fortes pour marquer la presence réelle & la transubstantiation, que dans les Liturgies de l'Eglise Latine; qu'il n'y en a point une seule où l'on ne voye les prieres pour les morts, l'invocation des Saints, & les ceremonies que les Prétendus Reformez ont voulu tourner en ridicule; sans aucun respect pour l'antiquité la plus respectable.

A l'égard des Observations qui suivent la Traduction des Liturgies Syriaques, nous n'en parlerons pas ici, parce qu'elles sont du même goût que celles qui accompagnent les Liturgies Cophtiques & Ethiopiennes, que nous avons fait connoître dans le premier Extrait de ce Recueil. Il ne nous reste donc plus qu'à souhaiter que M. Renaudot donne au public les autres Ouvrages qu'il a promis sur la Discipline, l'histoire & la doctrine des Eglises Orientales. Il faut pour developper ces matieres qui ne sont point encore assez éclaircies, une érudition qui ne se trouve pas ordinairement, même dans les personnes qui font profession de Science.

Rela-

Relation du Voyage de la Mer du Sud aux côtes du Chili & du Perou fait pendant les années 1712, 1713, & 1714. *dediée à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume. Par M.* FREZIER, *Ingenieur ordinaire du Roi. Ouvrage enrichi de quantité de planches en Taille-douce.* A Paris, chez Jean-Geoffroi Nyon, Etienne Ganeau, Jacques Quillau. 1716. in 4. pagg. 291. Et à Amſterdam chez Pierre Humbert. 1712. en 2 voll. in 12. pagg. en tout. 600.

MR. Frezier alla le ſecond d'Octobre 1713. à Lima pour y demeurer en attendant qu'il partît quelque vaiſſeau pour France. Il raconte les particularitez d'une fête qu'il vît deux jours après ſon arrivée; & après avoir mis ſous lus yeux de ſes Lecteurs un plan de la Ville, il en donne une deſcription hiſtorique. „ La Ville de Lima eſt bâtie dans une „ belle plaine au bas d'une vallée qu'on „ appelloit autrefois *Rimac*, du nom „ d'une fameuſe idole des Indiens, qui „ rendoit de grands Oracles; d'où par „ corruption, & par la difficulté que ces „ peuples avoient de prononcer l'*r* auſſi „ rudement que les Eſpagnols, eſt venu „ le nom de *Lima*, qui eſt différent de „ celui que ſon Fondateur lui impoſa, „ dans

„ dans son établissement : car François „ *Pizarre*, qui la commença sous le regne „ de *Dom Carlos* (Charlequint) & de „ *Donna Juana* sa mere, tous deux re„ gnans ensemble dans le Royaume de „ Castille, l'appella la Ville des Rois, „ *Los Reyes*; &c." La distribution en est fort belle, remarque l'Auteur, les ruës y sont parfaitement bien alignées ; & de largeur commode. Dans le milieu de la Ville est la place Royale , où se trouve rassemblé tout ce qui est necessaire au Public. Le côté Oriental est occupé par la Cathedrale & l'Archevêché ; celui du Nord par le Palais du Viceroi ; l'Occidental par la Maison du Cabildo, la Justice, la prison, & la salle d'armes, avec une suite de porches uniformes : enfin le côté du Midi est comme celui-ci orné de porches, & l'on y voit des boutiques de Marchands. Au milieu de la place est une fontaine de bronze , ornée d'une belle statuë de la Renommée, & de huit lions de même matiere, qui doivent jetter de l'eau tout autour. Cette fontaine est encore cantonnée de quatre autres petits bassins fort riches en métail. La promenade publique ou *Alameda*, est composée de cinq allées d'Orangers longues d'environ 200 toises. La plus large de ces allées est embellie de trois bassins de pierre pour les fontaines. La beauté de ces

des Dames qui avoient pour 60000 piastres de bijoux ſur le corps ; c'eſt-à-dire pour plus de deux cens quarante mille livres. L'entrée du Duc de la Palata, Viceroi, fit voir en 1682. quelle étoit l'opulence de Lima. Les ruës de *la Merced* & de *Los Mercaderes*, par où il ſe rendit à la Place Royale, furent pavées de lingots d'argent quintez, qui peſent ordinairement environ deux cens marcs, longs de douze à quinze poûces, larges de 4 à 5. & épais de 2 à 3. Ce qui pouvoit faire la ſomme de trois cens vingt millions de livres de notre monnoye ſur le pied qu'elle eſt à preſent. Charlequint fonda à Lima une Univerſité en 1545. Elle jouït des mêmes exemptions & prerogatives que celle de Salamanque. On y compte environ cent quatre-vingt Docteurs, & près de deux mille étudians. Il en ſort d'aſſez bons ſujets pour la Scholaſtique, dit M. Frezier, mais très-peu pour la Poſitive. On lira avec plaiſir les Obſervations de cet Auteur ſur la temperature de l'air de Lima, ſur les fruits que la terre y produit, & ſur les mœurs, ſoit des Eſpagnols, ſoit des Indiens du Perou. En parlant des premiers il fait de fortes invectives contre les vices des Religieux : & après un long détail de leurs déſordres ; il dit qu'il doit ce témoignage à la verité, que ces remarques ne touchent

chent point les Jesuites; & qu'il croit que sans eux les Fideles seroient à peine informez des principaux articles de Foi. Je dois encore, ajoute-t-il, respecter ici la probité, & les bonnes mœurs des Evêques, à qui l'on ne doit pas tout-à-fait imputer le déreglement de leurs oüailles. Les Indiens du Perou ne sont ni moins yvrognes, ni moins adonnez aux femmes que ceux du Chili; mais ils n'en ont pas la bravoure. Ils sont timides, & sans cœur: malins, dissimulez, sournois. Ils ont de l'esprit pour les Arts: grands imitateurs de ce qu'ils voyent; mais très-bornez dans leurs inventions. La Religion Chrétienne n'a pas encore bien pris racine dans leurs cœurs; ce qui vient des mauvais exemples qu'ils ont devant les yeux, du peu de soin que les Curez ont de les instruire, & de la cruauté avec laquelle on les traite.

M. Frezier partit du Callao le neuviéme Octobre 1713. dans le vaisseau appellé la Mariane de Marseille, commandé par M. Pinsson. Il arriva le 13. Novembre à la Baye de la Conception, d'où la Mariane ne sortit que le 19. Février 1714. Les Observations, que fit l'Auteur au commencement de cette navigation meritent une attention particuliere. On en trouve ici sur les glaces rencontrées à 58 degrez de latitude, sur les Terres

Aus-

Auſtrales mal placées dans les Cartes, ſur le prétendu detroit de Brouvers, ſur la veritable poſition du Cap de Horn, ſur un nouveau canal dans la terre du feu, & ſur de nouvelles Iſles, entr'autres celles d'Anican découvertes par M. Fouquet de S. Malo. La Mariane relâcha à la Baye de tous les Saints. M. Frezier décrit la Ville de S. Sauveur, Capitale du Breſil. Le Roi de Portugal qui en eſt maître, y entretient ſix compagnies de troupes d'Ordonnance, qui ſont en très-bon *état*, & à qui *il ne manque que la reputation d'être bons Soldats.* „ Les Habitans ſont „ d'un aſſez bel exterieur pour ce qui „ regarde la politeſſe, la propreté, & la „ maniere de ſe mettre de bon air, à „ peu près à la Françoiſe; ce qui s'entend „ des hommes: car on y voit ſi peu de „ femmes qu'on n'en peut parler que „ très-imparfaitement. Les Portugais „ ſont ſi jaloux, qu'à peine leur permet- „ tent-ils d'aller à la Meſſe les jours de „ Fêtes & Dimanches; néanmoins mal- „ gré toutes leurs precautions, elles ſont „ preſque toutes libertines, & trouvent „ le moyen de tromper la vigilance des „ peres & des maris, s'expoſant à la „ cruauté de ces derniers qui les tuent „ impunément dès qu'ils découvrent leurs „ intrigues. Les exemples ſont ſi fre- „ quens, ajoute M. Frezier, qu'on

„ comp-

image
not
available

„ fin le 19. Août, nous vînmes mouiller „ aux Isles d'Hieres, & le lendemain à „ Marseille." C'est ainsi que cet habile Voyageur termine sa Relation. Il l'a dédiée à S. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume. Dans l'Epître dedicatoire, après avoir exposé en abregé ce que contient son Ouvrage, il s'explique en des termes qui interessent assez la Republique des Lettres pour être rapportez dans ce Journal. „ L'hommage de toutes ces particularitez, *dit-il*, „ qui pourront peut-être contribuer en „ quelque chose à la perfection des Sciences & des beaux Arts, ne devoit être „ porté ailleurs qu'aux pieds de VOTRE „ ALTESSE ROYALE, que les plus „ éclairez reconnoissent pour en être le „ Pere, l'Arbitre, & le Protecteur; qualitez qui ne seront pas moins recommandables à la posterité, que cette „ valeur heroïque qui Vous a fait repandre votre sang avec intrepidité à la „ tête des armées. C'est à ce goût si „ déclaré pour les Sciences, que nous „ devons attribuer, comme à la source „ naturelle, les sublimes connoissances „ que Vous faites paroître dans le gouvernement, & dont nous attendons „ avec confiance un repos & une felicité „ durable. Cette tendresse de Pere que „ Vous avez pour les peuples que le Ciel

„ a com-

„ a commis à vos ſoins, nous en eſt un
„ preſage aſſuré."

ΜΗΚΩΝΟΠΑΙΓΝΙΟΝ, ſive Papaver ex omni antiquitate erutum, gemmis, nummis, ſtatuis & marmoribus æri inciſis illuſtratum. *Noribergæ, typis Melchioris Godefridi Heinii, anno* 1713. C'eſt-à-dire: *Recherches d'antiquitez de tout genre, concernant le Pavot.* A Nuremberg, de l'Imprimerie de Melchior Godefroi Hein. 1713. in 4. pagg. 182. planches ſéparées XXX.

PERSONNE n'ignore la vertu du pavot, pour appaiſer les douleurs, calmer les inquietudes, & procurer le ſommeil dans les maladies. Les ſecours merveilleux qu'en a tirez l'Auteur lui-même, dans un état preſque deſeſperé, lui ont donné la penſée d'illuſtrer par un Traité ſingulier, une plante ſi ſalutaire, & à laquelle il eſt redevable du rétabliſſement de ſa ſanté. Quoiqu'il faſſe profeſſion de la Medecine, il ne prétend pas examiner le pavot en Naturaliſte & en Medecin; & il s'en diſpenſe d'autant plus volontiers, que le ſçavant *Wedelius* ſon compatriote lui paroît avoir épuiſé la matiere dans ſon *Opiologie*, tant par rapport à la deſcription de cette plante & à l'énumeration de ſes différentes eſpeces, que par rap-

port à ses proprietez & aux diverses manieres de la mettre en œuvre pour le soulagement des malades. C'est donc uniquement en qualité d'Antiquaire, que l'Auteur se propose de relever ici l'excellence du pavot; & il parcourt, dans cette vûë, tous les monumens anciens qui offrent cette plante aux yeux, & qui en faisant connoître l'estime que l'antiquité en a faite, sont très-propres à justifier l'idée avantageuse qu'il s'en est formée.

Il observe d'abord que le pavot *est de tout païs*, par la facilité qu'a *cette plante*, de s'accommoder à toute sorte de terroirs : & que toutes les Nations s'en sont fait honneur, en la consacrant aux Divinitez qu'elles reveroient. Il commence par les Egyptiens, qui cultivoient cette plante avec grand succès, particulierement dans la Thebaïde; & qui la donnoient pour sceptre à leur Déesse Isis, ainsi qu'à leur Dieu Canope; comme les monumens de l'Egypte en font foi. Le pavot n'étoit pas moins celebré en Libye, comme on le voit par plusieurs Medailles de Carthage, sur le revers desquelles est représenté le genie de cette même Ville, tenant d'une main des pavots, & de l'autre des épics ou des dattes.

De l'Afrique l'Auteur passe en Asie, où il trouve une ample moisson de Médailles, frapées dans les Villes les plus

cele

elebres de cette partie du Monde, & sur esquelles on a joint le pavot aux épics, our marquer la fertilité du territoire de es Villes. Telles sont les Medailles d'Anioche, de Cesarée en Cappadoce, de Cyzique, d'Ephese, d'Heraclée, d'Hieapolis, & de Juliopolis, de Magnesie, le Moka en Arabie, de Nicée, de Nicomedie, de Priene, de Primnesse, de Sardes, de Side, de Tarse, &c.

Il termine ce détail par quelques Medailles Européennes, qui portent sur leur revers le même symbole de fecondité. Il en cite plusieurs frapées en Sicile, dans la Pouille, dans l'Achaïe, en Thrace, en Espagne, & dans les Gaules; & il observe que tous ces païs produisent en abondance des pavots, d'où l'on tire de l'*Opium*, qui ne le cede gueres à celui d'Orient.

Après quelques remarques curieuses sur certaines étoffes que les anciens appelloient *vestes Papaveracæ* ou *Papaveratæ*, soit parce qu'elles étoient tissuës de l'écorce des pavots, soit parce qu'elles empruntoient du suc de cette plante leur couleur ou leur éclat; l'Auteur s'engage dans le vaste champ de la Mythologie, & fait passer en revûë toutes les Divinitez du Paganisme, ausquelles le pavot étoit consacré.

La premiere, qui se presente ici, est

Cerès, laquelle dans les anciens monumens, non-seulement paroît couronnée de pavots mêlez d'épics, mais de plus en porte un bouquet à la main; sans compter que cette plante entroit dans les Offrandes que l'on faisoit à cette Déesse. De là vient (remarque l'Auteur) que le pavot reçoit souvent l'épithete de *Cereale*, c'est-à-dire, *consacré, agreable à Cerès.* La raison que le Mythologiste *Phornutus* allegue de cette consecration, est fondée sur la figure des têtes de *pavot*, qui par leur rondeur, représentent le globe terrestre; par l'inégalité de leur surface, les vallées & les montagnes; par leurs cellules & leurs *anfractuositez* intérieures, les forêts & les cavernes; & par le nombre infini de semences qu'elles renferment, la prodigieuse fécondité de la terre. Le mélange des pavots avec les épics de bled, dans la plûpart des monumens, qui nous restent de Cerès, doit sembler d'autant plus convenable, que la graine de cette plante étoit employée, non-seulement pour assaisonner le pain: mais même pour en faire, comme le témoigne *Dioscoride*. Cela doit sembler d'autant moins surprenant, qu'encore aujourd'hui, au rapport de plusieurs fameux Botanistes, les Habitans du Trentin & de l'Autriche mangent impunément des gâteaux faits avec les semences de pavot, que les Napoli-
tain

image
not
available

pas ſans raiſon que le pavot orne les monumens deſtinez à conſerver la memoire des bienfaits que les Payens croyoient avoir reçûs par l'entremiſe de ces Divinitez.

C'eſt à juſte titre que Vénus & l'Amour, qui preſident à une autre ſorte de fécondité, paroiſſent avec des pavots à la main, ſur d'anciennes pierres gravées, qu'on peut voir dans ce Livre. L'Auteur produit, d'après le fameux *Patin*, une ſtatuë de Flore, qui d'une main tient des fleurs, & de l'autre des pavots. Les Romains en donnoient auſſi au Dieu du *bon ſuccès*, appellé *Bonus eventus*, qu'ils mettoient au nombre des douze Dieux, Protecteurs de l'Agriculture. Ils faiſoient de la *Paix*, de la *Concorde*, de la *Securité*, de la *Victoire*, de la *Foi publique*, & de l'*Eſperance*, autant de Divinitez, qui avoient le pavot pour ſymbole.

L'Auteur continuë a parcourir les autres Dieux, auſquels cette plante étoit attribuée ou conſacrée; & il met de ce nombre *Abraxas* ou le Dieu des Baſilidiens; *Apollon* ou *le Soleil*; la Déeſſe *Larunda* ou *Mania*; & quelques autres, dont il a ſoin d'expoſer aux yeux les monumens, ſoit ſtatuës ou bas-reliefs, ſoit Medailles ou pierres gravées; pour ſervir de preuves à ce qu'il avance au ſujet de toutes ces Divinitez.

Il

Il termine ce dénombrement par les Types du Sommeil & de la Mort, parmi lesquels le pavot tient le premier rang; & sans perdre de vûë son principal objet, il ne laisse pas en divers endroits de cet Ouvrage, de faire plusieurs excursions, qui marquent une litterature variée, & beaucoup de goût pour l'antiquité.

Phoronomia, sive de viribus & motibus corporum solidorum & fluidorum, libri duo. Auctore JACOBO HERMANNO Bas. antehac in illustri Patavino Lyceo, nunc verò in Regio Viadrino, Math. Prof. Ord. & Reg. Scientiarum quæ Berolini est, sodali. *Amstelædami, apud Rod. & Gerh. Wetstenios. H. F. F.* 1716. C'est-à-dire: *Traité de la force & du mouvement des corps, tant solides que fluides, en deux Livres, par* Jean Hermann *Professeur de Mathematique, &c.* A Amsterdam. 1716. vol. in 4. pagg. 401.

LE dessein de l'Auteur dans cet Ouvrage est de reduire en un volume commode tout ce qui a été écrit de meilleur par divers Auteurs sur la force & le mouvement des corps solides & des corps liquides, & de se rendre utile par ce moyen à ceux qui n'ayant encore aucune connoissance des matieres dont il s'agit, sont bien aises de les apprendre avec facilité,

& sans être obligé de recourir à un grand nombre de Livres. Archimede, dit notre Auteur, est le premier qui ait donné les principes de l'Hydrostatique, ainsi qu'on le voit dans ses Livres *De insidentibus humido*. Mais les préceptes de cet illustre Mathematicien sont demeurez long-temps ensevelis, jusqu'à ce que le sçavant Galilée les ait mis au grand jour, en les exposant d'une maniere plus claire, & en y joignant plusieurs reflexions nouvelles. C'est lui qui fit sçavoir aux *Philosophes* que dans les pompes aspirantes l'eau ne pouvoit monter au-dessus de dix-huit coudées; & quoi qu'il n'en donnât pas la raison, cette découverte fit naître l'occasion d'appliquer les principes de l'Hydrostatique à l'élement de l'air. Le celebre Torricelli, à force de raisonner sur le fait en question, soupçonna que cette hauteur limitée à dix-huit coudées, pouvoit venir de quelque pression déterminée de l'air, & pour s'en assurer il eut recours à l'experience du vif argent, laquelle se trouva conforme à son préjugé. Une decouverte si belle reveilla l'esprit des Sçavans. Pascal, après en avoir connu par lui-même la verité, publia sur ce sujet le curieux Traité intitulé *De la pesanteur de la masse de l'air*, & avant celui-là un autre non moins ingenieux, sur l'*équilibre des liquides*. Aux Sçavans d'Ita-

talie & de France se joignirent ceux d'Angleterre, parmi lesquels brilla d'abord le celebre Robert Boyle dans ses *Paradoxes Hydrostatiques.* Ensuite parurent les Borelli & les Mariotes, qui n'écrivirent pas seulement sur l'Hydrostatique, mais qui à l'exemple de Torricelli & de Castellus leurs prédecesseurs, traiterent plusieurs matieres des Hydrauliques. Guillelmini qui vint après, enrichit considerablement cette derniere Science, dont il étendit l'usage à ce qui concerne le mouvement des rivieres. Quelque loin qu'ayent été ces grands hommes, M. Varignon a été encore plus avant, dans ce qui regarde cette partie de l'Hydraulique qui traite de la mesure des liqueurs qui coulent, c'est ce qu'on peut voir dans deux Memoires de cet illustre Auteur inserez dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, & dont le premier enseigne la construction de toutes sortes de clepsydres. Avant ces deux derniers Ecrivains Isaac Newton publia les *Principes Mathematiques de la Philosophie naturelle*; Ouvrage qu'on ne sçauroit trop estimer, & dans lequel l'Auteur fait entrer un grand nombre de reflexions importantes sur les forces & les affections des corps fluides, à quoi on peut rapporter tout ce qu'il a dit sur le ressort de l'air, sur la densité de l'Atmosphere, sur les mouvemens des corps

dans des milieux qui resistent, & sur l'agitation de l'air dans la production du son. MM. Leibnitz & Huygens ont depuis donné au Public les profondes meditations qu'ils ont faites sur le mouvement des corps dans des milieux denses, & MM. Bernoulli différens problêmes touchant l'action des fluides sur les corps durs & flexibles. Mais comme toutes ces pieces sont dispersées en différens Livres, & qu'elles roulent la plûpart sur différens principes, M. Hermann *dit qu'il* a cru rendre service au public, de les ramasser en un seul Recueil, & de les reduire à des principes simples & en petit nombre, & d'y ajouter quelques reflexions nouvelles : c'est de quoi il s'acquite dans cet Ouvrage, qu'il divise en deux Livres, dont le premier regarde la force & le mouvement des solides, & le second la force & le mouvement des fluides. Comme M. Hermann s'est étudié à être concis & succinct, il a eu soin, autant qu'il a pû, de comprendre dans des théoremes generaux toutes ces matieres, pour en deduire ensuite les propositions particulieres, comme autant de corollaires. Par exemple, il envisage d'abord toutes les liqueurs comme heterogenes, & sur ce pied il recherche les Loix de la pression & de l'équilibre, après quoi il ne lui est pas difficile de déduire

duire des Loix de l'équilibre dans les liqueurs homogenes. Il faudroit pour faire un détail du Livre citer des articles dont les termes ne sont pas à la portée de tout le monde, & les copier tout entiers, ce qui nous engageroit dans un extrait, qui quoi que très-agreable à quelques personnes, pourroit être ennuyeux à un grand nombre d'autres. Ainsi nous croyons qu'il est mieux pour ce qui regarde le particulier du Livre, de renvoyer les Lecteurs au Livre même.

ΚΛΗΜΕΝΤΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΟΣ τὰ εὑρισκόμενα. C'est-à-dire: *Les Oeuvres qui nous restent de* Clement d'Alexandrie, *revûës & expliquées par* JEAN POTTER *Evêque d'Oxfort.* A Oxfort, de l'Imprimerie de Sheldon. 1715. in folio 2 vol. I. vol. pagg. 642. II. vol. depuis la page 642. jusqu'à la page 1060. pagg. 106. pour le Commentaire de Gentien Hervé. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

SAINT Clement Alexandrin étoit originaire d'Athenes, selon quelques Auteurs, selon d'autres d'Alexandrie même. Né de parens Payens il fut instruit dans sa jeunesse de toutes les Sciences du Paganisme, sur-tout de l'Histoire. Dieu l'ayant retiré de cet état pour lui faire em-

embrasser la Religion Chrétienne, il eut plusieurs habiles maîtres dans l'étude de Theologie, le dernier qu'il appelle une *Abeille Sicilienne*, est, à ce que croit Eusebe, saint Panthene Maître des Lettres Saintes à Alexandrie. Quand saint Panthene alla dans les Indes en 189. pour y prêcher l'Evangile, saint Clement lui succeda dans la place de Chef de l'école des Catecheses, établie à Alexandrie pour instruire les Catechumenes. Origene & saint Alexandre Evêque de *Jerusalem* furent les plus celebres d'entre ses Disciples. Dans le temps de la persecution de l'Empereur Severe, qui commença en 202. saint Clement fut obligé de quitter son école & la ville d'Alexandrie. Il fut depuis en Cappadoce, & saint Alexandre son Disciple qui étoit prisonnier pour la foi, se servit de lui pour porter une Lettre qu'il écrivit à l'Eglise d'Antioche sur la promotion de saint Asclepiade sur le siege épiscopal de cette ville. Il y a tout lieu de croire qu'il ne vêquit pas long-temps depuis son voyage à Antioche, parce que saint Jerôme dit que Clement d'Alexandrie fleurissoit sous Severe & Caracalla; ce dernier mourut en 217.

Saint Clement ne voulut pas seulement être utile à ses Disciples, mais encore à ceux qui vivroient après lui. C'est dans cette vûë qu'il mit par écrit ce qu'il a-

voit

oit appris de ses illustres maîtres instruits ar les hommes apostoliques dont il parle i souvent. Nous ne donnerons ici qu'une egere idée de ses Ouvrages : ceux qui voudront en être instruits plus à fond sans ire le Livre même, pourront consulter Photius, MM. Fleuri, de Tillemont, Dupin Cave, le Clerc, les PP. Alexandre & Nourri. Le premier des Ouvrages de saint Clement est son Exhortation aux Gentils. L'Auteur y fait connoître avec beaucoup d'érudition la superstition, le ridicule, les impietez, l'origine & le progrès de la Religion Payenne, & il exhorte les Payens avec beaucoup de zele & d'éloquence à renoncer à leurs erreurs pour embrasser le Christianisme.

Dans le second Traité saint Clement apprend à ceux qui sont éclairez des lumieres de la veritable Religion, quelles regles ils doivent suivre dans la conduite de leur vie ; il y montre que tous les Chrétiens sont comme des enfans, que le Verbe & la Raison éternelle conduisent dans le chemin du salut : c'est pour ce sujet qu'il a intitulé ce Traité le *Pedagogue*, c'est-à-dire Précepteur de la jeunesse; rien ne pouvoit relever davantage le Christianisme, que de faire voir que Dieu même est le Maître & le Docteur de ceux qui font profession de la Religion Chrétienne.

Dans

Dans les huit livres des Stromates ou Tapisseries saint Clement combat les Payens & les Heretiques qui s'étoient élevez de son temps dans l'Eglise. Il donne des préceptes de Morale, & il traite quelquefois des sujets qui n'ont qu'un rapport fort indirect avec la Religion. C'est apparemment à cause du mêlange de ces matieres qui se trouvent souvent confonduës, qu'il a donné le titre de Stromates à cet Ouvrage. Dès le tems de *Photius* les manuscrits ne s'accordoient *pas sur* le huitiéme livre des Stromates, quelques-uns mettoient celui qui paroît aujourd'hui dans toutes les Editions de saint Clement, & qui commence ἀλλ' οὐδὲ οἱ παλαίτατοι τῶν φιλοσόφων, d'autres mettoient pour huitiéme livre un Discours de saint Clement sur le bon usage des richesses. Mais les anciens Auteurs Eusebe & saint Jerôme parlent de ce Discours comme d'un Ouvrage différent des Stromates. Il faut donc regarder comme le huitiéme livre des Stromates celui qui se trouve dans les imprimez. Quelques Auteurs prétendent que ce huitiéme livre est perdu, & qu'on y a substitué un fragment de Dialectique qui n'a point de rapport avec les livres précedens. Mais saint Clement dont on reconnoît le style dans cet Ouvrage, nous avertit souvent qu'il y entre même différentes matieres. Ce Traité de Lo-

Logique ne doit point être regardé comme absolument étranger à la matiere des Stromates, car les anciens Peres vouloient que les Chrétiens s'instruisissent des regles de la Logique qui forme le raisonnement, & Origene Disciple de saint Clement en a fait un Traité. Il regardoit la Logique comme une introduction aux Sciences les plus sublimes & à la Theologie. A l'égard de ceux qui croyent que ce huitiéme livre des Stromates n'est pas venu jusqu'à nous tel qu'il étoit du temps de Photius, parce qu'on y cherche inutilement, nous disent-ils, les erreurs que Photius y reprend; il suffit de leur répondre qu'ils attribuent mal-à-propos au huitiéme livre ce que Photius dit des Stromates en general; qu'il y a des erreurs, mais qui ne sont pas si considerables que celles qu'on trouve dans les Hypotyposes.

Ce livre des Hypotyposes attribué à saint Clement d'Alexandrie ne se trouve plus. Il contenoit des explications de plusieurs passages de l'ancien & du nouveau Testament. Mais où il y avoit quelques veritez utiles mais mêlées avec beaucoup de fables & d'impietez. L'Auteur y soutenoit que le Verbe étoit une créature, qu'il n'avoit pris qu'un corps phantastique, &c. Photius qui parle de ces blasphêmes doutoit que cet Ouvrage fut de saint Clement d'Alexandrie; ou il n'étoit

toit point de cet Auteur, ou il avoit été corrompu par les Heretiques, comme on le dit de quelques Ouvrages d'Origene : car il n'y a point d'apparence que saint Clement, qui dans les autres livres soutient si clairement la Divinité du Verbe, la verité de son incarnation sans aucune confusion de nature, & sans division de personnes, ait avancé des opinions aussi impies & aussi ridicules que celles qui étoient repanduës dans les Hypotyposes.

Il est vrai qu'il y a dans les Stromates & dans les autres Ouvrages qui sont constamment de saint Clement d'Alexandrie, plusieurs opinions que l'Eglise a rejetté depuis, ce qui a fait mettre ces livres dans le decret du Pape Gelase au nombre des apocryphes, mais ces opinions ne vont pas à détruire les fondemens de la Religion Chrétienne, & elles se trouvent dans quelques autres Peres de l'Eglise, par exemple, ce qu'il dit sur le commerce des Anges avec les femmes, la seconde composition des Livres de l'Ecriture sainte par Esdras, &c.

La Morale de saint Clement d'Alexandrie est fort exacte ; on ne peut cependant nier que son grand zele ne lui ait fait employer quelquefois, de même qu'il est arrivé à Tertullien, des expressions un peu trop fortes. On en peut juger

ger par ce qu'il dit contre ceux qui se servent des cheveux d'une autre personne. Il prétend que *cet usage de cheveux adoptifs est une impieté d'autant moins pardonable que quand le Prêtre donne la benediction à celui qui porte ces cheveux, ce n'est pas sur ceux qui les portent que tombe cette benediction, mais sur celui qui a fourni les cheveux.*

Saint Clement d'Alexandrie est, de l'aveu de tous ceux qui l'ont lû avec attention, un des plus sçavans des Peres de l'Eglise Grecque. Il sçavoit parfaitement l'histoire du Paganisme, les opinions des Philosophes, & les Ouvrages des Poëtes, mais il n'a point voulu faire usage de son érudition dans tous ses Livres, cherchant plûtôt dans son Pedagogue à instruire & à former les mœurs qu'à rendre ses Lecteurs sçavans. Quelquefois il s'exprime d'une maniere obscure, parce qu'il croyoit qu'on ne devoit pas mettre la verité dans un trop grand jour, de peur que les personnes qui se sont renduës indignes de la connoître n'en abusassent. C'est ce même esprit qui lui a fait confondre si souvent les différens sujets dont il traite dans ses Stromates : mon Livre est, nous dit-il, comme une pepiniere, où les bons arbres sont mêlez avec les mauvais pour tromper les voleurs, mais le Jardinier habile sçait bien les distinguer. Son style ré-

répond à ses principes, il est presque toûjours negligé, un peu embarrassé, & quelquefois obscur. On voit que l'Auteur ne cherche pas à plaire. Il y a cependant de temps en temps des traits vifs & d'heureuses applications de l'Ecriture Sainte & des Auteurs profanes qui reveillent les Lecteurs. Son Exhortation aux Gentils fait voir qu'il avoit du goût pour la veritable éloquence, & que ses autres Traitez auroient été plus agréables, si des vûës particulieres ne l'avoient point engagé à se negliger.

Pierre Victorius donna le premier en Grec les Ouvrages de saint Clement d'Alexandrie, imprimez à Florence en 1550. Frederic Sylburge les donna à Heidelberg en 1592. En 1551. ils furent imprimez en Latin à Florence, avec l'exhortation aux Gentils & le Pedagogue de la Version de Gentien Hervé, & les Stromates de la Version de Syriaque Strozza. Gentien Hervé traduisit depuis les Stromates, & fit imprimer chez Froben sa Traduction de tous les Ouvrages qu'on avoit alors de saint Clement d'Alexandrie, avec des Scholies très-sçavantes & utiles pour l'intelligence du texte. Daniel Heinsius revit la Version d'Hervé, & fit imprimer à Leyde en 1616. un saint Clement d'Alexandrie en Grec & en Latin. Cette Edition fut réimprimée à Paris

ris avec les notes de Fronton du Duc en 1629. Les autres Editions de saint Clement d'Alexandrie ne sont que des copies de quelques-unes des précedentes.

Le Livre de saint Clement d'Alexandrie sur l'usage des richesses avoit été long-temps inconnu. Geisler le fit imprimer sous le nom d'Origene, dans le Commentaire de cet Auteur sur le Prophete Jeremie. Le Pere Combefix le donna dans ses additions à la Bibliotheque des Peres Grecs. M. Fell le fit depuis imprimer separément. On ne connoît encore qu'nn seul manuscrit de cet Ouvrage, c'est celui du Vatican; on a heureusement rempli plusieurs lacunes de ce manuscrit par les endroits de ce Livre qui sont citez par Eusebe de Cesarée.

De tant d'Editions de saint Clement d'Alexandrie, il n'en a point encore paru d'aussi belle & d'aussi complette que celle que M. Potter vient de donner au public. Le nouvel Editeur a collationné les Editions du Grec avec les Manuscrits qu'il a trouvez en Angleterre de l'Exhortation aux Gentils & du Pedagogue. Il ne lui étoit tombé entre les mains aucun manuscrit des Stromates, le P. de Montfaucon lui envoya les variantes d'un Mss. des Stromates qui est dans la Bibliotheque des Jesuites de Paris, & d'un autre Mss. qui est à Rome, mais ces leçons di-

diverses étant arrivées trop tard, M. Potter n'a pû les faire imprimer qu'à la fin du Livre. Platon, Philon le Juif, & plusieurs autres Auteurs anciens qui sont citez par saint Clement lui ont encore beaucoup servi à retablir le texte original dans sa pureté.

A l'égard de la Version, M. Potter donne une nouvelle Traduction du Discours adressé aux Gentils. On souhaiteroit qu'il en eût fait autant pour le Pedagogue & les Stromates; mais ses occupations ne lui ayant pas permis de continuer un travail si long & si penible, il s'est contenté de corriger celle de Gentien Hervé, & de la rendre sinon plus élegante, du moins plus claire & plus conforme au texte. Les citations dont se sert saint Clement sont traduites en caracteres Italiques, ce que M. Potter n'a pû executer sans beaucoup de peine & de recherches.

Afin qu'on n'eût rien à desirer de ce qui peut se trouver d'Ouvrages attribuez à saint Clement, l'Editeur a fait imprimer dans le second volume des extraits faits par un nommé Theodot Auteur d'ailleurs inconnu, d'un ancien Ouvrage dont le style approche fort de celui de saint Clement, quoi que le fond du Livre paroisse être d'un Disciple de Valentin; un extrait de même nature d'un Com-

Commentaire sur les Prophetes, qui paroît être dans le goût des Hypotyposes, mais dont les Sçavans trouvent le style différent de celui de saint Clement; une Traduction faite par Cassiodore, de ce que saint Clement avoit dit sur la premiere Epître de saint Pierre, sur celle de saint Jude, & sur les deux Epîtres de saint Jean, Ouvrage dans lequel Cassiodore avoue lui-même qu'il a plûtôt agi en censeur qu'en fidele interprete de saint Clement d'Alexandrie. Ces pieces sont suivies de fragmens tirez des Chaînes sur l'Ecriture sainte, & de différens Auteurs Ecclesiastiques.

Pour ce qui est des notes qui se trouvent au bas de chaque page dans cette nouvelle Edition, elles sont tirées de Sylburge, d'Heinsius, du Pere Combefix, & d'autres Sçavans qui ont travaillé sur saint Clement d'Alexandrie. Plusieurs de ces notes, comme celles de M. Grabe, n'avoient point encore été imprimées. Il y en a aussi un grand nombre de M. Potter, elles sont remplies d'érudition & de recherches curieuses. L'Auteur y explique les endroits obscurs de saint Clement d'Alexandrie par des autoritez des Ecrivains profanes & des premiers Ecrivains Ecclesiastiques. Le Commentaire de Gentien Hervé, qui auroit trop chargé les marges, se trouve à la fin du second volu-

volume. Les endroits ausquels ces notes ont rapport y sont citez suivant l'Edition faite à Paris des Oeuvres de saint Clement. Ces endroits n'en seront pas plus difficiles à trouver dans la nouvelle Edition, parce que M. Potter a fait mettre à côté du Grec les pages de l'Edition de Sylburge, & à côté de la Traduction la page de l'Edition de Paris. Il seroit à souhaiter que tous les Editeurs des Peres suivissent la même regle par rapport aux Editions qui sont ordinairement *entre les* mains des Sçavans; car on a souvent beaucoup de peine à decouvrir dans les nouvelles Editions les passages citez par des Auteurs qui se sont servis des anciennes Editions.

On voit encore dans ce second volume ce que M. Fabricius a écrit sur saint Clement d'Alexandrie dans le cinquiéme livre de sa Bibliotheque Grecque; la liste recueillie par cet Auteur des Livres de saint Clement, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, une autre liste composée par M. Wolterech des Auteurs citez par saint Clement d'Alexandrie, & une troisiéme liste composée par M. Potter, des passages de l'Ecriture sainte que saint Clement rapporte dans ses Ouvrages.

Des deux Tables qui terminent l'Ouvrage l'une regarde les choses remarquables qui sont dans saint Clement, l'autre les

expressions & les phrases de l'Auteur. M. Potter avouë qu'il a beaucaup profité des Tables de Sylburge. Peu de Sçavans sont aussi exacts que notre Auteur à faire connoître les sources dans lesquelles ils ont puisé ce qu'ils avancent, bien d'autres que lui se seroient fait honneur de plusieurs traits qu'il a tirez de manuscrits; quelques-uns même auroient cru pouvoir se rendre propre ce que leur fournissoient les Livres imprimez, en changeant le tour de la phrase & les expressions. Si l'on en excepte quelques notes, les Catholiques pourront se servir utilement de cette Edition, & il semble qu'on ne pourra rien avoir de plus complet sur saint Clement d'Alexandrie, à moins qu'on ne decouvre dans quelque Bibliotheque, quelques-uns des Ouvrages de ce Pere qui ne sont tombez entre les mains d'aucun Sçavant depuis plusieurs siecles.

Lexicon Philosophicum, sive Index Latinorum verborum descriptionumque ad Philosophos & Dialecticos maximè pertinentium, in duas partes distributus. In prima materia philosophica, ut à Cicerone tractata est, servato rerum ordine, continetur: in altera verò, quæ vocabula à scholasticis, ut aiunt, novata sunt, aut barbarè, & horridè usurpata, ab usitatis & Lati-

nis vocibus, ordine litterarum A.B.C. diligentissimè secernuntur. Auctore PLEXIACO. C'est-à-dire : *Dictionaire Philosophique, ou Catalogue des mots Latins & des descriptions qui concernent principalement les Philosophes & les Dialecticiens. Par M.* Du Plessis. A la Haye, chez H. du Sauzet. 1716. in 4. pagg. 322. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

CICERON qui n'étoit pas moins Philosophe qu'Orateur, à traité après les Grecs les matieres qui entrent dans la Dialectique & dans la Philosophie; & il les a traittées avec une élegance & une précision merveilleuses. Ses Ouvrages sont connus, il est aisé de les consulter; & néanmoins un style barbare, infiniment opposé à la pure Latinité, regne encore aujourd'hui dans les écoles. C'est de quoi M. Du Plessis s'étonne, & ce qui l'a engagé à composer ce Dictionaire. Il y fait voir de quelle maniere Ciceron a exprimé les mêmes choses, que les Scholastiques expriment en leur langage corrompu. Les Locutions du Romain, & des autres anciens Auteurs Latins qui ont approché de sa pureté, portent avec elles la clarté, & font naître des idées nettes de tout ce qu'elles signifient. Les expressions usitées dans les écoles sont au con-

contraire obscures, louches, & ne metent le plus souvent dans l'esprit que des images confuses des choses dont on veut parler. Elles meritent par conséquent qu'on s'en défasse, ou plûtôt qu'on acheve de s'en défaire, car il y a des Professeurs qui en ont déja supprimé une bonne partie. Comme il ne serviroit pas de grand' chose d'exhorter à renoncer à un langage, si en même temps on laissoit à ceux qui y sont accoûtumés, la fatigue de s'en former un autre; l'Auteur prévient ici cet inconvenient : & pour contribuer à rétablir dans les écoles la bonne Latinité, il donne 1. des extraits de Ciceron qui renferment les principales matieres Philosophiques : 2. une liste alphabetique où il a traduit en Latin, les termes barbares qu'il desire qu'on abandonne.

Les Extraits sont bien choisis, & rangés dans un ordre fort naturel. Ils sont divisés en 17 Chapitres. Le premier Chapitre regarde la Philosophie en general, son objet, sa fin, ses différentes parties, &c. Le 2. concerne la Dialectique. Le 3. les diverses sortes de question. Le 4. traite du Genre, & des Especes. Le 5. des Syllogismes, & de l'art de raisonner. Le 6. des Lieux communs, sources generales des preuves. Le 7. de la Definition, & de la Division. Le 8. des Causes. Le

9. contient ce que Ciceron a dit de plus beau touchant la nature de l'esprit humain. Les Philosophes Grecs, & sur-tout Platon, s'étoient expliqués sur ce sujet avec beaucoup de grace, de dignité, & de clarté. Ciceron, qui pour ainsi parler, travailla pendant toute sa vie à dépouiller la Grece pour enrichir sa Patrie, a inseré dans ses Ouvrages leurs plus solides pensées. Elles n'ont assurément rien perdu en passant par ses mains; & l'on reconnoît dans son Latin le même sublime qu'on admire dans le Grec de ces grands hommes. On peut regarder ce Chapitre comme un Traité complet de l'ame: l'entendement, la memoire, la volonté, la pensée, les idées, les images, l'évidence, le jugement, la verité, la certitude, l'erreur, la liberté, la necessité, les passions, les vertus, les vices, la raison, la cupidité, en un mot tout ce qui a rapport à l'ame y est très-heureusement exprimé. Les deux Chapitres suivans traittent des choses & des mots: le 12. de la nature de Dieu & de ses perfections. La Theologie des anciens Philosophes est exposée avec soin dans ce Chapitre, & l'on sera surpris d'y voir tous les attributs de Dieu dans un jour fort superieur aux lumieres qu'on accorde communément aux Payens. L'homme même, l'amour gratuit & l'amour interessé, l'éternité & le

e temps, ſont la matiere des trois Cha-
pitres qui viennent enſuite. Les deux derniers ſeront utiles à ceux qui voudront s'appliquer à bien écrire en Latin : ils trouveront dans l'un différens exordes, & dans l'autre les tranſitions les plus ordinaires dont Ciceron ſe ſervoit.

Cette premiere partie qui n'eſt qu'un tiſſu de periodes & de raiſonnemens de Ciceron, eſt ſuivie du Catalogue dont nous avons fait mention. On ſera peut-être bien aiſe d'en voir ici un échantillon ; nous allons donc choiſir un article de chaque lettre. Comme l'Auteur, nous mettrons l'expreſſion ſcholaſtique en Italique.

Actus primus : vis, ipſa vis : *in actu primo*, hoc eſt, quoad vim, penes ipſam vim, ſeu facultatem, aut poteſtatem agendi. *In actu ſecundo* hoc eſt, revera, reipſâ. *Actu eſſe*, re, vel reipsâ eſſe in rerum naturâ, eſſe vel non eſſe.

Blaſphemator : ſceleratus Dei obtrectator, impius detractor divinæ majeſtatis.

Canonizatio : inter cœlites adſcriptio.:. aliquos in deorum (*divorum ſeu piorum*) numero venerandos eſſe. 2. *cont. Rullum* 94.

Deſtructio : ruina, excidium, exitium, excifio, diſturbatio, vaſtitas.

Eccleſiaſticus : qui ex ordine Pontifi-

cum

cum ſeu Sacerdotum, &c. vel ex ordine ſacrorum adminiſtrorum Eccleſiæ... quibus utitur miniſtris Deus... ſacris initiatus.

Fidejuſſor, ſponſor, præs.

Groſſo modo: pingui Minerva, ut aiunt.

Humilis (pro ſignificanda virtute animi) modeſtus, de ſe ipſe modeſtè, demiſſè ſentiens... humiliter demiſſèque ſentiens.

Incantare: veneficiis & cantionibus uti... idque veneficiis & cantionibus factum eſſe dicebat...

Licitè: bonis & honeſtis rationibus, honeſtè, juſtis de cauſis.

Materialiter: ratione materiæ, ratione rei ſubjectæ, quoad rem ſubjectam.

Nullatenùs: neutiquam, non omninò.

Ordinariè: motibus, more & inſtituto, ut plurimùm, ſæpè ſæpiùs, in uſu atque hominum more.

Patibilis qualitas: qualitas afficiens.

Quantitativè: ſecundùm magnitudinem.

Reactio, *repaſſio*: actio, & paſſio reciproca.

Specialiter: ſpeciatim, ſigillatim, nominatim.

Tentationes: vitiorum illecebræ, invitamenta, incitamenta, juventutis illecebra, illecebræ blandæ voluptatis.... voluptates verè & graviter à Platone dictæ ſunt illecebræ, atque eſcæ malorum.

Uni-

Universale (*utrum detur universale à arte rei, an à parte mentis.*) In duobus ut pluribus natura communis, *vel* nulla re differens ulla communitas, similitudo, natura communione similis: *vel* communiter in plures conveniens, gens universum, genera universa, revocari ad genus & naturam universam.... cur potiùs id contenditis, quod rerum natura non patitur, ut suo quidque genere sit tale, quale est? nec sit in duobus aut pluribus nullâ re differens ulla communitas? ut sibi sint & ova ovorum, & apes apum simillimæ? 4. *Acad.* 55.

Zephyrus : Favonius, lenis aura Favonii.

Cette liste de l'Auteur ne commence pas toûjours par les termes barbares : la plûpart des articles montrent d'abord les bonnes expressions, & les expliquent. Ciceron n'est pas au reste le seul qui les fournisse. Terence, Virgile, Horace, Cesar, Tite-Live, Ovide, Catulle, & même Tacite, Pline, & Martial, en donnent. Il seroit à souhaitter qu'on eût rassemblé un plus grand nombre de mots scholastiques dans ce Catalogue, parceque l'ordre alphabetique en rend là l'échange fort aisée. C'est assez pourtant qu'il ne se presente aucune matiere de Philosophie ou de Dialectique, qu'on ne puisse traitter exactement avec les seules

expressions qui sont dans cet Ouvrage. Il n'y auroit donc qu'à se les rendre familieres. Si les premiers Scholastiques les ignoroient, ou s'ils se sont plû à revêtir de termes bas & grossiers, les pensées les plus relevées & les plus subtiles, pourquoi les croira-t-on dignes d'être imités dans cette nonchalance, ou dans cette bizarrerie ? Les Theologiens seront plus embarrassés à changer de style, que les Philosophes. Les termes de *premotion*, de *prescience*, de *prédestination*, & quantité d'autres sont termes consacrés chez eux. Aussi doit-on être persuadé que l'Auteur ne compte pas de les bannir des écoles des Theologiens. Ils ne laisseront pourtant pas de profiter de son Ouvrage, s'ils le veulent. On distinguera toûjours dans leurs écrits les mots privilegiés, & dont ils ne peuvent se passer, d'avec ceux qui ne leur viennent que d'une meprisable routine.

Summa Sancti RAYMUNDI DE PENIAFORT cum Glossis JOANNIS DE FRIBURGO. C'est-à-dire: *Somme de saint* Raymond de Pegnafort, *avec les Glosses de* Jean de Fribourg. *Seconde Edition.* A Avignon, par la Societé des Libraires du Vicelegat. 1715. in 4. pagg. 850. sans la Table.

SAINT

SAINT Raymond de Pegnafort qui mourut l'an 1275. âgé de 99 ans & quelques mois, étoit le plus ſçavant Canoniſte du treiziéme ſiecle. Ayant étudié les Loix Eccleſiaſtiques à Boulogne en Italie, il y fut reçû Docteur en l'un & l'autre Droit. Enſuite il y remplit pendant trois ans une chaire de Droit Canonique. Le Pape Gregoire IX. qui l'avoit choiſi pour ſon Confeſſeur, qui l'avoit fait Penitencier de l'Egliſe de Rome, & ſon Chapelain (c'étoit la même choſe qu'Auditeur des cauſes du Palais apoſtolique) le chargea de revoir & de ranger en un corps les Decrets des Papes ſes prédeceſſeurs depuis la publication du Decret de Gratien. Raymond s'acquitta de ce penible travail avec beaucoup de jugement, d'exactitude & de fidelité. Son Ouvrage eſt partagé en cinq livres qui font aujourd'hui le ſecond volume du Droit Canon. Quoi que le Traité dont nous avons preſentement à parler ne ſoit pas revêtu du caractere d'autorité publique, comme la compilation des Decretales, la lecture en peut être utile à ceux qui s'appliquent à l'étude du Droit Canonique & à la déciſion des cas de conſcience. Voici ce qui lui donna lieu de le compoſer.

Saint Raymond ayant pris l'habit de

l'Ordre de saint Dominique l'an 1222. pria ses Superieurs de lui imposer une rude penitence pour expier les fautes qu'il avoit commises dans le Monde. Le Provincial qui connoissoit toute la capacité de son nouveau Religieux sur la Theologie & le Droit Canon, lui ordonna de composer en esprit de penitence une Somme de cas de conscience qui pût servir de guide aux Confesseurs. Raymond se soumit à l'ordre de son Superieur, & composa la Somme qu'on regarde aujourd'hui comme le premier Ouvrage qui ait été fait dans ce genre sur les cas de conscience. Les premiers qui travaillent sur une matiere embarrassée & difficile, ne donnent souvent que des Traitez fort imparfaits. Il n'en est pas de même de cette Somme; de ce grand nombre de Livres qui ont paru depuis sur les cas de conscience, il n'y en a guéres qu'on puisse lui comparer pour l'ordre, la netteté, la précision, & l'exactitude. Presque tout ce qu'il avance est appuyé des décisions des Conciles, des Papes, des Peres de l'Eglise, ou de raisons tirées des principes de la Morale la plus pure.

La premiere Edition de cet Ouvrage fut dediée au Pape Clement VIII. qui après de longues procedures a mis Raymond de Pegnafort au rang des *Saints* par une *Bulle* du 29. Avril 1601. Les

Im-

Imprimeurs d'Avignon, qui ont dedié cette nouvelle Edition au Pape Clement XI. disent qu'elle est plus ample & plus correcte que la précedente, mais ils n'ont pas marqué en quoi consistoient ces augmentations & ces corrections.

Cette Somme est divisée en quatre livres : le premier traite des pechez qui se commettent contre Dieu, comme les sacrileges, la simonie, la transgression des vœux, l'heresie, le parjure, &c. Le second livre regarde les pechez qui se commettent contre le prochain, comme l'homicide, le vol, le rapt, le duel, &c. Le troisiéme comprend les irregularitez qui rendent un Clerc incapable des Ordres & des Benefices. Le quatriéme & dernier livre est un Traité du Mariage.

Ce seroit rendre un grand service au public que de donner encore une nouvelle Edition de cette Somme, celles qui ont paru jusqu'à présent ne pouvant pas contenter les Sçavans. Mais pour en donner une qui fut utile il faudroit revoir l'Ouvrage sur les anciens manuscrits. On rendroit sans doute par là le texte plus pur, plus clair, & plus exact. Au lieu des notes de Jean de Fribourg, dont les Lecteurs ne peuvent point tirer beaucoup de profit, il faudroit en faire de nouvelles. Dans ces notes on remarqueroit un grand nombre de décisions de saint Ray-

mond qui ne peuvent pas être observées aujourd'hui, parce que la Discipline Ecclesiastique a changé en vertu des nouveaux reglemens faits dans les Conciles & par les Decrets des Papes ; on developperoit plusieurs decisions qui ne sont pas conçûës d'une maniere assez claire; on feroit sentir les conséquences des principes generaux de Morale, que l'Auteur ne fait qu'indiquer. Le plus difficile seroit d'accorder dans certains endroits saint Raymond avec lui-même. Entre plusieurs articles de cette espece nous n'en rapporterons qu'un ici.

Dans le Chapitre du Livre premier qui traite du mensonge & de la flatterie, Saint Raymond dit que mentir c'est parler contre sa pensée, dans le dessein de tromper celui auquel on s'adresse. Ensuite il décide avec saint Augustin que tout mensonge fait dans le dessein de nuire à quelqu'un, est un peché mortel, que le mensonge officieux est toûjours veniel. *Puis* il se fait cette question. „ Que doit-on „ repondre à des assiassins qui demandent où est une certaine personne pour „ la tuer, quand on sçait où est cette „ personne? Saint Augustin décide, *dit* „ notre Auteur, qu'il ne faut pas mentir, même pour procurer à quelqu'un „ le salut éternel, qu'à plus forte *raison* „ il n'est pas permis de mentir pour sau-

„ ver

„ ver la vie temporelle, parce qu'il ne
„ faut jamais faire le mal pour qu'il en
„ arrive du bien, & c'eſt là le ſentiment
„ de la plûpart des Docteurs. Pour moi,
„ ajoute ſaint Raymond, je croi, ſauf
„ un meilleur avis, qu'il faut ſe condui-
„ re ainſi dans cette occaſion. On doit
„ d'abord ſe taire. Mais ſi l'on craint
„ que le ſilence ne ſoit pris pour un con-
„ ſentement, il faut ſe ſervir d'équivo-
„ que, comme par exemple, repondre
„ en Latin *non eſt hic*, en entendant en
„ ſoi-même, qu'il ne mange point ici.
„ Jacob, Abraham, Jehu, l'Ange Ra-
„ phaël ſe ſont ſervis de pareilles équivo-
„ ques. Que ſi ce moyen ne réüſſit pas,
„ il faut nier qu'on ſçache où eſt la per-
„ ſonne. Et ſi vous repondez ainſi, il
„ n'y aura point de peché parce que vous
„ ne parlerez pas alors contre votre conſ-
„ cience, vous ne ferez que ſuivre ce
„ qu'elle vous inſpire. Cette déciſion
„ n'eſt pas contraire à celle de ſaint Au-
„ guſtin, car repondre ainſi ce n'eſt pas
„ mentir, puiſque ce n'eſt point aller
„ contre ſa penſée." Comment ſaint Ray-
mond après avoir condamné l'équivoque
dans la definition qu'il a donnée du men-
ſonge, peut-il l'autoriſer dans ce cas par-
ticulier, ſans ſe contredire lui-même? A-
près avoir dit que tout menſonge officieux
eſt un peché veniel, comment peut-il

decider qu'on peut sans mentir repondre dans cette espece particuliere contre sa propre connoissance? comment soutenir que sa décision n'est point contraire à celle de saint Augustin, après qu'il a prouvé que saint Augustin croit qu'il n'est pas permis de parler contre sa pensée, même pour sauver une ame de la damnation éternelle.

Un autre chef qui demanderoit une attention particuliere, si l'on donnoit de nouvelles notes sur saint Raymond, est celui qui regarde la Jurisdiction Ecclesiastique. L'Auteur rempli des principes des Ultramontains, donne aux Ministres de l'Eglise un pouvoir absolu sur les Juges seculiers, & même sur le temporel des Rois. Au Chapitre des Heretiques, & de ceux qui les favorisent, il s'exprime ainsi : ,, Concluez de ces principes que ,, l'Eglise peut non-seulement excommunier, mais encore déposer tout Juge & ,, toute Puissance seculiere, qui ne poursuit pas les Heretiques avec vivacité. ,, Cette autorité de l'Eglise a lieu contre ,, tous les Princes séculiers qui sont peu ,, attentifs & négligens sur le gouvernement de leur peuple, & qui ne font ,, pas rendre la justice ; c'est pourquoi ,, le Pape Zacharie a déposé Childeric ,, Roi de France, prédecesseur de Pepin, ,, & Innocent a déposé l'Empereur Othon."

„ thon." Si ſaint Raymond avoit fait alors attention à la Decretale d'Innocent III. qu'il a depuis inſerée dans ſa compilation, qui porte que les Rois ne reconnoiſſent pas de Superieur pour le temporel, il n'auroit pas avancé une propoſition qui va à dépouiller les Rois de leur ſouveraineté, & à les rendre dépendans des Juges Eccleſiaſtiques pour le temporel.

Methode pour étudier la Theologie, avec une Table des principales queſtions à examiner & à diſcuter dans les Etudes Theologiques : & les principaux Ouvrages ſur cette matiere. A Paris, ſur le Quai des Auguſtins 1716. in 12. pagg. 373. pour la Methode, & 127. pour la Table des Queſtions.

LE ſçavant Auteur de cet Ouvrage obſerve que Gerſon a été un des premiers qui ait donné des principes pour raiſonner avec methode ſur les matieres de Religion. C'eſt principalement dans le Traité de l'Examen des Doctrines qu'on trouve ces principes. Eraſme traita après lui la même matiere dans un Ouvrage exprès, adreſſé au Cardinal Albert Electeur de Mayence ; dans un autre écrit qui ſert d'exhortation à l'étude de la Philoſophie Chrétienne ; & dans ſa Préface

ſur

sur le Nouveau Testament. Ces Ouvrages, dit l'Auteur, sont pleins d'excellentes maximes pour l'étude de la Theologie ; mais ce n'est point une methode complette pour enseigner la maniere de l'étudier, ni marquer les Livres qu'il faut consulter. Melchior Canus dans son Livre des Lieux Theologiques a aussi fourni beaucoup de principes & de regles; mais le premier Ouvrage fait sur ce sujet après celui d'Erasme, est le Livre d'André Gerard Hyperius Lutherien, Professeur à Marpourg, qui fit imprimer en 1562. un Traité de l'*Etude Theologique*. Ce Traité, continuë l'Auteur, & celui du même Hyperius *de la maniere de prêcher*, ont été copiez presque mot-à-mot par Laurent de Villavicentia Docteur Espagnol de l'Ordre de saint Augustin, qui les a fait imprimer sous son nom à Anvers en 1585. en y retranchant seulement quelqnes endroits qui étoient contre les dogmes de l'Eglise Catholique.

Comme il importe de ne pas priver les Catholiques de la lecture des Ouvrages des heretiques, lorsqu'ils sont utiles pour le fond, & qu'on peut en retrancher ce qu'ils ont de dangereux; on remarque avec raison, que „ Villavicentia n'a pas peché en faisant imprimer „ les Ouvrages d'Hyperius avec ces retranchemens ; les Traitez de cet Auteur,

„ teur, quoi qu'il eût embrassé le Lu-
„ theranisme après avoir été Catholique,
„ étant bons, solides, moderez ; mais
„ qu'on ne peut l'excuser de les avoir mis
„ sous son nom ; sans avertir qu'ils n'é-
„ toient pas de lui, & sans rendre justi-
„ ce à celui qui en étoit le veritable Au-
„ teur." Le Pere Mabillon dans son Traité des Etudes monastiques, a donné un Systême general pour l'étude de la Theologie. Mais quelque estimable que soit d'ailleurs cet Ouvrage, il y manque un certain détail necessaire qu'on voit ici.

Dans les trois premiers Chapitres l'Auteur parle des principes sur lesquels la veritable Religion est établie ; des moyens qui servent à découvrir les veritez qu'elle enseigne ; des methodes de traiter des matieres de Religion ; de l'usage & de l'abus qu'on peut faire de la Raison naturelle, de la Science des Langues, de la Dialectique & de l'Eloquence, de l'autorité des Philosophes, de l'Histoire, & des autres Sciences profanes. „ La Re-
„ ligion, dit l'Auteur, en s'expliquant
„ sur l'usage de la Raison, nous enseigne
„ trois sortes de veritez ; les unes qui
„ sont connuës par les lumieres de la na-
„ ture, & que l'on peut prouver par la
„ Raison, comme l'existence d'un Dieu,
„ ses attributs, & la plûpart des princi-
„ pes de la Morale ; les autres qui ne
sont

„ ſont point connuës par les lumieres de
„ la Raiſon, mais qui n'y ſont nullement
„ contraires, & que la Raiſon conſidere
„ comme très-poſſibles, & même vrai-
„ ſemblables, par exemple, qu'il y a un
„ Enfer & un Paradis; les dernieres qui
„ non-ſeulement ne ſont point connues
„ par la raiſon, mais qui lui paroiſſent
„ contraires à ſes lumieres, & en quel-
„ que ſorte impoſſibles, comme ſont les
„ myſteres de la Trinité, de l'Incarna-
„ tion, &c. A l'égard des premieres, on
„ ne peut douter qu'il ne ſoit permis,
„ utile, & même neceſſaire de joindre
„ la Raiſon à la foi pour les établir: quant
„ aux ſecondes, la Raiſon ne juge point
„ de leur verité ni de leur fauſſeté; elle
„ juge ſeulement qu'elles ſont très-poſſi-
„ bles, & vrai-ſemblables; & étant aſſu-
„ rée qu'elles ſont revelées, elle y don-
„ ne facilement ſon conſentement: mais
„ à l'égard des troiſiémes, elle n'a d'au-
„ tre fonction que de *juger ſi elles ſont*
„ *revelées, ou ſi elles ne le ſont pas*; &
„ que quand elle eſt convaincuë de *la ve-*
„ *rité de la revelation*, elle eſt obligée de
„ reconnoître que le point dont il s'agit
„ ſurpaſſe ſa portée, de ſe ſoumettre, de
„ ſacrifier à l'autorité de la revelation
„ toutes les lumieres qu'elle croit avoir,
„ & de rejetter toutes les difficultez qu'el-
„ le y rencontre, quand même elle n'en
„ pour-

, pourroit pas trouver la solution." A ces Observations sur l'usage de la Raison, nous en joindrons quelques-unes qui regardent Aristote. Selon notre Auteur, c'est celui de tous les Philosophes pour lequel les anciens Chrétiens ont eu le plus de mépris, & témoigné le plus d'aversion. C'est par là que Bessarion combat le sentiment de Marc d'Ephese, qui soutenoit que les opinions d'Aristote étoient plus conformes à la Religion Chrétienne que celles de Platon. Cependant c'est Aristote qui dans la suite a emporté peu-à-peu le dessus dans les Ecoles ; ce n'a pas été néanmoins sans peine & sans contradiction. Ses Livres de Metaphysique & de Physique nouvellement apportez de Constantinople furent condamnez dans un Concile tenu à Paris l'an 1209. On les fit brûler, & on défendit sous peine d'excommunication de les lire. Cette défense fut confirmée vers l'an 1215. par le Legat, qui travailla à la reformation de l'Université de Paris, mais il permit d'enseigner la Dialectique de ce Philosophe. Gregoire IX. renouvella cette défense l'an 1231. en ajoutant toutefois qu'il ne défendoit la lecture des Livres d'Aristote, que jusqu'à ce qu'ils fussent corrigez. L'an 1265. Simon Legat du saint Siege dans la reforme de l'Université, confirma le reglement de l'an 1215.

tou-

touchant les Livres d'Ariſtote, ſans parler de correction : mais dans la reforme de l'Univerſité de l'an 1366. on permit la lecture des Livres de Phyſique comme des autres. Dans celle qui fut faite par le Cardinal d'Eſtouteville l'an 1452. la lecture & l'étude des Livres d'Ariſtote fut recommandée, & ſpecialement la morale de ce Philoſophe ; mais il n'eſt point parlé des huit Livres de Phyſique, dont la lecture avoit été défenduë par Gregoire IX. Depuis ce temps-là *les Livres d'Ariſtote ont été en grand credit* dans l'Univerſité de Paris. Non-ſeulement les Philoſophes, mais auſſi les Theologiens l'ont cité avec honneur, & ont déferé aveuglément à ſon autorité. Enfin l'on eſt revenu peu-à-peu de cette prévention ; & non-ſeulement les Theologiens, mais auſſi les Philoſophes ont crû pouvoir s'écarter de ſes ſentimens, & rejetter ſon autorité. Ce ſeroit aſſurément un abus inſupportable dans la Theologie, de deferer aveuglément à ſes opinions, de le citer ainſi que quelques uns ont fait, comme étant d'une autorité infaillible, & de faire paſſer ſes ſentences pour des oracles pareils à ceux de l'Ecriture. Il eſt certain qu'il a des ſentimens très-dangereux ſur l'éternité du Monde, ſur la Providence, ſur la mortalité de l'ame, ſur la nature de la Divinité, &c. & que ſes

s principes ne ſont pas ſi élevez, ni ſi onformes a ceux de la vraye Religion ue ceux de Platon. Mais quand cela ne eroit pas, de quelle autorité peut être e témoignage d'un Philoſophe Payen pour rouver des myſteres qu'il n'a ni connu, i pû connoître?

Après avoir traité dans le quatriéme Chapitre, de l'autorité des Theologiens Scholaſtiques, des Univerſitez, & des Facultez, & de celle des Canoniſtes & des Caſuiſtes; l'Auteur examine dans le cinquiéme les diſpoſitions neceſſaires à celui qui veut étudier la Theologie. Le futur Theologien doit avoir un eſprit droit, qui ſçache diſcerner le vrai d'avec e faux, la Religion d'avec les ſuperſtitions, l'autorité à laquelle on doit croire d'avec les illuſions, la ſolide pieté d'avec a fauſſe, le menſonge d'avec la verité. Il doit aimer ſouverainement la Religion & la Verité; être inebranlable, & prêt à tout perdre & à tout ſouffrir pour les défendre; il faut qu'aucune paſſion, qu'aucun interêt ne puiſſe l'en détourner; qu'il renonce entierement aux attachemens & aux liaiſons qu'il peut avoir en ce monde, pour ne plaire qu'à Dieu, pour ne chercher que ce qu'il enſeigne, afin de l'honorer d'un culte parfait. „Ces cœurs „ lâches & timides, quand il s'agit de „ défendre la verité, ces gens que l'am-

„ bi-

„ bition ou l'interêt conduit, qui sont
„ toûjours prêts à être du sentiment du
„ plus fort, & à suivre les principes &
„ les maximes qui sont du temps; qui ont
„ un penchant à soutenir les propositions
„ relâchées; ceux enfin dont le cœur est
„ corrompu, & abandonné au vice, ne
„ peuvent être jamais de bons Theolo-
„ giens." Ces regles sont vrayes. Si l'esprit est droit, penetrant, solide, il ne confondra jamais la severité Chrétienne avec la severité des Pharisiens; ni la moderation legitime avec le relâchement. Si en même temps le cœur est superieur à toute passion, le zele amer sera écarté. C'est en effet la charité qui caracterise le courage du vrai Theologien. Il paroît au reste assez difficile d'appliquer ces regles si excellentes à des Theologiens qui ne sont pas encore; & de connoître suffisamment les dispositions d'esprit & de cœur des jeunes gens, pour décider si elles sont telles qu'on les desire. Il faudra sans doute se contenter de conjectures & de bonnes esperances. Quoi qu'il en soit, notre Auteur continuë dans la suite de l'Ouvrage à conduire comme par la main le futur Theologien. La carriere qu'il lui ouvre est longue, laborieuse; mais il le fait avancer methodiquement; & il n'est point de travaux que la bonne methode n'adoucisse. Il lui indique les

Lan-

langues necessaires à sçavoir, les parties
e Philosophie qu'il doit le moins negli-
;er ; il lui arrange ses études soit par rap-
port à l'Ecriture, soit par rapport à la
Tradition. Diverses Sciences concou-
ent à faciliter l'intelligence de l'une &
e l'autre ; la Geographie, par exemple,
a Chronologie, l'Histoire, la Philolo-
ie ; l'Auteur ne les oublie pas. Il ap-
prend même de quelle maniere le Theo-
ogien doit en tirer du secours. Il donne
les regles pour bien interpreter l'Ecritu-
e ; & pour connoître les Auteurs qu'il
aut lire sur chaque matiere. Il divise le
ravail, & parcourt lui-même les sujets
es plus importans, soit qu'ils ayent rap-
port à l'instruction simplement pacifique,
oit qu'ils concernent les disputes qui sont
entre l'homme religieux & l'impie, le
Chrétien & l'Infidele, le Catholique &
'Heretique. Il fait aussi d'utiles reflexions
ur la maniere de prêcher. Après avoir
remarqué que rien n'est plus commun que
es mauvais Sermons, il expose avec soin
les raisons de ce dereglement. Le défaut
de capacité est une des principales. On
s'imagine, selon lui, que pour prêcher
il suffit d'avoir quelque talent, quelque
éloquence ; que l'on peut s'y preparer
suffisamment par la lecture de quelques
Livres de morale, ou de quelques Ser-
mons. Cette Observation est juste, &
elle

elle merite que ceux qu'elle interesse y pensent. Une hardiesse naturelle, beaucoup de feu, une voix sonore & flexible, quelque grace dans les gestes & dans la contenance, une imagination presque Poëtique, & une mémoire heureuse; font un grand nombre de Prédicateurs qui sont indignes de leur ministere, parce qu'ils negligent d'associer à toutes ces qualitez l'étude serieuse de l'Ecriture sainte, & des Livres des Peres. La maniere d'étudier la Morale par rapport à *la direction des consciences*, & à la décision des cas, fait le sujet du penultiéme Chapitre de cet Ouvrage. Le dernier traite du Droit Canonique. La Table qui suit la Methode peut être d'une grande utilité. On y propose les principales questions qui se presentent dans le cours des Etudes Theologiques; & l'on y marque les écrits qu'on croit les plus propres à mettre un Theologien en état de penetrer & de resoudre ces questions.

*Commentaire sur les Epîtres d'*OVIDE, *par Messire* GASPAR BACHET, *Sieur de* MEZIRIAC, *de l'Académie Françoise. Nouvelle Edition. Avec plusieurs Ouvrages du même Auteur, dont quelques-uns paroissent pour la premiere fois.* A la Haye, chez Henri du Sauzet. 1716. in 8. 2. vol. Tom. I. pagg. 76. pour les

les Oeuvres diverſes, pagg. 457. pour les Epitres, ſans y comprendre le Diſcours préliminaire. Tom. II. pagg. 467. ſans compter les Tables. Se trouve à Amſterdam chez les Waesberge.

ON ne ſçauroit trop louër M. *de Sallengre*, du deſſein qu'il s'eſt propoſé, le faire revivre, par de nouvelles Editions, d'excellens Ouvrages preſque enſevelis dans l'oubli, à cauſe de la rareté des exemplaires. Il ne s'eſt pas contenté de former ſimplement un projet ſi utile; mais il a ſoin de l'executer, comme nous l'avons déja vû, tant par les pieces curieuſes réïmprimées dans ſon *Hiſtoire de Montmaur*, que par ce qu'il a inſeré de ce genre dans le premier volume de ſes *Mémoires de Literature*; & comme il continuë de le faire aujourd'hui, en publiant ces deux volumes. Ils renferment, outre les Commentaires de Méziriac ſur les huit premieres Epîtres d'*Ovide*, les autres Opuſcules de cet Auteur, dont quelques-uns n'avoient point encore vû le jour. C'eſt de quoi nous allons donner une exacte notice, après avoir dit un mot de la perſonne de Méziriac, conformément à ce que nous en apprend l'Editeur, dans un Diſcours préliminaire, où il raſſemble tout ce qu'il a pû recueillir ſur ce ſujet, ſoit de *l'Hiſtoire de Breſſe*

par *Guichenon*, & de celle de l'Académie Françoise, par M. *Pellisson*, soit du Dictionnaire de *Bayle*, & de plusieurs autres Ouvrages.

Claude Gaspar Bachet, Sieur de *Méziriac* (qu'on prononce & qu'on écrit en Bresse *Meyseria*) étoit d'une famille noble & ancienne de cette même Province. Pierre Bachet son grand-pere, fut Conseiller & Lieutenant General au Bailliage de Bresse, sous le Roi Henri II. puis Juge Maje après la restitution faite au Duc Emmanuel Philibert, de ses Etats. Son pere, *Jean Bachet*, fut Conseiller du Duc de Savoye & Juge des Appellations de Bresse; ce qui étoit le premier Office de Magistrature en ce païs-là, pendant la domination de Savoye. Notre *Meziriac* passa une partie de sa jeunesse à Paris & à Rome; & se trouvant dans cette derniere Ville avec le fameux *Vaugelas*, ils y firent à l'envi grand nombre de vers Italiens. *Colomiez* nous a conservé, touchant *Méziriac*, une particularité omise par M. *Pelisson*, & qu'il tenoit de *Patin*: c'est qu'à l'âge de vingt ans *Méziriac* s'étoit fait Jésuite, & qu'il avoit même regenté sa premiere Classe à Milan, où une maladie qui lui étoit survenuë, l'avoit obligé à rentrer dans le Monde. Pendant son séjour à Paris, on parla de le faire Précepteur du Roi Louïs XIII. ce qui lui fit

fit prendre le parti de quitter promptement la Cour : & il disoit depuis, qu'il n'avoit jamais été en si grande peine, s'imaginant avoir déja sur les épaules le pesant fardeau de tout un Royaume.

Après s'être retiré chez lui à Bourg en Bresse, il s'y maria ; & quoi qu'il pût prétendre à de fort riches partis, il aima mieux choisir une femme sans bien, mais de bonne famille, bien faite, d'une humeur douce & parfaitement conforme à la sienne. Exempt de toute ambition, il vêcut dans sa Province de la maniere du monde la plus délicieuse. Il jouïssoit par la mort de son frere aîné, de huit à dix mille livres de rente, & ce qui est encore plus considérable, d'une parfaite santé, qui ne fut jamais traversée, que par de legeres atteintes de goute. Le caractere de son esprit, naturellement facile, sage & moderé, fit la principale partie de son bonheur. Il étoit de ces gens (dit M. *Pellisson*) à qui toutes choses plaisent, & qui se divertissent à tout. Il n'y avoit point de Science, à laquelle il ne se fût attaché durant quelque temps, point de bel Art, qu'il ne connût, & où il ne pût même travailler de ses mains, point de personne de quelque condition qu'elle fût, & même d'entre ses domestiques, avec qui il ne s'amusât agréablement. On le voyoit faire toute sorte d'ex-

d'exercice, ſuivant la ſaiſon, ou ſuivant la compagnie qu'il avoit; jouër aux cartes, aux dez, & à tous les autres jeux, dont il connoiſſoit juſqu'aux moindres fineſſes; danſer au milieu d'une compagnie de femmes, & cela avec tant de liberté, qu'il faiſoit ſouvent porter après lui un porte-feuille, pour écrire quand il lui en prenoit envie, ſans s'éloigner du lieu où l'aſſemblée ſe trouvoit. Avec cette humeur libre & familiere, jointe à ſon merite, à ſa naiſſance, & à ſon bien, *il étoit* non-ſeulement eſtimé, mais encore reſpecté & réveré de tout le monde, & poſſedoit une eſpece d'Empire dans ſa Province.

En 1635. il fut reçû dans l'Académie Françoiſe, qui ne faiſoit alors que de s'établir. Il mourut trois ans après, c'eſt-à-dire en 1638, âgé de quarante-cinq *ou* de quarante-ſept ans. Il eut (dit *Bayle*) un ſi grand fond de génie, qu'il y pût placer commodément les Sciences qui ont entre elles le moins de rapport. Il fut un aſſez bon Poëte en François, en Italien & en Latin, un excellent Grammairien, un grand Grec, un grand Critique. Il connut tous les plus petits ſentiers des fables; la Mythologie ne contenoit rien qu'il ignorât. Il fut Philoſophe & Théologien bien verſé aux controverſes, & il ſe tiroit admirablement bien des

des queſtions les plus abſtraites de l'Algebre & des Mathématiques. Il nous reſte préſentement à donner un détail des Ouvrages de Méziriac, tant imprimez que manuſcrits.

1. Son premier Ouvrage parut en 1613. ſous le titre de *Problêmes plaiſans & delectables qui ſe font par les nombres.* Il fut réimprimé avec pluſieurs additions à Lyon en 1624. *in* 8. Ce fut comme l'avant-coureur du livre ſuivant.

2. *Diophanti Alexandrini Arithmeticorum libri ſex, & de numeris multangulis liber unus. Nunc primum Græcè & Latinè editi, atque abſolutiſſimis commentariis illuſtrati.* C'eſt-à-dire : *Les Oeuvres de Diophante en Grec & en Latin, avec d'amples commentaires.* A Paris 1621. *in fol. Deſcartes, de Fermat*, & tous les connoiſſeurs en Algebre, faiſoient grand cas de cet Ouvrage. Méziriac lui-même s'étonnoit (au rapport de M. *Peliſſon*) comment il avoit pû en venir à bout, & il diſoit qu'il ne l'auroit jamais achevé, ſans la mélancolie & l'opiniâtreté que lui donnoit une fiévre quarte qu'il avoit alors. *Malherbe* en jugeoit bien différemment : car Méziriac accompagné de deux ou trois de ſes amis, lui étant allé preſenter ce nouveau Livre, & ces amis le lui vantant extraordinairement, comme devant être fort utile au public; *Malherbe*

leur demanda, *s'il feroit amander le pain.*

3. Son troisiéme Ouvrage, & celui qui lui a fait le plus d'honneur (dit M. de Sallengre) est sa *Traduction en vers François des Epîtres d'Ovide, accompagnée de Commentaires*: imprimée à Bourg en Bresse, par Jean Tainturier, en 1626. *in* 8.

4. *Virginis Deiparæ ad Christum filium Epistola, nec non & alia quædam poëmatia.* C'est-à-dire: *Lettre de la Vierge Marie à Jesus-Christ, avec plusieurs autres pieces de Poësie.* A Bourg en Bresse, 1626. *in* 8.

5. *Rime Toscane*, c'est-à-dire, *Poësies Italiennes*: imprimées avec les précedentes, & dediées toutes ensemble au Cardinal *Bentivoglio.*

6. On trouve plusieurs *Poësies Françoises* de sa façon dans les Recueils de 1621. & de 1627. intitulez *Délices de la Poësie Françoise*: mais dont le goût a fort vieilli, & l'on peut dire (observe *Baillet*) que les Poëtes qui sont venus depuis Meziriac l'ont tellement effacé, qu'il ne paroît presque plus de lui que ce qui est soutenu de son érudition.

7. *La Vie d'Esope tirée des anciens Auteurs*: Ouvrage devenu très-rare, & réimprimée dans les *Mémoires de Litterature* de M. *de Sallengre*, ainsi que dans ce Recueil.

8. *Discours sur la Traduction*, contenant une critique de la Version de *Plutar-*

arque par *Amyot* envoyé de Bresse à 'Académie Françoise par Méziriac, pour atisfaire à son tour de rôle, & publié our la premiere fois dans la nouvelle E-lition du *Menagiana*, en 1715.

9. & 10. *Remarques sur l'origine du mot Lugdunum*; & *sur un passage de Pline* (Liv. 3. Chap. 3.) imprimées ici pour la premiere fois.

11. 12. 13. *La Vie d'Alexandre Lusagne*; les *Lettres*; un *Traité de la Tribulation* raduit de l'Italien de *Cacciaguerra*: trois Ouvrages, absolument inconnus à M. *de allengre*, & que par conséquent on ne rouve point ici.

Les Ouvrages manuscrits de Méziriac ont 1. *Des élemens d'Arithmetique*, écrits n Latin, & divisez en 13. livres; dont 'original après avoir passé par diverses nains, étoit tombé en celles de feu l'Abé *Gallois*: 2. Une *nouvelle Traduction Françoise des Oeuvres de Plutarque*, avec les notes: 3. *Agathemeres* Geographe Grec, non encore imprimé alors: 4. le *este des Epîtres d'Ovide*, *traduites*, sans ommentaires: 5. Une *Version Françoise e la Bibliotheque d'Apollodore*, *avec de très-doctes Observations*, & dont l'original (dit 'Auteur) est actuellement à Paris.

Nous reservons pour le Journal prochain, un détail plus particulier de ceux les Ouvrages de Méziriac, qui paroissent

ſent pour la premiere fois dans ce Recueil.

THOMÆ SYDENHAM Med. Doct. ac Practici Londinenſis celeberrimi Opera Medica, editio noviſſima, variis variorum præſtantiſſimorum medicorum Obſervationibus quàm maximè illuſtrata & aucta. Tomus primus & ſecundus. *Genevæ, apud fratres de Tournes.* 1716. C'eſt-à-dire : *Les Oeuvres de* Sydenham *celebre Medecin de Londres. Nouvelle Edition enrichie & augmentée des Obſervations des plus habiles Medecins.* A Geneve, chez les freres de Tournes. 1716. 2 voll. in 4. I. vol. pagg. 451. II. vol. pagg. 570. Se trouve à Amſterdam chez les Waesberge.

LES Oeuvres du celebre Sydenham Medecin de Londres, ſont ſi connuës de tous les Sçavans, qu'il eſt inutile d'en donner ici l'extrait, nous nous contenterons de rapporter ce que cette nouvelle Edition renferme de plus que les précedentes. Elle eſt augmentée d'un grand nombre de Traitez de divers Auteurs très-diſtinguez par leur merite, & ces Traitez ſont tous ſur des matieres importantes, dont la connoiſſance peut beaucoup contribuer à l'avancement de la Me-

Medecine, comme sont 1. plusieurs Dissertations de divers Auteurs, sur les constitutions des années 1690. 1691. 1692. 1693. 1694. &c. jusqu'à l'année 1714. inclusivement, telles qu'elles ont regné en différens païs : un Traité de Gautier Harris sur la maladie venerienne; un de Bernard Ramazzini sur une contagion qui regna parmi les bœufs; un de David Hamilton sur la fiévre miliaire ou vesiculaire ; un autre de Charles Drelincourt sur la pierre du rein & de la vessie; un autre de Martin Lister sur le même sujet; un autre de Guillaume Bayer sur le froid de 1709. un autre de Bernard Ramazzini sur le même sujet, & enfin une ample Dissertation de Guillaume Musgrave sur la goûte. Comme ce Traité nous a paru de conséquence, nous avons cru que les Lecteurs ne seroient pas fâchez de sçavoir en quoi il consiste.

L'Auteur divise la goute en goute exquise & en goute symptomatique, en goute reguliere & en goute irreguliere. Il laisse la goute exquise comme suffisamment connuë, c'est-à-dire celle qui ne vient d'aucune maladie, & il explique au long la goute symptomatique, c'est-à-dire celle qui tire son origine d'une autre maladie. La goute symptomatique, comme la goute exquise, est ou reguliere ou irreguliere. L'Auteur parle

d'abord de la goute ſymptomatique reguliere qui ſe jette ſur les articles, puis il vient à celle qui attaque les autres parties du corps, & qu'on appelle pour ce ſujet irreguliere, comme étant contre les regles, & pour ainſi dire contre l'intention de la nature. Il compte pluſieurs ſortes de goutes ſymptomatiques regulieres. La premiere attaque les jeunes filles qui ont les pâles couleurs, & dont les regles n'ont pû encore ſe faire iſſuë. L'Auteur appelle celle-là goute *blanche*. La ſeconde, qui a beaucoup d'affinité avec la premiere, attaque les filles déja adultes, dont les regles ſont ſupprimées. La troiſiéme ſurvient quelquefois dans l'hydropiſie. La quatriéme eſt une goute mélancolique, hypochondriaque, & hyſterique. La cinquiéme tire ſon origine du ſcorbut. La ſixiéme, de la maladie venerienne : la ſeptiéme, de l'aſthme: la huitiéme, de la fiévre: la dixiéme, de la colique: la onziéme, de diverſes maladies de la peau.

Notre Auteur parle au long de toutes ces ſortes de goutes, & enſeigne pluſieurs moyens de les guerir, ce qu'il appuye de diverſes hiſtoires de malades attaquez des mêmes maux, & heureuſement retablis. Il vient enſuite aux goutes ſymptomatiques irregulieres, autrement dites ſymptomatiques internes, &

il fait

fait voir que dans ce genre il y a des goutes d'estomac, des coliques gouteuses, des diarrhées & des dyssenteries gouteuses; que les abscès des intestins, la mélancolie, les syncopes, la pierre du rein, l'asthme, le catarre, la toux, la peripoumonie, la phthisie, l'esquinancie, les douleurs de tête, les vertiges, l'apoplexie, la paralysie, les douleurs ou vagues ou fixes que l'on sent dans le corps, les ophthalmies, les érysipeles; les douleurs de dents, sont souvent de veritables goutes symptomatiques irregulieres. Il explique ces différentes goutes avec la même methode qu'il a expliqué les autres, & il en rapporte les remedes, qu'il appuye de diverses histoires dont il a été témoin, & dont nous citerons ici deux exemples pour donner une idée plus entiere du Livre.

Histoire d'un Hydropique attaqué d'une goute symptomatique reguliere, & parfaitement gueri de son hydropisie & de sa goute.

Un homme fort adonné au vin & à l'oisiveté fut atteint d'hydropisie à la fleur de son âge. Son visage devint pâle, sa respiration difficile, & il fut tourmenté d'une soif continuelle. Il urinoit peu, & son ventre fort gros étoit très-tendu. Dans cette extrêmité il appella du se-

cours ; le Medecin lui ordonna de ne boire qu'autant qu'il lui seroit necessaire pour s'empêcher de mourir, & il lui prescrivit pour toute boisson une ptisanne faite avec la cendre de genest, & un peu d'absynthe. Il lui recommanda outre cela l'exercice du cheval : le malade obéït exactement, & ses urines devinrent abondantes. Une partie de la serosité superfluë étant ainsi évacuée, le malade au bout de quelques jours se sentit attaqué d'une violente douleur de goute à un pied, le Medecin lui ordonna de boire tous les jours après le dîner un petit coup de vin de Canarie, & tous les matins environ six cueillerées d'une infusion amere. Ce traitement long-temps continué retablit tellement le malade, qu'il se vit absolument delivré & de son hydropisie & de sa goute.

Histoire d'une goute symptomatique irreguliere qui attaquoit l'estomac, & qui fut parfaitement guerie.

Monsieur Rich. Anneley, Doyen d'une Eglise celebre, étoit affligé d'une goute qui le rendoit boiteux. Un violent mal d'estomac, accompagné de convulsions & de défaillances frequentes étant survenu après un usage immoderé de fruits, je fus appellé pour secourir le malade

lade, & ayant reconnu par les Réponses qu'on fit à mes questions, que les douleurs d'estomac & les autres accidens venoient de sucs corrompus que les fruits qu'avoit mangé le malade avoient produit dans son corps; je songeai aussi-tôt à enlever par quelque vomitif la cause du mal, mais le malade ayant une aversion insurmontable pour tous les émetiques ordinaires que fournit la Pharmacie, je m'avisai de lui faire avaler une grande quantité de vin. Son estomac chargé & picoté par l'abondance de la liqueur, la rejetta bien-tôt: alors je réïterai le breuvage, & le succès en fut tel, que le malade ayant été delivré par là d'une quantité extraordinaire d'humeurs corrompuës qui le surchargeoient, fut bien-tôt gueri des maux qu'il avoit soufferts jusques-là; ses pieds s'affermirent, & il marcha avec une entiere liberté; j'eus recours ensuite aux purgatifs, qui acheverent d'enlever des premieres voyes la matiere de la goute, & qui avec quelques poudres que j'ordonnai pour éloigner davantage la cause du mal, rétablirent si bien le malade, que sa femme devint grosse peu de temps après.

Academiæ Cæsareo-Leopoldinæ Carolinæ Naturæ curiosorum Ephemerides, sive Observationum Medico-physicarum

rum à celeberrimis viris tum Medicis, tum aliis Eruditis in Germania & extra eam communicatarum. Centuriæ 3. & 4. cum appendice. *Noribergæ, sumptibus Wolfgangi Michaelles.* 1715. C'est-à-dire: *Recueil d'Observations de Medecine & de Physique, par l'Académie des Curieux de la Nature, communiquées par divers Sçavans. Centurie 3. & 4. avec un appendice.* A Nuremberg, aux dépens de Wolfgang Michaelles. 1715. vol. in 4. Se trouve à Amsterdam chez *les* Waesberge.

CE volume d'Observations comprend deux Centuries: sçavoir la troisiéme & la quatriéme, les deux premieres ne sont pas venues jusqu'à nous. On trouve ici un grand nombre de remarques utiles pour la santé, on en pourra juger par celles que nous allons rapporter sur le tabac, sur l'eau de vie, sur le quinquina, sur le bois de sassaphras.

Du Tabac. Cette Observation est de M. Georges Hoyer. Un vieillard de 74 ans, lequel jouïssoit d'une santé si parfaite, qu'il n'y avoit aucun caractere pour petit qu'il fût, soit imprimé, soit à la main, qu'il ne lût avec facilité, & sans avoir le moindre besoin de lunettes, sentit quelques menaces d'apoplexie. Comme il avoit coûtume depuis plus de trente ans de

le fumer tous les jours, les Medecins lui conseillerent de ne plus fumer: il s'en abstint pendant quelque temps, mais ses yeux s'affoiblirent à un point qu'il devint presque aveugle. Cet accident l'obligea de se remettre à l'usage du tabac, & il recouvra dans peu sa vûë ordinaire, mais avec cette différence que les matins en se levant il avoit peine à lire les plus gros caracteres, & que si-tôt qu'il avoit fumé seulement une pipe, il lisoit les plus fines Lettres. M. Hoyer raisonne sur cette observation, & dit qu'il est à croire que la fumée du tabac degageant la pituite superfluë, détournoit cette humeur de dessus le nerf optique, où elle empêchoit auparavant l'esprit animal de couler, ou bien que les particules volatiles de la nicotiane donnant de la force & du mouvement aux esprits animaux, les faisoient agir avec plus de vigueur dans l'organe de l'œil.

La remarque suivante est de M. Lanzoni. Il s'y agit des vertus de l'*eau de vie* pour la guerison de plusieurs maladies où l'on a employé souvent un grand nombre de remedes. L'usage de l'eau de vie, dit M. Lanzoni, n'a point été inconnu aux anciens, comme le montre fort bien Jean-Michel Savanarole dans le Traité qu'il a fait de cette liqueur. Pour moi, dit-il, je m'en suis servi plusieurs

fois

fois avec succès, & j'ai remarqué qu'elle est très-bonne pour les ulceres ; elle les nettoye, & y fait revenir les chairs : les échymoses simples se guerissent aussi en les frottant de cetté eau. J'ai vû un Soldat qui par ce moyen fut gueri d'une blessure considerable, & j'ai arrêté par le même remede une violente hémorragie survenuë à un païsan qui perdoit tout son sang par la gencive, pour s'être fait arracher une dent molaire. J'ai fait passer une gale opiniâtre à une jeune fille par de frequentes lotions d'eau de vie, sans y employer d'autres remedes. Une femme enceinte étoit tourmentée d'un vomissement furieux, que je calmai par le seul usage de l'esprit de vin appliqué en dehors, & pris en dedans. Un valet avoit à la main droite un plegmon érysipelateux, j'y fis mettre de l'esprit de vin, la douleur & l'inflammation cesserent. En 1710. regna une maladie épidemique qui consistoit en tumeurs aux jouës & en douleurs de dents, je ne trouvai point de meilleur moyen pour la guerir que de faire laver la bouche aux malades avec de l'esprit de vin ; cela les faisoit cracher abondamment, & emportoit la cause du mal. Une Dame de quarante ans avoit le corps tout élevé de marques rouges & dartreuses : je la purgeai, & lui conseillai ensuite de se laver souvent

avec

avec de l'eau de vie, ce qu'elle n'eut pas pratiqué quelques jours qu'elle fut guerie. Un homme de cinquante ans étoit tourmenté d'hemorrhoïdes très-douloureuses avec inflammation, il y appliqua un cataplasme fait avec un oignon cuit & de l'eau de vie, la douleur & l'inflammation cesserent en deux jours.

Rien n'est meilleur que le *quinquina* pour les fiévres intermittentes, pourvû que les premieres voyes ayent été évacuées auparavant, sans quoi il produit quelquefois de dangereux effets. L'observation que voici en fournit un exemple, elle est de M. Valisnieri Medecin de Padouë. Un homme de qualité, d'une complexion replette, malade depuis long-temps d'une fiévre tierce, recourut brusquement au quinquina pour la faire passer. Il y réüssit, mais peu après il lui survint une douleur de tête qui fut à l'épreuve des remedes les plus efficaces contre ce mal. Au bout de quatre mois il lui sortit par l'oreille un peu de pus blanc & épais qui disparut aussi-tôt, & qui fut suivi d'un tintement continuel. Les oreilles s'étant embarrassées, le malade commença à jetter par la bouche une lymphe tantôt plus épaisse & tantôt plus claire, & quelquefois teinte de sang, dont l'écoulement calma la douleur de tête pendant quelques jours, mais il fut suivi d'un hocquet, d'une diarrhée, & de la mort.

Les

Les *diuretiques* sont souvent d'une grande vertu dans l'hydropisie, témoin l'exemple qui suit, il est du même M. Valisnieri. Une Religieuse âgée de soixante ans, sujette à des palpitations de cœur, fut attaquée d'hydropisie avec retention d'urine; on lui donna inutilement le mars, la therebentine & les autres diuretiques : comme elle étoit à l'extrêmité, & prête à rendre l'ame, je lui donnai, dit M. Valisnieri, une decoction de sassaphras, & lui en fis prendre deux *fois* le jour. Ce remede fit couler les urines, le ventre s'abbaissa, & la malade guerit avec un succès & une promptitude qui m'étonna.

Ce Recueil est suivi d'un Appendice qui renferme plusieurs remarques curieuses & importantes. Nous en parlerons dans le Journal suivant.

Harmonie ou Concorde Evangelique, contenant la Vie de Notre-Seigneur Jesus-Christ, selon les quatre Evangelistes, suivant la methode & avec les notes de feu M. TOINARD. A Paris, chez Jean-Baptiste Lamesle, à l'entrée de la ruë du Foin du côté de la ruë S. Jacques, à la Minerve. 1716. in 8. pp. 324.

RIEN ne fut jamais plus necessaire dans la Religion Chrétienne, que de connoî-

noître la vraie ſuite des actions & des Diſcours de Jeſus-Chriſt, & d'être en état de montrer que quelque apparence de varieté qu'il y ait à certains égards entre les Evangeliſtes, ils ne ſont cependant nullement oppoſez les uns aux autres. De là vient que dès les tems les plus anciens, les Docteurs Chrétiens ſe ſont appliquez à compoſer des Concordes. Tatien & Ammonius y travaillerent, remarque l'Auteur. Euſebe de Ceſarée profitant de leurs Ouvrages, en fit un plus exact. S. Auguſtin montra dans quatre livres la Concorde des quatre Evangeliſtes. Sedulius & S. Eucher firent en vers la Vie de Jeſus-Chriſt tirée des Evangiles. Victor de Capouë dreſſa dans le ſixiéme ſiecle une Harmonie des quatre Evangeliſtes : & dans le douziéme Odon de Cambrai expliqua la Concordance de l'Evangile. Zacharie Evêque de Chryſople, fit dans le même tems un Commentaire ſur la Concorde d'Ammonius. Jean Gerſon dans le quinziéme ſiecle forma une Concordance des quatre Evangeliſtes, qu'il intitula, à l'imitation d'Ammonius, *Monoteſſaron*. Cet Ouvrage eſt plus complet que ceux qui avoient precedé en ce genre. Après lui, Marianus Scotus, Denis le Chartreux, Zegers, & quelques autres ont fait des Concordances.

Com-

Comme le nombre des Auteurs Catholiques & des Proteſtans, qui dans ces derniers tems ont composé des Harmonies, eſt fort grand, & qu'il ſeroit ainſi inutile de s'arrêter à tous, l'Auteur ſe contente d'indiquer quelques-uns des principaux. Janſenius Evêque de Gand fit paroître en 1549. une Concorde qui l'emporta ſur toutes les autres. Jean de Buiſſon la redigea, en retrancha les Commentaires de Janſenius, & la fit imprimer avec de courtes notes à Douai en *1573.* Selon notre Auteur, il n'y en a point eu de plus utile ni de plus exacte depuis ce tems-là, que celle de M. Arnauld imprimée en Latin à Paris en 1643. & traduite dans la ſuite en François. Le Pere Lami, & le Sieur le Roux ſont venus après, & ont donné au Public des Concordances des Evangiles d'une methode particuliere.

Celle que M. Toinard, *homme d'une érudition conſommée*, avoit meditée, & à laquelle il avoit travaillé pendant pluſieurs années, a paru après ſa mort en 1707. ,, Elle eſt, dit l'Auteur, d'une préciſion ,, & d'une exactitude auſquelles on ne ,, peut plus rien ajoûter. C'eſt le texte Grec ,, ſur lequel il a fait cette Concorde a- ,, vec un art inimitable. Tous les Sça- ,, vans en ont été charmez, & le Public ,, l'a reçûë avec un applaudiſſement uni-

,, ver-

„ versel. Mais comme peu de gens sçavent le Grec, ses peines & ses soins „ auroient été inutiles à un très-grand „ nombre de personnes, s'il ne se fût „ trouvé un Auteur qui se fût donné la „ peine de la traduire, & de la rediger „ à la verité, dans une autre disposition, „ mais toûjours en suivant exactement „ ses traces." On a inseré dans cette Harmonie certain nombre de notes de la façon de M. Toinard. Il y en en a deux entr'autres qui valent des Dissertations entieres : l'une expose les Regles de l'immolation, de la préparation & de la manducation de la Pâque ; dans l'autre M. Toinard prouve que Jesus-Christ n'a pas fait la Pâque legale avant que de mourir; & que la Pâque qu'il témoigne avoir un si grand desir de manger avec ses Apôtres, étoit la Pâque mystique qu'il celebra dans l'institution du S. Sacrement.

Ce sentiment est fondé sur ce que la nuit pendant laquelle Jesus-Christ mangea pour la derniere fois avec ses Apôtres, & institua le Sacrement de son Corps & de son Sang, ne fut pas la même que celle en laquelle les Juifs mangerent la Pâque legale. Elle la préceda immédiatement. L'Auteur tire ses preuves de l'Evangile de S. Jean; les voici : CHAP. XIII. v. 1. „ *Avant la Fête de Pâque,* „ JESUS *voyant, &c.* v. 2. *Après le sou-*

„ *per,*

„ *per, &c.* (il parle de ce souper com-
„ me d'un repas ordinaire) v. 27. JESUS
„ dit à Judas : *Faites au plûtôt ce que*
„ *vous faites.* v. 28. *Mais nul de ceux qui*
„ *étoient à table ne comprit pourquoi il lui*
„ *avoit dit cela.* v. 29. *Car quelques-uns*
„ *pensoient qu'à cause que Judas avoit la*
„ *bourse* JESUS *lui avoit voulu dire : A-*
„ *chetez-nous ce qui est necessaire pour la*
„ *Fête, &c.* CHAP. XVIII. v. 28. *Ils me-*
„ *nerent* JESUS *de la Maison de Caïphe*
„ *au Pretoire ; c'étoit le matin : & ils n'en-*
„ *trerent point dans le Pretoire, de peur*
„ *qu'étant devenus impurs, ils ne pussent*
„ *manger la Pâque.* Toutes ces choses
„ sont si claires & si précises, qu'il ne
„ reste aucun lieu d'en douter. Ce repas
„ donc n'a pû être reputé Pascal où l'on
„ mangeoit l'agneau ; car il n'étoit pas
„ permis de manger l'agneau Pascal avant
„ la Fête de Pâque. Dans ce souper,
„ JESUS dit qu'il devoit être trahi par
„ un d'eux ; & il l'avertit de faire promp-
„ tement ce qu'il avoit destiné de faire.
„ Judas sort. Quelques-uns des Apôtres
„ croient, à cause que Judas avoit la
„ bourse, que le Seigneur lui avoit or-
„ donné de sortir pour acheter ce qu'ils
„ avoient besoin pour la celebration de
„ la Fête. Ils ne celebroient donc point
„ alors la Fête & ne mangeoient point
„ la Pâque ; & si c'eût été le tems de la
„ Fête,

Fête, il n'eût pas été permis d'acheter ni de vendre."

M. Toinard fait ensuite quelques reflexions sur l'objection qu'on pourroit tirer du passage de saint Luc: *J'ai souhaité avec ardeur de manger cette Pâque avec vous avant que je souffre.* Le mot *cette* marque assez que la Pâque dont il s'agissoit n'étoit pas la Pâque commune, & legale, telle que celles qu'il avoit faites autrefois avec eux. Il parloit en effet de la Pâque qu'il alloit instituer, qui devoit être une Pâque de commemoration de sa Passion & de sa mort prochaine, qui mettroit fin à la figure legale de l'Agneau pascal, & feroit un témoignage assuré de la Pâque celeste qu'ils devoient manger dans le Royaume des Cieux. Tous les passages rapportez, conclut M. Toinard, montrent suffisamment que J. C. n'a pû faire la Pâque legale, sa mort étant arrivée au même jour & à la même heure que les Juifs immoloient l'Agneau pascal, qui n'en étoit que la figure & le type.

Dans cette Concorde Françoise on a marqué à chaque page l'année de J. C. & le temps auquel s'est passé ce qui est contenu dans la même page. On a mis au commencement de chaque année de J. C. ce qui pouvoit fixer davantage la chronologie; sçavoir l'année de la Periode Julienne, l'année de la création du Mon-

Monde, l'année Julienne, l'année de la nativité de J. C. & l'année de l'Ere vulgaire. Selon cette Harmonie J. C. mourut le 3. Avril de la troisiéme année de sa prédication, de la quatriéme de son ministere, & de la 36. de son âge.

Après la chronologie dans une autre ligne enfermée par un reglet, sont les lieux où se sont passez les évenemens dont il est parlé dans la page. On a mis quatre colomnes à chaque page à côté du texte, qui portent chacune le nom de l'Evangeliste, le Chapitre courant, & les versets qui y sont employez. On a rapporté aux endroits convenables quelques passages de saint Paul & des Actes des Apôtres, parce qu'ils entrent naturellement dans la vie de J. C. On a eu soin d'applanir les difficultez qui pouvoient naître de la différence de la maniere de compter les jours & les heures, & on a reduit la supputation Judaïque à la nôtre. Nous croyons devoir avertir que cet Ouvrage est très-correctement imprimé.

* *Lettre du R. P.* SOUHAIBI *à Mr. Ganeau, Libraire à Paris, touchant une nouvelle Methode sûre & aisée de reduire le texte Hébreu de la Bible, soit avec les points voyelles, ou sans ces points, en carac-*

* Tirée de *Mem. de Trev.* Févr. 1714. p. 259.

caracteres communs & faciles à former, savoir en nos lettres ordinaires & peu d'autres, par conséquent de le lire, l'écrire, le dicter, l'imprimer facilement & correctement.

MONSIEUR,

Je m'étois donné l'honneur de vous écrire; mais malheureusement celui qui devoit vous porter ma Lettre l'égara, & étant arrivé à Paris, il ne vous y trouva pas, vous étiez allé faire un voyage en Hollande. Je vous envoyois, Monsieur, un projet que je vous priois de communiquer aux Auteurs des Memoires de Trevoux, afin qu'ils l'y inseraſſent, s'ils jugeoient qu'il le meritât. C'est le même projet que je vous renvoye aujourd'hui. Je l'ai fait voir à Mr. Granjean, qui est un illustre Connoisseur, & qui ne manquera pas de le faire voir à Mr. l'Abbé Bignon. Si je puis être honoré de son approbation, je serai sûr d'avoir réüſſi.

Mon deſſein est donc d'emprunter des caracteres du Latin & du Grec, afin de répondre entierement aux points, & à tous les caracteres de l'Hébreu, & de pouvoir mieux & plus clairement exprimer tous les mots de cette Langue, & singu-

lierement les paroles du Texte ſacré. Car je me ſuis fait une Loi inviolable, principalement à l'égard de ce Texte, de n'y rien changer, ni alterer, de le donner très-pur & très-veritable; en un mot, de le réduire de telle ſorte en ſes Elemens, que l'on y conſervera generalement tout ce que renferme l'original de la Bible: la même ſource ou valeur des caracteres, le même nombre de voyelles & de conſones, le même aſſemblage de lettres, ou les mêmes ſyllabes, avec la meſure ou quantité de chacune nettement exprimée, ſoit longue, breve, ou demi breve &c.

Il ſemble en effet qu'il eſt très-à-propos, pour ne pas dire très-neceſſaire, de marquer toutes les voyelles avec leur tems, ou leur quantité, car à moins de cela, comme l'Hébreu eſt viſiblement compoſé de pures conſones, & que tous ſes mots en ſont formez, il ne ſe peut bien lire, ni bien entendre, que par des perſonnes qui ont été élevées & qui ſont conſommées dans cette Langue; ou du moins qui l'ont appriſe & qui la ſçavent excellemment par art. Il eſt vrai qu'on y a ſubſtitué des points qui tiennent lieu de voyelles, pour tâcher d'en rendre la lecture, & la premiere ou ancienne prononciation, fixe & permanente, de maniere qu'elle fût toûjours la même, & qu'on ne

e l'oubliât jamais. Qui ? Et en quel
:ms ? *Adhuc sub Judice lis est.* Cependant des personnes fort éclairées prétenent qu'Esdras en soit l'Auteur. Mais utre que ces points sont foibles, & souent difficiles à connoître, ou à distinuer, ils font quelquefois faire de granes méprises, & changemens qu'il est malisé de rétablir.

Quoi qu'il en soit, ces points seront ci nettement & régulierement représenez par leurs propres voyelles. Enfin, on endra exactement partout lettre pour :ttre, syllabe pour syllabe, mot pour not, & l'on gardera indispensablement a même construction & la même suite le termes, de membres, de phrases & le périodes, dans ces élemens, comme ls seroient dans l'original Hébreu, conormément aux Editions Royales, & aux mpressions récentes les plus celebres & es plus fidelles. Il n'y aura nulle diffé:ence, sinon, que pour des caracteres lont la plûpart se ressemblent, & pour les points obscurs & embarrassez, on lonnera des lettres claires, distinctes & ntelligibles; & qu'au contraire de l'Hébreu, on lit, on écrit, & l'on imprime ces Elemens de gauche à droite, à notre maniere ordinaire, qui est celle de toute l'Europe. Ce qui n'empêche toutefois pas que sur cette simple & seule reduc-

 tion,

tion, on ne rende facilement & reciproquement l'original même, d'où elle aura été tirée; on veut dire, le même Hébreu, avec tous les points & tous ses caracteres propres, de droite à gauche, comme lisent & écrivent tous les Orientaux. J'entens à qui peut l'écrire ainsi, & qui voudra s'en donner le plaisir, ou la peine.

De tout ce que dessus il s'ensuit, que cette réduction de l'Hébreu en caracteres communs, & cette extrême facilité de l'imprimer, & d'en donner des Livres, ne peut qu'elle ne soit très-avantageuse pour apprendre l'Hébreu même, & aux commençans pour le sçavoir lire parfaitement en très-peu de tems, soit dans les Bibles Hebraïques, ou ailleurs, & que de tels Elemens ponrront inspirer de l'amour & du zele pour une Langue si authentique, si importante & si sainte; mais où il y a à combattre & à surmonter toutes les difficultez que l'on a dit, qui est la principale chose qui en dégoûte, & ce que ces Elemens applanissent. C'est ce que l'on fera voir en détail dans les premiers Journaux.

Après quoi si les Sçavans, qui sont les Juges nez d'une telle entreprise, estiment qu'elle pourra leur être utile en effet, on a dessein de leur donner, comme un noble essai & bien digne d'eux, le Pseautier

de

e David en Hébreu, réduit & imprimé n cette maniere, c'est par où l'on doit ommencer. Je suis &c.

A Vire, le 27. Juillet 1713.

* Origene dans ses Hexaples avoit donné une colomne où le texte Hebreu étoit écrit en caracteres Grecs; mais le dessein du P. Souhaibi va à une plus grande exactitude. Il semble que pour en juger plus sûrement, il faudroit en voir un essai, du moins sur un Pseaume imprimé sur deux colomnes, la premiere en lettres Hebraïques avec les points voyelles, la seconde selon la nouvelle Méthode. Une troisiéme qui contiendroit la Version de Pagnin, ou d'Arias Montanus, ne paroîtroit pas inutile.

Acta Sanctorum Junii, illustrata à Conrado Janningo, è Societate Jesu Presbytero Theologo. Tomus VI. Pars I. complectens Supplementum addendorum, mutandorum, corrigendorum in quinque Tomis de Actis Sanctorum ejusdem mensis. Item Martyrologium Usuardi Monachi ab additamentis expurgatum castigatum, & quotidianis Observationibus illustratum operâ & studio Joannis-Baptistæ Sollerii, ejusdem Societatis Presbyteri Theologi.

* Reflexions des Journ. de Trev.

C'est-à-dire : *Les Actes Saints du mois de Juin, recueillis, mis en ordre, & éclaircis par plusieurs Observations, par le Pere* Conrad Janning *Prêtre de la Societé de Jesus. Tome VI. qui contient un Suplément de ce qui se trouve à ajouter, à changer & à corriger dans les cinq Tomes des Actes des Saints du mois de Juin. Et le Martyrologe du Moine Usuard corrigé & purgé de toutes les additions qu'on y avoit inserées, & éclairci par des Observations par le Pere* Jean-Baptiste du Sollier, *de la Societé de Jesus.* A Anvers, chez Jean-Paul Robin. 1715. in folio. pagg. 274. pour le Suplément des Actes de Juin, pagg. 372. pour le Martyrologe d'Usuard, sans les Tables, les Préfaces, & les Epîtres dedicatoires.

DANS le Journal du Mois passé p. 438. nous avons rendu compte de la premiere partie de ce volume, que nous devons aux soins du P. Janning. Nous parlerons dans celui-ci de l'Ouvrage du P. du Sollier dont la Préface contient des remarques très-interessantes pour les personnes qui aiment les Martyrologes, & qui sont curieuses d'en connoître la genealogie, c'est l'expression de notre Auteur.

Cette Préface est divisée en trois Chapitres. Dans le premier le P. du Sollier traite des Martyrologes recueillis par des Au-

uteurs plus anciens qu'Usuard, ou par
:s contemporains, qui ont quelque rap-
ort à celui d'Usuard; mais qui ne paroiss-
nt point lui avoir servi de source & de
nodele. Le plus ancien est celui qu'on
:tribuë à Eusebe de Cesarée & à saint
:rôme; Cassiodore dans le Chapitre
ente-deuxiéme du Livre de ses Institu-
ons cite ce Martyrologe, comme un
Duvrage composé par Eusebe de Cesarée,
raduit par saint Jerôme & attribué dans
: titre à ce dernier. Le Pape saint Gre-
oire dans une Epître à Euloge d'Alexan-
rie, parle d'un Martyrologe dans lequel
n ne rapportoit pas l'histoire du Martyr,
nais où l'on se contentoit de marquer le
om du Saint, le temps & le lieu où il
souffert. Ce qui designe si bien, selon
e Pere du Sollier, le Martyrologe attri-
ué à saint Jerôme, qu'on ne peut pas
l'appliquer à un autre Recueil de cette
nature. Quoi que Cassiodore, Bede, Wa-
lefrid, Adon, Usuard, Notker attribuent
ce Martyrologe à saint Jerôme; notre
Auteur convient que nous n'avons pas
d'autorité assez ancienne pour assurer
qu'il soit de ce Saint, & qu'il contient
des articles qui ne peuvent pas en être.
Cependant il lui a conservé le nom de
saint Jerôme pour ne pas s'éloigner de la
maniere ordinaire de le citer. Ce Mar-
tyrologe a été donné au public par Dom

Luc d'Acheri, & par Florentinius. Le Pere du Sollier a plusieurs manuscrits de ce Martyrologe, qu'il pourra faire imprimer, si l'on goûte son travail sur Usuard. On a fait en France, en Angleterre, en Allemagne, en Flandres, & dans d'autres païs, des abregez de ce Martyrologe, dans lesquels on a retranché plusieurs choses, suivant les vûës particulieres de ceux qui faisoient ces abregez. Le plus ancien de ces abregez est celui du Monastere de Corbie, dont le manuscrit a plus de huit cens ans.

Tous les Sçavans conviennent que le Martyrologe imprimé en 1654. par Christophle Plantin sous le nom de Bede, n'est qu'une compilation tirée d'Adon & d'autres Auteurs. L'Edition des Peres Heinschenius & Papebroch a été beaucoup plus estimée; mais ces deux sçavans Jesuites ont crû pouvoir distinguer dans ce Martyrologe l'Ouvrage du venerable Bede des additions de Florus, en quoi ils n'ont pas réüssi, selon le Pere du Sollier; les raisons qu'il en rend sont 1. que suivant le témoignage d'Adon les additions de Florus avoient été ajoutées au texte, de maniere qu'on ne les distinguoit plus du texte même de Bede. 2. En parcourant Usuard on n'y trouve aucun des éloges qu'Heinschenius & Papebroch ont attribués à Florus; notre Auteur donne ensuite un nouveau moyen pour

our diſtinguer le texte de Bede, des dditions de Florus. C'eſt d'attribuer à ;ede tous les éloges des Saints dont il ſt parlé dans un Martyrologe en vers du 'enerable Bede, que Dom Luc d'Acheri fait imprimer dans le dixiéme Tome le ſon Spicilege. Dom Luc d'Acheri a ıuſſi donné dans ſon Spicilege un Marty-'ologe en vers de Wandelbert Moine du Dioceſe de Treves, qui écrivoit vers le milieu du neuviéme ſiecle. Il s'eſt ſervi dans ſa compilation de celles de ſaint Jerôme, de Bede, de Florus, mais il a ſouvent fait des changemens de ſon chef.

Raban qui a fait ſon Martyrologe vers l'an 845. a compilé ceux de S. Jerôme, de Bede & de Florus. Il a ajouté fort peu de choſes de ſon fond. Notker Moine de ſaint Gal a compilé Adon & Raban. Henri Caniſius a fait imprimer le Martyrologe de Notker ſur un manuſcrit qui étoit mutilé en quelques endroits.

Dans le ſecond Chapitre notre Auteur parle du Martyrologe que le P. Roſweide a donné au Public ſous le titre d'ancien Martyrologe Romain, & que le Pere du Sollier appelle le petit Romain. C'eſt-là, ſuivant le Pere du Sollier, ce Martyrologe *venerable & ancien* qu'Adon dit *avoir été envoyé par un Pape à un ſaint Evêque d'Aquilée*, & dont Adon reconnoît qu'il s'eſt ſervi pour compoſer ſon

Martyrologe. Pour prouver cette proposition, il remarque que ce petit Martyrologe se trouve à la tête de celui d'Adon, qui paroît l'avoir suivi exactement; ce ne peut point être une table du Martyrologe d'Adon, comme l'ont cru quelques Critiques, parce qu'il y a plusieurs Saints dont Adon parle avec éloge, qui ne sont pas rappellez dans cet abregé, parce qu'on y a omis toutes les vigiles qu'Adon a indiquées, parce qu'on n'a point marqué le titre de Saint avant le nom de plusieurs Martyrs ausquels Adon ne manque pas de donner cette qualité. Les preuves que notre Auteur donne de l'antiquité de ce petit Martyrologe Romain sont que le titre de *Saint* n'y est pas donné à plusieurs *Martyrs*, qu'il n'y est fait mention que de deux vigiles, ce qui est le caractere des anciens Martyrologes. Ce Martyrologe étoit à l'usage de Rome, autrement un Pape, dit le Pere du Sollier, ne l'auroit pas envoyé à un Evêque, & on n'y trouveroit pas marqué des dedicaces des Eglises de Rome, & d'autres choses qui ne peuvent regarder que cette ville. Notre Auteur ayant établi son opinion, soutient contre Baronius & Rosweide, que ce Martyrologe qui a servi à Adon n'est pas celui dont parle saint Gregoire, parce que celui de saint Gregoire ne marquoit que le nom des Saints, le lieu où ils avoient souffert, & le jour de leur martyre.

ryre. Notre Auteur prouve ensuite contre M. de Valois par un Concile tenu vers le milieu du huitiéme siecle, qu'il y avoit dès-lors un Martyrologe propre à l'Eglise de Rome. Il répond aussi aux objections de Florentinius, de Jean Fronton, de M. du Saussai. Il dit que ce dernier qui avoit d'abord si élevé ce Martyrologe donné par Rosweide, ne l'a si fort meprisé dans la suite, que parce qu'il y a trouvé la distinction des deux saints Denis, contre laquelle il s'étoit declaré pour soutenir l'opinion d'Hilduin. Notre Auteur conclut cet article en avoüant que le Martyrologe attribué à saint Jerôme est plus ancien, & plus rempli que le petit Romain; mais il soutient que le dernier est plus clair & mieux rangé; c'est l'idée que nous donne Adon de celui dont il s'est servi.

Le troisiéme Chapitre de la Préface regarde les Martyrologes d'Adon & d'Usuard. Bollandus & ses premiers associez ont crû que le Martyrologe d'Usuard étoit plus ancien que celui d'Adon. Le Pere du Sollier renverse ce Systême, il prétend avec le Pere Mabillon, qu'Adon composa son Martyrologe avant l'année 860. qu'il fut fait Evêque de Vienne, pendant qu'il étoit dans la solitude que Remi Archevêque de Lyon voulut bien lui accorder afin qu'il pût s'appliquer avec plus d'attention à la priere & à l'étude. Usuard Moine de saint Germain des Prez a dedié son Martyrologe à Char-

les le Chauve, qui n'a eu le titre d'Auguste qu'on lui donne dans l'Epître dedicatoire, qu'en 875. Le Pere Mabillon a justifié par plusieurs faits ce que notre Auteur dit ici du temps d'Usuard. Le Martyrologe du dernier est donc de quinze ans posterieur à celui d'Adon. Ce point de chronologie étant établi, le Pere du Sollier entreprend de prouver contre l'opinion reçûë parmi les Sçavans, que le Recueil qu'Usuard appelle le second Livre de Florus, n'est rien autre chose que le Martyrologe d'Adon. Voici les raisons qui l'ont déterminé à soutenir cette espece de paradoxe.

Adon, nous dit-il, avoit inseré dans son Martyrologe l'histoire de plusieurs Saints dont il n'étoit parlé ni dans les anciens Martyrologes, ni même dans celui de Bede augmenté par Florus. Il observe lui-même qu'il avoit tiré ces histoires d'anciens Actes des Martyrs, pour réünir en un seul volume, ce qu'on ne trouveroit que difficilement dans plusieurs autres. Usuard nous donne dans son Martyrologe ces histoires d'une maniere plus concise, il faut donc qu'il les ait puisées dans Adon. Ces histoires ne se trouvent pas dans Florus tel que les Peres Heinschenius & Papebroch l'ont donné, on a cherché inutilement ce second livre de Florus dans les Bibliotheques, il faut donc, conclut le Pere du Sollier, qu'Usuard ait appellé le Martyrologe d'Adon le second Livre de Florus. Mais

Mais comment Usuard a-t-il pû attribuer à Florus l'Ouvrage d'un Evêque qui étoit encore vivant? Le Pere du Sollier se tire de cette difficulté par une conjecture. Il croit qu'on aura pû envoyer de Lyon à Usuard un manuscrit du Martyrologe d'Adon imparfait, & qu'Usuard n'y voyant point de titre l'aura regardé comme un second livre de Florus, parce qu'il y a dans Adon, comme dans Florus, des éloges plus diffus que dans les autres Martyrologes. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il paroît très-difficile de ne point se rendre aux raisons du Pere du Sollier; que si plusieurs des histoires de Martyrs rapportez par Usuard avoient été tirez d'un second livre de Florus, il faudroit dire qu'Adon & Florus auroient rapporté les mêmes faits & conçûs en même termes: car en comparant Adon avec Usuard il est facile de reconnoître que le Moine de saint Germain a copié & abregé l'Ouvrage de l'Evêque de Vienne. Peut-être que le Martyrologe d'Adon étant d'abord regardé comme un Suplément de Florus, quelques-uns lui ont donné le titre de second Livre de Florus, comme cela est arrivé pour plusieurs autres Ouvrages. Les reflexions du Pere du Sollier donneront lieu aux Sçavans d'examiner cette question avec plus d'attention qu'ils n'ont fait jusqu'à present. Au reste, cette recherche est plus curieuse qu'utile, puisque

ces deux Auteurs qui écrivoient à peu près dans le même tems, & qui doivent passer pour modernes par rapport aux premiers siecles de l'Eglise, n'ont d'autorité qu'autant que les faits qu'ils rapportent se trouvent conformes aux anciens monumens Ecclesiastiques.

Le Pere du Sollier passe de cette question aux différentes Editions d'Usuard, la plus ancienne est celle qui a été faite à Lubec en 1475. Il y en a eu un grand nombre depuis, mais elles sont toutes si contrefaites qu'on n'en peut tirer aucun profit. Il en faut excepter celle de Molanus ou Dumoulin Theologien de Louvain, dans laquelle il reste encore plusieurs additions.

A l'égard des manuscrits d'Usuard, le plus fameux est celui que conservent les Benedictins de saint Germain des Prez. Notre Auteur ne l'a point vû, mais il en a été si bien instruit par les Observations du Pere Chamillard & de M. Chatelain, qu'il en parle comme s'il l'avoit sous ses yeux. Le Pere Sirmond qui avoit conferé ce manuscrit avec les imprimez, prétendoit qu'il avoit été écrit pendant la vie d'Usuard, ou du moins peu de temps après sa mort. Le Pere Mabillon l'appelle l'*Autographe* d'Usuard. Trois reflexions empêchent notre Auteur de se rendre au sentiment de ce sçavant Benedictin. La premiere, que ce pretendu *Autographe* est plein d'additions, de

cor-

corrections, de ratures. On répond qu'Usuard a retouché plusieurs fois son Ouvrage; mais comment l'a-t-il pû faire, répond le Pere du Sollier, puisqu'il est mort au plus tard un an après avoir presenté son Livre à Charles le Chauve? Auroit-il osé le reformer après l'avoir offert à l'Empereur, la diversité de l'encre ne prouve-t-elle pas que ces additions ont été faites en différens temps? La seconde reflexion du Pere du Sollier est que ce manuscrit est souvent différent des autres manuscrits & des imprimez, d'où il conclut qu'ils n'ont point été copiez sur ce manuscrit, & par conséquent que ce n'est point l'*Autographe* d'Usuard, ou qu'il y a eu plusieurs *Autographes* du même Ouvrage. La troisiéme reflexion de notre Auteur est tirée des ratures & des additions de ce manuscrit. S'il n'y a que le texte, nous dit-il, qui soit écrit de la main d'Usuard, il faut retrancher tout ce qui est écrit à la marge ou au bas des feuilles. Cependant ces additions se trouvent inserées dans le texte de plusieurs autres anciens manuscrits de ce Martyrologe, & elles sont veritablement du corps de l'Ouvrage d'Usuard. Si les additions sont aussi de la main d'Usuard, il faut que l'Auteur se soit servi de différens caracteres, & dans ce cas les défenseurs de l'*Autographe* ne pourront plus justifier que ce manuscrit soit de la main d'Usuard. Si je me trompe, dit le Pere du

Sol-

Sollier, je prie les ſçavans Benedictins de la Congregation de ſaint Maur, pour qui j'aurai toûjours beaucoup d'eſtime, de me faire connoître mon erreur. „ Je ſerois „ bien-heureux, ajoute-t-il, ſi je pouvois „ les engager par mes doutes à faire impri- „ mer leur Uſuard, qu'on leur demande „ depuis ſi long-temps. S'il eſt le ſeul veri- „ table & exempt d'additions, je verrai „ tomber avec plaiſir celui que je donne au „ public: car nous ne devons chercher les „ uns & les autres que la Verité, & la plus „ grande gloire de Dieu & de ſes Saints."

Un manuſcrit d'Uſuard qui a appartenu autrefois aux Chartreux, & qui eſt à preſent entre les mains des Jeſuites, eſt de deux ſiecles moins ancien que celui de ſaint Germain: car le Pere du Sollier avouë que celui de ſaint Germain eſt écrit en caracteres Carlovingiens, & celui des Jeſuites n'eſt que du onziéme ſiecle. Mais notre Auteur prétend que le dernier eſt mieux écrit, plus correct, plus exact, & plus pur. Il va même juſqu'à ſoutenir que ſi l'on en excepte quelques Saints particuliers au Dioceſe de Rheims, qu'on a ajoutés dans ce manuſcrit, tous les autres articles ſont tels qu'Uſuard les avoit redigez. Nous ne parlerons pas des autres manuſcrits plus recens dont le Pere du Sollier fait un grand détail, parce qu'il nous reſte encore à dire un mot de ce qu'il y a de particulier dans cette nouvelle Edition d'Uſuard.

A

A la tête de chaque jour du Martyrologe on trouve le texte tiré des meilleurs manuſcrits; au-deſſous du texte, on marque les manuſcrits d'où il eſt tiré enſuite viennent les diverſes leçons. Elles ſont ſuivies d'Obſervations ſçavantes & curieuſes qui éclairciſſent le texte. Enfin le Pere du Sollier donne les additions & les corrections qui ſe trouvent dans différens manuſcrits, & dans les imprimez. Par ce travail immenſe notre Auteur a mis ſous ſous les yeux des Sçavans ce qui peut contribuer à l'intelligence d'Uſuard, & il les a mis en état de tirer des manuſcrits telle conſéquence qu'ils jugeront à propos, de même que s'ils les avoient tous entre leurs mains. Peut-être même que l'exactitude avec laquelle on a remarqué dans ce Livre tout ce qu'il y a de particulier dans le manuſcrit de ſaint Germain des Prez, conſolera les Sçavans de ce qu'ils n'ont pas encore pû engager les Religieux qui en ſont les depoſitaires, à le faire imprimer. Ce volume ne contient que les ſix premiers mois d'Uſuard. Les curieux de Martyrologe attendront avec impatience les ſix autres mois.

Hiſtoria Peſtis quæ ab anno 1708. ad 1713. Tranſylvaniam, Hungariam, Auſtriam, Pragam & Ratisbonam aliaſque conterminas Provincias depopulabatur, per Epiſtolas ex autopſia & experientiâ propriâ,

priâ, non minus & cordiale quam enucleate & graphice juxta Medicinæ præcepta, conscripta à JOANNE-BAPTISTA WERLOSCHNIG A PEREMBERG. Sac. Rom. Imp. Equite & ANTONIO LOICK. Phil. & Med. Doctoribus Austriæ Medicis enarrata. 1715. *Styræ: Typis Josephi Grünenwald.* C'est-à-dire: *Histoire de la Peste qui a regné dans la Transylvanie, la Hongrie, l'Autriche, &c. depuis l'année* 1708. *jusqu'à* 1713. *Donnée au Public par* Jean-Baptiste Werloschnig, *&* Antoine Loick, *Docteurs en Medecine.* A Steyr, chez Joseph Grünenwald. vol. in 8. pp. 147.

CETTE Histoire de la Peste est un Traité fort diffus, dont voici en peu de mots les principaux articles. On y recherche d'abord les diverses acceptions du *mot de* Peste; & après quelques discussions sur ce sujet, fondées premierement sur des passages de Ciceron, de Terence, de Tite-Live, d'Horace, & ensuite sur des autoritez d'Hippocrate, de Galien & de quelques autres, on vient à la définition de la maladie, & on dit que la peste est une maladie populaire ordinairement exempte de *fiévre* considerable, envoyée de Dieu par l'entremise d'un foyer contagieux, venimeux & mortel, pour punir les crimes des hommes. On appuye cette définition sur le témoignage d'Hippocrate, qui appelle la peste quel-

quelque chose de divin; après quoi on passe à la preuve de la définition. La peste, dit on, ne vient point d'un air corrompu, quoique ce soit par le moyen de l'air qu'elle donne la mort. Les meilleurs temperamens sont souvent le plûtôt attaquez de cette maladie; & ceux qui dans cet état font les remedes les plus convenables, ne laissent pas de mourir, tandis que d'autres qui sont naturellement cacochymes, ou que l'on neglige, guerissent heureusement, ou ne sont point attaquez. Comment ne pas reconnoître en cela, répond l'Auteur, une puissance surnaturelle?

L'Auteur vient de remarquer que la maladie dont il s'agit se communique par l'entremise d'un foyer contagieux & mortel. Hippocrate & Galien disent la même chose: mais ils ne font point connoître en quoi consiste ce foyer, & c'est ce que notre Auteur entreprend ici d'expliquer. Mon sentiment est, dit-il, que ce foyer consiste en un sel âcre sulphureux, que la vengeance divine excite & répand dans l'air, non dans l'air en general, mais dans celui d'un bourg, d'une ville, ou même d'une maison ou d'une chambre en particulier, selon qu'il a été resolu dans les Decrets éternels, pour punir un lieu plûtôt qu'un autre; ce qui est si vrai, continuë l'Auteur, que dans la derniere peste qui regna il y a un an, j'ai plusieurs fois éprouvé, que pour en être pre-

preservé, il suffisoit de sortir promptement de certaines maisons, & de s'en aller demeurer à quelques pas de là, ou même de changer seulement de chambre, après avoir changé d'habits. Que la peste soit un effet de la colere divine, on prétend le prouver ici par un grand nombre de passages de l'Ecriture sainte, après quoi on explique au long la nature du sel âcre sulphureux dont on vient de parler. C'est, dit-on, un sel sulphureux composé de deux principes de différentes natures, sçavoir d'un souphre grossier, fetide, amer & dominant, & d'un sel austere, qui dans la suite du temps, par la rencontre d'une humidité mercurielle putride, passe en un troisiéme sel, c'est-à-dire en un sel sulphureux volatil. Aussi ceux qui entrent dans les lieux où sont des pestiferez, ne manquent point d'être frapez aussi-tôt d'une certaine odeur âcre fetide; & ceux qui de leur fenêtre parlent à des voisins infectez, sont bien-tôt attaquez de peste, parce que ce sel sulphureux est volátil. Plus le souphre est abondant dans un sel, & plus la peste est dangereuse, parce que ce sel est alors plus volatil; & c'est à quoi, continuë notre Auteur, on doit attribuer la violence de la peste qui regna il y a 30. ans à Vienne en Autriche; au lieu que celle qui y a regné dans les derniers tems, ayant été moins violente, comme on le voit par le catalogue des morts, donne

ne lieu de juger qu'elle étoit produite par des ſels où le ſouphre dominoit moins. Ce troiſiéme ſel étant d'une ſaveur âcre, & d'une odeur urineuſe fetide, eſt comparé par les Chymiſtes au ſel armoniac. Notre Auteur tire de là une explication, pour faire entendre comment le troiſiéme ſel dont il s'agit peut corrompre les humeurs & produire tous les accidens tant internes qu'externes qu'on remarque dans la peſte. Après ces reflexions, on agite une queſtion à laquelle nous ne nous arrêterons pas, ſçavoir ſi la peſte doit être miſe au nombre des maladies; on tient pour l'affirmative, & on n'épargne rien pour le prouver; raiſonnemens, autoritez, tout eſt mis en uſage. Cette queſtion eſt ſuivie d'une autre, où l'on demande quel eſt le ſiege de la peſte. On répond que c'eſt premierement le corps de l'homme en general; & ſecondement, les parties fluides de ce corps, leſquelles par le venin de la peſte, ſouffrent une fermentation & une diſſolution qui produiſent tout d'un coup les laſſitudes, les abattemens, les oppreſſions que reſſentent ceux qui ſont attaquez de contagion. Pluſieurs croyent que les eſprits animaux ſont le principal ſiege de cette maladie; mais on nous dit ici qu'on n'oſeroit ſe declarer pour ce ſentiment, & on ajoute que ceux qui recourent aux eſprits animaux pour expliquer ce qui ſe paſſe dans nos corps, ſoit en ſanté,

ſoit

ſoit en maladie, ſont pour l'ordinaire des raiſonnemens en l'air, & auſſi ſubtils que les eſprits animaux même dont ils parlent. Le venin de la peſte ne s'inſinuë pas dans les corps par une même voye; tantôt c'eſt par la reſpiration & tantôt par les pores. Il n'a point non plus de lieu affecté pour ſe placer; tantôt il ſe porte au cerveau, & alors il produit des ſommeils accablans, des vertiges; & dans les temperamens bilieux, des phreneſies, des délires, des veilles, & dans la plûpart, des paralyſies & des convulſions. Tantôt il attaque le foye & l'eſtomac, & alors il ôte l'appetit & produit une averſion generale pour le manger, mais en même temps il cauſe une ſoif ardente. Tantôt il ſaiſit le cœur, ce qui arrive le plus ſouvent, & alors les malades ſont ſujets à tous les accidens qui ont coûtume de ſurvenir quand cette partie eſt affectée.

L'Auteur après ces reflexions, examine en particulier quelle eſt la cauſe ſurnaturelle de la peſte, quelle en eſt auſſi la cauſe naturelle, quels ſont les ſignes diagnoſtics & les ſignes prognoſtics de cette maladie: ſur quoi nous obſerverons, qu'il donne pour marque certaine & infaillible de la preſence de la peſte, les hurlemens des chiens pendant la nuit, & les cris des hiboux ſur les toits. Il ajoûte, que dans la derniere peſte qui regna en Allemagne, on remarqua

qua au commencement ces cris de hiboux ſur le haut d'une vieille tour. Il examine quelles précautions il faut apporter pour ſe garentir de la peſte. Ces précautions, ſont ou Theologiques ou Politiques: les Theologiques conſiſtent à mettre ſa conſcience en bon état, à demander pardon à Dieu, à ſe corriger, à faire penitence, à prier les Saints: les Politiques regardent les devoirs des Magiſtrats dans le Reglement de la Police. Il examine tout de même de quelle maniere il faut traiter la peſte, & ſelon la Theologie & ſelon la Politique; puis il recherche ce qu'en bonne Medecine on doit pratiquer pour guerir la peſte, ou l'éloigner, & il obſerve, après le ſçavant Sorbait, qu'une des choſes qui contribuë le plus à être attaqué de la peſte, eſt la grande quantité d'opiats, d'élixirs, d'eſſences & d'autres preſervatifs auſquels on a recours dans les temps de contagion, rien n'étant plus capable de corrompre & d'allumer les humeurs, que l'abus qu'on fait de ces ſortes de ſecours.

Entre les Medecins, les uns conſeillent les ſudorifiques pour guerir la peſte, les autres les vomitifs, d'autres la ſaignée, d'autres la purgation. On examine ici dans un long Chapitre toutes ces queſtions, & on donne enſuite un grand nombre d'Obſervations particulieres; après quoi l'Auteur fait part d'un ample antidoſaire contre la peſte,

peste. Cet antidosaire est d'autant meilleur que celui qui le communique, dit en avoir éprouvé avec succès les remedes.

TABLE DES LIVRES, &c.

NOVEMBRE 1716.

FIN.

JOURNAL
DES
SCAVANS,

Pour le Mois de
DECEMBRE.
1716.

Augmenté de divers Articles, tirez des
MEMOIRES DE TREVOUX.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS à WAESBERGE
MDCCXVI.

A V I S.

ON trouve à Amsterdam chez les WAES-BERGE les Livres suivans:

Nouveau Traité d'Education, enrichi des Fables de divers Auteurs qui ont des raport aux vertus & vices dont on traite. 12.

Memoires de Mr. DE SAINT REMI, *contenant ce qui s'est passé de plus memorable en France, depuis l'etablissement de la Monarchie, tant par raport au Gouvernement qu'à la Religion.* 12. 2 voll.

Spectateur ou le Socrate moderne, où l'on voit le portrait naïf des mœurs de ce siécle, Tome second. 12.

Suplément aux anciennes Editions du grand Dictionnaire de Mr. MORERI, fol. 2 voll.

Tablettes Historiques des Rois de Portugal, jusqu'à l'année 1716. 8.

Tacite avec des Notes Politiques & Historiques, par AMELOT DE LA HOUSSAYE, *troisieme Edition.* 12. 4 voll.

Acta Primorum Martyrum sincera & selecta, collecta notisque & Observationibus illustrata, Opera & Studio THEODORI RUINART. fol.

JOAN. CLERICI Historia Ecclesiastica duorum primorum à Christo nato sæculorum è veteribus monumentis depromta. 4.

Collatio propositionum in constitutione Clementis Papæ XI. damnatarum, cum quibusdam Sacræ Scripturæ locis ac SS. Patrum Testimoniis. 12.

Expostulatio ac protestatio PASCHASII QUESNEL, reclamantis adversus Decretum quo centum & una propositiones damnatæ *sunt.* 12.

JAC. MERL. HORSTII Paradisus Animæ Christianæ lectissimis omnigenæ pietatis deliciis amœnus. 12.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Pour le Mois de Decembre MDCCXVI.

Appendix ad Ephemeridum Academiæ Cæsareo-Leopoldinæ, Nat. Curiosorum in Germania, Centurias 3. & 4. *Noriberga, Typis Jo. Ernesti Adelbulneri.* 1715. C'est-à-dire: *Appendice aux Ephemerides de l'Académie des Curieux de la Nature.* A Nuremberg, de l'Imprimerie de J. Ernest Adelbulner. 1715. vol. in 4. pagg. 232. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

CET Appendice se trouve à la fin du second volume des Ephemerides des Curieux de la nature, duquel avons parle dans le Journal du Mois passé p. 565. Nous avons promis d'en donner ici l'extrait, & voici les pieces qu'il contient. Premierement, une Lettre de M. Lancisi premier Medecin du Pape, touchant la maladie & la mort du Seigneur Ho-

race Albano, frere de Sa Sainteté. 2. Des remarques curieuses sur l'état de l'air pendant les années 1711. 1712. & 1713. 3. Plusieurs Observations sur les changemens du Barometre. 4. Une ample description de l'animal & de la racine nommez *Mungos*. 5. Divers aphorismes sur la peste, par Alard Maurice Eggerdes. 6. Une Lettre de David Mayer sur la cause d'un certain bruit ressemblant à celui d'une montre lequel se faisoit entendre dans une muraille sans qu'on pût découvrir d'où il venoit. 7. Une Dissertation de J. Sigismond Henniger sur les vaisseaux lactez, & sur une nouvelle maniere de découvrir dans le corps humain le canal thorachique. 8. une Observation physique de Blischer sur deux jumeaux attachez l'un à l'autre par les côtez jusqu'au nombril. 9. Diverses reflexions de Gabriel Doppel Maïer sur l'Observation des éclipses. 10. Une Lettre de Samuel Lober touchant les sauterelles. 11. Une Dissertation de Schober sur un vomissement mortel survenu à l'occasion d'un schirre dans le foye. 12. Une autre de Frederic Lochner sur la racine de Parea Brava. 13. L'éloge de Jean Jænisius par Benjamin Preuss, celui de Godefroi Schulzius par Samuel Graff, & celui de Dominique Guillelmini par Jean-Baptiste Morgagni.

Nous ne sçaurions parler en détail de tant

ıt de pieces différentes, nous nous tien-
ons aux aphorismes de Maurice Egger-
:s sur la peste.

M. Eggerdes avertit d'abord qu'aucun
.edecin jusqu'ici n'a connu ni la nature,
les causes, ni les effets de la peste, non
us que la maniere de prévenir ou de
uerir cette affreuse maladie; mais que
our lui n'ayant fait autre chose en Sile-
.e pendant sept années que traiter des pes-
ıferez, il est plus au fait de ces matie-
es, & en peut parler plus pertinemment
ue qui que ce soit. Voici un précis des
phorismes qu'il donne sur ce sujet.

1. La peste est un empoisonnement
›roduit par un venin contagieux qui est
nortel à plusieurs de ceux qui en sont
ıttaquez. 2. L'empoisonnement dont il
est question ne peut se connoître *à priori*,
il n'y a que les effets qui en donnent la
connoissance. 3. L'action de ce venin
contagieux dans le corps de l'homme est
univoque : ce n'est autre chose que le
developpement d'une matiere morbifi-
que quelle qu'elle soit, laquelle étoit aupa-
ravant dans le corps de l'homme, & qui
par la presence du venin en question pro-
duit tout d'un coup les effets qui lui sont
propres; en sorte que la peste ne fait
que reveiller les causes & les dispositions
de maladies que chaque homme porte a-
vec soi. 4. Ainsi en temps de peste on

doit voir regner toutes les maladies aufquelles ceux qui font atteints du venin peftilentiel avoient auparavant de la difpofition. 5. L'action de ce venin eft toûjours modifiée & reglée par le caractere du fujet. Elle produit l'apoplexie dans celui qui a de la difpofition à l'apoplexie, l'épilepfie dans celui dont le temperament incline à l'épilepfie, la pleurefie dans un autre, & ainfi de toutes les différentes maladies. 6. Les perfonnes parfaitement faines, & qui n'ont aucune difpofition à maladies, font rarement atteintes de pefte, quoi que le venin contagieux de la pefte foit quelquefois adherant à leurs habits, ou même à leur peau; mais fi ces perfonnes viennent à s'abandonner à la frayeur ou à la trifteffe, la pefte dont ils portent le venin autour d'eux, ne tarde pas à les attaquer, quoi que moins dangereufement que les autres, car la plûpart en reviennent. 7. On peut donc confiderer trois fortes de perfonnes en temps de pefte, les uns qui fuccombent à ce mal, les autres qui en gueriffent, & les troifiémes qui frequentant tous les jours des peftiferez, ne laiffent pas de fe bien porter. Le bonheur de ceux-ci n'eft que pour eux & pour les peftiferez qu'ils affiftent, car ils font très-dangereux pour les autres, à qui ils portent un air d'autant plus mortel

qu'ils

ils sont plus souvent parmi les mala-
.
8. Ceux qui étant attaquez de peste en
appent, doivent moins ce bonheur à
vertu des remedes qu'ils ont faits, qu'à
force du temperament dont ils sont.
ux tout de même qui demeurent au
lieu de la contagion sans en ressentir
effets, en sont moins redevables aux
eservatifs dont ils usent qu'à leur bon-
constitution.

9. Lorsque la peste ne trouve dans
ux qu'elle saisit que des dispositions à
legeres maladies, il arrive rarement
'elle soit mortelle; mais si au contrai-
elle les trouve avec des dispositions ou
l'apoplexie, ou au mal caduc, ou à
esquinancie, ou à la fiévre ardente, ou
la dyssenterie, &c. elle ne pardonne pres-
ue jamais. 10. Cette maxime posée, on
eut dire qu'il n'y a point de maladies où
Medecin puisse plus sûrement faire
on prognostic sur la mort ou sur la gue-
ison, que dans la maladie de la peste.

11. Les anciens Medecins voyant de
aladies différentes, s'imaginoient que
'est que toutes les autres maladies se
hangeoient alors en celle de la peste. Ils
gnoroient, comme on voit, la verita-
le action du venin pestilentiel.

12. La distinction que l'on fait du ve-
in de la peste en arsenical, en mercu-

 rial,

rial, & en antimonial, eſt un être de raiſon; ce venin eſt par-tout le même, dans quelque corps qu'il ſe trouve, & quelques ſymptomes qu'il produiſe. Il ne conſiſte point en un ſel volatil âcre comme le prétend Sylvius, autrement dans toutes les maladies de peſte, on verroit les mêmes accidens que cette ſorte de ſel produit neceſſairement, ce qui eſt contre l'experience. Sylvius & tous ſes ſectateurs ſont donc ici dans l'erreur.

13. La premiere action de ce venin n'eſt point une corruption produite par la coagulation ou par la diſſolution des humeurs, non plus qu'une précipitation des eſprits, cette action premiere eſt uniquement celle que l'on a marquée dans le treiziéme aphoriſme.

14. Les cauſes de peſte que les Medecins ont imaginées, tirant les unes des aſtres, les autres des exhalaiſons de la terre, les autres de la corruption de certaines matieres, ſont toutes fauſſes, excepté celle que l'on attribuë au venin peſtilentiel dont il a été parlé.

15. Le ſeul venin peſtilentiel *qui des* contrées orientales de l'Aſie & de l'Afrique eſt apporté dans l'Allemagne, eſt la cauſe naturelle qui produit la peſte dans ce païs, & c'eſt à cela uniquement qu'il faut attribuer les peſtes qui ont regné dans l'Allemagne, & qui y regneront.

16. La

16. La différence de la peste ne vient que de la différence des temps, des lieux, & des sujets.

17. Les signes diagnostics & pronostics de la peste ne sont que deux, sçavoir la communication de la maladie par contagion, & le grand nombre de ceux qui en meurent. Toutes les fois que ces deux signes se trouvent ensemble on peut assurer que la maladie regnante est la peste. Après ces aphorismes & quelques autres que nous passons, l'Auteur vient aux moyens qu'on doit apporter pour se preserver de la peste. On les peut voir dans le Livre.

*Commentaire sur les Epîtres d'*OVIDE*, par Messire* GASPAR BACHET, *Sieur de* MEZIRIAC, *de l'Académie Françoise. Nouvelle Edition. Avec plusieurs autres Ouvrages du même Auteur, dont quelques-uns paroissent pour la premiere fois.* A la Haye, chez Henri du Sauzet. 1716. in 8. 2. vol. Tom. I. pagg. 76. pour les Oeuvres diverses, pagg. 457. pour les Epitres, sans y comprendre le Discours preliminaire. Tom. II. pagg. 467. sans compter les Tables.

NOus nous sommes engagez, dans notre dernier Journal, p. 553. à faire connoître plus particulierement ceux des

des Ouvrages de Meziriac, qui paroissent ici pour la premiere fois. C'est ce que nous allons executer, en commençant par ses *Remarques sur l'origine du mot* Lugdunum.

Meziriac rejette d'abord l'opinion de ceux qui avancent, sans en produire d'autorité, qu'un nommé *Lugdus* descendant de Japhet & contemporain de Moïse, ou Rhodien, selon quelques autres, fut le fondateur de la Ville de Lyon *Lugdunum*, à laquelle il donna son nom.

L'Auteur prétend que des passages de *Polybe* (lib. 3.) & de *Tite-Live*, (lib. 21.) où ces Historiens marquent la route d'Annibal par les Gaules, on ne peut en conclure qu'il y eut alors ni Ville ni Bourg au confluant du Rhône & de la Saône. Car ils disent simplement qu'il *vint en un lieu appellé Isle*, à quoi *Polybe* ajoute que c'est un païs fort peuplé & fertile en bleds, qu'on appelle Isle, parce qu'il est enfermé de deux rivieres & des Alpes, qui le rendent de figure triangulaire, comme est le Delta d'Egypte, auquel il ressemble en forme & en grandeur; avec cette différence, que là, c'est la mer qui fait la base du triangle, & ici ce sont les montagnes. D'où il paroît que *Polybe* & *Tite-Live* appellent Isle, non aucune Ville ni aucun Bourg; mais tout le païs enclos des deux rivieres & des montagnes.

Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'environ l'an 711. de la fondation de Rome, sous le Consulat d'Hirtius & de Pansa, L. Munatius Plancus établit une colonie Romaine au confluant du Rhône & de la Saône, & y fit bâtir la Ville appellée communément *Lugdunum*. La question est de sçavoir, si avant cet établissement, il y avoit en ce même lieu quelque habitation, soit Ville, soit Bourg ou Village. C'est ce qu'il semble qu'on puisse inferer d'un passage de *Dion*, où cet Historien dit, *Que le Senat donna ordre à Lepidus & à Plancus de fonder une Colonie, des Habitans de Vienne, Ville de la Gaule Narbonnoise, qui avoient été chassez par les Allobroges, & s'étoient habituez anciennement entre les rivieres du Rhône & de la Saône, à l'endroit même où se fait leur concours: & qu'ainsi, les Romains s'étant arrêtez en ce lieu-là, fonderent une Ville qui s'appelloit alors* Lugudunum, *& qu'on nomme maintenant* Lugdunum. *Plutarque*, dans son Livre, *des fleuves*, s'accorde assez bien avec *Dion*, lorsqu'il dit, parlant de la Saône, qu'*auprès de cette riviere est le Mont appellé* Lugdunus, *qui doit son nom à cette circonstance: Que Momore & Atepomare ayant été chassez de leur Royaume par Seseronée, voulurent, conformément à l'oracle, batir une Ville sur cette Colline, mais qu'à peine en eurent-ils*

jetté les fondemens, qu'il survint subitement une troupe de corbeaux, qui battant des ailes, couvrirent tous les arbres d'alentour : Qu'alors Momore versé dans la Science des Augures, nomma la Ville Lugdunum, *parce qu'en leur Langue* Lugos *signifie un corbeau, &* dunos *un lieu élevé, au rapport de* Clitophon, *dans le treiziéme Livre des fondations.* Il est fort vrai-semblable de croire que *Momore & Atepomare chassez de leur Royaume par Seseronée*, sont les mêmes que les *habitans de Vienne chassez de leur Païs par les Allobroges.*

Après ces Observations de Meziriac sur *Lugdunum*, viennent ses remarques critiques sur ce passage de *Pline* (lib. 33. c. 3.) *Aureus nummus post annum LXII. percussus est quàm argenteus : ita ut scrupulum valeret sestertiis vicenis, quod efficit, in libras, ratione sestertiorum, qui tunc erant, sestertios IƆCCCC. Post hæc, placuit XL. M. signari....... Auri libris. Paulatim Principes imminuere pondus : minutissimus vero ad XLV. M.* Ce passage a donné la torture non-seulement aux Interpretes de *Pline*, mais à tous ceux qui ont traité des monnoyes Romaines. *Savot* (selon Meziriac) a fort bien refuté les opinions de tous les modernes qui ont voulu expliquer ce passage; mais il n'a pas rencontré plus juste que les autres, sur ce point. Il avance des propositions contraires à la verité, &

à sa

à sa propre doctrine, il tire de fausses conséquences, & suppose ce qu'il ne sçauroit prouver. C'est ce que l'Auteur s'applique d'abord à faire voir ; après quoi il expose son sentiment.

. Pour cela il fait plusieurs suppositions, dont les unes lui semblent très-veritables & très-assurées, & les autres ne sont que des conjectures, fondées néanmoins sur beaucoup de raison & de vrai-semblance. Il resulte, de tout cela, que *Pline* dans le passage dont il s'agit, marque trois différentes valeurs de l'*Aureus* ou de la monnoye d'or, en trois divers temps : à sçavoir, qu'il fut premierement de 36. puis de 40. puis de 45. à la livre ; c'est-à-dire, qu'il pesoit premierement 8. scrupules, puis $7\frac{1}{5}$, & enfin $6\frac{2}{5}$. Meziriac estime donc, que le texte de *Pline* est non-seulement dépravé, mais encore imparfait, & qu'il y manque quelques paroles, qui marquent le poids qu'avoit l'*Aureus*, lorsqu'il fut premierement fabriqué, ou qui declarent combien il y en avoit à la livre : ce qu'on ne peut recueillir de ce texte en l'état où il est, à moins qu'on n'y fasse quelque addition. Ainsi Meziriac est persuadé qu'on doit le corriger de cette sorte : *Aureus nummus post annum LXII. percussus est, quàm argenteus, scrupulorum VIII. ita ut scrupulum valeret sestertiis vicenis, quod efficit in libras, ratione denario-*

rum qui tunc erant, denarios CIↃCCCCXL. Post hæc, placuit XL. signari ex auri libris; paulatimque principes imminuere pondus; minutissimus verò ad XLV. L'Auteur ajoute ces mots, *scrupulorum octo*, parce qu'autrement (dit-il) on ne peut apprendre de ce passage, ni le poids de l'*Aureus*, ni combien il en falloit pour peser une livre. Or il est vrai-semblable, (continuë-t-il) que *Pline* a specifié ici le nombre des scrupules qui faisoient le poids de l'*Aureus*, tant à cause que les paroles suivantes le montrent en quelque façon, *ita ut scrupulum valeret*, qu'à cause que l'*Aureus* pesoit un nombre rond & entier de scrupules; ce qui n'arrivoit pas, quand il y avoit 40. ou 45. pieces d'or à la livre : & c'est pourquoi (ajoute l'Auteur) *Pline* a mieux aimé pour lors désigner le poids de l'*Aureus* par le nombre qui faisoit la livre, que de compter les scrupules qu'il pesoit, parce que ce n'étoit pas un nombre entier de scrupules, mais un nombre entier avec fraction, sçavoir, $7\frac{1}{5}$, ou $6\frac{2}{5}$. Meziriac change aussi *sestertiorum* & *sestertios*, en *Denariorum* & *Denarios*; & le nombre 900. en 1440. parce qu'autrement il est impossible (selon lui) de donner un sens veritable aux paroles de *Pline*; & que pour conserver *sestertiorum* & *sestertios* il faudroit apporter un trop grand changement au nombre,

bre, puiſqu'en la place de 900, il faudroit mettre 5760, qui n'en approche en aucune façon ; au lieu que de ce nombre IↃCCCC il eſt aiſé de faire CIↃCCCC XL. ajoutant ſeulement un C. au commencement, & XL. à la fin. C'eſt aux Sçavans en ce genre à decider, ſi le P. *Hardouïn* n'a pas été plus heureux, que ni Meziriac, ni tous les autres Interpretes de *Pline*, puiſque dans ſes notes ſur cet Auteur, il explique ce paſſage, ſans faire au texte, ni correction, ni ſuplément.

Comme le *Diſcours* de Meziriac *ſur la Traduction* doit être ſuffiſamment connu par la nouvelle Edition du *Menagiana*, où il a paru pour la premiere fois ; nous nous diſpenſerons d'en donner ici un extrait. Nous dirons ſeulement en general qu'après avoir établi ces trois regles pour tout Traducteur, 1. de n'ajoûter rien à ſon original ; 2. de n'en rien retrancher ; 3. de n'y faire aucun changement qui puiſſe en alterer le ſens ; l'Auteur examine ſur ce pied-là le *Plutarque* d'*Amyot*, & fait voir, par bon nombre d'exemples, 1. Que ce Traducteur inſere dans le texte de ſon Auteur, non-ſeulement une infinité de ſynonymes abſolument inutiles, mais des mots qui intereſſent le ſens, & qui ſouvent contiennent une fauſſe doctrine ; mais des lignes & des périodes

en-

entieres, qui le plus souvent aussi sont superflues, ou, qui pis est, presentent une fausseté manifeste : 2. Qu'il retranche des mots & des phrases entieres, quelquefois par inadvertance, quelquefois, pour couvrir l'ignorance où il est de la veritable signification de quelque terme Grec difficile & peu connu : 3. qu'il fait dans son Auteur des changemens très-frequents, soit pour n'avoir pas entendu la signification de quelque mot ; soit pour n'avoir pas compris le sens d'une phrase entiere ; soit pour avoir mal distingué les paroles de *Plutarque* ; soit enfin, pour avoir manqué dans la liaison & dans la suite du Discours. On trouvera des preuves convaincantes de toutes ces accusations, dans la Piece de Meziriac, que les curieux de ces sortes de matieres, liront certainement avec plaisir.

La Sainte Bible en Latin & en François avec des notes litterales pour l'intelligence des endroits les plus difficiles, & la Concorde des quatre Evangelistes, par M. LE MAÎTRE DE SACI, *avec un quatriéme Tome contenant les Livres apocryphes en Latin & en François, & plusieurs autres pieces.* A Paris, chez Guillaume Desprez Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, & Jean Desessarts, ruë saint Jacques, à saint Prosper & aux trois Ver-

Vertus. 1717. in fol. 4. voll. I. vol. pp. 885. II. vol. pp. 740. III. vol. depuis la page 743. jusqu'à la page 1311. pour la Concorde des Evang. pp. 172. IV. vol. pp. 740.

CETTE nouvelle Edition de la Traduction de la Bible de M. de Saci, est, selon le témoignage du Censeur Royal, des plus correctes & des plus exactes; & les notes en sont litterales & bien choisies; on n'a rien oublié pour la rendre plus agreable & plus utile que celles qui ont paru jusqu'à present. Le premier volume comprend les Livres historiques de l'ancien Testament, excepté les deux Livres des Machabées; le second volume contient les Pseaumes de David, les Livres Sapientiaux, les Prophetes & les deux Livres des Machabées, le troisiéme volume est composé de tous les livres du nouveau Testament, & de la Concorde des Evangelistes de M. Arnaud, qui paroît traduite en François pour la premiere fois. Le quatriéme comprend la Traduction des Livres apocryphes & des Dissertations préliminaires sur toute l'Ecriture sainte.

„ Dans les notes on a eu principalement en vûë, dit l'Auteur de la Préface, les personnes qui ont quelque „ érudition. On ne s'est appliqué qu'à celles

„ celles qui peuvent expliquer le ſens de
„ la lettre, & l'on ne s'eſt attaché à le
„ découvrir que par l'Ecriture même,
„ en conſultant le texte original, & les
„ anciennes verſions, & en s'autoriſant
„ des différentes ſignifications que la Vul-
„ gate donne elle-même à un même
„ mot. On s'eſt auſſi quelquefois ſervi
„ des Verſions de Symmaque, de Theo-
„ dotion & d'Aquila, ſelon l'exemple
„ des ſaints Peres, qui n'ont pas cru leur
„ uſage abſolument inutile. Mais on
„ s'eſt plus particulierement attaché aux
„ explications des ſaints Peres, ſur-tout
„ à celles où ils ſe ſont le plus appliquez
„ à découvrir le ſens de la lettre. *Ainſi*
„ on ne doit pas être ſurpris ſi pour é-
„ viter de trop ſurcharger les volumes,
„ on a ſupprimé les notes morales des
„ Editions précedentes, pour faire pla-
„ ce à celles qu'on y a ajouté, qui ſont
„ plus litterales. L'Auteur de la nou-
„ velle Edition avertit enſuite les Lec-
„ teurs que par le ſens litteral, il n'en-
„ tend pas ſeulement le ſens hiſtorique
„ qui ſe preſente d'abord, mais le ſens
„ veritable, & conforme à l'intention de
„ l'Eſprit ſaint qui a dicté les paroles qui
„ le renferment. Sens qu'on appelle
„ improprement le ſecond, mais qui en
„ *effet eſt le premier & le principal dans*
„ *l'intention & les vûës de Dieu.* Et
c'eſt

„ c'eſt celui-là qu'on s'eſt appliqué plus
„ particulierement à découvrir non par
„ ſes propres lumieres, ce qui ſeroit ſu-
„ jet à illuſion & à erreur, mais par la
„ revelation Divine qui en a été faite à
„ l'Egliſe par J. C. même dans ſon Evan-
„ gile, par ſes Apôtres, & qui s'eſt con-
„ ſervée juſqu'à nous pas une tradition
„ non interrompuë ; que ſi l'on s'eſt at-
„ taché auſſi à découvrir avec application
„ le ſens hiſtorique & litteral, ce n'a
„ été que pour établir plus ſolidement le
„ ſens ſurnaturel & revelé, qui eſt com-
„ pris & comme ſous-entendu dans ce-
„ lui de la lettre, qui en eſt comme le
„ corps & la baze."

A la tête de chaque Livre on a ajouté des argumens nouveaux, dans leſquels on examine quel eſt l'Auteur du Livre, en quel temps, en quelle Langue il a écrit, quel eſt ſon ſtyle, ſon caractere, & quelles ſont ſes vûës ; ce qu'on a même tâché d'exprimer par des vignettes qui expoſent ſommairement l'action principale qui fait le ſujet du Livre. Au haut de la page on a mis un précis de ce qui y eſt contenu, comme à la page 93. Chapitre 7. *Premiere playe, l'eau changée en ſang.* Chapitre 8. *Seconde playe, la terre couverte de grenouilles.*

On a joint aux Avertiſſemens des Livres des Rois une Concorde pour faire voir

voir le rapport qu'ils ont avec ceux des Paralipomenes, & remettre dans l'ordre naturel des temps ce qui s'y trouve, comme deplacé; ce qu'on a cru devoir aussi observer à l'égard des deux Livres des Machabées. Aux marges des Livres historiques on a marqué les années dans lesquelles les faits principaux qu'on rapporte sont arrivez. A l'égard des Prophetes on s'est appliqué à marquer l'ordre & le rang que leurs propheties doivent avoir par rapport à la Chronologie. On s'est étudié à faire sentir la Concordance de differens endroits de l'Ecriture, qui conviennent & qui ont du rapport ensemble. On a indiqué les Evangiles & les Epîtres qui se disent pendant l'année.

A la tête du quatriéme volume se trouvent les Livres apocryphes de l'ancien Testament, c'est-à-dire ceux que l'Eglise n'a point reçûs, comme inspirez par le saint Esprit, quoi qu'ils contiennent des choses pieuses & utiles, comme le troisiéme & le quatriéme d'Esdras; le troisiéme & le quatriéme des Machabées. Quelques-uns de ces Livres n'avoient point encore paru jusqu'ici en notre Langue. Nous n'avions des autres que des versions qui sont devenuës barbares. Pour donner une idée des notes de l'Auteur nous rapporterons ici deux de ces notes. *Sur le Chapitre 14. du livre 4. d'Esdras*, au

au verset 21. de ce Chapitre on lit ces mots : *Le Livre de votre Loi a été consumé par les flammes.* Voici la note. „ Cela ne se peut pas entendre des Livres „ de la Loi, qui étoient entre les mains „ des Prêtres, des Levites & du Peu- „ ple, mais de l'original ou de ceux qui „ étoient gardez dans l'Arche. Ainsi „ l'Auteur n'a point dû attribuer l'igno- „ rance du peuple à la perte de cet ori- „ ginal, puisque chacun d'eux en avoit „ des copies; mais à l'état deplorable où „ ils furent reduits, au renversement de „ leur culte, à l'interruption du minis- „ tere, & à la negligence des Prêtres & „ du Peuple, qui furent les suites de la „ prise de Jerusalem & de l'embrasement „ du Temple : car il est certain que plu- „ sieurs des Juifs emporterent des exem- „ plaires de l'Ecriture, & qu'ils la lisoient „ dans le lieu de leur exil. Voyez Da- „ niel & Tobie qui lisoient l'Ecriture „ pendant le temps de leur captivité, „ puisqu'ils la citent. Il est à presumer „ qu'Ezechiel qui fut emmené en capti- „ vité avec le Roi Joachim, emporta „ avec lui un exemplaire de l'Ecriture, „ & que Jeremie à qui Nabuchodonosor „ donna toute liberté, s'en étoit muni. „ Les Israëlites des dix Tribus qui fu- „ rent amenez en Babylone 130 ans avant „ l'embrasement du Temple, avoient „ en-

„ entre leurs mains les Livres saints, & „ les colonies que les Rois d'Assyrie a- „ voient mises en Samarie; avoient au „ moins conservé leur Pentateuque Sa- „ maritain."

Dans la suite du Chapitre il est parlé du retablissement des Ecritures par Esdras. „ Cette histoire du retablissement des E- „ critures, dit l'Auteur de la note sur le „ verset 22. est une fable établie sur quel- „ que fausse tradition des Juifs, & sur „ quelques faits approchans, mais mal- „ entendus, du recouvrement de quel- „ ques exemplaires des Livres de la Loi „ par le Grand Prêtre Helcias sous Josias, „ *lib.* 4. *Reg. cap.* 23. & de la lecture „ qu'Esdras fit de la Loi devant tout le „ peuple, après la captivité, *Liv.* 2. *Esd.* „ *Cap.* 8. *v.* 2. l'Auteur de ce Livre la „ rapporte sous le nom d'Esdras, ainsi „ qu'il l'avoit appris de ses peres, & le „ recit qu'il en fait ici a servi à tromper „ plusieurs des anciens Peres, qui pre- „ nant l'Auteur de ce quatriéme livre „ pour le veritable Esdras, ont crû que „ les Livres de la Loi avoient tous été „ perdus ou brûlez dans la destruction „ de Jerusalem sous Nabuchodonosor; „ ainsi saint Irenée, *lib.* 3. *cap.* 25. Eu- „ sebe *lib.* 5. *Just. cap.* 8. Saint Clement „ d'Alexandrie *lib.* 1. *Strom. c.* 25. Ter- „ tullien *lib.* 1. *de hab. mul. cap.* 3. Saint

„ Ba-

„ Basile & une infinité d'autres depuis ont
„ suivi le sentiment de ces premiers Pe-
„ res. Mais saint Jerôme, saint Chryso-
„ tome & saint Hilaire soutiennent qu'Es-
„ dras ne fit autre chose que rassembler
„ & décrire dans un seul volume tous
„ les différens Livres qui composent
„ aujourd'hui ce qu'on appelle le Canon
„ des Ecritures reçûës par les Juifs ; qu'il
„ les écrivit en d'autres caracteres, & cor-
„ rigea sur les divers exemplaires les fau-
„ tes que les Copistes y avoient faites."

Notre Auteur appelle Livres apochry-phes du nouveau Testament, des Ouvrages qui n'ont pas été mis au nombre des divines Ecritures, mais qui ont été reçûs par des Eglises particulieres, comme des preuves de la foi & de la doctrine des premiers Chrétiens : tels sont, selon lui, l'Epître aux Laodicéens, publiée sous le nom de saint Paul, quoi qu'elle ne soit pas de cet Apôtre, l'Epître qu'il attribuë à saint Barnabé, sans avoir égard aux soupçons de quelques Critiques ; le Pasteur d'Hermas, deux Lettres de saint Clement, sept Epîtres de saint Ignace Evêque d'Antioche, & la Lettre de saint Polycarpe aux Philippiens. Le Public verra avec plaisir une Traduction fidelle de toutes ces pieces, sur-tout des Epîtres de saint Ignace, qui sont des morceaux des plus precieux & des plus touchans de l'an-

l'antiquité Ecclesiastique. Nous ne rapporterons ici que la version de l'art. 4. de l'Epître aux Romains, où ce saint Evêque exprime d'une maniere si vive le desir qu'il avoit de souffrir le martyre.

„ J'écris, dit-il, aux Eglises, & leur „ mande à toutes que je ne cherche uniquement qu'à mourir pour mon „ Dieu, pourvû que votre charité ne „ me prive point de cet avantage. Je „ vous conjure de ne me point témoigner „ votre amitié dans une occasion où elle „ me seroit si desavantageuse. Souffrez, „ je vous prie, que je serve de proie & de „ pâture aux bêtes; puisque c'est par elles „ que je dois entrer en possession de mon „ Dieu. Je suis le froment de Dieu, & je „ serai broyé entre les dents de ces animaux, afin que je devienne le pain pur de „ J. C. Flattez donc plûtôt ces bêtes farouches pour les exciter à m'ouvrir un tombeau dans leurs entrailles, & à n'épargner „ aucune partie de mon corps, afin que „ personne ne se donne la peine d'en recueillir les vaines reliques. C'est alors „ que je serai veritablement le Disciple „ de J. C. quand il ne restera plus rien „ qui puisse rappeller mon souvenir, & „ que le monde ne verra pas même la „ moindre partie de mon corps. Demandez tous à J. C. que par le ministere de ces bêtes je devienne une

„ vic-

„ victime digne de lui être offert. Je „ ne vous ordonne pas comme Pierre & „ Paul; ils étoient Apôtres, & je suis „ condamné par le jugement des hom„ mes; ils étoient libres & je suis enco„ re esclave. Mais si je souffre le mar„ tyre, je serai l'affranchi de J. C. & je „ ressusciterai parfaitement libre; dès à „ present j'apprends dans mes chaînes à „ ne rien desirer de ce qui est au monde."

La derniere partie de cet Ouvrage contient des questions préliminaires dont la connoissance est necessaire pour l'intelligence de l'Ecriture. On y trouve les Lettres critiques de saint Jerôme en Latin & en François avec des notes, une Dissertation sur tous les Livres de l'ancien Testament, & sur les campemens des Israëlites dans le desert, une description du Tabernacle de l'Arche, des habits pontificaux, du Temple de Salomon; on y voit une table alphabetique de tous les noms propres de l'Ecriture Hebreux, Chaldéens & Grecs; la Chronologie sacrée d'Usserius, plus étenduë qu'elle n'a paru jusqu'à present, une reduction des mesures & des monnoyes des Hebreux, à celles qui sont en usage parmi nous, de nouvelles tables geographiques sacrées, où l'on a tâché de suppléer ce qui manquoit à celles qu'on a donné jusqu'à present. Le tout enrichi de six Cartes geo-

graphiques de M. Moulard Sanſon, où l'on voit les différens états de la Judée en différens ſiecles, du plan du tabernacle, des vaſes, des ornemens pontificaux, du Temple de Salomon, & des lieux que les Iſraëlites ont habitez.

Entre tant de Diſſertations celle de M. Moulard Sanſon ſur l'Empire des Elamites, qu'on a mis dans cette derniere partie avant les Tables geographiques, nous a paru la plus ſinguliere, en voici le précis.

Les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques ne font paroître depuis le Deluge juſqu'à la naiſſance de J. C. que quatre grands Empires, des Aſſyriens, des Perſes, des Macedoniens, & des Romains. M. Sanſon prétend que l'Empire des Elamites, dont il ne fait connoître ni l'origine, ni le ſiege principal, ni la durée, a precedé *celui* des Aſſyriens, & qu'ils ont regné dans les mêmes païs qui ont été aſſujettis dans la ſuite aux Aſſyriens, aux Medes, aux Babyloniens, & aux Perſes.

Pour établir ce Syſtême que pluſieurs perſonnes regarderont d'abord comme un paradoxe, l'Auteur compare les païs qui obéïſſoient à Ninus & à Semiramis, avec ceux qui étoient gouvernez par les Elamites.

1. Moïſe au Chap. 14. de la Geneſe, inſinuë que les Rois de Sennaar ou de Baby-

abylone, ceux de Pont & des Nations
u de Syrie étoient tributaires des Elami-
:s. Ctesias assure au contraire que tous
es païs obéïssoient à l'Empire d'Assyrie.
. Moïse dit qu'Amraphel Roi de Sennaar
toit confederé du Roi des Elamites. Mais
tesias assure que le Roi de Babylone
yant été tué par Ninus, ce Royaume fut
ntierement éteint par sa mort. 3. Moïse
eprésente les Rois de la Terre de Cha-
aan, de la Vallée des Bois & de l'Ara-
ie, comme libres, avant qu'ils fussent
levenus tributaires des Elamites. Ctesias
u contraire met la Palestine & la Terre
le Chanaan sous la domination de l'Assy-
ie, du temps même de Ninus. Il pa-
oît que les Elamites ont gouverné tous
es peuples qui sont entre la Mer Egée &
'Inde, parce que parmi toutes ces Na-
ions il y a un grand nombre de petits
peuples, de gouvernemens & de villes,
qui prouvent par leurs dénominations
qu'ils ont tiré leur origine des Elamites.
L'Auteur de la Dissertation avouë qu'il
n'est pas facile de découvrir combien de
temps a duré l'Empire des Elamites; mais
il croit qu'il n'a pas falu peu de temps
pour établir & pour affermir tant de co-
lonies. Diodore remarque en suivant
Ctesias, que long-temps après Ninus la
Sirzianne qui étoit la partie meridionale
du Royaume d'Elam, que les Auteurs

profanes appellent Elymaïde, fut l'une des Provinces de l'Empire des Assyriens. A l'égard de la partie septentrionale de l'Elymaïde, M. Sanson croit qu'elle ne fut point assujettie aux Assyriens, puisque sous les Empires suivans, des Medes, des Babyloniens, des Perses, & des successeurs d'Aléxandre, ce païs fut toûjours indépendant. De ces reflexions l'Auteur de la Dissertation conclut 1. qu'Abraham n'est point né sous l'Empire des Assyriens, comme on le dit communément, 2. que dans le livre 1. des Antiquitez Judaïques de Josephe, Chap. 10. un Copiste mal habile a substitué le nom des Assyriens à celui des Elamites dans l'endroit où Josephe rapporte l'histoire de Chodorlahomor. 3. Que la Geographie qui lui a donné lieu de faire cette Dissertation sert non-seulement à placer les païs & les villes, mais encore à assigner le temps de certains évenemens. Les Imprimeurs ont mis une fausse date à la tête de ce Livre, apparemment qu'ils ont prétendu par là lui conserver plus long-tems le merite de la nouveauté. Cependant la nouveauté est le moindre merite de cette nouvelle Edition de la Bible de M. de Saci.

MUNGOS Animalculum & Radix descripta à MICH. FRID. LOCHNERO, S. Cæs.

S. Cæſ. Majeſt. Archiatro, ejuſque perſonæ Imperialis Medico, S. R. I. Nobili, Aulæ Cæſareæ Palatiique Lateranenſis, & Conſiſtorii Imperialis Comite, Academiæ Leopoldino-Carolinæ Nat. Curioſ. Ephemeridum Directore, Reipubl. Noriberg. Medico Seniore. *Noribergæ ſumptibus Wolfgangi Michaelles, Typis Jo. Erneſti Adelburneri* 1715. C'eſt-à-dire : *Deſcription de l'Animal appellé* MUNGOS, *& de la Racine de même nom; par* Mich. Frid. Lochner, *premier Medecin de Sa Majeſté Imperiale, &c.* A Nuremberg, aux dépens de Wolffgang Michaelles, & de l'Imprimerie de Jean-Erneſt Adelburner. 1715. in 4. pagg. 32. Se trouve à Amſterdam chez les Waesberge.

LES fiévres malignes qui ont ravagé la ville de Nuremberg pendant ces dernieres années, ont excité les Medecins à faire de nouvelles recherches par rapport aux remedes cordiaux, qu'on pourroit employer utilement pour la cure de cette cruelle maladie. M. Lochner ayant appris que les Hollandois avoient apporté des Indes une racine, qui donnée au commencement de ces fiévres malignes, les gueriſſoit entierement, ou tout au moins les convertiſſoit en fiévres intermittentes; communiqua la choſe au Sieur

Dietéric fameux Apoticaire de cette même ville. Celui-ci, par ses correspondances, ne tarda gueres à s'instruire plus particulierement des vertus & du nom de cette racine. Il trouva même le moyen d'en faire venir à Nuremberg ; & l'ayant fait voir à M. Lochner, ce Médecin prit la résolution de rassembler tout ce qu'il pourroit découvrir, concernant l'histoire naturelle de cette Plante ; & c'est le sujet de l'Ouvrage dont nous rendons compte.

Cette Racine emprunte son nom d'un animal appellé par les Portugais *Mungo* ; par les Hollandois *Muncos*, *Mungathia*, & *Mungutia* ; par *Garcias de Orta*, *Quil* ou *Quirpele*. Cela donne occasion à notre Auteur de s'étendre en premier lieu sur la description & sur les proprietez de cet Animal. Il ressemble (dit M. *Lochner*) à un Ecureuil, quoi qu'il soit un peu plus gros & qu'il ait moins de vivacité. Il s'apprivoise facilement ; & le curieux Voyageur M. *Kaempfer* dans son excellent Recueil intitulé *Amœnitates exoticæ*, assure en avoir nourri un, qu'il faisoit coucher avec lui, & qui le suivoit à la ville & à la campagne, comme auroit pû faire un petit chien domestique. Les Indiens se servent du *Mungos* pour donner la chasse aux Loirs, aux Souris, & aux Serpents ; sur-tout à ceux que les Por-

Portugais nomment *Cobras de capellos*, & que nos voyageurs François appellent *Serpents à chaperon*.

Ces Serpens, (observe en passant Mr. Lochner) sont les compagnons inseparables de certains Religieux, ou pour parler plus juste, de certains fanatiques Indiens connus sous le nom de *Joghis*, qui courent le païs, & tirent l'argent du peuple crédule, en lui persuadant que par le moyen d'une racine qu'ils portent sur eux, ils rendent ces serpents dociles & se garantissent de leur venin. Pour preuve de cela, le *Joghis* après avoir mis dans sa main un petit morceau de cette racine, présente le poing en chantant à l'un de ces serpents. Aussi-tôt le serpent se dresse sur le bout de sa queuë, épanouït ses crêtes ou son chaperon, & suit de la tête & des yeux le mouvement de la main du *Joghis*, qui remuë son poing en cadence à droite, à gauche, en haut & en bas. Ce manege dure environ un demi quart d'heure, après quoi le *Joghis* cessant de gesticuler, le serpent retombe par terre, & les spectateurs payent le charlatan, qui remet l'animal dans sa boëte. On peut voir cette danse décrite plus au long dans l'Ouvrage de M. *Kaempfer* que nous venons de citer.

Pour revenir aux *Mungos*, ces animaux ne se battent jamais contre cette espece

de serpent, qu'ils n'ayent mangé auparavant de la racine qui porte leur nom, & qu'ensuite avec leurs pattes de devant, ils ne se soient frotez de leur salive, la tête & tout le reste du corps. S'il leur arrive d'être blessez par leur ennemi avant que de s'être munis de ce préservatif, ils quittent la place avec précipitation pour aller chercher la racine dont il s'agit, & retournant ensuite au combat avec une nouvelle vigueur, ils tuent le serpent, s'il a le courage de les attendre. C'est apparemment de ces animaux, que les Indiens ont appris la merveilleuse vertu de cette racine contre les venins. Nous allons donner le précis de ce que nous en dit ici M. Lochner.

La Plante qui fournit cette racine s'appelle en Langue Malaye *Hampaddu-Tanah*, c'est-à-dire en François *Fiel de terre*, à cause de son extrême amertume. Elle croît (au rapport de M. *Kaempfer* allegué plus haut) dans les Isles de Java, de Sumatra, de Ceylan, & peut-être en d'autres païs. Sa hauteur est d'un pied & plus; & étant vûë de loin, elle a le port de la petite Centaurée. Sa racine est unique, tortueuse, longue d'une paume, grosse d'un pouce, couverte d'une écorce brune, spongieuse & ridée, sous laquelle paroît une substance ligneuse, denuée de fibres, dure, fragile, de couleur

leur blanche, & dont la ſaveur amere imite celle de la Gentiane, avec cette difference, que cette amertume eſt un peu moins déſagreable & ſe diſſipe plus promtement. Nous paſſons, pour abreger, par deſſus la deſcription des autres parties de cette Plante, qu'on pourra voir dans le Livre même. Du reſte, l'Auteur aſſure que cette deſcription qu'il a empruntée de M. *Kaempfer*, convient parfaitement, quant à la Racine de la plante, avec les échantillons de cette même racine, que lui a fait voir le Sieur *Dietéric*, dont nous avons déja fait mention.

La racine de *Mungos* eſt un antidote ſouverain, non-ſeulement contre la morſure des ſerpens à chaperon, & d'autres animaux venimeux, mais auſſi contre diverſes eſpeces de poiſons; & particulierement contre celui dont les peuples du Macaſſar infectent leurs fleches. Ce poiſon eſt ſi violent, qu'au rapport du celebre *Bontius*, qui en parle comme témoin oculaire, la partie bleſſée par une de ces fleches, tombe en pourriture en moins d'une demie heure, de maniere que les chairs ſe peuvent ſeparer des os avec la main ſans aucun effort: & ce qui paroît encore plus ſurprenant, ſi quelqu'un reçoit à la cuiſſe & même plus haut, quelque bleſſure d'une arme ordi-

 naire,

naire, & qu'on vienne à toucher seulement d'une de ces fleches empoisonnées, le sang échapé de la playe, & qui lui coule sur l'extrêmité du pied, le venin se communique en un instant à la partie blessée, où il cause les funestes accidens, dont on vient de parler, & une prompte mort au blessé.

Ce poison si actif est un suc gras & visqueux, tiré par incision, de l'écorce d'un arbre appellé *Ipu* & *Upa*, qui croît dans les forêts de l'Isle de *Célébes*, où est le Royaume de Macassar. Ceux qui sont chargez du soin de recueillir ce suc, ne le font point sans risquer leur vie: aussi n'y employe-t-on que des criminels condamnez à mort. Ils se placent pour cette dangereuse opération, ensorte qu'ils soient au-dessus du vent; & après avoir incisé l'écorce de l'arbre, ils en reçoivent le suc dans de longs roseaux, d'où ils le versent dans une bouteille de verre, qu'ils bouchent très-exactement, & qu'ils vont présenter au Roi, pour obtenir leur grace. C'est dans ce suc que les Macassarois trempent leurs lances, leurs poignards, & sur tout leurs fleches, qu'ils tirent, non avec un arc, mais au travers d'une sarbacane.

Ils ne connoissoient autrefois, pour contre-poison de ce pernicieux venin, que les excrémens humains, avalez sur

le

e champ & en grande dose. Le vomissement énorme causé par un remede si propre à faire soulever le cœur, étoit ordinairement salutaire aux blessez, quoi qu'il ne fût pas absolument infaillible. L'heureuse découverte de la racine de *Mungos* leur a procuré dans la suite, un antidote moins dégoûtant & plus certain. On la prend en poudre, au poids d'un demi gros & même d'un gros; dans un verre d'eau commune ou dans quelque autre liqueur; & il n'est pas inutile d'appliquer sur la partie blessée, cette même poudre delayée avec de l'eau ou avec de la salive. M. *Kaempfer* vante extrêmement cette racine contre la morsure des chiens enragez; & il assure en avoir fait avec succès plusieurs experiences, non-seulement sur les bestiaux, mais aussi sur les hommes, en la mêlant avec la poudre contre la rage, indiquée par *Ponzet*, dans son Traité *de Venenis*, *lib.* 3. *c.* 19.

L'Auteur en a fait usage dans les fiévres malignes où elle réüssit à merveilles, pourvû qu'on la donne dès le commencement de la maladie, & qu'on en réitere les doses plusieurs jours consecutifs. Elle fait quelquefois vomir les malades; ce qu'elle a de commun avec d'autres cordiaux, tels que la *Serpentaire* de Virginie, & le *Contrayerva*: mais le plus souvent

tion & par les sueurs. M. Lochner la faisoit prendre au poids d'une demie drachme, ou de deux scrupules, dans une infusion de Thé *bou*, ou dans quelque autre liqueur appropriée.

Il finit sa Dissertation, en nous promettant de nouveaux éclaircissemens touchant cette plante. Il seroit à souhaiter que la curiosité de nos Apoticaires & de nos Droguistes pour la découverte des bons remedes, fût aussi vive que celle du Sieur *Dietéric* de Nuremberg. Nous serions bien-tôt informez par nous-mêmes, des effets de cette racine, pour la guerison des fiévres & des autres maladies malignes.

Sancti HIPPOLYTI Episcopi *& Martyris* Opera non antea collecta, & partim nunc primum è Mss. in lucem edita, Græcè & Latinè. Accedunt virorum doctorum notæ & animadversiones ac præter aliorum commentarios in monumentum paschale sancti Martyris tabula triplici ænea expressum, Dissertationes integræ virorum *clarissimorum* FRANCISCI BIANCHINI, & JO. VIGNOLII, atque ex VIRGINII VALSECHII & PHILIPPI A TURRE scriptis excerpta S. Hippolytum spectantia. Subjuncta Appendix scriptorum dubiorum supposititiorum.

rumque; necnon quæcumqne reperiri potuere ex lucubrationibus HIPPOLYTI Junioris Thebani : Curante JO. ALBERTO FABRICIO, Lipsiensi SS. Theol. Doct. & Prof. Pub. in Gymnasio Hamburgensi. C'est-à-dire : *Recueil des Ouvrages de saint* Hippolyte *Evêque & Martyr, avec des Remarques & des Dissertations. Par M.* Fabricius *Professeur à Hambourg.* Dans la même ville, aux dépens de Chrétien Liebezeit. 1716. in fol. pagg. 337. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

ON ignore de quelle ville saint Hippolyte étoit Evêque. Quelques Sçavans ont pensé qu'il l'étoit du *Port Romain* en Arabie. Saint Jerôme qui nous a laissé le Catalogue des Ouvrages de ce Saint, avouë qu'il n'a pû découvrir son Evêché. La plus commune opinion lui attribuë celui de Porto. Il n'est pas moins incertain de qui il avoit été le Disciple. Photius dit qu'il a eu saint Irenée pour maître : d'autres le font instruire par Clement Alexandrin. On apprend par les Martyrologes que Saint Hippolyte souffrit le martyre sous Alexandre Severe.

M. Fabricius ayant observé que ce qui nous restoit de cet ancien Pere étoit encore dispersé, a crû qu'il rendroit un grand service au public, s'il formoit un Recueil

complet de tout ce qu'il pourroit trouver soit d'Ouvrages entiers de saint Hippolyte, soit de fragmens. Il ne s'est point trompé sans doute, & le Public lui sçaura gré des soins qu'il s'est donnez dans cette Edition. On y voit le texte Grec de chaque piece, accompagné d'une version Latine.

Le premier Ouvrage est le Traité *De l'Antechrist*. M. Fabricius s'est conformé à l'Edition de François Combefis, qu'il a cependant confrontée avec celle de Gudius de 1661. Il a enrichi cette piece non-seulement de notes de Gudius qui n'avoient pas encore paru, & qu'il a jointes à celles de Combefis; mais aussi de plusieurs remarques nouvelles qui sont ou de lui-même, ou du sçavant M. le Févre; & d'un grand nombre d'extraits d'anciens Auteurs qui parlent de ce Traité de S. Hippolyte. On trouve ensuite ce monument celebre qui fut deterré en 1551. dans le voisinage de Porto par les soins du Cardinal Marcel Cervin, qui devenu Pape prit le nom de Marcel II. C'est un marbre qui est maintenant dans la Bibliotheque du Vatican, & qui représente saint Hippolyte assis dans une espece de fauteuil dont les côtez sont chargez de caracteres Grecs. Outre la liste des Ouvrages du Saint, laquelle a principalement servi à le faire reconnoître, par la conformité qu'elle a avec ce que disent saint Jerôme & Eusebe; on y

voit

roit un Canon ou Cycle Paſcal, diviſé en deux parties, dont celle qui eſt à la droite indique les Lunes Paſcales ou quatorziémes contenuës dans la revolution de 19 années, avec les jours des mois de Mars & d'Avril, où elles arrivent. A l'autre côté ſont marquez les jours deſtinez à celebrer la fête de Pâques chaque année. On ſçait que du temps de saint Hippolyte les Egliſes d'Aſie & d'Europe étoient fort diviſées entre elles au ſujet de la celebration de cette fête; ainſi rien ne pouvoit être plus utile aux Fideles que d'inventer une methode ſûre pour la regler. La ſtatuë & le ſiege ſur lequel elle eſt aſſiſe ſont ici deſſinés & gravés exactement dans trois eſtampes; & l'Editeur avertit qu'on doit ces deſſeins à MM. Bianchini & Vignoli, qui n'ont rien negligé de ce qui pouvoit contribuer à l'intelligence parfaite de ce precieux monument. Joſeph Scaliger l'avoit déja expliqué & dans un opuſcule detaché qu'il publia à Leyde en 1595. & dans la ſeconde Edition de ſon Livre *de Emendatione temporum*. On trouve dans ce Recueil ces explications; & M. Fabricius y a joint ce qu'ont écrit ſur le même ſujet les Peres Petau & Bucherius Jeſuites, & les Obſervations de M. Caſſini, inſerées par M. Du Hamel dans l'Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences de l'année 1696. Il n'éclaircit pas

pas moins ce qui regarde les autres Ouvrages de ſaint Hippolyte, en mettant ſous les yeux des Lecteurs divers extraits qui renferment ce qu'en ont penſé MM. le Moyne, Cave, Henri Valois, le Cardinal Noris, & d'autres ſçavans hommes. Outre la Regle Chronologique dont nous avons parlé, ſaint Hippolyte a composé un Traité intitulé *Demonſtration des temps de Pâques*, & une *Chronique*. M. Fabricius rapporte les témoignages des Anciens, touchant l'un & l'autre, & redonne l'ancienne Verſion Latine d'une Chronique que de fort habiles gens ont priſes pour celle du ſaint Martyr. Il y a déja beaucoup d'Editions de cette Verſion. Il a fait auſſi réimprimer la belle Diſſertation ſur le Canon Paſcal de ſaint Hippolyte, que M. Bianchini publia à Rome en 1703. Et comme à la tête de ce Canon il est fait mention de la premiere année de l'Empire d'Alexandre Severe, il a auſſi jugé à propos de faire paroître ici les Diſſertations qui ont été faites là-deſſus par M. Vignoli, le Pere Valſechi de Breſſe Religieux Benedictin de la Congregation du Mont Caſſin, & M. *De la Tour* Evêque d'Adria. Il loüe en paſſant ces petits Ouvrages, moins par l'importance de la matiere, que par l'eſprit & la politeſſe qui y brillent.

Les autres Traitez ou fragmens de Trai-

conspiration contre les Juifs, qui contient

n assez peu de choses, & dont la Ver-
on est de François Turrien : son Livre
ontre Platon, tourné en Latin par M.
e Moyne; quelques morceaux contre
lifférentes heresies, & touchant la Re-
urrection : des Traditions & des Consitutions Apostoliques; les premieres traduites par M. Cotelier, les secondes par M. Grabe : une homelie, & quantité de fragmens d'homelies, & de commentaires sur plusieurs Livres de l'Ecriture. A la fin du volume il y a un *Appendix* qui contient 1. les Ouvrages douteux ou supposez de Saint Hippolyte : 2. tout ce qu'on a pû trouver d'Hippolyte le jeune, ou le Thebain. Le premier des Ouvrages douteux est le Traité *de l'Antechrist & de la consommation du Monde*, mis en Latin par Jean Pic. Le second est une indication des lieux où les Apôtres ont prêché la foi, & où ils ont souffert la mort. Le troisiéme est une liste qui comprend soixante-dix, tant Apôtres que Disciples. Les Ouvrages d'Hippolyte le Thebain se reduisent dans ce Recueil à une portion de Chronique qui a été traduite en Latin par M. Schelstrate, & à quelques autres fragmens sur la même matiere. Cet Auteur ne paroît pas avoir vêcu avant l'onziéme siecle; & Michel Glycas qui vivoit au

au douziéme, eſt, ſelon toutes les apparences, le premier des Auteurs qui nous reſtent qui en ait parlé.

Hiſtoire du Congrès & de la Paix d'Utrecht, comme auſſi de celle de Raſtadt & de Bade. A Utrecht, chez Guillaume Van-Poolſum. 1716. in 12. pagg. 503. Se trouve à Amſterdam chez les Waeberge.

AVANT que de commencer l'hiſtoire des Traitez d'Utrecht, de Raſtadt & de Bade, notre Auteur donne un précis ſuivant ſes idées particulieres, de la derniere guerre, & de celles qui l'ont précedée depuis le milieu du ſiecle paſſé. Enſuite il rapporte les premieres tentatives qui ont été faites pour parvenir à la paix, les Negotiations de Gertruidemberg, & les articles préliminaires qui y ont été propoſez par le Roi de France. Il explique de quelle maniere la Reine Anne engagea toutes les Puiſſances de l'Europe à envoyer leurs Plenipotentiaires à Utrecht, les demandes qui y furent faites de la part de ces différentes Puiſſances; les conteſtations qui ſurvinrent entre les Miniſtres, la renonciation du Roi d'Eſpagne au Royaume de France, & la concluſion de la paix entre la France, l'Angleterre & la Hollande. Il finit par les Traitez parti-

particuliers faits entre la France & l'Empire, entre le Roi d'Espagne & celui de Portugal. Les faits que cette histoire contient, & les pieces originales qui y sont rapportées, sont assez connuës pour que nous nous dispensions d'en donner ici l'abregé. Nous ne pouvons pas nous empêcher de reprocher à l'Auteur, qu'en donnant l'histoire de la paix, il cherche à jetter de nouvelles semences de troubles & de division; qu'il s'applique par-tout à donner un mauvais tour aux démarches les plus équitables de Louïs XIV. & de ses Ministres; & à faire naître des idées desavantageuses de la conduite de la Reine Anne, qui a si heureusement travaillé à procurer le repos de l'Europe. Peut-être l'Historien a-t-il cru pouvoir suppléer par ses reflexions malignes, à ce qui lui manque du côté du style pour faire lire son Ouvrage avec plaisir.

JOANNIS JONSII Holsati de Scriptoribus Historiæ Philosophicæ Lib. IV. nunc denuo recogniti, atque ad præsentem ætatem usque perducti, cura JOH. CHRISTOPHORI DORNII, cum Præfatione BURCARDI GOTTHELFII STRUVII. *Jenæ, apud Viduam Meyerianam.* 1716. C'est-à-dire: *Les quatre Livres des Ecrivains de l'Histoire Philosophique, par* Jean Jonsius *d'Holsace, revû-*

revûs de nouveau, & continuez jusques au siecle present, par Jean Christophle Dornius, *avec une Préface de* Burcard Gotthelf Struve. A Jene, chez la Veuve de Meyer. 1716. vol. in 4. pp. 272. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

C'EST de l'Histoire que les Sciences tiennent leur principal éclat, puisque sans ce secours elles seroient dans l'oubli. Les anciens Philosophes persuadez de cette verité, se sont empressez les premiers de transmettre à la posterité les divers sentimens des Philosophes. Tels ont été Plutarque, Palladius, Jamblique, Diogene-Laërce, Eunapius, Hesychius, Philostrate, & Ciceron; dont les uns ont écrit les vies, & les autres les sentences ou maximes des anciens Sages. Les Scholastiques qui sont venus après, au lieu de suivre un si beau dessein, n'ont songé qu'à debiter de vaines imaginations à la place de la verité; mais Philippe Melanchthon, Michel Neandre, & plusieurs autres amateurs des Sciences, dit ici l'Auteur de la Préface, chasserent enfin de la Republique des Lettres les vains amusemens de la Scholastique, & se mirent à rechercher de nouveau ce qu'il y a de plus solide dans les meditations des Anciens. Le respect outré qu'on avoit alors pour

pour la Philosophie d'Aristote fut un grand obstacle à l'avancement des Sciences; mais l'autorité de ce Philosophe étant enfin tombée, on vit paroître un grand nombre de Sçavans, qui continuerent ce que les Auteurs que nous venons de nommer avoient déja commencé, & qui s'appliquerent avec encore plus de soin à recueillir les sentimens, les histoires, les vies & les écrits des Anciens, pour conferer ensuite ces mêmes Anciens avec les Modernes. C'est ce qu'ont pratiqué avec beaucoup de succès parmi les Auteurs Flamands, Leon Heurnius, Georges Hornius, Abraham Gravius, Jean Meursius, Gerard Jean Vossius, Gisbert Voetius, & de notre temps Jean le Clerc: Parmi les Auteurs Italiens, Paganinus Gaudentius, François Patritius, Laurent Pignorius: Parmi les Anglois, Jean Selden, & tout recemment Thomas Stanlei: Parmi les François, Jean Launoi, Pierre Gassendi, Jacques Charpentier, Pierre-Sylvain Regis, Pierre-Daniel Huet, Gilles Menaeg: Parmi les Allemands, Jacques-Thomasius, Adam Tribbechovius, Jean Guillaume Zieroldus, Chrétien Kortholtus, François Budée. Mais peu d'Auteurs se sont appliquez à nous donner la connoissance de ceux qui ont écrit touchant ce qui concerne l'Histoire Philosophique, & c'est à quoi se sont principalement attachez

Jean

Jean Jonſius, & en ces derniers temps Jean Albert Fabricius, dont la Bibliotheque Grecque eſt d'une grande utilité ſur ce ſujet. Pour ce qui eſt de Jonſius, ſes quatre Livres ſur cette matiere ſont écrits avec tout le ſoin & toute l'érudition poſſible. L'Edition qui en fut faite à Francfort en 1659. fut auſſi-tôt enlevée, & l'Ouvrage depuis ce temps-là étant devenu ſi rare qu'il ne ſe trouvoit que dans les plus riches Bibliotheques, M. Dornius a cru devoir le faire imprimer de nouveau, & il s'eſt ſervi en même temps de cette occaſion pour le continuer juſqu'au ſiecle preſent, & même pour l'enrichir de ſçavantes notes en pluſieurs endroits, comme on le peut voir, ſur-tout dans les deux premiers Livres. La continuation commence au Chapitre 22. du livre troiſiéme, où Jonſius avoit fini ce troiſiéme livre, & où il ne failoit mention au plus que de 40 Ecrivains modernes.

Jonſius donne d'abord la définition du nom de Philoſophie, & après avoir montré que ce mot ſe prend en trois ſignifications différentes, dont la derniere comprend toutes les Sciences appellées par les Latins *Scientiæ liberales*, il avertit que c'eſt de ceux qui ont donné l'Hiſtoire des Philoſophes, qu'il prétend parler ici. Mais avant que d'entrer en matiere il fait un petit expoſé des difficultez qui ſe trouvent

rent dans la recherche des Auteurs de l'antiquité, & qui font souvent prendre le change à ceux qui entreprennent de démêler ces Auteurs & leurs Ouvrages. La premiere est le changement qui est arrivé à certains noms, & qui fait souvent supposer plusieurs Auteurs où il n'y en a qu'un. Le nom de *Persæus*, par exemple, se trouve tronqué dans Athenée, où on lit seulement *Saus*, ensuite on y lit *Perseus* avec un *e* simple, ce qui a fait croire que *Saus*, *Perseus*, & *Persæus* étoient trois Auteurs differens. Vossius s'y est laissé surprendre, tout habile qu'il étoit dans l'antiquité. La seconde source d'erreur est que divers Auteurs ont porté le même nom. On trouve, par exemple, dans l'Histoire ancienne jusqu'à vingt-huit Pythagores, vingt Hippocrates, autant de Socrates, seize Platons, environ cinquante Denis, & presque jusqu'à vingt Aristotes. Demetrius Magnes parmi les Anciens a fait un Traité exprès *de Scriptoribus & Poëtis homonymis*, des Ecrivains & des Poëtes confondus sous le même nom. Diogene-Laërce a beaucoup profité de ce Traité, & l'Histoire auroit reçû de grandes lumieres, si l'on avoit continué avec perseverance un tel dessein. Gesner y a voulu ensuite travailler, comme il paroît dans sa Bibliotheque; mais ç'a été avec peu de succès. Jean Meursius

y a réüssi plus heureusement. Vossius voyant qu'il n'étoit pas possible de donner une connoissance exacte des Ecrivains, si l'on ne distinguoit ceux qui sont à distinguer, a tâché souvent de debrouiller ces Auteurs *homonymes*, mais il laisse encore un vaste champ à défricher. Jonsius a tenté la même chose, & s'il n'a pas toûjours rencontré la verité, il s'en excuse avec raison en disant *facilis hic lapsus facilis venia*.

La troisiéme source est le surnom de l'Auteur, qui a souvent été pris pour le nom propre. *Cornelius Alexander, Polyhistor, Asclepiadæ filius, Historicus* a imposé à Pline par cette varieté de noms. Cet Auteur dans le premier livre prenant *Alexandrum, Polyhistora & Historicum* pour autant d'hommes différens, & faisant la même faute Liv. 9. Chap. 35. où on lit Alexander & Polyhistor. La quatriéme source est l'ellipse d'un nominatif cachée sous un genitif, comme en ces mots, *Plato Aristonis*, où il faut sousentendre *filius*. La cinquiéme est le double nom donné à un Auteur, à *raison*, par exemple, du lieu où il est né, & de celui où sont nez ses parens. La sixiéme qui regarde les Livres, est que *souvent* la citation d'un Chapitre ou d'un article a été prise pour un Livre particulier fait sur une matiere. L'Auteur donne des exem-

xemples de tous ces écueils dont il faut
e garder. Après quoi il entreprend son
istoire, qui est, comme nous avons dit,
ivisée en quatre livres, & dont la con-
inuation commence dans le troisiéme li-
re. Le premier livre contient l'exposé
e ceux qui ont cultivé les premiers les
elles Lettres & la Poësie. On y voit
ar qui les vies des Philosophes ont été
crites dans les commencemens. Si Thea-
o qui a donné la vie de Pythagore étoit
a mere ou la fille de ce Philosophe, ou
i c'étoit quelque autre femme du même
om. En quel siecle a vêcu Democrite,
ombien il y a eu de Philosophes de ce
même nom, &c. Quels ont été les pre-
niers Auteurs des Comedies, & combien
es censures qu'ils ont faites des vices
ontribuent à donner une connoissance
xacte des anciens Philosophes dont ils
nt parlé; de quelle maniere Hipparque
publié les dogmes de Pythagore; de
uels Auteurs nous tenons les fragmens
ui nous restent de l'ancienne, de la
noyenne, & de la nouvelle Comedie;
e qui a été écrit de Socrate, d'Homere,
le Platon, & une infinité d'autres points
que nous passons. Le premier livre finit
oar diverses remarques sur Epicure. Le
econd commence à Ptolomée Philadel-
ohe, & se termine inclusivement à Cor-
elius Nepos, qui a écrit les vies de plu-

 sieurs

sieurs Sçavans, & entreautres d'Homere & de Cicéron. Dans le troisiéme, il s'agit des Ecrivains de l'Histoire Litteraire qui ont fleuri sous les Empereurs Romains & depuis, en divers païs. Ce Livre contient 39 Chapitres, dont les douze derniers sont du Continuateur. Voici l'extrait ou plûtôt la copie du dernier Chapitre.

Entre les Sçavans qui ont brillé en France sous le regne de Louïs le Grand, Madeleine de Scuderi a tenu un des premiers rangs. Elle étoit sœur de Georges de Scuderi, Auteur du Livre *des femmes illustres*. Elle mourut en MDCCI. âgée de 94 ans. Elle a laissé plusieurs Ouvrages, & entre autres le *Banquet des sept Sages*. En cette même année mourut François Charpentier, illustre par plusieurs écrits, & qui a donné *la Vie de Socrate, & les choses memorables*, deux Ouvrages, dit notre Auteur, traduits du Grec de Xenophon, quoi que cependant il n'y ait que le dernier qui le soit. Charles Perrault a donné en 1687. un Poëme intitulé *le Siecle de Louïs le Grand*, dans lequel *il a prouvé* que les Auteurs modernes, tant d'Allemagne, d'Angleterre, de France, d'Italie & d'Espagne non-seulement ne cedent en rien aux anciens Auteurs Grecs ou Latins, mais qu'ils l'emportent même de beaucoup sur eux, en quel-

:n quelque genre de Litterature que ce oit. Cet Ouvrage ayant été lû en MDCLXXXVII. dans l'Académie Fran- ;oise, excita une grande dispute entre :eux de ce corps, les uns prenant le par- i des Anciens, les autres des Modernes, & les autres se declarant également pour es Anciens & pour les Modernes. Un des artisans de l'antiquité publia en 1688. un n 12. intitulé *Histoire Poëtique de la guer- e nouvellement declarée entre les Anciens & les Modernes*, où il donne le prix aux Anciens, & entre les Anciens à Homere. En voici un endroit remarquable cité par M. Des Maizeaux dans la Vie de M. Boileau p. 167.) Apollon s'étant rendu sur le Parnasse pour y mettre la paix, & ayant l'abord fait appeller Homere, qui étoit e General des Anciens. Hé bien, mon pere, lui dit-il, en lui montrant les Mo- dernes, ces jeunes gens ont entrepris de vous faire la guerre, il faut que vous leur pardonniez s'ils ne vous rendent pas tout ce qu'ils vous doivent, c'est qu'ils ne vous entendent pas, & je sai que la plû- part d'entre eux parlent de vous sans vous connoître, je vous ferai justice, & je les mettrai dans le devoir à votre égard, &c. L'Auteur de ce petit Ouvrage est Fran- çois de Callieres Sieur de la Rochelai & de Gigni Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils, Secretaire du Cabinet de Sa

Majesté, ci-devant Plenipotentiaire pour la paix de Ryswyk Nicolas Boileau Despreaux, dont la vie a été écrite par M. Des Maizeaux, dont nous venons de parler, fit imprimer en MDCLXXIII. un livret intitulé : *Arrêt donné en la Grand Chambre du Parnasse, en faveur des Maîtres és Arts, Medecins & Professeurs de l'Université de Stagyre, au païs des Chimeres, pour le maintien de la doctrine d'Aristote.* Ce qui donna occasion à cet Ecrit, comme le remarque M. Des Maizeaux, c'est que dans ce temps-là plusieurs vieux Docteurs de l'Université de Paris travaillerent à obtenir un Arrêt du Parlement contre ceux qui enseigneroient dans les Ecoles de Philosophie d'autres principes que ceux d'Aristote. Un procedé si ridicule engagea M. Despreaux à composer un Arrêt burlesque en faveur d'Aristote, & contre la nouvelle Philosophie, dont l'effet fut si heureux qn'il obligea l'Université à supprimer la Requête qu'elle alloit presenter au Parlement. On songeoit tout de bon à donner un Arrêt contre la Philosophie de Descartes, lorsque M. Despreaux fit paroître le sien ; il publia ensuite des *Reflexions sur Longin*, avec la Traduction du Sublime de Longin. Dans ces Reflexions il se propose d'élever les Anciens au-dessus des Modernes. Au reste, l'on remarque ici qu'il y a trois Boileaux, sçavoir Gilles,

es, Jacques, & Nicolas, tous trois cele-
res par leurs Ecrits; mais on se méprend
'ajouter, comme on fait, que M. l'Ab-
é Boileau est mort en 1704. puisqu'il n'y
que peu de mois qu'il est decedé.

M. Perrault opposa ensuite à ses adver-
aires un Livre intitulé *Parallele des Anciens*
& des Modernes, lequel, dit l'Auteur,
arut en 1688. Ce Livre étoit divisé en
rois volumes, le premier regarde les Arts
& les Sciences; le second, l'Eloquence;
& le troisieme, la Poësie; c'est ce que
ous apprend le même M. Des Maizeaux
ans la Vie du Sieur Despreaux.

Monsieur Fontenelle se rangea du parti
es Modernes, & dans une digression à
a tête de ses Poësies Pastorales, & dans
on sçavant Traité sur la nature de l'E-
logue, il apporte de fortes raisons pour
onner la preference aux Modernes. Le
nême Auteur dans ses Dialogues des
Morts, a fait plusieurs remarques impor-
antes sur les Anciens & les Modernes,
y maltraite fort Aristote, & lui prefere
Anacreon. On n'oublie point ici M. Gue-
et Avocat au Parlement de Paris, qui
onna au Public le *Parnasse Reformé & la*
Guerre des Auteurs. Ce Livre est dans le
oût de l'Histoire Poëtique de M. de
Caillieres. On n'est pas sûr néanmoins
u'il soit de M. Gueret, quoi que M.
Baillet dans le premier Tome de ses Ju-

 ge-

gemens, p. 87. l'attribuë à cet Avocat; car l'Auteur du *Mélange Critique*, part. II. p. 309. prétend qu'il est de M. Boisrobert.

M. Dacier tient ici un rang considerable parmi les Auteurs qui ont travaillé à l'Histoire Philosophique, les Ouvrages qu'il a donnez sur cette matiere, sont la Vie de Pythagore, ses Symboles, ses vers dorez, la vie d'Hieroclès & ses Commentaires sur les vers de Pythagore, retablis sur les manuscrits, & traduits en François avec des Remarques, à Paris, en 1706. deux volumes in 12. dont le premier contient la Philosophie de Pythagore avec ses Symboles, la Vie d'Hieroclès avec les vers dorez: & le second, le Commentaire d'Hieroclès sur ces vers, avec les Observations de M. Dacier, lesquelles ne servent pas peu à éclaircir la Vie de Pythagore par Jamblique. Il est fait mention de cet Ouvrage dans les Journaux de Leipsic, année 1708. p. 240. Notre Continuateur dit que le même M. Dacier a publié en 1702. in 12. *le Parallele de la Morale Chrétienne, avec celle des anciens Philosophes.* Ce sçavant Auteur s'est aussi beaucoup appliqué à l'Edition de Platon, il a promis une Traduction Françoise de toutes les Vies de Plutarque.

L'illustre M. Huet sur la fin du dernier siecle fit imprimer la *Censure de la* Phi-

hilosophie de Descartes, à Paris en 1689.
l examine dans ce Livre les principes de
Descartes, & les condamne comme con-
:aires aux sentimens de l'Eglise. On peut,
it l'Auteur, consulter sur cet Ouvrage
:s Journaux de Leipsic, année 1689. p.
80. & les Journaux des Sçavans.

A peine ce Livre eût-il vû le jour, que
ierre-Sylvain Regis Auteur François en-
reprit de le refuter, par une Réponse
ıtitulée : Réponse au Livre qui a pour
tre *Petri Danielis Huetii Episcopi Suessio-
ensis designati*, *Censura Philosophiæ Carte-
ianæ*, servant d'éclaircissement à toutes les
arties de la Philosophie, & sur-tout à la
letaphysique. L'Auteur justifie Descartes
ans tous les chefs, & répond à M. Huet
vec beaucoup de modestie. On peut
onsulter là-dessus le Journal des Sçavans,
inée 1691. p. 316. A M. Regis se
ignirent divers Auteurs d'Allemagne,
ii écrivirent aussi contre M. Huet pour
utenir Descartes; on rapporte ici leurs
oms, & celui de leurs Ouvrages.

Le quatriéme Livre regarde les Au-
ırs dont on ignore le siecle ; c'est ce
e nous nous contenterons de remar-
er, cet Extrait étant déja assez étendu.

. T. CICERONIS ad Fratrem Dialo-
gi tres de Oratore. Ex MSS. emenda-
vit, Notisque illustravit ZACHARIAS
Ee 4 PEAR-

PEARCE, A. B. Trin. Coll. Cantab. *Cantabrigiæ, Typis Academicis. Prostant venales apud Cornelium Crown-Field, celeberrimæ Academiæ Typographum.* 1716. C'est-à-dire : *Les trois Dialogues de Ciceron, de l'Orateur, corrigez sur les Manuscrits, & éclaircis par* Zacharie Pearce, *&c.* A Cambridge, de l'Imprimerie de l'Université. 1716. in 8. pagg. 384. pour le texte : pagg. 111. pour les Notes & les Tables.

L'EDITION que nous donne ici M. Pearce des *Dialogues de l'Orateur*, doit être regardée comme la plus exacte & la plus correcte qui ait paru jusqu'à present. Cet Ouvrage de Ciceron, qui est un chef-d'œuvre en ce genre, avoit d'autant plus de besoin de cette nouvelle attention, que malgré les soins de ceux qui en ont fait l'objet de leur critique grammaticale, à peine (dit l'Editeur) s'y trouvoit-il une page exemte de fautes, soit contre la pureté de la Langue Latine, soit contre le sens & l'arangement des mots. M. Pearce qui a toûjours fait ses delices de cet excellent Livre, s'est donc fortement appliqué à le purger de tout ce qui pouvoit en alterer la beauté & l'œconomie. Dans cette vûë, après s'être fixé d'abord à l'Edition de *Gronovius*, comme à celle qui est aujourd'hui la plus commune, il l'a con-

onferée avec les plus anciennes, qui en
ette qualité peuvent tenir lieu de Manuſ-
rits. Telles ſont 1. celle de Veniſe de
478. & 2. celle de Milan, de 1498. Il
consulté auſſi celles des deux *Etiennes*,
harles & *Robert*, de *Strebæus*, de *Victorius*, de
Manuce, de *Lambin*, &c. ſans oublier de
ecourir aux Notes & aux corrections pu-
liées ſur ce Livre par *Muret*, *Urſin*, *Tur-*
ebe, *Hotman*, ou inſerées dans le vaſte
Recueil de *Gruter*. Entre les Manuſcrits
qui lui ont été communiquez, & dont
l y en a cinq d'Oxford, deux de Cam-
ridge, & un de la Societé Royale: celui
qu'il paroît eſtimer le plus, par les lumie-
res qu'il en a tirées, eſt celui du Colle-
ge de S. Jean-Baptiſte d'Oxford. Il le
croit le plus ancien de tous ceux qu'il a
vûs, & en même temps le plus correct;
& il eſt perſuadé qu'à l'aide de ce ſeul
Manuſcrit, s'il étoit ſans lacunes, on
pourroit rétablir le Texte du *Livre de l'O-*
rateur dans toute ſon integrité. M. Pear-
ce n'a pas oublié de joindre à tous ces
ſecours, une lecture attentive des autres
Ouvrages de *Ciceron*, concernant la Rhe-
torique, & des Inſtitutions oratoires de
Quintilien; & il avouë qu'une pareille
lecture ne lui a pas été inutile pour per-
fectionner ſa nouvelle Edition. Du reſte,
il declare qu'il n'a fait nulle correction
dans ſon Texte, que ſur la foi des an-

ciennes Editions, ou des Manuſcrits; & qu'il n'a rien inſeré du ſien dans ce même Texte, quelque raiſon plauſible qui pût autoriſer une ſemblable liberté. Il a renvoyé à la fin du Volume toutes ſes remarques: c'eſt-là qu'il rend compte de ſes corrections, & qu'il éclaircit les endroits negligez ou mal-entendus par les autres Interpretes. On trouve à la ſuite de ces remarques trois Tables dreſſées par l'Editeur; l'une des noms propres, l'autre des principales matieres, & la troiſiéme des mots & des phraſes.

Traité de la conſtruction & des principaux uſages des inſtrumens de Mathematique, avec les figures neceſſaires pour l'intelligence de ce Traité, dedié à S. A. R. Monſeigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume. Seconde Edition, revûë, corrigée & augmentée par le Sieur BION *Ingenieur du Roi pour les inſtrumens de Mathematique, Quai de l'Horloge du Palais, où l'on trouvera tous ces inſtrumens dans leur perfection.* A Paris, ruë ſaint Jacques, chez la Veuve Boudot, au Soleil d'Or; Etienne Ganeau, aux Armes de Dombes; Claude Robuſtel; à l'image ſaint Jean; & Laurent Rondet, au Compas. 1716. in 8. pagg. 389.

SOIT

SOIT qu'on s'attache à la Pratique des Mathematiques, soit qu'on n'en aime que la Theorie, on trouvera cet Ouvrage très-commode & très-instructif. Il y a de l'apparence que l'Auteur le perfectionnera toûjours s'il en multiplie les Editions. Avant que de marquer ce que celle-ci a de plus que la premiere, nous ferons une courte analyse de tout l'Ouvrage.

L'Auteur le commence par les définitions qu'il est necessaire qu'on sçache afin de parvenir à l'intelligence du reste. Il partage ensuite son Traité en huit Livres.

Il indique dans le premier la construction & les principaux usages des instrumens les plus simples, tels que sont le Compas, la Regle, le Tire-ligne, le Porte-crayon, l'Equerre, & le Rapporteur. On voit dans le second la maniere de construire le Compas de proportion, & on en apprend les principaux usages. La construction & les usages de plusieurs autres instrumens curieux sont le sujet du troisiéme livre. Les Lecteurs y trouveront des Observations par rapport à l'aimant & aux microscopes. Le quatriéme livre regarde les instrumens qui servent en campagne, pour arpenter les Terres, lever les plans, mesurer les distances, & les hau-

hauteurs, tant accessibles qu'inaccessibles. Le cinquiéme livre concerne les niveaux, & la maniere de les employer pour la conduite des eaux. On y a joint 1. l'explication d'une espece de jauge pour mesurer la quantité d'eau que fournit une source, & le moyen de partager ces eaux. 2. La construction des instrumens d'Artillerie, & la maniere de s'en servir, tant pour les canons & les boulets, que pour les mortiers & les bombes. Les plus beaux instrumens astronomiques sont la matiere du sixiéme livre. L'Auteur avouë que les Observations qu'il y fait viennent principalement des lumieres de MM. Cassini & La Hire. Il donne dans le septiéme livre la construction & les usages de plusieurs instrumens propres à la navigation. Aprés l'explication de la Boussole, & des instrumens pour observer sur mer la hauteur des astres, il parle du Quartier de reduction, & de la maniere de dresser & de se servir des Cartes reduites. Dans le dernier livre il traite des Cadrans Solaires, des Cadrans à la Lune & aux Etoiles. Il met aussi la construction d'un Horloge élementaire ou Pendule à l'eau, & d'un Cadran qui marque les vents qui soufflent. Tout le Traité est terminé par les principaux outils dont on se sert pour construire les instrumens de Mathematique.

Les

Les additions les plus considerables que l'Auteur a faites à son Ouvrage, & dont cette Edition est enrichie, sont 1. l'explication & les usages des instrumens appliquez à la fortification des places. Cette addition forme un Chapitre nouveau dans le quatriéme livre; & ce Chapitre avec la planche qui y est jointe, suffit, dit l'Auteur, pour mettre en état les moins versez dans cette Science, de tracer toutes sortes d'Ouvrages, tant sur le terrain que sur le papier, & d'en faire le toisé. 2. Un autre Chapitre ajouté au sixiéme livre explique la construction & les usages de l'Horloge à Pendule, pour les Observations astronomiques. La planche qui accompagne ce que l'Auteur dit à ce sujet, montre les différentes pieces qui composent cet Horloge. On doit sçavoir gré à M. Bion de son application & de son exactitude. Un Recueil qui malgré la varieté & la difficulté des matieres est si methodique, & si à la portée de tout le monde, ne peut que plaire beaucoup au Public.

*Extrait d'une Lettre de M**. à M**.*

JE n'ai pas été moins surpris que vous de ce que le sçavant Auteur de l'Histoire de Bretagne avance sans la moindre preuve (*p.* 107.) que *Salomon fils-bâtard*

du vieux Haimon, fut la Tige des Seigneurs du Guarplic, ou Guesclin. La mémoire d'un aussi grand homme que le Connétable Bertrand du Guesclin, meritoit bien qu'au moins cet Historien nous dît sur quel titre il s'est fondé, ou qu'il marquât sur la marge de son Livre un garand d'un fait tel que celui-ci.

Mais quel garand auroit-il pû citer? Certainement ce n'est pas l'Historien du Châtelet, qui lui est entierement opposé, car cet Ecrivain dit que Salomon Tige de la Maison de du Guesclin, étoit puisné de la Maison de Dinan; il le distingue d'un autre Salomon qui étoit bâtard de cette grande Maison, & frere d'un Archevêque de Dol, qui lui laissa Combour & plusieurs autres Terres. Il ne les garda pas long-temps, & il les vendit à Bertrand du Guesclin.

C'est ce qui a fait dire au Pere Dupas, que Bertrand du Guesclin succeda à Salomon le bâtard, *par représentation*, c'est-à-dire que Bertrand ayant acheté les Terres de Combour, & en étant devenu le Seigneur, il représenta Salomon le bâtard, comme son Auteur, & celui qui les lui avoit vendues. On sçait combien les Coutumes de Bretagne marquent de diverses sortes de *représentations*, & que celle-ci en est une très-veritable.

Il est vrai que ce Pere Dupas met Sa-

lo-

lomon à la tête des Seigneurs de Guarplic, qui eſt le premier nom des Seigneurs du Gueſclin, & met Bertrand du Gueſclin immediatement après ce Salomon; mais ce ne peut être que parce qu'il avoit acheté ces Terres de Salomon le bâtard.

Vous ſçavez mieux que moi que ces deux Seigneurs étoient de la Maiſon de Dinan, avec cette différence que Bertrand en étoit venu en ligne directe, & ce Salomon en étoit bâtard. Si donc Bertrand eût été fils de Salomon, comment celui-ci auroit-il vendu ſes Terres à ſon propre fils? Ce qui a fait la mépriſe de l'Auteur de l'Hiſtoire de Bretagne, eſt qu'il ne s'eſt pas apperçû qu'il y avoit deux Salomon, l'un puiſné, & l'autre bâtard de la Maiſon de Dinan, & qu'il les a confondus: peut-être auſſi que le mot de *repréſentation* l'a trompé, & qu'il a cru qu'il n'y avoit que celle qui vient par une legitime ſucceſſion.

Il a tâché d'adoucir l'eſprit de Meſſieurs du Gueſclin, en ajoutant que le nom de bâtard *n'étoit pas deshonorable dans ces temps-là.* Mais s'il n'étoit pas deshonorable, il n'étoit pas fort honorable. Il n'eſt point queſtion de cela, mais de la verité. Si une Lettre le pouvoit ſouffrir, je vous donnerois une genealogie exacte de la Maiſon de du Gueſclin.

Rela-

Relation envoyée d'Espagne par M. LE GENDRE, *premier Chirurgien du Roi d'Espagne, à un de ses amis.*

LA personne que je vous avois mandé, Monsieur, avoir avalé le Mardi Saint 27 Mars 1714. à Madrid, une fourchette d'argent de la longueur des fourchettes ordinaires de Table, l'a rendue par le fondement le 25 Juin de l'année 1715. je vous envoye le dessein du couvert, c'est-à-dire, cuillere & fourchette; cette derniere est sortie noire, comme vous la verrez représentée, & quoique ces deux pieces fussent à peu près du même poids, comme du même volume, il se trouve aujourd'hui que la fourchette pese beaucoup moins que la cuillere; celle-ci pesant trois onces moins une dragme, & la fourchette ne pesant plus que deux onces deux dragmes moins un scrupule; elle est sortie raboteuse dans presque toute son étenduë, comme du chagrin. Cette fourchette a été avalée dans le temps que la personne s'en servoit pour se nettoyer la racine de la langue avec le bout du manche; elle lui a échapé dans ce moment, parce que chatouillant alors un peu trop fort les parties internes de la bouche, elle a fait élever & élargir tout d'un coup l'œsophage, qui rentrant aussi tôt dans

dans sa premiere situation, a embrassé la fourchette, laquelle par son propre poids, est tombée jusques dans l'estomac : c'est dans cette partie qu'ont été les premiers mouvemens peineux qu'a ressenti le malade à cette occasion, sçavoir, une douleur sourde, accompagnée d'une pesanteur qu'il distinguoit fort bien dans cet endroit ; ce qui lui dura environ trois semaines ou un mois, après quoi il se plaignit d'une envie de vomir, & d'une douleur plus sensible dans l'estomac, qui étoit à peu près le temps que nous pouvons juger, que la fourchette s'étoit presentée à différentes reprises au passage du duodenum ; ce qui nous a paru être vrai, en ce que la pesanteur, ensuite de ses premiers accidens, étoit plus sourde, plus profonde, & un peu plus basse.

La douleur & la peine continuerent quelque temps indifféremment dans tout le bas ventre, causant quelquefois des envies de vomir, & dans d'autres temps, des épreintes & envies d'aller à la selle, suivies de quelques déjections ; ensuite, il survint une douleur fixe & considerable dans l'isle gauche, laquelle dura deux mois, avec différens accidens provenans de la partie où la fourchette se trouvoit embarassée, & que j'ai jugé être l'ileum. Entre ces accidens, le plus fâcheux fut quelques filets de sang qui parurent dans

les

les selles du malade, & qui me donnerent lieu de craindre, aussi-bien qu'à tous ceux de la profession qui le voyoient avec moi, que les fourchons ne se fussent engagez dans les membranes des intestins, & ne commençassent à se faire jour par cet endroit, mais les deux mois étant passez, le corps étranger changea de situation, & ne causa pendant beaucoup de temps, que des peines supportables, jusqu'à ce qu'enfin il s'arrêta (à ce que je croi) dans l'intestin cœcum, jugement fondé sur la douleur que la personne ressentit dans la plus grande partie de l'isle droite, accompagnée de tous les accidens les plus fâcheux; c'étoit des déjections considerables de sang & de toutes sortes de matieres, sans qu'aucun remede pût suspendre d'un moment ces accidens; le malade devint abbatu & décharné, la fiévre considerable, & le poulx très-petit; enfin, réduit à l'extrêmité, il reçût tous ses Sacremens, & les Medecins crurent qu'il n'avoit pas deux heures à vivre: on m'écrivit alors en diligence au *Pardo*, Maison Royale où j'étois, à deux lieuës de Madrid, de me trouver le lendemain à l'ouverture du cadavre. Je me rendis à Madrid au temps marqué, & je trouvai le malade beaucoup mieux, avec peu de douleur vers la region lombaire droite; tous les accidens cessez, même la fiévre,

fiévre, quoique le poulx restât serré & petit. Le malade alors reprit des alimens, & peu-à-peu de l'embonpoint, enfin au bout d'un certain nombre de jours il se trouva en son état naturel, à quelques douleurs passageres près qui lui répondoient de la region lombaire droite, à la gauche; il sortoit; il se promenoit; il buvoit & mangeoit bien, ce qui dura plus de trois mois, se réjouïssant, dans la pensée que la fourchette étoit dissoute, comme on le lui avoit fait accroire pour le consoler.

Mais le 20 Juin 1715. il ressentit de vives douleurs qui lui répondoient dans l'aîne gauche, accompagnées de dévoyement & de déjections de différentes matieres glaireuses, bilieuses, & purulentes; accidens qui durerent jusqu'au 25. que se presentant à la chaise, il rendit, après plusieurs efforts, la fourchette en question, sans ressentir que peu de douleur dans l'instant. Voilà en peu de mots le recit d'une avanture assez singuliere : j'ai suivi le malade, presque dans tout l'intervale de sa maladie qui a duré *quinze mois*, c'est un Officier nommé Dom Jean Antoine de Aranda, âgé de quarante-un ans, né en Catalogne, quoi que fils de Castillan & élevé dans les Castilles ; il est Brigadier des Armées du Roi d'Espagne, Colonel du Regiment de Madrid, brave hom-

homme, fils & frere de gens qui ſont tous dans le Service. Il parle bon François, par le malheur qu'il a eu d'être fait priſonnier & mené à Langres où il a été trois ans; je n'explique point d'où ſont venus les accidens qui ont accompagné les différens embarras de la fourchette; il n'y a point d'homme de bon ſens dans la profeſſion qui ne voye que les impreſſions, plus ou moins grandes, qu'elle a pû faire dans les inteſtins, & ſur tout dans l'ileum & dans le cœcum, où elle s'eſt le plus embarraſſée, ont donné occaſion à tous les maux que le malade a ſoufferts.

Hiſtoria HROLFI KRAKII, inter potentiſſimos in Ethniciſmo Daniæ Reges celeberrimi, ab avo ejus Halfdano II. & patre Helgio, hujuſque fratre Hroare, ſecundum monumentorum Iſlandicorum manuductionem deducta, & à fabulis, in quantum fieri potuit, vindicata, cumque aliis Hiſtoricis, in primis Saxone Grammatico, diligenter collata, & magnam partem conciliata. Cum indice rerum memorabilium; per THORMODUM TORFÆUM S. R. M rerum Norvegicarum Hiſtoriographum. *Havniæ, apud Hier. Chriſt. Paulli, Reg. Univerſit. Bibliopolam.* 1715. C'eſt-à-dire: *Hiſtoire de Hrolf Krak, fameux entre les plus puiſ-*

ſans

sans Rois de Danemark, pendant le Paganisme, &c. par Thormode Torf, *Historiographe Royal de Norvége.* A Copenhague, chez Jerôme Christ. Paulli, &c. 1715. in 8. pagg. 179. Se trouve à Amsterdam chez les Waesberge.

L'ORIGINAL de cette Histoire a été écrit en Langue Islandoise par un nommé *Maître Gaultier*, comme le dernier Chapitre du Livre en fait foi; mais il ne nous apprend ni le païs, ni le siecle de cet Auteur. M. Torf qui propose sur cela différentes conjectures, n'ose decider absolument la question. Quant à la verité de cette Histoire, quoi qu'elle soit originairement mêlée de beaucoup de fables, dont le Traducteur a eu soin de la purger, autant qu'il lui a été possible; on ne doute pas néanmoins des principaux évenemens qu'elle contient. L'existence du Roi Danois, dont elle celebre les actions, est suffisamment averée; puisque (selon M. Torf dans la suite qu'il a dressée des Rois de Danemarc) il se trouve le quatorzieme successeur du fameux *Odin*: en un mot, l'Historien Islandois s'accorde sur la plûpart des points capitaux, avec *Saxon* le Grammairien, dont l'autorité (comme l'on sçait) n'est pas d'un mediocre poids parmi les Historiens septentrionaux. Malgré les retranchemens du

du Traducteur, il reste encore dans cette narration plusieurs faits incroyables. Telle est, par exemple, la naissance monstrueuse de Skulda, issuë du commerce du Roi Helg avec une espece de femme soûterraine ou de Fée. Telle est encore la métamorphose de Biorn en ours, & celle d'une sorciere en bête feroce d'une forme extraordinaire. Du reste, on rencontre dans le cours de cette histoire, plusieurs morceaux de Poësie Islandoise, que l'Editeur a fait traduire en vers Latins par un Islandois nommé M. *Thorlef Haltor*.

Hrolf, surnommé *Krak*, c'est-à-dire, *tronc*, *petit-garçon*, ou *corneille*, car ce mot reçoit ces trois différentes interpretations) naquit d'un inceste que le Roi Helg commit, sans le sçavoir, avec sa propre fille Yrsa, qu'il avoit euë d'Olufa Reine des Saxons. Nous passons par dessus ce que notre Auteur raconte de l'origine & des suites du commerce de ce Roi Danois avec cette Princesse; & nous omettons de même ce qu'il nous apprend touchant l'histoire de Halfdan pere de Helg, & celle de la guerre que lui fit son frere Frod, qui lui ôta la couronne & la vie. Hrolf succeda à son pere, qui perit dans une guerre contre Adels Roi de Suéde. On trouve ici un détail de cette malheureuse expedition, & la maniere dont le Roi Danois tomba dans une embuscade que lui

lui dresserent les *Berserkes*. C'étoient proprement les braves du Roi de Suéde, tous gens déterminez, dont la peau étoit à l'épreuve du fer (dit l'Historien) & dont les cris imitoient le rugissement des lions. Ils combattoient la tête nuë, & ils étoient uniquement occupez de meurtres, de viols & de brigandages: du reste entierement devouëz au service du Prince qui les employoit. Le Roi de Suéde en avoit douze. Ils trouverent leur maître en la personne d'un jeune avanturier Suédois âgé de 18 ans, & nommé *Svipdag*, qui étant venu à la Cour d'Adels, pour être spectateur des jeux qu'on y celebroit, tua de sa main cinq de ces Berserkes l'un après l'autre en combat singulier, & merita par cet exploit que le Roi le mît à la place de ces Satellites, qu'il chassa honteusement de son Royaume. Les Berserkes assemblerent des troupes pour venger l'affront qu'ils venoient de recevoir; mais Svipdag à la tête de l'armée Suédoise les tailla en pieces dans plusieurs occasions. S'étant retiré ensuite auprès de son pere, qui vivoit paisiblement à la campagne avec deux autres fils, ce bon vieillard leur conseilla d'aller servir tous trois le Roi Hrolf, que la renommée faisoit passer pour le Prince le plus accompli qui fût alors. Svipdag donna dans cette Cour de nouvelles marques de sa bravoure.

Un

Un des premiers soins de Hrolf après son avenement à la Couronne, fut d'envoyer une ambassade à sa mere Yrsa, épouse d'Adels Roi de Suéde, pour lui redemander les richesses que les Suédois avoient enlévées à Helg son pere dans la bataille où il fut tué. La Reine répondit que l'avarice d'Adels ne consentiroit jamais à une pareille restitution, à moins que Hrolf ne vint lui-même reprendre à force ce qu'on lui refuseroit. Ce Prince differa cette expedition à un autre temps. Il avoit alors différentes guerres sur les bras, qu'il vouloit terminer, & dont il sortit glorieusement. Ensuite les bâtimens le délasserent de ses travaux guerriers ; il embellit son palais de *Hleidargard*, dont Skiold fils d'Odin avoit jetté les premiers fondemens, & le rendit le plus superbe édifice de tout le Septentrion. Il maria sa sœur Skulda à un Roi de ses voisins, nommé Hiorvard, jeune Prince puissant, & de beaucoup d'esprit, dit l'Histoire. Après le festin des noces, qui fut des plus splendides, les deux Rois s'étant allez promener dans la campagne, Hrolf fut obligé de s'écarter pour quelque besoin pressant, & donna son épée à garder à son beaufrere, qui ne manqua pas de la lui rendre à son retour. Hrolf profitant habilement de l'occasion; vous devez sçavoir (dit-il à Hiorvard) que

que ſuivant l'ancienne coutume de ce païs, celui qui fait auprès du Roi la fonction dont vous venez de vous acquitter à mon égard, ſe declare par là ſon vaſſal; ainſi vous trouverez bon d'être le mien à l'avenir, & en cette qualité, de me payer tribut. Hiorvard étourdi d'une pareille propoſition qu'il n'avoit nullement prévûë, & ne ſe ſentant pas le plus fort, conſentit à tout ce que voulut le Roi ſon beau-frere, & fut ſon tributaire pendant pluſieurs années.

L'Hiſtorien, après pluſieurs épiſodes où le merveilleux n'eſt point épargné, vient enfin à l'expedition de Hrolf en Suéde. Ce Roi ſe mit en marche, accompagné ſeulement de cent Soldats d'élite, de douze athletes d'une force ſurprenante, & d'autant de ces Berſerkes, dont nous avons parlé plus haut. La premiere avanture qu'il eut ſur la route, fut la reception que lui fit un villageois nommé Hran, qui le regala magnifiquement lui & ſa troupe, & leur donna le couvert pendant une nuit. Mais à peine étoient-ils endormis, qu'ils furent reveillez par un froid le plus vif qu'ils euſſent jamais ſenti, & contre lequel, tous, à l'exception du Roi & de ſes douze athletes, furent contraints d'emprunter le ſecours d'un grand nombre de couvertures. Le lendemain matin leur hôte étant venu ſçavoir d'eux

 com-

comment ils avoient passé la nuit, & aprenant combien ils avoient été sensibles à la rigueur du froid, dit à Hrolf que des hommes si délicats étoient indignes de le suivre dans l'expedition qu'il meditoit; ce qui détermina le Roi à en renvoyer une cinquantaine; & il poursuivit son voyage avec le reste. Ils trouverent au second gîte le même villageois sur la porte de l'hôtellerie, qui les reçût aussi agreablement qu'il avoit fait la veille. Mais ils y passerent une nuit bien différente; car ils furent tellement incommodez de l'excessive chaleur qu'ils ressentirent, que presque tous se releverent pour éteindre la soif ardente qui les tourmentoit. Le lendemain l'hôte instruit de cette circonstance, conseilla au Roi de faire un nouveau retranchement à son cortege, & de renvoyer tous ceux qui n'avoient pû resister à la soif; de sorte que Hrolf se vit reduit à ses seuls athletes.

On pourra voir dans l'Auteur les suites de ce voyage; comme ils arriverent à la Cour d'Adels; comme ce Prince voulut à plus d'une reprise les brûler, sous prétexte de leur faire grand feu, & d'éprouver leur constance à en soutenir l'ardeur; comme ils s'échaperent à l'aide de leurs boucliers, en passant au travers des flammes; comme le chien de Hrolf combattit contre le sanglier d'Adels & le vainquit;

quit; comme l'épervier que le premier portoit sur l'épaule tua tous ceux que nourrissoit le Suédois; comme la Reine Yrsa femme d'Adels, & mere de Hrolf fit de riches presens à son fils, & lui donna entre autres un brasselet precieux nommé *sviagris*, qui lui fut d'un grand secours dans sa retraite; comme les Suédois lui dresserent une embuscade à son retour en Dannemark, & comme il se tira de ce peril en semant sur son passage une partie de l'or que sa mere lui avoit donné; comme Adels qui le poursuivoit vivement, succomba lui-même à la tentation de ramasser le brasselet, que Hrolf avoit laissé tomber exprès, & comme celui-ci profitant de la situation où étoit son ennemi, le blessa dangereusement d'un coup de sabre, & reprit le brasselet; comme il revint sain & sauf en son Royaume, où il vêcut en paix pendant quelque temps; comme Skulda sa sœur grande Magicienne & son beaufrere Hiorvard tenterent de s'affranchir du tribut qu'ils lui payoient; comme ils mirent sourdement une armée sur pied, assemblerent des Sorciers & des Magiciens, & firent secretement filer des troupes dans le Royaume de Hrolf; enfin comme la conspiration éclata au milieu d'une fête solemnelle que le Danois donnoit à ses voisins, du nombre desquels étoient son beaufrere & sa cœur,
 &

& comme Hrolf & Hiorvard, ainsi que tous leurs Soldats s'entretuerent.

Telle est la conclusion de cette Histoire, qui pourra servir d'échantillon pour juger du génie & du style des anciens Historiens septentrionaux.

Explication Litterale, Historique & Dogmatique des Prieres & des Ceremonies de la Messe, suivant les anciens Auteurs & les monumens de la plûpart des Eglises, par le P. PIERRE LE BRUN *Prêtre de l'Oratoire.* A Paris, chez Florentin Delaulne, Libraire-Imprimeur de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, ruë saint Jacques, à l'Empereur. 1716. in 8. pagg. 706. sans la Table.

IL n'y a rien dans la Religion de plus grand que le Sacrifice de la Messe, rien de plus utile pour les Fideles qu'une explication des Prieres & des Ceremonies dont l'Eglise se sert dans la celebration de ce Mystere redoutable; c'est ce qui a déterminé le P. le Brun à donner au public l'Ouvrage dont nous allons rendre compte.

Après un Traité préliminaire du Sacrifice & des préparations prescrites pour l'offrir, l'Auteur divise la Messe en six parties. 1. La préparation publique au bas

bas de l'Autel. 2. Les Prieres & les Instructions depuis l'entrée du Prêtre à l'Autel, jusqu'à l'Oblation. 3. Le Commencement du Sacrifice ou Oblation. 4. Le Canon précedé de la Préface. 5. La préparation à la communion. 6. L'Action de Grace, chaque partie est subdivisée en plusieurs articles. Dans chaque Article le P. le Brun explique quelques Prieres de la Messe, & quelques Ceremonies.

Sur les Prieres, notre Auteur observe d'abord le temps dans lequel elles ont commencé à être en usage, quelles sont les Eglises qui s'en sont servi les premieres, celles dans lesquelles quelques-unes de ces Prieres ne sont point en usage, & même les différences qui peuvent se trouver entre différentes Eglises pour des leçons qui ne sont pas absolument conformes; ensuite il explique la priere, il en develope le sens litteral, il fait connoître les dispositions dans lesquelles on doit entrer pour la reciter suivant l'esprit de l'Eglise : il appuie particulierement sur les endroits dogmatiques, parce que la foi de l'Eglise ne se manifeste jamais mieux que par les prieres qu'elle met dans la bouche des Fideles.

A l'égard des Ceremonies, il y a deux extrêmitez à éviter, l'une de vouloir donner à toutes les Ceremonies des explications mystiques, l'autre de rejetter

toutes les raisons mysterieuses pour y substituer des raisons naturelles qui ne sont souvent que le pur effet de l'imagination. Pour éviter ces deux extrêmitez, le P. le Brun a suivi cinq regles. La premiere, de chercher l'origine des Ceremonies, & non pas l'origine des choses que l'Eglise employe dans les Ceremonies. En suivant cette premiere regle on reconnoît que l'usage du Baptême est purement symbolique, & qu'il n'est pas fondé sur l'usage de laver les enfans dès leur naissance. Seconde regle : il faut découvrir autant qu'il est possible le tems & le lieu où chaque Ceremonie a commencé. Troisiéme regle : il faut chercher dans les Auteurs contemporains, & dans les Prieres des plus anciens Livres les vûës que l'Eglises a eues en établissant certaines Ceremonies. Quatriéme regle : ne pas faire de Systême general, comme ont fait d'un côté les Mystiques, & de l'autre Dom de Vert. Il y a des usages qui n'ont point d'autre cause que la convenance ou la commodité ; on couvre le Calice, de peur qu'il n'y tombe quelque chose. Il y a des Ceremonies qui ont une double cause, l'une de Ceremonie, l'autre de Mystere ; quelquefois à une cause physique de commodité ou de bienséance qui a cessé, une raison symbolique a succedé, & a fait conserver l'usage ; quelquefois un usage

uſage établi par une raiſon de convenance a été changé par une raiſon myſterieuſe; il y a des uſages qui n'ont jamais eu que des raiſons de ſymbole & de myſtere.

Tous ces principes que le P. le Brun dévelope dans ſa Préface, trouvent une juſte application dans ſon Ouvrage. Comme il ne nous eſt pas poſſible de le ſuivre dans le détail des matieres qu'il traite dans ce Livre, nous nous contenterons de rapporter quelques morceaux qui donneront une idée de l'érudition & de l'exactitude de l'Auteur.

Les réflexions du P. le Brun, ſur ces paroles de l'Introït, *Emitte lucem tuam*, *&c.* ſerviront d'exemple ſur l'explication des Prieres ,,Le Chrétien ſe raſſure dans ,, le moment, perſuadé qu'il eſt ſous la ,, protection de Dieu qui ne l'abandonnera pas; Dieu eſt mon protecteur, ,, qui pourrai-je craindre? Il n'a beſoin ,, que d'appercevoir la divine lumiere ,, qui le conduit à l'Autel d'où lui viendra toute la joie, toute la conſolation ,, & toute la force dont il a beſoin.

,, *Emitte lucem tuam.* Par les lumieres ,, de Dieu les Chrétiens entendent les ,, connoiſſances que J. C. eſt venu nous ,, donner ſur la terre; la connoiſſance ,, diſtincte des trois divines perſonnes, ,, & de lui-même, qui a été fait pour être ,, notre Sageſſe & notre Rédemption."

„ *Veritatem tuam.* Par la verité de Dieu „ nous entendons aussi J. C. qui est la „ verité que tout l'ancien Testament an„ nonçoit par des signes & des figures, „ & qui est encore caché sous divers si„ gnes que la Religion presente à nos „ yeux, car nos yeux n'apperçoivent „ que des figures sensibles, & la foi nous „ fait appercevoir J. C. present sous ces „ signes, tantôt par son operation, com„ me au Baptême, & tantôt par une pre„ sence réelle & corporelle, comme dans „ l'Eucharistie. Voilà ce que les Chré„ tiens entendent par la lumiere & la „ verité; & comme tous les dons vien„ nent d'en-haut du Pere des lumieres, „ & que le Sage demandoit que Dieu „ lui envoyât la sagesse du haut des „ cieux, nous dirons à Dieu avec le „ Prophete, *emitte*, envoyez du ciel dans „ nos esprits & dans nos cœurs les con„ noissances que J. C. est venu deve„ loper sur la terre, & qui nous le feront „ appercevoir lui-même comme la verité „ dans les signes que la Religion nous „ presente.

„ Ces connoissances & ces veritez m'ont „ conduit, *me deduxerunt*, m'ont servi „ de guide, *& adduxerunt*, & m'ont „ fait arriver à la montagne sainte, *in* „ *montem sanctum suum*, non à une mon„ tagne terrestre d'une hauteur sensible

„ &

image
not
available

ce n'etoit d'abord que quelques versets dont les syllabes répondoient aux notes des *a* redoublez de l'*Alleluia*. De là vient que les Proses mêmes ont été appellées Neumes; le Missel Romain & plusieurs autres les appellent encore Sequence; on ne les disoit qu'aux Messes où l'on chantoit l'*Alleluia*. Les Carmes & les Dominicains n'en disent pas aux Messes privées. Notker Moine de S. Gal, qui vivoit vers l'an 880. ayant vû des Versets sous les Notes des Sequences dans un Antiphonaire, en prit occasion de composer des Proses. On en fit ensuite en si grand nombre avec tant de negligence, qu'on loüa les Chartreux & les Religieux de Cisteaux de n'en avoir point chanté. Plusieurs Conciles Provinciaux ordonnerent de les examiner, & de supprimer celles qui se trouveroient mal faites.

Durand attribuë au Roi Robert la Prose *Veni Sancte Spiritus*. Le Pere le Brun aime mieux attribuer à ce saint Roi, après l'Historien Brompton, la Prose qui commence *Sancti Spiritus adsit nobis gratia*, & dire qu'Hermannus Contractus qui vivoit vers l'an 1040. est l'Auteur de la Prose *Veni Sancte Spiritus*. Cette Prose a été trouvée si belle qu'on l'a substituée presque dans toutes les Eglises a celles qui avoient été faites auparavant pour le jour de la Pentecôte. Saint Thomas est

image
not
available

que les Chrétiens n'achetoient point d'encens. 2. L'encens a été d'abord employé dans ces Eglises spacieuses & magnifiques, qui ont été bâties sous les premiers Empereurs Chrétiens. 3. Pour chasser les mauvaises odeurs, il n'auroit falu que placer des cassolettes en différens endroits de l'Eglise, sans faire les encensemens de l'Autel, dont parlent S. Ambroise & l'Auteur des Livres de la Hierarchie. 4. Ce dernier Auteur marque qu'à la consecration du saint Chrême qui étoit composé chez les Grecs de tout ce qu'il y avoit de plus odoriferant, le Prêtre encensoit comme à la synaxe; cet encensement ne se faisoit donc pas pour chasser les mauvaises odeurs. 5. L'antiquité, bien loin d'être favorable aux nouvelles conjectures, est, au contraire, toute pleine de vûës mysterieuses sur l'encens; tantôt elle le met au rang des choses qu'il faut offrir à Dieu sur l'Autel, afin de montrer que les créatures doivent être consumées pour son service & pour sa gloire; tantôt elle représente l'encens comme une marque de la bonne odeur de J.C. qui se répand de l'Autel dans l'ame des Fideles. Quelquefois elle s'en sert pour figurer les prieres que nous adressons à Dieu, & quelquefois en suivant l'idée que S. Jean nous en a donné dans son Apocalypse, l'antiquité veut marquer par l'encens les prieres des Saints

image
not
available

Voyage autour du Monde, commencé en 1708. & fini en 1711. par le Capitaine WOODES ROGERS. *Traduit de l'Anglois · où l'on a joint quelques pieces curieuses touchant la riviere des Amazones, & la Guiane.* A Amſterdam, chez la Veuve de Paul Marret, dans le Beurſtraat, à la Renommée. 1716. in 12. 3 vol. I. vol. pagg. 415. II. vol. pagg. 237. III. vol. pagg. 255.

LE Traducteur de cet Ouvrage remarque que les voyages de la plûpart des Navigateurs qui n'ont pas étudié ſont plus difficiles à traduire que les autres, parce qu'ils affectent un peu trop les termes de marine, que ſouvent même ils en employent qui ne ſont connus qu'en certaines mers éloignées, qu'ils ſe contrediſent quelquefois, qu'ils ſont remplis d'inexactitudes, & qu'ils orthographient mal les noms propres des étrangers, ou ceux même de leurs compatriotes. Peu accoutumez à écrire, ils n'obſervent point l'ordre naturel dans les recits qu'ils font, ils tranſpoſent les évenemens, ils s'amuſent à des bagatelles, & tombent dans des repetitions qui ne ſervent qu'à ennuyer les Lecteurs. Il ſeroit donc à ſouhaiter, ſelon lui, qu'ils donnaſſent leurs Journaux à quelque homme de Lettres *qui ſçût é-*

crire

image
not
available

facilement des hommes de Lettres *qui ſçachent écrire.*

Cet Ouvrage commence par une *Introduction* dont l'Auteur exhorte les Anglois à s'établir dans la mer du Sud, & à profiter des Obſervations qui ſont ici renfermées. Pour engager à les lire, quoi que le merveilleux ne s'y trouve point, il decredite en paſſant les Relations des Boucaniers. „ Il y a, dit-il, un malheur „ qui regarde en particulier les voyages „ de la mer du Sud, c'eſt que les Bou„ caniers, pour relever l'éclat de leur „ Chevalerie errante, & paſſer eux mê„ mes pour des prodiges de valeur & de „ conduite, ont publié des Relations ſi „ romaneſques & ſi ſurprenantes de leurs „ avantures, que les voyageurs qui vien„ nent enſuite, & qui n'oſeroient pren„ dre la même liberté, paroiſſent froids „ & inſipides à ceux qui ne cherchent „ que le merveilleux, & qui ne ſçavent „ pas diſtinguer le vrai du faux.... Mon „ but n'eſt pas tant d'amuſer mes Lec„ teurs, que de les inſtruire, & de leur „ expoſer la verité tout nuë."

Woodes Rogers Capitaine du Vaiſſeau *le Duc*, & Etienne Courtney qui commandoit le Vaiſſeau nommé *la Ducheſſe*, mirent à la voile à la Rade Royale proche de Briſtol le 2. Août 1708. Ces Vaiſſeaux qui appartenoient à des particu-

liers

liers étoient armez pour aller croiser dans la mer du Sud, après avoir relâché à Cork en Irlande, afin d'achever de s'y mettre en état de continuer leur longue course. Le *Duc* étoit du port d'environ 320 tonneaux, monté de trente pieces de canon; & la *Duchesse* du port d'environ 260 tonneaux, monté de 26 canons. Le nombre des Officiers excedoit le double de ceux qu'on met d'ordinaire sur les Armateurs; & au sortir de Cork la liste complette des Matelots sur les deux Vaisseaux montoit à 333 hommes, dont il y avoit plus d'un tiers de différentes Nations. „ Pour les sujets de Sa Majesté „ que nous avions à bord, dit l'Auteur, „ ils étoient presque tous ou Chaudro„ niers, ou Tailleurs, ou Faucheurs, ou „ Colporteurs, ou Joueurs de violon."

Le 19. Septembre, à la hauteur des Canaries, ils prirent une Barque Espagnolle chargée de 35 passagers, entre lesquels il y avoit quatre Moines, dont l'un étoit le Pere Gardien du Couvent de l'Isle *Forteventura*, bon vieillard, assez honnête homme, selon notre Armateur, qui *le fit bien divertir à boire à la santé du Roi Charles III.* mais les autres, ajoute-t-il, *n'étoient pas marquez au bon coin.* Ils tirerent de *Teneriffe*, après une longue negociation, des vivres & des rafraîchissemens pour la rançon des prisonniers & du

corps

corps de la Barque. Au commencement d'Octobre ils firent de l'eau & quelques autres provisions dans la Baye de saint Vincent. Ils mouillerent ensuite à l'Isle Grande, sur la côte du Bresil, où ils reçurent un très-bon accueil des habitans du village d'Angre du Reys. „ Il n'y a „ pas loin de là des mines d'or, remar- „ que l'Auteur, si on veut y aller par „ eau; mais s'il en faut croire les Portu- „ gais, qui n'aiment pas trop à dire la „ verité sur cet article, il y a quinze „ journées de chemin par terre.... Quoi „ qu'il en soit, il est certain qu'on trou- „ ve quantité d'or dans ce païs, & que „ les François en ont fait de bonnes cap- „ tures. Les Portugais nous dirent que „ dans l'espace d'un mois ou environ „ qu'ils avoient été ici pour faire aigua- „ de, ils avoient enlevé plus de 1200 li- „ vres pesant de ce riche métal, que des „ chaloupes transportoient des mines à „ Rio Janeïro."

Au commencement de Janvier 1709. ils doublerent le Cap Horne, & entrerent dans la mer du Sud. Ayant abordé à l'Isle de Juan Fernandés, ils y trouverent un Ecossois nommé Alexandre Selkirk, que le Capitaine Stradling y avoit laissé depuis plus de quatre ans. Il étoit vêtu de peau de chévres, ses habits s'étant usez. Durant les premiers huit mois, il

image
not
available

teur le reste du détail qui regarde ce Solitaire.

Le 16. Mars ils enleverent une Barque qui portoit une petite somme d'argent destinée à acheter de la farine à Cheripe. Ils firent une autre prise le 26. du port de 50 tonneaux chargée de bois de charpente, de cacao, de noix de coco, & de tabac. Dans le mois de Mars ils prirent un vaisseau de quatre à cinq cens tonneaux qui alloit de Panama à Lima, & où il y avoit des marchandises fines, du bois de charpente, plus de 50 Negres, & divers passagers. Ils s'emparerent aussi d'une Barque de 35 tonneaux. Enfin étant descendus à terre ils se rendirent maîtres de la ville de Guiaquil. Cette expedition qui est assez considerable merite d'être lûë tout au long. La vaisselle d'argent, les chaînes d'or, les pendans d'oreilles, les riches habits ne furent pas la moindre partie du pillage; il y en avoit pour la valeur de 1200 livres sterlins. Ils toucherent pour le rachat de la ville 25500 pieces de huit; & n'étant pas contens de cette somme, ils garderent les ôtages qu'on leur avoit remis en attendant le payement.

Nous ne nous arrêterons point aux autres prises de nos Armateurs. Leur principal dessein étoit de prendre un gros & très-riche navire qui arrive tous les ans de

de Manille à Acapulco. Mais cette proie leur échapa après un combat fort opiniâtre. La prise qu'ils avoient déja faite d'un autre Vaisseau qui venoit aussi de Manille servit à les consoler. Il étoit monté de 20 pieces de bronze, de 20 pierriers, & de 193 hommes, dont il y en eut neuf de tuez, dix de blessez, & plusieurs de brûlez par la poudre. Le combat ne dura pas long-temps. M. Rogers y reçut à travers la jouë gauche un coup de mousquet, qui lui fit sauter une partie de la machoire superieure, & plusieurs de ses dents qui tomberent sur le tillac, où il fut abbatu lui-même.

Nos Avanturiers demeurerent assez de temps dans les mers de Mexique & de Californie pour s'instruire de plusieurs particularitez de ces païs. Aussi trouve-t-on ici diverses Observations assez curieuses & sur ce que la terre y produit, & sur les mœurs des habitans. L'Auteur s'étonne que les terres qui sont au septentrion de la mer du Sud, quoi qu'on aille si souvent de l'Amerique aux Philippines, soient encore tout-à-fait inconnuës; il ne s'étonne pas moins du peu de soin qu'on a eu jusqu'à present de reconnoître le globe au Sud, & de parcourir une mer de plus de 2000 lieuës d'étenduë, qui sans doute borde un Continent, & renferme des Isles qu'on a grand tort de negliger.

Le

Le Capitaine Rogers & les autres Armateurs revinrent en Angleterre par Batavia, & par le Cap de Bonne-Esperance, & mouillerent heureusement aux Dunes le 1. Octobre 1711. Cette Relation est suivie d'un *Suplément* où sont décrites les Côtes, les Rades, les Isles, &c. depuis Acapulco jusqu'à l'Isle de Chiloé; Routier qui a été tiré de manuscrits Espagnols, & qui peut être utile aux Pilotes. Nous n'avons rien à dire de la *Relation de la Riviere des Amazones*. C'est une Traduction Françoise de la Relation Espagnole du Pere Christophe d'Acuña Jesuite. Gomberville de qui est cette traduction la mit au jour à Paris en 1682. Le voyage des Peres Grillet & Bechamel à la Guiane, & la courte Relation du même païs, parurent en même temps; on a bien fait de ne pas separer ces pieces dans cette réïmpression.

* *Explication d'un Antique du Cabinet du Roi, par le Pere* TOURNEMINE *Jesuite. A Monsieur le Hai.*

JE ne puis, Monsieur, goûter la conjecture de vos amis sur la pierre gravée du Cabinet du Roi, dont feuë Madame votre femme a fait un dessein si correct & si gracieux, qui vient de paroî-

* Tirée des *Mem. de Trev.*

jouët d'une impérieuse passion qui lui coûta le repos, l'honneur & la vie. Je pensois que le Graveur ancien, en mettant un casque derriere elle, avoit voulu exprimer qu'elle avoit changé l'usage de l'ode destinée à éterniser la gloire des vainqueurs. Je crûs que l'attention qu'elle donnoit aux leçons d'un amour, marquoit l'abus qu'elle avoit fait de son talent pour la Poësie, désigné par la feuille de laurier qu'elle tenoit à la main.

Cette conjecture a fait place à une autre, qui me semble beaucoup plus juste. Je la soumets, Monsieur, à votre judicieuse critique : je crois donc, que c'est Semiramis que la pierre représente. Dans ces tems reculez, chez les peuples Orientaux, & sur-tout chez les Assyriens, dont Semiramis étoit Reine, les colomnes érigées à l'honneur des Dieux tenoient lieu de statuës & d'autels. Semiramis, Princesse belliqueuse & conquerante, est aussi fameuse par ses dereglemens que par ses victoires ; plus qu'homme dans les combats, moins que femme dans la paix. Le casque suspendu, l'amour qu'elle écoute, ne marquent que trop ses vertus & ses vices, ses triomphes passez & son esclavage present. Pour décider ce que signifie la feuille, il faudroit sçavoir certainement de quel arbre elle est. Ne seroit-ce point une feuille de Mandragore ?

T A-

TABLE DES MATIERES,

Contenues dans les Journaux des six derniers Mois de l'Année 1715.

A.

Ana-

Boh

image
not
available

image
not
available

Enei-

image
not
available

Goute-

image
not
available

image
not
available

I.

J.

 sort,

image
not
available

N.

Q.

image
not
available

S.

image
not
available

T.

U.

Vis-

image
not
available

W.

Y.

FIN *de la Table des Matieres du Tome LX.*

image
not
available